



HAL
open science

Les transformations de l’approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités

Sabine Bognon

► **To cite this version:**

Sabine Bognon. Les transformations de l’approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités. Géographie. Université Paris 1, 2014. Français. NNT: . tel-01175746

HAL Id: tel-01175746

<https://theses.hal.science/tel-01175746>

Submitted on 17 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
U.M.R. 8504 Géographie Cités
Centre de recherche sur les Réseaux, l'Industrie et l'Aménagement
École doctorale de Géographie de Paris
U.F.R. de Géographie

Thèse

pour obtenir le grade de docteur de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Discipline : Géographie, Aménagement

Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne

Trajectoire socio-écologique et construction de proximités

présentée et soutenue publiquement par

Sabine Bognon

le 10 juin 2014

sous la direction de Sabine Barles

devant le jury composé de

| | | | |
|---------------------|---|---|--|
| Sabine Barles | Professeur des Universités | Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne | Directrice de la thèse |
| Nicolas Buclet | Professeur des Universités | Université Pierre Mendès-France Institut d'Urbanisme de Grenoble | Rapporteur |
| Jean Debrie | Professeur des Universités | Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne | Examineur |
| Nicolas Delecy | Ingénieur Transports Impacts, systèmes et politiques | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie | Examineur Représentant de l'organisme financeur |
| Moya Kneafsey | Reader in Human Geography | Coventry University | Examinatrice |
| Nathalie Lemarchand | Professeur des Universités | Université Paris 8 Saint-Denis | Rapporteuse |

*Erreur grossière, propre à des innocents et des étourdis,
le commencement n'a jamais été l'extrémité nette et
précise d'un fil, le commencement est un processus très
lent et très long qui exige du temps et de la patience, de
façon à pouvoir découvrir dans quelle direction il veut
s'engager et qui tâtonne comme un aveugle, le
commencement n'est qu'un commencement, ce qu'il a
accompli n'équivaut à rien*.*
José Saramago, La Caverne

* Puro engano de inocentes e desprevenidos, o princípio nunca foi a ponta nítida e precisa de uma linha, o princípio é um processo lentíssimo, demorado, que exige tempo e paciência para se perceber em que direção quer ir, que tenteia o caminho como um cego, o princípio é só o princípio, o que fez vale tanto como nada.

Il est d'usage de commencer par remercier un directeur de thèse pour la qualité de son encadrement - Je n'y couperai pas et j'ajouterais l'admiration que je porte au travail de Sabine Barles - indépendamment du soutien et des conseils qu'elle m'a prodigués pendant l'élaboration de cette thèse ; son intérêt pour mes recherches donne une valeur au travail que j'ai fourni.

Cette thèse a commencé sous les auspices d'un programme de recherche réunissant la crème - humainement autant que scientifiquement - de la recherche française sur la matérialité des territoires urbains. Je les remercie tous - ils se reconnaîtront - de m'avoir orientée vers la gourmande branche de l'analyse des flux alimentaires. La disponibilité et la pertinence des remarques des deux ingénieurs qui m'ont ensuite suivie pour le compte de l'ADEME - Nicolas Delcey, qui a succédé à Roseline Klein - ont notablement bénéficié à cette recherche.

Les personnes rencontrées pour la réalisation de ce travail ont aussi toute ma reconnaissance pour le temps précieux qu'elles m'ont consacré et les idées que leurs propos m'ont inspiré.

Mes remerciements vont ensuite à tous les patients relecteurs de ce travail : outre la minutie de ma directrice, ma gentille maman a pris du temps pour relire et corriger la plupart des lignes qui suivent, avec une attention particulière portée à la bibliographie. Lina et Leïla m'ont fait part de leurs vues - expertes de nombreuses lectures de thèses - , Nicolas m'a éclairé de ses conseils franciscains et Elisabeth m'a rassurée sur les bouts de chandelle transitionnels. Enfin Mathilde a assuré bien des relecteurs des travaux que j'ai soumis en anglais.

Merci aux copains de la salle 313 - les permanents comme les intermittents - parmi lesquels ~~(Cécile)~~, Juliette, Lina ~~(et son)~~, les Mathieux, Nico (bis), Paul, mais aussi ceux dont l'amitié date de mon passage au LATS :

Berhang, Eunhye, Pauline et Pétros. Ciel ! j'ai cité à peu près tout le monde sans dire pourquoi : en orac, les cadrages-débordements, les séances de naïveté, les moments où on monte sur les tables, les divagations sur Lavoisier, les festins et dîners du vendredi... (entre autres)

Enfin, parce que ces quatre dernières années m'ont pas uniquement été occupées par la thèse ma reconnaissance va à Miraf pour les tranches de rire en vadrouille à Essarira, Pamukkale, Saint-Louis ou ailleurs, ainsi que pour son soutien dans les moments difficiles ; aux membres de ma famille ; de manière plus immatérielle à mon objet de recherche qui a changé ma manière de faire les courses (pratiques dont j'espère avoir fait passer quelques récipients à mon entourage. Enfin Raphaël, tu pourras voir que tout ce travail [...] même tout de même à un objet auquel tu peux prendre part. Merci aussi de m'avoir permis, pas toujours de gré et entre toutes autres choses, de découvrir Rio et le bonheur que peut procurer une passion professionnelle !

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Avant-propos | 3 |
| Introduction générale | 5 |
| Première partie. Approche théorique pluridisciplinaire du système alimentaire | 23 |
| Chapitre 1. Écologie territoriale, métabolisme urbain et système alimentaire | 25 |
| Chapitre 2. Proximité et trajectoire : cadres analytiques connexes pour l'analyse dynamique de l'approvisionnement alimentaire | 51 |
| Conclusion de la première partie. Vers un décloisonnement disciplinaire pour une compréhension systémique de l'approvisionnement alimentaire | 76 |
| Deuxième partie. Trajectoire de l'approvisionnement alimentaire de la région capitale : analyse historique et enjeux contemporains | 79 |
| Chapitre 3. Trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire parisien | 81 |
| Chapitre 4. Des frémissements à la marge du régime dominant | 159 |
| Conclusion de la deuxième partie. Analyse de la trajectoire de l'approvisionnement par les trois composantes socio-écologiques du système alimentaire et territorialisation des dynamiques de proximités | 191 |
| Troisième partie. Entre alternative et hybridation : trois approches actuelles d'une transition vers la reterritorialisation de l'approvisionnement | 196 |
| Chapitre 5. Paris et ses marchés : vers un retour des producteurs commerçants ? | 200 |
| Chapitre 6. Planète Lilas : redonner une fonction nourricière au cœur de la métropole parisienne ? | 235 |
| Chapitre 7. Le Meilleur d'Ici. Casino et l'approvisionnement de proximité. | 290 |
| Conclusion de la troisième partie. Déterminants et invariants de l'accession à la proximité pour une redéfinition des niches. | 337 |
| Conclusion générale | 346 |
| Ressources documentaires | 361 |
| Entretiens réalisés | 363 |
| Tables et index | 385 |
| Annexes | 393 |
| Table des matières | 399 |

NB : la pagination a changé par rapport à l'original lors de la mise en forme du manuscrit pour sa diffusion en ligne.

Avant-propos

Cette thèse a démarré en janvier 2010 au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, avec un financement de l'Agence Nationale de la Recherche pour le programme Villes Durables, porté par le projet CONFLUENT – CONnaissances des FLux Urbains, Empreintes environnementales et gouvernance durable. Dans ce cadre, j'étais chargée d'une enquête synthétique sur la provenance des produits consommés en ville (Barles et Bognon, 2010). Des discussions avec ma directrice de thèse et certains de ses collègues chercheurs ont orienté ce travail vers les denrées alimentaires, ce qui a tout a fait convenu avec mes aspirations et mon inclination personnelle. J'avais déjà eu l'occasion, lors de mon cursus en licence de géographie à l'université Paris IV et à l'Institut Français d'Urbanisme de m'intéresser respectivement au champ de la géographie alimentaire et à l'étude des flux alimentaires de six ménages de mon entourage. L'approche d'un territoire par son métabolisme et les pratiques alimentaires de ses usagers avait donc déjà été évoquée durant mon parcours universitaire.

Fin 2010, lorsque l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie a accepté de financer la suite de cette thèse, il a été convenu que ce travail porterait sur l'approvisionnement alimentaire observé en tant que partie d'un système urbain participant à un métabolisme territorial.

Introduction générale

La ville dépend de territoires qui lui sont extérieurs puisqu'elle n'a pas elle-même la capacité de produire les moyens de sa subsistance (Ascher, 2005a) : « du point de vue alimentaire, la ville consomme et produit peu ; elle dépend totalement [...] de ses lieux d'approvisionnement : plus la ville est peuplée, plus ceux-ci s'agrandissent » (Roche, 1997, p. 250). S'il en est ainsi, c'est que la ville peut matériellement externaliser les conditions de son alimentation, et donc de son approvisionnement. « Réfléchir à l'historicité de ce qui fait la trame de notre vie ordinaire n'implique pas un matérialisme vulgaire, même s'il s'agit bien d'une certaine manière, de rematérialiser les principes de notre connaissance et, ainsi, de mieux comprendre notre relation aux choses, notre médiation aux objets et au monde » (Ibid., p. 9). Il devient alors captivant de s'intéresser à la manière dont s'opère cette externalisation et aux territoires qui, bien qu'à distance, sont matériellement polarisés par les nécessités urbaines.

L'approvisionnement répond cependant à des logiques si diverses qu'il faut l'inclure au sein d'un système qui, plus globalement, implique l'élaboration de stratégies pour la subsistance des sociétés, en qualité, en quantité et aussi en temps et en heure. Ce système alimentaire fait l'objet de nombreux développements théoriques, en particulier dans les champs de l'agronomie et de l'économie : J.-L. Rastoin et G. Gherzi précisent qu'en « étant l'un des tous premiers systèmes à avoir structuré l'activité humaine, il a constitué un terrain d'études privilégié des fondateurs de la discipline économique, avant le déferlement de la vague industrielle » (2010, p. 5). Défini par l'agronome L. Malassis, le système alimentaire, objet pourtant pluridisciplinaire, est sujet à des recherches assez cloisonnées. Sous des formes non aussi abouties que celle développée par L. Malassis, le système alimentaire est d'abord appréhendé, au XVII^e siècle, par les économistes agrariens², puis il est peu à peu mobilisé par les économistes des sociétés industrielles³. Le travail encyclopédique de L. Malassis – et à sa suite de ce qu'il est commun d'appeler l'École de Montpellier – a consisté en l'établissement d'un traité économique englobant la diversité et les interactivités qu'implique la compréhension du système alimentaire contemporain. Pourtant, cette acception du système alimentaire, toute universelle qu'elle se veuille, reste partielle puisque principalement

² J.-L. Rastoin et G. Gherzi (2010) citent les travaux de F. Quesnay au xvii^e siècle pour qui seule la production alimentaire est importante puisqu'elle est à la base de la création de valeur. Cet économiste considéré comme un des fondateurs de l'école physiocratique élude donc totalement les activités liées à l'approvisionnement, au commerce et à la consommation.

³ J.-L. Rastoin et G. Gherzi (2010) évoquent par exemple les travaux de J. Fourastié qui établissent une typologie des activités économiques en trois secteurs parmi lesquels le système alimentaire a des composantes.

orientée par des préoccupations économiques et d'agronomiques. En outre, la description du système alimentaire par L. Malassis considère l'approvisionnement comme un « sous-secteur auxiliaire » du secteur agroalimentaire (1973, p. 130).

Nous prenons le parti de considérer l'approvisionnement alimentaire urbain comme un sous-système du métabolisme territorial⁴ dont il faut considérer les implications d'un point de vue spatial mais aussi sociétal et plus globalement écologique.

Système et approvisionnement alimentaires

Azimuts académiques

L'approvisionnement et *a fortiori* l'alimentation sont des objets d'étude de nombreuses disciplines, académiquement reconnues ou en construction.

Si l'on veut comprendre la situation actuelle du système alimentaire – et éventuellement en envisager une prospective – il convient de considérer l'histoire des liens entre ville et environnement au prisme de l'approvisionnement alimentaire. Ce domaine de l'histoire est aujourd'hui abordé par la discipline historique, de manière thématique ou sectorielle (e.g. Roche, 1997 ; Flandrin et Montanari (dir.), 2005 ; Kaplan, 1988 ; Clément, 1999⁵).

Les échanges qu'implique l'approvisionnement alimentaire sont d'ordre marchand et des économistes ont investi cet axe de la recherche (e.g. Malassis, 1973, 1986, 1997a, 1997b ; ou ses successeurs comme Rastoin et Ghersi, 2010), en considérant particulièrement la variable spatiale voire territoriale (voir par exemple les travaux précoces de E. Van Cleef (1941) ou, bien plus récemment ceux de K. Morgan, T. Marsden et A. Morley (2006)). Cette vision économique des territoires de l'approvisionnement prend en compte les stratégies des acteurs qui le construisent : une attention singulière est prêtée à la littérature de la distribution alimentaire qu'elle vienne des manuels universitaires (e.g. Dioux et Dupuis, 2009), d'essais (e.g. Moati, 2011) ou de littérature scientifique plus classique (e.g. Vandercammen et Jospin-Pernet, 2010 ; Chambolle et Allain, 2003).

L'approvisionnement alimentaire est à l'origine de transformations du paysage urbain et des territoires qui y contribuent. Dans cette optique, considérons les penseurs de l'aménagement du territoire et de ses conséquences sur les modalités de l'approvisionnement (e.g. Ascher, 2005a et 2009 ; Chemla, 1994). La géographie du

⁴ Nous le définissons comme l'ensemble systémique des flux matériels et énergétiques qui participe à l'activité d'un territoire (cf. chapitre 1).

⁵ Citons aussi un numéro spécial de la *Revue française d'histoire des chemins de fers* (vol. 2009/2, # 41) ou la revue *Food history* de l'institut européen de l'histoire et des cultures de l'alimentation.

commerce que les pionniers français étudient à partir des années 1960-70, apparaît comme un mouvement soutenu par des économistes et des sociologues, mais aussi par les pouvoirs publics à la recherche de méthodes et de sources pour légiférer, ainsi que par les travaux des décennies précédentes sur la localisation des activités commerciales (Beaujeu-Garnier, 1984)⁶. Cependant, la géographie du commerce ne s'attache que de manière secondaire à l'approvisionnement en tant que flux alimentant les territoires urbains : le commerce est vu par les géographes comme un moyen de faire le lien entre la ville et les régions (au sens d'arrière-pays nourricier) qui l'alimentent (Lemarchand, 2009). Notons tout de même que le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* décrit le commerce comme lié aux « spatialités réticulaires de la société, et à l'articulation des échelles qu'elles permettent » (Poncet, 2003, p. 175). Aujourd'hui, la « perception du commerce comme ayant une certaine adaptabilité, voire une intuition des changements dans une ville mouvante, reste encore solidement présente dans la géographie urbaine française » (Lemarchand, 2009, p. 25). Récemment, le tournant culturel des sciences sociales remet en question les fondements historiques de la géographie commerciale (Mermet, 2011). Dans le champ de la géographie de l'alimentation, une sémiologie des rapports entre alimentation et territoire est consacrée par le concept de géographicit  (Fumey, 2008) qui traduit l'attachement des mangeurs   des « choix [qui] ne sont pas individuels, mais int gr s   des syst mes collectifs de sens, de comportements, de pratiques, qui ont des fonctions identitaires. [...] Le caract re g ographique de l'alimentation est donc un puissant outil de qualification pour les mangeurs » (Fumey, 2010, p. 20). Ces consid rations nous conduisent   aborder un pan important de la sociologie.

La figure du mangeur, en tant qu'il est acteur du syst me alimentaire, appelle   consid rer la sociologie de la consommation. Les choix des consommateurs – si tant est qu'ils en soient effectivement et enti rement responsables – influencent les modalit s territoriales de l'approvisionnement. Des sociologues s'int ressent   la consommation, soit en tant que composante du syst me  conomique, soit pour comprendre comment s'en affranchir. Le sociologue L. Pinto rappelle que le consommateur est une figure construite par l' conomie capitaliste et dot e d'un sens dual : d'abord, ce peut  tre « celui de la th orie  conomique qui d crit la consommation comme un acte sp cifique analysable par la relation   d'autres actes et   un ensemble de param tres [...] [qui

⁶ A. Metton (1987) estime que sur les cinquante g ographes fran ais travaillant sur la question commerciale   partir des ann es 1970, 15 % s'int ressent au moins   la m thodologie (terminologie, sources et cartographie), 40 % notamment au tissu commercial ( quipement et r seaux commerciaux, distribution et localisation, population commer ante) et le reste s'occupe des cons quences spatiales de l'activit  commerciale (strat gies, liens avec les pouvoirs publics et l'urbanisme, consommation, mutations  conomiques, etc.).

permet de] décrire de façon adéquate et neutre axiologiquement des phénomènes observables [...]. [Mais] le second usage du terme est indissociablement constatif et performatif : dans le discours de 'défense des consommateurs', ceux-ci sont présentés à la fois comme des individus dotés d'un certain nombre de propriétés objectives (profession, sexe, âge...) et comme un groupe latent destiné à exister grâce à la prise de conscience et à la mobilisation » (Pinto, 1990, p. 180). « Depuis les années 1990, la consommation tend à devenir l'un des problèmes dominants du discours politique. [...] Un nombre croissant de chercheurs voient en elle une cause importante des problèmes environnementaux et sociaux. Les militants politiques s'intéressent eux aussi à la consommation. Ils visent les entreprises transnationales [...] pour lesquelles l'image publique et le 'suivi' du consommateur sont devenus plus importants que les moyens et les hommes nécessaires à la production et à la fabrication des biens, et demandent aux consommateurs de repenser leurs choix et leurs pratiques » (Micheletti, 2004, p. 119). Ce constat du politiste M. Micheletti fait écho à la renaissance de l'alimentation comme objet de recherche des sciences sociales dans le contexte de la médiatisation et de la démocratisation des principes du développement durable. La consommation peut donc être considérée comme un facteur politique du système alimentaire car « la gouvernance fondée sur le marché et la vie quotidienne montre que les caractéristiques des citoyens et les préoccupations publiques sont insufflées par des actes de consommation. Les consommateurs qui tournent les décisions d'achat en choix éthiques et en une forme de participation politique s'engagent dans le consumérisme politique » (Ibid., p. 136). Ainsi, les récentes velléités des consommateurs (Dobré et Juan (dir.), 2009), dont les décideurs du système alimentaire disent et entendent s'emparer, résulteraient d'une résistance ordinaire (Dobré, 2002) à la société de consommation de masse, établie en régime dominant depuis les années 1960 en France. Depuis les années 1990, le système alimentaire est investi par le champ émergent des *agro-food studies*. L'objet d'étude de leurs contributeurs s'apparente aux systèmes agro-alimentaires alternatifs, « considérés comme initiatives comportant des allégations de 'nouveaux' liens entre production et consommation, ou entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système dominant » (Deverre et Lamine, 2010, p. 58). Leur ancrage théorique réunit « trois approches théoriques transversales à la discipline et [plus largement] aux sciences sociales [...] : [de] l'économie d'inspiration marxiste et de la sociologie critique [qui] s'attache à l'analyse des rapports de pouvoirs entre groupes sociaux [...] [à une] approche 'libérale' au sens anglo-saxon [...] qui défend l'idée que les acteurs sociaux [...] sont actifs dans la négociation du changement imposé par la remise en question du modèle modernisateur et globalisé [...] [et] enfin, la sociologie de l'innovation [qui s'attache à] montrer les liens et apprentissages qui se

déployent dans les systèmes agro-alimentaires alternatifs et [à] rendre compte de l'émergence de nouvelles formes de connectivité entre production et consommation » (Ibid., p. 65). Constatant que ce champ émerge des sciences humaines, et particulièrement des sciences sociales, D. Goodman déplore la faiblesse des analyses produites tant que ses « fondements méthodologiques, encore largement non examinés [...] [reposeront sur] la séparation duale entre nature et société⁷ » (1999, p. 17).

Si l'alimentation semble absente du domaine de l'aménagement urbain et de la géographie commerciale, entre le XIX^e siècle (Clément, 1999) et le début des années 2000 (Pothukuchi et Kaufman, 2000), il en va tout autrement depuis (Morgan, 2013). « Depuis la fin des années 1990, les discussions sur le caractère évolutif et les implications des géographies alimentaires 'alternatives' sont devenues importantes. Les débats ont généralement porté sur la perception d'une tendance à l'émergence de relations entre production et consommation alimentaire qui offre un ensemble de possibilités 'alternatives' à celles fournies par le complexe agroalimentaire 'conventionnel' industrialisé⁸ » (Maye, Kneafsey et Holloway, 2007, p. 1). Les auteurs soulignent que ces initiatives, outre le fait qu'elles représentent une opportunité de niche pour les producteurs et les consommateurs afin de reconnecter et de relocaliser les relations qu'ils entretiennent à travers la nourriture produite et consommée, sont un moyen de rendre transparent un système alimentaire dont les rouages sont devenus opaques. Enfin, cette émulation scientifique et empirique autour des *agro-food studies* et des géographies alimentaires alternatives rend compte d'une interprétation des rapprochements entre producteurs et consommateurs vue par ses tenants comme une source d'accroissement de la durabilité du système alimentaire (Maxey, 2007). En tant que notion politiquement construite et médiatiquement diluée, le développement durable questionne la valeur scientifique d'une durabilité *a priori* apposée à un système alimentaire qui rapprocherait les producteurs et les consommateurs. Des recherches montrent au contraire qu'une relocalisation à tout prix du système alimentaire peut conduire à des effets contre-productifs en termes de durabilité (Sundkvist, Jansson et Larsson, 2001). Néanmoins, les *agro-food studies* impliquent la notion d'alternative au régime dominant, et par extension (parfois expéditive) de durabilité.

Ces recherches donnent naissance, presque concomitamment au champ de la planification alimentaire d'un point de vue territorialisé : les scientifiques et acteurs du terrain militant pour une inflexion de la trajectoire alimentaire dans une perspective plus durable s'instituent en partisans du (*sustainable*⁹) *food planning*. L'architecte

⁷ Traduction personnelle.

⁸ Traduction personnelle.

⁹ Parfois omis puisqu'implicite.

essayiste britannique C. Steel indique que ce champ « émerge comme quelque chose avec un immense pouvoir de transformation non seulement des paysages, mais aussi des structures politiques, des espaces publics, des relations sociales, des villes¹⁰ » (Steel, 2008, p. 307). Ce champ s'intéresse d'une part à l'agriculture urbaine et aux liens entre territoires de la production (ruraux) et bassins de consommation (urbains) (voir Marty, 2013 pour une application territorialisée), et d'autre part aux politiques et marchés de l'approvisionnement alimentaire pour en accroître la durabilité et le potentiel de sécurité (Sonnino, 2009). La part purement académique de ce champ est relativement restreinte même si celui-ci est soutenu par de nombreux chercheurs (Morgan, 2009)¹¹. La recherche orientée par le volet opérationnel est en revanche très développée. « Les chercheurs [impliqués dans le domaine] opérationnel ont un double rôle à jouer ici. D'un côté, ils peuvent contribuer à la construction de connaissance à l'échelle urbaine, en fournissant des données et des études de cas approfondies qui puissent aider les décideurs à comprendre le fonctionnement du système alimentaire urbain, son potentiel et ses limites. D'autre part, les chercheurs en sciences humaines peuvent contribuer à encourager les partages d'expériences entre différents territoires¹² » (Sonnino, 2009, p. 433). Nos emprunts à cette vision du système alimentaire restent limités : une orientation opérationnelle pourra être trouvée à cette thèse en termes de planification alimentaire territoriale si l'on y cherche des pistes pour approfondir « le rôle [...] [des] villes [qui] émergent comme un remarquable acteur du système alimentaire¹³ » (Ibid., p. 432).

Un objet intemporel qui renaît dans l'actualité scientifique

Les territoires urbains étant particulièrement hétérotrophes, les activités humaines qui en émanent soutiennent et accroissent les transformations écologiques d'échelle planétaire¹⁴. Si l'humain transforme son milieu pour en maîtriser les capacités productives et donc sa subsistance, l'alimentation de l'humanité est une cible par laquelle il est possible d'influencer le changement global¹⁵.

¹⁰ Traduction personnelle.

¹¹ Voir par exemple l'ouvrage dirigé par A. Viljoen et J.S.C. Wiskerke (2012) ou les numéros spéciaux d'*International Planning Studies* intitulés « Feeding the city: the challenge of urban food planning » (2009, vol. 14, n°4) et « Urban Food Planning » (2013, vol. 18, n°1).

¹² Traduction personnelle.

¹³ Traduction personnelle.

¹⁴ Cela a donné lieu à l'adoption par une partie de la communauté scientifique du terme d'anthropocène proposé par P. Crutzen (2002), pour qualifier une ère géologique dans laquelle l'humanité influence lourdement l'environnement d'un point de vue biogéographique et climatique.

¹⁵ De fait, elle est prise en compte dans les réflexions d'abord institutionnelles depuis les années 1970 (Meadows *et al.*, 1972 ; Commission mondiale de l'environnement du développement, 1989), puis

La notion de développement durable, malgré les controverses qu'elle soulève¹⁶, est à la base d'un cadre fertile autorisant un dialogue opérationnel dans les cadres professionnels parfois cloisonnés¹⁷, et à la base d'une conscientisation des populations et des acteurs de terrain.

Pour dépasser ce simple constat de démocratisation et d'éveil, nous avançons que l'écologie territoriale – dont nous définirons les enjeux au premier chapitre – est un champ permettant de penser les relations d'envergure globale entre société et biosphère, dans une optique de satisfaction des besoins de cette société en rapport avec les potentialités locales et favorisant les politiques de réduction voire de bouclage des flux de matière et d'énergie¹⁸. Nous entendons ainsi participer à l'approfondissement d'une connaissance des liens entre société et biosphère par le biais vital et néanmoins aujourd'hui méconnu du fonctionnement de l'approvisionnement alimentaire des populations agglomérées qui ont de leur sol une occupation non agricole.

Sans lien spécifique ou énoncé avec le champ émergent de l'écologie territoriale, une quantité pléthorique d'initiatives opérationnelles se développe depuis le début des années 2000, prônant l'idée d'un rapprochement entre les territoires de la consommation et ceux de la production pour réduire les impacts des activités d'une société sur le milieu qui la sustente. Des scénarii d'autosuffisance voire d'autonomie alimentaire fleurissent dans la société civile comme dans la littérature scientifique. À Rennes, par exemple, un exercice pédagogique développé pour des étudiants de second cycle universitaire a donné lieu à des communications scientifiques. Dans un premier temps, constatant le caractère archipélagique de la métropole rennaise et son interpénétration par une région agricole importante, les étudiants se demandent « quel est le potentiel de production alimentaire de Rennes Métropole, et quelle est la faisabilité sociale d'un tel projet, destiné à augmenter l'autonomie alimentaire ? » (Arcusa *et al.*, 2011, p. 29). Mais les auteurs constatent les difficultés d'acceptabilité d'une relocalisation importante des aires d'approvisionnement de la ville, impliquant de nombreux changements dans les comportements des producteurs, des distributeurs

scientifiques entre les années 1990 et le début du ^{xxi} siècle (Vivien, 2003), et aujourd'hui plus opérationnelles (Buclet, 2011b) sur l'avènement d'un développement (urbain) durable.

¹⁶ Les critiques sont nombreuses du pessimisme attentiste, à la volonté d'un simple ajustement et à l'espoir soulevé d'un changement de système. Néanmoins, les plus attendues sont celles d'une vision consensuelle du rapport, qui ne rompt en aucun cas avec les schémas classiques de développement.

¹⁷ Ces réflexions sont alors teintées du débat qui fonde l'*Ecological Economics* concernant les politiques de conservation et/ou de préservation des ressources naturelles pour la durabilité du système-monde (Vivien, 2009).

¹⁸ Voir Buclet, 2011a, pour le développement d'exemples concrets.

et des consommateurs¹⁹. La multiplication de ce type de travaux, dans des sphères diverses du monde académique soulève des questions sur l'état actuel du système alimentaire et les raisons qui conduisent certains de ses acteurs à en penser une refonte.

Terrain de la recherche

Paris et son agglomération apparaissent comme un terrain propice à l'analyse d'un système alimentaire très hétérotrophe. D'un point de vue pratique, en tant qu'il est notre espace vécu quotidien, ce territoire est le support de notre pratique de l'approvisionnement alimentaire. En outre et de manière moins triviale, l'agglomération parisienne est un cas largement étudié et d'importants travaux scientifiques et statistiques sont disponibles.

Se pose ensuite la question de la délimitation géographique du territoire. Se focaliser sur Paris conduirait à une exagération de la situation métropolitaine ; tandis qu'étudier l'Île-de-France dans son ensemble implique l'inclusion de territoires non métropolitains – périurbains et ruraux. Nous entendons tirer de cette thèse une vision évolutive du système alimentaire. Or, si l'on prend un pas de temps relativement long, les frontières du cœur de la métropole sont mouvantes. Pour déterminer les limites de ce territoire selon les époques, l'on peut se fonder sur un des déterminants de l'approvisionnement : la demande alimentaire, forgée par la population, ses tendances en termes de démographie et de peuplement. La répartition spatiale de la population du cœur de la métropole parisienne a fait l'objet de développements dans des travaux récents sur l'analyse de la demande énergétique (Kim, 2013). La figure I.1. montre l'évolution de la population entre le XVIII^e siècle et le début du XXI^e siècle dans différentes délimitations territoriales.

¹⁹ Un second rapport de cette formation universitaire construit des scénarii d'autonomie (Le Naire *et al.*, 2012), mais sont marqués par l'absence de vision à une échelle spatiale et décisionnelle plus vaste que le périmètre de la métropole rennaise.



Figure I.1. Évolution de la population à Paris, dans le département de la Seine, confondu après 1967 avec Paris et sa première couronne départementale (PPC : 75, 92, 93 et 94), la population de l'Île-de-France (IDF) et la population agglomérée, entre 1700 et 2006.
D'après : Dupeux, 1981 ; Recensement général de la population depuis 1801.

Jusqu'au XIX^e siècle, la métropole parisienne est assimilable à la population de la ville-centre, faute de données disponibles²⁰ et dans la mesure où le tissu urbain dense dépasse peu ses limites (Fourcaut, 2007). Entre 1801 et 1950, la population agglomérée correspond aux limites administratives du département de la Seine, puis de la première couronne limitrophe de Paris. Ensuite, la population agglomérée reste inférieure à celle de l'Île-de-France mais suit une pente congruente. Pour les deux dernières périodes discriminées, nous nous concentrons sur le cœur de la métropole, que nous définissons dans les limites de Paris et de sa première couronne départementale, incluant donc les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94). Le recensement de la population de 2009 indique que ce cœur de métropole concentre les deux tiers de la population francilienne et que sa densité moyenne est cinq fois supérieure à la densité moyenne de la région²¹.

Pour cette recherche on considère donc Paris et la petite couronne départementale comme le cœur de métropole, polarisant la région Île-de-France (voire même la France entière) : l'évolution de ces territoires suit une trajectoire étroitement liée et souvent

²⁰ « La notion d'agglomération de population, indispensable pour la connaissance du mouvement d'urbanisation [...] apparaît seulement à la fin de l'époque napoléonienne » (Dupeux, 1981, sans pagination). C'est en 1809 que le ministre de l'Intérieur mandate pour la première fois les préfets pour effectuer le recensement des communes dont la population agglomérée dépasse 2000 habitants. En 1859, même si des communes sont annexées à Paris, la statistique indique qu'il faut dorénavant considérer les limites du département de la Seine.

²¹ Le territoire de grande couronne (hors enceintes de l'ancien département de la Seine) est bien plus vaste que le cœur de métropole considéré mais n'est que très faiblement peuplé.

commune, dans les grandes tendances. Du point de vue strict de la répartition de la population métropolitaine, un décrochement a lieu à partir des années 1950. Nous présumons que la proximité de Paris concentre un peuplement, des habitudes et des comportements similaires ou du moins analogues. Là encore, le cœur de métropole fait sens puisqu'une tendance globale francilienne est exacerbée lorsque l'on adopte un périmètre plus réduit.

Deux caractéristiques démographiques seront toutefois à garder à l'esprit lors du déroulement de notre démonstration. D'abord, une part importante de la population est issue d'origines internationales. L'INSEE relève en 2007 que la moitié de la population étrangère résidant en France habite en Île-de-France²². Ces mêmes statistiques révèlent que 15 % de la population de Paris et sa petite couronne n'est pas de nationalité française. Ce fait est à ne pas négliger lorsque l'on considère l'approvisionnement alimentaire d'un territoire : la consommation procède notamment des habitudes culturelles de chacun, construites et intégrées de manière séculaire (Fumey, 2010). Le cosmopolitisme du cœur de la métropole implique de garder à l'esprit ces pratiques culturellement différentes du régime alimentaire français ou plus largement occidental. Par ailleurs, s'il est bien connu qu'il « n'est bon bec que de Paris » (selon les dires du poète François Villon), comment ne pas lier la population relativement plus aisée du cœur de métropole à l'avant-garde des tendances urbaines et notamment des pratiques alimentaires : « la transformation induite par [la concentration] et la circulation des revenus [pose] les problèmes de la consommation ordinaire et de la consommation de luxe » (Roche, 1997, p. 67). Sans plus entrer dans le détail, soulignons simplement l'exception que constitue la capitale d'un pays internationalement reconnu pour sa gastronomie²³.

Enfin, si l'on considère la structure économique du cœur de la métropole, trois constats peuvent être dressés. D'une part, l'offre commerciale alimentaire de détail est concentrée et diversifiée, malgré une tendance générale – à l'échelle de la France – à l'externalisation de ce type de commerce vers la deuxième couronne métropolitaine (Mérenne-Schoumaker, 2003). Par ailleurs la tradition d'agriculture vivrière dans le cœur de la métropole parisienne aujourd'hui disparue, se traduit par la surreprésentation régionale des surfaces allouées aux jardins collectifs (Chagnot, 1999). Enfin, la présence d'importantes surfaces cultivées et la tradition maraîchère de l'Île-de-

²² Chiffres en ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_0405D [Référence du 5 mai 2011].

²³ Le *repas gastronomique des Français* est classé au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, par l'UNESCO en 2010.

France (Agreste, 2012), font du cœur de la métropole un territoire fortement urbanisé côtoyant de vastes espaces agricoles.

Problématique et hypothèses

« Il semblerait que la ville, par définition, se fût désolidarisée de l'agriculture, abandonnant à leur sort les campagnes voisines pour se consacrer à l'industrie et au commerce. En réalité, elle ne cesse d'exercer sur ces campagnes une sorte de tutelle. [...] Ainsi subsiste, proche de la ville, cette zone spéciale [de production agricole et alimentaire] qui lui est entièrement soumise. [...] Sans doute l'aire ravitaillement d'une ville s'étend bien au-delà de sa banlieue et parfois jusqu'aux antipodes » (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1963, p. 404 et 410). Ce constat séculaire formulé par des citadins est à renverser : nous réfléchissons donc à la dépendance alimentaire des villes vis-à-vis de territoires tiers. En effet, dans une société apparemment libérée de toute contrainte naturelle pour son approvisionnement alimentaire – une société de satiété alimentaire (Malassis, 1994) – la préoccupation de la provenance de la nourriture des citadins semble réapparaître chez les acteurs publics, dans la société civile et même au sein des acteurs dominants du système alimentaire, dans la veine de l'émergence du développement durable, et plus largement, de l'acceptation et de la diffusion de l'effectivité d'un changement global et de la finitude des ressources. « Les modes de vie explicitement respectueux de l'environnement apparaissent dans le sillage de la contre-culture [des années 1970-1980]. Vingt ans plus tard, une partie de ces mobilisations a nourri une forte demande de produits et services 'verts'. [...] On observe d'une part une dérive vers les modes de consommation, et non [plus] les modes de vie, d'autre part un renouvellement des alternatives plus radicales [...]. Il existe donc une pluralité de conceptions des "modes de vie durables" et de la "consommation durable", laquelle signifie soit consommer plus efficacement au regard des ressources, soit consommer moins [...] » (Emelianoff, 2010, p. 312).

Partant, et en admettant que « les villes [...] [construisent] une élaboration culturelle de ce qu'elles ingèrent qui contribue fortement à modeler le système agricole périphérique » (Brand et Bonnefoy, 2011), il convient d'interroger l'avenir du système alimentaire qui concourt à l'approvisionnement des métropoles, à la lumière des développements qui ont conduit à sa situation actuelle.

Ainsi, le cœur de métropole structurerait des dynamiques entre les acteurs et les territoires de la production et de la consommation à travers la construction d'une gouvernance de l'approvisionnement alimentaire. L'introduction du facteur de la proximité dans l'équation d'un système alimentaire aujourd'hui globalisé et où les

territoires productifs et les bassins de consommation sont matériellement peu connectés, résulterait d'une inflexion spécifique de la trajectoire. Certaines des relations entre la société et la biosphère qui la nourrit seraient révélées par les stratégies et modalités de l'approvisionnement alimentaire.

Les recherches développées dans cette thèse trouvent ainsi leur origine dans deux hypothèses.

Premièrement, le récent intérêt pour les questions de proximité, de rapprochement entre les composantes productives et consommatrices du système alimentaire, s'inscrit dans l'histoire de la coévolution des aires d'approvisionnement du cœur de la métropole et de la gouvernance des flux alimentaires qui en proviennent. Nous entendons mettre au jour le déroulement d'une trajectoire qui mobilise des acteurs et des territoires pour concourir à l'accomplissement d'un approvisionnement suffisant et satisfaisant la demande d'un territoire urbain – peu ou pas productif. Si l'on part du constat que la société contemporaine trouve ses racines dans la révolution industrielle du XIX^e siècle, quelles transformations sociétales, techniques, politiques en ont été à l'origine ? Ainsi, quelle était la situation de l'approvisionnement et plus largement du système alimentaire dans les dernières années de l'Ancien Régime, puis dans les deux siècles qui ont suivi, jusqu'à nos jours ? Et plus spécifiquement, quelles ont été les étapes qui ont conduit le système à passer d'une situation à une autre ? Quelles ont été les conséquences de ces mutations sur les territoires de l'approvisionnement et la gouvernance du flux alimentaire pendant ces périodes ? L'état actuel de la trajectoire conduit-il à présager d'un renouveau de la gouvernance alimentaire de l'approvisionnement en lien avec la construction de proximité avec les territoires de l'approvisionnement ?

Deuxièmement, ces préoccupations axées autour de la valorisation de la proximité sont le fondement de transformations – dont il s'agit d'évaluer la profondeur des impacts – dans les systèmes alimentaires métropolitains. Il importe dès lors d'envisager l'avènement d'une transition socio-écologique de la gouvernance du flux alimentaire induite par la construction de nouvelles proximités. Pour analyser la nature et la structure de cette évolution récente, soit les mécaniques des jeux d'acteurs à l'œuvre dans les mutations potentielles du système alimentaire, nous proposons d'étudier l'inscription territoriale de trois cas fondés sur l'expérience du cœur de la métropole parisienne de manière à répondre aux questions suivantes. Quels sont les acteurs qui remettent en cause l'ordre établi d'une période stable de la trajectoire alimentaire ? Dans quelle mesure les structures de leur action et les moyens dont ils se dotent, initient et organisent-ils une construction renouvelée de la proximité ? Quelles sont les

conséquences avérées et potentielles de ces frémissements à la marge du système alimentaire urbain ?

Méthodologie de la recherche

Une nécessaire approche par diverses entrées disciplinaires

Notre posture méthodologique implique trois cadres théoriques différents.

D'abord, l'écologie territoriale se conçoit, depuis quelques années, comme une avancée de la conjonction des réflexions des sciences de la nature et des sciences humaines²⁴. Ce champ propose l'analyse d'un territoire, sans échelle spatiale ou temporelle définie *a priori*, pour observer les liens entre les sociétés et la biosphère – en tant que milieu matériel et énergétique qui soutient leur évolution. Il permet l'étude du système alimentaire par les flux qui le constituent et autorise ainsi une cartographie des territoires dont dépend la subsistance de la région capitale.

Notre recherche est aussi une analyse dynamique de l'évolution du système alimentaire, de sa trajectoire. Historiquement étudiée par les sciences de l'environnement et de la société, cette trajectoire confirme un assujettissement du système alimentaire à des tendances lourdes. Des études quantitatives permettent de distinguer des transitions qui infléchissent une trajectoire (Kim, 2013 par exemple) ; notre travail cherche à montrer ce qu'il en est du point de vue qualitatif. Notre approche vise à combiner des sources primaires et des travaux postérieurs sur l'histoire de la quotidienneté, de l'économie et des politiques pour reconstituer un récit de la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire et de sa gestion à l'échelle de la capitale française.

Enfin, l'évolution de la gouvernance du flux alimentaire est analysée à la lumière des théories de la proximité. Cette vision économique et territorialisée des réseaux des acteurs du système alimentaire naît des travaux de l'économie régionale et urbaine. Nous soutenons que leur conceptualisation située des réseaux et jeux d'acteurs est un cadre analytique propice à la compréhension du système alimentaire, dans la dimension historique de sa trajectoire autant que dans l'actualité et la perspective de sa reterritorialisation.

²⁴ En juin 2013, la première école thématique d'écologie territoriale a lieu en France, à l'initiative de chercheurs fondateurs du champ et à laquelle nous avons pu prendre part, avec d'autres corps académiques. Ce travail collectif de recherche théorique et empirique a été l'occasion d'entamer la consolidation d'un champ scientifique interdisciplinaire. (Cf. plaquette de présentation de l'école thématique d'écologie territoriale. En ligne, format PDF : <http://www.parisgeo.cnrs.fr/IMG/pdf/Presentation_Ecologie_Territoriale_Aussois_juin_2013.pdf> [Référence du 21 mars 2013]).

Au croisement des sciences du territoire que sont la géographie, l'aménagement, l'économie régionale et urbaine et l'écologie territoriale, notre mobilisation de champs théoriques diversifiés s'applique à l'analyse matérielle et sociale du métabolisme territorial de l'approvisionnement alimentaire. En privilégiant les sciences de l'homme et de la société, sans nous priver de considérations émanant des sciences naturelles, nous entendons appréhender un segment fonctionnel de la trajectoire socio-écologique du cœur de la métropole parisienne. Les résultats notre recherche engagent à un décloisonnement des raisonnements scientifiques en rapport avec l'analyse empirique d'une situation complexe.

Méthodes

Notre analyse se fonde sur des méthodes qualitatives classiques en sciences de l'homme et de la société.

Au début de la recherche et afin de la structurer, notre approche du terrain alimentaire a consisté en une enquête exploratoire, balayant un vaste spectre d'acteurs qui pouvaient enrichir la rédaction d'une synthèse pour le programme CONFLUENT (cf. avant-propos). Intuitivement, nous avons contacté des acteurs du terrain et des décideurs, responsables de l'approvisionnement urbain, dans des domaines et à des échelles territoriales variées : des marchés de gros aux épiceries fines, mais aussi un professeur d'école de commerce ou encore des responsables de potagers urbains.

Parallèlement à cela, la construction d'un corpus bibliographique ciblé a permis de délimiter notre recherche et de fonder les hypothèses et le cadrage problématique exposés plus haut. Ces lectures sont de sources disciplinaires variées : de l'écologie industrielle et territoriale à l'économie régionale ou rurale, de la sociologie de la consommation à la biogéochimie, des sciences politiques aux sciences naturelles, de la géographie et de l'aménagement à l'histoire. Concernant nos lectures historiques, signalons d'emblée que nous avons tenté de confronter des sources primaires (dépouillement des archives du département de la Seine, écrits de penseurs des Lumières à l'aube du XX^e siècle) avec les travaux plus récents qui les prennent pour base ou qui y font plus indirectement référence. Nos lectures ont aussi porté sur des documents non académiquement référencés pour appuyer notre compréhension des terrains à explorer : communications scientifiques, littérature d'entreprises, d'institutions, de collectivités, etc.

Fort de ces acquis bibliographiques et des résultats de l'enquête exploratoire, nous avons construit une grille d'analyse pour guider la suite de notre recherche (cf. figure I.2.). Celle-ci détaille l'état des lieux thématique du sous-système d'approvisionnement considéré avant la démarche alternative au régime dominant, les facteurs de

changements, les caractéristiques de la démarche, sa stratégie, ainsi que son suivi, son évaluation et le cas échéant les ajustements qui en découlent.

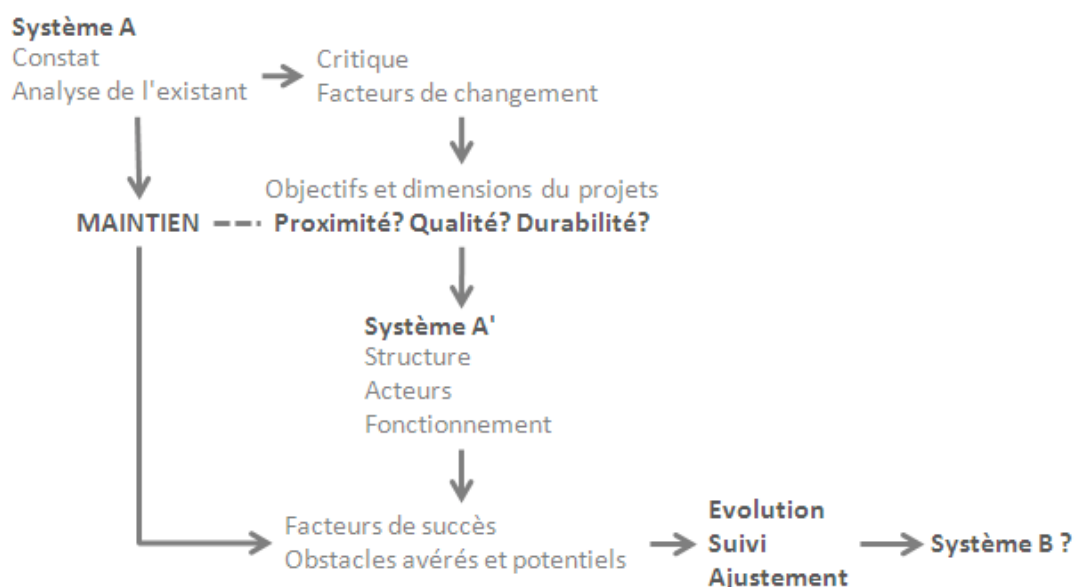


Figure I.2. Grille de conduite et d'analyse des entretiens semi-directifs conduits
Réalisation : S. Bognon, 2011.

Les enquêtes exploratoires du début de la thèse ont permis de constituer une typologie d'acteurs et d'initiatives alternatives au régime dominant. Nous avons choisi trois d'entre eux pour aboutir à des études de cas approfondies (cf. *infra*). Nous avons donc conduit des entretiens semi-directifs suivant la grille préalablement élaborée, principalement *de visu*, mais aussi par téléphone. La retranscription de ces entretiens a abouti d'une part à dégager des données d'ordre informationnel et des éléments clés du discours des acteurs qui ont d'autre part permis d'objectiver l'analyse de chacun des cas étudiés. Le but est d'en dégager les éléments langagiers qui permettent d'observer la mise en situation des acteurs et le regard qu'ils portent sur leur démarche. Les personnes ressources avec lesquelles des entretiens ont été menés ont été choisies pour la pertinence de leur fonction au sein des institutions analysées. La prise de contact s'est faite de manière directe (téléphone et courrier électronique) ou par interconnaissance : un acteur que nous avons interrogé nous a donné les coordonnées d'une personne que nous avons rencontré par la suite.

Plus marginalement, nous avons mobilisé l'analyse quantitative comme outil de description des acteurs, quand ceux-ci constituent un groupe d'individus dont nous tentons de décrire l'homogénéité ou les disparités.

Progression de la démonstration

La **première partie** de la thèse consiste en l'établissement du cadre théorique, conceptuel et analytique dans lequel nous inscrivons cette recherche.

Le **premier chapitre** explicite les fondements de l'écologie territoriale et l'intérêt d'une approche des territoires urbains par leur métabolisme. Nous y développons la genèse épistémologique de ce champ et quelques-uns des outils qu'il permet de mobiliser. Les notions de système alimentaire, d'hinterland et d'empreinte, ainsi que de bilans de matière y sont abordées. Ce pan théorique principal a pour vocation de démontrer l'opportunité de l'analyse de l'approvisionnement du point de vue de la gouvernance du flux alimentaire ; cette gouvernance représentant la dimension sociale du métabolisme, aujourd'hui naissante dans les travaux du champ de l'écologie territoriale.

Le **deuxième chapitre** convoque deux champs connexes de l'écologie territoriale avec lesquels nous entendons fonder scientifiquement cette thèse. D'une part, les avancées théoriques de l'école des proximités, dont l'origine académique est marquée par des économistes, donne une dimension régionale puis plus largement spatiale à la société économique. D'autre part, les liens entre société et biosphère sont observés par le prisme de l'école viennoise des transitions socio-écologiques. Ces deux champs sont complémentaires de l'écologie territoriale pour comprendre l'évolution du système alimentaire.

Une fois posées les bases de l'écologie territoriale comme champ fondateur, et des théories de la proximité et des trajectoires socio-écologiques comme domaines scientifiques connexes, **la deuxième partie** analyse de manière dynamique l'établissement du système alimentaire contemporain et ses récentes perspectives de changements.

Le **troisième chapitre** tente donc d'établir la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire de la région capitale de la fin de l'Ancien Régime à l'orée du deuxième millénaire. Ce chapitre trois se conçoit comme une synthèse des travaux ayant porté ou portant sur l'approvisionnement alimentaire parisien : il constitue donc une partie importante du volume de notre travail. Consciente de la discordance proportionnelle de ce chapitre vis-à-vis des autres, nous estimons néanmoins qu'il n'aurait pas été pertinent de le sectionner pour en tirer plusieurs chapitres vue la linéarité temporelle de la trajectoire qu'il entend conter. À ce propos, nous adoptons un découpage temporel de la trajectoire et des transitions qu'elle subit, guidé par les évolutions du système alimentaire : les innovations prises unes à unes nous intéressent toutefois moins que les inflexions qu'elles provoquent dans la trajectoire. Cette étude

rétrospective permet de confirmer la pertinence des cadres théoriques et analytiques présentés dans les premiers chapitres.

Les initiatives de rapprochement des territoires productifs des bassins de consommation sont abondantes et connaissent un essor particulier depuis le début des années 2000. **Le quatrième chapitre** a pour objectif de dresser une typologie de ces initiatives en fonction de l'origine du flux alimentaire qu'elles mobilisent, des acteurs qu'elles impliquent, de la portée de leur engagement et de la nature des proximités qu'elles mettent en œuvre. Nous définissons aussi quelques-uns des déterminants de ces initiatives et les dérives déjà constatées ou potentielles d'une réflexion trop exclusive sur la reterritorialisation de l'approvisionnement alimentaire.

La troisième partie est constituée de trois chapitres, ayant pour vocation l'étude de trois cas dans lesquels trois types d'acteurs différents sont engagés d'une façon ou d'une autre dans la reterritorialisation ou la proximité alimentaires. Puisqu'il semble qu'une attention particulière des mondes scientifique, empirique et sociétal soit portée à l'essor d'alternatives au système alimentaire contemporain, nous choisissons d'observer trois d'entre elles.

Le cinquième chapitre s'intéresse à la politique de la Ville de Paris sur le rapprochement des aires d'approvisionnement alimentaire des citadins. Nous analysons une politique publique de valorisation de la proximité par une gouvernance apparemment novatrice appliquée à l'offre alimentaire des marchés forains. Par ailleurs, l'observation de l'intervention d'un acteur public dans la sphère économique et socialement individualisée, nous semble être un point de départ important pour constater ou infirmer sa place dans un système alimentaire dominé par la sphère entrepreneuriale marchande de l'approvisionnement alimentaire.

Le sixième chapitre interprète la démarche d'un acteur attendu sur le terrain de l'approvisionnement de proximité. L'étude Planète Lilas, association qui pratique le maraîchage en cœur de métropole, à très faible distance de la ville-centre et dans un tissu urbain particulièrement artificialisé, permet de dégager les invariants de ce type de démarche, mais aussi certaines originalités d'une initiative vitriote. Elle s'inscrit dans un renouvellement de la tradition maraîchère de la banlieue rouge et promeut une réincarnation de la fonction nourricière dans le cœur de la métropole.

Le septième chapitre aborde le cas de Casino, enseigne très présente en cœur de métropole parisienne, qui adopte depuis 2012 une mise en valeur des productions de proximité dans ses magasins franciliens. En partenariat avec le Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire (CERVIA), Le Meilleur d'Ici est une politique commerciale déployée, avec pour objectif l'information des

consommateurs de la métropole capitale des capacités productives des territoires de proximité.

La conclusion générale de ce travail est composite. Dans un premier temps, nous proposons un bilan de la recherche en revenant sur les hypothèses qui ont guidé notre travail, puis sur les résultats empiriques et théoriques de notre investigation du terrain de l'approvisionnement alimentaire parisien. D'une part, nous tentons de poser un diagnostic scientifique quant à l'état transitionnel du système alimentaire actuel, et d'autre part, nous présentons notre contribution au champ de l'écologie territoriale. Dans un second temps, nous abordons des thématiques qui, de manière transversale, permettent une nouvelle appréhension des résultats. Enfin, nous proposons d'ouvrir une discussion quant aux suites envisageables pour cette thèse.

PREMIÈRE PARTIE

Approche théorique pluridisciplinaire du système alimentaire

La façon dont une société se procure les moyens de sa subsistance appelle une approche pluridisciplinaire. L'analyse de ces mécanismes repose d'une part sur l'étude de la biosphère et de sa capacité à fournir une alimentation satisfaisante aux populations, et d'autre part sur l'examen des moyens mis en œuvre par ces populations, l'organisation qu'elles adoptent pour acheminer vers elles les produits de la terre.

À l'origine de l'écologie territoriale, l'écologie urbaine et l'écologie industrielle font émerger le concept de métabolisme appliqué à des phénomènes anthropiques localisés. Par métabolisme, nous entendons une manière d'envisager les territoires par les relations matérielles et énergétiques qu'ils entretiennent avec leur milieu, leur environnement et entre eux. Cette vision des territoires ne se résume pas à une simple assimilation des établissements humains à des organismes vivants ou encore à des écosystèmes. La définition claire de notre positionnement vis-à-vis des thématiques et des controverses scientifiques qui fondent l'écologie territoriale fait partie des objectifs du premier chapitre.

Le second chapitre explicite les apports de deux autres champs théoriques à notre démarche. D'une part, l'école de la proximité s'avère fertile pour penser les relations entre les acteurs du système alimentaire et leurs liens à un objet aussi vital que la subsistance des territoires métropolitains. Les contributions théoriques de ce champ initié par des économistes sont un préalable à la compréhension de la volonté de reterritorialisation de l'approvisionnement alimentaire en ce qu'elles mobilisent la proximité géographique. Elles permettent aussi une réflexion sur la dynamique des acteurs par la conceptualisation de la proximité organisée. D'autre part, les différents courants des sciences de la société en action (*Science and Technology Studies*) et des sciences du territoire (sciences de l'environnement et de la société) organisent la théorisation des liens dynamiques, dans l'espace et dans le temps, entre société et biosphère. La notion de trajectoire permet dès lors d'identifier des périodes d'innovation qui, lorsqu'elles ont une prise sur l'évolution des sociétés, rythment des transitions qui s'intercalent entre des périodes de stabilité d'un régime qui domine pour un temps le fonctionnement d'une société, et de son système alimentaire.

Chapitre 1. Écologie territoriale, métabolisme urbain et système alimentaire

Dans un premier temps, l'objet de ce chapitre est de présenter, de manière thématique, les courants qui ont concouru à la construction du champ de l'écologie territoriale. Nous en décrivons d'abord la généalogie puis nous en détaillons les concepts et les outils qui nourrissent notre cadrage théorique. Après avoir cerné les contours de l'écologie territoriale – son avènement épistémologique, les clés de ses applications empiriques et leurs limites – nous nous attachons à montrer l'intérêt d'analyser l'approvisionnement alimentaire au prisme de ces fondamentaux théoriques.

1.1. Fondements épistémologiques et conceptuels de l'écologie territoriale

1.1.1. Écologies urbaines

L'écologie urbaine est une association nominale qui peut prêter à confusion du fait qu'elle renvoie à des courants disciplinaires – parfois mixtes ou combinés – peu comparables mais ayant un fond scientifique commun (Coutard et Lévy (dir.), 2010¹).

- **Diversité des approches écologiques de la société**

Un courant de l'écologie urbaine est apparu aux États-Unis au début du XX^e siècle à l'université de Chicago. Longuement décrite et analysée par les sociologues français I. Joseph et Y. Grafmeyer (2004), l'école de Chicago² constitue la base de l'écologie « dans » la ville en tant qu'étude des relations entre les groupes humains dans leur environnement. Cette approche est inspirée par l'écologie animale et végétale, émanant elle-même de la pensée darwiniste et de sa vision naturaliste des sociétés vivantes. Selon les penseurs de cette mouvance (des sociologues pour la plupart), la ville est le milieu naturel de l'homme moderne et exacerberait des tensions entre des populations hétérogènes contraintes de vivre sur un même territoire. Cette école de pensée a connu

¹ Cet ouvrage rassemble les contributions de chercheurs membres et associés au Programme Interdisciplinaire de Recherche sur la Ville et l'Environnement (CNRS). Il offre une vision rétrospective et prospective de l'état de l'art et des réflexions scientifiques ayant trait à l'écologie urbaine, dans son acception la plus large et sans bornes disciplinaires.

² Dans divers domaines des humanités, l'université de Chicago s'est positionnée à la pointe de la recherche au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Véritable « laboratoire social » pour paraphraser I. Joseph et J. Grafmeyer (2004), reprenant l'expression de R. E. Park, la ville a été mobilisée par l'université (en architecture, en sociologie, et plus récemment en économie) en tant que matériau scientifique pour l'étude des sociétés in vivo.

son apogée dans les années 1920-30 et a regagné de l'intérêt en France dans les années 1970³.

Un second courant, naturaliste, s'attache à l'étude de l'écologie « dans » la ville. Référencée par l'écologue P. Clergeau (2010), comme l'écologie des parties d'un tout (entendu comme la ville), cette écologie urbaine est approchée par J. Celecia, un autre écologue⁴, comme une étude de la ville à la manière des écologues. Selon les tenants de ce courant scientifique, les villes sont des écosystèmes urbains caractérisés « par [leur] structure et [leur] fonction (avec [leurs] composants biotiques et abiotiques) et par la circulation et la conversion d'énergie et de matière. Les villes possèdent aussi leur propre organisation spatiale, leurs schémas spécifiques d'évolution dans le temps qui déterminent des schémas de comportement des espèces, de dynamique des populations jusqu'à la formation de diverses communautés particulières à l'environnement urbain » (Celecia, 1999, p. 244).

L'écologie urbaine peut aussi être entendue comme l'écologie « de » la ville et cet autre versant fonde le champ qui encadre notre réflexion. En tant que système consommateur de ressources et producteur de déchets, la ville est décrite par l'écologue étatsunien E. Odum comme un système hétérotrophe (Odum, 1976.) et même parasite (Odum, 1989)⁵. L'emprunt de ces deux termes aux sciences naturelles traduit la volonté des tenants de cette écologie « de » la ville d'examiner celle-ci comme un écosystème ou encore un organisme doté d'un métabolisme, au sein duquel évoluent les citoyens. La pluridisciplinarité (si ce n'est la tentative d'interdisciplinarité)

³ Ses avancées scientifiques ont été relayées en France avec l'ouvrage majeur de I. Joseph et Y. Grafmeyer (2004, édité en 1979) qui se donnait pour objectif d'ouvrir la recherche urbaine française aux apports de l'École de Chicago, en l'extrayant quelque peu de sa quête des déterminants socio-économiques et politiques des phénomènes urbains à travers la « [naturalisation du] milieu urbain pour mieux en analyser les régularités et les variations » (Joseph et Grafmeyer, 2004, p. 10).

⁴ John Celecia est un chercheur, spécialiste de la biodiversité, mandaté par l'UNESCO dès 1974 pour conduire avec d'autres scientifiques le programme Man and Biosphère (MAB), ayant pour vocation de « développer les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère pour améliorer la relation globale entre l'homme et l'environnement ; pour prévoir les conséquences des actions d'aujourd'hui sur le monde de demain et ainsi accroître les capacités humaines à gérer efficacement les ressources naturelles de la biosphère » (Site internet du programme MAB : <<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/infocus-archive/history/w1-potted-history/>> [Référence du 03 février 2013]). Notons que l'orientation de ses recherches et celle qu'il donne au programme MAB témoignent de son intérêt pour l'écologie dans la ville autant que pour l'écologie de la ville.

⁵ Ces deux termes empruntés aux sciences naturelles sont définis comme suit par A. Da Lage et G. Métailié (coord, 2000). Hétérotrophe « se dit d'une plante ou d'un animal consommant les substances organiques élaborées par un autre être vivant » (Ibid., p. 268) et parasite « se dit d'une plante vivant au dépens d'un autre être vivant, appelé hôte, dont elle tire tout ou partie de ses nutriments » (Ibid., p. 389).

de cette écologie urbaine naît d'une volonté d'examiner la ville en tant qu'artéfact humain inscrit dans un milieu (au sens naturaliste du terme) par des penseurs de domaines scientifiques éclectiques. Pour analyser les sociétés urbaines, ceux-ci tendent progressivement à utiliser les outils des sciences naturelles, et en particulier la notion de métabolisme et ses implications en termes de flux de matière et d'énergie.

- **Écologies urbaines et pluridisciplinarité**

Croiser sciences de la nature et sciences de l'homme pour étudier les relations des villes avec l'environnement apparaît essentiel, malgré des cloisonnements disciplinaires et académiques aujourd'hui encore difficilement surmontables. Il n'en a pas toujours été ainsi : M. Fischer-Kowalski (1998) signale qu'au milieu du XIX^e siècle, quand émerge le concept de métabolisme en biologie, celui-ci rencontre aussi une résonance dans les théories classiques des sciences sociales. L'auteure rappelle ainsi les préoccupations de Marx et Engels qui appréhendent la notion de métabolisme⁶ mais ne « [l']utilisaient pas seulement en termes de métaphore : ils cherchaient à impliquer une relation d'échanges matériels entre l'homme et la nature, une interdépendance mutuelle au-delà de la simple idée largement répandue que l'homme 'utilise la nature'⁷ » (Ibid., p. 64)⁸. La rupture entre sciences de la nature et sciences de la société marque l'abandon par ces dernières de toutes références conceptuelles « à des paramètres naturels en tant que cause ou conséquence des activités des sociétés humaines⁹ » (Ibid., p. 66).

À partir des années 1960, de nouvelles préoccupations apparaissent, tant dans la communauté scientifique que dans la société, avec la prise de conscience globale de la finitude des ressources naturelles. Une des preuves apportées par M. Fischer-Kowalski (1998), est la tenue d'une conférence en 1955 intitulée *Man's Role in Changing the Face of the Earth*, où des scientifiques d'horizons variés prennent acte de la nécessité de nouvelles perspectives académiques (et quelques temps après sociétales et politiques) pour penser l'impact des sociétés humaines sur leur environnement. La croyance en un progrès illimité des sociétés humaines *via* l'amélioration des conditions de vie par les innovations techniques et technologiques s'émousse pour laisser place à « l'image d'une croissance économique industrielle en tant que processus impliquant potentiellement la dévastation de la vie humaine. [...]. L'on peut constater [*a posteriori*]

⁶ En allemand *Stoffwechsel*, littéralement échange de substances.

⁷ Traduction personnelle.

⁸ Cette idée n'est pas utilisée pour examiner la société capitaliste, car pour Marx et Engels, « l'appropriation comme base de l'accumulation capitaliste est toujours et seulement une appropriation de la plus-value du travail humain », (Fischer-Kowalski, 1998, p. 64.). Traduction personnelle.

⁹ Traduction personnelle.

que cela contribua à promouvoir quelque chose de comparable à la renaissance du paradigme du métabolisme appliqué aux sociétés industrielles¹⁰ » (Ibid., p. 70).

- **Le métabolisme comme outil d'analyse des sociétés humaines**

Par métabolisme nous entendons, en reprenant les travaux de nombreux biologistes et écologues, l'ensemble des flux matériels et énergétiques (et des réactions qu'ils induisent) qui contribue à l'activité d'un organisme vivant. Par extension et assimilation, le métabolisme d'un écosystème¹¹ serait composé de l'ensemble des flux entrant et sortant de celui-ci afin de garantir sa durabilité temporelle. Si l'on considère les villes comme comparables à des écosystèmes, tous les flux qui contribuent à l'existence de celles-ci en constituent le métabolisme : entrées de matières premières, de flux énergétiques, de produits manufacturés, de services, de capitaux, d'humains ; persistance d'un stock (capacités de recyclage du territoire) ; rejets d'excrétas et de surplus de même essence que les flux entrants mais dégradés ou au moins modifiés par les usages urbains. La question de savoir si la ville est un écosystème est épineuse et nous y apportons la perspective d'une réponse à la fin de ce paragraphe. Celle du métabolisme des territoires est le fruit d'un débat à replacer dans le long terme historique et n'est pas encore résolue entre les courants scientifiques de disciplines très variées, dans le champ des sciences naturelles et des sciences de la société. P. Duvigneaud, biologiste et écologue, se soumet à l'étreinte appliquée de ce concept en examinant quantitativement l'écosystème urbain de Bruxelles (figure 1.1.). Cette représentation très figurative de l'écosystème urbain de Bruxelles et de son métabolisme met en pratique une comptabilité complexe de flux énergétiques et matériels.

¹⁰ Traduction personnelle.

¹¹ L'écosystème est ainsi défini par A. Da Lage et G. Métaillé, *coord.* (2000) : « ensemble constitué d'une biocénose (avec ses relations internes), de son biotope et de leurs interrelations et interactions » ; la biocénose étant une « communauté de végétaux et d'animaux d'un biotope donné, constituant un système biologique régi par des relations d'interdépendance » (Ibid., p. 185). Dans cette assimilation, l'écosystème-ville serait constitué de la *biocénose-humaine/faune urbaine* interagissant avec son *biotope-environnement préurbain*.

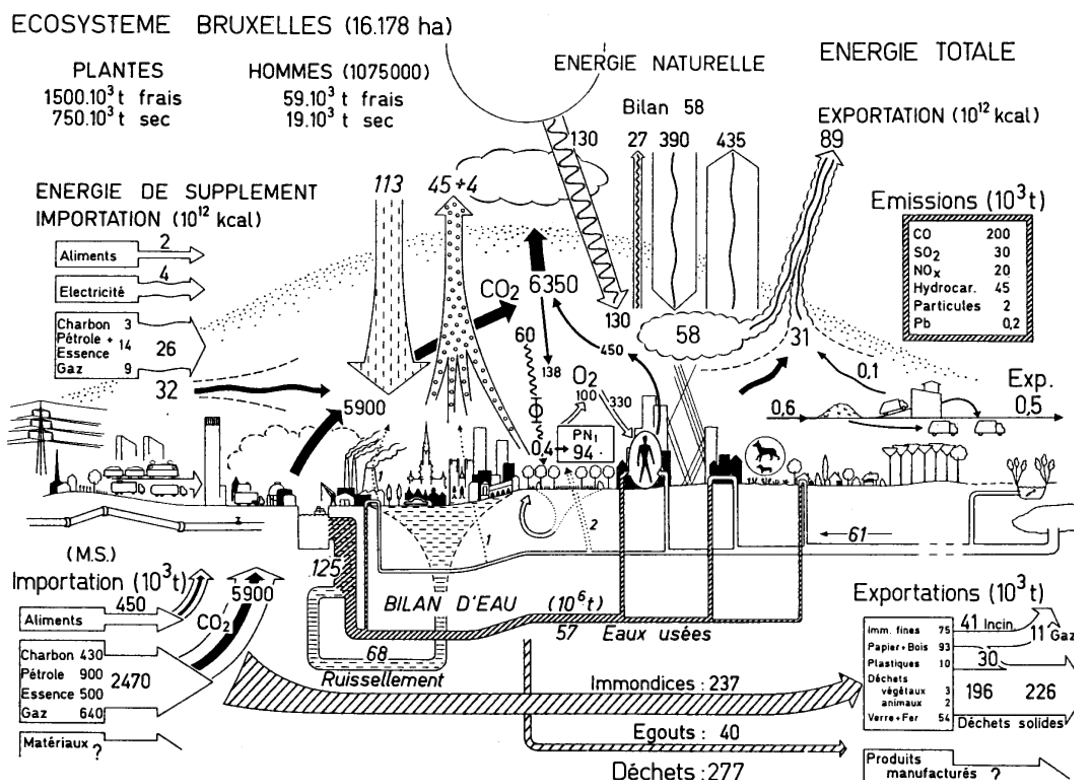


Figure 1.1. Le métabolisme urbain de Bruxelles au début des années 1970, vu par P. Duvigneaud.
Cité par Kennedy, Cuddihy et Engel-Yan, 2007, p. 47.

• L'organicisme : débats scientifiques

Cette assimilation sémantique de la ville à un artéfact naturel avait été vivement critiquée comme un risque de déviation de l'écologie urbaine émanant de l'École de Chicago : « il ne faut pas conclure trop vite de l'écologie à l'organicisme¹² », prévenaient I. Joseph et Y. Grafmeyer (2004, p. 14). Pourtant, l'analogie organique a bel et bien été poussée jusque là par ce courant de l'écologie urbaine, aux aspirations fondamentalement naturalistes. Si la ville est un écosystème (en termes organicistes) alors elle est pourvue de capacités métaboliques qui modifient l'état « naturel » de son milieu en termes matériel et énergétique. Le concept de métabolisme urbain, développé par l'ingénieur étatsunien A. Wolman (1965), permet donc d'analyser les établissements humains en fonction du stock matériel et énergétique dont ils disposent

¹² L'organicisme est défini selon A. Da Lage et G. Métailié coord. (2000) comme « théorie écologique selon laquelle une communauté végétale (ou animale) peut être, à propos de sa structure comme de son fonctionnement ou de son développement, assimilée à une entité individuelle fonctionnant tel un organisme ». Par extension, assimiler un écosystème (fut-il d'essence urbaine) à un organisme doté d'un métabolisme, pourrait relever de l'organicisme, en des termes sans doute moins orthodoxes que ceux définis par les biogéographes et autres naturalistes.

et des échanges de nature similaire qu'ils effectuent avec leur environnement¹³. Les prélèvements et rejets de matière et d'énergie nécessaires à l'activité urbaine ont des répercussions sur des milieux extérieurs (urbains ou non), plus ou moins proches géographiquement de la ville qui les émet¹⁴.

La critique visant ces dérives organiscistes de l'écologie urbaine mérite quelques pistes d'orientations pour une réponse constructive. Tout d'abord, il faut chercher à comprendre pour quelles raisons analyser les relations entre société et nature à l'aide du concept de métabolisme ; et quelles sont les réponses opératoires et cognitives qu'il peut apporter dans la compréhension de ces relations. E. Odum¹⁵ « pionnier de l'écologie systémique, se prononce clairement en faveur de l'usage des termes de "croissance" ou de "métabolisme" à toutes les échelles biologiques de la cellule à l'écosystème¹⁶ », (Fischer-Kowalski, 1998, p. 63). Selon cet écologue, les sociétés humaines, en tant qu'entités biologiques spécifiques (agglomération d'organismes vivants en interaction avec leur environnement), devraient donc « naturellement » pouvoir être analysées de la même manière que n'importe quel écosystème, ainsi que le confirme un de ses collègues québécois : « l'écosystème [...], cette matrice fondamentale du milieu est le cadre dans lequel il convient d'examiner le rôle de l'homme dans la transformation cyclique des ressources » (Dansereau, 1970, p. 683). Comme les hommes dépendent du milieu dans lequel ils évoluent, les réactions métaboliques des sociétés urbaines pourraient être analysées en trois étapes génériques : extraction, manufacture et autres transformations industrielles, transport et échanges¹⁷ (Fischer-Kowalski, 1998). Cette vision des sociétés humaines (et particulièrement industrielles ou urbaines) s'avère pragmatique dans le sens où elle permet d'y repérer des dysfonctionnements (épuisement des ressources, pollution, pertes et usages dissipatifs de la matière et des énergies, inefficacité des services, non bouclage des cycles biochimiques, augmentation des débits métaboliques, etc.). Le modèle organiciste permet d'entrevoir des solutions directement adaptées de celles qu'adoptent les écosystèmes naturels confrontés à des problématiques analogues (Fischer-Kowalski,

¹³ « [A. Wolman] ne cherche pas à aller plus loin dans la conceptualisation du métabolisme urbain. [...] il montre simplement l'utilité de l'approche systémique de la consommation urbaine de ressources » (Kim E., 2013, p. 29)

¹⁴ Ils représentent l'empreinte de celle-ci sur son milieu, nous y reviendrons.

¹⁵ Il est notamment conforté par les travaux antérieurs de J. Moleschott, physiologue néerlandais du XIX^e siècle, et de W. S. Beck, médecin étatsunien.

¹⁶ Traduction personnelle.

¹⁷ Notons que cette analyse de M. Fischer-Kowalski est issue des travaux de P. Geddes, géographe et urbaniste écossais, qui est selon elle, « le premier scientifique à aborder empiriquement la question du métabolisme sociétal à une échelle macroéconomique » (Fischer-Kowalski, 1998, p. 65). Traduction personnelle.

1999). Plus largement, pour reprendre les mots de N. Buclet, « c'est tenter de réconcilier l'homme avec la nature. Il ne s'agit plus de considérer l'homme comme une exception échappant aux contraintes de la biosphère, [...] dont l'essence serait intrinsèque et non liée à l'environnement, [...] » (Buclet, 2011a, p. 160-161).

L'entropie est un concept appliqué à l'écologie urbaine par analogie avec la thermodynamique : l'entropie d'un système considéré est inversement proportionnelle au degré d'ordre adopté par les éléments qui le composent¹⁸. Ainsi, une société industrielle contemporaine, ayant un métabolisme dont le débit et la variété des flux sont importants, est considérée comme provoquant une entropie élevée, du fait des perturbations que ce métabolisme provoque sur l'environnement et à l'intérieur même du système sociétal considéré. Dans l'absolu, tout système est voué à la corrosion par l'entropie, à la dissolution par le désordre. La prospérité et l'accroissement des sociétés sont permis par la technique et la technologie qui autorisent l'importation de ressources et l'exportation de surplus ou déchets sans aucune contrainte (si ce n'est financière). Le système sociétal peut se maintenir ordonné et augmenter son ordre aux dépens d'autres systèmes. Ainsi, « si l'économie est vue comme le moyen d'un organisme vivant complexe de repousser dans le temps l'accroissement de l'entropie, son objectif devient celui de puiser dans l'environnement les moyens de réduire l'entropie systémique. Cela ne peut se faire qu'au détriment de l'accroissement de l'entropie de la biosphère » (Buclet, 2011a, p. 85).

Néanmoins, l'analogie pure et simple consistant à assimiler des sociétés humaines à des écosystèmes, et, par extension organiciste, à des organismes vivants, comporte de nombreux biais et raccourcis qui ne permettent pas de s'en satisfaire telle quelle. Utiliser l'analyse des systèmes naturels pour modéliser les systèmes anthropiques pourrait par exemple conduire à l'effet inverse de celui recherché – à savoir la diminution des perturbations humaines sur les systèmes naturels. Et dans ce cas, les principes de l'écologie seraient appliqués par l'anthroposphère à la biosphère¹⁹. Moins qu'un modèle et dépassant l'analogie, les outils de l'écologie urbaine pourraient n'être qu'un modèle métaphorique du fonctionnement des systèmes naturels. Selon

¹⁸ Ce développement sur l'entropie des systèmes sociétaux, et en particulier sur leur capacité à réduire leur entropie, est notamment exprimé par W. Rees et M. Wackernagel (1996) à l'occasion d'un article qu'ils publièrent sur l'intérêt de considérer l'empreinte écologique des villes pour en dégager des perspectives d'actions. Bien que leur propos en la matière soit critiquable (nous y reviendrons), leur démonstration concernant l'entropie est tout à fait probante.

¹⁹ « D'un côté, le fait d'utiliser les écosystèmes naturels comme modèles permet de déployer un certain nombre d'outils de l'écologie scientifique au sein de l'écologie industrielle. D'un autre côté, [...] on en arrive à ce que ce soient les principes de l'écologie industrielle qui puissent s'appliquer au « système terre », sublime renversement de la métaphore. » (Buclet, 2011a, p. 176)

N. Buclet²⁰ il convient d'éloigner la réflexion de la réalité des écosystèmes naturels, pour la repenser au sein du schéma de représentations des écosystèmes élaboré des scientifiques, à une époque et en un courant scientifique donné (Buclet, 2011a, p. 175).

Les écologies urbaines, ont contribué (outre les résultats empiriques qu'elles ont produits) à construire un cadre conceptuel et méthodologique solide dont se serviront des scientifiques de divers horizons, une vingtaine d'années plus tard, pour fonder les champs de l'écologie industrielle puis de l'écologie territoriale.

1.1.2. Écologie industrielle

- **Spécificités des sociétés industrielles**

Parallèlement à l'émergence des écologies urbaines, l'écologie industrielle se constitue en courant scientifique dans la seconde moitié du XX^e siècle. L'idée de métabolisme est reprise par des industriels et des scientifiques dès les années 1960-70 (Erkman, 2004). Mais elle ne connaît un vif intérêt qu'à partir des années 1990, avec la publication d'un article de R. Frosch et N. Gallopoulos, deux scientifiques issus du monde industriel, qui lance la réflexion autour de l'existence d'écosystèmes industriels et la possibilité que ceux-ci soient écologiquement viables et envisageables à plus long terme (Frosch et Gallopoulos, 1989). Dès lors, l'écologie industrielle, même si elle reste un oxymore issu du cloisonnement intellectuel séparant viscéralement le système industriel de la biosphère, apparaît comme un « nouveau champ scientifique et technique, à la confluence de l'ingénierie, de l'écologie et de la bioéconomie » (Erkman, 2004, p. 12).

Dissocier activité humaine et biosphère a pour conséquence de ne considérer la première que comme source perturbatrice de la seconde. Ainsi la recherche dans le domaine de l'industrie se focalise sur la quête de solutions pour minimiser les nuisances et est contrainte de trouver des dispositifs techniques et institutionnels pour intervenir une fois la nuisance constatée ou lorsqu'apparaît une nouvelle norme contraignant un peu plus le *droit à nuire*. Ces solutions additionnées à une accumulation préalable de techniques sont nommées *end of pipe*. Même lorsque les politiques parlent de « réduction à la source », de prévention, S. Erkman assimile ces discours à des solutions de « bout de tuyau » puisque « l'attention reste focalisée sur la pollution et les déchets [...] au détriment d'une vision plus large » (Erkman, 2004, p. 15). Pour l'auteur, la résolution des problèmes liés aux interactions société/biosphère par l'approche *end of pipe* est très largement critiquable, notamment du fait qu'elle soit

²⁰ Il fait ici référence aux travaux de Gérald Hess, spécialiste suisse de philosophie et d'éthique environnementales.

cloisonnée (chaque problème est traité indépendamment par des acteurs qui ne se connaissent et ne se comprennent pas nécessairement), incrémentale (« elle procède de petites améliorations graduelles », *Ibid.*, p. 17), coûteuse (les incréments sont inversement proportionnelles au coût qu'elles induisent) et qu'elle « constitue un oreiller de paresse technologique » (*Ibid.*, p.20).

Déjà entrevue par R. Frosch et N. Gallopoulos (1989), cette « démarche systémique, fondée sur l'existence de multiples rétroactions positives et négatives entre activités humaines [...], à l'instar de ce que l'on peut identifier dans un écosystème » (Buclet, 2011a, p. 162-163) est à la base d'une politique d'écologie industrielle.

- **Outils et méthodes : du métabolisme à la symbiose**

Les outils développés par l'écologie industrielle sont aujourd'hui encore en cours d'amélioration, mais un certain nombre d'entre eux sont opérationnels et permettent des analyses comparatives (dans le temps comme dans l'espace) ; ce qui pousse certains auteurs à affirmer que « le métabolisme socio-économique est appelé à devenir un paradigme permettant aux sciences sociales de nouvelles vues sur la société » (Fischer-Kowalski, 1999, p. 122-123). De manière plus générale, les principes fondamentaux de l'écologie industrielle sont le bouclage des cycles avec la minimisation des usages dissipatifs de matière et d'énergie, et même la dématérialisation *via* l'économie de fonctionnalité (produire des services plutôt que des biens et mutualiser les biens matériels dans un usage partagé).

Les travaux initiaux de P. Duvigneaud sont complétés à l'échelle de la Belgique par un groupe de scientifiques (Billen *et al.*, 1983) qui produit une étude de l'économie du territoire belge tout entier par l'analyse de données statistiques concernant les échanges matériels et énergétiques de ses industries, laissant ainsi de côté les indicateurs immatériels (flux de capitaux) traditionnellement mobilisés par l'économie. Ils revendiquent l'idée que les matières premières et les déchets n'en sont que parce que les sociétés leur donnent ces attributs. Malgré l'ouverture historique de la Belgique vers les économies qui lui sont étrangères, une de leurs conclusions est que l'ouverture économique de la Belgique a provoqué une ouverture des cycles biogéochimiques (et économiques²¹). L'écosystème Belgique aurait donc régressé à un stade écosystémique juvénile dans lequel les réseaux trophiques linéaires autorisent une consommation importante de matière et d'énergie, et par conséquent un recyclage quasi inexistant et

²¹ « En lieu et place d'exporter pour financer ce que nous importons, nous sommes maintenant dans une situation où nous importons pour satisfaire nos besoins internes et pour produire ce que nous exportons. De nécessité, l'exportation est devenue un objectif » (Billen *et al.*, 1983, p. 154).

donc des pertes considérables. L'intérêt d'un tel ouvrage réside aussi dans les apports méthodologiques de la démarche entreprise. La filière alimentaire est analysée et deux figures (1.2. et 1.3.) rendent compte de l'activité métabolique qu'elle engendre²².

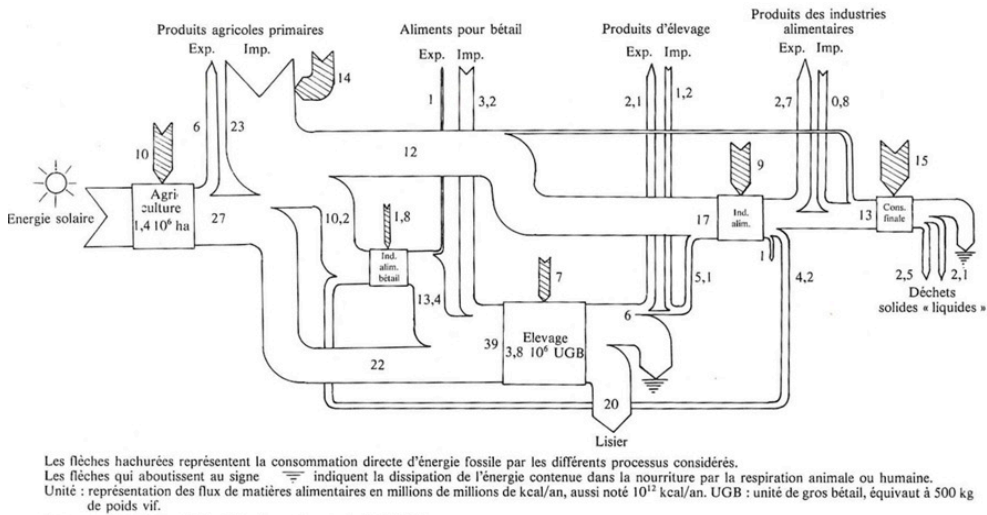


Figure 1.2. Circulation des matières alimentaires en Belgique entre 1974 et 1976.
 Source : Billen *et al.*, 1983, p. 62.

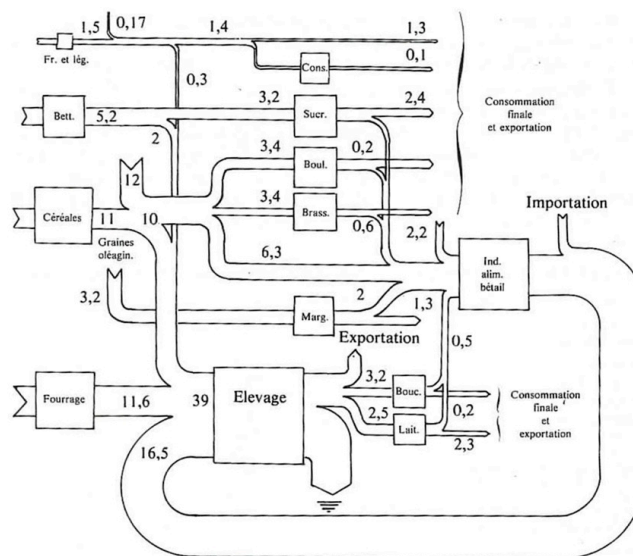


Figure 1.3. Métabolisme des transformations industrielles des produits alimentaires en Belgique entre 1974 et 1976, en 10^{12} kcal/an.

NB : Cons. : conserverie ; Sucr. : sucrerie ; Boul. : boulangerie ; Brass. : brasserie ; Marg. : margarinerie ; Bouc. : boucherie ; Lait. : laiterie.

Source : Billen *et al.*, 1983, p. 63

²² L'abstraction de ces représentations, graphiquement plus neutres que celle de P. Duvigneaud, propose seulement une réflexion peut-être moins didactique et plus factuelle du niveau de dépendance du territoire belge à des territoires extérieurs.

L'écologie industrielle a aussi des applications (économiques) concrètes. Considérer les déchets des uns comme les matières premières d'autres peut conduire à des mécanismes de symbiose. L'expérience exemplaire de Kalundborg au Danemark a présentée par N. Brings Jacobsen (2006) (figures 1.4. et 1.5).

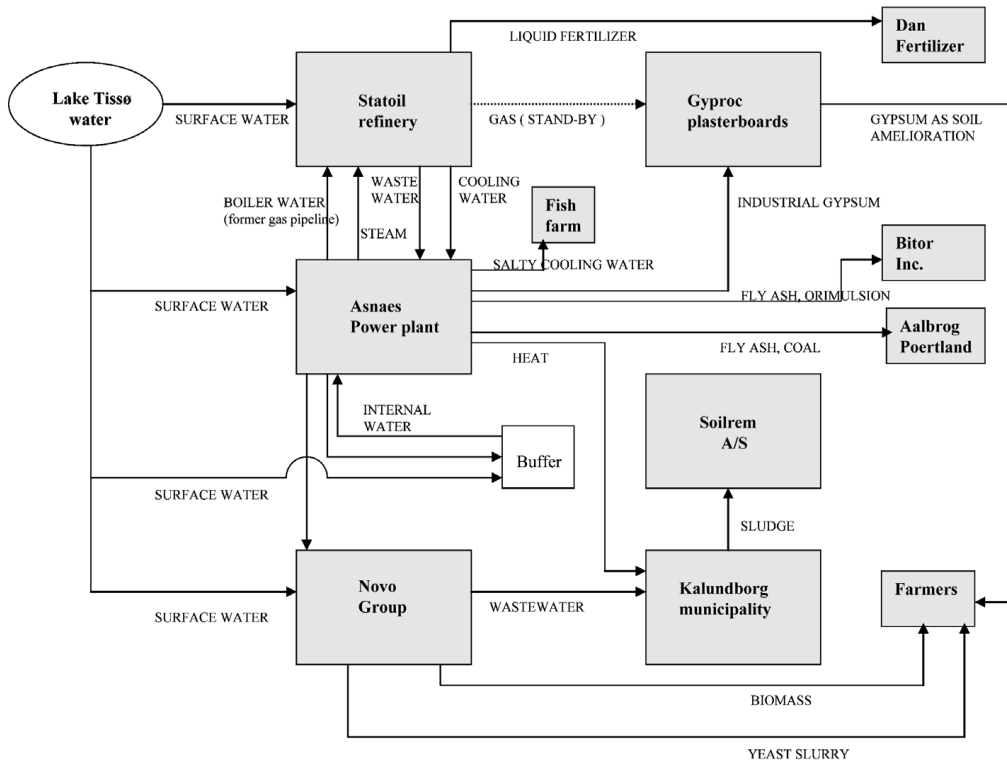


Figure 1.4. La symbiose industrielle du cluster de Kalundborg en 2002.
Source : Brings Jacobsen, 2006, p. 242.

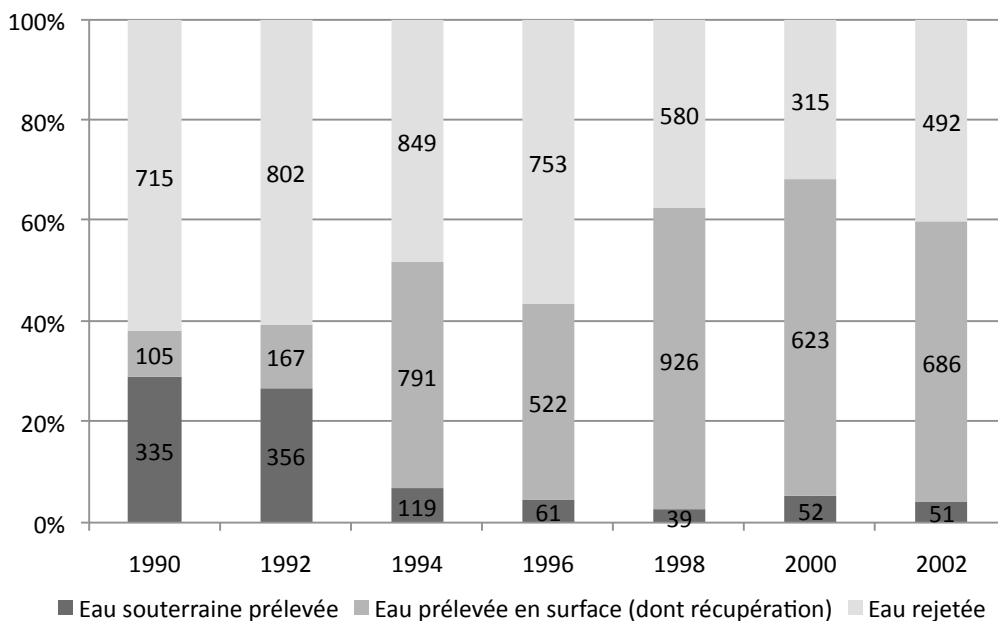


Figure 1.5. Consommation d'eau à la centrale d'Asnaes, entre 1990 et 2002, en milliers de m³ (vignettes chiffrées) et en valeur relative (axe des ordonnées).
D'après Brings Jacobsen, 2006, p. 242.

« Cette synergie présuppose des formes de coopération entre entreprises et collectivités territoriales, notamment au niveau des territoires [...]. L'intérêt de l'écologie industrielle est de créer des interactions entre acteurs relativement proches géographiquement, mais n'ayant pas toujours l'occasion d'échanger, faute d'intérêts communs » (Buclet, 2011a, p. 166).

Les entreprises y trouvent d'abord des bénéfices économiques comme la diminution des coûts de matière première (cf. figure 1.5. l'augmentation notable de la part des eaux prélevées en surfaces incluant les eaux récupérées par la symbiose). Ensuite, elles peuvent y voir des profits environnementaux directs comme la réduction de la pression sur la ressource et sur le milieu (cf. figure 1.5. la diminution des prélèvements d'eaux souterraines et des eaux rejetées). Elles peuvent enfin s'enorgueillir de bénéfices indirects comme la possibilité d'une planification économique, l'amélioration de l'image environnementale (notamment grâce à une vulgarisation aisément accessible au grand public)²³.

Des critiques peuvent être formulées à l'encontre de ce type de démarche. Aucune symbiose ne peut être totale et des pertes ont forcément lieu puisque les matières premières secondaires ne sont pas toutes utilisées du fait que leur potentiel de production est souvent supérieur à la capacité d'absorption de celles-ci par les activités locales et régionales. Par ailleurs, si la symbiose industrielle n'est pas nécessairement une solution *end of pipe*, elle reste une solution qui nécessite la mise en réseau matérielle des industries. Enfin, les modèles de symbiose peuvent difficilement prendre en compte les aspects contextuels favorisant la réussite de telles entreprises : les jeux d'acteurs, les particularismes locaux, et toutes les autres spécificités d'un site et d'une situation amendent la reproductibilité d'une symbiose réussie à l'identique dans un contexte différent. Le principe de symbiose industrielle n'en reste pas moins une illustration très diffusée de l'application des principes de l'écologie industrielle.

Mis à part leur contribution à la connaissance scientifique de l'environnement des sociétés industrielles, ces outils peuvent avoir des objectifs concrets d'aide à la décision, et plus largement, de participation à l'élaboration de politiques dont la demande sociale est sans cesse grandissante (Billen, 2003). De même, le monde industriel peut contribuer et mettre à profit ces diagnostics.

²³ « C'est un travail extrêmement complexe mais absolument essentiel au moindre projet sérieux d'écologie industrielle, si tant est que les projets avancés se donnent pour objectif de contribuer à une meilleure soutenabilité environnementale de leurs activités et non à un simple effet de marketing » (Buclet, 2011a, p. 172).

- **Limites conceptuelles des méthodes de l'écologie industrielle**

S'inspirant de la théorie du climax²⁴, les tenants de l'écologie industrielle la transposent aux activités humaines. Un écosystème pionnier est peuplé d'organismes simples, et engendre des flux métaboliques (du fait des organismes qui le composent et des réactions qu'ils entretiennent entre eux et avec leur milieu) intenses, avec de faibles capacités de recyclage et des pertes dissipatives importantes. Par succession écologique (ainsi dénommée par les écologues), processus naturel d'évolution, cet écosystème juvénile peut atteindre un état climacique, stade théorique auquel il aboutit à une maturité caractérisée par la complexité des organismes qui le composent, capables d'un métabolisme plus efficace et efficient (Fischer-Kowalski, 1998). La théorie du climax identifie comme matures les écosystèmes qui, à production comparable, nécessitent et génèrent des flux de matière et d'énergie moins importants que les écosystèmes juvéniles du fait de réseaux trophiques variés (et spécialisés), et laissant une part considérable aux opportunités de recyclage. En découle une typologie divisée en trois catégories d'écosystèmes : le type I concerne les écosystèmes linéaires (juvéniles), le type III consacre les écosystèmes circulaires (matures), tandis que le type II serait un intermédiaire entre les deux précédents.

Appliquée aux établissements humains, cette théorie revêt des aspects évolutionnistes aux limites du déterminisme. Cette « vision excessivement idéalisée » (Buclet, 2011a, p. 178) conduit un réexamen critique de la cette typologie. D'abord, il existe de nombreux écosystèmes de type I, interdépendants et dont dépendent de nombreux autres. Ensuite, cette typologie amène à considérer que l'évolution naturelle devrait conduire les sociétés à passer d'un système au métabolisme linéaire (consommateur et dissipatif, de type I), à un système circularisé (économe et capable de recyclage, de type III), les moyens pour y arriver fussent-ils des solutions *end of pipe*. Cela est non seulement présomptueusement déterministe mais impliquerait, d'un point de vue pratique de « mettre en œuvre de nombreux processus chimiques de transformations, qui se heurteraient aux limites définies par les principes de thermodynamique, en raison de leurs gros besoins énergétiques » (Ibid., p. 178).

Malgré cet impensé résultant du fonctionnalisme de l'écologie industrielle, ses outils et l'élaboration académique de ces raisonnements donne naissance à l'écologie industrielle.

²⁴ Bien que laissée de côté aujourd'hui par les tenants de l'écologie industrielle – et même employée avec précautions et parcimonie par les naturalistes, le climax est défini comme un « type de végétation qui correspond à un état d'équilibre stable entre les différents éléments du complexe "climat-sol-flore-faune" résultant d'une évolution dynamique en un lieu et un temps donné » (Da Lage et Métaillé (coord.), 2000, pp. 131-132).

1.1.3. Écologie territoriale

- **Réfléchir au territoire**

Le contexte industriel des applications et de la genèse de l'écologie territoriale s'entend assez clairement à une échelle sectorielle différente et moins spécifique : le territoire, entendu de manière globale et générique peut être le siège de « l'idée d'une société visant à équilibrer ses besoins en fonction de ses ressources » (Buclet, 2011a, p. 199). En effet, l'étude du métabolisme des territoires (industriels ou non, mais indéniablement anthropisés) doit conduire à sa matérialisation spatiale. De même que l'écologie industrielle, l'écologie dès lors territoriale poursuit à la fois des objectifs de connaissance plus poussée des relations entre les sociétés et la biosphère, et peut constituer la base d'outils d'aide à la décision politique, technique et institutionnelle – de leur initiative jusqu'à leur évaluation et leur suivi).

Depuis le début des années 2000, le terme « écologie territoriale » apparaît propre à la communauté scientifique française et pourrait être défini comme une « écologie industrielle inscrite spatialement, qui prend en compte les acteurs des flux de matière, s'interroge sur les modalités de leur gestion et ne néglige pas les conséquences économiques et sociales de ces flux » (Barles, 2010a, p. 71). Cette nouvelle sémantique est parfois critiquée du fait d'un potentiel de confusion dans le champ alors que l'écologie industrielle tend à se structurer solidement et d'un point de vue international. Mais l'intérêt de cette innovation lexicale réside en l'estompement des acceptions multiples de l'écologie urbaine et en la territorialisation pluri-scalaire du métabolisme, incluant sa matérialisation à l'échelle urbaine (Barles, 2010a).

L'écologie territoriale inscrit la société et son métabolisme dans le métabolisme de la biosphère, de manière plus marquée que l'écologie industrielle telle qu'elle est pensée et pratiquée à l'heure actuelle. Ainsi, comprendre le métabolisme passe par l'étude quantitative d'un certain nombre de paramètres déterminant les flux, « mais pour aller plus loin, l'écologie territoriale doit aussi sortir de la 'simple' comptabilité énergétique et matérielle. Les travaux croisant économie [géographie] et écologie sont insuffisamment explorés [...]. La spatialisation mais aussi la territorialisation des analyses sont indispensables [...] » (Barles, 2010a, p. 83). La dimension territoriale de l'écologie permet l'examen d'une dimension sociétale du métabolisme par l'étude des acteurs et des institutions, mais aussi des techniques dont résulte une gouvernance²⁵

²⁵ Ce terme polysémique est aujourd'hui employé dans de nombreux domaines scientifiques et professionnels. Nous l'employons à escient, dans une acception relativement basique mais en le différenciant toutefois du gouvernement (cf. *infra*).

qui administre les processus « naturels » à l'origine d'un métabolisme (Barles, 2010b). De ce point de vue, les questionnements de l'écologie territoriale sont scientifiquement proches de ceux de l'écologie sociale développée par l'Institut d'écologie sociale de Vienne²⁶.

- **Outils et méthodes**

La territorialisation des activités humaines en rapport avec la biosphère (plus globalement, l'environnement des sociétés) est une des clés du raisonnement de l'écologie territoriale (Barles, 2010a). Divers outils sont aujourd'hui disponibles pour estimer l'impact des villes sur les territoires avec lesquels elles entretiennent des liens d'interdépendance.

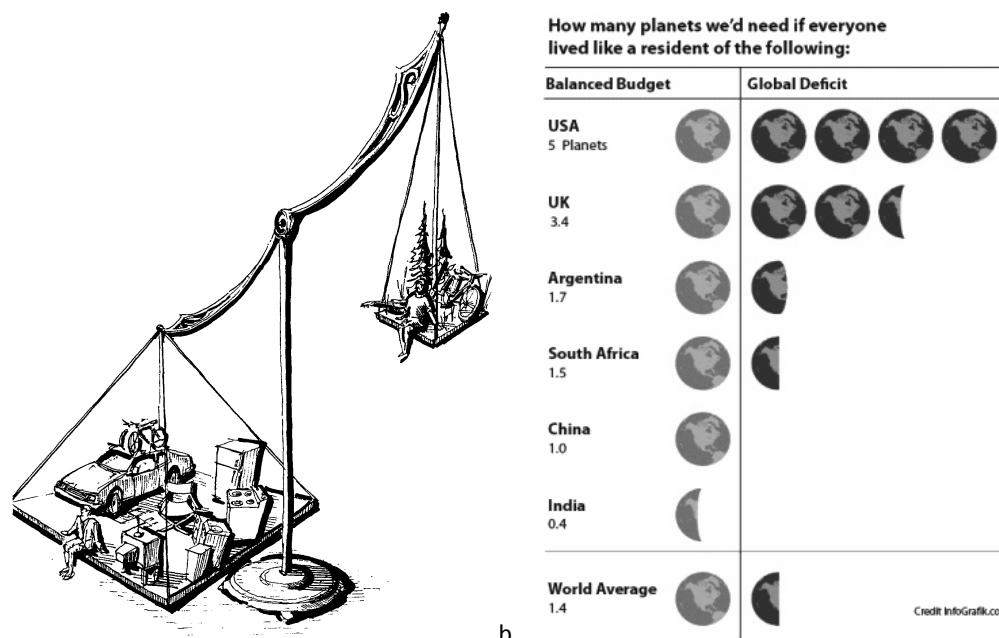
La notion d'empreinte est développée dans divers champs scientifiques. Elle permet une représentation mentale ou spatiale de l'impact environnemental de certains territoires. Plusieurs orientations théoriques peuvent caractériser l'empreinte urbaine (ou plus largement territoriale).

L'empreinte écologique a été conceptualisée par W. Rees (économiste) et M. Wackernagel (ingénieur urbaniste). Elle est fondée sur une mesure de la demande anthropique vis-à-vis de la biosphère, autrement dit, sur une quantification de la pression exercée par la modification voire la substitution du capital naturel engendrée par les établissements humains. Elle se définit, en hectares globaux, comme « la surface totale de terres et de ressources aquatiques bio-productives continuellement nécessaires pour produire toutes les ressources consommées et pour assimiler tous les déchets induits par une population donnée, peu importe où cette surface est localisée sur Terre²⁷ » (Rees et Wackernagel, 1996, p.229). Cet outil est propice à une communication et une sensibilisation efficaces concernant la non durabilité des systèmes urbains des pays développés : comme le montre la figure 1.8.a, le mode de vie d'un consommateur urbain et relativement fortuné « pèse » littéralement plus que

²⁶ À ne pas confondre avec l'écologie sociale telle qu'entendue par un milieu académique empreint d'action politisée, dont les idées sont diffusées en Europe, notamment via l'École Ouvrière Supérieure de Bruxelles. Cette écologie sociale étudie les rapports humains et les rapports société/nature via la thématique de la domination et tente de concilier de manière assez militante (voire positiviste) monde social et environnement (Devleeshouwer, 2011). L'écologie sociale de l'école de Vienne se fonde sur l'étude des métabolismes sociétaux, de l'histoire environnementale et culturelle (via le concept de colonisation notamment) et des transitions socio-métaboliques dans le temps et dans l'espace. Elle a notamment pour objectif la construction d'indicateurs pour l'examen des relations entre société et biosphère. Nos références déjà nombreuses à M. Fischer-Kowalski, fondatrice de l'Institut viennois, sont la preuve de cette parenté de l'écologie territoriale avec cette écologie sociale. Les ponts qui relient les deux approches feront l'objet de développements plus importants au chapitre 2.

²⁷ Traduction personnelle.

celui, plus frugal, d'un promeneur à vélo et sa guitare. Sa rigueur scientifique est cependant critiquée (Piguet *et al.*, 2007, par exemple); malgré les comparaisons médiatiques et pédagogiques qu'elle permet (figure 1.6.b).



a. b.
Figure 1.6. a. L'iniquité écologique. b. De combien de planètes aurions-nous besoin si tout le monde vivait comme les résidents des pays suivants ?

Sources : a. Rees et Wakernagel, 1996, p. 240 ; b. Site internet du Global Footprint Network : http://www.footprintnetwork.org/es/index.php/newsletter/bv/humanity_now_demanding_1.4_earths [Référence du 20 mars 2013].

Cependant, l'inertie de l'empreinte écologique (outil statique pour analyser des objets dynamiques), les approximations qu'elle induit (par exemple la bio-productivité des terres est une moyenne agrégée de tous les types de sols) et la fusion de données qu'elle autorise (une seule unité *in fine* : les hectares globaux) font de l'empreinte écologique un outil à la valeur scientifique contestable. Enfin, malgré sa dénomination, elle ne permet pas de réelle territorialisation du métabolisme qu'elle analyse : elle n'est pas située.

D'essence plus thématique, d'autres types d'empreintes peuvent être calculées. L'empreinte aquatique, introduite par A.Y. Høekstra et A.K. Chapagain (2007), est inspirée du modèle de l'empreinte écologique et donne à voir la quantité d'eau utile (directement et indirectement) à la production et à la consommation de biens et de services d'un territoire. On peut encore citer l'empreinte carbone qui mesure les conséquences de l'existence d'établissements humains en termes d'émission de gaz à effets de serre, grâce à leur conversion qui en donne l'équivalent en carbone. Il existe d'autres types d'empreintes liées à des éléments chimiques. L'azote est un élément dont l'empreinte peut être calculée et qui permet d'appréhender de manière assez directe

l'influence de l'alimentation des citadins (composant protéinique des aliments et base de nombreux intrants agro-alimentaires chimiques) sur des territoires tiers (voir Chatzimpiros et Barles, 2013, par exemple).

Les bilans de matière et d'énergie permettent de caractériser et singulièrement de quantifier le métabolisme urbain (dont une méthode de comptabilité est représentée à la figure 1.7.). Les bilans de matière rendent compte du poids tangible de l'existence des territoires qu'ils caractérisent : « le premier intérêt du bilan est de fournir une vision synthétique de la matérialité de nos sociétés dont nous n'avons en général qu'une perception lacunaire (consommation de tel ou tel bien ou ressource, émission de tel ou tel polluant, production de tel ou tel déchet solide) » (Barles, 2007, p. 67).

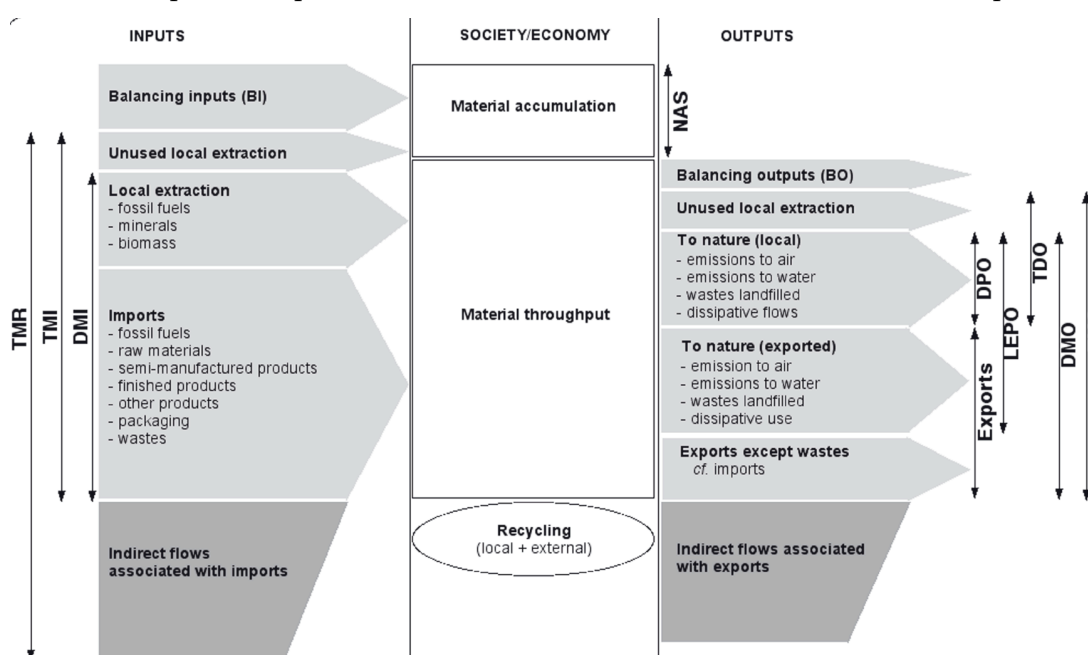


Figure 1.7. Une méthode de comptabilité des flux de matière.

TMR : Total Material Requirement (total des besoins matériels) ; TMI : Total Material Input (approvisionnement matériel total) ; DMI : Direct Material Input (extraction locale utilisée + importations) ; TMO : Total Material Output (total des rejets matériels) ; DMO : Direct Material Output (rejets matériels directs) ; TDO : Total Domestic Output (rejets locaux : extraction locale inutilisée + rejets locaux vers l'environnement) ; LEPO : Local and Exported Processed Output (DPO+flux rejetés vers la nature) ; DPO : Domestic Processed Output.
Source : Barles, 2009, p. 900.

Ces outils – dont nous avons donné deux exemples types – servent la spatialisation, voire la territorialisation du métabolisme d'une entité urbaine et permettent potentiellement la cartographie des territoires mis en jeu par l'existence d'une société. Ils offrent aussi un potentiel de comparaisons spatiales et/ou temporelles des échanges entre anthroposphère et biosphère.

L'écologie territoriale, champ scientifique en élaboration constante et levier opérationnel de politiques spatialisées, interroge tout comme les écologies urbaines et l'écologie industrielle les liens entre la ville, en tant que territoire et milieu où se

manifestent des sociétés humaines, et son environnement. Le caractère nuisible (exprimé par certains tenants des écologies urbaines) ou perturbateur (manifesté par scientifiques et professionnels attachés à l'écologie industrielle) des « systèmes socio-éco-techniques urbains » conduit la société (incluant parfois des scientifiques) à les considérer comme un objet « déshumanisé », pour reprendre les termes de J.-P. Lévy. « [Cette vision de la ville] impose une approche quantitative et technique des processus [...]. C'est donc [...] une approche qui aborde l'environnement comme un ensemble de dysfonctionnements, de risques ou de problèmes devant être résolus par la gestion de 'systèmes artificiels'. Dans cette logique, les mesures techniques [...] suffiraient en elles-mêmes à produire une ville viable et peu nuisible pour la planète » (Lévy, 2010, p. 5). Or dans la continuité de l'écologie industrielle, notre approche par l'écologie territoriale a vocation à éviter les solutions (*end of pipe*). Comprendre les aspects sociétaux du métabolisme alimentaire amont pourrait conduire à envisager des opportunités alternatives aux solutions traditionnellement opposées aux problèmes environnementaux que soulèvent les milieux urbains.

1.2. Système alimentaire et environnement urbain

1.2.1. Métabolisme urbain et approvisionnement alimentaire

Dans le métabolisme d'un territoire urbain, l'alimentation peut être matérialisée par son approvisionnement, en tant que flux amont contribuant à l'existence des populations agglomérées de ce territoire. Deux représentations de cette matérialisation peuvent être envisagées dans la perspective théorique de l'écologie territoriale.

La notion d'hinterland alimentaire autorise une analyse des relations entre les territoires de la production et ceux de la consommation – singulièrement, les villes.

Littéralement l'arrière-pays, ce terme, classiquement utilisé pour désigner l'aire de chalandise d'un port prend tout son sens avec la définition du géographe étatsunien E. Van Cleef. L'hinterland est un territoire « adjacent à un centre économique (incluant ses éventuels pôles satellites), à l'intérieur duquel les activités économiques [...] sont polarisées par ce centre » (Van Cleef, 1941, p. 308)²⁸. L'auteur souligne par ailleurs que l'hinterland n'est pas uniquement contigu au territoire politico-économique considéré, préfigurant sans doute les évolutions globalisantes de nos sociétés. Il définit aussi l'hinterland « naturel » comme « [...] délimité par la vallée de la rivière sur laquelle se trouve [le centre économique] ou même par le bassin versant de [cette] rivière » (Ibid.,

²⁸ Traduction personnelle.

p. 308)²⁹. L'auteur insiste sur le fait que cette aire « naturelle » de provenance est immuable même si l'arrière-pays réel est modelé par l'évolution des territoires de production, de transit et de consommation³⁰. L'arrière-pays alimentaire est décrit par G. Billen, J. Garnier et S. Barles (2012) comme le concept opératoire permettant d'analyser « [...] les territoires ruraux avoisinant [les villes], structurés par la demande urbaine alimentaire [...] et par les services que la ville offre en retour [à ces territoires] » (Ibid., p. 249). Considérant celui-ci comme la matérialisation spatiale du métabolisme urbain (figure 1.8.), il semble d'autant plus intéressant à étudier d'un point de vue symbolique, que notre travail porte sur l'approvisionnement alimentaire.

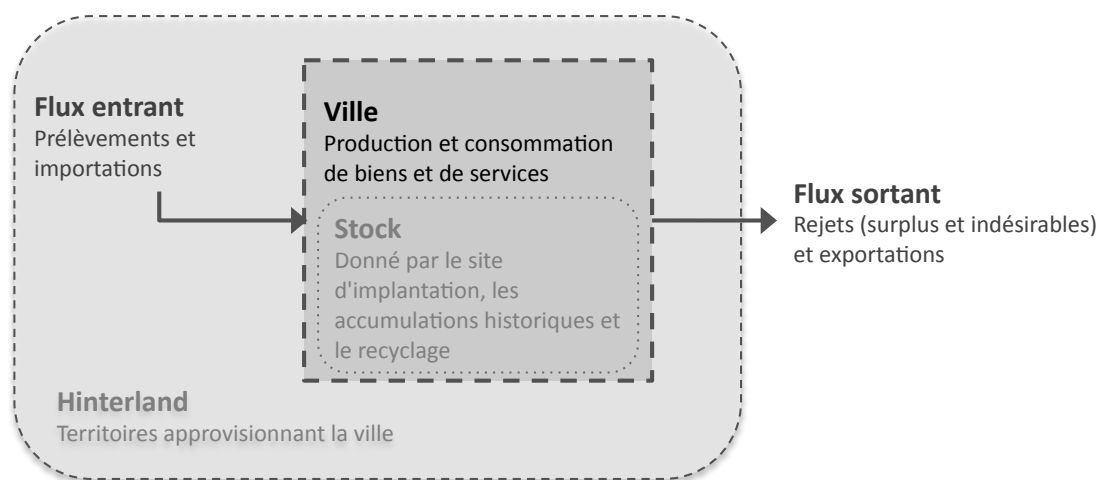


Figure 1.8. L'arrière-pays, composante matérielle et spatialisée du métabolisme d'une ville.
Réalisation : S. Bognon, 2011.

Les apports théoriques de J. H. Von Thünen, économiste allemand du XIX^e siècle³¹, mettent implicitement en œuvre le concept d'arrière-pays et sont ainsi décrits par J.-L. Mathieu : « les éléments du modèle sont une ville-centre isolée, entourée d'une plaine agricole homogène, desservie par un système de communication isotrope, d'où un coût de transport uniquement proportionnel à la distance euclidienne, avec un marché dont les prix sont supposés fixes. La résultante de ces facteurs est une organisation des spécialisations agricoles en cercles concentriques à partir de la ville-marché » (Mathieu, 2003, p. 923). J. H. Von Thünen établit un modèle théorique de l'organisation de l'espace agricole en périphérie des villes, dont la base est constituée par la mise en valeur rationnelle du foncier : l'arrière-pays alimentaire est façonné par les

²⁹ Traduction personnelle.

³⁰ « L'arrière-pays dit "naturel" ou "physique", bien entendu ne se modifie pas. Soit dit en passant, peut-être devrions-nous observer que certains conflits humains naissent du fait que l'arrière-pays, en tant que "domaine économique" ne coïncide trop souvent pas avec l'arrière-pays naturel » (Van Cleef, 1941, p. 311 ; traduction personnelle).

³¹ La théorie apparaît dans un ouvrage dont le premier tome publié en 1826, s'intitule « *L'Etat isolé, dans ses relations avec l'agriculture et l'économie nationale* ».

arbitrages de la rente de l'activité. Les productions à forte valeur ajoutée, qui sont en général les plus périssables sont donc, selon ce modèle, cultivées à proximité de la ville pour en diminuer potentiellement le prix d'achat vu le coût et les conditions techniques de transport, alors entendu comme proportionnel à la distance parcourue pour atteindre le marché. Grandement mobilisé par la géographie et l'économie, le modèle est néanmoins critiqué voire délaissé par les sociologues notamment car il s'extrait de toute réalité territoriale (Block et Dupuis, 2001). Cependant, si « le concept d'hinterland, tel que décrit par Von Thünen, est devenu inopérant dans de nombreuses régions » (Billen, Garnier et Barles, 2012, p.252), l'intérêt de cette approche essentiellement économique des relations spatiales entre une ville et les territoires qui la nourrissent est ravivé à l'heure du retour des approches territoriales de l'approvisionnement urbain – notamment par l'analyse du métabolisme – (Billen, Garnier et Barles, 2012).

Une autre manière de matérialiser les territoires qui contribuent à la subsistance des citoyens relève de la géographie physique. Aujourd'hui, le concept de bassin alimentaire est relativement peu débattu en termes académiques (Gretz, 1991 ; Kloppenburg *et al.*, 1996 ; Peters *et al.*, 2009) : la notion qu'il convoque est assez explicite. Par analogie avec le bassin versant de l'hydrologie terrestre, délimité par des lignes de partage des eaux et à l'intérieur duquel toutes les eaux sont redirigées vers un même exutoire, le bassin alimentaire est « la zone géographique de laquelle une population draine son approvisionnement alimentaire » (Ibid., p. 2). Le concept de *foodshed* (que nous traduisons par bassin alimentaire) émerge pourtant dans le domaine opérationnel : le premier à utiliser le terme est W. Hedden, chef du Bureau du Commerce pour l'autorité portuaire de New York en 1929. Il le décrit comme les « digues et barrages » [i.e. limites] à l'intérieur desquels sont canalisés les biens alimentaires qui transitent du producteur au consommateur. Il aborde d'ailleurs ce concept (qui prend tout son sens aujourd'hui, avec la matérialisation multi-scalaire du métabolisme alimentaire urbain) dans une perspective de sécurité alimentaire alors qu'une grève des chemins de fers américains menace l'approvisionnement de la ville de New-York (Hedden, 1929). En définitive, le bassin alimentaire donne à voir une représentation des acteurs et des territoires qui concourent à l'approvisionnement alimentaire urbain.

Enfin, outre les opportunités de matérialisation géographique et actorielle qu'il offre, l'examen des contributions au bilan de matière de Paris et de sa région montre l'intérêt d'étudier le flux alimentaire, qui y occupe une place importante. La figure 1.9. montre que le flux alimentaire est le deuxième poste de consommation matérielle après les

combustibles fossiles dans Paris, et à l'échelle du cœur de la métropole (Paris et Petite Couronne), c'est le troisième après les combustibles fossiles et les matériaux de construction.

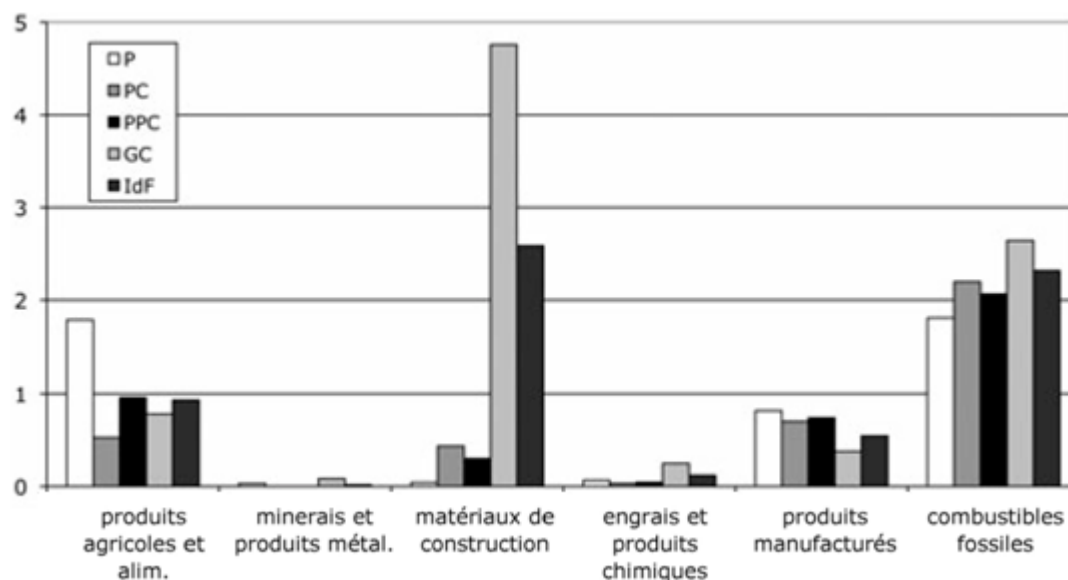


Figure 1.9. Consommation nette de matières en région parisienne, en 2003, en t.hab⁻¹.
P : Paris ; PC : Petite Couronne ; PPC : Paris et Petite Couronne ; GC : Grande Couronne ; IdF : Île-de-France.
Source : Barles, 2009, p. 908.

Pour comprendre les mécanismes qui concourent à la pérennité alimentaire des sociétés urbaines, il faut aussi en envisager les conceptualisations scientifiques existantes.

1.2.2. Système et gouvernance du flux alimentaire

• Système alimentaire

L'agronome L. Malassis, considéré comme celui qui a « posé les fondements scientifiques de l'École francophone d'économie agro-alimentaire dans les années 1970-1990 » (Rastoin et Gherzi, 2010, p. 1), est à l'origine de la notion de système alimentaire. Ses travaux ont notamment permis de comprendre les mutations de ce système ainsi qu'une partie des causes de ces changements (urbanisation et industrialisation) en amont et en aval de la consommation effective de biens alimentaires³².

L. Malassis entend le système alimentaire comme « l'ensemble d'activités coordonnées qui permet à l'homme de se nourrir [...], la façon dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994, p. 7). Cette vision systémique a l'avantage de présenter diverses composantes (de la

³² Voir l'ouvrage majeur et encyclopédique que constitue son traité d'économie agro-alimentaire en trois tomes et quatre volumes (Malassis, 1973 ; Malassis et Padilla, 1986 ; Malassis 1997).

production à la consommation en passant par la distribution et toutes les phases intermédiaires en amont et en aval de ces grandes étapes, cf. figure 1.10.), évoluant dans le temps et selon les territoires. Elle offre un cadre d'analyse de l'évolution des sociétés vis-à-vis de leurs moyens de subsistance. Le système décrit par L. Malassis et ses pairs constitue par essence un objet pluridisciplinaire : il est représentatif d'une société, de sa complexité et des relations qu'elle entretient avec son environnement à un moment donné.

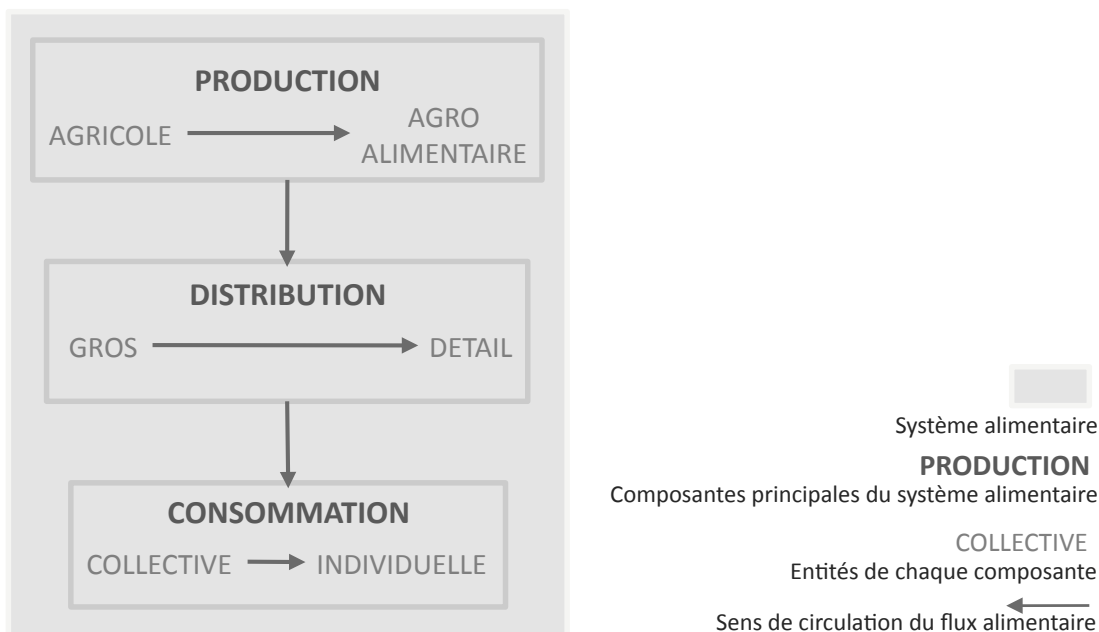


Figure 1.10. Système alimentaire en aval des activités productives.
D'après Malassis, 1973.

Le flux alimentaire amont du métabolisme urbain pourrait être divisé en trois étapes génériques : la production, la distribution et la consommation. Traiter ces étapes indépendamment conduit à une sectorisation (spatiale et économique) du flux. Au contraire, traiter exclusivement une de ces trois composantes nous amènerait à des approximations voire des ellipses scientifiques. Une solution est donc d'englober ces trois étapes de la circulation du flux en une seule : parler d'approvisionnement alimentaire permet d'englober la distribution dans sa totalité, mais aussi de ne pas éluder certains autres aspects de la fourniture alimentaire des citoyens. La question des liens directs entre producteurs et consommateurs mérite d'être examinée du fait que si les consommateurs s'approvisionnent directement au producteur, celui-ci se fait alors distributeur. Il en va de même avec l'autoproduction qui, bien que ne représentant que des volumes très faibles n'est pas, selon nous, à exclure totalement : dans ce cas, le consommateur est son propre distributeur.

De plus, nous prétendons que l'approvisionnement est une clé de compréhension du métabolisme alimentaire et pourrait constituer un levier d'action pour influencer politiquement la gestion des flux qui assurent la subsistance des territoires urbains. L'écologie territoriale est ici mobilisée en tant que cadre réflexif et analytique du rôle de chacun des acteurs de la portion de système alimentaire examinée, des types de rapports qui les lient éventuellement, ainsi que des conditions politiques, sociales et techniques de leur action (Barles, 2010b).

- **Gouvernance du flux alimentaire**

Les études quantitatives menées pour améliorer la compréhension du métabolisme urbain sont de plus en plus abondantes et nourrie par les apports méthodologiques des outils que nous avons présentés dans les paragraphes précédents. En tant que territoire non autonome d'un point de vue matériel et énergétique, la ville est à l'origine d'un métabolisme dont les effets sont différés dans l'espace (et dans le temps, dans une autre mesure). Elle dépend de territoires, d'environnements tiers sur lesquels elle exerce une influence, du fait de la sollicitation matérielle et énergétique qu'elle y exerce mais aussi du fait des ressources, d'essence plus économique, qu'elle y apporte.

L'observation des dynamiques territoriales d'acteurs est un autre objet de l'écologie territoriale : il s'agit d'examiner « les modes d'interaction susceptibles de favoriser des stratégies collectives de développement, visant à concilier ces dynamiques et les exigences écologiques avec lesquelles doit composer, du moins sur le long terme, toute société humaine » (Barles, Buclet et Billen, 2011, p. 20).

Or, depuis les années 1970, les « sociétés seraient devenues ingouvernables du fait de la différenciation et de l'autonomisation de plus en plus poussée de sous-systèmes dans la société et de la prolifération de réseaux de toutes sortes, les uns et les autres étant capables de résister aux injonctions du gouvernement » (Le Galès, 1995, p. 59). P. Le Galès, sociologue et politiste, applique le concept de gouvernance au cadre institutionnel de la ville. L'auteur fait d'abord le constat de l'inapplicabilité de la notion de gouvernement : trop lié selon lui à l'étude de l'institution politique, le gouvernement exclut les composantes externes à cet appareil institutionnel (sphère marchande et société civile, principalement). Mais « cette notion de gouvernance n'est ailleurs pas propre au gouvernement des villes » (Ibid., p.59) et l'écologie territoriale s'avère être adaptée à la structuration du concept de gouvernance du flux alimentaire. Deux agro-économistes, A. Torre et J.-E. Beuret (2012), abordent la notion de gouvernance territoriale, qui peut aussi nourrir les réflexions autour de la gouvernance du flux alimentaire. Ils évoquent l'hétérogénéité des acteurs sur les territoires, incluant

la participation (active et volontaire, formalisée ou non) des populations, et la variabilité des échelles à considérer comme nouveaux facteurs de coordination à l'origine de la gouvernance territoriale. Ils la définissent comme « l'ensemble des processus et dispositifs par lesquels des parties prenantes ou des acteurs de différentes natures [...] contribuent à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelle, de projets communs pour le développement futur des territoires » (Ibid., p. 3).

La gouvernance est donc un outil conceptuel permettant de mettre en lumière les jeux d'acteurs qui régissent la construction d'artéfacts anthropiques. En tant que tel, le flux alimentaire approvisionnant les territoires urbains semble pouvoir se prêter à une analyse par sa gouvernance. La revue de la bibliographie abordant (textuellement ou non) la gouvernance du flux alimentaire ne nous a pas permis de rencontrer de définition explicite et satisfaisante. Sans nous faire dictionnariste, nous l'interprétons comme les moyens (méthodes et dispositifs) construits de fait ou retranscrits *ex post* par des acteurs d'origine diverse, ayant une portée d'action et d'influence variable ainsi que des intérêts propres (et parfois divergents), qui organisent la réflexion, la prise de décision et l'évaluation de l'action sur les questions d'approvisionnement alimentaire.

1.3. Conclusions du chapitre 1. Les finalités théoriques (et empiriques) d'une démarche d'écologie territoriale

L'écologie territoriale naît d'un élargissement du champ des écologies urbaines et industrielle à des établissements humains plus divers que les microcosmes citadins ou les clusters productifs. L'apparition de ce champ parent est concomitant des préoccupations environnementalistes des années 1960-70. Notre approche aborde l'écologie territoriale en complément des études quantitatives déjà abondamment citées, s'intéressant aux relations entre des sociétés, de plus en plus urbaines, et leur biosphère. La thèse a pour objectif de contribuer à l'éclairage empirique de ces réflexions théoriques dont les résultats chiffrés atteignent des degrés d'abstraction parfois élevés.

Les mécanismes territoriaux et actoriels de l'approvisionnement alimentaire urbain conduisent à s'interroger sur la gouvernance des flux amont du métabolisme et ses conséquences spatiales. La ville laisse son empreinte, externalise une partie de ses besoins sur des territoires tiers. L'analyse de l'évolution des territoires de l'approvisionnement (proches et lointains) et des acteurs qui le modèlent apparaît dès lors comme un champ intellectuel à investir qualitativement – et pourrait éventuellement constituer une force décisionnelle importante en termes de politique et de gouvernance des flux.

La proximité apparaît comme une variable essentielle pour analyser l'approvisionnement alimentaire urbain et les acteurs qui en façonnent la gouvernance, reflet de la dimension sociale du métabolisme. Le chapitre suivant aura pour objectif de démontrer en quoi ce prisme théorique permet d'observer les acteurs du système alimentaire à l'œuvre, non seulement aujourd'hui mais sur un pas de temps historique relativement long. Le chapitre 2 explicite donc les fondements théoriques de l'idée d'une trajectoire guidant les implications et les conséquences de l'existence du système alimentaire qui nourrit les citoyens. Cette trajectoire est ponctuée de transitions qui marquent le succès d'innovations systémiques dont les origines sont à chercher simultanément à différentes échelles, et dans des domaines variés. En croisant les sources, les méthodes et les résultats de différents champs des sciences de l'homme et de la société, nous mobilisons l'écologie territoriale dans une optique qualitative et pluridisciplinaire.

Chapitre 2. Proximité et trajectoire : cadres analytiques connexes pour l'analyse dynamique de l'approvisionnement alimentaire

La mobilisation scientifique de la proximité naît des sciences économiques. Elle émerge depuis une vingtaine d'années tant dans la recherche que dans les préoccupations politiques et sociétales. La proximité trouve aujourd'hui une forte résonance médiatique, l'échelle locale étant dorénavant consacrée comme « périmètre pertinent » pour agir sur des problèmes d'échelle mondiale.

Si la valorisation du local apparaît comme une issue pour amender les relations que les sociétés entretiennent avec la biosphère, des innovations sont nécessaires pour amorcer des changements systémiques profonds. Les *Sciences and technology studies* (STS) apparaissent alors comme un champ à investiguer car elles conceptualisent ces modifications, dans le champ des techniques. Nourries par une relecture de ces innovations sociotechniques, les sciences de l'environnement et de la société (SES) proposent de lier ces modifications du fonctionnement de la société avec les relations de celle-ci à la biosphère. Ces deux courants qui interprètent de manière formelle et académique la trajectoire évolutive des sociétés fournissent un cadre théorique pour observer les transformations au long cours de l'approvisionnement alimentaire urbain.

Ces deux cadres théoriques nous semblent complémentaires de l'écologie territoriale pour comprendre l'évolution du système alimentaire.

2.1. La notion de proximité : les apports de l'économie

2.1.1. Les héritages d'Aydalot

Économiste français souvent considéré comme « pionnier d'une vision de l'espace, à la fois "actif" et "contexte", [P. Aydalot] a initié une nouvelle économie spatiale, appelée "économie territoriale". Celle-ci est ouverte à l'ensemble des facteurs qualitatifs qui structurent la société d'un territoire » (Matteaccioli, 2004, p. 19). Comme il le souligne lui-même, les problématiques abordées par l'économie sont bien entendu spatialisées, ou du moins contextualisées par des territoires spécifiques (Aydalot, 1985). Mais pour ses contemporains, héritiers d'une économie qui, depuis D. Ricardo³³ semble avoir relégué l'espace au rang d'annexe, de « question subsidiaire », la science économique se

³³ Économiste britannique du XIX^e siècle de l'école classique connu pour sa conceptualisation des avantages comparatifs.

restreint à « l'analyse de l'action d'agents abstraits supposés tous réunis en un point » (Ibid., p. 9). En effet, après les développements de Von Thünen, rares sont les économistes qui ont fait référence à la question spatiale d'un point de vue autre que celui des stratégies de localisations d'activités³⁴. Dans la mouvance régionaliste de l'après Seconde Guerre Mondiale, des questionnements régionaux (puis plus précisément urbains) émergent quand est considéré le développement économique différencié des territoires.

Comme dans l'histoire scientifique marquant l'émergence de l'écologie territoriale, la crise amorcée dans les années 1970 soulève des questionnements économiques progressivement spatialisés, et abordant de plus en plus les territoires urbains. P. Aydalot (1984) constate des changements de comportements qui s'expriment spatialement (en termes de migrations, de pratiques individuelles, et de valeurs sociales). Il conjecture que l'évolution qui s'ensuit pourrait s'inscrire dans trois logiques non exclusives : la convergence (homogénéisation sociale, économique, politique et donc spatiale), la divergence (renforcement des disparités entre régions dominantes et régions délaissées), ou le retournement des hiérarchies spatiales. Cette dernière voie implique de nouvelles logiques et stratégies de localisation de l'économie et des populations ; elle traduit la capacité des territoires délaissés à surmonter plus facilement les situations de crise puisque déjà en difficulté³⁵.

P. Aydalot et ses pairs soulignent que l'aboutissement à cette vision économique des territoires résulte des apports de la sociologie d'une part, et du contexte sociétal de plus en plus favorable à la prise en compte des problèmes environnementaux d'autre part. L'économie régionale et urbaine émerge ainsi dans le but de répondre à des problèmes économiques dont les répercussions se matérialisent notamment dans les villes (émeutes populaires, crise du logement, congestion). Par ailleurs, la prise de conscience de la finitude des ressources et des externalités négatives d'une économie essentiellement orientée par la croyance en un progrès inexorable pousse à un changement de positionnement d'abord scientifique, puis plus tard, politique. La mondialisation et la sensibilisation progressive des dirigeants des pays développés engagent ceux-ci vers deux stratégies : soit ils externalisent les difficultés rencontrées

³⁴ Nous pouvons néanmoins citer la théorie des « places centrales » et ses apports concernant les hiérarchies urbaines par l'économiste allemand W. Christaller, au début du xx^e siècle.

³⁵ Le retournement des hiérarchies spatiales n'est pas sans évoquer une adaptation territoriale (*a posteriori*) de ce que N. Buclet (2011b), entre autres auteurs, appelle la capacité : la capacité de chacun de trouver les ressources et les moyens de parachever ses objectifs en fonction de ses besoins.

(délocalisation), soit ils cherchent à dépasser les blocages sociétaux, environnementaux et économiques par des solutions alternatives à moyen ou long terme³⁶ (Stöhr, 1984).

Autour de P. Aydalot, un groupe de recherche³⁷ se forme pour étudier, d'un point de vue économique, les processus d'innovation spatialisés, aux échelles régionale et locale. Une définition économique de la ville doit alors émerger, afin de rendre spécifique l'approche de ces territoires : il s'agit d'étudier la ville (notamment) autrement que par ce qu'en rapportent les géographes et aménageurs aux économistes. « La ville doit être prise comme un fait exogène, autonome et dominant. [...] Des mécanismes spécifiquement urbains rendent profondément originale toute analyse intégrant la ville. Il n'y a d'économie urbaine que dans la mesure où la ville ajoute quelque chose au fonctionnement a-urbain de la vie économique [...]. » (Aydalot, Decoster et Henrard, 1976, p. 4). En résulte une revue critique des propositions de définitions de ses contemporains qui aboutit à une définition novatrice de la ville comme « un espace utilisé totalement qui engendre une proximité élevée entre les agents » (Ibid., p. 13).

Avec P. Aydalot, nous réaffirmons que la ville constitue le creuset de l'expression matérielle et symbolique des sociétés occidentales³⁸. Nées de l'existence de surplus alimentaires en provenance des campagnes et n'ayant pas foncièrement vocation à l'autosuffisance, l'existence et la subsistance de la ville dépendent de territoires tiers plus ou moins proches. Examiner l'adéquation entre la production de « biens de consommation mobiles³⁹ » et les bassins territorialisés de consommation de ces biens nous amène donc à nous interroger sur la ville vue comme « forme spatiale de proximité [...] [liée] à l'exercice des fonctions relatives [à ces biens] » (Aydalot, Decoster et Henrard, 1976, p. 41). La convergence des flux matériels et énergétiques est due à la concentration de populations et d'activités en ces pôles mais résulte aussi de facteurs à la fois spatiaux et économiques (Wauthy, 2011, pp. 25 *et sq.*) : la concentration d'infrastructures de transport et la mutualisation des coûts de déplacement ; la recherche d'espace car le foncier des centres urbains est rare et donc

³⁶ Néanmoins, la deuxième option n'apparaît comme un enjeu envisageable pour les politiques qu'à partir des années 1990, notamment avec la médiatisation massive des conclusions du Sommet pour la Terre de Rio de 1992.

³⁷ Le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs est créé en 1986.

³⁸ « La ville est d'abord siège du pouvoir et symbole de la société. [...] Aussi la ville est-elle la matérialisation de la société dans l'espace, image que celle-ci veut donner d'elle-même [...]. » (Aydalot, 1985, p. 289)

³⁹ Expression notamment employée par Aydalot, Decoster et Henrard (1976) pour désigner « des produits alimentaires, des produits des industries textiles et du vêtement » (Ibid., p. 39) et se distinguant des biens de production et des biens de consommation immobiliers (équipements, infrastructures).

cher (externalisation de fonctions productives, notamment agricoles) ; « l'amplification de phénomènes de croissance cumulative » (Ibid., p. 27), soit l'étendue constatée de la diversité des produits rencontrés sur un marché au potentiel de consommation important.

La ville est donc à la fois facteur et acteur d'une économie de la proximité relative. En même temps que les économistes de l'espace, apparaissent les économistes de l'espace urbain.

2.1.2. Les théories de l'école de la proximité

Une fois ce contexte posé par les contemporains de P. Aydalot, des chercheurs français (économistes et géographes) s'attachent à la définition théorique du cadre dans lequel il est possible d'analyser la variable « proximité » dans les jeux d'acteurs générateurs de liens au sein des et entre les territoires. S'extrayant du traditionnel diptyque instruisant les relations économiques selon la régulation par le marché et la régulation par la hiérarchie, ceux-ci considèrent qu'une troisième voie existe dans les modes de coordination territoriaux (Matteaccioli, 2004).

Précurseurs dans les sciences humaines et sociales et précédant la tendance sociétale, les travaux de l'équipe *Proximités*⁴⁰, initiés dès le début des années 1990, s'attachent à démontrer la valeur de la variable spatiale dans les théories économiques tout en expliquant la nature des effets de proximité (Gilly et Torre, 2000). Dans la lignée scientifique de P. Aydalot, ces travaux constatent la focalisation des études économiques sur le temps plus que sur l'espace, comme si les relations entre acteurs étaient *aspatiales*⁴¹ : les problèmes, jeux et enjeux découlent (en économie) de questions liées aux coûts, l'espace se réduisant alors aux aspects de distances et de rareté (Pecqueur et Zimmermann, 2004). Il semble inconsideré et peu pertinent de déconnecter les acteurs de l'espace (urbain, socio-économique, politique, etc.) sur lequel ils opèrent. Un élément fondateur de l'économie de proximité apparaît au début des années 1990 avec la parution d'un numéro de la *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* consacré à ce thème (Bellet, Colletis et Lung, 1993), dont de nombreux auteurs étaient actifs au sein du réseau créé par l'équipe *Proximités*.

⁴⁰ Cette équipe s'établit au sein de l'unité mixte de recherche SAD-APT (Sciences pour l'Action et le Développement – Activités, Produits, Territoires) de l'Institut National de la Recherche Agronomique. L'équipe *Proximité* rassemble des chercheurs de champs disciplinaires variés et s'attache à « l'analyse des dynamiques des territoires ruraux et périurbains en situation de rareté de l'espace » (<http://www6.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/Equipe-Proximites> [Référence du 17 décembre 2012]). L'équipe se structure autour de trois axes de recherche : l'agriculture de proximité, les conflits d'usages et la régulation foncière, la gouvernance multiniveaux.

⁴¹ Néologisme, dans ce contexte il exprime la notion anglo-saxonne de *aspatial*.

Plusieurs catégories de proximités sont admises dans la communauté scientifique⁴² mais aucun auteur n'accorde une quelconque valeur appréciative à l'une ou l'autre. « On ne peut accorder de valeur morale, d'avantage ou d'inconvénient manifestes à l'existence de ces proximités. C'est, en particulier, l'activation par l'action humaine qui donne à ce potentiel tout son intérêt et lui confère une valeur ("positive" ou négative") au regard des critères économiques ou sociaux en cours. » (Torre et Beuret, 2012, p. 9).

La proximité géographique permet de qualifier la distance spatiale des acteurs « pondérée par le coût monétaire et temporel de son franchissement » (Ibid., p. 10). Elle implique éventuellement des contraintes physiques (topographie), mais aussi humainement construites (moyens financiers, de communication, etc.). Recherchée ou subie par les acteurs, la proximité géographique circonscrit « un territoire (qui peut donc être provisoire et incomplet) [et qui] est la conjonction de l'espace commun abstrait construit par des groupes et d'un espace physique lorsque ce dernier contribue à l'élaboration de la ressource qui fonde le "dedans" par rapport au "dehors". Le territoire ainsi constitué a donc une fonction particulière de repoussoir des acteurs qui ne viennent pas de l'intérieur de ses limites » (Pecqueur et Zimmermann, 2004, p. 35). La proximité géographique permet la genèse d'un territoire au sein duquel les acteurs se rencontrent plus aisément, ou au contraire dans lequel ils sont contraints de se côtoyer.

L'équipe *Proximités* est aussi à l'origine de la structuration d'une seconde acception scientifique de la proximité : de nature organisée ou organisationnelle, elle complète la proximité géographique sans la supplanter. Elle concerne les relations entre acteurs au sein de systèmes socio-économiques territorialisés, qui dépassent les stratégies géographiques de localisation, « le qualificatif "organisée" faisant référence au caractère agencé des activités humaines (et non à l'appartenance à une organisation en particulier⁴³) » (Torre et Beuret, 2012, p. 12). Hiérarchisées ou non, marchandes ou non, ces relations sont un échelon de plus dans l'appréciation du degré d'interaction et d'implication des acteurs (Matteaccioli, 2004). En se forgeant un « cadre cognitif commun » (Colletis *et al.*, 1999), les acteurs du système considéré s'organisent autour de logiques d'appartenance ou de similitude. Les logiques d'appartenance opèrent en liant « les acteurs qui appartiennent au même espace de rapport (firme, réseau...), c'est-à-dire entre lesquels se nouent des interactions de différente nature » (Gilly et

⁴² Les auteurs du numéro spécial de la RERU (1993) élaborent des typologies, souvent complétées dans la littérature par la typologie de R. A. Boschma et R. C. Kloosterman (2005).

⁴³ Dans le cas de l'agencement propre à une organisation, et dans ce cas seulement, nous nous rangeons à l'avis qu'il est utile de parler de proximité organisationnelle.

Torre, 2000, p. 12). Tandis que les logiques de similitude sont observées lorsque se joignent « les acteurs qui se rassemblent, c'est-à-dire qui possèdent le même espace de référence et partagent les mêmes savoirs [...] [et pour lesquels on peut observer une] ressemblance des représentations et des modes de fonctionnement » (Ibid., p. 12).

Proximité géographique et proximité organisée sont deux versants du champ de l'économie territoriale. Le facteur territorial en tant que tel est abordé par un courant plus récent qui s'attache à la conjonction de la proximité organisée et de la proximité géographique. La proximité territoriale (Torre et Beuret, 2012) naît donc du constat que les proximités fondent et résultent de l'histoire du territoire. L'espace et l'organisation des acteurs ne sont pas indépendants : ils s'accordent ou non, se méconnaissent ou non.

L'étude des proximités géographique et organisée est parfois complétée par l'introduction du facteur institutionnel. Certains auteurs considèrent que la proximité institutionnelle est la base qui oriente les comportements collectifs et « influe sur la mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs, et par conséquent sur l'émergence de régularités de coordinations productives localisées » (Colletis *et al.*, 1999, p. 27). Ils distinguent alors les interactions non institutionnelles (interdépendances des acteurs hors cadre du système) des interactions institutionnelles (échanges marchands, contrats, relation de coopération ou de partenariat, etc.). Proche de la logique de similitude convoquée pour caractériser la proximité organisée (Gilly et Torre, 2000), la proximité institutionnelle est parfois éludée, en tant que catégorie d'analyse des proximités. Le facteur institutionnel peut alors être considéré comme un caractère qui s'exprime (ou non) en même temps que des interactions au sein de la proximité géographique ou organisationnelle, dont il s'agit finalement de distinguer des sous-catégories d'interactions.

La posture scientifique de l'école de la proximité établit que les acteurs interagissent en fonction des données territoriales qui cimentent leur action. Si l'on considère le contexte contemporain, certains acteurs mobilisent la proximité comme un argument levier pour proposer des alternatives au système alimentaire dominant. Mais nous pouvons aussi penser la proximité dans une temporalité historique plus longue : l'évolution des territoires – en particulier urbains – peut être lue comme une modification perpétuelle des rapports de proximités entre les acteurs et entre ceux-ci et leur territoire (Bairoch, 1998). Cette succession, cette évolution temporelle et spatialisée des phénomènes socio-économiques et environnementaux peut être analysée par la conceptualisation d'une trajectoire suivie par les sociétés, et qu'il nous reste à qualifier.

2.2. La notion de trajectoire pour l'analyse de l'approvisionnement alimentaire

2.2.1. Fondements du concept de trajectoire : l'apport critique des *Science and Technology Studies* à l'étude des territoires et des sociétés

Les travaux de l'école que l'on pourrait dire néerlandaise⁴⁴ sont à la base du concept de trajectoire dans l'étude des relations entre les sociétés et leur environnement technique. Reprenant les apports théoriques des sociologues A. Rip et de R. Kemp⁴⁵ (1998), F. W. Geels, ingénieur chimiste formé à la philosophie des sciences et techniques, publie en 2002 un article qui provoque une émulation académique autour de la question des systèmes sociotechniques structurant les sociétés. Selon lui, des « transitions technologiques [définissent] les transformations technologiques majeures qui modifient des fonctions sociétales [entendues] comme les domaines du transport, de la communication, de l'habitat, de l'alimentation⁴⁶ » (Geels, 2002, p. 1257). Dans les faits, l'évolution des sociétés est caractérisée par une trajectoire générale se modifiant au cours de l'histoire, au gré de transitions. Ces transitions technologiques infléchissent la trajectoire sociotechnique d'une société en la transformant plus ou moins radicalement. L'article de F. W. Geels (2002) met en place, d'un point de vue théorique et empirique, la perspective multi-niveaux (MLP pour *multi-level perspective*)⁴⁷. Il s'agit d'un mode d'interprétation de la théorie des transitions sociotechniques qui « distingue trois niveaux de concepts heuristiques [et] d'analyse » (Ibid., p. 399) : les niches d'innovation, les régimes et les paysages sociotechniques. Ces trois échelles d'interaction des agents au sein d'un système sont nécessaires à la compréhension des transitions d'un modèle sociotechnique à un autre⁴⁸.

⁴⁴ Le portage scientifique de ses développements est principalement fait par des chercheurs néerlandais.

⁴⁵ Économiste de formation, ses travaux actuels sont orientés vers l'étude des politiques d'innovation et les politiques d'environnement.

⁴⁶ Traduction personnelle.

⁴⁷ Notons que d'autres productions scientifiques (F.W. Geels cite notamment des articles de A. Rip et de R. Kemp) décrivaient le concept avant cet article, d'une manière au moins autant élaborée mais sans doute moins empiriquement explicite.

⁴⁸ Dans cet article, il démontre avec ce cadre théorique le passage entre les XVIII^e et XIX^e siècles de la technologie des bateaux à voile à celle des bateaux à vapeur.

À une échelle macro, le paysage est l'environnement – au sens large du terme, le milieu – dans lequel s'expriment le régime et les niches. Peu malléable et assez statique, matériellement comme du point de vue des représentations, le paysage est « la toile de fond technique, physique et matérielle qui soutient la société » (Ibid., p. 403 ; figure 2.1.), et sur laquelle les acteurs du système ont peu de prise à court terme.

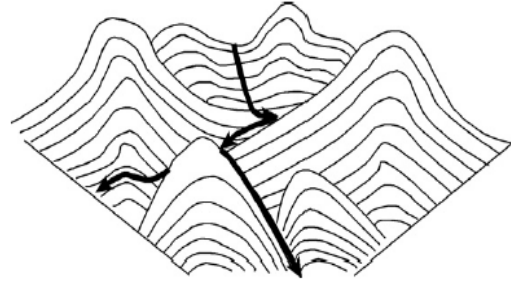


Figure 2.1. Visualisation topographique du paysage au sein duquel évoluent les trajectoires sociotechniques.
Source : Geels et Schot, 2007, p. 403.

Régimes et niches constituent des « champs organisationnels » d'ampleur et aux niveaux de stabilité radicalement différents (Ibid.).

À une échelle méso, le régime sociotechnique est considéré comme le ciment du système. C'est dans le régime que se cristallise la trajectoire d'une société. La structure de la trajectoire est définie par « les routines cognitives [i.e. le cloisonnement intellectuel] qui empêchent les ingénieurs de regarder hors de leur focale [...], les règles et les normes [...], l'adaptation des modes de vie aux systèmes techniques, les investissements non récupérables dans les outils et les compétences⁴⁹ » (Geels et Schot, 2007, p. 400). Le régime est donc le modèle dominant, qui détermine, au sein d'un paysage donné, la trajectoire suivie par une société.

Les niches constituent, à l'échelle micro, les lieux où se forment des innovations plus ou moins radicales, auxquelles le régime ne fait pas appel dans son fonctionnement normal. « Les niches agissent comme des "incubateurs" en protégeant les innovations contre une sélection par le marché dominant [...]. [Elles] sont portées et développées par de petits réseaux d'acteurs [qui leur sont] dédiés, souvent étrangers ou à la marge [du régime dominant]⁵⁰ » (Ibid., p. 400).

Lorsque des interactions inhabituelles ont lieu entre les trois niveaux (paysage, régime, niche) d'un système sociotechnique, une transition vers un nouveau système est potentiellement à l'œuvre (figure 2.2).

⁴⁹ Traduction personnelle.

⁵⁰ Traduction personnelle.

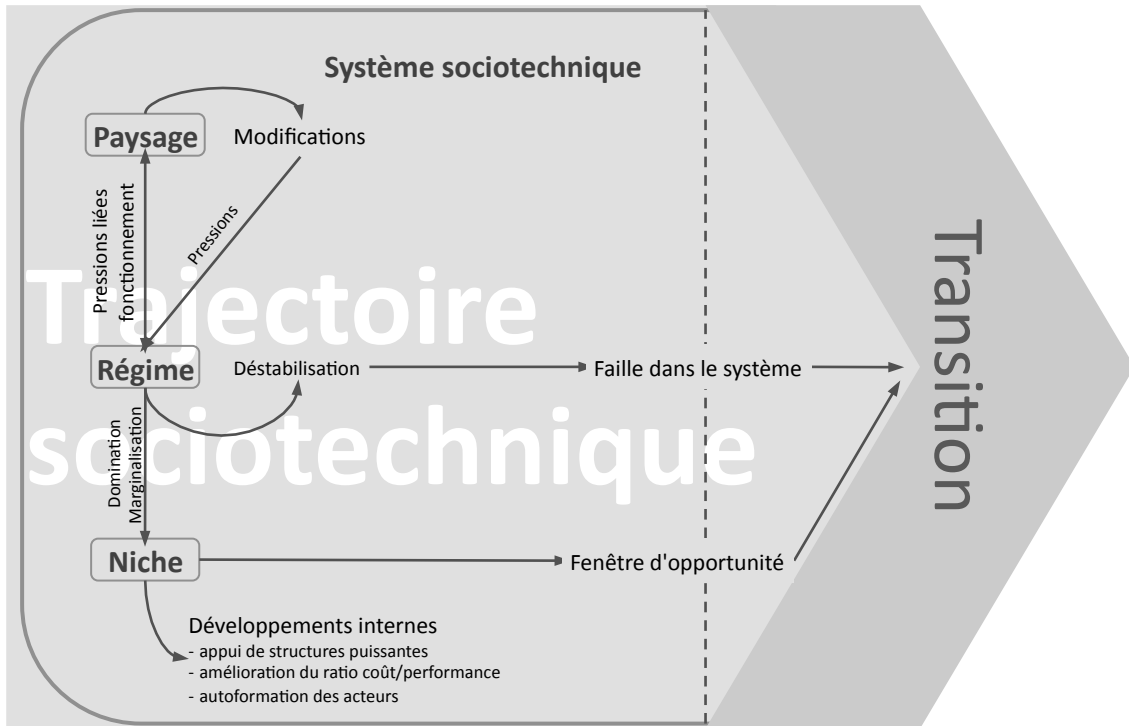
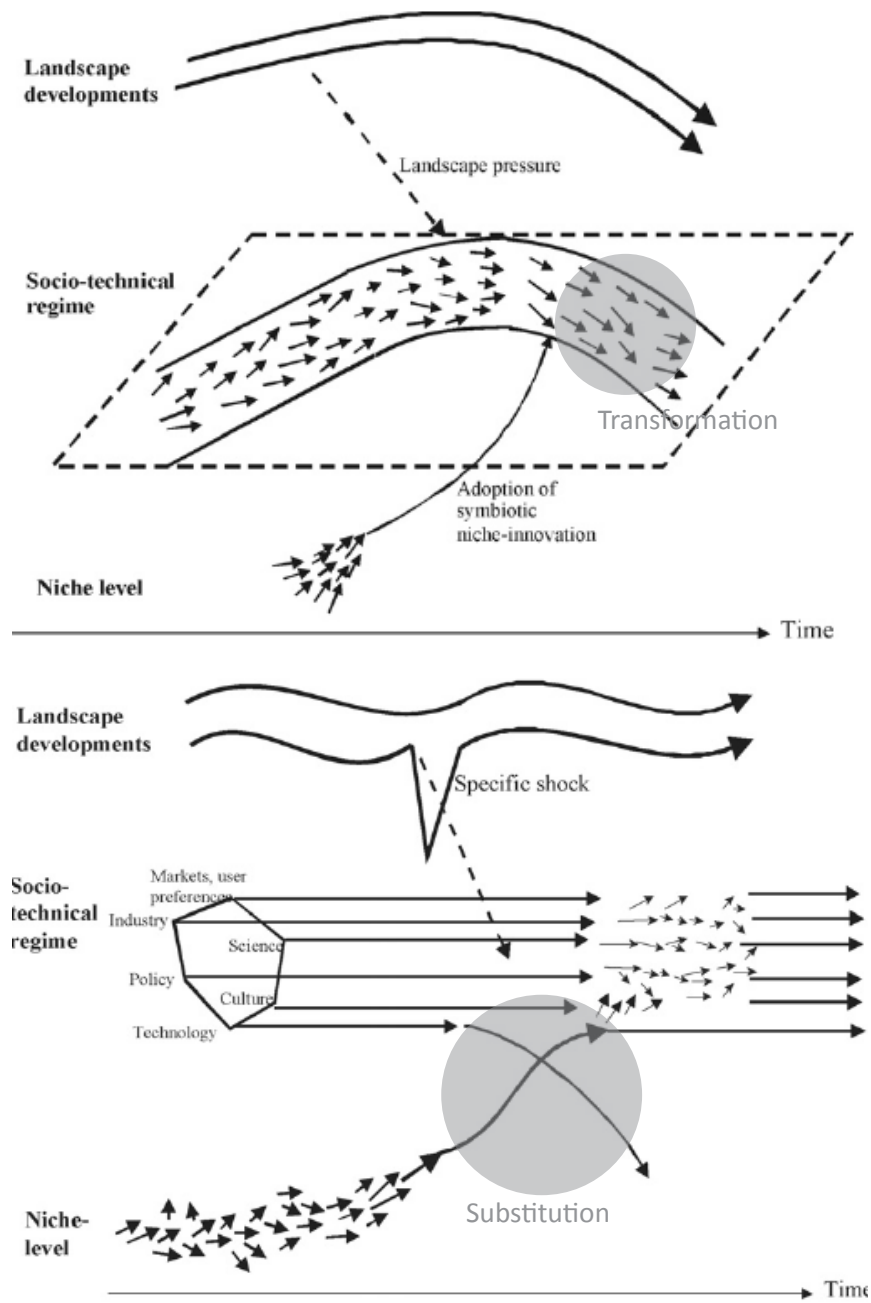


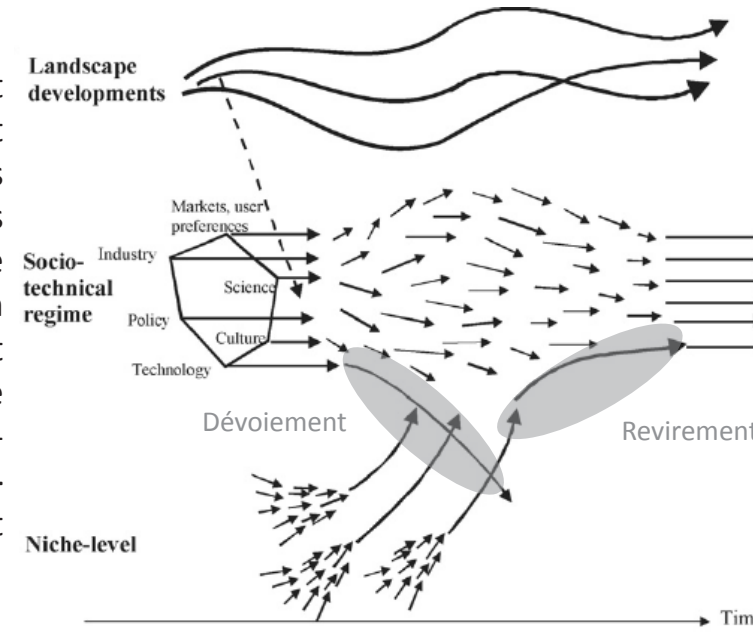
Figure 2.2. Composantes d'un système sociotechnique dont la trajectoire entre en transition.
D'après Geels et Schot, 2007, p. 400.

Les perturbations au sein du système initial peuvent être de plusieurs natures, voire se combiner : des modifications du paysage ont des répercussions sur le régime dominant que celui-ci n'est pas à même de maîtriser ; les niches d'innovations sortent de leur statut antérieurement minoritaire ou marginal ; le régime est déstabilisé et laisse des opportunités de développement à des niches jusqu'alors reléguées à l'arrière plan du développement systémique. Les transitions peuvent s'opérer de manières différentes car les modalités d'évolution des acteurs des niches et du régime, ainsi que du paysage varient et s'ajustent éventuellement en fonction les unes des autres. Quatre types d'inflexions de la trajectoire, nommés sentiers (*pathways*) sont imaginés par les auteurs (figure 2.3).

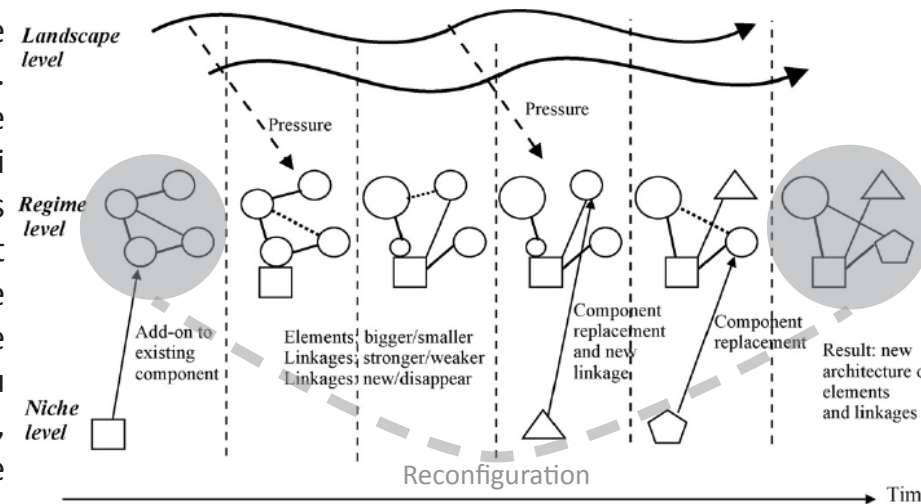


Le paysage est relativement stable. Des niches proposent des innovations radicales mais restent désorganisées. Les problèmes rencontrés par le régime ne remettent pas en question sa stabilité et sont résolus par l'adoption, par le régime, d'innovations inspirées par les niches. Une **transformation** de la trajectoire est alors à l'œuvre.

Des niches d'innovation se structurent alors que le régime et le paysage sont stables. Quand survient une forte perturbation du paysage qui affecte le régime, les niches structurées mettent à profit l'opportunité de modifier le régime. Les innovations de niches se **substituent** peu à peu au régime dominant, infléchissant alors la trajectoire du système.



Le paysage est déséquilibré et perturbe les acteurs du régime qui s'érode, se **dévoie**. Cette déstabilisation du régime profite aux niches d'innovation structurées qui entrent en concurrence avec celui-ci. S'ensuit une période de cohabitation entre les innovations de niches et le régime affaibli. In fine, l'une des niches conquiert le régime dominant et provoque le **revirement** de la trajectoire.



Les pressions du paysage sur le régime sont telles que celui-ci s'adapte aux changements en ajustant son architecture par l'adoption temporaire et locale d'innovation de niches. L'accumulation de substitutions ou de modifications des composants intrinsèques du régime conduit, au terme de la transition, à la **reconfiguration** radicale de l'architecture du régime, et du système tout entier.

Figure 2.3. Sentiers transitionnels d'une trajectoire sociotechnique.

De gauche à droite et de haut en bas : sentier de transformation ; sentier de dévoiement et de revirement⁵¹ ; sentier de substitution ; sentier de reconfiguration.

D'après Geels et Schot, 2007, pp. 407 ; 409 ; 410 ; 412.

⁵¹ Souvent traduit littéralement en français « dé-ajustement » et « re-ajustement » (Avadikyan, 2009, p.10, par exemple), nous préférons proposer une traduction personnelle.

De nombreuses critiques sont opposées à cette vision, somme toute très normée, de l'évolution des systèmes sociotechniques.

La première porte sur l'essence même de la typologie des composantes du système⁵². D'abord le paysage englobe des facteurs structurant dont les tenants de la perspective multi-niveaux ne contribuent pas à hiérarchiser l'importance. A. Smith et d'autres (2010) démontrent aussi le caractère hétéroclite des composantes du paysage qui réunissent « les changements démographiques et environnementaux, les nouveaux mouvements sociaux, les déplacements idéologiques de la politique générale, les larges restructurations économiques, les paradigmes scientifiques émergents, et les développements culturels »⁵³ (Ibid., p. 441). Ensuite, les régimes sociotechniques ont tendance à être considérés comme un ensemble dominant (*mainstream*) mais dont les nuances ne sont pas spécifiquement explicitées⁵⁴. Enfin, trois caractéristiques des niches sont vivement discutées : leur caractère protecteur de l'innovation, leur prépondérance dans l'enclenchement d'une transition⁵⁵, et le fait que les préoccupations des acteurs qui les composent ne soient pas forcément en opposition avec celles des acteurs du système dominant (Smith *et al.*, 2010). Par ailleurs, le défaut de territorialisation et le flou relatif de l'échelle d'application de la MLP, manquent à la complétude de la démarche⁵⁶. A. Smith et ses collègues (2010) signalent notamment que la majorité des mentions faites à la MLP le sont à une échelle nationale, tandis que les échelles urbaines et régionales, pourtant souvent déterminantes dans l'amorce et la mise en œuvre des transitions, sont assez peu traitées⁵⁷.

⁵² Dans un article postérieur (2007) répondant aux critiques académiques formulées à l'encontre de son point de vue scientifique, F. W. Geels revient avec J. Schot, chercheur néerlandais en sociologie et histoire des technologies, sur la définition précise des concepts et notions à la base de son raisonnement.

⁵³ Traduction personnelle.

⁵⁴ La domination d'un régime est définie « [...] par la coévolution d'une accumulation et d'un nivellement de savoirs, d'investissements, d'objets, d'infrastructures, de valeurs et de normes [...] », (Smith *et al.*, 2010, p. 441, traduction personnelle).

⁵⁵ Sur ce point précis, F. W. Geels et J. Schot (2007), répondent que les niches n'ont un rôle dominant dans l'amorce de transitions que lorsque l'une ou plusieurs d'entre elles ont accompli un certain nombre de développements en interne (figure 2.3.) ; d'autres modalités d'émergence des transitions peuvent dès lors être envisagées mais ne sont pas particulièrement décrites dans cet article. Par ailleurs, selon F. W. Geels et J. Schot, les transitions viennent moins des niches que de leur capacité de conjonction pour faire évoluer la trajectoire du système auquel elles appartiennent.

⁵⁶ Il faut signaler que la théorie trouve des applications dans la recherche (voir par exemple les travaux de M. Betsill et H. Bulkeley (2004) sur la gouvernance des transitions) autant que dans le monde professionnel (voir par exemple le rapport de A. Avadikyan (2009) qui explique les modalités d'une transition potentielle vers la généralisation des véhicules hybrides).

⁵⁷ Geels et Schot (2007) opposent à cette critique qu'il faut considérer les transitions champ par champ (dans un même domaine technologique) et les inclure tous au sein d'une échelle que l'on crée spécifiquement pour l'analyse.

De manière générale, la MLP est vue comme un moyen accessible de schématiser l'analyse des transitions, notamment du fait de sa terminologie conceptualisée – niche, régime, paysage. La MLP permet de lier directement des innovations de niche avec des transformations structurelles des régimes. Mais une pleine légitimité scientifique n'est envisageable qu'avec une analyse plus fine et peut-être moins abstraite et extraite des réalités du terrain (Smith *et al.*, 2010).

Une autre critique est formulée relative à la typologie des sentiers de transitions, dont l'exclusivité est débattue autant que les accents organicistes qu'elle implique. En effet, le caractère normatif des quatre types de sentiers pouvant infléchir une trajectoire sociotechnique est vivement discuté. F. Berkhout (2002), chercheur néerlandais et géographe de formation, parle de dépendance au sentier (*path dependancy*). La réalité de cette dépendance n'est pas remise en question : les sociétés procèdent des cadres institutionnels, technologiques, économiques, etc. qui les guident. Mais la critique procède des modalités exclusives de transition selon l'un des quatre types de sentiers. D'autre part, F. Berkhout parle de « succession technologique » (*technological succession*, Ibid., p. 3), lorsqu'un système en remplace un autre et que le plus récent diffère de manière hiérarchique, dans sa morphologie et dans les institutions qu'il mobilise. La référence critique à la théorie du climax et aux successions écologiques est ici explicite. F. W. Geels et J. Schot (2007) répondent à ces critiques que les sentiers n'ont pas une vocation déterministe mais doivent être considérés comme les catégories idéales d'une typologie des transitions.

Enfin, cette vision des transitions exclut (ou presque) les situations de blocage. Il faut d'abord considérer que la légitimité d'un système nouveau (post-transitionnel) n'est acquise que lorsque les acteurs du régime précédent le reconnaissent (*a priori* et *ex post*) comme « nécessaire, possible et avantageux⁵⁸ » par rapport à des ajustements technologiques mineurs qui peuvent sans cesse amender un régime existant (Berkhout, 2002, p. 2). F. Berkhout souligne notamment le coût (*switching costs*, Ibid., p. 3) et ainsi l'irréversibilité d'un grand nombre de changements technologiques⁵⁹. Ces deux facteurs alliés à d'autres (par exemple, la difficulté d'obtenir des engagements politiques, institutionnels et économiques clairs et favorables à l'innovation) sont à l'origine de situations d'inertie des régimes dont la trajectoire est, pour un temps, bloquée. L'engagement de perspectives pour l'enclenchement d'une « transition de durabilité »

⁵⁸ Traduction personnelle.

⁵⁹ Cette irréversibilité avait déjà été pointée par P. A. David (1985), dans son explication (bien que controversée) de l'émergence du modèle du clavier typographique QWERTY et sa domination du progressive mais définitive marché.

des systèmes sociotechniques est envisagé. Et dans cette approche, les régimes représentent des artéfacts d'une gouvernance « en ce qu'ils structurent et ordonnent l'interaction entre du matériel et du social⁶⁰ », (Smith *et al.*, 2010, p. 444), mais ils peuvent se montrer résistants à des intentions de gouvernance. Les quatre sentiers de transition posent donc problème en ce qu'ils offrent une généralisation pour des situations pourtant très dépendantes de contextes territoriaux, institutionnels, économiques, etc.

En réponse à ces débats académiques, nous pourrions provisoirement conclure que l'émergence de la MLP et de la conceptualisation des trajectoires et transitions sociotechniques suivent la voie des champs académiques en construction : à l'heure actuelle, il s'agit pour leurs tenants d'analyser les relations entre sociétés technicisées et problèmes environnementaux en élargissant le cadre problématique que ces relations impliquent (Smith *et al.*, 2010).

2.2.2. Régimes socio-métaboliques, trajectoire et transitions socio-écologiques

• Balisage spatiotemporel théorique

Avant d'approfondir le concept de transition socio-écologique, un repérage spatiotemporel inhérent au champ scientifique dans lequel il s'insère est nécessaire.

Deux manières de penser temporellement les relations entre les sociétés et leur environnement se font face. Ainsi que le soulignent les scientifiques abordant les trajectoires sociotechniques (Smith *et al.*, 2010, notamment), une première manière de voir le temps est rétrospective : le travail mené consiste alors en la conceptualisation, sur le temps long, de modèles trajectoriels et transitionnels. Issue des développements proposés par les STS, la réflexion autour des trajectoires socio-écologiques s'engage du fait que les relations entre les sociétés et la biosphère sont de plus en plus tendues par les pressions que les premières appliquent aux ressources de la seconde et invite à examiner la transition d'abord comme un objet scientifique. Une autre manière de concevoir le temps est l'analyse des trajectoires sur un pas de temps plus réduit, pour trouver des clés qui faciliteraient la transition d'un modèle constaté à un modèle désiré. Dans cette deuxième acception temporelle, la transition est observée comme un projet opérationnel de société⁶¹.

⁶⁰ Traduction personnelle.

⁶¹ L'enjeu d'une soutenabilité globale peut être envisagé du point de vue des sociétés qui semblent s'engager vers des inflexions de trajectoire favorables à l'innovation durable mais gagnerait aussi, et peut-être surtout, à l'être en fonction des sociétés en cours de transition vers l'industrialisation (Fischer-

Dès lors, deux visions du temps sont possibles (Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009). Dans le premier cas, une orientation évolutionniste prévaut : les sociétés suivent une trajectoire déterminée par leur passé et leur présent permet de présupposer du futur. Alors chaque étape de l'évolution étant inévitable mais imprévisible, la logique de l'évolution est déduite *ex post*. Dans le second cas, l'hypothèse pourrait être qualifiée de matérialiste, le développement des sociétés se fait par des étapes qui rendent ces sociétés plus « matures »⁶² que celles qui les ont précédées. Leur évolution rend les sociétés présentes plus « développées » que les sociétés passées.

D'un point de vue spatial, et afin de sortir des débats soulevés par Smith *et al.* (2010) sur le défaut de territorialisation des trajectoires sociotechniques, il est nécessaire d'explicitier l'échelle géographique d'observation des trajectoires socio-écologiques. Soit l'on considère que plusieurs types de régimes peuvent coexister à des échelles spatiales variées, et il n'existe pas, dans ce cas, d'échelle théorique *a priori* de l'expression des transitions. Soit l'on reprend méthodiquement les avancées scientifiques de l'école néerlandaise des transitions sociotechniques et l'on considère que plusieurs types de transitions peuvent s'effectuer selon l'échelle spatiale considérée (micro, méso ou macro). Ces échelles sont alors plus fonctionnelles que réellement géographiques.

Ce cadrage spatio-temporel de l'effectivité des trajectoires socio-écologiques permet de faire émerger deux visions. Deux écoles de pensée proposent en effet leur analyse de ces trajectoires.

- **Approche néerlandaise⁶³ des transitions socio-écologiques**

Des chercheurs néerlandais inspirés par les réflexions des STS, héritiers des tenants les plus fermes de l'étude des trajectoires sociotechniques par la MLP, portent un intérêt pragmatique et appliqué aux questions de transitions écologiques des sociétés. Cette école de pensée offre un modèle assez détaillé de l'avènement des périodes transitionnelles (Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009). Les chercheurs qui la composent appliquent méthodiquement le principe que lorsqu'apparaît sur un territoire une opportunité ou une menace que le régime dominant n'est pas en capacité de gérer, des niches – au sens sociotechnique mais aussi au sens socioéconomique et politique du

Kowalski et Haberl, 2007). Par ailleurs, de nombreuses réflexions opérationnelles sont engagées pour guider les décideurs vers des solutions transitionnelles ayant pour objectif une soutenabilité accrue des relations entre les sociétés et la biosphère – nous y reviendrons.

⁶² Le terme est ici employé dans l'acception qu'en donnent les sciences naturelles, et l'écologie dans la théorie des écosystèmes.

⁶³ « The Dutch societal transitions management approach » selon les termes de M. Fischer-Kowalski et J. Rotmans (2009 ; Traduction personnelle).

terme – se créent pour proposer des alternatives. Le régime dominant peut dès lors être déstabilisé par la compétitivité des niches alternatives. Trois types d'émergence de transitions sont alors envisagés (figure 2.4.).

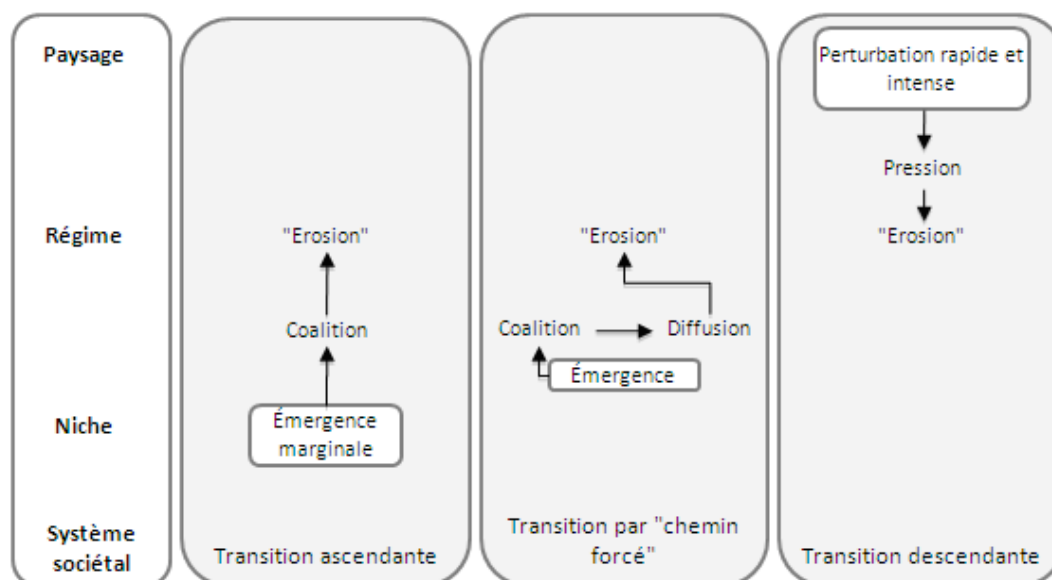


Figure 2.4. Modalités de l'émergence des transitions socio-écologiques selon l'école néerlandaise.
D'après Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009, p. 3.

Une transition est amorcée lorsque le régime s'érode. Le modèle ascendant (*bottom-up*) suggère que l'initiative vient des niches qui « attaquent le régime en place⁶⁴ » (Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009, p. 3) et le modèle descendant (*top-down*) implique que le paysage impose une pression au régime telle que celui-ci impose lui-même des changements au système tout entier, du fait de sa position dominante. Entre ces deux modalités de transitions, le modèle de « chemin forcé » (*squeezed path*) propose que des niches qui émergent à l'échelle méso adoptent une démarche qui se diffuse parmi le régime dominant, aboutissant in fine à une démarche de type ascendant. Cette vision des transitions instille l'idée que les transitions sont maîtrisables par les sociétés et qu'un mode de gouvernance peut prévaloir dans chaque période de stabilité et au moment des transitions. L'objectif principal de cette école de pensée est donc managérial : il s'agit de fournir des outils stratégiques aux sociétés pour penser l'amorce d'une transition vers une soutenabilité plus importante de leurs relations avec leur environnement, de guider les décideurs en général et les politiques⁶⁵ en particulier, en leur proposant des solutions innovantes pour la gestion des transitions (encadré 2).

⁶⁴ Traduction personnelle.

⁶⁵ Notons que l'école néerlandaise travaille depuis le début des années 2000 tant en coordination avec des ministères pour infléchir leur politique de management avec des propositions de mesures soutenant la durabilité de la société qu'ils entendent eux-mêmes gouverner.

Encadré 2.1. De la théorie à la pratique : les initiatives de transition.

Rob Hopkins, activiste, professeur de permaculture* en Irlande, propose en 2006 le modèle de ville en transition (sous-entendu vers des territoires urbains plus durables). Il adhère aux constats que les ressources énergétiques fossiles approchent l'épuisement et que les sociétés humaines sont à l'origine du changement global. La menace d'instabilité l'amène à penser la résilience, c'est-à-dire la capacité d'adaptation des sociétés pour les surmonter, à une échelle spatiale réduite, à l'aide d'initiatives micro-locales.

Le principe des villes (ou quartiers) en transition est exprimé dans son ouvrage de 2010, et promu par le *Transition Network* (réseau social autoproclamé catalyseur des initiatives).

La mise en œuvre d'une transition est guidée par un cadre précis qui, une fois acquis, donne aux instigateurs de transition un accès au réseau social et à des retours d'expériences de territoires ayant déjà amorcé une transition.

Le principe de base est la relocalisation du plus grand nombre possible d'activités et les engagements et objectifs des *transitionneurs* sont normés et chiffrés (nombre de personnes minimum à l'initiative, au moins une personne doit avoir suivi un cours de permaculture, engagement à la contribution au réseau, indicateurs chiffrés de réussite de la transition, etc.). Selon la branche française du *Transition Network*, une soixantaine de territoires français seraient concernés par des démarches de transition.

| NE CONTRIBUE PAS À LA RÉSILIENCE | CONTRIBUE À LA RÉSILIENCE |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Recyclage centralisé• Plantation d'arbres décoratifs• Approvisionnement international en aliments biologiques• Importation de matériaux de construction « verts »• Bâtiments à faible consommation d'énergie<ul style="list-style-type: none">• Transactions de crédits carbone• Investissement éthique• Achat de musique chorale sur CD<ul style="list-style-type: none">• Sports aériens• Consommation | <ul style="list-style-type: none">• Compostage local• Plantation d'arbres productifs• Procédures d'achat local exigeant de la production locale qui encourage les industries émergentes et nouvelles• Spécification de matériaux de construction locaux (maïs, chanvre, etc.)• Le concept <i>PassivHaus</i> local (voir page 116, <i>Une vision pour 2030</i>)• Méthodes d'investissement communautaire local• Monnaies locales• Chanter dans un chœur local• Jouer au soccer• Réciprocité |

Exemples d'actions prônées et déconseillées par les *transitionneurs*.

Source : Communiqué de presse de la revue Silence sur la parution de la traduction française de l'ouvrage de R. Hopkins.
En ligne, format PDF : http://www.revuesilence.net/download/Manuel_de_TransitionDP.pdf [Référence du 14.02.2013]

* La permaculture est un mode de conception du paysage se réclamant d'un mimétisme le plus complet avec les écosystèmes naturels. Ses objectifs s'appliquent à une échelle restreinte et sont nourriciers ainsi qu'énergétiques.

• École autrichienne issue de l'écologie sociale

En parallèle, l'institut d'écologie sociale de Vienne, fondé par la sociologue M. Fischer-Kowalski, suggère une approche interdisciplinaire des relations entre systèmes sociétaux et systèmes naturels (Fischer-Kowalski, 2011). Les principaux axes de recherche de cet institut sont orientés par les mêmes sources scientifiques que l'écologie territoriale mais abordent les interactions entre les sociétés et la biosphère sous un prisme quelque peu différent. La non durabilité présumée des territoires urbains est entendue comme résultant de facteurs soulevés par l'écologie territoriale : la linéarité tendancielle du métabolisme implique d'importantes consommations matérielles et énergétiques ainsi que le recours à un hinterland vaste et souvent déconnecté du territoire qu'il approvisionne. M. Fischer-Kowalski soutient qu'une transition écologique est inévitable « parce que les dynamiques socio-métaboliques

actuelles ne pourront pas continuer ainsi très longtemps⁶⁶ » (Fischer-Kowalski, 2011, p. 153) et improbable « parce que les changements devraient s'affranchir des dynamiques historiques plutôt que de constituer une étape logique du passé vers un état futur plus mature » (Ibid., p. 153). Dans l'article qu'elle cosigne avec J. Rotmans (2009), M. Fischer-Kowalski évoque la diminution tendancielle des flux métaboliques dans les pays développés mais, loin de présupposer une transition durable amorcée, les auteurs supputent une simple externalisation de certains flux métaboliques importants vers des pays en développement.

L'approche développée par l'école de Vienne s'attache à mettre en regard les données liées à la biosphère avec des analyses historiques et économiques afin d'élaborer des hypothèses tendancielle d'évolution des sociétés (Fischer-Kowalski, 2011). Les travaux concernent notamment le métabolisme des sociétés⁶⁷ et celles-ci sont analysées à l'aide d'indicateurs quantitatifs caractérisant leur développement économique (Fischer-Kowalski et Haberl (eds.), 2007). Ainsi, des profils de régimes socio-métaboliques sont produits pour rendre compte de manière méthodique et théorique des relations entre la société et la biosphère, à des échelles chronologiques variées, à des échelles spatiales diverses et dans des contextes géographiques différents (Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009). D'après les observations produites par l'analyse de ces profils socio-métaboliques, l'école viennoise propose un cadre conditionnel de survenue des transitions, exprimé en fonction des ressources dont disposent les sociétés, ainsi que de la perception des ressources par ces sociétés (tableau 2.1.).

Tableau 2.1. Cadre d'occurrence des transitions socio-métaboliques

| | | Nouvelles ressources / opportunités | |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|--|
| | | Non perceptibles | Perceptibles, prometteuses |
| Anciennes ressources / opportunités | Intactes | Maintien du régime | Défense et éventuelle expansion du régime dominant |
| | Menacées ou épuisées | Effondrement du système ⁶⁸ | Enclenchement d'une dynamique de transition. |

Source : Fischer-Kowalski, 2011, p. 155.

Simplifié par rapport à l'analyse des sentiers de transition des trajectoires sociotechniques, et moins prescriptif que celui de l'approche néerlandaise, ce cadre théorique permet de dresser des constats d'orientations trajectorielles et,

⁶⁶ Traduction personnelle.

⁶⁷ Voir par exemple la page du projet Sustainable Urban Metabolism for Europe auquel l'institut d'écologie sociale prend part. En ligne, format html : <http://www.sume.at/> [Référence du 19 décembre 2012].

⁶⁸ M. Fischer-Kowalski fait sans doute référence à J. Diamond, géographe, biologiste de formation, qu'elle cite à plusieurs reprises dans sa production scientifique. Pour lui, l'effondrement peut être analysé comme « une réduction drastique de la population humaine et/ou de la complexité politique/économique/sociale, sur une zone étendue et une durée importante » (Diamond, 2006, p. 16).

éventuellement, d'envisager un diagnostic transitionnel potentiel pour le système étudié.

Le cadre analytique de l'évolution du métabolisme sociétal, d'un point de vue qualitatif, nous sert de base pour expliciter la trajectoire suivie par un système d'approvisionnement alimentaire. Notre analyse s'attache ainsi plus volontiers à l'école viennoise, à quelques nuances essentielles près.

- **Positionnement**

D'abord nous nous unissons à la vision spatio-temporelle de l'école viennoise. Les tenants de l'écologie sociale s'attachent en premier lieu à définir la non linéarité de la dimension temporelle⁶⁹. Réfutant la vision matérialiste du temps (décrite plus haut), l'écologie sociale nie l'idée que les transitions seraient prédictibles et même contrôlables (Fischer-Kowalski et Rotmans, 2009, p. 1). Une fois établi ce principe de l'évolution des relations entre biosphère et sociétés, il convient d'examiner la succession de périodes de relative stabilité sans perdre de vue qu'une trajectoire générale est orientée par des transitions. Pour l'école viennoise, l'outil principal de caractérisation de ces différentes périodes est le profil métabolique d'une société à un instant précis. Il est établi par l'étude des flux de matière et d'énergie qui garantissent la subsistance de la société considérée. Une fois déterminés ces profils stables ou transitionnels, il est possible d'examiner la mécanique générale de la trajectoire selon différentes étapes : une « phase de prédéveloppement » (*predevelopment phase*) – dans laquelle un état d'équilibre est modifié mais les changements ne sont pas encore tangibles – est suivie par une « phase de décollage » (*take-off phase*) – période à laquelle s'amorce un changement structurel, puis par une « phase d'accélération » (*acceleration phase*) à partir de laquelle les changements sont effectifs. S'ensuit une « phase de stabilisation » (*stabilization phase*) durant laquelle un nouvel état d'équilibre est trouvé (Rotmans *et al.*, 2001, p. 17). Outrepassant un biais de la méthode originelle d'analyse des transitions, l'école viennoise présume que ce phasage se répète de manière aléatoire et éventuellement chaotique mais qu'il comporte aussi des moments de blocage (*locked-in situations*) ou des phases d'effondrement du système (*collapse*) (Fischer-Kowalski et Haberl, (eds.) 2007).

⁶⁹ Cette non linéarité se traduit dans le choix du référentiel physique de la posture de recherche. L'exemple donné par M. Fischer-Kowalski (2011, p. 153) est assez parlant. Elle considère les différentes échelles d'observations d'un mouvement aussi simple que le déplacement d'un corps entre deux points. Un mouvement au premier abord linéaire peut être décomposé en une succession de mouvements non linéaires, voire cycliques si l'observateur change de focale.

Notre point de vue diffère de celui de l'école viennoise sur deux points principaux. Tout d'abord, dans l'optique purement évolutionniste, les données qu'elle produit démontrent le rôle déterminant de la disponibilité des ressources et de la rareté du foncier⁷⁰, tout en défendant qu'à long terme, il est difficile de souscrire au fait que l'action délibérée d'acteurs puisse influencer durablement la trajectoire, ou l'infléchir dans des périodes transitionnelles (Fischer-Kowalski, 2011). Notre approche permettra de souligner que l'interface société/biosphère est le siège de coévolutions qui impliquent l'intervention d'acteurs parfois aussi décisifs que les problématiques liées à la disponibilité des ressources. Nous nous positionnons au-delà de la comptabilité des entrées et des sorties constituant une catégorisation des régimes socio-métaboliques pour chaque type de système alimentaire. Avec l'appui des travaux conduits par L. Malassis et ses pairs, nous démontrerons que l'intérêt de l'analyse de l'approvisionnement alimentaire réside en ce qu'il nous conduit aussi à interroger sur « les déterminants de la dynamique [des systèmes], ce qui renvoie aux stratégies d'acteurs » (Rastoin et Ghersi, 2010, p. 7).

Par ailleurs, notre approche pourrait être complémentaire de celle de l'école viennoise en ce qui concerne les variables observées pour qualifier les régimes socio-métaboliques. Rappelons que les indicateurs mis en place pour les examiner (et éventuellement les comparer) sont essentiellement quantitatifs, et portent principalement sur la valeur énergétique du métabolisme du régime observé⁷¹. En mesurant la consommation matérielle et énergétique d'une société, il est dès lors possible d'établir des seuils qui marquent les transitions. Le XX^e siècle est alors analysé par l'école viennoise comme une succession de trois phases stables dans le monde occidental (et retranscrite ici à traits grossiers). La première crise économique des années 1930 n'a pas fondamentalement changé la trajectoire des sociétés occidentales d'un point de vue énergétique, puisque celles-ci ont su renouveler les sources et provenances des combustibles qui garantissaient leur développement. Puis les années 1970, notamment marquées par les crises pétrolières, signent un ralentissement de la croissance économique qui stagne jusque dans les années 2000. M. Fischer-Kowalski

⁷⁰ Le principal résultat de la constitution d'une base de données des profils dans différents contextes et sur des pas de temps variés montre que les changements de régimes se sont effectués avec une augmentation substantielle de la valeur absolue des intrants nécessaires à la survie de la société. Le nivellement à l'échelle globale se fait par le haut, c'est-à-dire par l'augmentation inexorable des flux de matières et d'énergie impliqués dans les régimes socio-métaboliques émergents.

⁷¹ H. Haberl et F. Krausmann (2007), écologues et membres de l'institut d'écologie sociale de Vienne, démontrent « les interrelations complexes entre d'une part les systèmes énergétiques humains, incluant les ressources utilisées, les technologies dominantes [...] et le prix de l'énergie, et d'autre part les écosystèmes » (Ibid., p. 133).

note qu'une opportunité pouvait être saisie pour prendre en compte les « limites de la croissance »⁷² mais cela n'a pas été le cas. Au contraire, les pays industrialisés ont assisté les pays émergents dans leur accès à un développement socio-économique normé et ont cherché, pour eux-mêmes, à retrouver la croissance passée, augmentant ainsi leur dépendance à des ressources de plus en plus rares puisque consommées de plus en plus massivement.

Notre appartenance au champ en construction de l'étude des trajectoires socio-écologiques est manifeste. Nous souhaitons toutefois nous détacher quelque peu de la vision naturaliste et environnementaliste qu'il porte aujourd'hui, car nous mobilisons l'approvisionnement alimentaire comme une variable d'examen de l'évolution de la société et de ses rapports à la biosphère, plus que pour la contribution des flux qu'il implique en termes de bilan énergétique. Notre démarche fait référence à des méthodes et à une approche relevant des sciences humaines et sociales, qui sont encore insuffisamment mobilisées dans les champs étudiant les trajectoires socio-écologiques. Loin d'embrasser la totalité de la trajectoire socio-écologique du système alimentaire parisien, le travail que nous entendons mener participera à la compréhension des périodes stables et des périodes transitionnelles qui rythment l'histoire de l'approvisionnement parisien. En cela, nous contribuerons à l'élaboration d'une conception, bien que partielle, de la trajectoire socio-écologique alimentaire – que nous appellerons plus volontiers trajectoire alimentaire ou trajectoire de l'approvisionnement alimentaire.

2.3. Dynamiques de proximité et trajectoire socio-écologique des modalités de l'approvisionnement alimentaire urbain

La proximité est une variable dont s'emparent volontiers les partisans d'une réorientation de la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire des territoires urbains. La relocalisation de l'hinterland qu'implique cette réorientation suscite l'intérêt de considérer les théories de la proximité, moins pour une étude strictement économique, socio-écologique ou même géographique, que pour la valeur du postulat explicite que l'espace n'est pas un paramètre neutre du système alimentaire qui préside à l'approvisionnement. Dans cette optique, la proximité peut s'avérer « [porteuse] de développement et de dynamisme, mais également facteur de blocage ou de défiance » (Gilly et Torre, 2000, p. 11). Elle est dès lors une variable permettant la

⁷² En référence au titre du rapport au Club de Rome (Meadows *et al.*, 1972).

contextualisation spatiale et sociétale de la trajectoire à l'étude. Nous abordons cette trajectoire par une entrée territoriale : il s'agit de mettre en relation, à travers l'étude de l'approvisionnement alimentaire, une société et les territoires qui la sustentent, d'un point de vue non seulement géographique, mais aussi socio-économique et environnemental, hors de toute considération d'inflexion souhaitable ou non de la trajectoire.

Une critique opposée à l'équipe *Proximités* de l'INRA est l'inertie des analyses qu'elle propose, trop souvent cantonnées à un constat statique. L'article publié en 2010 par A. Torre, économiste de formation et membre fondateur du groupe de recherche, ouvre le champ de la potentielle mise en perspective dynamique des apports de l'école de la proximité⁷³. Les proximités géographique et organisée sont les deux catégories de la typologie que nous avons retenues⁷⁴. Les acteurs du système alimentaire opèrent un certain nombre de jeux combinatoires et articulent ces deux catégories de différentes manières.

Considérons que le territoire métropolitain est mu par une succession de périodes de relative quiétude mais fait aussi l'objet de réguliers bouleversements qui le font passer d'un modèle trajectoriel à un autre, d'un régime à un autre. Certains auteurs effectuent des typologies chronologiques des situations socio-économiques, transitionnelles ou non⁷⁵. Nous préférons nous attacher à comprendre les contextes trajectoriels, et éventuellement transitionnels, passés et actuels, qui structurent le territoire, la société et le système alimentaire. La trajectoire alimentaire de la région capitale pourrait ainsi être décrite selon les combinaisons – inclusives ou exclusives – des deux types de proximités. A. Torre (2010) construit six propositions d'articulations des deux principaux types de proximités. Nous présentons une réinterprétation de ces

⁷³ Il souligne d'ailleurs que l'effort de catégorisation scientifique des types de proximités fut intense et objet d'importants débats pluri et inter disciplinaires, qui fondent d'autant plus solidement le champ des théories de la proximité.

⁷⁴ Nous préférons évacuer les typologies plus complexes qui, bien que permettant d'affiner la qualification de l'ordonnement des proximités non géographiques, sont porteuses de trop de nuances et de débats auxquels notre travail ne s'attache point. Le qualificatif « organisée » fait donc ici référence au caractère non spécifiquement géographique des relations de proximité.

⁷⁵ L. Malassis (1994, 1997a et 1997b notamment), bien qu'il s'applique principalement à expliciter l'évolution du système alimentaire d'un point de vue historique et économique selon la théorie des avantages relatifs, démontre que cette évolution dépend de contextes géographiques et socio-économiques qui encadrent la société. Par avantages relatifs, L. Malassis propose son interprétation de la théorie des avantages comparatifs de D. Ricardo. « On dit que le bien A présente des avantages relatifs par rapport au bien B si A procure une plus grande satisfaction à son utilisateur. Cet avantage guide les comportements humains tendant vers une maximisation des satisfactions quantitatives et qualitatives, des nécessités et des plaisirs » (Malassis, 1994, p. 115). Les avantages de tous les possibles seraient rationnellement évalués et une combinaison de ces avantages est sélectionnée pour orienter l'évolution du système dans un certain sens plutôt que dans un autre.

propositions pour fournir un cadre analytique à l'expression des périodes quêtes ou transitionnelles qui ponctuent la trajectoire du système alimentaire. Le tableau 2.2. contextualise la mobilisation des proximités par des acteurs au cours d'une trajectoire socio-territoriale ; la numérotation attribuée aux propositions d'articulation est la même que celle d'A. Torre (2010).

Tableau 2.2. Modalités d'articulation des proximités géographique et organisée en fonction des périodes quêtes ou transitionnelles d'une trajectoire socio-territoriale.

| Propositions d'articulation | PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE (PG) t (temporaire) ou p (permanente ⁷⁶) | | PROXIMITÉ ORGANISÉE (PO) | |
|--|--|--------------------------------|---|---|
| INTERACTIONS STABLES, permettant l'explication de situations constatées | | | | |
| 1 | Non mobilisée : reste un potentiel en l'absence d'interaction | | Absente | |
| 2 | Absente | | Non mobilisée : reste un potentiel en l'absence d'interaction | |
| 3 | Mobilisée | | Mobilisée | |
| INTERACTIONS DYNAMIQUES, permettant l'explication de situations en cours de changement, d'évolution | | | | |
| 4 | Absente | | Mobilisée dans l'action à distance : ubiquité | |
| 5 | PGt mobilisée : mobilité | | Mobilisée | |
| 6 | PGt mobilisée dans l'action | PGp activée dans le temps long | PO d'appartenance mobilisée dans l'action | PO de similitude activée dans le temps long |
| | Mobilité | Absente | Répétition des relations | Absente |
| | Absente | Ubiquité | Absente | Construction d'un cadre cognitif commun |

D'après Torre, 2010.

Les trois premiers types d'articulations des proximités concernent essentiellement des interactions que nous qualifions de stables : ils permettent de dresser le constat de situations de relative quiétude au cours de la trajectoire socio-écologique alimentaire. Dans le premier type d'articulation, il n'existe pas de potentiel en termes de proximité organisée et la proximité géographique est un fait, mais n'est pas mobilisée par les acteurs d'un territoire. Par exemple, plusieurs enseignes de distribution alimentaire, sans rapport dans leur mode de fonctionnement (grande surface, épicerie fine, primeur) au sein d'une ville moyenne, sont dans ce type de schéma puisque, malgré leur faible distanciation, elles ne mutualisent pas leurs livraisons d'une catégorie, même restreinte, de produits pour lesquels ils partagent le même fournisseur. Dans le second type, c'est l'inverse, sans proximité géographique évidente, des agents ayant pourtant un référentiel d'action similaire, n'activent pas le potentiel d'organisation de

⁷⁶ Permanente n'est pas ici entendu comme un attribut qualifiant l'ininteruption des relations de proximité géographique mais plutôt l'étendue du pas de temps sur lequel s'inscrivent les relations de proximité géographique, parfois éphémères.

leurs interactions. Prenons cette fois les enseignes différenciées d'un même groupe de la grande distribution : malgré leur référentiel professionnel commun (appartenance à la même institution commerciale et culture d'entreprise similaire), ces enseignes ne capitalisent pas le caractère collectif de leur référentiel pour organiser leur action, et n'ont, par exemple, pas les fournisseurs pour des références comparables. Le troisième type d'articulation concerne la mobilisation combinée de la proximité géographique et organisée : il s'agit d'une situation qui « favorise la mise en place de processus de coordination et d'interaction se déroulant dans un lieu précis » (Torre, 2010, p. 418). C'est donc l'activation d'une proximité territoriale (Torre et Beuret, 2012), comme par exemple, au sein d'un Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC.) : les exploitations agricoles produisant suivant ce mode peuvent coordonner leur action. Leur regroupement au sein d'un territoire réduit – circonscrit à leurs propriétés foncières, ainsi que les relations de travail instaurées par leur proximité géographique et leur mode de fonctionnement relativement similaire, leur permet par exemple d'aller à tour de rôle, commercialiser sur un marché forain les produits de tous les agriculteurs.

Les trois catégories suivantes autorisent une perspective évolutive dans l'analyse de la trajectoire, que celle-ci soit en phase transitionnelle ou non. En effet, le quatrième type d'articulation concerne des interactions mobilisant la proximité organisée sans pour autant que les acteurs se situent dans une proximité géographique affirmée : « il est possible d'entretenir des relations de proximité à distance » (Torre, 2010, p. 428). Nous pouvons ici prendre l'exemple de réseaux sociaux qui font interagir des personnes pour lesquelles la proximité géographique n'est pas un paramètre pertinent de l'action (clients d'une épicerie fine en ligne). Le cinquième type d'articulation des proximités concerne la mobilisation de la proximité géographique temporaire (PGt) et l'activation simultanée de la proximité organisée. « Le développement [...] des TIC favorise les possibilités d'échange à distance, et la contrainte de co-localisation [des acteurs] [...] ne constitue pas une nécessité absolue. Une partie importante des informations et des connaissances nécessaires à une activité [...] peut se transmettre à distance, par le biais d'échanges via le téléphone ou Internet. Toutefois, des moments d'interactions de face à face sont nécessaires et profitables dans ce cadre [...] et il n'est pas possible [d'en] faire totalement abstraction [...] » (Torre, 2010, p. 421). Enfin, le dernier type d'articulation propose une complexification de la dynamique trajectorielle de l'action territoriale. Entrent en compte la portée temporelle de la proximité géographique : temporaire ou permanente. Et l'on considère aussi les logiques mobilisées par l'activation de la proximité organisée : appartenance ou similitude. L'activation de la

proximité géographique temporaire implique la mobilité éphémère des agents, ainsi que la répétition des relations entretenues par leur proximité organisée, dans une logique d'appartenance à un référentiel commun (ex. relations entre les différents producteurs fournissant un groupement de consommateurs). L'activation de la proximité géographique permanente est à l'origine de l'ubiquité des agents qui, grâce aux technologies de communication et d'information, peuvent élaborer un cadre cognitif commun, malgré la distance géographique qui peut les séparer (ex. entretien d'une culture professionnelle au sein des différentes enseignes d'un groupe commercial déployées à une échelle internationale). Cette sixième proposition d'articulation suggère une inscription dans des dynamiques plus ou moins étendues dans le temps, « qui dépendent du passé et construisent les anticipations du futur » (Torre, 2010, p. 435).

Selon cette grille de lecture, nous pouvons présumer que le métabolisme alimentaire d'une ville et sa trajectoire sont le résultat de jeux actoriels et territoriaux : les agents du système alimentaire mobilisent ces combinaisons au gré des enjeux territoriaux, politiques, économiques de la période considérée.

2.4. Conclusions du chapitre 2. Vers un dépassement des cloisonnements scientifiques

De l'école de Vienne, nous retenons la nécessité de combiner différentes approches disciplinaires pour observer la coévolution d'un secteur sociétal avec les ressources métaboliques qu'il met en jeu. En revanche, la transition soutenable que défend ce positionnement scientifique n'est pas centrale dans le travail que nous entendons mener. Cette thèse n'a pas de vocation prescriptive en faveur ou à l'encontre des principes défendus par les tenants du développement durable. Sans nous prononcer fondamentalement sur le caractère souhaitable d'une telle transition, le point de vue d'acteurs qui souhaitent la parachever sera l'une des variables de l'analyse du système tel qu'il se présente.

Les centres urbains sont le nœud de relations de proximité de divers ordres (Colletis, 1998) qu'il convient de replacer sur le temps long de leur trajectoire alimentaire. La grille d'analyse de la dynamique des proximités est un outil que nous mobilisons pour observer la trajectoire suivie par les modalités de l'approvisionnement alimentaire.

En effet, les moyens conceptuels des théories de la proximité permettent d'envisager l'amélioration de la compréhension sa trajectoire. Comment et dans quelle mesure les différentes combinaisons de proximité sont mobilisées par les acteurs dominants du

ystème alimentaire ? De quelle manière s'est faite la transition entre la réalité d'un hinterland littéral – dont il conviendra de discuter la matérialité – et un approvisionnement aujourd'hui mondialisé ; et quels ont été les signes avant-coureurs puis les impacts territoriaux et actoriels de ces changements ?

L'ambition est aussi de contribuer scientifiquement à l'explication du modèle paysage/régime/niche, et notamment des liens qui unissent ces trois entités. Comment un régime s'érode au profit d'une niche ? En quoi les niches sont-elles des domaines protégeant l'innovation sociétale et territoriale ? Comment établir des représentations (carto)graphiques des transitions ?

Conclusion de la première partie. Vers un décloisonnement disciplinaire pour une compréhension systémique de l'approvisionnement alimentaire

L'analyse du système alimentaire d'un territoire urbain, de son évolution temporelle et de son ampleur dans l'espace passe ici par la mise à contribution de l'écologie territoriale, soutenue par les conceptualisations et l'outillage des théories de la proximité et de celles des trajectoires socio-écologiques.

Ce cadrage, résolument pluridisciplinaire va à l'encontre des cloisonnements académiques, institutionnels et professionnels qui façonnent notre système de pensée. Ce cloisonnement est décrit de manière assez explicite par les auteurs rassemblés autour de G. Billen, quand ils rendent compte des apports théoriques et méthodologiques de leur recherche sur « l'écosystème Belgique ». La méthode cartésienne, « diviser les difficultés en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour mieux les résoudre » (Billen *et al.*, 1983, p. 12) conduit à l'élaboration d'une connaissance parcellaire mais dont les fragments, pris individuellement sont prolifiques et intellectuellement très riches. « De fait l'évolution des sciences a été essentiellement divergente, aboutissant à la création d'un grand nombre de disciplines spécialisées et compartimentées. Et comme l'encyclopédisme est devenu impossible, personne n'a plus du monde une vision globale. Tout se passe comme s'il ne pouvait exister de connaissance objective que parcellaire. À l'encontre de cette tendance, l'écologie [qui a pour essence l'étude de systèmes], c'est d'une certaine façon une tentative pour objectiver une perception globale du monde qui nous entoure » (Ibid., p. 12). Ces carcans ne sont donc pas insurmontables et, comme d'autres, notre travail a pour objectif d'en faire la preuve.

DEUXIÈME PARTIE

Trajectoire de l'approvisionnement alimentaire de la région capitale : analyse historique et enjeux contemporains

Pour aborder la première hypothèse de nos recherches, considérons que les activités relatives à la subsistance des populations émanent de contextes territoriaux dont il est important de comprendre les particularités pour caractériser les moyens et les modalités de l'approvisionnement. Si la société, récemment et de manière de plus en plus prégnante, est mobilisée pour une relocalisation de l'approvisionnement alimentaire, il est possible qu'une conscience collective soit née du constat que le système qui sustente les villes actuelles n'a pas toujours été mondial.

Cette partie constitue le récit de la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire parisien de la fin de l'Ancien Régime au début du XXI^e siècle. Il s'agit de comprendre, depuis l'origine du paysage de l'économie capitaliste, la manière dont s'est mu le système alimentaire de la région capitale, le sentier suivi par sa trajectoire.

Les théories de la dépendance au sentier fondent leur analyse sur trois approches différentes : l'examen des situations de blocage de la trajectoire, les moments où la trajectoire innove pour trouver de nouveaux axes de développement, et la recomposition des structures territoriales qui fondent des inflexions de la trajectoire (Henning *et al.*, 2013). « La dépendance au sentier peut alors être vue comme un procédé ergodique (qui parcourt tous les états possibles avec des probabilités égales), ou en d'autres termes, un procédé où la situation actuelle est dépendante de son histoire, mais pas au point qu'elle va ou peut assurément retourner à un état antérieur. Un degré d'irréversibilité et un mécanisme de renforcement autonome caractérise les procédés de développement du sentier¹ » (Ibid., p. 1350).

Même si notre approche relève plus clairement des théories socio-écologiques, les chapitres suivants montrent que certaines dépendances ont conduit au système alimentaire que nous connaissons aujourd'hui. Dans le troisième chapitre, nous tentons de comprendre les déterminants de la trajectoire pour discriminer les facteurs de ses modifications sur un pas de temps historique. Au chapitre suivant, nous tentons l'esquisse d'un état potentiellement transitionnel de la trajectoire dans les premières années du XXI^e siècle.

¹ Traduction personnelle.

Chapitre 3. Trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire parisien

Bien qu'assez largement étudiées dans leur acception historique, les modalités de l'approvisionnement alimentaire urbain sont aujourd'hui relativement méconnues. Dans ce chapitre, nous tentons l'esquisse de la trajectoire de l'approvisionnement parisien sur un pas de temps relativement long, afin d'explicitier les inflexions qui ont conduit au système actuel et éventuellement les sources de sa récente remise en question².

Le croisement de données et de travaux émanant des sciences de l'homme et de la société³, et dans une moindre mesure, des sciences naturelles⁴, nous permettra d'établir l'orientation de cette trajectoire en termes économique, décisionnel, spatial et environnemental depuis la fin de l'Ancien Régime. Il s'agit de mesurer, à différentes étapes de l'histoire, dont les bornes sont volontairement grossières, la coévolution de l'arrière-pays et de sa gouvernance, ainsi que les répercussions territoriales de ces évolutions sur les modalités de l'approvisionnement de la région capitale.

3.1. Au XVIII^e siècle : un régime dominant centralisé par le pouvoir royal et polarisé par le statut capital de Paris

3.3.1. Polarisation capitale : enjeux politiques et territoriaux de l'approvisionnement alimentaire

- **Nourrir le peuple : une assise du pouvoir royal**

Au XVIII^e siècle, la population de la capitale est importante et dense⁵. La croissance de la population urbaine est flagrante jusque dans les années 1750. La stabilité sociale et l'assise du pouvoir sont garanties par l'assurance d'un approvisionnement vivrier

² « La destinée des Nations dépend de la manière dont elles se nourrissent » énonçait Brillat-Savarin dans sa *Physiologie du goût* au XIX^e siècle. La trajectoire alimentaire que nous retraçons ici entend confirmer la portée de cette incise littéraire.

³ Aménagement des territoires, sciences politiques, étude des paysages, histoire, etc. sans oublier un retour aux sources primaires d'informations.

⁴ Agronomie et biogéochimie, notamment.

⁵ On dénombre environ 510 000 Parisiens en 1700 et 620 000 à la Révolution. La capitale compte une population sept fois supérieure à celle des autres principales villes françaises entre la seconde moitié du XVII^e siècle et la fin du XVIII^e (Lepetit, 1995).

suffisant, abordable et régulier⁶ ; les administrateurs gardant à l'esprit les désordres politiques causés par des disettes et des famines, et la concentration de la population pouvant constituer un risque de soulèvement urbain « d'abord dans la capitale avec une extension [potentielle] sur le territoire » (Kaplan, 1988, p. 109). Face à cet impératif politique, les administrateurs envisagent l'utilité de mener une politique de plus en plus interventionniste de manière à construire, en parallèle d'un pouvoir central absolutiste, un marché national capable de répondre à la demande alimentaire croissante en ville. C'est un engagement tacite entre le peuple et la royauté : « c'est la première chose qui demande les soins et la prévoyance de chaque père de famille pour la maison, en particulier ; du magistrat pour la province et du Prince même pour tout l'État » (De La Mare, 1722, p. 2). De plus, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la puissance nationale se mesure à l'aune de son indépendance et de sa supériorité à l'échelle internationale : les capacités de subsistance d'un royaume sont considérées « comme un élément d'indépendance et de stratégie de domination des États » (Clément, 1999, p. 58).

L'approvisionnement alimentaire de Paris dépend donc d'une organisation politique présidée par le pouvoir royal qui donne volontairement à la capitale des avantages territoriaux, infrastructurels et politiques dans le but de maintenir une relative stabilité sociale.

- **Paris : un carrefour infrastructurel**

Paris est conçu comme un nœud de transport national par lequel transitent de nombreux flux de toute nature générant des capitaux financiers. Ce carrefour de communication est le résultat des prédispositions naturelles du site d'implantation de la ville, et à d'une conception de la volonté monarchique. L.-S. Mercier, chroniqueur et journaliste, décrit ainsi la capitale à la veille de la Révolution Française⁷ : « placé au milieu de l'Île-de-France, entre la Normandie, la Picardie et la Flandre, ayant cinq rivières navigables, la Seine, la Marne, l'Yonne, l'Aisne et l'Oise (sans parler des canaux de Briare, d'Orléans et de Picardie), les greniers de la Beauce presque à ses portes, une rivière qui, en sortant, serpente par des contours presque de cent lieues, comme pour donner aux marchandises et denrées la facilité de remonter, Paris d'après ces avantages que la nature lui a accordés jouit par lui-même de la situation la plus

⁶ S. L. Kaplan rapporte les propos de J. Necker, ministre, philosophe banquier et spéculateur en grain de la fin de l'Ancien Régime : « La subsistance des peuples est l'objet le plus essentiel dont l'Administrateur doit s'occuper » (1988., p. 15).

⁷ La première édition du Tableau de Paris date de 1781.

heureuse et la plus propre à voir l'abondance dans ses murailles » (Mercier, 1781, p. 321)⁸.

D'une part, la croissance urbaine rend captives des marchés (et de moins en moins de l'autoproduction) des populations de plus en plus importantes ; et d'autre part l'amélioration qualitative et quantitative des moyens de communication permet d'acheminer les denrées vers les zones de concentration humaine. Le pouvoir royal favorise donc sciemment le développement d'un réseau routier et fluvial polarisé par Paris et les affluents de la Seine⁹.

Construites de manière radiale autour de Paris, les routes de poste assurent la présence décentralisée du pouvoir royal sur tout le territoire¹⁰ (Larcher, 1998) (cf. figure 3.1. a.). La politique de Colbert et celle de ses successeurs assurent la croissance du réseau routier : entre 1632 et 1783, le linéaire a plus que triplé atteignant à l'aube de la Révolution Française une longueur cumulée de 23 610 km (Bretagnolle *et al.*, 2010). L'approvisionnement par voie terrestre est néanmoins négligé par les commerçants : les denrées ne sont pas nécessairement produites à proximité des grands axes¹¹, et les conditions de transports y sont bien plus médiocres que par les rivières et canaux¹². La voie fluviale est donc privilégiée par les marchands (Abad, 2002). Elle est plus rentable car elle permet le déplacement de volumes plus importants, nécessitant une moindre main d'œuvre : « le prix du transport par voie d'eau n'atteignait que 25 % de celui par voie terrestre » (Clément, 1999, p. 23). Le réseau ralliant Paris est relativement développé (cf. figure 3.1. b.) : les ports de Rouen et du Havre permettent l'entrée dans Paris de denrées arrivées par la mer, tandis que le maillage du bassin de la Seine est

⁸ Dans une description très semblable, l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers de Diderot et D'Alembert (1751), indique que : « La situation de Paris est très-heureuse. [...] La Seine [...] qui se rend à la mer [...], apporte à Paris les commodités et les richesses de la Normandie et de la mer. Cette abondance des choses nécessaires à la vie, a fait accourir à Paris une grande affluence de peuple » (Tome 11, p. 945).

⁹ Déjà sous le règne de Louis XIV, Colbert, « lorsqu'il [prend] en main la direction des voies de communication, après des décennies d'impérities, causées tantôt par le manque de stabilité politique, tantôt par l'absence de moyens financiers [...] [a] pour souci constant de mettre en relation avec le débouché parisien toutes les provinces dont la production [est] excédentaire » (Abad, 2002, p. 15)

¹⁰ Créées à la fin du xv^e siècle, les routes de poste sont à la base du réseau routier national et ont pour objectif la mise à disposition de montures pour les messagers du royaume.

¹¹ « Non seulement le réseau semble nettement insuffisant mais la localisation des foires et des marchés ne semble pas être liée prioritairement à l'existence plus ou moins dense des voies de transport » (Clément, 1999, p. 110)

¹² Jusqu'au début du xviii^e siècle, « les délais sont très longs : 10 à 12 jours pour le trajet Lyon-Marseille, 25 jours pour Lyon-Paris. Les coûts [de transport] sont particulièrement élevés [...] » (Clément, 1999, p. 23).

important et relié depuis le début du XVIII^e siècle au bassin de la Loire. Le Canal du Midi, dont la construction démarre à la fin des années 1660, permet même d'apporter à Paris des denrées méridionales et méditerranéennes, *via* Bordeaux et Nantes, sans passer par Gibraltar (Abad, 2002).

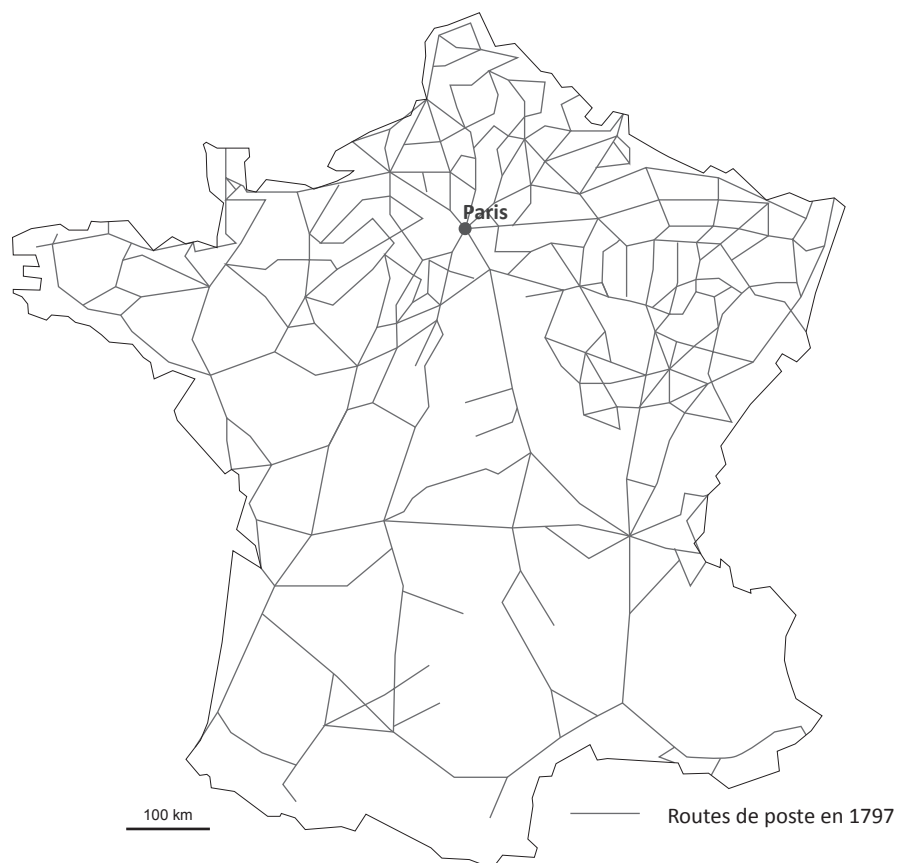


Figure 3.1. a. Paris : nœud de transports terrestres à la fin de l'Ancien Régime.
D'après Saint-Julien (dir.), 2000, p. 77. Réalisation : S. Bognon, 2012.

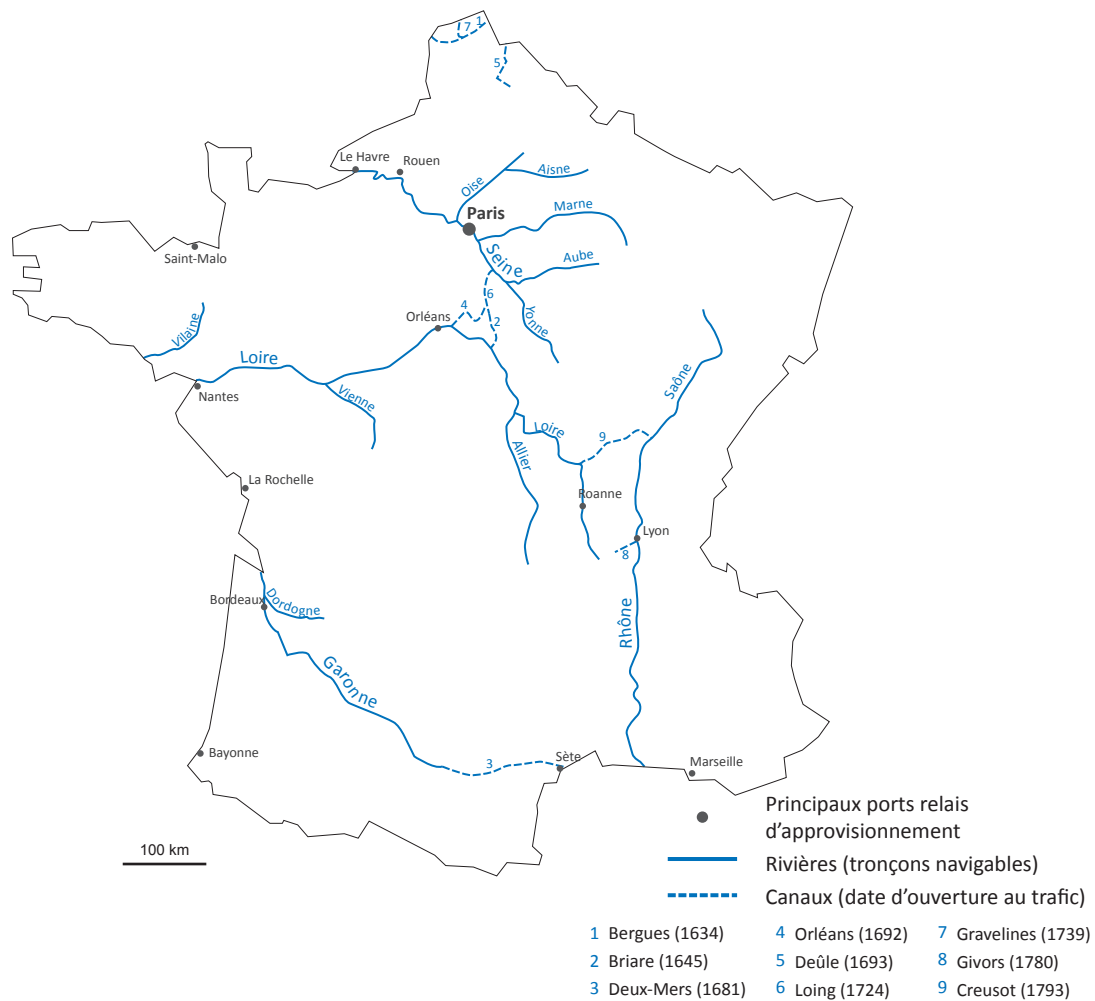


Figure 3.1. b. Paris : nœud de transports par voies d'eau à la fin de l'Ancien Régime.
 D'après Saint-Julien (dir.), 2000, p. 23. Réalisation : S. Bognon, 2012.

Les grands travaux d'infrastructures de la fin de l'Ancien Régime dotent Paris d'un privilège flagrant quant à son accès et à la fluidité de son approvisionnement.

- **Administrer et organiser l'approvisionnement alimentaire**

L'organisation de l'approvisionnement est pilotée par le pouvoir central : la responsabilité du roi « [consiste] non pas à nourrir le peuple à proprement parler, mais à s'assurer qu'il le [soit] » (Kaplan, 1988, p. 16). L'intervention royale s'effectue par des moyens réglementaires (figure 3.2.), par l'action de la police de l'approvisionnement, chargée du contrôle de la régularité, de la qualité et de la quantité de celui-ci, ainsi que d'une relative stabilité des prix. Les lieux de contrôle de la monarchie sont variés, mais la police de l'approvisionnement agit principalement sur les marchés. Toutes les transactions doivent y avoir lieu, la police y dompte et moralise le commerce (De La Mare, 1722).

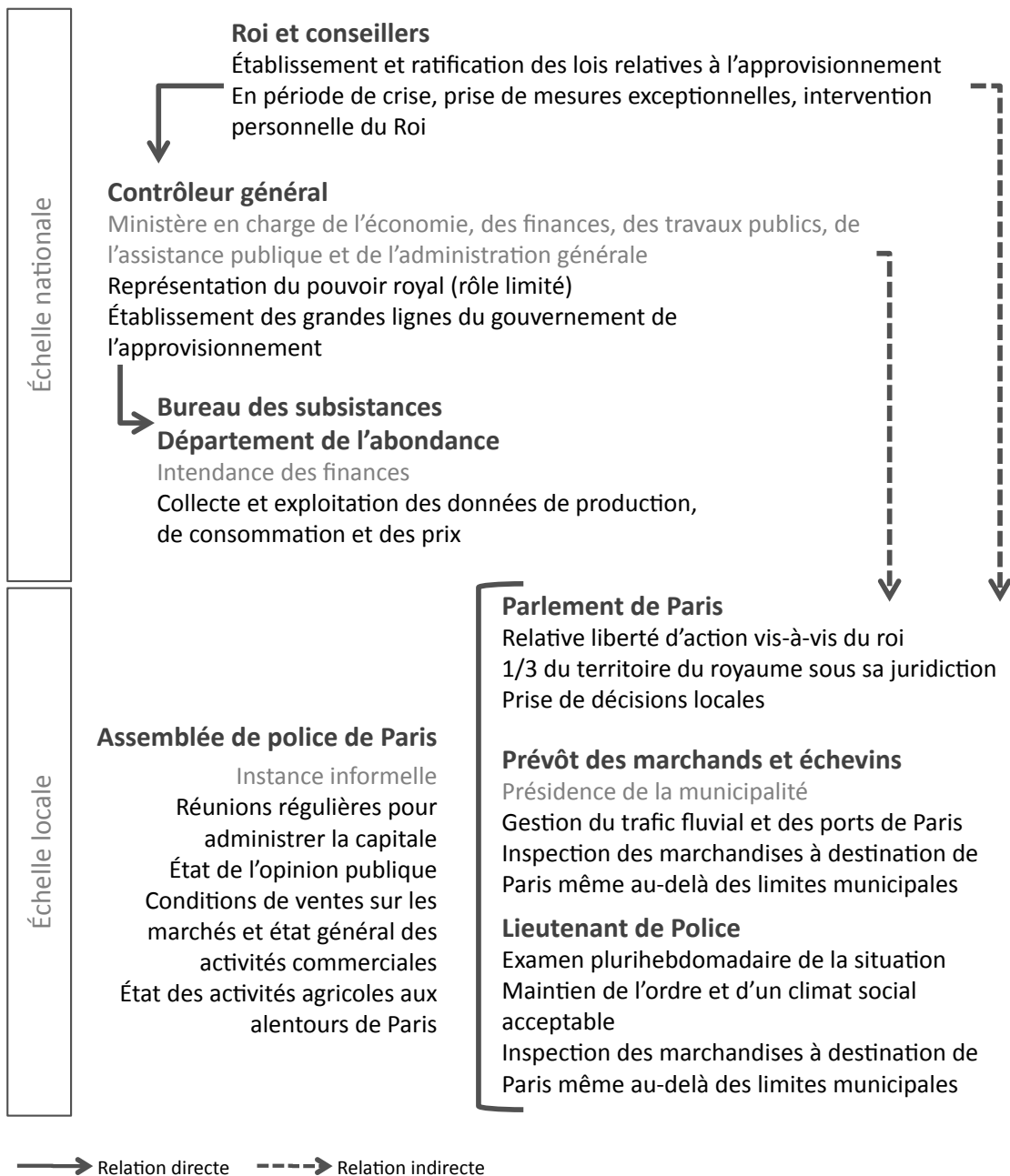


Figure 3.2. Régulation et organisation de l’approvisionnement alimentaire parisien à la fin de l’Ancien Régime.

D’après Kaplan, 1988. Réalisation : S. Bognon, 2012.

Le principe de marché émerge dans la société comme un courant économique visant à régir un système commercial libéral, où le marché est autorégulé, sans intervention de la puissance publique (Clément, 1999)¹³. L’État et dans une certaine mesure, le peuple, craint le monopole et la puissance des marchands qui pourraient dès lors spéculer sur

¹³ Suivant ce principe, le marché économique a toute liberté d’action, fondée sur la propriété et l’intérêt personnel (Kaplan, 2002). Le principe de marché gouverne des intérêts privés quand le marché est un lieu qu’il est possible de surveiller et de réglementer. Le marché est censé corriger les effets du principe de marché, sans en ignorer la réalité.

les famines pour augmenter leurs profits. L.-S. Mercier explique : « un homme s'empare d'une espèce de denrée en entier : alors il fait la loi tyranniquement. Voilà où le commerce devient dangereux, oppressif. [...]. Non, tant que les hommes seront avides, intéressés, insensibles, il ne faut pas que les denrées de première nécessité soient abandonnées aux noirs projets de l'avarice » (Mercier, 1781, p. 64). Et ainsi, « il ne faut pas s'étonner [...] si [les] loix (*sic*) se trouvent armées de tant de sévérité contre ceux qui entreprennent de troubler cette portion importante du bien public [i.e. l'approvisionnement alimentaire] » (De La Mare, 1722, p. 2).

- **Les Halles ou l'approvisionnement au quotidien**

L'approvisionnement de la capitale n'est pas encore appréhendé selon ce terme propre. L'Encyclopédie de Diderot définit l'approvisionnement comme « tout ce qui concerne la fourniture des choses nécessaires à la subsistance des troupes renfermées dans une place » (1751a, p. 558), en termes militaires donc. Il faut noter la présence dans le dictionnaire dit de Trévoux, la mention faite de l'approvisionnement en tant que « provision, fourniture des choses nécessaires à la subsistance d'une ville, d'une garnison, d'une armée, d'un hôpital » (1771a, p. 440) : le sens est alors élargi à l'approvisionnement d'un territoire¹⁴.

Dans les faits, l'approvisionnement parisien est centralisé par le marché des Halles. Défini étymologiquement comme « le lieu où se tient le marché public » (Kaplan, 1998, p. 88), le terme de Halle désigne le quartier du grand marché central de la capitale dont le site est établi depuis le XII^e siècle (Chemla, 1994). Dans la rue ou aux fenêtres, mais aussi de manière plus attendue dans des échoppes ou des boutiques, de nombreux commerçants et consommateurs convergent vers cet « État-marché » (Kaplan, 1988). La police en contrôle le fonctionnement mais les commerçants en régissent l'activité quotidienne.

Les Halles ont connu de très nombreuses transformations, restructurations et extensions depuis leur création, notamment du fait de l'accroissement de la demande alimentaire. L'étroitesse du marché et les difficultés de son accès sont à l'origine de tensions latentes permanentes entre les groupes de commerçants et à l'intérieur de ceux-ci. « La principale cause de mécontentement à la Halle tenait à l'insoutenable encombrement des lieux et à l'engorgement des routes d'accès. [...] Les encombrements retardaient tout le monde ; ces retards créaient des tensions qui provoquaient à leur tour des explosions de violence et de graves accidents » (Kaplan, 1988, pp. 91-92). Le

¹⁴ La même distinction temporelle peut être effectuée si l'on observe les définitions du terme de « provision » (Diderot, 1751b, p. 523 et [s.a.], 1771b, pp.32-33).

pouvoir central invoque d'ailleurs ces troubles à l'ordre public pour renforcer la légitimité de sa présence. Des travaux d'extension sont réalisés entre 1780 et 1789 (figure 3.3.) pour améliorer l'efficacité de l'approvisionnement, mais pallient difficilement le manque d'espace (Chemla, 1994).

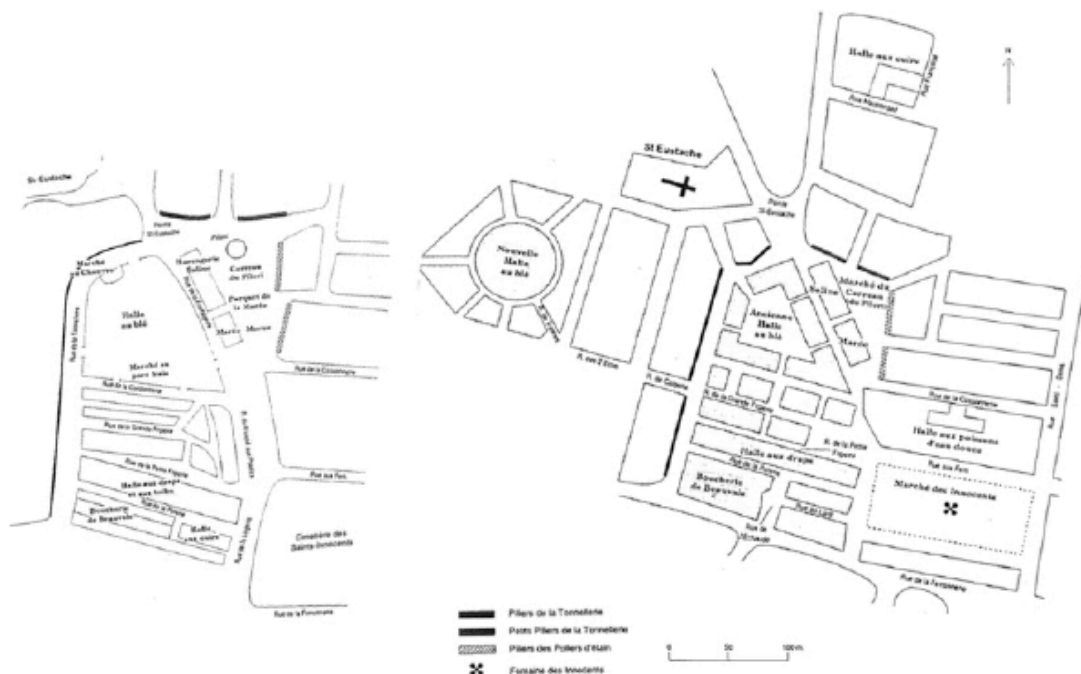


Figure 3.3. Extension de l'emprise des Halles entre 1650 (à gauche) et 1789 (à droite).

Source : Chemla, 1994, pp. 26 et 27.

Les marchandises, quels que soient leur provenance et leur mode d'acheminement vers la capitale, sont gérées par les commerçants. Les échanges se font par des intermédiations nombreuses à l'échelle du royaume. En effet, dans toutes les provinces, des agents correspondent avec des commerçants du marché parisien à propos des quantités disponibles localement et des meilleures opportunités d'achat (Kaplan, 1998). Ces intermédiations entre les producteurs et les consommateurs servent d'ailleurs à la fois le principe de marché et le marché lui-même : un certain profit peut être attendu des commissions que s'octroie chaque intermédiaire, et les autorités publiques maintiennent cette situation – dans la mesure d'une spéculation et de marges raisonnables – pour que le marchandage entretienne un niveau de prix accessible à la population¹⁵ (Kaplan, 1988). Le développement de la fonction de ces intermédiaires contribue par ailleurs au renforcement de l'importance de la bourgeoisie, qui constitue peu à peu une catégorie d'acteurs clés du système alimentaire.

¹⁵ « Si les fournitures qui arrivent à la halle manquaient un seul jour, les denrées doubleraient de prix ; au troisième jour, la ville serait affamée » (Mercier, 1998, p. 175).

3.1.2. Convergence des provenances : l'hinterland « littéral »

Les enjeux politiques et territoriaux de l'approvisionnement parisien offrent à la capitale le privilège de la polarisation qui permet aux marchandises produites sur le territoire national d'y converger en quantité et en qualité suffisante.

- **Cartographie de l'hinterland**

Les cartes de la figure 3.4 sont une compilation de travaux d'historiens et de biogéochimistes dont la méthode d'élaboration est détaillée à l'encadré 3.1.

Encadré 3.1. Méthode d'élaboration de la carte de l'hinterland alimentaire parisien à la fin de l'Ancien Régime (figure 3.4.).

L'élaboration de cette figure mobilise trois sources. R. Abad (2002) et S. L. Kaplan (1988) sont historiens et présentent respectivement l'origine des denrées consommées à Paris en valeur monétaire et en volume. Notons que S. L. Kaplan (1988) focalise son approche de l'approvisionnement sur les denrées céréalières et issues de ces cultures. Il rend compte des volumes apportés à Paris en examinant notamment les archives de l'octroi. G. Billen *et al.* (2012) démontrent l'origine des denrées alimentaires suivant la quantité d'azote qu'elles mobilisent. Dans une perspective de biogéochimistes, et considérant que la mobilisation anthropique de cet élément chimique est à l'origine de perturbations environnementales aujourd'hui connues (cf. chapitre 1), ils mettent en avant l'intérêt de considérer l'histoire de l'empreinte azotée de l'approvisionnement alimentaire.

Tant en valeur azotée que monétaire ou volumique, les auteurs que nous mobilisons convergent vers une même cartographie de l'hinterland alimentaire. R. Abad (2002) et S. L. Kaplan (1988) distinguent respectivement les aires d'approvisionnement par des « cercles » ou des « couronnes » successives dont le centre est Paris. Nous préférons nous en tenir à une caractérisation moins catégorique spatialement. La typologie et les caractéristiques sectorielles de chacun des « cercles » font sens dans le cadre de leur démonstration mais conduisent à une hiérarchisation territoriale qui nous semble ici superflue. Nous ne souhaitons pas appliquer la modélisation quelque peu rigide de Von Thünen à la période transitoire de la fin de l'Ancien Régime – même si R. Abad s'en défend (2002, p. 802) du fait que la spécialisation territoriale ne correspond pas précisément à la typologie donnée par l'économiste allemand.

L'assemblage des données collectées a conduit à certains biais qu'il convient d'explicitier (cf. tableaux ci-dessous). La valeur azotée des contributions est d'ailleurs susceptible de biaiser les résultats pour des produits qui en contiennent peu (les fruits et les légumes par exemple). La représentation du seuil supérieur nous permet de démontrer le poids de certains territoires privilégiés dans l'approvisionnement parisien. Sur cette figure, les choix de représentation n'excluent ainsi pas les provinces qui, bien que ne contribuant que faiblement à l'approvisionnement en azote, sont tout de même pourvoyeuses de denrées.

| Régions concernées | Contribution en valeur azotée d'après Billen <i>et al.</i> , 2012 | Et/Ou | Contribution en valeur monétaire d'après Abad, 2002 |
|---------------------|---|-------|---|
| Aire préférentielle | >50% | ET | >10% |
| Aire auxiliaire | [1-50] % | ET | >5% |
| Aire résiduelle | [1-50] % | OU | >1% |

| Dénomination des produits dans la figure | Dénomination de Billen <i>et al.</i> , 2012. | Dénomination de Abad, 2002. |
|--|--|--------------------------------------|
| Produits céréaliers | Pain et céréales | Blé, farine, pain |
| Produits carnés | | Bêtes de boucherie et de charcuterie |

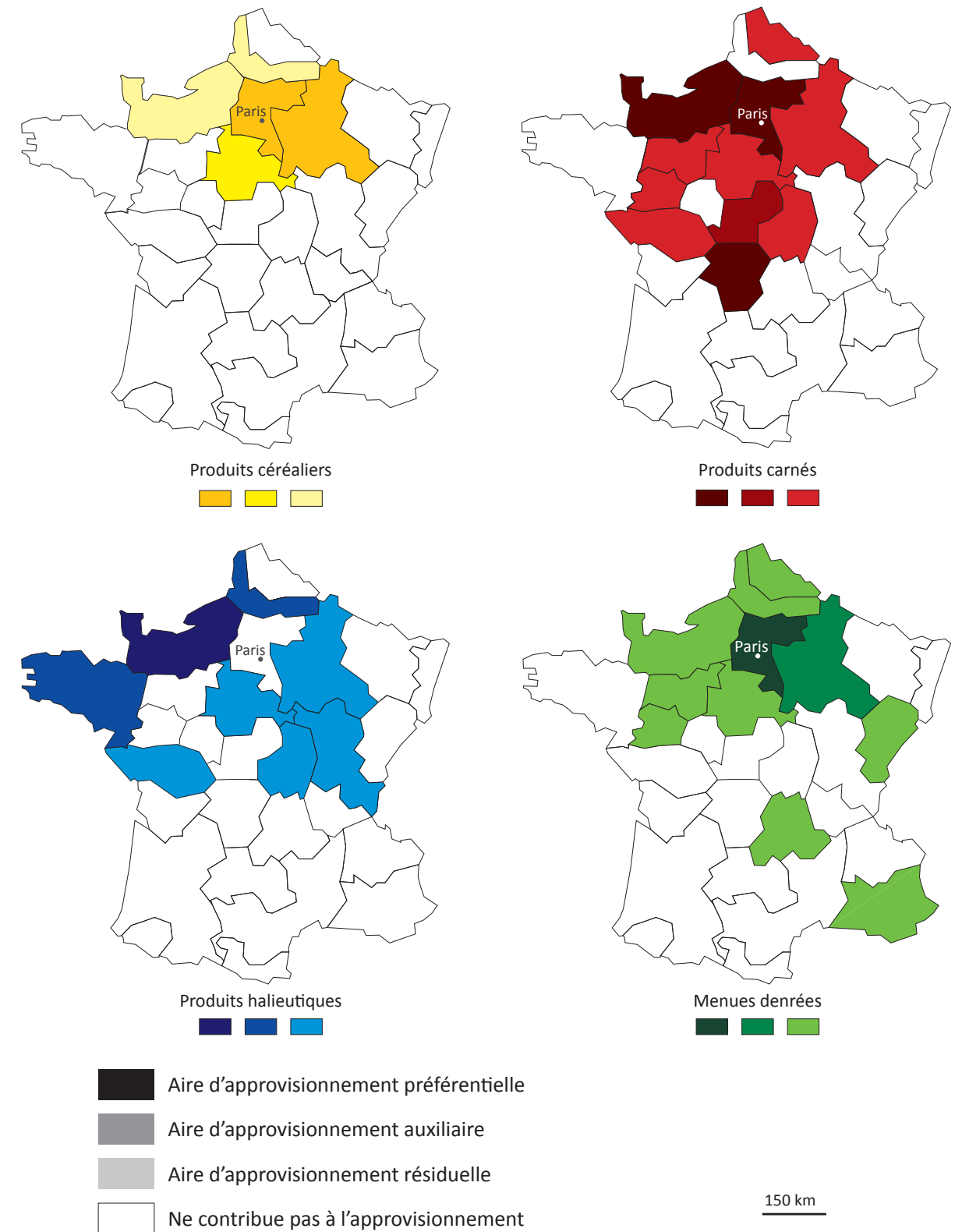


Figure 3.4. Hinterland alimentaire parisien à la fin de l'Ancien Régime. D'après Abad, 2002 et Billen *et al.*, 2012. Réalisation : S. Bognon, 2012.

La figure 3.4. montre la participation d'une grande partie du le territoire français à l'approvisionnement alimentaire parisien, et dévoile des aires d'approvisionnement privilégiées à proximité de la région capitale, c'est-à-dire dans le bassin de la Seine, en amont mais aussi et surtout en aval de Paris¹⁶. Cela corrobore l'intérêt et le rôle des installations d'infrastructures routières et fluviales, qui alimentent Paris en nourriture et autres biens. Trois principaux canaux d'approvisionnement peuvent par ailleurs être identifiés en fonction de la relative proximité géographique qui les lie à la capitale.

La vente directe concerne ce que nous appelons avec R. Abad (2002) les menues denrées, soit la plupart des fruits et légumes, les œufs, les produits laitiers (beurre, lait, fromages) mais aussi certains articles d'épicerie¹⁷. Il s'agit donc d'aliments frais, à haute valeur ajoutée venant des campagnes proches de Paris (voire des jardins de la capitale même¹⁸), où des producteurs font le commerce des denrées qu'ils cultivent (ou élèvent) (cf. hinterland des menues denrées sur la figure 3.4.). La production dans cette première aire d'approvisionnement est marquée par plusieurs caractéristiques. En premier lieu, les espaces maraîchers sont des zones de transition entre le tissu urbain et les campagnes productives plus traditionnelles. Ces territoires constituent un creuset de l'innovation agronomique (bien que le qualificatif soit ici anachronique) : il s'agit de produire rapidement et d'accélérer le calendrier naturel pour se conformer aux exigences des Parisiens, et pouvoir espérer en tirer le maximum de profit¹⁹. Les cultures sont intensives et spécifiques²⁰. L'économie maraîchère repose enfin sur l'abondance des engrais organiques : le fumier et les boues produits en ville s'échangent contre des denrées des potagers alentours (Barles, 2005). Ces espaces

¹⁶ Ainsi, sans pousser jusqu'à un déterminisme patent, nous pouvons affirmer que les territoires qui concourent au ravitaillement de Paris coïncident avec l'hinterland littéral et *a priori* défini par les géographes et économistes.

¹⁷ R. Abad (2002) ajoute à cette comptabilité certains produits carnés : le gibier, les animaux de basse-cour et les petits bestiaux de lait.

¹⁸ R. Abad (2002) fait état d'un maraîchage intra-urbain toléré par les autorités qui en connaissent l'importance en termes quantitatifs pour le ravitaillement des Parisiens. G. Chemla (1994) fait d'ailleurs remarquer que les Halles sont établies au XII^e siècle sur un site de marais asséchés, alors hors des limites de la ville, mais assez proche du marché de consommation pour l'approvisionnement en denrées fragiles.

¹⁹ « Les richesses printanières revivent dans l'automne, et les trois saisons n'en font plus qu'une » (Mercier, 1998, p. 175). Les variétés « hâtives » ou « primeurs », ou bien encore les productions traditionnellement méditerranéennes, en sont un marqueur. Le forçage saisonnier est un luxe que seules certaines tables parisiennes peuvent s'offrir.

²⁰ Nous pouvons évoquer les cultures fruitières et légumières des alentours de Paris qui mettent en œuvre un savoir-faire technique très développé à l'origine de produits très recherchés, dont l'arboriculture (Montreuil, Charonne, Vitry-sur-Seine) et le maraîchage (Argenteuil, Aubervilliers) en banlieue est un exemple (cf. annexe 1).

valorisent la proximité géographique de la capitale²¹ : la valeur foncière urbaine est convoitée et les activités de production alimentaire qui se développent à proximité de la ville-centre doivent avoir une haute valeur ajoutée pour être rentables.

Le commerce forain constitue un deuxième canal d'approvisionnement. Des diverses provinces françaises qui contribuent au ravitaillement parisien, les commerçants, parfois « mi-marchands mi-paysans » – selon l'expression de R. Abad (2002), apportent des denrées en volumes plus importants et nécessitant des conditions de conservation moins rigoureuses que les précédentes (cf. hinterland des produits céréaliers, carnés et halieutiques sur la figure 3.4.). Des échanges ont alors lieu entre les foires nationales des provinces et le marché de la capitale, facilités (ou non) par le maillage du réseau de transports.

Enfin, d'origines plus éloignées, des denrées convergent vers la capitale par correspondance. Au XVIII^e siècle, ce type d'approvisionnement concerne des échanges internationaux de faibles volumes – dans la mesure où ce sont des denrées alors exotiques et réservées aux classes privilégiées²² – ou des échanges nationaux de longue distance, acheminés par des voies de communications indirectement reliées à Paris. Le commerce extérieur est relativement peu développé pour les denrées de consommation courante (Clément, 1999). Ces productions sont vendues « par l'intermédiaire de facteurs, de marchands producteurs ou de marchands commissionnaires établis loin de la capitale » (Abad, 2002, p. 734). À la fin de la période, les acteurs impliqués dans l'approvisionnement se multiplient (Clément, 1999, p. 51) et contribuent plus à l'allongement des circuits de commercialisation qu'à une éventuelle augmentation de la distance séparant les denrées de la capitale. Mais la croissance graduelle de l'internationalisation des échanges est un gage de l'extension de l'aire de préhension du marché parisien : 13 % des capitaux liés à l'approvisionnement alimentaire parisien sortent du territoire national, principalement vers les colonies (Antilles françaises), mais aussi vers l'Italie, les pays du nord de l'Europe (Royaume-Uni, Provinces Unies, Scandinavie), et les colonies des empires étrangers (en Asie principalement).

Aussi, dès la fin du XVIII^e siècle, Paris « a dépassé le stade primitif d'un approvisionnement circonscrit à son bassin géographique naturel (*sic*), y compris – et

²¹ R. Abad (2002) définit la distance limite de ces territoires au centre-ville comme équivalant à moins d'une journée de transport aller-retour (cf. annexe 1).

²² R. Abad (2002) mentionne notamment les agrumes et fruits secs du bassin méditerranéen, les amandes, câpres et olives d'Espagne, les épices des comptoirs coloniaux, le café d'Arabie, le thé de Chine, etc. D. Roche précise que les deux derniers siècles de l'Ancien Régime sont « une période clef de notre acculturation à de nouveaux aliments » (1997, p. 262). Il complète la liste de R. Abad en évoquant notamment les tomates, le maïs et le dindon apportés des Amériques.

c'est là que réside le fait remarquable – pour des denrées aussi courantes que les fruits, les bestiaux, les œufs ou encore la volaille » (Abad, 2002, p. 804). Mais cela ne signifie pas pour autant que les campagnes du bassin séquanien ne contribuent pas en majorité, en volume et en valeur, à l'approvisionnement parisien. Par exemple, l'Île-de-France, la Normandie, la Brie-Champagne et l'Orléannais bénéficient de la majeure partie des profits réalisés par l'approvisionnement alimentaire de Paris (Abad, 2002).

3.2. La fin du régime centralisé et polarisé

3.2.1. Situation du système alimentaire à la fin du régime centralisé par la monarchie et polarisé par Paris.

L'approvisionnement alimentaire de Paris est polarisé. L'extrême centralisation du réseau de transport routier et fluvial permet un approvisionnement procédant de tout le territoire, bien qu'un hinterland principal se dessine dans le bassin de la Seine : les résultats quantitatifs indiquent une aire de provenance privilégiée qui concerne l'Île-de-France et la Normandie. Paris contribue donc aussi à façonner l'économie nationale. Le régime dominant la trajectoire alimentaire est fondé sur un système productif de base agricole mais dont la capitalisation progresse. Il concerne les provinces du royaume avec une aire préférentielle centrée autour de la capitale et son gouvernement reste extrêmement centralisé par le pouvoir royal. La figure 3.5. reprend les conclusions principales de cette section.

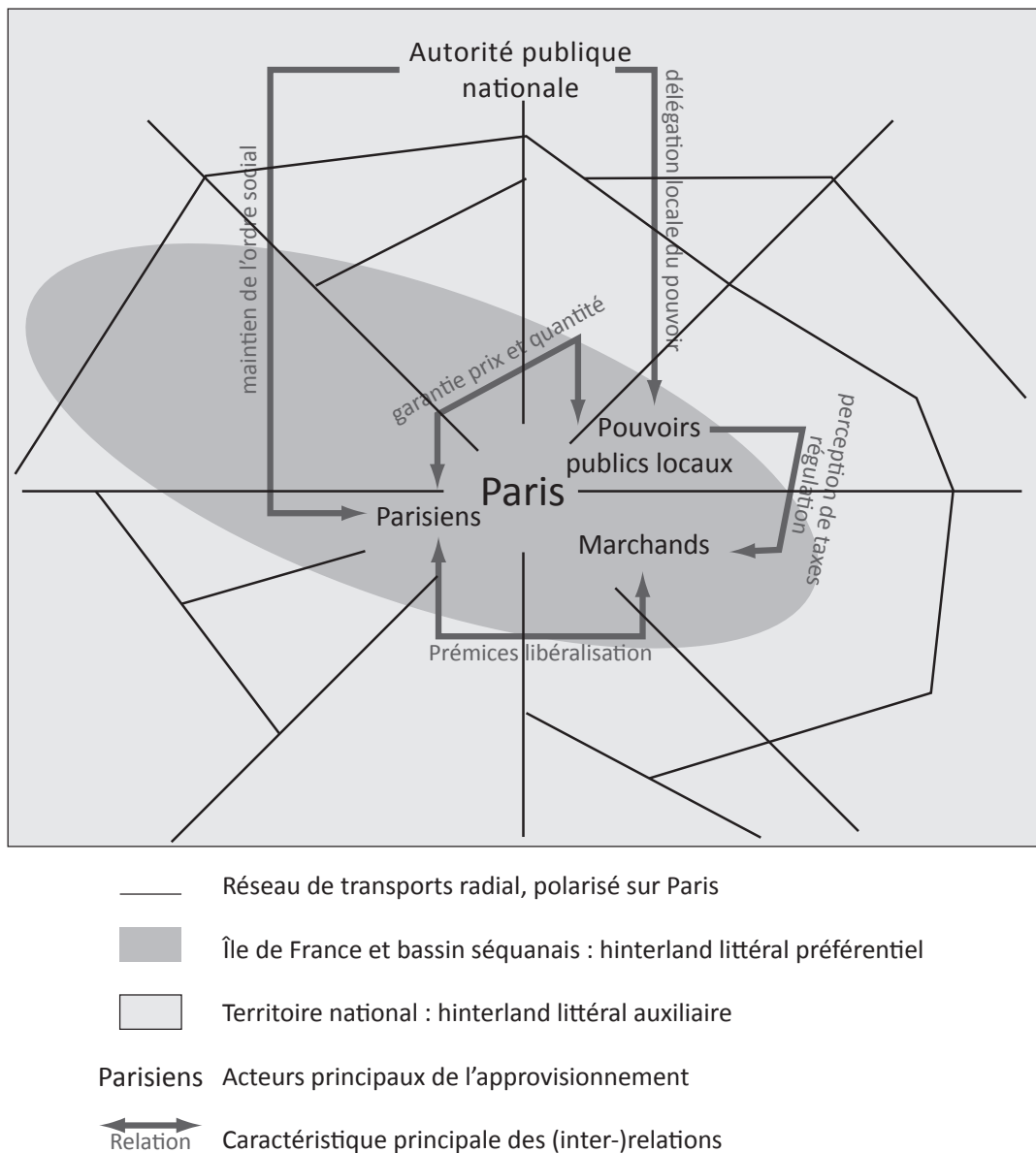


Figure 3.5. Régime centralisé et polarisé de l'approvisionnement alimentaire de Paris à la veille de la Révolution Française.

Source : cette thèse. Réalisation : S. Bognon, 2012.

Ce régime implique des interactions de proximité géographique et organisée. Par la volonté monarchique centralisée, toutes les provinces accessibles sont mobilisées pour contribuer à l'approvisionnement alimentaire de la capitale – et toutes celles qui ne le sont pas sont envisagées comme des territoires à atteindre pour remplir cette fonction. L'État organise les modalités de mise en œuvre de la proximité géographique et les autres acteurs du système alimentaire s'y soumettent pour un résultat relativement satisfaisant.

3.2.2. Signaux d'une inflexion de la trajectoire et essor d'une transition

Malgré son apparente cohérence, le régime rencontre un certain nombre de critiques et de dysfonctionnements. La manière d'envisager l'économie de la subsistance, les transformations techniques, en particulier dans le domaine agricole, engagent une mutation progressive du régime établi.

- **De nouveaux cadres intellectuels pour penser l'économie de la subsistance**

Un rapide aperçu des idées développées par des économistes du XVIII^e siècle permet d'évoquer les liens entre des idées formulées par des intellectuels et les revendications concomitantes du corps commercial²³.

Les mercantilistes de la fin du XVII^e siècle considèrent que l'enrichissement personnel est une source d'enrichissement pour l'État (par la perception d'impôts) ; et la présence de l'État dans la régulation des relations marchandes garantit « l'équilibre » et l'ordre social (Clément, 1999). Ce courant de pensée légitime donc l'omnipotence de l'État dans le gouvernement du flux alimentaire.

Au milieu du XVIII^e siècle, les physiocrates comptent parmi les premiers penseurs d'une transition économique libérale. Ils considèrent que les villes sont des « gouffres » de consommation improductifs puisqu'elles ne contribuent pas à « l'économie de la nature » (Clément, 1999). Leur point de vue est qu'une politique d'autarcie n'encourage pas la production de surplus agricoles importants. D'abord, en rupture avec le paysage politico-économique de l'époque, ils dénoncent la réglementation qui entrave la liberté des acteurs de la production et de la distribution (Malassis, 1997a). Selon eux, tout intermédiaire de commerce doit pouvoir faire des choix distancés des exigences de la puissance publique puisqu'il possède une expertise, en tant que professionnel du marché (Clément, 1999). Ensuite, la libéralisation et l'ouverture économique extrarégionale seraient pour eux, une voie de dynamisation l'agriculture nationale ; tandis que le peuple et le gouvernement considèrent encore que c'est un risque de spéculation qui conduirait à une potentielle pénurie.

Une école de pensée plus libérale encore et teintée des apports d'économistes britanniques²⁴, vante les vertus d'un marché autorégulateur et au sein duquel les

²³ Bien consciente que ces réflexions nécessiteraient un travail bien plus approfondi, nous entendons dévoiler la simultanéité de la théorisation économique et des prétentions des professionnels, sans forcément préjuger de la primauté de l'un ou l'autre de ces faits.

²⁴ En Grande-Bretagne les premiers libéraux de la fin du xvii^e siècle expriment des idées avant-gardistes,

commerçants ont un rôle de plus en plus déterminant. Ainsi, A. Smith, économiste britannique, publie en 1776 ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Il y prône le libre fonctionnement du marché et la division internationale du travail avec pour objectifs le respect des libertés individuelles, et la satiété de la société²⁵. Pour lui, la spécificité du secteur agricole²⁶ relève de sa capacité à produire au-delà des nécessités de la cellule familiale de l'agriculteur. Ainsi, les intérêts de tous les acteurs des secteurs qui concourent à la subsistance de la société seraient conciliables et l'intervention de la puissance publique ne ferait que perturber l'autorégulation dont est capable le marché alimentaire. Le seul rôle de l'État devrait donc être la facilitation de la libre circulation des denrées, par la construction et l'entretien de voies de communications²⁷.

Jusqu'au XIX^e siècle, l'indépendance alimentaire de la France reste un enjeu fort. « L'affirmation de la disposition agricole et alimentaire de la France, à la différence d'autres pays, est d'ailleurs un mode privilégié d'expression de son identité nationale et de sa supériorité [...]. Cette constance dans l'intérêt porté au secteur agricole en tant qu'élément de puissance et de richesse, et en tant que fondement du développement économique, constitue une particularité française » (Clément, 1999, p. 92). Ainsi, A. L. de Lavoisier souligne que « l'agriculture est la première de toutes les fabriques [...], la source presque unique de toutes les richesses nationales » (1787, p. 216). Il s'exaspère que la France, terre agricole s'il en est, soit « à la merci de l'étranger pour une grande partie des objets de culture auxquels son sol est le plus propre » (Ibid., p. 219) et préconise que les denrées de première nécessité restent sur le territoire national puisque l'exportation de ces productions serait automatiquement suivie d'une pénurie « compensée par des quantités à peu près égales qu'on [est] obligé d'importer dans les années suivantes » (1792, p. 408). Au milieu des années 1790, les libéraux trouvent écho dans la sphère politique et l'idée d'une ouverture économique est admise par l'État pour une catégorie très précise des biens alimentaires : la politique économique extérieure sera dès lors fondée sur l'exportation de produits de première

favorables à une « régulation par les flux » (Clément, 1999), ébauchent donc l'idée d'une déterritorialisation de l'économie et préfigurent la théorie des avantages relatifs énoncée par D. Ricardo en prônant une division (inter-)nationale de la production alimentaire.

²⁵ En particulier pour maintenir dans des conditions de travail optimales une classe laborieuse de laquelle dépend le dynamisme économique à l'échelle internationale.

²⁶ Ce domaine est alors bien plus avancé d'un point de vue technologique et économique en Angleterre qu'en France à l'époque où il mène ses réflexions.

²⁷ A. Smith préconise la suppression de tout impôt qui entrave la libre circulation des biens (alimentaires) et considère que des intermédiaires commerciaux sont nécessaires : la division du travail qu'ils induisent accroîtrait le dynamisme économique.

nécessité et l'importation de produits accessoires ou de luxe afin de minimiser le degré de dépendance extérieure.

Si l'approvisionnement est encore pensé en termes politiques, ce type de considérations marque la prise en compte croissante du point de vue économique par l'État, tant dans la pratique commerciale que dans le gouvernement du flux alimentaire.

- **Transformations du paysage productif**

À la fin du XVIII^e siècle, apparaît l'idée d'une rationalisation de la gestion du foncier productif et des pratiques culturelles (Clément, 1999) : la spécialisation progressive des espaces agricoles résulte de l'évaluation différentielle des potentiels régionaux pour l'exportation vers des marchés pourvoyeurs de fonds. En valeur absolue, la demande alimentaire augmente. L'exigüité relative des sols arables sur le territoire national incite les producteurs à améliorer leurs techniques pour augmenter les rendements et la productivité de leur activité (Clément, 1999). Ces intensifications sont notamment dues à la diversification de la biomasse cultivée²⁸ et de nouvelles techniques agraires permettent la capitalisation de surplus commercialisables croissants disponibles pour nourrir les citadins : il s'agit de la « première révolution agricole des temps modernes », selon les termes des agronomes M. Mazoyer et L. Roudart (2002). Certaines productions deviennent dominantes et constituent le principal paysage agraire de régions entières²⁹. De fait, la production est de moins en moins dévolue à la subsistance locale et progressivement intégrée à des circuits commerciaux d'ampleur plus importante. À cette ébauche de spécialisation, s'ajoutent les prémices d'une concentration de l'activité agricole : l'abolition de la féodalité revendiquée par les révolutionnaires conduit la classe paysanne à se soumettre à de nouveaux principes capitalistiques revendiqués par une bourgeoisie rurale (Malassis, 1997b). Bien que souvent critiqué³⁰ et à l'origine de conflits d'autorité territoriaux³¹, le marché parisien

²⁸ La propagation d'espèces exogènes (et parfois exotiques) dans les territoires productifs des puissances européennes conduira notamment à la naissance de l'agronomie scientifique (Malassis, 1997a). Cette diffusion mondiale permet une redistribution spatiale de la surface agricole, en fonction des avantages relatifs – ainsi que l'analyse l'économiste du tournant du XIX^e siècle D. Ricardo – de chaque région productive.

²⁹ A. Clément (1999) indique par exemple la spécialisation oléicole et vinicole du Languedoc et de la Provence, ainsi que le développement intensif des productions animales en Bretagne. R. Abad (2002) donne l'exemple des manufactures de transformation de poisson en Normandie.

³⁰ Paris est le « ventre », le « gouffre », « la nouvelle Rome, insatiable et vampirique » (Kaplan, 1988, p. 29) qui s'approprie une grande partie des denrées produites sur le territoire : « Paris aspire toutes les denrées, et met tout le royaume à contribution. L'on ne s'y ressent pas des calamités qui affligent quelques fois les campagnes et les provinces, parce que les cris du besoin y seraient là plus dangereux qu'ailleurs, et donneraient un exemple fatal et contagieux » (Mercier, 1998, p. 57).

est un indéniable pourvoyeur de fonds et contribue à façonner le régime économique et le paysage productif du système alimentaire français. Les richesses générées par le commerce de denrées provinciales dans la capitale sont réinvesties dans les régions dont sont originaires les producteurs et les commissionnaires de ces produits.

La spécialisation entraîne donc l'idée d'une ouverture géo-économique de l'hinterland parisien. En parallèle, naît une « proto-industrialisation », définie par L. Malassis comme « la première phase du processus global d'industrialisation » (1997a, p. 26). Dans les zones rurales densément peuplées, on assiste au développement des industries (manufacturières) du fait du sous-emploi latent et d'une forte pression foncière. Les changements qui prennent place alors sont dus à l'évolution des techniques paysannes. Les gains de production et de productivité permettent une augmentation sensible des surplus commercialisables. Dans la perspective d'un marché urbain rentable, des agriculteurs orientent leur travail vers le débouché parisien et adaptent délibérément leurs productions, du fait de l'originalité, de la quantité et de la constance de la demande. En outre, la fin du XVIII^e siècle est marquée par « la multiplication des inventeurs et des inventions » (Roche, 1997, p. 66). Des innovations scientifiques contribuent à l'amélioration des conditions de production des denrées alimentaires. Elles permettent des changements dans le paysage sociotechnique qui soutient le régime dominant. L'industrialisation progressive de nombreux pans de la société³² et de son économie conduisent à une émancipation des conditions (naturelles et sociotechniques) jusque là inhérentes au territoire national et francilien. « On est sans doute passé de la rareté à la rareté relative, d'abord dans les villes, puis dans les campagnes [...] » (Roche, 1997, p. 67), même si « la consommation [est] une réalité bien avant la révolution industrielle et commerciale » (Ibid., p. 26). On peut alors souligner avec D. Roche que l'individualisation de la société prend racine dans cette période transitoire et est à l'origine de l'identification des individus comme consommateurs.

³¹ Des conflits peuvent opposer les officiers publics provinciaux, empreints de campanilisme, à la représentation locale ou déléguée de l'État.

³² « Créations et découvertes commencent alors à atteindre le domaine de la vie quotidienne [...]. De l'utile à l'indispensable, les objets transforment peu à peu l'univers des consommateurs [...]. La ville moderne [...] [est le témoin de] la croissance économique et [de] la première expansion technique significative » (Roche, 1997, p. 66)

- **Émergence de niches auparavant marginales et remodelage du gouvernement du flux alimentaire**

Du point de vue sociétal, la Révolution française change les rapports de la population au foncier responsable de sa subsistance : cette période « [marque] une rupture décisive [...]. Entre le politique et le social, l'équilibre écologique (*sic.*) entre dans une phase de changement, parce que le rapport aux institutions, au droit et à la coutume, déjà contesté, est remis en cause. » (Roche, 1997, p. 36). En effet, jusqu'à cette période, le gouvernement du flux alimentaire se fait presque autant par la volonté royale que par la régulation homéostatique de la démographie en fonction des disponibilités alimentaires. Les progrès techniques, leur diffusion dans les territoires productifs et les améliorations qu'ils permettent offrent une formidable opportunité d'expansion et d'intensification du métabolisme alimentaire urbain, et en particulier parisien.

Dans un premier temps, le débat des économistes à propos du rôle de l'État et de la supériorité organisationnelle du marché dans la satisfaction des besoins alimentaires se répercute sur les revendications des commerçants. À la veille de la Révolution française, la police de l'approvisionnement est vivement critiquée du fait des contraintes qu'elle oppose à la soif de liberté des commerçants³³. Malgré ces récriminations, la police conserve une pleine légitimité dans la régulation du marché, notamment grâce au soutien de la population (Clément, 1999 et Kaplan, 1988). La société française, et parisienne en particulier, a une culture politique forte (Mercier, 1782) : l'État met donc tout en œuvre pour contrôler³⁴ et assurer un approvisionnement suffisant, de qualité et accessible à la population, quitte à mobiliser une grande partie des ressources nationales et à s'attirer les critiques des provinces. Dynamisées par le positionnement favorable des commerçants, et du fait des désordres dans le paysage politique de l'Ancien Régime, les niches de libéralisme s'attachent à réformer le régime dominant et le système alimentaire tout entier. De fait, à partir des années 1770, une réforme de la police de l'approvisionnement traduit la volonté de l'État de tempérer les ambitions autonomistes des marchands, face à des officiers publics pas toujours aussi scrupuleux que l'exige l'idée de marché (Kaplan, 1988). D'abord, la mise en place d'une forte fiscalité a permis d'asseoir le pouvoir royal : c'est une

³³ Dès le milieu du XVIII^e siècle les revendications libérales de certains commerçants relayées par des économistes trouvent un écho relatif auprès du gouvernement royal pour de courtes périodes : A. Clément (1999) donne l'exemple d'une liberté de circulation, à l'intérieur des frontières nationales, accordée aux commerçants de grains, adoptée dans les années 1760, abandonnée à la décennie suivante, puis rétablie sous la Constituante.

³⁴ Sous couvert de régulation, la prévention de la spéculation peut aussi être entendue comme la préservation d'une source de revenus non négligeable, grâce aux taxes qui y sont associées (Bureau de l'Approvisionnement, 1889, p. 11).

démonstration de la grandeur par l'opulence. Dans le même temps, l'omnipotence de l'État transparait aussi dans la statistique déployée à la fin du XVIII^e siècle, pour connaître le plus précisément possible afin d'y répondre au mieux, la consommation alimentaire des Parisiens et plus généralement des Français³⁵. Parallèlement, cette assise est aussi garantie par le soutien au développement commercial, comme source principale d'enrichissement, à la fois de l'État (par la fiscalité) et des marchands. La conquête de marchés lointains est peu à peu encouragée par l'État puisqu'elle soutient aussi la présence de la monarchie dans ces contrées éloignées (Malassis, 1997a). Même si les commerçants et certains producteurs ne s'opposent pas frontalement aux pouvoirs publics parisiens, ils se contentent pour un temps d'obéir à la volonté de ces derniers : du fait de l'arrivée tardive de cette réforme de la police, la Révolution Française porte la trace des mécontentements populaires et bourgeois vis-à-vis des dysfonctionnements du système alimentaire³⁶. Ainsi, la prérogative monarchique en matière d'approvisionnement alimentaire à Paris est remise en question.

Ensuite, les principes du régime dominant sont mis à mal par la Révolution Française. Outre le renforcement des niches idéologiques libérales soutenues par le corps commercial et productif, des changements dans le paysage socio-écologique déstabilisent l'implacabilité du raisonnement absolutiste selon lequel le monarque a toute légitimité d'action interventionniste sur le marché. Si l'opposition entre marché et principe de marché, est nuancée dans l'espace (en fonction des régions) et dans le temps (le principe de marché a plus de place en période d'abondance qu'en période de pénurie), dans les faits, un relatif équilibre est trouvé entre ces deux points de vue, en fonction de la disponibilité des denrées, et de la stabilité sociale du paysage parisien. Peu à peu, l'hégémonie de l'État sur le gouvernement du flux alimentaire se désagrège et la hiérarchie sectorielle des activités économiques évince la pensée qui prévalait selon laquelle l'agriculture est le secteur le plus déterminant de la puissance d'une nation³⁷.

³⁵ Un essai édifiant de comptabilité nationale et parisienne, esquissé par A. L. Lavoisier (1792), permet de rendre compte de l'effort déployé pour connaître parfois avec luxe de détails, les états de la production et de la consommation matérielles des Français.

³⁶ Les émeutes de subsistance recensées par P.-Y. Beaurepaire et S. Marzagalli (2010) sont particulièrement nombreuses dans le bassin de la Seine et à proximité de la capitale, qu'il s'agisse d'émeutes urbaines ou rurales.

³⁷ Bien que la sectorisation – primaire, secondaire, tertiaire – soit bien plus volontairement attribuée à des penseurs du début du xx^e siècle, les économistes de l'époque établissent une réelle hiérarchie entre les activités : « il est d'usage de considérer l'industrie supérieure à l'agriculture et le commerce supérieur à l'industrie en termes de rente de l'activité » (Clément, 1999, p. 59).

Enfin, il faut rendre compte des dysfonctionnements du régime dominant qui ont conduit à sa destitution. L'exemple peut être pris des déficiences des infrastructures de transports, supports du flux alimentaire. Au cours du XVIII^e siècle, l'importance du trafic fluvial diminue dans l'approvisionnement global de la capitale, au profit de l'approvisionnement direct de la Halle, par voie terrestre (Abad, 2002). Cela reflète la diminution du pouvoir relatif de la monarchie au profit des autorités locales en lien direct avec les corps de commerçants (Kaplan, 1988). Les moyens de communications sont alors jugés peu efficaces en comparaison avec les progrès techniques amorcés par les prémices de la révolution industrielle : leur relative lenteur, leur coût et l'insécurité potentielle qu'ils portent découragent certaines transactions de longue distance et empêchent la structuration d'un marché national. En outre, du fait de conditions climatiques défavorables, et de « l'épuisement social et matériel des marges de profits » (Malassis, 1997a, p. 231), des épisodes d'insuffisance sont compensés par des importations ponctuelles plus lointaines. Avec la Révolution, les échanges internationaux qui auparavant étaient uniquement contrôlés par l'État central peuvent désormais être potentiellement pris en charge directement par les commerçants³⁸.

La convergence de facteurs transitionnels dorénavant insurmontables conduit le régime centralisé à sa chute. De fait, l'expansion du potentiel de préhension de la capitale est à l'origine de la création d'un marché dont l'aire d'influence est supérieure à l'hinterland littéral, internationale et hautement organisée ; et des conditions structurelles du paysage conduisent à la dissolution du gouvernement du flux alimentaire hors du contrôle total et hautement centralisé de l'État.

3.3. Du XIX^e siècle aux années 1950 : instauration d'un régime dominant ouvert et décentralisé

3.3.1. Nourrir Paris : une prérogative capitale

- **Renouveau de la gouvernance du flux alimentaire**

Au début du XIX^e siècle, nourrir Paris reste une préoccupation importante des pouvoirs publics³⁹. Ainsi qu'en témoigne G. Haussmann, « l'ordre de cette Cité-Reine est une des

³⁸ L'Ancien Régime consacrait le régime de l'exclusif qui interdisait tout commerce direct entre les provinces et colonies françaises et des États étrangers (Boutier, 2006).

³⁹ La plupart des archives a aujourd'hui disparu, bien que subsiste la trace d'une lettre-type envoyée par le Bureau des Subsistances pour le compte du Ministre de l'Intérieur aux préfets de départements leur demandant de rendre compte « des produits présumés de [chaque] département » (Archives nationales, cote : F. 11-464).

premières conditions de la sécurité générale. Sa splendeur rejaillit sur tout le Pays ; sa Population importe à presque toutes les familles de France, et n'est point indifférente à la paix publique. La facilité de ses accès est une nécessité pour toutes les productions des départements, qui affluent sur ce grand marché. La commodité des points où se concentrent les approvisionnements [...] contrarie ou satisfait des vœux dans la France entière⁴⁰ » (Hausmann, 1890-1893a, pp. 203-204). Cette situation stratégique aux yeux des pouvoirs publics et l'évolution de la structure de la population parisienne ainsi que l'opportunité pour l'État et la Ville de percevoir un impôt aux frontières territoriales de la capitale⁴¹, peuvent aussi être considérées comme cause et conséquence du renforcement de la polarisation des réseaux de transports autour de Paris au cours du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle.

L'unique centralisation monarchique qui prévalait à la période précédente laisse la place à une gouvernance duale (étatique décentralisée et municipale) au gré des transformations institutionnelles après la Révolution Française. Ainsi, le Préfet du département de la Seine fait office d'édile, récupérant des prérogatives autrefois dévolues au Parlement de Paris, au prévôt des marchands et aux échevins (Hausmann, 1890-1893a).

Au début du XIX^e siècle, l'ouverture progressive de l'économie nationale ne change pas fondamentalement l'ambiguïté des rapports qu'entretiennent les pouvoirs publics et la population face au principe de marché ni celui des marchands par rapport au marché réglementé. Ce mouvement dichotomique de centralisation et de coopération entre public et privé, entre repli national et ouverture internationale, est caractéristique du début de la période.

L'expansion de l'aire de préhension date du début du XIX^e siècle. Les vivres doivent circuler pour pallier les épisodes d'insécurité alimentaire qui menacent la capitale : les efforts déployés par la puissance publique et la réticulation progressive du territoire en lien avec l'approvisionnement alimentaire parisien en sont la preuve. Ainsi, la

⁴⁰ Les majuscules sont reproduites à l'identique de la mise en forme dans l'ouvrage d'Hausmann. Cette note est valable pour toutes les citations de ses ouvrages, afin de ne pas alourdir le texte par la mention *sic*.

⁴¹ La perception de taxes relatives à l'approvisionnement est un enjeu majeur. Aboli en 1791 par les députés libéraux alliés à ceux qui craignent une déstabilisation de l'ordre social, l'octroi de Paris était considéré comme un héritage « des temps abhorrés de la tyrannie féodale » (Claustre, 2000-2001, p. 303). Il est restauré en 1798 du fait de son importance dans les finances publiques locales et ne sera aboli définitivement qu'en 1943 par un arrêté du chef de l'État français de Vichy, au vu des difficultés d'approvisionnement inhérentes à l'occupation allemande et à la paupérisation massive des populations restées à Paris.

fréquence des crises alimentaires diminue tout au long de la période avec l'évolution de la politique publique en matière d'approvisionnement.

Alors qu'au début du XIX^e siècle, l'État considérait « la nécessité de faire des réserves dans les années d'abondance pour combler le déficit des récoltes trop faibles » (Larousse, 1867-1890, p. 525), il est convenu qu'il peut importer de pays étrangers les ressources qui lui manquent⁴². Le désengagement progressif de l'État au cours du XIX^e siècle peut être illustré à travers l'exemple éclairant de l'approvisionnement urbain en pain et en farine. Jusqu'à la Révolution Française, obligation était faite à la corporation des boulangers de constituer des réserves de farine pour les périodes de disette. Cette obligation est défaite avec la suppression des corporations. Néanmoins, dans la première moitié du siècle, les régimes politiques successifs restent marqués par la coutume hautement régulatrice de l'État royal et tente de garder le contrôle sur cette composante essentielle de l'approvisionnement alimentaire : « partout, comme à Paris, la nourriture est dominée par le pain que fabriquent les boulangers » (Roche, 1997, p. 251). Une série de textes réglementaires, recensés par S. Barles (2005) pointe en effet un fort contrôle des activités de boulangerie (tableau 3.1.).

Tableau 3.1. Principaux textes réglementaires relatifs à l'approvisionnement de Paris en pain entre 1791 et 1870.

| Textes | Contenu notable |
|---|---|
| Lois des 19 et 22 juillet 1791 | Possibilité d'instauration d'une taxe communale sur le pain |
| Arrêté consulaire du 19 Vendémiaire de l'an X (11 octobre 1801) | Limite le nombre des boulangers Instaure le dépôt de garantie Classe les boulangers en fonction de leur production Interdit les boulangers forains Interdit l'exportation hors du département de la Seine |
| Ordonnance de police du 8 avril 1824 | Instaure le marquage du pain (une marque par boulanger) |
| Décret impérial du 1 ^{er} novembre 1854 | Étend les principes parisiens aux communes de banlieue |
| Décret impérial du 22 juin 1863 | Libéralisation du commerce de la boulangerie |
| Décret impérial du 31 août 1863 | Soumet le blé, la farine et le pain aux droits d'octroi |
| Arrêté du préfet de la Seine du 31 août 1863 | Instaure la taxe officieuse du pain |
| Décret du 17 décembre 1870 | Supprime le droit d'octroi sur le blé, la farine et le pain |

Source : Archives de la Préfecture de Police, DB 305 et divers (in Barles, 2005).

Pourtant, le paysage économique tend à la libéralisation et la puissance publique se résout, à partir de 1863 à l'assouplissement de son contrôle sur l'approvisionnement en pain. Le décret impérial du 22 juin 1863 fait dire à E. Rouher, alors président du Sénat, « qu'il s'agit de réaliser un régime d'essai et de transition » (Le Brun, 1987, p. 168). Pour

⁴² Notons qu'à la même époque, certains pays (le Royaume-Uni et les Pays-Bas) ont fait le choix d'une politique alimentaire presque entièrement importatrice, considérant que la libre importation est un progrès technique qui facilite la spécialisation nationale (Clément, 1999), se rangeant à la théorie des avantages relatifs énoncée par D. Ricardo au début du siècle : « [une] véritable dépendance alimentaire de l'Angleterre est économiquement favorable, voire souhaitable » (Clément, 1999, p. 278).

l'encyclopédiste P. Larousse, ce décret marque le basculement législatif vers un approvisionnement dorénavant guidé par la liberté du commerce plus que par la rigueur de l'encadrement public. En effet, il indique : « on a cru longtemps que, pour les grandes villes, l'approvisionnement par l'État, par l'autorité offrait des garanties, une sécurité que ne présentait pas l'approvisionnement par le commerce, par la liberté [...] [mais] l'approvisionnement par voie d'autorité va contre le but même qu'il se propose » (Larousse, 1867-1890, p. 525). Représentant de la pensée de son temps, il énonce que l'autorité n'est pas à même de subvenir matériellement aux besoins des populations et que le poids administratif et législatif des réglementations qu'il impose est une contrainte à la fluidité des échanges. Les textes réglementaires qui suivent (cf. tableau 3.1.) semblent confirmer ce désengagement de la puissance publique : malgré l'instauration d'une taxe officieuse, la soumission à l'octroi de ces denrées de première nécessité est supprimée en 1870, parachevant ainsi la libre circulation des denrées de boulangerie. Ce désengagement de l'État dans la gestion du flux alimentaire est caractéristique et s'accroît tout au long de la période que nous étudions.

- **Enjeux démographiques**

Au début du XIX^e siècle, un quart de la population française est urbaine (Poussou et Lepetit, 1995). Cette croissance urbaine contribue à l'augmentation de la dépendance alimentaire des populations aux marchés, tendanciellement moins attachées à l'autoproduction⁴³ (Clément, 1999). Paris garde ses attributs de capitale nationale : sa population est bien supérieure à celle des autres villes françaises et connaît une croissance fulgurante, en particulier dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le maintien de l'ordre reste une priorité pour la puissance publique. Les populations ouvrières attirées dans les villes, et singulièrement à Paris, accentuent la vulnérabilité de l'État face à d'éventuels épisodes d'insécurité alimentaire : « les prolétaires concentrent, aux yeux des classes dirigeantes, un agrégat de conduites toutes potentiellement antisociales mettant en danger l'ordre social. [...] Son opacité, son indistinction, son caractère désordonné et inconstant sont autant de traits qui rendent [la classe ouvrière] impossible à maîtriser »⁴⁴ (Clément, 1999, p. 225). L'industrialisation et l'évolution du

⁴³ L'émigration vers les villes est aussi la cause de la densification de la banlieue proche des villes-centres : d'une part les activités industrielles se localisent principalement dans ces zones où le foncier est disponible à des prix plus abordables que dans le centre, et ces espaces concentrent une grande partie de l'habitat ouvrier et des villégiatures de la bourgeoisie industrielle installée dans le centre-ville (Merriman, 1994 et Faure, 1991).

⁴⁴ Voir aussi à ce propos les développements de l'historien américain J. Merriman (1994) qui justifie ainsi l'annexion de certains faubourgs par les grandes villes françaises au XIX^e siècle.

système productif pousse de nombreux ruraux à un exode vers les villes, particulièrement accru au tournant du XX^e siècle.

3.3.2. Innovations techniques et infrastructurelles et leurs conséquences sur l'approvisionnement alimentaire

- **Agriculture et agronomie**

Plus qu'à la période précédente, les départements semblent aptes à répondre à la demande alimentaire de Paris. Une certaine prospérité caractérise le secteur agricole dès le début du XIX^e siècle : entre le 1800 et 1900, « la biomasse de l'écosystème cultivé double au bas mot » (Mazoyer et Roudart 2002, p. 464). La mécanisation (dans les années 1850-70) puis les débuts de la motorisation (au XX^e siècle), ainsi que le développement industriel de la fertilisation organique et de la science agronomique⁴⁵ sont à l'origine d'une croissance notable de la productivité et des rendements agricoles. Les surplus dégagés par les gains de productivité facilitent de même l'approvisionnement alimentaire de populations non agricoles : l'exode rural est à la fois cause et résultat de cette évolution.

Par ailleurs, la polyproduction – dont les agriculteurs tiraient une grande partie de leur consommation et qui permettait un approvisionnement local sécurisant – est déstabilisé par les possibilités qu'offrent les nouveaux moyens transports (cf. *infra*). La pratique d'une spécialisation agricole se propage. Cet aboutissement de la première révolution agricole des temps modernes « a donc bien conditionné l'essor de la révolution industrielle mais, d'un autre côté, il ne fait pas de doute que, sans industrialisation et sans urbanisation de grande ampleur, la première révolution agricole n'aurait pu se développer pleinement » (Mazoyer et Roudart, 2002, p. 464).

À l'échelle internationale, à la fin du XIX^e siècle, le développement industriel d'appareillage et d'intrants agricoles se diffuse mondialement depuis le foyer européen vers les colonies agricoles dont les « excédents à bas prix [commencent à] envahir le seul grand marché solvable de l'époque, le marché européen » (Mazoyer et Roudart, 2002, p. 490). Cette mondialisation des technologies agraires met en concurrence des espaces qui jusqu'alors s'ignoraient⁴⁶. Les capacités transactionnelles de la France à

⁴⁵ Les surfaces en jachère sont diminuées pour laisser place aux plantations légumineuses – riches en azote, fertilisant – et la densité de l'élevage augmente – produisant des quantités de fumiers propices à la fertilisation – (Billen *et al.*, 2012).

⁴⁶ D'un point de vue économique, cela s'explique par la mise en concurrence des productions métropolitaines avec les marchés coloniaux des empires européens. Une conséquente chute des prix à la production, sur le marché français, provoque la faillite de nombreuses exploitations car « l'économie paysanne familiale est restée nettement prédominante » (Mazoyer et Roudart, 2002, p. 464).

l'échelle internationale restent faibles⁴⁷, en comparaison avec d'autres États européens dont l'économie est alors parfois depuis plusieurs décennies tournée vers les marchés extérieurs – comme le Royaume-Uni, le Danemark ou les Pays-Bas⁴⁸. Malgré tout, au début du XX^e siècle, une « deuxième révolution agricole des temps modernes » est en marche – selon l'expression de M. Mazoyer et L. Roudart –, grâce au développement de la chimie agricole et, plus généralement de la science agronomique, qui tendent à l'instauration d'un régime de spécialisation des pratiques culturales en adéquation avec les attributs du territoire⁴⁹.

- **(R)évolution des transports**

Les moyens de communication sont interprétés par les corps de l'État comme un support de la gestion des flux et non plus seulement comme des voies militaires (à l'échelle nationale) ou de cheminement et d'agrément (à une échelle plus locale) (Guillerme, 1991). Les routes sont désormais un moyens de relier des pôles (urbains) : « grâce [à elles], l'ensemble des points de départ et l'ensemble des points d'arrivée sont connexes.

Le système [routier] se comporte comme un réseau » (Guillerme, 1991, p. 8) et prend de l'ampleur. Tout le territoire est peu à peu couvert même si le nord de la France, et en particulier les alentours de la capitale, sont plus densément dotés. Un réseau nodal de villes naît, créant autant de relais régionaux pour l'acheminement de denrées provinciales entre ces villes secondaires et vers Paris (Bretagnolle *et al.*, 2010). La figure 3.6. montre le réseau routier en 1820 : son maillage garde – et encore aujourd'hui dans une moindre mesure – les marques de cette différenciation territoriale privilégiant Paris.

⁴⁷ En conséquence, une politique de protectionnisme agricole est mise en œuvre pour limiter les importations et la baisse des prix à la production (Mazoyer et Roudart, 2002).

⁴⁸ cf. note n°41. Pourtant pionniers dans les politiques agricoles nationales, ces pays semblent être à l'origine du renoncement à la souveraineté alimentaire. Par rareté du foncier agricole et par désintérêt politique, ces États délèguent la compétence alimentaire à l'industrie agroalimentaire (Steel C., 2008).

⁴⁹ i.e. capacités productives, savoir-faire des paysans et opportunités d'exportations extraterritoriales.



- Réseau routier vers 1820
- Principales villes relais pour l’approvisionnement parisien

Figure 3.6. Réseau routier principal vers 1820.
D'après Saint-Julien (dir.), 2000, p. 23. Réalisation : S. Bognon 2012.

Les voies d'eau, jouant un rôle toujours capital dans l'approvisionnement alimentaire sont de même améliorées et multipliées (Saint-Julien (dir.), 2000) (cf. figure 3.7.). Les bassins-versants du Rhin et du Rhône sont reliés à celui de la Seine (canaux de la Marne au Rhin et du Rhône) notamment pour faciliter les échanges internationaux avec l'Europe Centrale et du Sud, ainsi qu'avec les ports méditerranéens.

À l'échelle nationale, les pouvoirs publics voient la viabilisation des cours d'eau et leur interconnexion par des canaux comme un enjeu d'accroissement de la production et de la prospérité agricole (disponibilité de la ressource en eau pour l'irrigation) et industrielle (spécialisation agro-industrielle des régions dorénavant reliées). De plus, la hiérarchisation du réseau navigable permet une meilleure gestion des infrastructures et des flux qu'elles supportent : « à l'État et aux grands capitaux les lignes navigables, équivalent aux routes royales [...] ; aux départements et aux entreprises locales les canaux de section réduite [...], correspondant aux routes départementales ou chemins vicinaux » (Guillerme, 1991, p. 11).



- Principaux ports relais pour l’approvisionnement parisien
- Rivières (tronçons navigables)
- - - Canaux (date d’ouverture au trafic)

| | | | | | | |
|-------------|--------------------|-------------------------|--|----|---------------------|--------|
| sans numéro | | Avant 1793 (cf. 3.1.1.) | | 13 | Nivernais | (1842) |
| 1 | Blavet | (1825) | | 14 | Lat. à Marne | (1846) |
| 2 | Aire à la Bassée | (1825) | | 15 | Bourbourg | (1846) |
| 3 | Du Rhône à Sète | (1826) | | 16 | De Marne au Rhin | (1853) |
| 4 | Somme | (1827) | | 17 | Lat. à Garonne | (1856) |
| 5 | D’Ille et Rance | (1832) | | 18 | De Nantes à Brest | (1858) |
| 6 | Bourgogne | (1832) | | 19 | Houill. de la Sarre | (1866) |
| 7 | Du Rhône au Rhin | (1833) | | 20 | D’Aisne à Marne | (1866) |
| 8 | D’Arles à Bouc | (1834) | | 21 | Roubaix | (1877) |
| 9 | Ardenne | (1835) | | 22 | Est | (1887) |
| 10a | Lat. à Loire | (1838) | | 23 | Neufossé | (1887) |
| 10b | De Roanne à Digoin | (1838) | | 24 | D’Oise à Aisne | (1890) |
| 11 | De Sambre à Oise | (1839) | | 25 | De Marne à Seine | (1907) |
| 12 | Lat. à l’Aisne | (1841) | | 26 | Tancarville | (1925) |
| | | | | 27 | Nord | (1964) |

Figure 3.7. Voies navigables entre 1800 et 1945.
D’après Saint-Julien (dir.), 2000 p. 77. Réalisation : S. Bognon 2012.

L’avènement et l’essor du chemin de fer contribuent à renforcer la situation centrale de Paris (figure 3.8.). L’avantage du rail est double : une fois l’infrastructure construite, il est moins onéreux en maintenance que la route – environ huit fois plus économique selon l’estimation d’A. Guillerme (1991) ; il est plus rapide (malgré ses débuts en

traction hippomobile) et moins soumis aux aléas climatiques que les voies d'eau et la route.

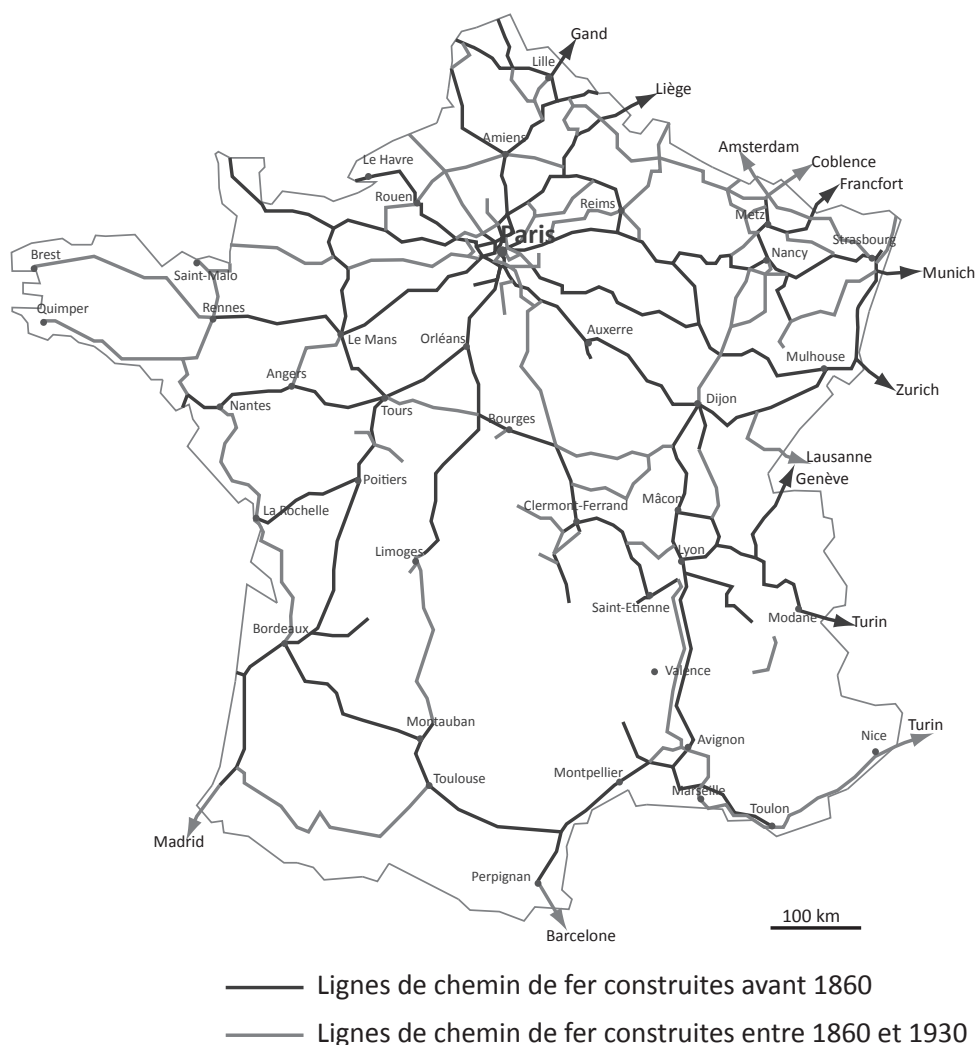


Figure 3.8. Développement du réseau ferré entre 1860 et 1930.
 D'après Saint-Julien (dir.), 2000, p. 45. Réalisation : S. Bognon 2012.

Dès la première moitié du XIX^e siècle, le rail semble dévolu au transport international (présence de lignes de chemin de fer transfrontalières notamment vers les villes de Liège, Amsterdam, Francfort, Munich, Zurich). Cette tendance se renforce dans la seconde partie de la période avec de nouvelles liaisons créées vers la Méditerranée (lignes Modane-Turin, Perpignan-Barcelone et Bayonne-Madrid) et la multiplication de voies en direction de la Prusse et des Pays-Bas. La grande accessibilité ferroviaire de Paris est encore une fois à mettre en avant : la disproportion qui favorise la capitale est encore accentuée entre 1850 et 1920 car « le réseau ferroviaire en étoile centré sur Paris empêche des relations directes entre les régions excédentaires [...] et les régions déficitaires » (Leteux, 2009, p. 192). Les changements induits par l'avènement du rail se font sentir à Paris plus tôt qu'ailleurs sur le territoire national : la position centrale de la

capitale en fait une place de premier choix et « un intermédiaire incontournable dans le négoce national » (Ibid., p. 198). Pour pourvoir Paris en produits alimentaires de toutes sortes, « il s'agit de supprimer autant que possible l'inconvénient de la distance » (Demangeon, 1928, p. 117) en densifiant le maillage du réseau pour atteindre les régions les plus reculées et pourtant productives, en intensifiant le trafic ferroviaire (fréquence des dessertes et aménagement des trains de fret).

À la fin de la période, entre autres faits modifiant le paysage du système alimentaire parisien, le rail contribue à la concentration et paradoxalement aussi à la décentralisation des activités d'approvisionnement. En effet, Paris est une étape inévitable de la redistribution aux échelles nationale et internationale⁵⁰. Dans le même temps, la localisation des industries de transformations est de moins en moins dépendante des lieux de production : les progrès techniques de transport et de conservation, les efforts de standardisation dans les conditionnements renforcent le poids des villes-relais qui dominent dorénavant la transformation de certains produits (Leteux, 2009)⁵¹.

À cette période encore, croissance urbaine et densification du maillage des transports à l'échelle nationale s'entretiennent comme cause et conséquence de l'une sur l'autre, le tout orchestré par un pouvoir public polarisant volontairement la capitale : « Tout vient aboutir à Paris : Grandes Routes, Chemins de Fer, Télégraphes. [...] Les énergiques moyens de centralisation organisés à Paris de siècle en siècle par les divers Gouvernements, en ont fait l'âme de la France – "sa tête et son cœur", ainsi que l'a dit l'Empereur [Napoléon III]; dans un de ses magnifiques discours. – Paris est la Centralisation même » (Hausmann, 1890-1893a, pp. 202-203).

• **Naissance de l'agro-industrie**

Les gouvernements doivent faire face à la demande alimentaire grandissante soutenue par une croissance urbaine importante. L'augmentation de la demande alimentaire est d'ailleurs une manne financière rapidement dénichée par les professionnels de la production et de la transformation qui, pour augmenter leurs profits, ont entièrement

⁵⁰ Il faut souligner l'importance internationale que les Halles tendent à gagner. « [...] malgré son énorme appétit, Paris ne consomme pas la totalité [des produits importés aux Halles] : une partie est réexpédiée vers la province et vers l'étranger » (Demangeon, 1928, p. 121).

⁵¹ Le rôle du rail est marquant, ici encore, dans l'émancipation de la sphère commerciale du joug politique de l'État. De nouveaux métiers (groupeurs ou personnels des services agricoles des compagnies ferroviaires) favorisant l'intermédiation et l'éviction des pouvoirs publics apparaissent sous l'égide des compagnies ferroviaires (Williot, 2009 et Ribeill, 2009).

intérêt à industrialiser leurs moyens de production et l'amélioration de la conservation des denrées.

Associés à des transformations sociétales et au développement du réseau de transports, les progrès techniques au service du monde agricole contribuent à la naissance d'un nouveau système économique marqué par l'essor sans faille du capitalisme agricole, industriel, commercial. En ce qui concerne la production alimentaire, il s'agit d'abord d'améliorer les connaissances sur la « corruption des corps » afin de sécuriser et de pérenniser la conservation des aliments transformés. Citons par exemple et par ordre chronologique d'apparition l'appertisation (mise en conserve d'aliments développée par le confiseur N. Appert), la mise sous vide (prônée par le chimiste L. J. Gay-Lussac permettant d'éliminer l'air responsable de la prolifération de germes), puis la stérilisation des contenants et contenus alimentaires par pasteurisation (Pedrocco, 1996). À la fin du XIX^e siècle, l'industrie chimique développe des procédés de réfrigération maîtrisée, le froid étant traditionnellement connu comme agent naturel de conservation.

La production de denrées alimentaires est désormais liée aux procédés industriels « grâce à un effet de synergie entre la commercialisation et la production de masse et aux apports de la science et de la technique » (Pedrocco, 1996, pp. 790-791). La diminution de la consommation de produits bruts – et de manière complémentaire, l'augmentation d'abord timide puis affirmée de la consommation de produits transformés – en témoigne.

Ce qui change au début du XX^e siècle, c'est l'origine de la transformation des produits. Tandis que jusqu'alors, les produits sont soit achetés bruts et transformés au foyer, soit transformés après leur production de manière artisanale, « de plus en plus, le paysan se décharge des soucis trop absorbants qu'engendrent l'organisation et le fonctionnement d'industries agricoles toujours compliquées. Celles-ci s'évadent des fermes, tout en restant en liaison étroite avec l'exploitation productrice de matières premières » (Ray, 1943, p. 7).

L'industrialisation, qui touche plus globalement les économies des pays établis comme riches depuis le milieu du XIX^e siècle⁵², participe aussi à la libéralisation économique du système contribuant à l'approvisionnement alimentaire parisien. Les gains de productivité et la spécialisation agricoles, les progrès des techniques de transports et la mise en place d'une politique nationale protectionniste, ainsi que l'industrialisation du

⁵² Le secteur de l'agro-industrie naît aux États-Unis des progrès scientifiques et techniques développés en Europe. M. D'Eramo (1996) cite l'exemple de Porkopolis surnom successif de Cincinnati puis de Chicago, comme représentatif de l'application du taylorisme au système productif alimentaire.

système alimentaire de la production à la distribution, sont à l'origine de volumes nationaux excédentaires. Cela se répercute dans la participation de tous les départements métropolitains et ultra-marins à l'approvisionnement parisien.

3.3.3. Pratiques de l'approvisionnement alimentaire de la capitale

- **Le Ventre de Paris : les Halles et leur administration**

La volonté de réorganisation des Halles, exprimée à la fin de l'Ancien Régime est reprise par Napoléon I^{er}, puis sous la monarchie de Juillet, n'est entreprise qu'au Second Empire (Chemla, 1994). Les Halles, surnommées le Ventre de Paris⁵³, sont réaménagées par l'architecte V. Baltard, sous l'égide du Préfet Haussmann. L'ampleur des travaux décuple l'emprise qu'avaient les Halles sous l'Ancien Régime et une nouvelle trame viaire est conçue pour faciliter l'accès par la route depuis les barrières et par le rail depuis les gares de chemin de fer⁵⁴. Entre 1853 et 1868, dix pavillons abritant les marchandises selon leur nature, sont construits sur deux îlots reliés par une verrière (figure 3.9. a et b).

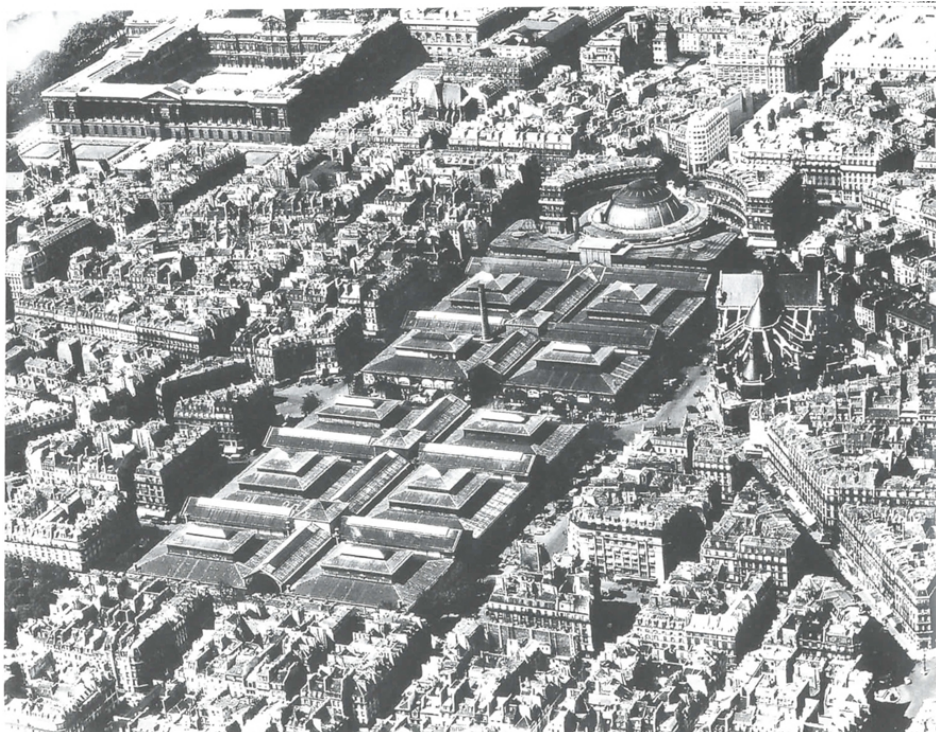
« Les nouveaux pavillons [ne sont] pas qu'une œuvre architecturale [fruit des progrès techniques de la Révolution industrielle, notamment en ce qui concerne les structures métalliques légères et les grandes surfaces vitrées], ils [doivent] prendre vie pour pouvoir remplir quotidiennement leur indispensable fonction, celle de pourvoir à l'approvisionnement régulier des habitants de Paris et de la Seine, mais aussi de villes et régions plus éloignées » (Chemla, 1994, p. 40).

⁵³ Selon le roman éponyme très documenté d'Émile Zola, paru en 1873, dont une partie des descriptions a nourri notre travail de représentation graphique du quartier des Halles.

⁵⁴ « [...] tout le quartier fut remanié, bouleversé. Le[s] percement[s] [...] [firent] disparaître une bonne partie de l'ancien quartier des Halles tout comme l'ouverture des autres "nouvelles rues". [...] Le résultat de ces saignées fut un changement profond et radical du quartier qui fit table rase du passé [...] » (Chemla, 1994, p. 39).



a.

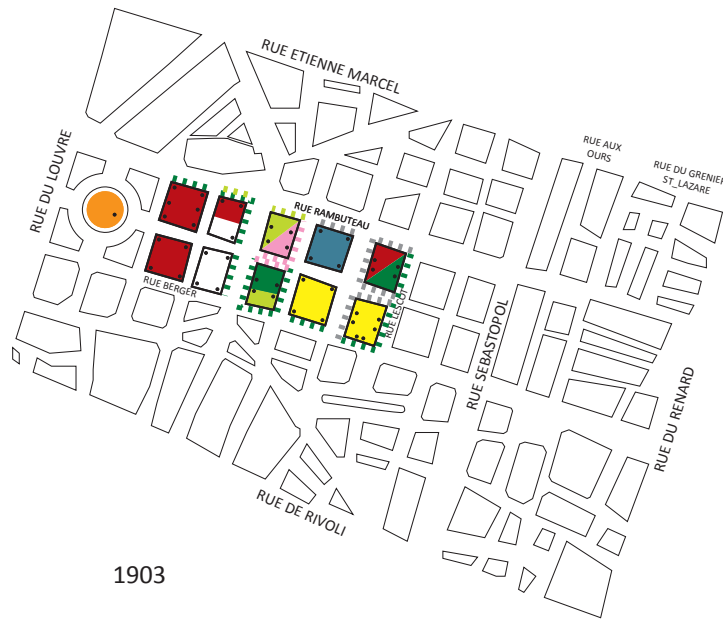


b.

Figure 3.9. a Gravure de la « Vue extérieure du corps de l'est, prise de la rue Rambuteau ».
b. Photographie aérienne des Halles (non datée).

Sources : (a) Baltard et Callet, 1862, p. 13 ; (b) Photographie : S. Richard, sans date (in Chemla, 1994, p. 36).

1869-1875



1903



100 m

- | | | |
|--|--|--|
| Poissons - coquillages - crustacés | Céréales | Pavillons Baltard |
| Produits carnés | Fruits | Offices |
| Volailles - Gibiers | Légumes | Carreau des forains |
| Oeufs - Beurres - Fromages | Mixte | |

Figure 3.10. Les Halles de Paris entre la fin du xix^e et le début du xx^e siècle.

D'après : Chemla, 1994, p. 58 (pour les pavillons en 1869) ; Chemla, 1994, p. 75 et Zola, 2002 (pour le carreau forain en 1875) ; Chemla, 1994 p. 88 (pour l'année 1903). Réalisation : S. Bognon, 2012.

Au dehors, le carreau forain⁵⁵ est une sorte de « marché aux fruits et légumes [qui] se tient sous certaines voies couvertes des Halles centrales, sur les trottoirs bordant les pavillons desdites Halles et dans les rues avoisinantes » (Bureau de l'Approvisionnement, 1897, p. 141). En réalité, signe que les réaménagements montrent vite leurs limites, c'est un lieu d'entreposage de toutes les marchandises qui ne trouvent pas le place dans ou leur chemin vers les pavillons qui leur seraient dédiés (cf. figure 3.10.). Les Halles remplissent la double fonction d'un approvisionnement en gros – la nuit, pour les restaurateurs et les commerçants qui revendent au détail dans les boutiques et sur les marchés parisiens – et d'un approvisionnement de détail au petit matin. L'objectif affiché est le renforcement matériel et symbolique de la centralisation en un point précis de l'approvisionnement alimentaire de la région capitale.

L'avènement du chemin de fer et les nouvelles techniques de conservations par le froid sont à l'origine de deux types d'équipements spécifiques à l'approvisionnement alimentaire parisien. D'une part, le transport de bestiaux qui se faisait jusqu'alors sur pied, peut dorénavant être pris en charge par le rail⁵⁶. D'abord, des problèmes se posent avec le transport de bestiaux vifs (insuffisante désinfection des wagons à l'origine d'épidémies par exemple) et le transport de carcasses et morceaux de viande impose une conservation hygiénique pour éviter la corruption microbienne des denrées fraîches : « malgré les recherches de Nicolas Appert sur le mise en conserve des aliments, la consommation de viande fraîche demeure un marqueur social et représente un enjeu économique fort, d'où l'importance du développement des techniques frigorifiques et de leur adaptation aux modes de transport modernes » (Leteux, 2009, p. 193). Des techniques de réfrigération voire de congélation sont mises en place dans les transports ferroviaires et maritimes à partir des années 1860 mais ne sont véritablement acceptées qu'à partir du milieu des années 1910 en France⁵⁷ (Leteux, 2009). Dès lors, la diffusion technologique du transport ferré frigorifique est à

⁵⁵ L'appellation « carreau » évoque de manière métaphorique le vocabulaire minier, en associant le lieu d'étalage des denrées aux installations de surface autour des puits d'extraction, faisant des Halles le centre énergétique (au sens alimentaire) de Paris et du carreau ses dépendances. Il faut d'ailleurs noter que l'immense majorité des fruits et des légumes sont vendus au carreau : presque 95 % en 1896 et un peu plus de 80 % en 1910 (Bureau de l'Approvisionnement, 1897 et 1911).

⁵⁶ S. Leteux (2009) date l'abandon progressif de cette pratique à partir de 1843, année de l'ouverture de la ligne Rouen-Paris.

⁵⁷ S. Leteux indique que ces techniques ont été le fait d'innovations du nouveau monde – Amérique du Nord pour le rail et Amérique du Sud pour le frêt maritime. « La Première Guerre mondiale [et les nécessités d'approvisionner le front en produits frais] modifie complètement la situation : le tabou de la viande congelée tombe. En 1916 et 1917, l'armée française couvre 60 % de ses besoins en viande avec du 'frigo' venant d'Angleterre » (2009, p. 195).

associer au mouvement de décentralisation et de concentration opéré par la mise en relation des grands abattoirs modernes des provinces et de la capitale. À Paris l'abattoir de La Villette, créé en 1867, est un débouché urbain de ces échanges (inter)nationaux. « Les bestiaux sont introduits sur le marché de La Villette par la gare de Paris-Bestiaux, qu'une ligne spéciale raccorde au chemin de fer de Ceinture, et par les portes de la rue d'Allemagne » (Bureau de l'approvisionnement, 1897, p. 14). En 1896 gare de Paris-Bestiaux comptabilise environ la moitié des introductions de bétail (en têtes) et un peu plus des deux tiers en 1910 (Bureau de l'approvisionnement, 1897 et 1911). Le reste du bétail – apporté par les portes de la rue d'Allemagne – proviennent des autres gares franciliennes, ou des élevages proches apportés « sur pied ou en voiture » (Ibid.). Mais « tous les animaux exposés en vente sur le marché de La Villette ne sont pas destinés à la consommation de Paris » (Bureau de l'approvisionnement, 1897, p. 22) et les équipements ferroviaires et commerciaux parisiens servent donc de plaque tournante pour la redistribution d'une partie de ces introductions (environ deux tiers du total de têtes) vers le nord et l'est du territoire national (Ibid.). D'autre part, jusqu'au début du *xx*^e siècle, le lait produit hors de l'hinterland littéral de la capitale est acheminé à Paris par des wagons ordinaires⁵⁸, au risque qu'une partie de l'approvisionnement soit impropre à la consommation, en cas de difficultés (retards ou conditions météorologiques). Néanmoins, une très importante partie du lait arrive à Paris par le rail⁵⁹. En 1927, les wagons-citernes isothermes viennent pallier ce risque (Chatzimpiros, 2011) et certaines gares sont spécialement aménagées pour organiser le transvasement des citernes vers des conditionnements commerciaux ou individuels pour leur consommation par les Parisiens (Dubuc, 1938). Ainsi, « le chemin de fer a contribué [avec les équipements commerciaux en lien avec l'approvisionnement alimentaire] à maintenir – voire à creuser – le fossé qualitatif et quantitatif séparant le Parisien du provincial [...] » (Leteux, 2009, p. 203).

Le modèle d'administration hérité de l'Ancien Régime n'est modifié que dans les dernières années du Premier Empire : « [c'est] seulement en 1811 que le Gouvernement se [préoccupe] sérieusement de la situation des marchés alimentaires [...] » (Bureau de l'Approvisionnement, 1889, p. 47). Dès lors, l'approvisionnement qui était auparavant entièrement administré par l'État central est partiellement transmis à la Ville et au Département de la Seine qui deviennent responsables de la perception des droits et

⁵⁸ Alignement des pots de laits tels quels ou dans des wagons dont la paroi avait été doublée par des blocs de glace, tels qu'il était d'usage pour le transport de la viande (Chatzimpiros, 2011).

⁵⁹ 1910, marque l'abandon total de l'approvisionnement en lait par voie d'eau et l'acheminement de la majorité des volumes par le rail (Bureau de l'approvisionnement, 1911, p. 186).

taxes liés aux ventes. Les Halles sont toujours le lieu obligatoire des échanges marchands de nourriture au cœur de la capitale et une double autorité publique en assure le fonctionnement (figure 3.11.). Le préfet Haussmann indique : « dans les Halles et Marchés, dont j'avais la Construction et l'Entretien, la Ville percevait d'importants Droits de Place et de Vente intéressant au plus haut degré de l'équilibre de ses Budgets, dont la responsabilité m'incombait, en somme⁶⁰. [...] La Préfecture de Police⁶¹, à qui personne assurément n'aurait eu l'idée de contester la plus grande autorité de surveillance au point de vue de l'ordre intérieur et extérieur de ces établissements, de la salubrité des marchandises offertes au public, et de la fidélité des transactions, en détenait l'administration tout entière » (1890-1893a, p. 221).

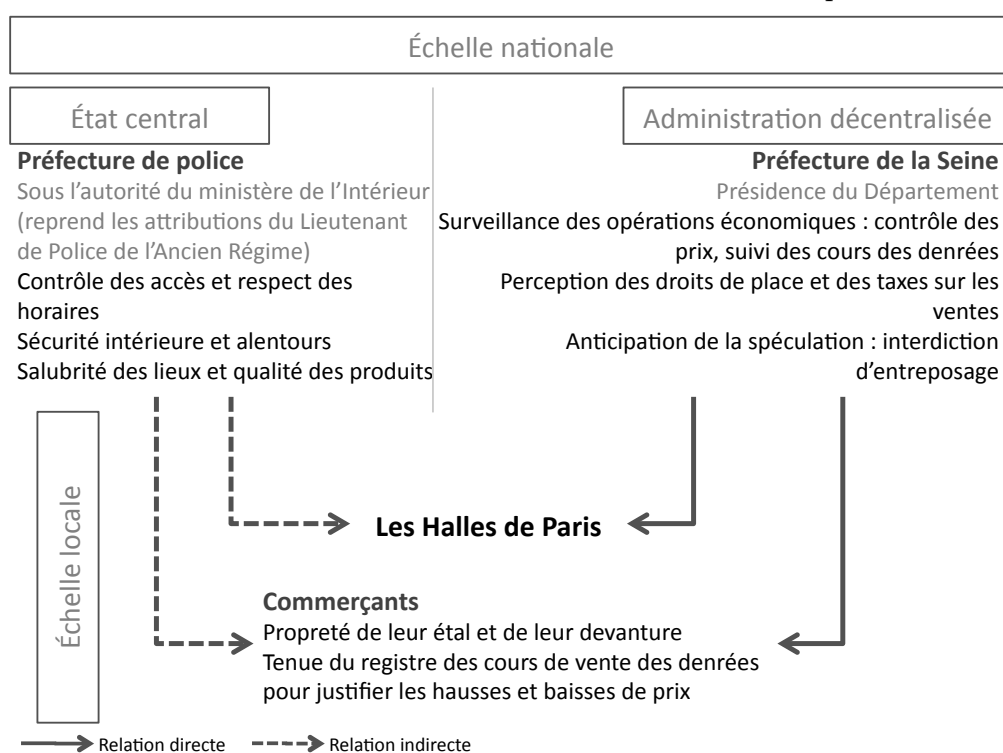


Figure 3.11. Organisation de l'approvisionnement des Halles de Paris au XIX^e siècle⁶².
D'après Chemla, 1994 et Haussmann, 1890-1893a. Réalisation : S. Bognon, 2012.

⁶⁰ Haussmann est Préfet du département de la Seine : en lien direct avec l'État, le Préfet de la Seine administre le territoire de la région capitale.

⁶¹ La préfecture de police a des prérogatives distinctes de celles de la préfecture départementale : elle est chargée de la sécurité et de l'ordre publics ainsi que de la circulation.

⁶² Des denrées essentielles ne transitent pas directement par le marché central parisien. Le cas de la viande et du lait est illustré par P. Chatzimpiros (2011), et nous avons évoqué plus haut quelques spécificités des abattoirs. Le pain n'est que peu présent aux Halles : des céréales y sont vendues mais le pain est l'affaire des boulangers (Flandrin, 2005).

Motivés par des intérêts avant tout économiques, les commerçants se chargent de la gestion des Halles au quotidien. L'ampleur croissante du carreau forain durant la période, rend de plus en plus difficile l'accès aux pavillons.

Renforçant l'importance d'une niche commerciale existante en profitant de ces entraves, et motivé par la multiplication des commerces de détail dispersés dans Paris, un nouveau type de négociants révèle son importance : l'intermédiaire de commerce. En effet, à partir du milieu du XIX^e siècle, une nouvelle tendance apparaît dans la destination des types produits commercialisés aux Halles: les détaillants boutiquiers et les marchands forains de détail se spécialisent dans la revente de produits qualitativement différents. L'essor des détaillants « marque l'avènement individuel et libéral du boutiquier » (Roy, 1998, p. 702) qui propose à sa clientèle des produits de qualité supérieure aux forains qui « opèrent leur promotion en proposant des prix intéressants aux consommateurs [...] en contrepartie [de] la mauvaise qualité des aliments vendus » (Ibid.). Ainsi, « la réglementation incite les marchands forains à approvisionner les marchés avec des quantités importantes de produits de qualité médiocre pour alimenter les gens du peuple. [...] [Tandis que] les produits élaborés et ceux de qualité sont réservés aux commerçants parisiens et notamment aux boutiquiers » (Ibid., p. 703). L'on voit poindre l'affranchissement des boutiquiers les plus sophistiqués du marché central, préférant se fournir directement auprès de facteurs qui, bien que pouvant opérer sur le site physique des Halles, s'approvisionnent par des canaux privés⁶³.

L'analyse de P. Larousse éclaire la progression de l'importance de l'intermédiaire comme nouveau maillon dans la chaîne de distribution des denrées. Dans son article dédié à *l'approvisionnement du ménage*, il indique que les classes populaires qui viennent s'approvisionner directement aux Halles, ne peuvent pas acheter en gros et constituer des stocks conséquents (Larousse, 1867-1890)⁶⁴. Il faut donc qu'elles aient accès au marché de détail des Halles ou de leur quartier, ou bien qu'elles se fournissent chez des détaillants, ailleurs dans Paris. C'est alors que les commerçants intermédiaires entrent

⁶³ Dans la même optique, une réforme prévoyait d'interdire la revente au détail sur le carreau des Halles, une fois la modernisation urbanistique et architecturale achevée, pour encourager les petits commerçants à aller vendre directement sur les marchés forains de quartier. La conséquente grève des approvisionnements a évincé toutes velléités publiques d'expulser ce type de commerce hors des Halles centrales, mais révèle la volonté des autorités de sophistication des modalités de l'approvisionnement en opérant, dès l'étape intermédiaire entre la production et la consommation, une sélection des denrées de choix pour les boutiquiers.

⁶⁴ Il évoque la nécessité d'un local d'entreposage qu'elles n'ont pas dans leur logement souvent modeste et que les quantités achetées devraient être consommées rapidement, les denrées achetées étant en partie périssables.

en jeu. S'interposant entre les producteurs et les grossistes d'un côté et les boutiquiers de l'autre, ils se rémunèrent par une commission – augmentant ainsi sensiblement le prix de certaines denrées auparavant commercialisées en circuit direct. C'est un gage du service rendu au vendeur et à l'acheteur qui se rencontrent désormais moins directement. P. Larousse explique ainsi la nécessité d'une division locale du travail dédié à la vente : « il faut laisser [au commerce ses fonctions] si l'on veut qu'elles soient remplies dans les meilleures conditions et au meilleur marché possible [...], en voulant s'en charger soi-même on limite ceux qui, exerçant plusieurs métiers n'en font pas un convenablement » (Ibid., p. 526).

La multiplication des intermédiaires de commerce est un révélateur de la libéralisation de l'économie à l'échelle des Halles puisque la mise en relation entre l'offre et la demande est dorénavant assumée par ces nouveaux commerçants, et les Halles deviennent le siège d'un marché où domine peu à peu le principe de marché. Certains d'entre eux, les facteurs et commissionnaires dont les contacts commerciaux sont nationaux ou internationaux, marquent aussi l'élargissement de l'aire de préhension du marché alimentaire parisien.

- **Diversification géographique et organisationnelle de la provenance des denrées**

L'hinterland littéral ne correspond plus aux territoires qui nourrissent Paris. Il devient dès lors plus cohérent de parler d'aire d'approvisionnement, de préhension ou « de ravitaillement » (Demangeon, 1928). Nous présentons ces aires à la figure 3.12. dont l'encadré 3.2. précise la méthode d'élaboration.

Encadré 3.2. Méthode d'élaboration de la carte des aires d'approvisionnement alimentaire de la capitale en 1896 (figure 3.12.).

La figure 3.12. présente l'origine des produits importés à Paris pour l'année 1896. Les provenances des produits sont connues par les comptes qu'en tiennent les autorités. Pour cette période, nous disposons de deux dates (1896 et 1910) auxquelles le bureau de l'approvisionnement de la Préfecture de la Seine rend compte de l'origine des produits commercialisés aux Halles et donc distribués à Paris. La diffusion d'autres canaux de distribution (boutiques dont les fournisseurs s'affranchissent des Halles centrales, notamment) conduit à un biais quantitatif que nous choisissons ici d'éviter : cette recherche n'a pas de vocation spécifiquement quantitative et le détail des données historiques dont nous disposons nous permet d'obtenir une vision des territoires de l'approvisionnement parisien concordante avec la littérature.

En 1896, nous confrontons les résultats de G. Billen *et al.* (2012) avec leur source primaire, le Bureau de l'Approvisionnement de la préfecture de la Seine. Il a semblé intéressant de faire cette comparaison car ici encore les résultats exposés par les biogéochimistes, ne prennent en compte que la valeur azotée des aliments. Ils mettent donc à part certaines provenances qui, bien qu'annexes en termes de composants azotés (voire même en volumes pour certains), sont révélatrices d'une tendance non négligeable : le renforcement du poids des départements et l'essor de la dimension internationale de l'hinterland (cf. tableau ci-dessous).

| Régions concernées | Contribution en valeur azotée (d'après Billen <i>et al.</i> , 2012). | Contribution en valeur pondérale (d'après Bureau de l'approvisionnement, 1897). |
|--|--|--|
| Aire préférentielle | >5% | > 20% |
| Aire auxiliaire | [1,5-5]% | [1-20]% |
| Aire résiduelle |]0-1,5]% |]0-1]% |
| Dénomination des produits dans la figure | Dénomination de G. Billen <i>et al.</i> (2012). | Dénomination du Bureau de l'approvisionnement (1897) |
| Produits carnés | Denrées animales | Volailles et gibiers |
| Produits halieutiques | | Bœuf, veau, porc et mouton |
| Produits laitiers/œufs | | Poissons de mer, poissons d'eau douce et écrevisses, moules, escargots et coquillages, huîtres |
| Fruits et légumes | | Beurre, œufs, fromages frais, fromages secs |
| Fruits et légumes | Fruits et légumes | Fruits et légumes |

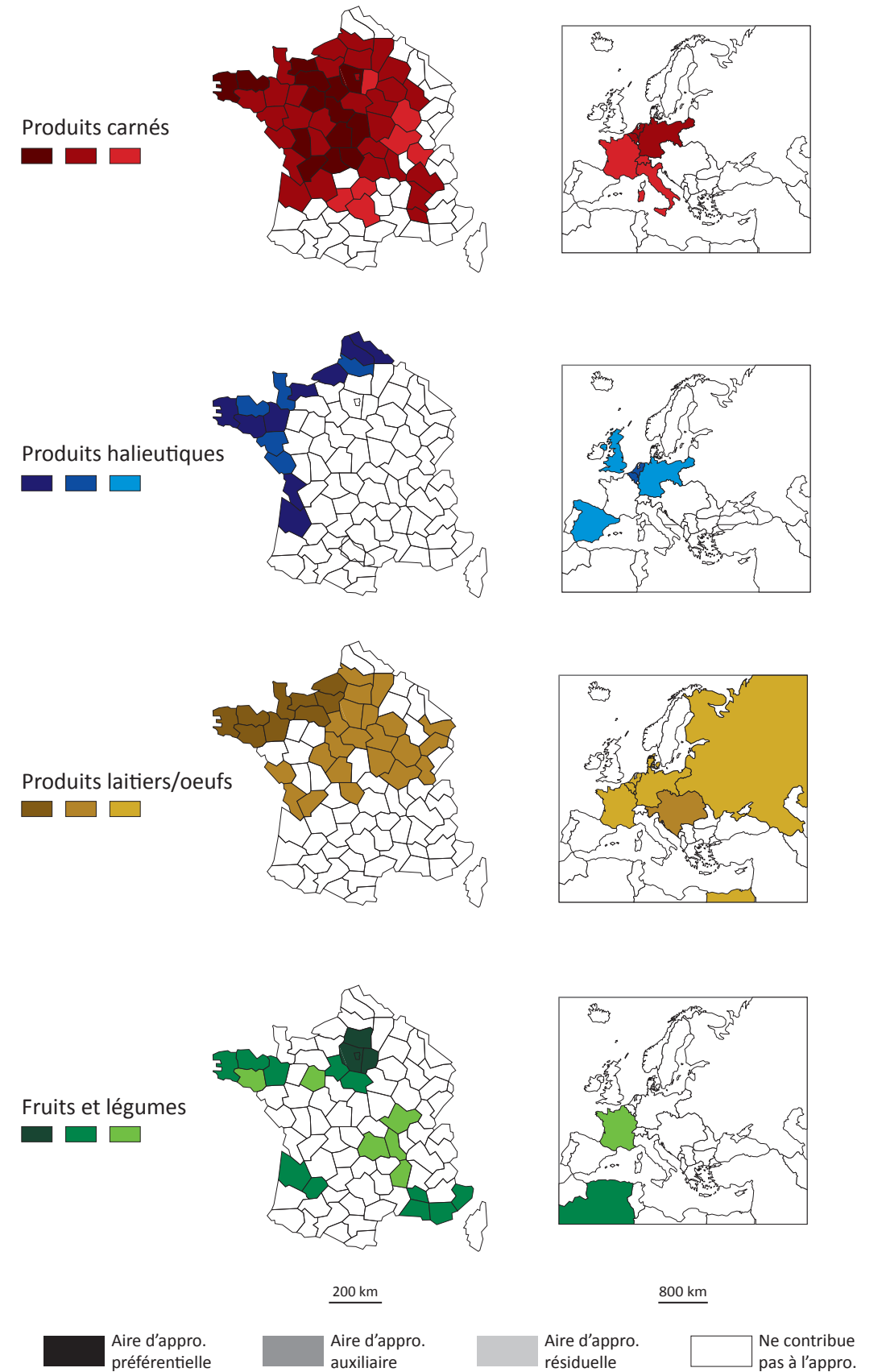


Figure 3.12. Aires d'approvisionnement alimentaire de la capitale en 1896. Sources : Bureau de l'Approvisionnement, 1897 et Billen *et al.* 2012. Réalisation : S. Bognon, 2012

Si un grand nombre de départements participent encore à l'approvisionnement de la capitale, la spécialisation territoriale des productions agricoles est à l'œuvre. L'aire privilégiée de provenance des produits animaux (viandes et poissons) se concentre à l'ouest du territoire national et on note l'importante participation de l'Algérie à la part nationale de l'approvisionnement. Si seulement 5 % de ces produits sont importés de l'étranger, presque toute l'Europe participe à cette contribution. Plus marginalement en 1896 qu'en 1910, l'importation de viandes provenant d'Amérique du nord (puis du sud à partir de l'entre-deux guerres) gagne en importance, notamment du fait des progrès techniques de réfrigération des moyens de transports maritimes (Pedrocco, 2005).

Les fruits et légumes proviennent encore majoritairement des banlieues maraîchères de la capitale⁶⁵ même si d'autres départements y concourent⁶⁶, de manière plus spécialisée. L'expansion est aussi internationale puisque « la France entière ne suffit plus à satisfaire cet appétit [de la capitale] ; et c'est maintenant au dehors que nous devons nous adresser, pour des quantités de plus en plus importante » (Demangeon, 1928, p. 99). La croissance de la part des produits méditerranéens (agrumes et autres fruits) et les contributions de l'Algérie⁶⁷ sont remarquables – l'Espagne et l'Italie apparaîtraient plus clairement sur une représentation cartographique de 1910 (tableau 3.2.). L'amélioration des conditions de transport en est la cause (raccourcissement des délais, techniques d'emballage, de conservation, etc.) : les produits jusqu'alors réservés aux populations aisées pour leur exotisme ou leur consommation extra saisonnière, se démocratisent peu à peu (Péhaut, 2005)⁶⁸. Enfin, la viande reste un produit de luxe.

⁶⁵ « [...] la région de la basse Seine [...] se consacre exclusivement à l'alimentation de la capitale » (Demangeon, 1928, p. 106). « Non seulement l'ancienne ruralité des zones périphériques résiste, mais on voit s'accroître les cultures maraîchères et les jardins, pour répondre aux besoins d'une population urbaine en pleine croissance. Si les Halles étaient le ventre de Paris, les longs bras et les doigts habiles de la capitale s'allongeaient toujours plus efficacement dans les zones périphériques pour y chercher la nourriture. Le développement des faubourgs et des banlieues devient alors, même en l'absence d'industrie, une conséquence de la croissance urbaine » (Merriman, 1994, p. 47).

⁶⁶ « Au fur et à mesure que l'urbanisation progresse, au XIX^e siècle, qu'elle soit ou non liée à l'industrialisation, tout ce qui peut rester campagnard dans la ville apparaît de plus en plus déplacé, et ces population agricoles de plus en plus résiduelles sont rejetées de la civilisation urbaine au même titre que les ouvriers des faubourgs [...] » (Merriman, 1994, p. 22)

⁶⁷ Pour les fruits et légumes, S. Demangeon (1928) fait remarquer que l'Algérie est prépondérante dans les appels de ravitaillement extérieur depuis le milieu du XIX^e siècle, suivie par d'autres territoires coloniaux (Tunisie, Maroc et Afrique Occidentale Française).

⁶⁸ « Seuls les fruits de luxe susceptibles de se vendre cher à Paris [...] peuvent supporter les frais d'un aussi long voyage sans craindre la concurrence des producteurs plus proches [...]. [Quant aux produits des régions tempérées lointaines,] [...] par suite du renversement des saisons dans l'hémisphère austral par rapport à notre hémisphère, ils arrivent à maturité six mois après les nôtres et nous parviennent pendant notre saison d'hiver » (Demangeon, 1928, p. 99).

Une comparaison chiffrée avec l'année 1910 montre que la tendance à l'extension de l'aire de préhension de Paris et l'internationalisation des échanges alimentaires est assez marquée, sauf pour les produits carnés (tableau 3.2.). Celle-ci va de pair avec l'augmentation de la part des tonnages arrivés par le rail.

Tableau 3.2. Variations des provenances et modes d'acheminement des denrées vendues aux Halles entre 1896 et 1910.

| | | Arrivages totaux (en kg) | Provenances françaises | | Provenances étrangères | | Part des arrivées par le rail | Remarques |
|---|------|--------------------------|------------------------|---|------------------------|------------------------------------|-------------------------------|---|
| | | | Part des arrivages | Aire préférentielle | Part des arrivages | Aire préférentielle | | |
| Fruits et légumes (carreau forain inclus) | 1896 | 258 551 950 | 100,0% | Bassin séquanien | 0,0% | Sans objet | 4,6% | « L'étranger n'a rien expédié sur le carreau » (Ibid., p. 144) |
| | 1910 | 293 512 652 | 92,6% | La plupart du territoire national métropolitain | 7,4% | Belgique, Pays-Bas Espagne, Italie | 88,3% | Croissance de la consommation d'agrumes |
| Produits carnés | 1896 | 75 381 022 | 95,5% | Centre-Ouest | 4,5% | Belgique Pays-Bas | 85,3% | |
| | 1910 | 80 623 992 | 97,1% | Centre-Ouest | 2,9% | États-Unis Royaume-Uni | >85% | Tous les apports de volaille sont faits par rail mais donnée chiffrée manquante |
| Produits halieutiques | 1896 | 36 422 883 | 75,8% | ND | 24,2% | Belgique | 98,8% | |
| | 1910 | 51 106 046 | 71,8% | Nord>Ouest | 28,2% | Hollande | ND | |
| Laitages et œufs | 1896 | 37 522 416 | 96,5% | Grand ouest | 3,5% | Europe centrale | >90% | |
| | 1910 | 47 640 413 | 90,6% | Bassin séquanien et centre-ouest | 9,4% | Europe centrale | 98,6% | |

D'après : Bureau de l'approvisionnement 1897 et 1911.

Au tableau 3.2., il manque les données pour les produits céréaliers, pour lesquels le Bureau de l'Approvisionnement ne donne pas le détail des provenances. Ceci dit, plusieurs informations émergent de cette comparaison. Les fruits et légumes connaissent un approvisionnement de plus en plus diversifié : d'un approvisionnement exclusivement séquanien, leurs provenances s'étendent à presque tout le territoire national et même à certains pays limitrophes qui développent les cultures sous serres, ainsi qu'à des pays méditerranéens – et plus marginalement à l'outre-mer colonial. L'importance du rail dans le transport de ces denrées est d'autant augmentée que les distances parcourues sont accrues et que ces produits sont fragiles.

En ce qui concerne les produits carnés, les provenances nationales restent globalement les mêmes, bien que l'ouverture du marché d'importation américain soit notable à la fin de la période. Cette stabilité des provenances est aussi observée pour l'approvisionnement en produits halieutiques.

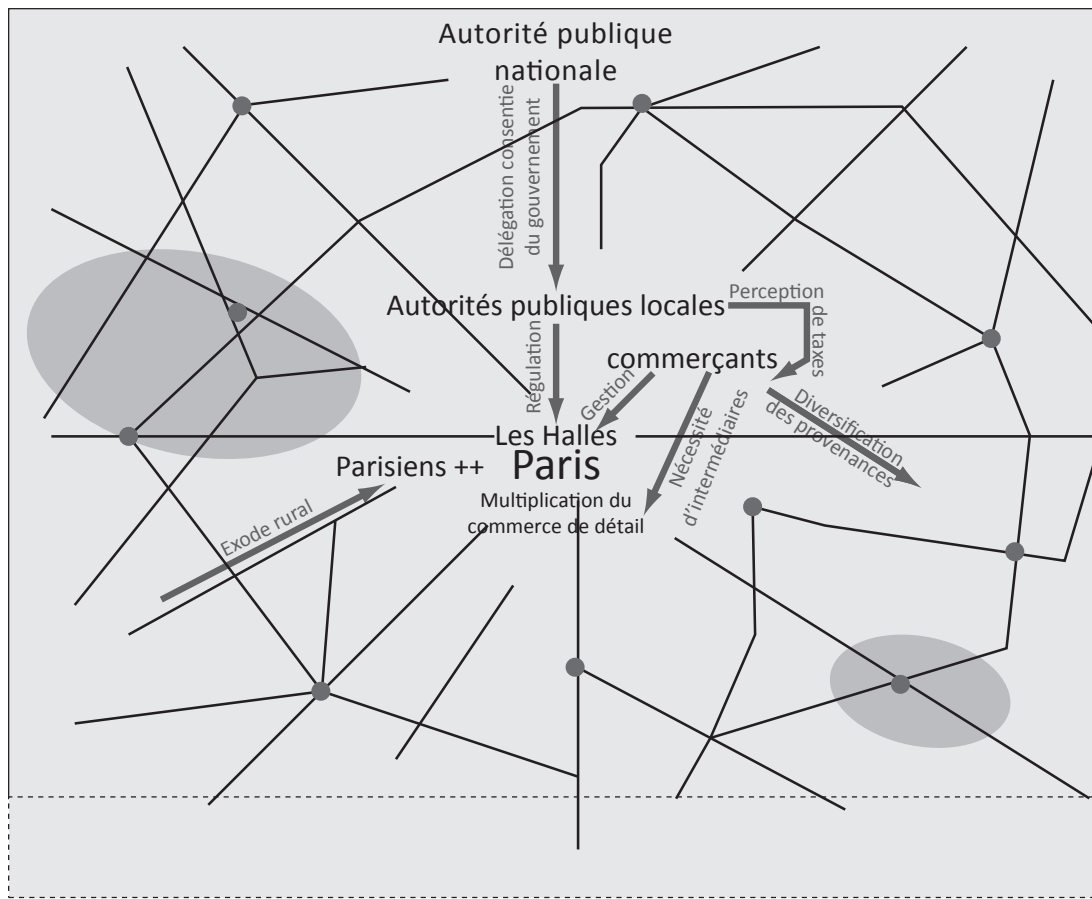
L'importance relative des provenances étrangères pour les produits laitiers et les œufs est due à plusieurs facteurs : « ces arrivages importants d'œufs étrangers [sont] d'un prix moins élevés que les produits indigènes » (Bureau de l'approvisionnement, 1911, p. 123) ; « les importations étrangères [...] compensent à peu près le déficit des beurres français » (Ibid., p. 119) ; il faut aussi noter que les importations étrangères de fromages concernent uniquement les fromages secs (Ibid., p. 127) du fait qu'ils sont plus facilement transportés que les fromages frais.

L'examen de l'évolution des tonnages montre bien évidemment la croissance démographique du territoire nourri par les approvisionnements des Halles entre 1896 et 1910. Il est aussi possible d'y percevoir des évolutions de consommation : l'arrivée de viande augmente peu (environ + 7 %) tandis que celle des fruits et légumes est plus marquée (+ 13,5 %), ce qui pourrait être imputé à une consommation de plus en plus dessaisonnalisée. En revanche, les arrivées de poissons et de laitages augmentent très fortement (respectivement + 40,3 % et + 27 %), et cela peut être une preuve pour les premières, du rôle redistributeur des Halles et pour les secondes, de la démocratisation de la consommation de produits autrefois réservés aux classes sociales supérieures.

3.4. Limites du régime ouvert décentralisé

3.4.1. Situation du système alimentaire parisien à la fin du régime industriel

La figure 3.13. reprend très schématiquement l'état du régime dominant le système alimentaire pendant presque cent cinquante ans. L'extension de l'aire d'approvisionnement de Paris est manifeste. Une ouverture internationale marque la période : le commerce entre les empires coloniaux et avec les États du nouveau monde en est en grande partie responsable. L'hinterland littéral est largement dépassé au profit d'une aire d'approvisionnement plus large, constituée de poches d'hinterland de plus en plus spécialisées réparties sur le territoire national ainsi que d'espaces productifs d'envergure internationale.



- Réseau de transports radial, polarisé sur Paris
- Aires d'approvisionnement préférentiel spécialisées
- Territoire national : aire d'approvisionnement auxiliaire
- ▨ Territoire européen et colonial : aire d'approvisionnement complémentaire
- Villes relais (réseau urbain secondaire)
- Parisiens Acteurs principaux de l'approvisionnement
- ↔ Relation Caractéristique principale des (inter-)relations

Figure 3.13. Régime ouvert et décentralisé de l'approvisionnement alimentaire de Paris entre le début du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle.
 Source : cette thèse. Réalisation : S. Bognon, 2012.

Ainsi qu'à la période précédente, proximités géographique et organisée sont mobilisées, mais selon des modalités bien différentes. La puissance publique analyse l'approvisionnement en termes de réseaux (Guillerme, 1991) afin d'accentuer la proximité géographique de territoires auparavant séparés par des distances difficilement franchies. La réticulation du territoire est menée et entendue comme un

moyen de développement ; et comme à la période précédente, l'ensemble du réseau reste polarisé par la région capitale. En termes d'organisation, l'on assiste à une décentralisation progressive de la gouvernance alimentaire de l'État vers la Ville et le département de la Seine et, fait nouveau, vers les commerçants.

À la fin de la période, l'industrialisation touche le système alimentaire de la production agricole à la commercialisation et à la consommation, en passant par la transformation industrielle des denrées brutes. L'industrialisation du système alimentaire réduit aussi les risques de pénuries et conduit à un certain lissage des prix vers l'accessibilité pour le plus grand nombre (Winter, 2003). L'agronome G. Ray (1943) note la naissance de la publicité pour des produits alimentaires, qui sont, en fin de période, des biens de consommations au moins autant qu'un moyen de subsistance. Des techniques agronomiques sont développées pour tirer le meilleur parti des territoires productifs, voire en forcer les capacités et s'affranchir des conditions de sa nature⁶⁹. Les développements techniques acquis pour la transformation permettent aussi une rationalisation de la production (sécurisation hygiénique) et des transports (conditionnement) de marchandises alimentaires. Malgré le désengagement progressif des pouvoirs publics dans le gouvernement du système alimentaire, ceux-ci sont appelés par G. Ray à être impliqués dans la diffusion des techniques industrielles liées au secteur alimentaire : « ces considérations sont de nature à inciter les pouvoirs publics à orienter les industries de l'alimentation vers un perfectionnement de leurs méthodes de travail, avec beaucoup de doigté, sans prétendre imposer brutalement des méthodes révolutionnaires d'organisation [...]. [...] on voudra bien convenir que les gouvernements, soucieux d'harmoniser l'ensemble de l'économie nationale, auront intérêt à placer au premier rang de leurs préoccupations, l'organisation des industries de l'alimentation, dans la création et le perfectionnement desquelles beaucoup de Français se sont distingués, et qui sont, à n'en pas douter, les industries maîtresses » (Ray, 1943, pp. 126-127).

Parallèlement, et de manière complémentaire, le succès de l'économie de marché est grandissant : en témoigne l'organisation des Halles dont les denrées proviennent de territoires de plus en plus divers, entretenue par l'essor des intermédiaires de commerce, catégorie de marchands en lien avec l'économie capitaliste. Les acteurs

⁶⁹ Au début du xx^e siècle, S. Demangeon soulève en ces mots le paradoxe de la Belgique : « Comment un pays industrialisé et surpeuplé comme la Belgique peut-il devenir nourricier d'un pays tel que la France ? » (1928, p. 101). Elle l'explique par l'industrialisation du forçage des cultures maraîchères et fruitières : « Des serres dont le chauffage est facilité par la proximité du combustible, s'y sont établies et ce sont des produits forcés. [...] Mais [les] forceries françaises ne peuvent rivaliser avec celles de Belgique, qui fonctionnent à frais beaucoup moindres, combustible et main d'œuvre se trouvant sur place et à bon marché » (Ibid.).

du système alimentaire émergent, principalement guidés par des capitaux privés et pilotés par des intérêts du même ordre, gagnent une liberté dans la gouvernance de leur portion du système alimentaire, avec pour seul cadre les limites imposées par la législation encore protectionniste à l'échelle internationale. « Une amélioration de la circulation du produit agricole [...] a contribué pour sa part à un meilleur ajustement entre besoins et consommation. La commercialisation, les moyens de circulation ont, sans aucun doute, amélioré le fonctionnement des marchés dont dépendent de plus en plus [d'urbains] » (Clément, 1999, p. 219). L'extension de l'aire de ravitaillement de la capitale et la privatisation de la gouvernance de ce flux sont rendus possibles par la mobilisation de proximités nouvellement créées et intensément mobilisées par des acteurs alors amenés à dominer le système alimentaire.

3.4.2. Signaux et essor d'une période transitionnelle

L'instauration du système alimentaire agro-industriel a pris plus d'un siècle et demi, et pourtant, des facteurs inhérents à ce régime dominant sont à l'origine de sa déstabilisation, de même que les effets des deux guerres mondiales.

- **Déficiences internes au système en place**

La politique de densification du maillage du réseau de transports, ainsi que le maintien d'un prix abordable pour les denrées de première nécessité – par le protectionnisme douanier – attestent de l'ampleur des mesures que l'État peut prendre pour gouverner l'approvisionnement. Le concept de mise en réseau est adopté par les corps de l'État comme un moyen d'interconnecter les principaux pôles participant à l'économie nationale⁷⁰. Or, la croissance du trafic routier est telle qu'il est difficile pour les pouvoirs publics de développer le réseau et d'entretenir les routes existantes (Guillermé, 1991). Même si des voix libérales se lèvent pour privatiser le réseau routier en construction et en améliorer la fluidité⁷¹, l'État souhaite « garder le contrôle total des

⁷⁰ A. Guillermé va plus loin en indiquant que l'essor de la réticulation systématique au XIX^e siècle est à l'origine du concept de territoire en ce que cette réticulation constitue « la physique de l'espace » : « bien avant Von Thünen, les [pouvoirs publics] français ont élaboré un type d'économie spatiale » (1991, p. 15). Il souligne aussi que les modifications intervenues dans la conception cartographique de l'espace national (les cartes sont moins stylisées et gagnent en précision géométrique) sont caractéristiques de cette « genèse du concept de réseau » : la carte est devenue pure géométrie, abstraction réticulaire (Ibid., p. 6).

⁷¹ L'idée est émise que des péages et des concessions routières privées pourrait pallier aux défaillances de croissance et de maintenance du réseau. Cela « déchargerait les départements et les communes qui ne profitent pas directement du trafic : les plus riches, ceux de la région parisienne ou ceux qui enveloppent les plus grosses agglomérations, investiraient alors dans d'autres secteurs [...] ; ceux [...] qui versent leur quote-part à l'État sans toujours voir leurs chemins plus fréquentés et qui, de fait, se paupérisent, pourraient combler leur retard relatif » (Guillermé, 1991, p. 9).

communication et du ravitaillement en cas de conflit » (Ibid., p. 9). Ainsi, progressivement, la complétude et la densité des infrastructures de transport montrent les limites du potentiel d'intervention de l'État en matière d'approvisionnement.

Les réseaux et la régulation sanitaire mis en place par la puissance publique deviennent le support de l'expression libérée d'acteurs de plus en plus majoritairement privés. La croissance urbaine dans la capitale d'une part, et la recherche de profit par les commerçants de plus en plus impliqués dans la trajectoire donnée à l'approvisionnement alimentaire d'autre part, impliquent un renouvellement de la localisation des activités afférentes au système alimentaire. Leur internationalisation devient incontournable du fait des opportunités des territoires coloniaux et du nouveau monde. En outre, les progrès techniques et technologiques sont le fait d'acteurs de la sphère privée. L'appropriation en cours et à venir de nombreux procédés issus de la recherche industrielle en est un marqueur. Par exemple, au début du XX^e siècle, F. Haber, chimiste allemand, met au point un procédé pour forcer par synthèse chimique le cycle naturel de l'azote, responsable de la fertilité des sols et garant d'une croissance végétale plus rapide. C. Bosch, également chimiste, est quant à lui responsable de l'industrialisation de ce procédé au début des années 1910. Le procédé Haber-Bosch qui permet l'instrumentalisation industrielle des conditions nature est typique de cette appropriation. De même, les exploitations agricoles et la production alimentaire adoptent une visée commerciale orientée par les marchés attractifs des territoires métropolitains en constitution. Afin d'optimiser la localisation des exploitations (conditions de nature) et des industries agro-alimentaires (connexion aux réseaux de transport), la spécialisation territoriale accrue est acquise en amont du métabolisme alimentaire. Ponctuelle à la fin de la période caractérisée par le régime industriel, cette spécialisation se généralise au début du XX^e siècle à une échelle internationale, marquant clairement une période de transition vers le régime suivant.

Ainsi, les nouveaux moyens de production, de conservation et de transport de la subsistance des citoyens peuvent être analysés dans une logique d'équilibrage entre potentialités productives et masse de population. Alors, un nouveau système alimentaire peut émerger, composé de sous-systèmes – ainsi qu'imaginés par A. Smith un siècle plus tôt – capables de subvenir aux besoins alimentaires d'une population de plus en plus importante en valeur absolue et de plus en plus urbaine en valeur relative.

- **Facteurs conjoncturels, mais structurants des guerres mondiales et de la reconstruction**

Des événements structurants, d'échelle internationale ont des répercussions voire conditionnent l'avènement d'une transition vers le système alimentaire qui dominera la seconde moitié du XX^e siècle.

Les effets de la crise de 1929 et de la dépression économique qui s'ensuit se répercutent sur le paysage alimentaire par le protectionnisme national que nous avons déjà évoqué. Les productions agricoles restent majoritairement orientées par le marché national qui, bien que polarisé par la région capitale, ne prennent pas massivement la voie de la « deuxième révolution agricole des temps modernes » (Mazoyer et Roudart, 2002). Par exemple, dans les années 1930, « dans l'ensemble, la mécanisation agricole n'en est qu'à ses débuts » (Augé-Laribé, 1945, p. 33). À peine entamé le débat sur le devenir de l'agriculture vis-à-vis de la consommation et la conclusion selon laquelle « la persistance de la crise n'apparaît pas comme une inéluctable fatalité (Courtin et Fromont, 1930, p. 1119), l'avènement du second conflit mondial perturbe encore une fois radicalement le système alimentaire.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les ravages de l'occupation allemande et des restrictions de l'État de Vichy sont encore prégnantes. La production agricole est largement touchée par les dégâts des conflits⁷² et l'approvisionnement urbain s'en ressent jusqu'à la fin des années 1940 : « [les restrictions du] ravitaillement ne [disparaissent] pas avec la fin de l'Occupation : le déséquilibre important entre l'offre et la demande de produits alimentaires [oblige] au maintien du système de collecte et de rationnement jusqu'à la fin des années 1940. Mais le ravitaillement ne [fonctionne] pas mieux après la Libération que sous l'Occupation [...] » (Grenard, 2007, p. 215).

Dans les années qui suivent le conflit, la politique internationale soulève la question de l'organisation d'une politique agricole européenne, qui fait émerger de nouvelles conceptions dans le fonctionnement de l'appareil productif. « C'est donc en nous plaçant dans l'hypothèse d'un marché européen élargi qu'il nous faut rechercher ce que l'agriculture française, augmentant ses efforts, serait capable d'envoyer sur ce marché. [...] Qui sait ce que sera l'Europe économique ? [...] Une Europe tellement ravagée et détruite qu'elle sera obligée de mendier sa vie et les moyens de son relèvement chez les Américains⁷³ ? » (Augé-Laribé, 1945, p. 237). L'élaboration d'une politique agricole

⁷² M. Augé-Laribé indique au sortir de la guerre : « espérons que, dès 1946, les courbes qui se sont abaissées vers la misère commenceront à se redresser » (1945, p. v).

⁷³ En effet, en 1947 le programme de rétablissement européen, dit Plan Marshall contribue notamment à renflouer l'économie des pays européens et un de ses objectifs, par la quête d'un renouveau de la croissance économique est de trouver des débouchés durables pour les produits états-uniens exportés.

commune (PAC) aux six pays membres de la Communauté économique européenne, incluant la France, est esquissée dans le traité de Rome de 1957. Mise en œuvre à partir de 1962, la première PAC a pour objectifs principaux l'accroissement de la productivité agricole, la stabilisation des marchés alimentaires et notamment la proposition de subventionnements pour garantir des revenus suffisants aux producteurs et des prix accessibles aux consommateurs (Bureau, 2007). Si ces intentions supranationales ont des impacts profitables sur la production agricole, le maintien des prix à la consommation à des niveaux abordables est en revanche plus discuté « car la protection aux frontières accroît les prix intérieurs » (Ibid., p. 18) ; et c'est une faille du système qu'exploitera le modèle à venir de la grande distribution.

Enfin, en termes de gouvernance du flux alimentaire, une rupture notable a lieu dans les préoccupations des pouvoirs publics : au sortir de la guerre, l'État est puissant mais la conjoncture économique et des évolutions structurelles le conduisent à délaisser la prérogative de l'approvisionnement alimentaire parisien.

L'action publique est orientée par la reconstruction matérielle du territoire national. Il s'agit de réaménager ou reconstruire des quartiers ou des villes entières afin de reloger les populations déplacées (par les faits de guerre mais aussi un peu plus tard, l'accueil de populations autrefois ultramarines rapatriées en métropole après la décolonisation). Par ailleurs, la croissance urbaine et l'expansion des espaces périurbains qui en découlent sont à l'origine de formes urbaines nouvelles⁷⁴ qui impliquent la création de modes de distributions et de consommation nouveaux. Durant l'entre-deux guerres, et à plus forte raison sous le régime de Vichy, l'État protégeait le petit commerce face à toute forme de concentration. Après guerre, les pouvoirs publics sont plutôt bienveillants envers ces acteurs de la distribution alimentaire qui permettent au plus grand nombre d'accéder à des denrées de consommation courante à des prix abordables⁷⁵ : les bas prix entretiennent les efforts de limitation de l'inflation débordante des années 1945-60 (Villermet, 1991). De plus, la diffusion du confort moderne constitue aussi une base solide pour la dynamique de consommation des ménages : la démocratisation de l'équipement électroménager est en partie à l'origine d'une certaine diversification alimentaire.

Enfin, l'assise du pouvoir de l'État revêt des enjeux plus institutionnels – IV^e puis V^e République et maîtrise de la décolonisation – que le contrôle financier et

⁷⁴ L'industrialisation de la construction permet la standardisation de la production immobilière et naissent les grands ensembles (Choay, Brun et Roncayolo, 2001).

⁷⁵ L'État compte sur l'esprit d'intérêt national qui guiderait ces nouveaux commerçants à la même hauteur que leurs intérêts personnels.

infrastructurel de l'approvisionnement parisien. Cependant, « malgré de nombreux efforts, ni le Gouvernement provisoire ni les premiers gouvernements de la Quatrième République ne surent en effet réconcilier les Français avec une politique de ravitaillement, qui resta toujours assimilée au régime de Vichy et à l'occupation allemande » (Grenard, 2007, p. 215). Les pouvoirs publics s'orientent donc vers une délégation presque totale du ravitaillement des populations. L'État et les collectivités s'effacent au profit de l'industrie et du secteur tertiaire : l'alimentation des citoyens est un flux comme les autres, que le progrès et la systématisation peuvent prendre en charge.

3.5. Établissement du système alimentaire tertiarisé et mondialisé depuis les années 1950

3.5.1. Contexte favorable à l'émergence de la grande distribution

- **Modifications dans le paysage du système alimentaire**

Jusqu'en 1950, le monde rural et l'univers urbain s'opposent dans leur rapport à l'alimentation : les villes offrent luxe, variété et qualité tandis que les campagnes offrent la possibilité de la quantité sous réserve de la main-d'œuvre (Dobré, 2002). Ces disparités entre les modes de vie urbains et ruraux sont lissées (Roncayolo, 2001) au profit du passage d'une société de « pauvreté de masse » à une société de consommation de masse et à la mondialisation de l'économie alimentaire (Malassis, 1994). « Cela n'est pas seulement le fruit de la croissance et des lois du marché, mais aussi celui des combats ouvriers pour le partage des gains de productivité. [...] Les supermarchés [deviennent alors] les cathédrales de la société de consommation. » (Ibid., pp. 66-67)⁷⁶.

Globalement, la société se rajeunit, constituée pour une large part dans la deuxième moitié du XX^e siècle des ménages de *baby-boomers* : « plus jeune, cette population est aussi plus accessible aux techniques nouvelles de vente et plus sensible à l'attrait des magasins modernisés » (Quin, 1969, p. 88). Elle est mobile et n'est pas rebutée par les déplacements si l'approvisionnement hors des centres-villes est mieux récompensé (en termes de pouvoir d'achat) par rapport à la fréquentation des commerces de proximité (Ibid.). Dans les années 1960-70, l'augmentation du pouvoir d'achat conduit à l'accroissement de la part de l'alimentation dans les dépenses des ménages. Un seuil est

⁷⁶ L. Malassis (1973) invoque un « processus de diffusion-imitation » qui conquiert toutes les strates des sociétés occidentales économiquement développées.

atteint dans les années 1970-80 : la part des dépenses alimentaires n'augmente plus avec les revenus, voire même, elle aurait tendance à baisser en valeur relative depuis les années 1990 (Monceau *et al.*, 2002). La quantité de nourriture n'est plus un problème : « l'affaiblissement progressif de la sphère de la nécessité [conduit à] l'affranchissement [...] de la dépendance [aux] subsistances » (Dobré, 2002, p. 30).

En matière d'approvisionnement alimentaire, les liens entre les pouvoirs publics et la population se distendent. Du point de vue des consommateurs, l'État peut rester à l'écart de la gestion de ce flux ; les choix alimentaires appartenant à la sphère décisionnelle individuelle (Chabrol, 2008). Dans la logique des industriels du système alimentaire, la commodité et la quantité – considérées comme données premières de l'industrie alimentaire – l'emportent sur la qualité. L'approvisionnement peut dorénavant être pris en charge par des entreprises privées, dominant une société de consommation en plein essor qui choisit d'accepter de suivre l'orientation qu'elles lui donnent. Le principal facteur de succès de la distribution de masse réside dans le fait que société et système alimentaire s'influencent mutuellement au cours de leur évolution. « D'autres modes de vie sont donc possibles, inimaginables [au début du XX^e siècle]. [...] le passage du mot d'ordre 'dépensez ce que vous gagnez' à l'impératif 'gagnez ce que vous dépensez pour dépenser plus', la réhabilitation des entrepreneurs marchent d'un même pas, dessinant une autre sensibilité, suscitant d'autres normes et d'autres consommations intellectuelles » (Roche, 1997, p. 87).

• **Caractéristiques de l'appareil commercial dans les années 1950**

Dans les années 1950, le paysage français du commerce alimentaire est dominé par des catégories variées de points de ventes, caractérisées par de nombreux intermédiaires entre les producteurs et les distributeurs (Daumas, 2006a) (tableau 3.3.).

L'organisation de l'approvisionnement dépend des modes de commercialisation. Les quatre premiers types de commerce présentés dans le tableau ci-dessus peuvent éventuellement s'affranchir de l'intermédiation des grossistes et semi-grossistes, assurant eux-mêmes la centralisation des achats – *via* des groupements ou des coopératives d'achat⁷⁷. Un siège, en général parisien, centralise les commandes de tous les adhérents d'une centrale, et traite aussi l'importation des produits d'origine étrangère ou coloniale (Villermet, 1991). L'objectif est de passer des contrats avec les fournisseurs qui acceptent quelque rabais sur le prix auquel ils cèdent les

⁷⁷ J.-M. Villermet (1991) signale que la première centrale d'achat – qui n'en portait pas encore le nom – remonte à 1885, avec la création de la société rémoise de l'épicerie, qui innove en achetant en commun, pour l'ensemble de ses adhérents des produits de marque pour en faire diminuer le coût et donc le prix de revente.

marchandises puisque les volumes commandés sont plus importants que pour ses clients épiciers traditionnels. Cette centrale fait ensuite livrer des entrepôts régionaux qui approvisionnent les magasins dont les enseignes adhèrent au groupement d'achat. Les modalités de l'approvisionnement du commerce indépendant sont à la discrétion de leur gérant qui peut combiner le recours à des grossistes et la contractualisation avec chacun de ses fournisseurs.

Tableau 3.3. Typologie des points de ventes alimentaires dans les années 1950.

| Type de point de vente | Caractéristiques | Exemple d'enseigne |
|------------------------------|---|---------------------------|
| Magasins populaires | <ul style="list-style-type: none"> - Émanation des « grands magasins » pour élargir leur activité suite à la crise de 1929 - Clientèle visée : classes moyennes et populaires des grandes villes - Produits de qualité moyenne à bas prix | Uniprix Monoprix |
| Succursalisme | <ul style="list-style-type: none"> - Né au début du xx^e siècle mais essor dans les années 1950 - Entrepôt central qui contrôle les livraisons dans les points de ventes - Compression des frais : suppression de la vente à crédit, intégration de circuits de gros et de détail au sein de la même entreprise - Uniformité des prix dans toutes les succursales - Augmentation du service rendu au client - Implantation dans des communes moyennes | Docks de France Casino |
| Coopératives de consommation | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation calquée sur le succursalisme - Contrôle d'usines agro-alimentaires - Clientèle fidélisée par la marque coopérative | Coop |
| Commerce indépendant associé | <ul style="list-style-type: none"> - Achat en très gros volumes de produits de marques nationales pour réduire les frais d'exploitation - Les commerçants adhèrent à un groupement d'achat | Unico Leclerc |
| Commerce indépendant | <ul style="list-style-type: none"> - Très développé sur tout le territoire (densité en France supérieure à tous les autres pays européens) - Petits points de vente, entreprises familiales - Assortiment restreint et vente à des prix relativement élevés (circuit commercial long entre le producteur et le distributeur) | Sans objet |

D'après : Daumas, 2006a et 2006b.

Jusque dans les années 1960, près de 80% des denrées consommées sont achetées chez des petits commerçants (Villermet, 1991). La variété des types de commerce indépendant (détaillants commercialisant les denrées selon leur nature, leur disponibilité, et selon un schéma établi par leurs soins) est une marque du paysage parisien, au même titre que les marchés forains, et participe à un certain « enracinement dans la ville » – selon les termes de M. Roncayolo (2001, p. 82). « L'activité commerciale est trop diffuse pour pouvoir être aisément cernée » (Quin, 1969, p. 5) et de manière générale, « l'éparpillement de l'appareil commercial français

[...] a pour corolaire une prépondérance très sensible des petites entreprises indépendantes à gestion familiale » (Ibid., p. 49).

Le Plan Marshall prévoit des voyages d'étude appelés « missions de productivité » dont un certain nombre concerne le commerce alimentaire (Chatriot et Chessel, 2006), afin d'adapter les techniques commerciales à l'essor économique de l'époque. Le système alimentaire y est orienté par l'approvisionnement des consommateurs plus que par l'approvisionnement des commerçants, et de la ville en général. La révolution commerciale qui s'ensuit hérite donc directement du modèle nord-américain qui a intégré et adapté au système alimentaire les techniques fordistes de production et de promotion commerciale⁷⁸ (Chatriot et Chessel, 2006).

Le système alimentaire émergent est caractérisé par la commodité partagée entre tous les acteurs (Ascher, 2005). Un nouvel intermédiaire – le distributeur – apparaît dans la chaîne de l'approvisionnement qui permet au consommateur de se procurer des produits variés, en quantité et à des prix de plus en plus abordables. Le distributeur, acteur clé du nouveau système alimentaire crée ses variables d'ajustements puisqu'il fixe les prix et joue sur la concurrence et le marketing pour conquérir ses clients et sélectionner ses fournisseurs. En théorie, le producteur est moins soumis aux aléas de l'offre et de la demande puisqu'il répond aux commandes des distributeurs et que les techniques industrielles appliquées à son travail lui permettent une plus grande autonomie face aux conditions naturelles. Le consommateur devient le seul juge de la qualité qu'il souhaite investir.

La massification de la production alimentaire et de sa distribution, ainsi que l'urbanisation croissante confirment l'hétéronomie et la dépendance au système agro-industriel de la société de consommation. En conséquence, la consommation s'ajuste aux « besoins »⁷⁹, et l'on atteint une « société de satiété alimentaire moyenne » – selon les termes de L. Malassis (1994). Le système agro-industriel tertiarisé est appelé à prospérer car les populations sont conduites à adopter les besoins et la demande qu'il crée⁸⁰.

⁷⁸ Des distributeurs s'étaient lancés dans la commercialisation massive et/ou dans la commercialisation de produits standardisés à bas prix dès les années 1910 outre-Atlantique et dans les années 1930 en France. L'essor de ces pratiques de vente n'est manifeste qu'après la Seconde Guerre mondiale (Chatriot et Chessel, 2006).

⁷⁹ M. Dobré (2002) souligne que la force de ce système émergent est son appui sur la « théorie de la demande » qui repose sur l'idée que la quantité et l'urgence des besoins ne diminuent pas avec leur satisfaction. Une fois les besoins essentiels satisfaits, des besoins « psychologiques », sans limite, prennent le relais – ces besoins psychologiques étant créés par la publicité et les « processus de diffusion-imitation » évoqués par L. Malassis (1973).

⁸⁰ Ces besoins secondaires correspondraient dès lors à ceux que nous nous imposons pour atteindre le

3.5.2. Essor et âge d'or d'un nouveau système d'approvisionnement alimentaire

- **Du libre-service à la grande distribution**

Le libre-service est une formule de vente qui essaime dans toutes les composantes du commerce alimentaire à partir des années 1950 (Lhermie, 2001). Il s'agit pour le commerçant d'augmenter ses marges et/ou de diminuer ses prix en laissant la clientèle se servir par elle-même (Villermet, 1991). Ce modèle commercial permet aussi de diversifier l'offre : les produits sont prêts à emporter, disposés dans des vitrines réfrigérées ou sur des étales souvent rudimentaires.

La naissance de la grande distribution est reconnue comme datant de 1949, émergeant par la volonté de démarcation concurrentielle d'une entreprise commerciale. Cette année-là, E. Leclerc ouvre un magasin dédié à la vente de biscuits à prix coûtants. Dans des entrepôts sommaires, il propose des produits achetés en gros, se ménageant une faible marge commerciale en comptant sur les volumes écoulés pour assurer les revenus de son activité. Son magasin est un « centre distributeur » et la dénomination qu'il forge, à la marge du commerce traditionnel, est à l'origine de la désignation du secteur de la grande distribution en plein essor (Lhermie, 2001).

Malgré les réticences des commerçants indépendants et de certains clients, l'amélioration progressive du pouvoir d'achat ainsi qu'une législation favorable (tableau 3.4.) permettent au secteur de la grande distribution de s'imposer progressivement au cours des Trente Glorieuses comme canal principal de commercialisation des denrées alimentaires.

« modèle occidental » uniformisé, dont parle Malassis (1973).

Tableau 3.4. Documents réglementaires favorisant l'essor de la grande distribution

| Intitulé du document | Caractéristiques |
|--|---|
| Décret n°53-704 du 9 août 1953 dit décret anti-trust réglementant les ententes professionnelles et rétablissant la libre concurrence | Ce décret promulgué par le président du conseil J. Laniel interdit les ententes entre commerçants et en particulier les refus de vente (action concertée de commerçants qui refusent de vendre les produits d'un fournisseur pour faire pression sur lui). |
| Circulaire du 31 mars 1960 relative à l'interdiction des pratiques commerciales restreignant la concurrence. | Cette circulaire éditée par J. Fontanet, secrétaire d'État au commerce extérieur est expliquée par son instigateur en ces termes : « le gouvernement entend devoir encourager toutes les initiatives tendant à la modernisation du commerce et à la rationalisation des circuits de distribution [...]. Le gouvernement entend, avec la même fermeté, assurer le libre exercice de toutes les formes de commerce [...] afin d'empêcher toute manœuvre tendant à asphyxier les formules nouvelles », (Villermet, 1991, p. 84, extrait du <i>Courrier Savoyard</i> du 3 décembre 1959). |
| Loi n°74-1169 du 30 décembre 1974 instituant un prélèvement conjoncturel | Cette loi promulguée à l'initiative de J.-P. Fourcade, alors ministre de l'économie et des finances institue un « prélèvement conjoncturel contre l'inflation ». Il témoigne de la valorisation de la notion de tarif quantitatif, permettant aux distributeurs de répercuter sur leur prix de vente les réductions qui leur sont consenties par les grossistes du fait des volumes de leurs achats. |

D'après : Lhermie, 2001 et Villermet, 1991.

Le succès grandissant de cette nouvelle forme de commerce se traduit par l'apparition de revues spécialisées⁸¹ et par sa diffusion sur tout le territoire français. En 1961, 108 supermarchés⁸² sont comptabilisés, principalement concentrés aux abords des zones de concentration urbaines (Villermet, 1991). L'hypermarché émerge en tant que nouvelle forme commerciale de grande distribution « à la française » à partir de 1963⁸³.

Le modèle de vente de la grande distribution est donc amené à dominer et à déterminer les nouvelles modalités d'approvisionnement de la capitale.

• Approvisionnement de la grande distribution

Les changements structurels qui interviennent dans le paysage économique du système alimentaire depuis les années 1950 sont à l'origine d'un renouvellement des circuits de distribution. Le régime dominé par la centralisation aux Halles est

⁸¹ La revue spécialisée Libre-service Actualités (LSA) est créée en 1958 afin d'informer les différents acteurs concernés du secteur (différents personnels des magasins et stratèges commerciaux) de l'actualité des enseignes, du secteur et des fournisseurs, ainsi que des évolutions de la législation et tendances sociétales qui concernent les consommateurs (Lhermie, 2001).

⁸² Le terme est une adaptation littérale de l'américain *super-market*, faisant référence à la remarquable surface de vente des établissements en comparaison avec les commerces traditionnels, et à la diversité des produits qui y sont proposés (Lhermie, 2001).

⁸³ Cette date est traditionnellement retenue puisqu'elle concerne l'ouverture emblématique d'un magasin Carrefour à Sainte-Geneviève-des-Bois (91) – bien que le premier hypermarché du groupe apparaisse à Annecy trois ans plus tôt mais couronné d'un succès moins vif que le magasin francilien (Lhermie, 2001).

conurrencé par l'attractivité que les niches de la grande distribution exercent sur les consommateurs. Peu à peu, d'un point de vue économique, l'approvisionnement parisien se confond avec le ravitaillement des unités de consommation qui le composent (ménages, collectivités, entreprises, etc.). Depuis les années 1960, alors que les échanges agroalimentaires reculent (en valeur), les échanges qui concernent la distribution augmentent (Malassis, 1997b). Le succès des centres distributeurs repose sur la mise en place d'un choix libre et abondant, à des prix abordables pour l'immense majorité des consommateurs, offrant une gamme de produits qui inclut des marques nationales « rassurantes » (Lhermie, 2001)⁸⁴.

L'objectif initial des grands distributeurs est la concentration entre leur main d'une chaîne logistique jusqu'alors dispersée entre chacun des commerçants indépendants. Ils défendent qu'en regroupant les interrelations entre producteurs et consommateurs, il devient envisageable de diminuer les prix pour ces derniers (tableau 3.5).

Tableau 3.5. Inutilité des transactions directes et importance des intermédiaires de commerces, revendiquées par les économistes de la distribution.

| Type de commerce | Indépendant sans intermédiaire regroupant les interrelations entre producteurs et vendeurs | Commerce de masse : grande distribution |
|----------------------------|---|---|
| Situation | Soient 5 producteurs (P), fournissant 10 commerces indépendants (A) | Soient 2 centres distributeurs (D), regroupant l'offre de 5 producteurs (P) pour 10 acheteurs consommateurs potentiels (A) |
| Nombre d'interrelations | 50 interrelations (PxA) sont nécessaires à l'approvisionnement de chacun des commerces, et ce nombre est multiplié par le nombre de clients de chacun des commerces. | 30 interrelations (PxD + DxA) sont nécessaires à l'approvisionnement de chacun des consommateurs. |

D'après : Dioux et Dupuis, 2009.

Pour que ce système apporte la preuve de son efficacité, il faut que le coût total avec intermédiaires soit inférieur au coût sans intermédiaire. Or, c'est sans compter sur le caractère commercial et concurrentiel des transactions : cette démonstration ignore les marges retenues par les intermédiaires et la pression qu'ils peuvent exercer sur les

⁸⁴ Le faible montant d'investissement (et le rapide retour sur celui-ci) par rapport au traditionnelles formes de commerce de détail ainsi que la « mauvaise réputation » que ces types de commerces subissent – « censés s'enrichir sur le dos des clients » (Lhermie, p. 43) – sont d'autres facteurs expliquant un tel succès.

fournisseurs pour garantir un prix abordable au consommateur, et donc une fréquentation suffisante de leur enseigne de distribution⁸⁵. Dans la pratique, la diminution du nombre d'interrelations peut donc être compensée par leur coût dans le produit fini.

Si les circuits de distributions – en tant que « mode d'organisation permettant d'accomplir des activités qui ont toutes pour but d'amener au bon endroit, au bon moment, et en quantité adéquate, les produits appropriés » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 29) – existent depuis qu'il faut approvisionner les populations agglomérées en biens marchands, l'avènement des modèles imposés par la grande distribution consacre l'outil logistique. Le développement des activités privées de logistique – nouvelle interprétation de l'approvisionnement alimentaire – repose ainsi sur la structuration séculaire du réseau de transport (en particulier routier) et son entretien par les pouvoirs publics.

Les années 1960 introduisent la logistique de moyens, qui concerne essentiellement la gestion du transport des marchandises. Le schéma originel d'approvisionnement décrit pour l'appareil commercial des années 1950 (hors commerce indépendant) n'a pas beaucoup changé sur le principe mais les modalités de fonctionnement des centrales d'achat ont évolué. Ce type de structure s'impose peu à peu en intermédiaire de commerce⁸⁶ entre les producteurs agricoles et les fournisseurs de produits agricoles et agroalimentaires d'une part, et les distributeurs d'autre part. Les centrales d'achat se rétribuent en facturant ces services et par la perception d'une marge commerciale sur les produits vendus. Elles sont un maillon clé dans la nébuleuse d'acteurs qui régit l'approvisionnement urbain, et à la base de l'outil logistique développé avec l'apparition de la grande distribution (Barles et Bognon, 2010).

À la décennie suivante, la tendance est à la maîtrise et à l'optimisation internalisée des flux par les entreprises de distribution : les entreprises de distribution s'approvisionnent par un service d'achat en interne (solution complexe) ou elles

⁸⁵ Le distributeur n'étant que le dernier intermédiaire entre le fournisseur et le consommateur, la pertinence de cette démonstration par rapport à l'objectif de départ est biaisée puisque le prix final est proportionnel au nombre d'intermédiaires entre lui et l'origine de la production, du fait de la rétribution de chacun d'eux pour le service qu'ils rendent dans la chaîne d'approvisionnement.

⁸⁶ « Les intermédiaires du commerce de gros [qui] mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être eux-mêmes propriétaires des marchandises [...]. Les centrales d'achats peuvent, quant à elles, être propriétaires des marchandises, qu'elles cèdent alors à leurs adhérents et à leurs affiliés pour une marge de commerce très faible. » Définition de l'INSEE. En ligne, format html : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/intermediaire-commerce-gros.htm> [Référence du 10 juin 2013].

adhèrent à une centrale externe (solution coûteuse). À partir des années 1980, pour renverser le rapport de force avec les fournisseurs et les centrales externes, les grandes enseignes constituent alors un oligopole et forment en interne, des centrales d'achats pour leur usage propre. Il existe dès lors deux types de centrales : des centrales intégrées – quelques multinationales se regroupent pour faciliter et rentabiliser l'approvisionnement de toutes les filiales – et des centrales associatives, dites supercentrales – plusieurs centrales isolées se regroupent pour mutualiser les coûts et concurrencer les centrales intégrées (Observatoire de la grande distribution, 2007). Tous types confondus, elles ne représentent qu'un faible nombre des entreprises du secteur : en 1990, 90% du marché de la distribution alimentaire sont gérés par cinq centrales (Dioux et Dupuis, 2009). Mais elles concentrent la grande majorité du chiffre d'affaires de celui-ci : la tendance actuelle est à la concentration en supercentrales, parfois d'échelle internationale, et il en résulte de nouveaux profits souvent gagnés au détriment des producteurs et autres fournisseurs ainsi que des consommateurs (Barles et Bognon, 2010). Peu à peu, leur rôle s'élargit à la sélection et au référencement des produits, à la négociation du prix d'achat aux fournisseurs, à la gestion de l'entreposage, à la livraison, à la prise en charge des paiements (Vandercammen, Jospin-Pernet, 2010).

Dans les années 1980, la notion de chaîne logistique donne aux distributeurs l'opportunité de piloter l'approvisionnement de bout en bout, par l'intermédiaire des centrales affiliées à leur groupe commercial. Dès lors, il s'agit pour le distributeur d'assurer un flux de marchandises continu et les flux d'informations correspondantes⁸⁷, dans l'optique de rendre le service efficace et réactif aux attentes des consommateurs. C'est en fait un outil de flexibilité et d'adaptation constante de l'offre à la demande. Enfin, à l'orée du XXI^e siècle, la gestion de chaîne logistique globale (*supply chain management*) devient une unité de profit, une activité à part entière que les distributeurs incluent (ou non) dans leur activité de ravitaillement (Dioux et Dupuis, 2009).

Alors qu'au sortir des années 1960, le commerce indépendant semblait encore dominer le paysage commercial français, la grande distribution devient le modèle de commercialisation dominant à la fin des années 1990. Le supermarché et ses différentes déclinaisons (tableau 3.6.), soutenues par la centralisation des achats – outil logistique qui lui sert de pivot – modèle le régime d'approvisionnement des consommateurs.

⁸⁷ La création de bases de données d'importance et de rayonnement international permet l'échange informatisé de ces données tout au long du processus de distribution. Notons par exemple que l'entreprise Wall Mart, leader de la distribution alimentaire aux États-Unis est à la tête de la plus importante base de données états-unienne (Morgan, Marsden et Morley, 2006).

Tableau 3.6. Typologie des points de ventes alimentaires à la fin des années 1990

| Type de point de vente | Caractéristiques | | | | Exemples | |
|------------------------|---------------------------|---|--------------------|---|--|----------------------------|
| | Surface (m ²) | Assortiment | | Achalandage (nombre de produits référencés) | | Localisation |
| | | Alim. | Non alim. | | | |
| Hypermarché | ≥ 2 500 | Oui, dominant | Oui, part variable | 25 000 à 40 000 | Périphérique ou suburbaine (foncier disponible, parking) | Carrefour Auchan |
| Supermarché | 400 à 2 500 | Oui, dominant | Oui, peu | 3 000 à 5 000 | Périphérie proche, centre-ville | Intermarché Super U Casino |
| Magasin populaire | ≈ 1 500 | Oui | Oui | ≈ 2 000 | Centre-ville | Monoprix |
| Maxi-discount | 400 à 800 | Oui, de base, sans marque, bas prix et faible marge | Non ou très peu | ≈ 1 300 | Périphérie proche, quartier résidentiel, centre-ville | Lidl Leader Price |

D'après : Observatoire prospectif du commerce, 2008 et Michel N., 2006.

Comme le souligne l'économiste C. Quin, « la structure du commerce français [a subi] les contrecoups d'une évolution économique profonde. Le développement assez rapide du commerce intégré est caractéristique de ces transformations depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, la concentration des circuits de distribution s'est très sensiblement accentuée » (1969, p. 85). Cette prévision est avérée : les acteurs dominants du marché central des Halles n'ont fait que la subir. Le renversement de la situation peut être expliqué par le récit que fournit C. Lhermie (2001) pour expliquer le succès de l'enseigne Carrefour. Au lieu qu'une direction centralisée impose la totalité de ses choix à une clientèle restreinte et ciblée, les décideurs de la grande distribution mobilisent les outils dont ils disposent pour devancer la demande des clients, tout en se ménageant une part importante de bénéfices. Ainsi, d'une niche contestée par les acteurs du régime dominant (la masse des commerçants indépendants) à l'exception du législateur, la grande distribution s'est substituée, au sein du système de l'approvisionnement urbain, au commerce indépendant et centralisé aux Halles par des relations nouées entre boutiquiers et grossistes.

- **Modernisation du marché central : ambitions et relatif insuccès**

Parallèlement à l'essor et au succès des nouveaux modes de commercialisations, les Halles de Paris connaissent un déclin important.

Les difficultés de la période précédente (encombrement du carreau et des voies d'accès alentours) sont exacerbées dans la seconde moitié du XX^e siècle : la croissance de la

demande liée à l'augmentation de la population de l'agglomération parisienne font peu à peu des Halles un marché obsolète et qui ne remplit plus son rôle de Ventre de Paris : « il devenait évident que le pittoresque des Halles et les curiosités touristiques qu'il suscitait, ne constituait pas des raisons suffisantes à son maintien » (Chemla, 1978, p. 1). Les conditions de travail des commerçants se dégradent et des changements interviennent dans la structure du commerce aux Halles. Les grossistes quittent peu à peu le centre de Paris pour s'installer dans les environs de l'agglomération, où le foncier est moins cher et où les commodités d'accès sont supérieures. Les Halles sont donc occupées par des producteurs et des acheteurs polyvalents, intermédiaires de commerces qui compliquent d'autant la transparence des prix de vente et leur contrôle par les autorités publiques (Chemla, 1994).

Les ambitions modernistes de l'État le poussent à la conduite d'une nouvelle politique. D'envergure nationale, celle-ci devra constituer la base rationnelle du ravitaillement de tous les bassins de consommation. Le décret n°53-959 du 30 septembre 1953 tendant à l'organisation d'un réseau de marchés d'intérêt national a pour vocation « l'allègement des circuits de distributions », la « [recherche du] meilleur prix », la « rationalisation des échanges et des transports selon les données techniques modernes ». Le premier ministre J. Laniel, qui a promulgué la même année une loi favorisant la libre concurrence, confirme avec ce décret la volonté de l'État d'imiter les techniques – balbutiantes mais dont l'essor est prometteur – de la grande distribution en favorisant la « concentration sur des points judicieusement choisis » de marchés liant bassins de production et bassins de consommation. « À l'ancienne notion classique de l'unité de lieu du marché se [substitue] une unité d'ensemble de caractère national. À ce moment, la libre concurrence pourra jouer entre les circuits de distribution au profit des moins coûteux » ; « les pouvoirs publics [se réservant] la possibilité de fixer les règles de contrôle et de gestion des marchés afin de garantir l'intérêt national sans pour cela exclure les investissements privés » (Décret n°53-959 du 30 septembre 1953). Malgré la mainmise sur l'organisation matérielle de l'approvisionnement en gros, ce décret marque un désengagement de l'État.

Il est convenu que les Halles seront déplacées, avec la création d'un marché d'intérêt national (M.I.N.) en banlieue parisienne. Après moult tergiversations politiques et institutionnelles (Goudeau, 1977), il est décidé⁸⁸ le transfert des Halles centrales dans la commune de Rungis, à 7 km au sud de Paris, à 2 km de l'aéroport d'Orly et au

⁸⁸ Décret n°62-795 du 13 juillet 1962 relatif à la création dans la région parisienne d'un marché d'intérêt national et portant règlement d'administration publique pour le transfert des Halles centrales sur ce marché des transactions portant sur les produits qui y seront vendus.

carrefour d'infrastructures routières et ferroviaires nationales dont l'envergure et l'effet polarisateur ont été renforcés par la présence du M.I.N. au fil du temps (figure 3.14.).

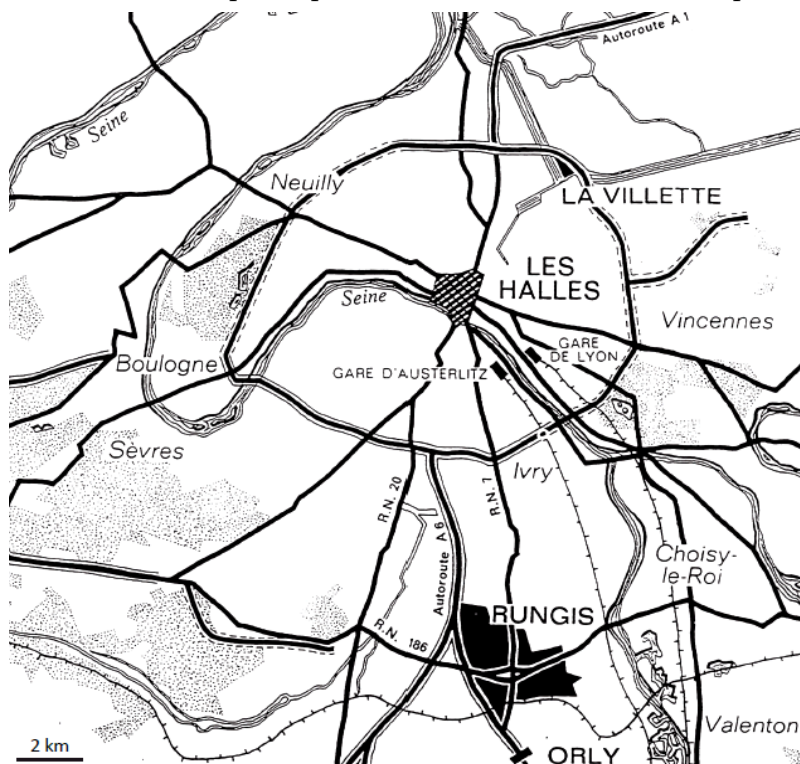


Figure 3.14. Situation géographique de l'implantation du M.I.N. de Rungis.
Source : Archives départementales du Val-de-Marne, cote : 2447W3

Pour palier la concurrence des grossistes déjà déplacés hors de Paris, un périmètre d'exclusion est décidé à l'intérieur duquel le commerce de gros est réglementé. Par cette mesure de zonage⁸⁹, l'État entend limiter positivement⁹⁰ et négativement⁹¹ l'implantation de grossistes afin de faire du M.I.N. un point de vente obligatoire du commerce de gros⁹². Les ambitions commerciales du M.I.N. de Rungis sont affichées par son emprise foncière et les impacts territoriaux de celle-ci.

⁸⁹ Mesure évoquée dans le décret n°62-795 du 13 juillet 1962 et explicitée dans le décret n°63-1098 du 5 novembre 1963 modifiant le précédent décret.

⁹⁰ Zone d'exclusion dit périmètre positif, à l'intérieur de laquelle il est interdit « d'exercer une activité à titre autre que le détail, soit des ventes sur des produits protégés soit des opérations accessoires à ces ventes » (Chemla, 1978, p. 29).

⁹¹ Zone d'exclusion dit périmètre négatif, à l'intérieur de laquelle il est interdit « de créer, de déplacer ou de développer les établissements pratiquant à titre autre que le détail, soit des ventes sur des produits protégés, soit des opérations accessoires à ces ventes » (Chemla, 1978, p. 29).

⁹² Cette notion de périmètre de protection est amendée par la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services. Dorénavant, les articles L761-1 et L761-4 à L761-7 instaurent que ces périmètre peuvent être supprimés sur décision de l'autorité administrative du M.I.N. et les interdictions ne sont plus soumises à dérogation mais les commerçants concernés peuvent demander des autorisations qui seront obtenues de manière plus conciliante.



Figure 3.15. Site du M.I.N. de Rungis.

D'après : http://www.rungisinternational.com/documents/fr/QFQ-2012/10-Plan-Rungis_2012.pdf [Référence du 12 avril 2013]

Comme les Halles, Rungis est organisé en pavillons, disposés de manière régulière sur une surface de 600 hectares, en fonction des denrées qui y sont commercialisées (figure 3.15.).

La Société anonyme d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS), dominée par des actionnaires publics est chargée du fonctionnement du marché (entretien des locaux, commercialisation des places de vente, accueil des usagers, sécurité et salubrité des installations, promotion du M.I.N.) et des opérations d'aménagement afférentes au M.I.N.

Pour renforcer le poids économique de cette superstructure d'initiative et d'intérêt publics, l'État légifère pour limiter l'omnipotence de la grande distribution⁹³ (tableau 3.7.).

⁹³ Ces textes règlementaires émanent aussi d'une part, de la pression des commerçants indépendants en

Tableau 3.7. Documents réglementaires en défaveur de l'omnipotence de la grande distribution.

| Intitulé du document | Caractéristiques |
|--|---|
| Loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat | Première du genre depuis les années 1950, cette loi intervient pour réglementer l'urbanisme commercial et soumet l'ouverture de grandes surfaces de plus de 1000 m ² à autorisation. |
| Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat | Cette loi abaisse les seuils d'autorisation d'ouverture à 300 m ² pour les supermarchés alimentaires. |
| Loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. | En 2005, la critique populaire quant à la situation monopolistique de la grande distribution dans la gouvernance de l'approvisionnement alimentaire est palliée par cette nouvelle mesure législative. La domination du marché par ces entreprises alimentaires est symbolisée par l'utilisation parfois outrancière des marges-arrières ⁹⁴ . Au 1er janvier 2006, la loi met fin à ce système qui profitait avant tout aux distributeurs, au détriment des fournisseurs et des consommateurs. |

D'après Villermet, 1991.

Malgré ces interventions du législateur, les marchés de gros peinent à remplir leurs objectifs de rationalisation et de gestion centralisée de l'approvisionnement alimentaire : la gouvernance de l'approvisionnement alimentaire est dorénavant acquise aux sociétés privées de distribution de masse. Le budget de la SEMMARIS témoigne de cette déprise de la prérogative publique d'approvisionnement alimentaire par Rungis (figure 3.16.).

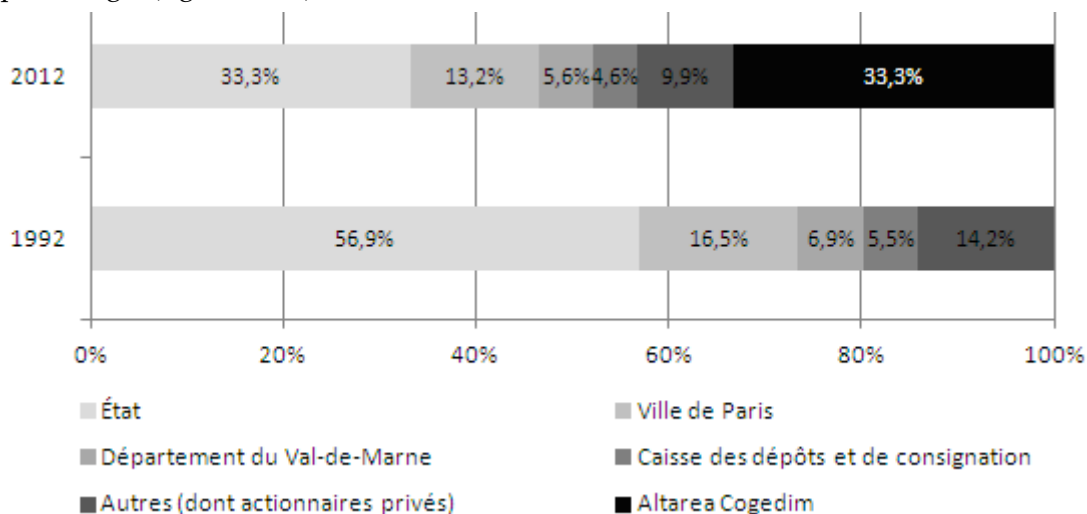


Figure 3.16. Types d'actionnaires et leur participation au budget de la SEMMARIS en 1992 et en 2012.

Sources : Chemla, 1994 (pour 1992) et <http://www.rungisinternational.com/fr/rouge/missions/index.asp> (pour 2012)

lutte contre la concurrence que leur infligent les enseignes de la grande distribution depuis les années 1970 et d'autre part, des craintes naissant à la même époque chez les consommateurs vis-à-vis de l'omnipotence de la grande distribution.

⁹⁴ Les marges-arrières, ou rétro-commissions, étaient, en France, des termes désignant des rémunérations ou des remises différées versées par le fournisseur au distributeur. En 2003, elles ont pu atteindre jusqu'à 60% du prix final de revente des produits (Allain, Chambolle et Vergé, 2008).

En 1992, les collectivités, l'État et la caisse des dépôts et consignations sont très largement majoritaires et la part de budget dépendant de fonds privés est essentiellement tenue par des actionnaires commerçants (Chemla, 1994). En revanche, en 2012, si les actionnaires publics restent majoritaires, l'entrée au capital d'un promoteur commercial (Altarea-Cogedim) à une hauteur égale à celle de l'État depuis 2007 marque un désengagement financier net de la puissance publique.

Plusieurs raisons expliquent le succès très relatif du M.I.N. de Rungis. D'une part, le développement démographique de la région parisienne s'est ralenti à la fin des années 1960 (cf. figure I.1.). D'autre part, on observe la stagnation de la consommation de certains produits projetée dans la période de l'après-guerre (viande, produits laitiers...) ainsi que l'apparition de nouveaux produits (surgelés, lyophilisés, transformés...) qui ne transitent pas par les marchés de gros mais par les grandes surfaces et leurs centrales d'achat (Barles et Bognon, 2010). Le M.I.N. de Rungis est donc surdimensionné pour l'usage qui en est fait.

Toutefois, il semble qu'une politique d'ouverture internationale des activités du M.I.N. de Rungis soit à l'œuvre pour redynamiser les fonctions de cette structure commerciale. Les marchandises qui transitent par le marché ayant vocation à alimenter des bassins de vie extérieurs à la région capitale mais aussi étrangers, un nouveau pôle est créé : l'expertise des agents de la SEMMARIS est proposée à l'étranger tant pour le volet gestion que pour le volet aménagement. Par ailleurs, un bureau de la marque Rungis a été exporté à Londres (Covent Garden Market) et à Madrid (Mercamadrid) et d'étroites collaborations et échanges d'expertise en sont issus.

3.5.3. Conséquent modelage d'aires d'approvisionnement fragmentées à l'échelle globale, selon des modalités floues

La « privatisation » de l'économie et de la gouvernance alimentaires font de la cartographie des provenances une tâche plus ardue que pour les périodes précédentes. D'une part, le désengagement des pouvoirs publics des questions ayant trait à l'approvisionnement rend les sources statistiques moins disponibles et détaillées : mise à part la manipulation des données des douanes et les déclarations des opérateurs commerçants à Rungis, il est difficile d'obtenir clairement des données concernant la région capitale. D'autre part, l'accès aux données de la grande distribution est délicat puisque dans ce domaine, les enjeux sont stratégiques car ils définissent les capacités concurrentielles de chaque groupe commercial. « L'histoire de la distribution après la Seconde Guerre Mondiale et en particulier dans les dernières décennies reste donc en grande partie à écrire. [...] les chercheurs semblent peu intéressés par cet objet, et

d'autre part, ils manquent sans doute de documentation, et en particulier d'un accès aux archives des entreprises » (Chatriot et Chessel, 2006).

Les résultats exposés ici, bien que parfois incomplets ou insatisfaisants par rapport aux périodes précédentes, sont le fruit de recoupements multiples provenant de sources primaires (statistiques douanières, recensements publics) et secondaires (revue d'actualités, ouvrages scientifiques) d'horizons divers (par secteur de vente, théoriques, monographiques).

- **Mondialisation de l'approvisionnement**

La globalisation de la provenance est renforcée par la mise en concurrence des territoires productifs par les groupes de distribution qui cherchent à vendre et donc à se fournir le moins cher possible. Il faut ajouter à cela l'évolution des modes de vie consécutive à l'adoption des pratiques d'approvisionnement individuel en grande surface (dessaisonalisation des productions accès à une variété croissante de produits) (Péhaut, 2005).

Responsables de l'assortiment vendu dans les grandes surfaces, les centrales d'achat négocient en amont, avec les fournisseurs agroalimentaires, les produits qui seront vendus en magasins. Depuis les années 1990, ces entreprises centrales connaissent une concentration : les négociations de prix se font à une échelle nationale (voire internationale), les magasins se plient aux règles logistiques du groupe, le réassort est automatisé dans une large mesure, etc. (Lhermie, 2001). En règle générale, une certaine souplesse est apportée par la régionalisation des directions centrales pour pouvoir cibler au mieux les attentes des consommateurs qui varient en fonction de leur lieu de résidence sur le territoire national⁹⁵.

L'internationalisation ne touche pas seulement le référencement des produits vendus mais aussi la planification géographiquement différenciée de l'expansion des groupes depuis les années 1980-90. Cet élargissement mondial de la présence des groupes de distribution est stratégique. D'abord, d'un point de vue des ventes, elle permet de conquérir de nouveaux marchés ; et en ce qui concerne l'approvisionnement, elle permet la création de nouveaux liens commerciaux ou le renforcement de proximités auparavant organisées entre le groupe commercial et les fournisseurs étrangers pour l'assortiment en provenance de pays lointains. Enfin, ces synergies créées rendent l'offre et la coordination cohérentes au sein d'un groupe, mais les stratégies d'approvisionnement sont variées. Faute de sources directes, une cartographie (figure

⁹⁵ Entretiens des 9 juin et 22 juillet 2010 avec A. Gessalin, professeur à l'École Supérieure de Commerce de Paris.

3.17.) et une analyse (tableau 3.8.) de la localisation des centrales d'achat permet de mieux comprendre les différentes logiques d'approvisionnement en place au début du XXI^e siècle.

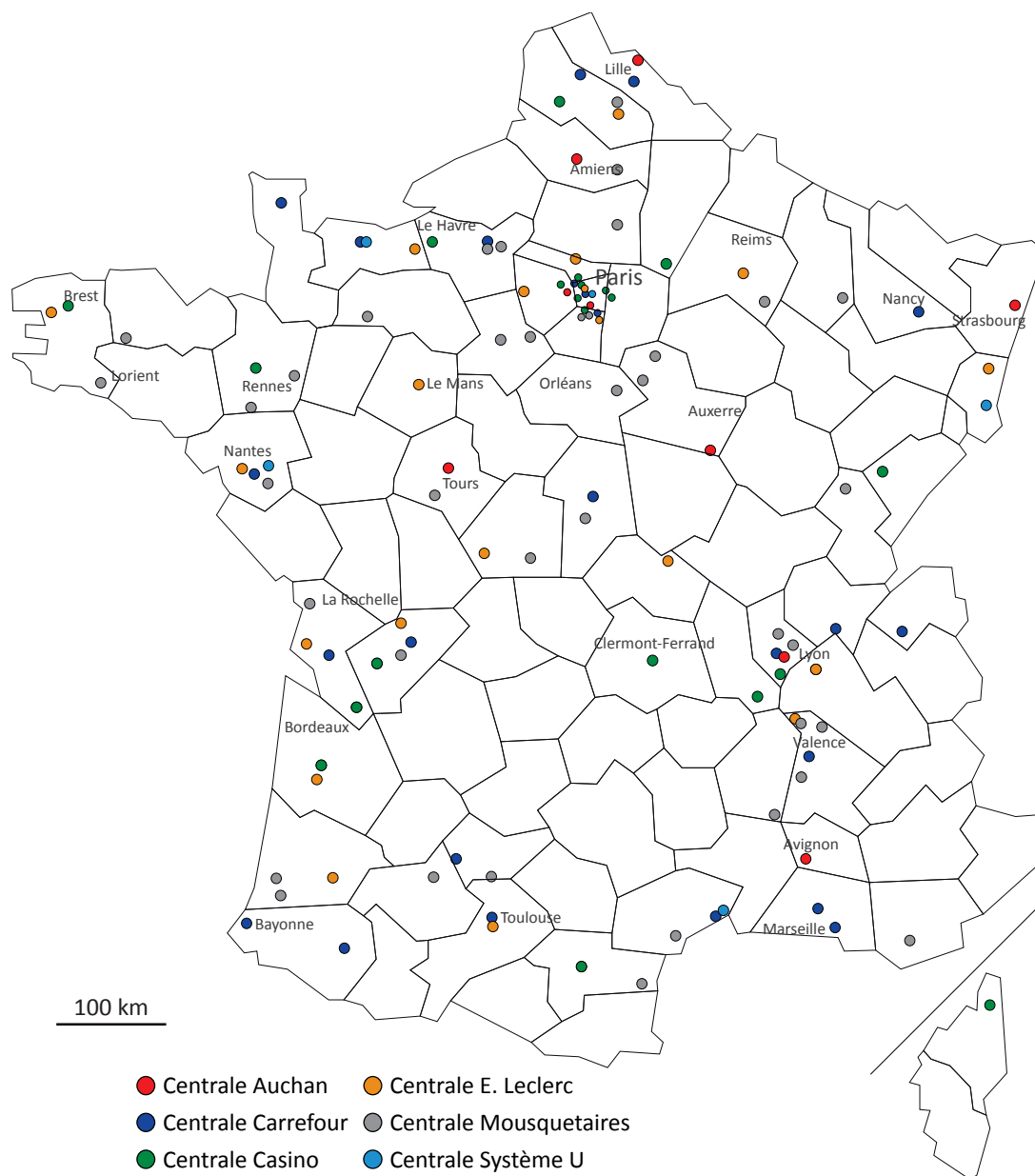



Figure 3.17. Localisation des centrales d'achat des principaux groupes de distribution en France en 2008.
D'après : Groupe Libre Service Actualité (ed.), 2008 et [s.a.], 2009.

Tableau 3.8. Typologie des stratégies d'approvisionnement extrapolée d'après la localisation des centrales d'achat.

| Groupe | Répartition des centrales | Stratégie d'approvisionnement | | Part de marché interne au secteur à Paris | | |
|----------------------|--|--|--|---|-------------------|-------|
| | | | | Surfaces | Chiffre d'affaire | |
| Auchan | Peu nombreuses | Supercentrales de niveau européen : approvisionnement indifférencié | NATIONALE  | 5,3 % | < 5 % | |
| Carrefour | Très nombreuses, à proximité des centres urbains | Idem mais sous-centrales dépendant d'unités centralisées | | 12,5 % | 10-20% | |
| Casino | Couverture nationale et dense | Stratégie régionale, expansion du groupe, multiplication des besoins locaux | | 67,1 % | 54-66 % | |
| E. Leclerc | Couverture nationale peu dense | Offre moins centralisée, recours à des filières locales | | ND | ND | |
| Mousquetaires | Très nombreuses partout | Offre macro localisée, adaptation à la demande locale et aux disponibilités régionales | | 1,2 % | < 5 % | |
| Système U | Très peu nombreuses | Enseigne franchisée : les commerçants ont recours à l'offre régionale en gros et aux filières plus courtes | LOCALE | Cas particulier | 1,3 % | < 5 % |

D'après : figure 3.17., entretien avec A. Gessalin, Autorité de la concurrence, 2010.

La figure et le tableau ci-dessus confirment les stratégies nationales de concentration (Auchan et dans une moindre mesure, Carrefour) : peu de centrales gèrent un grand nombre de magasins où l'assortiment des références vendues est décidé très en amont de l'approvisionnement des ménages, et à petite échelle. D'autres groupes adoptent des stratégies d'assortiment plus localisées puisque la couverture nationale des centrales est marquée par un maillage plus fin (Casino ou Mousquetaires⁹⁶). Enfin, les

⁹⁶ Dans le cas du groupe Mousquetaires, et pour que l'explication soit complète, ajoutons que le groupe dispose de nombreuses usines de transformations de produits alimentaires sur tout le territoire et que l'assortiment régional se fait aussi en tenant compte des opportunités d'approvisionnement à proximité

groupes dont les magasins sont pour une grande partie au moins franchisés, la localisation des centrales d'achat est éparse mais contrairement aux supercentrales, l'assortiment n'est pas défini à l'échelle nationale mais au cas par cas, selon la stratégie de chacun des directeurs de magasins : ils puisent à leur gré dans le catalogue de la centrale à leur disposition, mais sont responsables de la construction de l'offre commerciale de leur magasin. Enfin, le réseau de centrales montre une forte concentration autour des pôles urbains où se concentre la consommation. Sur la figure 3.17., un suréquipement est à noter autour de l'agglomération parisienne : certes, le bassin de consommation est important, mais les fonctions métropolitaines et internationales de la capitale sont aussi une explication à cette concentration⁹⁷. Certaines agglomérations sont aussi fortement marquées du fait de leur situation frontalière (Lille, Lyon, Bayonne) ou portuaire (Le Havre, Brest, Bordeaux).

En ce qui concerne le cœur de la métropole parisienne, une focalisation sur les groupes Auchan, Casino et Carrefour peut être opérée puisque ces trois groupes réalisent un chiffre d'affaires dominant le marché de la distribution alimentaire et occupent des surfaces prépondérantes dans le secteur à Paris (Autorité de la concurrence, 2010). L'approvisionnement des enseignes de ces groupes est donc fortement dépendante des politiques nationales de leurs centrales d'achat : les denrées qu'elles commercialisent proviennent donc du marché mondial de l'agro-alimentaire.

- **Tentative de cartographie des provenances alimentaires**

La grande distribution constituant le canal principal d'approvisionnement en ville, et les données n'étant pas directement disponibles, nous avons choisi d'effectuer une cartographie des provenances des denrées consommées dans Paris et les départements de la petite couronne à partir du logiciel AMSTRAM, traitant la base de données comptabilisant les flux de marchandises (encadré 3.3.). La figure 3.18. est donc une représentation de la provenance des données alimentaires importées à Paris et dans la petite couronne en 1993.

des magasins (cf. annexe 4). De même, ces usines de transformations fournissent aussi des centrales hors de leur région : le maillage dense des centrales d'achat permet aussi de nombreux relais pour ces usines sur tout le territoire.

⁹⁷ Nous avons aussi fait figurer sur la carte les villes de Saint-Etienne et Lille, berceaux historiques des groupes Casino et Auchan.

Encadré 3.3. Méthode d'élaboration de la carte des provenances des denrées consommées dans le cœur de la métropole parisienne (75-92-93-94) en 1993 (figure 3.18.).

Dans le cadre du projet ANR Confluent, l'U.M.R Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux (Sisyphé) a développé le logiciel AMSTRAM pour le traitement de la base de données SITRAM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Silvestre, à paraître). Ce logiciel permet de cartographier l'importance des provenances de tous les biens de consommation en fonction de deux ordres – éventuellement pondéré par la teneur en azote de ces biens. Pour les denrées agricoles notamment, les transporteurs déclarent des provenances : le premier ordre représente l'origine des tonnages avant leur arrivée à destination, le second ordre représente la provenance des tonnages avant cette origine première. Nous avons sélectionné les provenances de second ordre. Un seuil de 10% a été imposé aux résultats des données de second ordre : seuls les territoires contribuant à plus de 10% de l'approvisionnement du territoire de destination sont pris en compte. La description du découpage en aires d'approvisionnement est explicitée dans le tableau ci-dessous.

Un autre biais doit être mentionné : la base de données ne permet de connaître que les denrées importées – et non celles qui ont été consommées réellement sur ce territoire. Nous ne pouvons donc pas évaluer quelle est la part des denrées produites (et) consommées localement (bien que celle-ci semble minime) et parmi les denrées consommées, dans quelle proportion chaque provenance contribue à la consommation locale.

| Régions concernées | Contribution en valeur pondérale d'après AMSTRAM 1993 |
|--|--|
| Aire préférentielle | >3% |
| Aire auxiliaire | [1-3]% |
| Aire résiduelle |]0-1]% |
| Dénomination des produits dans la figure | Dénomination SITRAM |
| Produits céréaliers | Froment, épeautre, méteil, orge, seigle, avoine, maïs, riz, autres céréales, farines, semoules, gruaux de céréales, malt, autres produits à base de céréales |
| Produits carnés | Viande fraîche, réfrigérée et congelée, viande séchée, salée, fumée, préparations et conserves de viandes |
| Produits halieutiques | Poissons, crustacés, mollusques, frais, congelés, séchés, salés, fumés, préparations et conserves de poissons, crustacés, mollusques |
| Produits laitiers/œufs | Lait frais et crème fraîche, beurre, fromages, autres produits laitiers, margarine, saindoux, graisses alimentaires, œufs |

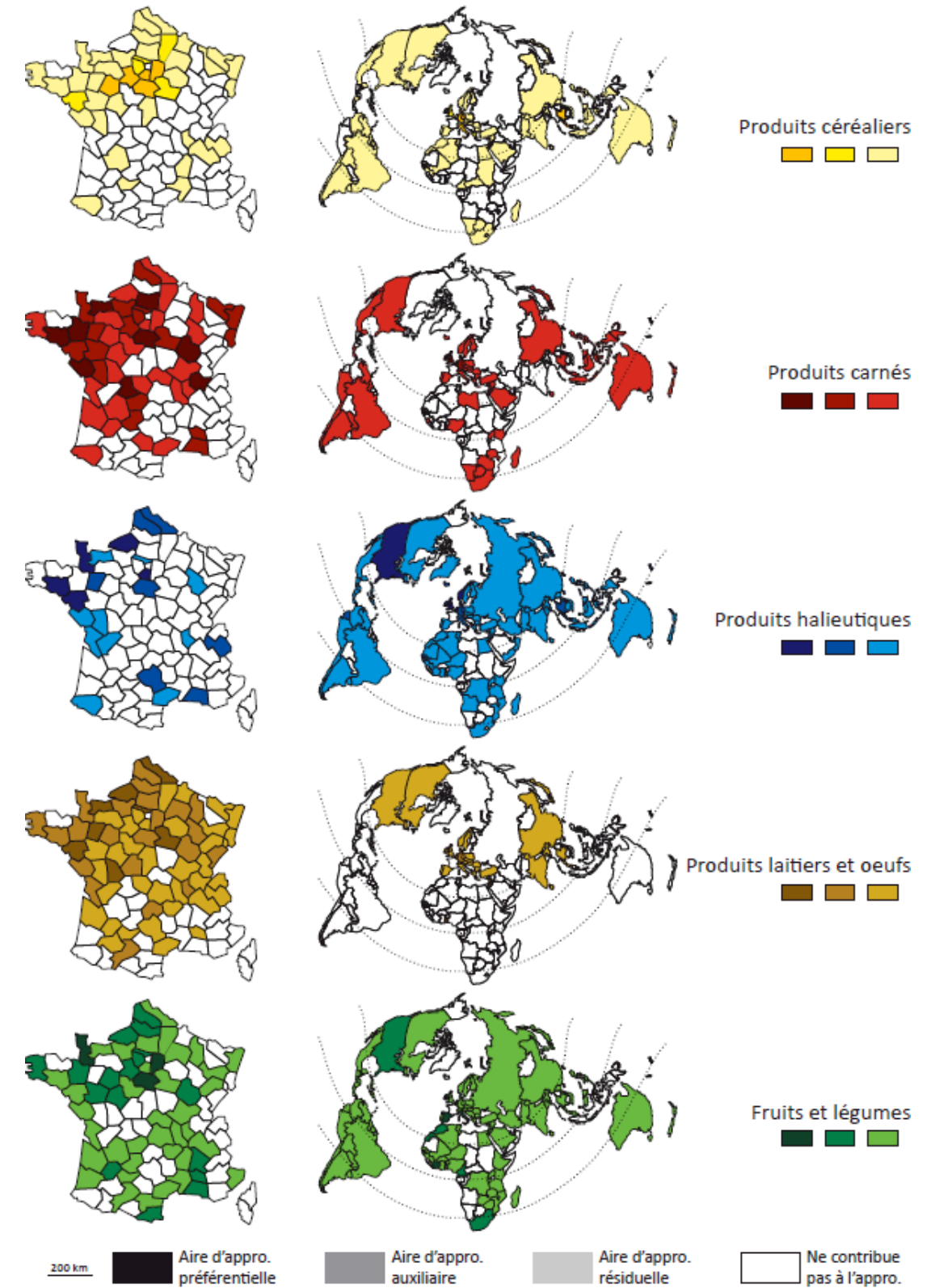


Figure 3.18. Provenances des denrées consommées dans le cœur de la métropole parisienne (départements 75-92-93-94) en 1993.
Source : AMSTRAM. Réalisation : S. Bognon, 2013

La cartographie montre la portée mondiale des capacités d'approvisionnement du cœur de la métropole parisienne. Le territoire national contribue encore pour une part importante à la subsistance des citoyens de la capitale. Néanmoins, tous les continents participent aujourd'hui, à des niveaux variables, à l'approvisionnement alimentaire parisien. Des différences marquées dans les périodes précédentes persistent. Par exemple, les sous-produits animaux (laitages et œufs) restent essentiellement produits à proximité (nationale) de la région de consommation. L'extension de l'aire de ravitaillement en produits céréaliers et animaux (ressources carnées et halieutiques) constitue la preuve de la mondialisation de l'agro-industrie (mise en circulation des produits bruts et des sous-produits nécessaires à l'élevage et consécutifs de celui-ci). Enfin, la concentration des aires auxiliaires d'approvisionnement, tous produits confondus, en Europe, est une caractéristique de la mise en place du marché commun européen, qui permet la libre circulation des biens alimentaires. Notons toutefois qu'il n'en va pas de même avec les produits fruitiers et maraîchers : la dessaisonalisation de leur consommation pousse à une importante externalisation de leur production dans des régions lointaines.

Bien que secondaire en volumes dans le référencement de la grande distribution, un aperçu des provenances des denrées commercialisées à Rungis contribue aussi à la compréhension de l'aire d'approvisionnement alimentaire de la région capitale. Ces données peuvent être assimilées aux approvisionnements de la restauration hors domicile (collective ou privée), des détaillants, des industriels et des commerçants spécialisés (encadré 3.4.). À Rungis aussi la tendance est à l'expansion des territoires de préhension du marché de gros, tant à l'échelle nationale que concernant les provenances étrangères.

Encadré 3.4. Méthode de reconstitution des provenances des produits commercialisés à Rungis au milieu des années 1970 et au début des années 2000 (tableau 3.9.)

Il existe un fichier publié par la SEMMARIS pour l'année en cours, constituant un « guide officiel des produits et services ». Après un contact avec la SEMMARIS, il s'avère que les fichiers anciens de ce type ne sont pas réellement archivés et qu'il est assez compliqué d'y avoir accès. Les provenances mentionnées dans ce tableau sont compilées d'après une annexe du mémoire de maîtrise de G. Chemla (1978). Nous présumons que le même type de fichier a été utilisé par l'auteur pour rendre compte des provenances. Ainsi, ces données sont à considérer avec précaution, s'agissant de déclarations, la précision de celles-ci est assez variable. Les provenances mentionnées sont uniquement indicatives d'une tendance, non exhaustives et il faut considérer un certain degré d'imprécision les concernant. Parmi tous les opérateurs, tous ne déclarent pas de provenances pour les denrées qu'ils commercialisent et la nomenclature de ces déclarations n'est pas unifiée à l'échelle de tout le M.I.N. Par ailleurs, la provenance indiquée par les opérateurs n'est pas précisément donnée (certains opérateurs du M.I.N. citent un continent

Tableau 3.9. Provenances des produits commercialisés à Rungis au milieu des années 1970 et au début des années 2000.

| | Provenances françaises | | | Provenances étrangères | | |
|------------------------------|------------------------|----------------------------|---|------------------------|---|--|
| | 1978 | | 2009 | 1978 | | 2009 |
| | Part des tonnages | Aire privilégiée | Provenances mentionnées | Part des tonnages | Aire privilégiée | Provenances mentionnées |
| Fruits et légumes | 63% | IDF Centre Outre-Mer | IDF Sud Façade Atlantique Outre-mer | 37% | Espagne, Maghreb | Sud de l'U.E. Maghreb, Afrique de l'Ouest et du Sud Amérique du Sud Asie et Moyen- Orient Océanie |
| Produits carnés | 75% | Centre Ouest | Centre Ouest | 25% | Europe centrale Grande- Bretagne Amérique du Sud | Nord et centre U.E. Amériques Océanie |
| Produits halieutiques | 75% | Ouest Nord | Façade Atlantique | 25% | Pays-Bas | Divers U.E. Amérique Latine Asie du Sud-Est |
| Laitages et œufs | >92% | Non spécifié | Normandie Auvergne IDF | <8% | Pays-Bas Europe du Nord | Divers U.E. |

Sources : Chemla, 1978 et SEMMARIS, 2010.

3.5.4. État du régime dominant de l'approvisionnement au tournant du XXI^e siècle

La seconde moitié du XX^e siècle est marquée par la domination progressive de la sphère privée. L'approvisionnement alimentaire des Parisiens est presque entièrement monopolisé – et en tous cas largement dominé – par la grande distribution, en lien avec les industries agro-alimentaires. Dans la littérature scientifique autant que d'un point de vue opérationnel, l'approvisionnement est désormais vu comme la canalisation de ressources alimentaires à destination de consommateurs (collectifs ou individuels) plus qu'à destination d'un territoire particulier. La conjonction de ces deux facteurs résulte d'une déprise notable de la prérogative alimentaire de la part des pouvoirs publics.

En ce qui concerne la provenance des denrées consommées dans le cœur de la métropole parisienne, il convient de noter la difficulté croissante d'établir avec

précision la cartographie des aires de préhension. La tendance à l'internationalisation et à la spécialisation de ces territoires productifs peut être traduite par le découplage entre le potentiel de production de l'hinterland littéral et la croissance des besoins alimentaires de Paris (figure 3.19.).

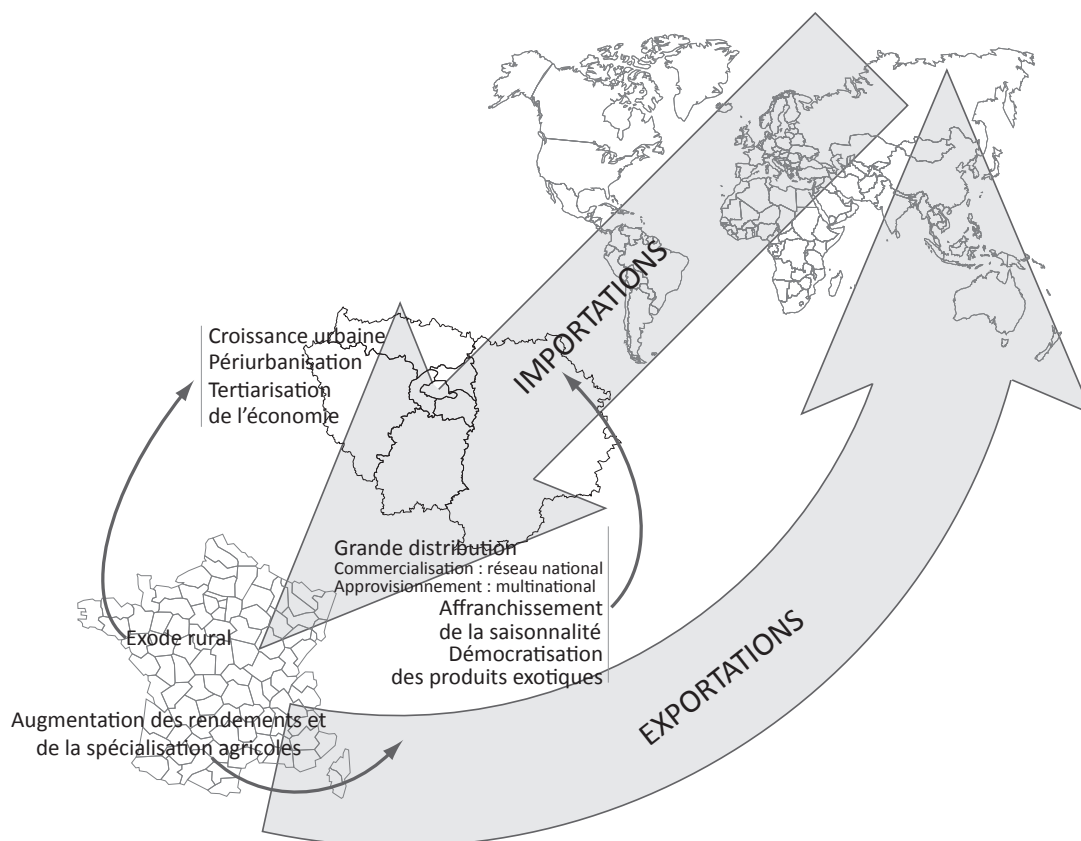


Figure 3.19. Découplage entre le potentiel de production de l'hinterland et l'évolution des besoins alimentaires du cœur de la métropole parisienne.

Source : cette thèse. Réalisation : S. Bognon, 2012.

L'urbanisation se densifie en Île-de-France, principalement guidée par l'exode rural corrélé avec la domination par le tertiaire de l'activité économique métropolitaine. Le mitage périurbain conduit au déclin des activités de subsistance. En parallèle, les avancées techniques et technologiques sont mises à profit par le monde agricole et cela conduit à l'augmentation générale des rendements ainsi qu'à la délocalisation de l'agro-industrie dans des pays où la main d'œuvre est meilleur marché. La gouvernance du flux est aux mains de la sphère économique privée et mondialisée, réduisant *ad minima* la régulation du marché alimentaire par l'État (contrôles sanitaires et qualitatifs, perception de taxes, droit de regard sur les prix et les cours...). L'approvisionnement se déterritorialise car les citoyens, et les Parisiens en particulier, s'affranchissent des contraintes de saisonnalités jusqu'alors imposées par les limites d'un hinterland littéral ou étendu aux frontières nationales et coloniales. Les progrès des transports et des industries agro-alimentaires de la conservation et du conditionnement rendent

l'acheminement de denrées exotiques plus aisé et moins coûteux : la consommation de ces produits se démocratise du fait de la diminution de leur prix d'achat.

L'intrication des évolutions de la société de consommation, des industries agro-alimentaires et de la déprise politique de la question conduisent à la constitution d'aires d'approvisionnement dispersées à une échelle planétaire et dont les flux de ravitaillement sont gouvernés par des intérêts privés auxquels les consommateurs acceptent de se plier.

3.6. Conclusion du chapitre 3. Esquisse d'une trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire parisien

3.6.1. Trois étapes entrecoupées de périodes transitoires

Ce chapitre a permis d'esquisser une trajectoire alimentaire de l'approvisionnement parisien prenant en compte la coévolution de l'aire de ravitaillement et des modalités du gouvernement puis de la gouvernance du flux alimentaire amont. L. Malassis (1997a) était arrivé à un découpage semblable (tableau 3.10.) mais dont les bornes et les critères discriminant les périodes varient quelque peu de notre analyse puisque son ambition d'économiste était de décrire l'entière du système alimentaire.

Tableau 3.10. Les étapes du développement agro-alimentaire occidental entre 1800 et 1990.

| Période | Type de société | Système alimentaire | Économie agricole | Modèle de consommation alimentaire |
|-------------|-----------------------------|---|--|--|
| Avant 1850 | Pauvreté de masse | Domestique et agricole | De subsistance à faible productivité | D'autoconsommation et de pauvreté de masse |
| 1850-1950 | De transition | Marchand, en cours d'industrialisation, de capitalisation et d'internationalisation | Commercialisée, en cours d'industrialisation | Marchand diversifié |
| 1950-1980 | Consommation de masse | Agro-industriel internationalisé et capitalisé | Industrialisée et productiviste | Agro-industriel, de consommation de masse |
| Depuis 1980 | Satiété énergétique moyenne | | | |

Source : Malassis, 1997a, p. 12.

Inspirées par la terminologie de l'agronome, les limites des périodes que nous avons identifiées sont volontairement plus floues. Malgré le degré de précision que nous avons souhaité atteindre en termes de description de l'approvisionnement, les variables prises en compte sont moins aisément saisissables que des critères purement

économiques : les sources des données statistiques manipulées, les références aux auteurs contemporains des époques étudiées et les analyses produites *a posteriori* par des scientifiques d'horizons disciplinaires variés. Se dessine alors une trajectoire alimentaire de l'approvisionnement parisien, sans doute moins tranchée que celle de L. Malassis. Notre esquisse offre toutefois une vue d'ensemble des modalités de l'approvisionnement parisien, brossée à grands traits sur une période couvrant trois siècles et caractérisée par trois périodes stables et deux périodes transitionnelles avérées (tableau 3.11.).

Tableau 3.11. Caractéristique des périodes de la trajectoire alimentaire de l'approvisionnement parisien entre les années 1750 et les années 1990.

| Période | | Caractéristiques du paysage | | Régime dominant | |
|--|--|---|---|---|---------------------------------------|
| Début | Fin | Sociétal Politique | Environ. Techn. Technol. | Caractéristiques | Modèle emblématique |
| ≈ 1700 | 1791 | Système centralisé par le pouvoir royal et polarisé par Paris | | | |
| Dernier siècle de l'Ancien Régime | Fin des corporations | Monarchie centralisée contrôlant le système alimentaire | Conditionné par l'environnement et les capacités de la biosphère | Centralisé par l'État et polarisé par la capitale | Les Halles |
| Transition | | | | | |
| Ex. de niches | Potentielles | Colonisation (nouvelles opportunités de commerce et de consommation) | | | |
| | Avérées | Innovations agricoles | | | |
| Fenêtre d'opportunité | | Théorisations du développement économique Croissance démographique et ouverture politique | | | |
| 1811 | 1949 | Système économiquement ouvert et décentralisé | | | |
| Rénovation des Halles centrales | Abolition du rationnement de guerre | Régimes politiques centralisés et volontaristes | Importantes avancées techniques et technologiques | Détachement progressif des contraintes de la production alimentaire | Les Halles rénovées Boutiquiers |
| Transition | | | | | |
| Ex. de niches | Potentielles | Grands magasins (libre-service non alimentaire) | | | |
| | Avérées | Émergence du secteur agro-alimentaire et des intermédiaires de commerce. Uniformisation des modes de consommation | | | |
| Fenêtre d'opportunité | | Croissance urbaine et internationalisation de l'économie | | | |
| 1949 | Décennie 1990 | Système international et privatisé | | | |
| Création du premier centre distributeur | Vulgarisation des principes du développement durable (Sommet de Rio, 1992) | État dépossédé de la prérogative alimentaire Gouvernance alimentaire privatisée | Déterritorialisation des consommations permise par la mondialisation de l'économie alimentaire | Dessaisonnalisé Déterritorialisé Prix relativement bas | Grande distribution |
| Ex. de niches | Potentielles | Mouvements sociaux et politiques de réappropriation de l'approvisionnement alimentaire | | | |
| Fenêtre d'opportunité | | Conscientisation de la population (finitude des ressources...) Crises sanitaires | | | |

Source : cette thèse.

3.6.2. Du gouvernement à la gouvernance

De la fin de l'Ancien Régime à nos jours, l'organisation de l'approvisionnement alimentaire est continuellement redéfinie pour répondre aux exigences de la subsistance de la population dans la région capitale. La prérogative alimentaire qui occupait une place prépondérante dans les attributions des pouvoirs publics (royal puis national et municipal), est peu à peu réduite à des contrôles d'intérêt général, de plus en plus éloignés des enjeux stratégiques qui sous-tendaient un approvisionnement suffisant, régulier et de qualité. L'approvisionnement alimentaire est aujourd'hui régi par des intérêts privés et les modalités de parachèvement de celui-ci deviennent de plus en plus opaques.

Le principe de marché l'emporte aujourd'hui largement. La privatisation généralisée de l'organisation de l'approvisionnement parisien a été permise par un faisceau de facteurs, dont les principaux pourraient être expliqués par la révolution agricole et industrielle, puis commerciale. Le débat public autour de l'approvisionnement s'estompe peu à peu du fait de la capacité apparente des entreprises privées à maintenir une certaine fluidité en amont du métabolisme territorial alimentaire. D'un gouvernement alimentaire entièrement géré par un pouvoir central, l'on passe en trois siècles à la gouvernance du système par des acteurs très variés et dont les intérêts sont guidés par le paysage général de l'économie capitaliste.

Sous l'Ancien Régime, la proximité géographique importe au pouvoir royal pour pourvoir la capitale, car il est guidé par son intérêt pour le maintien de l'ordre – et partant de la satiété de la population parisienne. Une certaine forme de proximité organisée est déjà à l'œuvre avec la délégation aux pouvoirs municipaux et à des représentations locales du pouvoir royal de la gestion au jour le jour du ravitaillement parisien. L'on peut parler de gouvernement de la trajectoire et du métabolisme alimentaire amont puisque la centralisation aux mains des autorités concentre l'organisation et l'ordonnement de l'approvisionnement ainsi que des questions auxiliaires relatives au bon déroulement de celui-ci (aménagement du territoire et régulation des flux alimentaires).

Les révolutions agricole et industrielle permettent un partage plus important de la prérogative alimentaire entre les pouvoirs publics décentralisés et municipaux d'une part, et différents secteurs de l'économie privée d'autre part. Des formes organisées de proximité gagnent en importance avec la mise en place par les commerçants et les agro-industries de réseaux d'approvisionnement privés, sous contrôle public. Les velléités des acteurs privés sont à la mesure des efforts qu'ils déploient pour régir le système alimentaire, et le principe de marché y gagne en importance. L'intérêt des

pouvoirs publics pour l'approvisionnement s'estompe du fait de la capacité apparente des entreprises privées à maintenir une certaine fluidité en amont du métabolisme territorial alimentaire.

À la période contemporaine, la proximité géographique est totalement éludée au profit de l'organisation, par les marchands de jeux de proximité : le corps commercial fait la démonstration – entamée à la période précédente – de sa capacité à organiser un approvisionnement suffisant pour les populations urbaines croissantes. Le contexte de la mondialisation de tous les secteurs de la société pousse les pouvoirs publics à rompre progressivement avec leur mission de ravitaillement. Par gouvernance nous entendons la gestion du système alimentaire par la juxtaposition des volontés actorielles de secteurs et de portées diverses. Le système alimentaire s'est clairement sectorisé (production, distribution, consommation) mais les acteurs qui en ont la charge endossent des rôles chevauchant plusieurs de ces secteurs. L'on peut dès lors parler de gouvernance du flux alimentaire puisque l'aménagement et la trajectoire de l'approvisionnement de la capitale sont pris en main par des acteurs très divers et que l'organisation n'est régulée que par les larges limites d'un vague intérêt général. La plasticité de ces limites (hors contrôles sanitaires et fiscaux) est telle que l'approvisionnement alimentaire est aujourd'hui régi par des intérêts privés et les modalités de parachèvement de celui-ci sont de plus en plus opaques.

D'un gouvernement alimentaire entièrement géré par un pouvoir central, l'on passe en trois siècles à la gouvernance du système par des acteurs très variés et dont les intérêts sont guidés par le paysage général de l'économie capitaliste.

3.6.3. D'un hinterland littéral à des aires d'approvisionnement fragmentées et spécialisées à l'échelle internationale

La notion d'hinterland dans son acception littérale avait lieu d'être appliquée telle quelle à la fin de l'Ancien Régime puisque les contours de l'aire d'approvisionnement de la région capitale correspondaient à des régions de son immédiate proximité, principalement situées dans le bassin-versant séquanien qui contribuait grandement à l'acheminement des denrées. Nous avons progressivement abandonné la notion d'hinterland au cours de ce chapitre car elle renvoie à un arrière-pays qui ne représente plus réellement l'aire d'approvisionnement de la capitale. Les progrès scientifiques et techniques dans la transformation, la conservation et les transports des marchandises alimentaires, associés à l'évolution de la consommation des Parisiens (élévation général du niveau de vie) conduisent à la déterritorialisation des aires d'approvisionnement. Les liens de l'approvisionnement alimentaire de la capitale avec les déterminants

naturels de la biosphère qui permettent de le parachever sont de plus en plus distendus. Avec G. Billen, J. Garnier et S. Barles, nous affirmons que « l'empreinte urbaine d'une ville sur ses aires d'approvisionnement est superposée à l'empreinte de nombreuses autres villes dans le monde qui ont privilégié des relations territoriales qui n'existent plus entre la ville et les territoires qui constituaient jadis leur hinterland⁹⁸ » (2012, p. 252).

Le cœur de la métropole parisienne a adopté un métabolisme qui met en jeu des provenances globalisées, désaisonnalisées et relativement uniformisées au sein des pays les plus riches. La gouvernance de l'approvisionnement s'affranchit des logiques de provenances qui émanaient, jusqu'au début du XX^e siècle, de raisonnements territoriaux planifiés à une échelle nationale. La trajectoire de l'approvisionnement alimentaire parisien témoigne de l'externalisation territoriale du métabolisme afférant aux régimes qui s'y sont succédés, notamment du fait de leur dimension de plus en plus infrastructurelle (Barles, 2013).

La société capitaliste modèle un système alimentaire si efficace qu'il compense l'essor démographique de la métropole et la question de la quantité de nourriture disponible pour les citoyens des pays riches n'est plus un problème (Teureberg et Flandrin, 2005). Signe de la réussite économique du système alimentaire mondialisé et privatisé, la population qui s'enrichit consacre une part relative décroissante de son budget à l'alimentation (la part absolue ne cessant bien sûr d'augmenter, quoique moins rapidement depuis les années 1980) (Monceau *et al.*, 2002).

Cependant, il semble que cette déterritorialisation du système alimentaire fasse l'objet d'une remise en question depuis le début du XXI^e siècle. L'étude de cette potentielle déstabilisation du système, ébauché depuis le XIX^e siècle et solidement constitué comme régime au cours du XX^e, nous permettra d'envisager l'émergence possible d'une période transitionnelle dans la trajectoire de l'approvisionnement parisien. Pour quelles raisons et de quelles manières le régime en place est-il remis en cause par des acteurs prônant une reterritorialisation de l'approvisionnement ? En quoi les initiatives qu'ils mènent sont-elles assimilables à des mouvements de niches ? Le cas échéant, quelles perturbations opposent-elles au régime dominant ?

⁹⁸ Traduction personnelle.

Chapitre 4. Des frémissements à la marge du régime dominant

Nous venons de voir se dessiner une trajectoire de l'approvisionnement qui fait du système alimentaire actuel un avatar de la mondialisation. Les territoires de la production et ceux de la consommation ne sont plus liés par autre chose que la recherche du profit économique maximum, globalement assurée par un monopole des groupes privés, sous le contrôle lointain et minimum de la puissance publique. La production, la distribution et la consommation semblent donc extraits de tout contexte territorial – voire tout simplement spatial – puisque les capacités technologiques de la société leur permettent de se détacher des conditions de nature qui présidaient au système alimentaire dans un monde peu industrialisé et encore moins tertiarisé.

Les tenants d'une reterritorialisation du système alimentaire, et, partant, de l'approvisionnement des villes, émergent depuis quelques décennies, et plus particulièrement depuis le courant des années 2000. Ce chapitre se donne pour objectif d'explicitier les natures des acteurs et des principes de ces initiatives pour tenter d'en dresser une typologie prenant en compte l'origine du flux qu'elles mobilisent, la portée de leur engagement, ainsi que la nature de la proximité qu'elles mettent en œuvre. Afin d'établir le potentiel transitionnel de ces initiatives, en tant que niches, au sein du système qui préside à l'approvisionnement, il s'agit de replacer ces démarches dans le cadre historique et conceptuel explicité aux chapitres précédents. En particulier, nous examinons la prépondérance des différentes formes de proximité dans ces initiatives qui se veulent alternatives au système alimentaire dominant.

En préambule de la qualification des démarches de construction de proximité, nous dressons le contexte de l'apparition d'initiateurs de démarches à volonté transitionnelle. Ensuite, l'appropriation des démarches de proximité dans les sphères scientifiques et académiques et les premiers facteurs explicatifs avancés pour l'engouement des acteurs sur le terrain sont discutés. Cette présentation des démarches à vocation transitionnelle est ensuite interprétée selon un triptyque associant les valeurs de proximité, de qualité et de durabilité. Enfin, une typologie expérimentale est proposée : après avoir présenté les variables à prendre en compte pour sa construction, nous développons un tableau synoptique des démarches rencontrées à partir du travail de terrain exploratoire réalisé au début de la thèse.

4.1. Contexte d'émergence de voies nouvelles

4.1.1. Une dynamique contingente des territoires historiquement moteurs de la trajectoire alimentaire

Nous situons notre thèse dans le cadre restreint de l'approvisionnement urbain, au sein de l'analyse de la trajectoire alimentaire, composante partielle des trajectoires socio-écologiques⁹⁹.

Malgré une certaine dynamique globale d'uniformisation des modèles alimentaires¹⁰⁰ (Malassis, 1973), signalons que le contexte territorial de notre analyse, Paris et sa première couronne, s'en tient à ce qu'il est : l'analyse territoriale contingente des paramètres qui le caractérisent¹⁰¹. En bref, notre travail s'intéresse à un phénomène précis et focalisé. Il convient donc d'en considérer les limites d'interprétation et d'extrapolation potentielles. Néanmoins, nous souhaitons observer si quelque signal indique l'amorce d'une transition. Le développement de ces observations conduira à l'éventuelle caractérisation de la transition à l'œuvre : quelles sont les niches porteuses de changement et comment les définir, quels sont les acteurs en jeu, leur volonté et les moyens qu'ils se donnent pour la traduire dans les faits, etc. ?

4.1.2. Aux marges du système alimentaire dominant

L. Malassis et M. Padilla soulignaient en 1986 l'existence de « ruptures [...] dans les tendances historiques qui ont commencé à se former au XIX^e siècle. Dans la période de son expansion rapide, le [modèle de consommation alimentaire] agro-industriel a été fortement contesté [...] par les consommateurs, les nutritionnistes, la communauté scientifique [...] : sont dénoncés les excès d'engrais, les pesticides, les antibiotiques, les hormones, les techniques de production et de transformation de masse, les adjonctions d'additifs et ingrédients divers, les excès de la publicité, etc. [...] Cette réaction des

⁹⁹ Pour être complète, l'analyse pourrait comporter d'autres pans du système alimentaire, considérant la production agricole et agro-alimentaire ou les comportements des consommateurs. En effet, ces unités complémentaires du système permettraient de mettre en lumière des initiatives plus institutionnelles (évolution de la Politique Agricole Commune, des politiques des collectivités et de l'État, etc.), une analyse plus sociologique des comportements productifs (mouvement des paysans en recherche d'alternatives au système dominant, par exemple) et alimentaires (e.g. modes et styles de vie (Dobré et Juan, 2009)).

¹⁰⁰ L. Malassis (1973) évoque un « processus de diffusion-imitation » qui conquiert toutes les strates des sociétés occidentales économiquement développées.

¹⁰¹ Ce truisme pose les limites de la généralité de ce travail de thèse : notre terrain de recherche est bien peu représentatif de tous les mouvements alternatifs au système alimentaire dominant – qu'ils prônent une reterritorialisation de l'approvisionnement ou non. Il concerne en outre une part sans doute encore infime des volumes de denrées consommées au sein du territoire à l'étude.

consommateurs a eu des actions salutaires, dans la mesure [...] où elle a contribué à développer l'organisation des consommateurs. Cette organisation est à la base du développement d'un pouvoir compensateur [...]» (Ibid., p. 389). Ce constat effectué dans les années 1980 n'est cependant pas la preuve qu'une transition est alors amorcée. De fait, P. Combris, J. Hossenlopp et E. Zitt (1977) indiquent quelques années plus tôt que l'action coordonnée des consommateurs n'a que peu d'effets sur les acteurs dominant le système que sont les industriels de l'agro-alimentaire¹⁰² et les distributeurs¹⁰³.

Le territoire est une construction qui agit sur et subit la trajectoire de son développement. Si une inflexion de la trajectoire alimentaire est à l'œuvre au sein du territoire parisien, il est certain que des jeux de proximité participent à cette transition potentielle : en effet, « les relations de proximité permettent de construire un cadre collectif d'action susceptible de faire apparaître des solutions économiquement viables à des problèmes productifs inédits » (Colletis *et al.*, 1999, p. 21). Trois facteurs déterminent la trajectoire analysée au prisme de la proximité. En premier lieu, l'agglomération sociale et matérielle est source de proximité géographique : même si les intérêts individuels des acteurs priment, ils se rassemblent sur un territoire donné. Ensuite, la spécialisation urbaine est à l'origine de potentielle proximité organisée : les acteurs se coordonneraient au sein du territoire pour éviter d'avoir recours à des territoires tiers. Enfin, la spécification d'une volonté commune générerait une proximité territoriale – au sens de J.-E. Beuret et A. Torre (2012), comme la conjonction de proximités géographique et organisée, soit une cohésion et une cohérence territoriales fortes orientées par différents rapprochements entre les acteurs du système alimentaire (Colletis *et al.*, 1999).

Quelques signaux faibles au sein de la tendance lourde conduite par la trajectoire que dessine le régime dominant permettent d'imaginer une inflexion à venir : « [...] un esprit du temps, ce *Zeitgeist*, qui de manière diffuse mais constante affirme une prise de conscience de l'interdépendance des sociétés humaines et de ces dernières avec l'écosystème terrestre, [...] contribue à rendre possible, sinon certain, l'avènement d'une telle politique mondiale [i.e. une évolution de la trajectoire alimentaire globale

¹⁰² « [...] l'action des consommateurs organisés n'a provoqué aucun changement en profondeur de la stratégie des producteurs et des distributeurs » (Combris, Hossenlopp et Zitt, 1977, p. 71).

¹⁰³ « Les nouvelles stratégies commerciales mettent l'accent sur le retour à des produits plus simples et plus 'naturels' [...]. [...] l'étiquetage informatif devient un argument promotionnel. [...] Les comportements observés actuellement sont donc essentiellement des comportements d'adaptation à court terme, consistant à transformer les nouvelles contraintes d'environnement en avantage concurrentiel » (Combris, Hossenlopp et Zitt, 1977, p. 70).

vers une adéquation accrue entre l'humanité et les capacités écologiques de la biosphère la nourrit] » (Calame et Mouchet, 2009, p. 42).

Les initiatives de rapprochement entre les différents acteurs du système alimentaire sont dès lors envisageables comme des niches ayant une potentielle capacité d'infléchir la trajectoire alimentaire que nous connaissons. La proximité vue comme un potentiel d'ancrage territorial et social des activités liées au système alimentaire sera examinée dans le paragraphe suivant.

4.2. L'engouement pour les démarches de proximité

4.2.1. La proximité comme grille de lecture de l'approvisionnement alimentaire

- **Diverses formes de l'enracinement**

La dynamique guidant les initiatives de reterritorialisation de l'approvisionnement semble analysée depuis les années 1990 par deux courants de pensée parallèles mais dont les grilles de lecture peuvent être rapprochées.

D'abord, la notion d'enracinement (*embeddedness*) fait appel à « une construction sociale et matérielle, dont la caractérisation est intrinsèquement ambiguë, contingente et dynamique¹⁰⁴ » (Penker, 2006, p. 369). Il s'agit d'analyser la manière dont les acteurs sont ancrés dans un territoire et mobilisent cet ancrage pour initier, favoriser et encourager une reconnexion entre les territoires de la production alimentaire et ceux de la consommation. Trois formes d'enracinement peuvent être décrites (Penker, 2006).

L'acception sociale de l'enracinement d'un système alimentaire peut être apparentée aux réflexions menées par K. Polanyi – un des pionniers de la prise en compte de la variable socio-spatiale dans la science économique, dès le milieu du XX^e siècle – qui tendent vers une classification originale des interactions au sein des sociétés humaines. N. Buclet (2011) s'y réfère en reprenant la figure d'un triangle équilatéral dont les sommets sont le marché – représentant la sphère des interactions marchandes – la redistribution – représentant la sphère des échanges publics – et la réciprocité – représentant la sphère autonome. L'importance de l'enracinement social résulte donc du barycentre du triangle construit par les choix effectués au sein d'une société, et non naturellement donnés mais élaborés par un environnement social et institutionnel.

Un autre type d'enracinement, d'essence spatiale, fait appel à la notion de proximité qui en est un présumé : aujourd'hui la densité du maillage des relations entre les

¹⁰⁴ Traduction personnelle.

acteurs du système alimentaire ne requiert plus forcément de relations de proximité géographique¹⁰⁵. M. Penker (2006) souligne avec A. Giddens que seule une proximité organisée, fondant des relations de confiance, est réellement nécessaire au fonctionnement du système, qu'il soit territorialement cohérent ou spatialement fragmenté à l'échelle planétaire. Dans ce sens, la mondialisation du système économique n'est pas facteur de déracinement du système alimentaire, mais bien au contraire, d'enracinement de relations interactorielles à distance¹⁰⁶ (cf. concept d'ubiquité, chapitre 2).

Enfin, un enracinement écologique est aussi mobilisé pour souligner la dépendance des sociétés humaines aux conditions de nature du système alimentaire qui les sustente (Murdoch *et al.*, 2000), malgré les efforts techniques et technologiques mis en œuvre pour s'en affranchir. Ces considérations sont à rapprocher de celles des tenants de l'écologie urbaine.

- **Reterritorialisation du système alimentaire**

Une autre manière d'observer la prégnance de la variable proximité dans l'analyse d'un potentiel de reterritorialisation de l'approvisionnement apparaît aussi dans les années 1990 et est formalisée par les approches des territoires de la production. L'originalité des systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) ou plus généralement, les systèmes agroalimentaires alternatifs (S3A) est étudiée en ce qu'elle mobilise un rapprochement territorial, entre autres motifs de reconnexion entre les différentes composantes du système alimentaire.

Envisagés dès le milieu des années 1990 dans un document de travail (Muchnik, 1996), les Systèmes Agroalimentaires Localisés (SYAL) sont définis comme des systèmes « [d']organisation de production et de service (unités d'exploitation agricole, entreprises agroalimentaires, entreprises commerciales, entreprises de restauration...) associées par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée » (Ibid., p. 5).

¹⁰⁵ La proximité géographique peut aussi être mobilisée sans réel lien matériel entre les territoires de production et de consommation (e.g. commerce équitable et labellisation sur l'origine géographique des produits).

¹⁰⁶ La valeur du local est une construction, non pas opposée mais complémentaire au mouvement général de mondialisation en tant que « processus d'interdépendance croissante » entre les territoires (Ascher, 2009). Nous le verrons notamment dans les paragraphes suivants avec l'évocation de la l'enracinement par la valorisation géographique qualitative de certaines productions alimentaires.

Les SYAL émergent dès lors qu'une partie de la société propose et revendique des alternatives au modèle dominant le système alimentaire, guidé par l'économie et la croyance en les vertus du progrès technique (Muchnik, De Sainte-Marie, 2010). L'analyse des SYAL révèle que leur enracinement spatial – nommé ancrage territorial par Y. Chiffoleau et F. Drayfus (2010) – est porteur d'innovations faisant émerger des niches alternatives au système dominant¹⁰⁷.

Les S3A sont « considérés comme initiatives comportant des allégations de *nouveaux* liens entre production et consommation, ou entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système *dominant* » (Deverre et Lamine, 2010). Leur étude montre une approche similaire à celle des SYAL, bien que plus englobante. Il s'agit d'appréhender la multiplicité et le foisonnement des initiatives de reterritorialisation des relations entre les acteurs et les territoires des différentes composantes d'un système alimentaire potentiellement alternatif.

Qu'il s'agisse de la notion académique d'enracinement par laquelle les alternatives sont analysées ou que la recherche s'empare de l'étude de ces systèmes pour ce qu'ils sont (ou ce qu'ils portent et représentent), la proximité transparait comme une variable commune pour comprendre les velléités récentes de reterritorialisation du système alimentaire, et plus précisément de l'approvisionnement des villes. Du point de vue langagier, elle permet de fédérer les alternatives au système dominant : les variations de vocabulaire (relocalisation, reterritorialisation...) sont ainsi englobées par une réflexion sur le rapprochement général des acteurs et des territoires de l'approvisionnement. M. Kneafsey (2010) évoque d'ailleurs un mouvement de reterritorialisation combinant une remise à l'échelle (*re-scaling*) – réappropriation du système alimentaire par leurs bénéficiaires (consommateurs, collectivités...), une respatialisation (*re-spacing*) – redonnant du sens à l'origine des produits consommés – et une reconnexion (*re-connection*) reflétant les motivations individuelles et collectives des actions territorialisées. D'un point de vue plus scientifique, la proximité – dans ses acceptions spatiales relationnelles – est le marqueur des spécificités contextuelles, de l'importance de la considération des facteurs territoriaux dans les jeux d'acteurs qui guident l'approvisionnement – qu'il s'agisse d'alternatives au régime dominant ou de ce régime lui-même (cf. chapitre 3).

¹⁰⁷ Y. Chiffoleau et F. Drayfus (2010) soulignent notamment l'intégration simultanée d'enjeux nouveaux, l'interaction d'acteurs de domaines variés, et plus généralement la mise en jeu, au sein des SYAL de liens interpersonnels fondés par des enjeux localisés économiques et identitaires.

4.2.2. Analyse des facteurs, limites et dérives potentielles de ces initiatives constatées sur le terrain

- **Crises de confiance**

Sans l'analyser en profondeur, déjà au début des années 1970, L. Malassis signale une contestation marginale du modèle agro-industriel tertiarié. En ce qui concerne l'alimentation, il constate alors que certains consommateurs critiquent le système pour ses excès (prise de conscience des crises environnementales courante et à venir auxquelles participent la mondialisation des échanges et l'industrialisation de la production agro-alimentaire) autant que pour ses insuffisances (irrésolution de la faim dans le monde malgré les promesses du progrès) (Malassis, 1973). Dans les « sociétés de satiété » où la quantité de nourriture accessible n'est plus vraiment problématique, une part importante de la valeur ajoutée de l'agriculture dans la mise en œuvre de la production alimentaire est supplantée par les secteurs industriels et tertiaires (transformation, distribution, consommation)¹⁰⁸ (Malassis et Padilla, 1986). Cette rupture est à l'origine d'un « malaise alimentaire » (Ibid.) de la part des consommateurs qui sont privés d'une partie du contrôle de leur alimentation.

Nous avons vu au chapitre précédent que les consommateurs constituent un corps de la société particulièrement important au sein du système alimentaire contemporain. L'approvisionnement alimentaire des villes est moins celui du territoire que celui des unités de consommation qui le composent. Leur importance en France, en tant qu'acteurs dans le paysage alimentaire et le régime dominant, remonte au début du XX^e siècle (Combris, Hossenlopp et Zitt, 1977)¹⁰⁹. Dans les années 1950, ces consommateurs organisés luttent contre la cherté de la vie et créent des organismes consultatifs pour les pouvoirs publics. Dans les années 1970, « les associations de consommateurs en sont venues à intervenir directement dans la vie économique, et l'on voit se développer une contestation consumériste » (Ibid., p. 68). Elles revendiquent la défense des consommateurs (mise en place de dispositifs réglementaires : certifications, normes),

¹⁰⁸ Les auteurs font volontiers appel à la loi des trois secteurs énoncée par les économistes de l'après-guerre C. Clark et J. Fourastié, reformulée par A. Sauvy avec la théorie du déversement (la croissance économique et les progrès techniques qui engendrent des hausses de productivité, sont à l'origine du transfert des emplois d'un secteur à l'autre).

¹⁰⁹ L'histoire des groupements de consommateurs démarrerait donc en 1951 avec la création de l'Union Française des Consommateurs (UFC), bien que l'initiative de ce mouvement relève moins d'une spontanéité populaire que d'une volonté étatique – fondation par le bureau de la consommation du ministère de l'économie.

leur information (tests comparatifs, revues de consommateurs) et leur représentation plus marquée dans des instances publiques ou semi-publiques¹¹⁰.

Dans l'analyse récente de l'histoire des mouvements de consommateurs, *a posteriori* donc, certains auteurs (Deléage, 1996 ou Maréchal (coord.), 2008 par exemple) assimilent la montée en puissance des réfractaires au régime dominant à une défiance croissante envers le système alimentaire agro-tertiarisé, et en particulier à l'accumulation des crises sanitaires qui ébranlent le système alimentaire global depuis les années 1970-80. « En Europe, ces crises ont en effet motivé certains consommateurs à [...] acheter sûr, mais elles en ont aussi encouragé d'autres à se rapprocher des producteurs, la proximité permettant transparence et confiance » (Chiffolleau, 2008, p. 22).

En 1996, la revue *Ecologie et Politique*¹¹¹ intitule un double numéro spécial « Du productivisme alimentaire à la vache folle ». Les contributions à ce numéro de J.-P. Deléage et de N. Mamère (notamment) établissent le constat d'une certaine absurdité du système alimentaire qui, soumis aux impératifs économiques du court terme, extrait les activités de production, de distribution et de consommation de tout contexte écologique des territoires qui les supportent, le tout sous l'emprise aussi relative que peu efficace des réglementations et politiques publiques.

Le mouvement contestataire des consommateurs est soutenu depuis les années 1970 par la prise de conscience progressive par une partie de la population des pays développés de la finitude des ressources (en particulier énergétiques) sur lesquelles repose le système alimentaire du ^{xx}e siècle, ainsi que par la divulgation et l'appropriation sociétale des principes du développement durable¹¹². En découlent des préoccupations variées dont l'inquiétude des consommateurs quant à leur santé, leur sécurité et leur souveraineté alimentaire, leur intérêt pour le soutien et le développement économique d'un territoire qui leur est familier, le réapprentissage et le

¹¹⁰ La portée de leur action reste toujours faible du fait des moyens limités qui sont mis en œuvre pour la structuration de ces organisations.

¹¹¹ Cette revue pilotée par des chercheurs, est très engagée politiquement du fait qu'elle « se veut un forum pour défendre et promouvoir les projets d'alternatives sociales et politiques fondées sur l'appartenance des humains à la nature et non sur leur opposition. Elle se propose de débattre librement des valeurs de l'écologie et du socialisme, du féminisme, du pacifisme, de l'antiracisme, de la citoyenneté intégrale pour toutes et tous [...] » (extrait du site de la revue, format html : <<http://www.ecologie-et-politique.info/spip.php?article8>> [Référence du 10 septembre 2010].

¹¹² J.-P. Bozonnet (2007) note qu'une enquête internationale de 1973 montrait que 95% des personnes interrogées résidant dans la CEE, estimaient « ce problème [i.e. les impacts des pratiques quotidiennes sur l'environnement] important ou très important ».

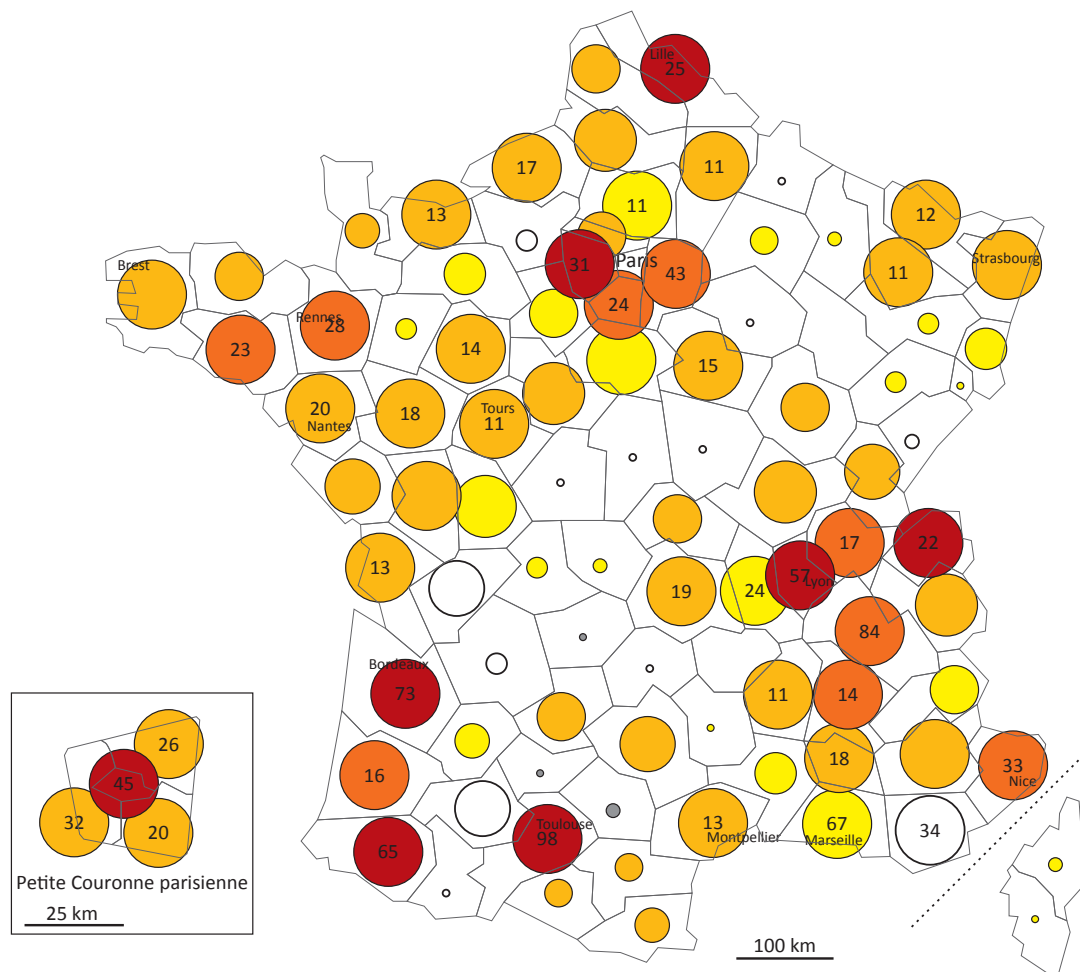
regain d'intérêt pour les qualités gustatives et la fraîcheur des aliments, etc. (Penker, 2006).

- **Des initiatives urbaines**

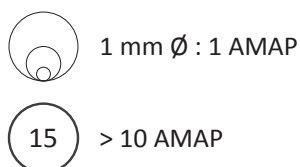
Vus la croissance urbaine à l'échelle planétaire et le lissage des modes de vies tendant à l'adoption de celui des Occidentaux (urbains), J.-L. Rastoin (2008) s'interroge « sur la faisabilité et les conséquences d'une généralisation du modèle alimentaire agro-industriel tertiarié » (Ibid., p. 69). Il conclut qu'à « côté de ce modèle basé sur l'envergure, la prospective incite à imaginer un scénario alternatif fondé sur la proximité » (Ibid.).

L'espace rural tend à être de moins en moins considéré par les consommateurs urbains (et franciliens) comme un vaste jardin public, servant de décor autour des villes (Vadrot, 2010). La proximité s'invite dans le système alimentaire à travers de nombreuses réinterprétations de l'espace rural approvisionnant les villes. Au début des années 2000, M. Winter (2003) souligne que l'achat de denrées produites à proximité des consommateurs est une caractéristique plus prégnante dans les zones rurales que dans les environs immédiats d'une métropole. Pourtant, une cartographie de la localisation des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) et leur évolution entre 2010 et 2013 (cf. figure 4.1.) montre bien la prégnance urbaine de cette initiative de reterritorialisation¹¹³.

¹¹³ Cet exemple est choisi pour son caractère emblématique. Nous reviendrons plus tard dans ce chapitre sur les aspects et les objectifs que revêtent les AMAP.



Nombre d'AMAP en 2013



Variation du nombre d'AMAP 2013-2010



Figure 4.1. Nombre et variation du nombre d'AMAP entre 2010 et 2013.

D'après Annuaire National des AMAP. En ligne, format html : < <http://www.reseau-amap.org/recherche-amap.php> [Référence du 10 juillet 2013, consulté chaque année entre juin 2010 et juillet 2013]. Réalisation : S. Bognon, 2013.

L'hypermodernité, au sens que lui donne F. Ascher (2005a et 2005b) est un concept qui nous permet de saisir l'essence urbaine des niches revendiquant la reterritorialisation, le rapprochement relatif des aires de production et de consommation. En tant qu'urbaniste, sa déformation professionnelle pousse F. Ascher à sous-entendre continuellement que l'hypermodernité, même si elle prend forme dans toutes les catégories de la société occidentale, relève d'un certain lissage des comportements tendant vers le mode de vie urbain. Notre propos n'est pas de dire que ces initiatives de rapprochement entre les territoires prennent forme uniquement en ville. Elles concernent aussi des territoires non spécifiquement métropolitains, mais dont la

population tend à adopter les modes de vie des citadins. L'hypermodernité de la société (urbaine) occidentale se caractérise notamment par deux déterminants forts : l'autonomisation des choix, leur individualisation d'une part, et d'autre part la volonté de construire un sens, de donner des valeurs à ces choix.

L'individualisation qui a marqué la modernisation de la société depuis le XVIII^e siècle (Roche, 1997) est exacerbée depuis la fin du XX^e siècle, ce qui pousse F. Ascher (2005b) à parler de « radicalisation de l'individualisation ». Ainsi – et c'est un aboutissement de l'hypermodernité – bien que longtemps cantonnés au rôle d'exutoire des produits alimentaires, des consommateurs tendent à se penser comme acteurs du système (Pinto, 1990). De fait, ils forment un ensemble cohérent relativement impliqué dans la définition du régime dominant (Combris, Hossenlopp et Zitt, 1977). Les facteurs de l'engouement pour la reterritorialisation de l'approvisionnement alimentaire relèvent donc éventuellement de la « perte de leur propre identité en tant qu'individu-consommateur quand ils achètent en grande surface » (Redlingshöfer, 2008, p. 175).

Autre de ses caractéristiques, « l'individu moderne s'efforce de disposer des instruments matériels de son autonomie » (Ascher, 2005a, p. 33). « D'abord épanouis puis déstabilisés par la libéralisation des mœurs des années 60-70, les citoyens 'hypermodernes', tout en consommant toujours plus, cherchent en effet à redonner du sens à leurs comportements et à renforcer leur identité à travers l'attachement à des valeurs morales et la quête de lien social » (Chiffolleau, 2008, p. 24). Jusqu'alors incontestées, les denrées mises sur le marché par les acteurs du régime dominant sont dorénavant suspectes, du fait de nouvelles préoccupations sanitaires et hédonistes, empreintes d'une forme d'engagement social (Villard, 2008). Cela se traduit sous différentes formes, toutes teintées de développement durable, modèle actuel de l'engagement (Bozonnet, 2007, notamment). Ascher (2005a), citait l'injonction du cuisinier Jean-Pierre Coffe : « Ne mangez pas de la merde », pour caractériser le discours moral ambiant enjoignant les consommateurs à allier un choix politique avec l'ingestion de leur repas : lutter contre la pauvreté en achetant des produits issus du commerce équitable¹¹⁴, épargner la souffrance animale en mangeant biologique (ou végétarien), en bref, préserver la planète en « mangeant durable ». Ces discours, produits par la société civile (urbaine), par des acteurs politiques mais aussi par des acteurs du système productif alarmés par le manque de durabilité de leur activité¹¹⁵,

¹¹⁴ i.e. l'absolution des choix alimentaires par des consommateurs culpabilisés (cf. le choix du chocolat équitable expliqué par F. Ascher (2005)).

¹¹⁵ « Dans les pays industrialisés et en Europe notamment, [ce genre d'initiative] prend aussi racine, au-delà des peurs alimentaires, dans des projets portés [...] par des agriculteurs ne pouvant pas ou ne voulant pas s'insérer dans les marchés conventionnels [...] » (Chiffolleau, 2008, p. 22).

ont pour but de faire prendre conscience à chacun des conséquences à longue distance et à long terme de son alimentation.

Ce raisonnement pour une reterritorialisation de l'économie (Colletis *et al.*, 2006), semble toucher et être partagé par une partie non négligeable des citoyens occidentaux mobilisés à titre collectif et influençant peu à peu les acteurs du régime dominant – vu leurs innovations pour tenter ne pas perdre ou de reconquérir une certaine partie de la population.

- **Les dérives localistes**

Le terme de localisme est ici entendu dans son acception française. Une rapide revue de la littérature particulière anglo-saxonne (cf. Winter, 2003 ou DuPuis et Goodman, 2005) montre que le *localism* est un courant de pensée émergeant dans les années 1960-70, qui critique la vision tiers-mondiste imposée par le régime économique dominant (Lussault, 2003). Les dérives localistes que nous entendons contre lesquelles nous nous élevons relèvent plus de l'acception conservatrice, quelque peu rigide du local. Certaines démarches de proximité impliquant la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire seraient sans doute à assimiler à cette forme exclusive voire autarcique du localisme mais nous n'entendons pas nous y arrêter après ce court développement.

D'un point de vue idéologique et politique, définir les modalités de l'implication de proximités dans les systèmes alimentaires urbains – voire en admettre l'opportunité dans une démarche opérationnelle d'écologie territoriale – ne va pas sans interroger le caractère individuel voire intime de l'alimentation (Fischler, 2001). Dans le contexte territorial de la métropole parisienne, d'une part, la disponibilité des denrées sans aucune contrainte de saison est un fait acquis pour la plupart des consommateurs, et d'autre part, l'intimité de la consommation alimentaire renvoie aussi à la variété pléthorique d'une offre alimentaire cosmopolite influencée par des siècles de migrations internationales temporaires ou de longue durée.

Un biais possible de l'interprétation des démarches de relocalisation de l'approvisionnement alimentaire peut être explicitement illustré par l'analyse d'un discours produit par L. Ozon¹¹⁶ et M. Le Pen¹¹⁷, lors d'une conférence de presse en mars

¹¹⁶ Il était alors responsable de l'écologie et de l'environnement pour la campagne de M. Le Pen et membre du Bureau Politique du Front National, dont il a démissionné en août 2011, suite à ses propos justifiant les attentats d'Oslo mais non soutenus par M. Le Pen et son entourage.

¹¹⁷ Elle était alors candidate à l'élection présidentielle de mai 2012, pour le Front National. Notons que les propos cités ici ont été repris pour maintes interventions et communications de ce parti, en période d'élection ou à d'autres occasions médiatiques.

2011¹¹⁸. Poussée à son extrême, la promotion d'un système alimentaire fondé par des relations de proximité, pourrait cautionner des propos justifiant la préférence nationale, pour garantir une certaine sécurité alimentaire. Les fins poursuivies par la mouvance idéologique et politique qu'ils défendent relèvent de la « reprise en main de [...] notre destin alimentaire » car c'est une « question d'identité et de symbole » (L. Ozon). Selon M. Le Pen il en va de « [notre] capacité à assumer nos propres besoins » et ainsi il serait souhaitable de « décider chez nous ce qui est bon pour nous », car il n'y aurait pas de solution de durabilité du système alimentaire dans « une Europe ouverte aux quatre vents des flux de marchandise ». Ainsi, pour garantir « la souveraineté et l'autonomie », le système alimentaire devra en passer par une relocalisation de la production et des modes de distribution. L. Ozon, dans un entretien retranscrit sur son blog le 18 mai 2012¹¹⁹, définit ainsi le localisme comme « [l'encouragement de] la production locale des produits consommés localement. [...] Il [est] donc nécessaire de produire localement, près de l'endroit où les produits [sont] consommés. [...] Contrairement aux défenseurs du commerce équitable Nord-Sud qui font venir sur nos marchés des produits cultivés qui ont parcouru 7000 kilomètres, il s'agit de défendre le principe qu'une économie doit être domestique, qu'elle doit chercher à produire localement ce qui est consommé localement. Il est donc nécessaire, pour des raisons écologistes (environnement, pollution) mais aussi sociales (maintenir des emplois sur place et la vie sociale afférente). Il faut aussi souvent que possible faire confiance à l'économie domestique pour satisfaire ses propres besoins. Le principe du protectionnisme est le pendant du localisme, c'est la nécessité de promouvoir la protection des marchés, la limitation des échanges [...] ». Ces propos sont traduits dans la droite ligne des propositions de M. Le Pen. Par exemple, la relocalisation est prônée comme axe de développement économique « dans le cadre de la politique de réindustrialisation de la France, [qui permettrait] une production au plus près des systèmes de distribution et des consommateurs. Associée à une valorisation forte du 'achetons français' (*sic*), elle [engendrerait] une baisse considérable des émissions de gaz à effet de serre, via une drastique réduction des circuits de transport au niveau international »¹²⁰. Ou bien encore la préférence locale, interdite par l'article 53 du code

¹¹⁸ Les citations entre guillemets du paragraphe suivant sont extraites de la vidéo de la conférence de presse intitulée « Alimentation et santé publique. Pour la sécurité alimentaire de la France. ». En ligne, format html : <http://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=oMCoJac7cQM> et <http://www.youtube.com/watch?v=E-kJWlGxHP4&feature=player_detailpage> [Référence du 14 mars 2011].

¹¹⁹ En ligne, format html : < <http://ozonpolitique.blogspot.fr/2012/05/entretien-avec-la-tvnc-et-la-revue.html>> [Référence du 15 juin 2013]

¹²⁰ Extraits du programme politique du Front National, volet Ecologie, sécurité alimentaire et industrielle,

des marchés publics est promue par la proposition d'une « loi *Achetons français* qui [obligerait] les administrations d'État et les administrations des collectivités territoriales, ainsi que les cantines et restaurants d'entreprise, à se fournir prioritairement en denrées alimentaires produites en France »¹²¹.

Or, les initiatives que nous avons l'ambition de décrire, pour pouvoir éventuellement s'inscrire dans des démarches opérationnelles d'écologie territoriale proposent d'intervenir par proximités – de proche en proche – et non nécessairement à la proximité directe des pôles de consommation. Les territoires de la proximité ne sont donc pas envisagés comme exclusifs mais relatifs à toutes les composantes du système alimentaire. Nous nous inscrivons donc en faux et en désaccord total avec ces représentations localistes et réductrices de la proximité, défendues par les idéologues de la préférence nationale (ou ici locale).

- **Des produits de consommation courante**

L'ouverture internationale des économies, et plus généralement la globalisation dans tous ses aspects sociétaux sont à l'origine de plusieurs types de reterritorialisation. Nous venons de voir les dérives d'une relocalisation défensive, mais il faut aussi considérer d'autres types de reconnexion entre les consommateurs et l'origine des produits qu'ils consomment. L'objet de cette thèse n'est pas de traiter de la reterritorialisation par la mention qualitative donnée au terroir dont proviennent les aliments, « celle qui produit du local à vocation globale, qui instrumentalise les spécificités d'un lieu et d'un milieu pour développer des projets collectifs s'inscrivant dans la dynamique de la société hypertexte » (Ascher, 2005b, p. 160).

Nos sociétés se fondent désormais sur une dialectique global/local (cf. *supra* et Ascher, 2009). Et les consommateurs naviguent entre ces territoires globaux et locaux, avec une tendance récente à valoriser la proximité, en tant que moyen de contrôler l'origine des produits qu'ils consomment et comme gage de qualité.

Le gage de qualité donné par la mention contrôlée institutionnellement de l'origine, représente un mouvement culturel plus général de patrimonialisation (Fumey, 2010). L'imposition du modèle de certification par le territoire donne naissance aux Appellations d'Origine Contrôlée, initiées en France dans la première moitié du XX^e

protection animale ; en ligne, format html : <<http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/avenir-de-la-nation/ecologie-securite-alimentaire-et-industrielle-protection-animale/>> [Référence du 15 juin 2013].

¹²¹ Extraits du programme politique du Front National, volet Agriculture ; en ligne, format html : <<http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/redressement-economique-et-social/agriculture/>> [Référence du 15 juin 2013]

siècle. Depuis les années 1990, l'Union Européenne, puis sur le plan international pays après pays, naît une nouvelle forme de certification des terroirs, pensée comme une garantie de la qualité des produits qui la portent (Ascher, 2005a). Les certifications par l'origine sont produites par des institutions qui ont la confiance des consommateurs.

Notre objet n'est pas de décrire les initiatives de définition de la qualité par l'origine spécifique de produits d'exception, en ce qu'ils ne peuvent être produits avec la même qualité dans nul autre territoire. Les produits régionaux et autres produits de terroir s'adressent plus aux consommateurs des territoires sur lesquels ils ne sont pas produits. Notre analyse s'abstiendra donc de mentionner les produits régionaux comme relevant de ce type de démarche. M. Kneafsey (2010) indique clairement la différence existant entre les produits alimentaires régionaux et les réseaux alimentaires régionaux (*regional foods* et *regional food networks*) : « les seconds se focalisant plus explicitement sur les relations fondées par la production alimentaire, la transformation des produits, leur distribution, etc. » (Ibid., p. 186)¹²². Notre interprétation de ces démarches de proximité s'attache plutôt à démontrer la prégnance nouvelle de la variable qualitative associée à des critères de proximité et de durabilité pour des produits alimentaires de consommation quotidienne.

4.2.3. Lecture de ces démarches par le triptyque proximité-qualité-durabilité

L'aspect local de la reterritorialisation de l'approvisionnement ne se détache pas de la notion de la proximité et engage la valeur qualitative d'un tel approvisionnement, de même que son potentiel en termes de durabilité. Articuler l'argument de la proximité soutenu par les démarches alternatives au régime dominant mondialisé avec les variables de qualité et de durabilité nous semble donc essentiel pour saisir l'essence de ces initiatives.

- **Proximité**

Du point de vue scientifique, les analyses de la proximité donnent lieu, dans la littérature, à une pluralité de définitions (cf. chapitre 2). Une vision de la proximité comme pivot du territoire en action est utilisée, du point de vue opérationnel, comme un idéal normatif pour l'action. La proximité est aussi mobilisée comme argument levier par les tenants de la reterritorialisation du système alimentaire depuis le début des années 2000. Qu'importe le nom donné à ces démarches – SYAL ou S3A, elles

¹²² Traduction personnelle.

représentent la conscientisation de certains acteurs du système alimentaire et leur volonté d'avoir prise sur leur alimentation.

L'aspect local de la proximité est valorisé par les acteurs territoriaux, en ce qu'il autorise *a priori* des retours positifs de l'action directement sur le territoire qui y participe. Les retombées socio-politiques, économiques, culturelles, etc. d'un approvisionnement relocalisé permettraient d'accroître la légitimité des actions engagées (Wiskerke, 2009). La principale forme de reterritorialisation, permettant d'englober de nombreuses démarches concernant l'approvisionnement, est le circuit court de proximité. Parmi les nombreuses définitions qui en ont été données par la littérature de ces quinze dernières années (Deverre et Lamine, 2010 ; Kneafsey *et al.*, 2013) nous retenons celle qui implique la dimension subjective des échanges que ces circuits impliquent. « Un circuit d'approvisionnement est considéré comme court lorsque la distance géographique entre le producteur et le consommateur est perçue comme faible et/ou lorsque le nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs est réduit. [...] la distance peut être perçue de manière quelque peu différente, [selon que l'on considère le point de vue] des producteurs, des consommateurs, dans des zones urbaines ou rurales¹²³ » (Kébir et Torre, 2013, p. 194). La proximité est donc mobilisée pour sa définition géographique autant que pour son acception organisée. En effet, pour que ces initiatives relèvent des circuits courts, il faut que la distance entre les acteurs qu'elles impliquent soit réduite – sans nécessaire mention spécifique *a priori* d'un ordre de grandeur, même si certaines initiatives y ont recours. Et certaines formes de proximité organisée sont activées entre les acteurs de ces circuits de distribution à différentes échelles : soit à l'intérieur d'une des composantes du système alimentaire, soit entre les acteurs de différentes composantes (cf. figure 1.12.). Et comme en la matière, rien n'est réellement normé, des jeux de proximité se jouent entre les acteurs qui apprennent mutuellement de cette co-construction d'une niche fondée par la proximité (Lamine, 2008).

- **Qualité**

L'aspect qualitatif de l'enracinement défendu par les démarches de reterritorialisation constitue un second pilier du triptyque selon lequel nous les étudions. L. Malassis (1994) indiquait à raison que « la satiété qualitative devient justement l'objectif principal de la société quantitativement saturée » (Ibid., p. 70). La qualité d'une alimentation de proximité s'inspire à la fois de la valeur intrinsèquement positive du terroir et de la confiance accordée par les consommateurs à un produit lorsqu'ils en

¹²³ Traduction personnelle.

connaissent le producteur ou le mode de production¹²⁴ (Kébir et Torre, 2013). Selon F. Ascher (2005a), « la marque du local » fait partie du mouvement culturel plus large de patrimonialisation de l'alimentation, d'une construction prenant la forme d'un « rempart pour préserver une identité culturelle » (Ngo, 2010, p. 3). Le foisonnement des certifications de produits alimentaires par leur origine en est la preuve. Cette valorisation par la qualité associée à la connaissance du territoire de production et d'élaboration des produits alimentaires est mondialement construite. À l'échelle européenne, la réforme de la Politique Agricole Commune de 2010 signe la volonté politique communautaire de formaliser plus visiblement la qualité des produits alimentaires par la mention éventuelle de leur origine régionale¹²⁵ (Ngo, 2010). Cette construction encourage la dialectique croisée entre territoires de proximité et provenances déterritorialisées, et tend à donner à la proximité une valeur culturelle positive, associée à la qualité. « La qualité ainsi conçue distingue des produits que le standard européen met en équivalence, et construit ou préserve ainsi un marché de spécialité, soutenu par de nouveaux mécanismes d'ajustement entre producteurs et consommateurs » (Joly et Paradeise, 2003, p. 7). En outre, la qualité est conçue par les pouvoirs publics et perçue par les consommateurs comme une garantie de la traçabilité et de la non dangerosité des produits consommés¹²⁶ (Stanziani, 2005). La réforme de la P.A.C. se donne pour objectif « d'assurer un niveau élevé de protection de la santé des consommateurs [...]. [...] aux yeux des parlementaires, l'origine du produit est un élément important auquel le consommateur doit avoir accès avant l'acte d'achat » (Ngo, 2010, p. 5). « [...] il est expressément affirmé que le droit à l'information du consommateur contribue à garantir un haut niveau de protection de la santé et de la sécurité de celui-ci »¹²⁷ (Ibid., p. 10). D'une valorisation par la patrimonialisation de leur authenticité, liée à un terroir particulier, la qualification des produits de consommation

¹²⁴ « [...] le "local" apparaît comme le véhicule d'une sorte de forme intrinsèque de la qualité qui peut être objectivée, décrite et surtout 'vendue' (*marketed*) sur les marchés alimentaires (fraîcheur, confiance, information, etc.). Cette qualité 'locale' produit (ou du moins est potentiellement à l'origine) de la compétitivité pour [...] tous les produits alimentaires génériques [i.e. de consommation quotidienne], comme les carottes, la salade, les poireaux dont la production ne requiert pas de qualités spécifiques d'un terroir, d'une tradition et d'un savoir-faire [...] » (Kébir et Torre, 2013, p. 195. Traduction personnelle).

¹²⁵ La mention de l'origine était déjà obligatoire pour les produits bovins vendus dans les pays de l'Union, depuis la crise sanitaire dite de « la vache folle ».

¹²⁶ Cette caution apparaît comme une réminiscence de la légitimité que donnaient les commerçants de l'ère industrielle à la police de l'approvisionnement : garante de l'intérêt général, la puissance publique, est autorisée à réguler le marché pour protéger les consommateurs.

¹²⁷ Notons que l'Union Européenne n'est pas la seule institution à agir dans ce sens : la mention de l'origine géographique sur l'étiquetage alimentaire est obligatoire dans de nombreux autres pays, comme les États-Unis et l'Australie (Ngo, 2010).

quotidienne passe dorénavant de plus en plus par la mention de leur origine géographique, et est valorisée par les consommateurs dans la mesure où cette origine entre dans leur sphère de proximité (géographique ou fantasmée¹²⁸). Cette logique de qualification de la proximité est aussi favorable au secteur productif : c'est finalement la « *success story* mariant avec bonheur des consommateurs enfin libérés de la malbouffe et des producteurs libérés des fourches caudines des centrales d'achat de la grande distribution » (Lamine, 2008, p. 126).

La valorisation de la qualité des aliments par les initiatives de reterritorialisation du système alimentaire est ainsi analysée dans la littérature scientifique. Certains auteurs (Goodman, 2003 par exemple) parlent de tournant qualitatif (*quality turn*) pour caractériser le fait que dans l'étude des systèmes alimentaires alternatifs, les sciences humaines et sociales s'intéressent de plus en plus à la notion de qualité en tant qu'elle marque un tournant dans l'approche des acteurs sur le terrain¹²⁹. « C'est un mouvement du 'monde industriel', avec ses conventions de qualité lourdement standardisées et ses logiques de commodité productive de masse, à un 'monde domestique', où les conventions de qualité [sont] ancrées par la confiance, [où] la tradition et le soutien à un territoire [sont] plus différenciées, [où] les produits et organisations économiques [sont] locaux et 'écologiques'¹³⁰ », (Goodman, 2003, p. 1). Cette vision de l'étude des démarches de reterritorialisation de la trajectoire alimentaire est néanmoins nuancée. Ainsi, M. Winter souligne qu'il n'y a pas de véritable tournant qualitatif : il ne s'agit que d'un renouvellement de la considération de la qualité comme un critère de jugement des alternatives au système dominant. En effet, « les économies de marché, en particulier les plus prospères, sont construites sur le développement de la notion de qualité par les distributeurs, en ce qu'il est un moyen de segmenter le marché et d'augmenter leur propre part de marché¹³¹ », (Winter, 2003, p. 25). De plus, les variables qui participent à l'appréciation de la qualité – authenticité, valeur organoleptique et sanitaire, etc. – sont sans cesse redéfinies (Ibid.). En bref, le tournant qualitatif ne doit pas être analysé de manière trop simpliste comme une nouveauté des niches de reterritorialisation du système alimentaire : certes, il est possible de

¹²⁸ Dans ce cas, nous pouvons parler de proximité organisée, teintée de la logique d'appartenance.

¹²⁹ L'auteur effectue une distinction entre la recherche européenne et la recherche nord-américaine. La première insisterait plus sur la définition de la réticulation des organisations de reterritorialisation et sur ses « effets perturbateurs sur le système concurrentiel mondial » (Goodman, 2003, p. 3. Traduction personnelle). Tandis que la seconde s'insérerait plus dans une démarche sociologique de compréhension politique de ces mouvements vus comme activistes.

¹³⁰ Traduction personnelle.

¹³¹ Traduction personnelle.

considérer la qualité comme réponse aux crises de confiance qui ont ébranlé le système dominant ; mais « faire correspondre la qualité avec la construction de proximité revient à ignorer [une grande partie] des réalités d'un locavorisme (*defensive localism*) [grandissant]¹³² » (Ibid., p. 26).

- **Durabilité**

La dessaisonnalisation et la déterritorialisation du système alimentaire sont dues au succès du régime dominant. Ce régime est associé à un processus de déqualification des consommateurs qui, par analogie avec le monde ouvrier, consiste en « la dégradation de la qualité du travail, et la réduction du contrôle des travailleurs sur le processus productif¹³³ » (Jaffe et Gertler, 2006, p. 145). Cette déqualification rend le choix des consommateurs de plus en plus dépendant des orientations commerciales des acteurs du système dominant¹³⁴. En réaction à cela et avec la montée de la conscientisation relative aux principes du développement durable, les consommateurs revendiquent des alternatives alimentaires fondées¹³⁵. Des scientifiques soulignent, avec insistance depuis le milieu des années 2000, qu'un développement territorial durable ne peut se passer – entre autres – de l'intégration institutionnelle de la variable proximité (Angeon, Caron et Lardon, 2006).

Les trois aspects aujourd'hui admis comme les axes du développement (urbain, territorial, etc.) durable sont la viabilité, la vivabilité et l'équité, à la convergence des piliers de l'économique, du social et de l'environnemental. Sans nous attarder sur la littérature scientifique du développement urbain durable relative à l'alimentation (Wiskerke, 2009, par exemple), nous faisons appel à des auteurs expliquant les conséquences planétaires de l'adoption du régime dominant. K. P. Donaghy (2012), professeur états-unien d'aménagement et d'urbanisme liste une série de facteurs expliquant l'augmentation de l'empreinte spatiale des villes depuis les années 1950, et les limites systémiques d'un tel accroissement. Il constate la réduction accélérée des coûts de transports et de communication (et la conséquente augmentation des échanges commerciaux), la spécialisation internationale des productions due à la

¹³² Traduction personnelle.

¹³³ Traduction personnelle.

¹³⁴ « Le capitalisme est souvent reconnu comme une démocratie dans laquelle les consommateurs 'votent' avec leur argent sur les places marchandes pour 'élire' les types de produits qu'ils veulent et incidemment le mode de vie et le développement du système alimentaire qu'ils préfèrent » (Jaffe et Gertler, 2006, p. 143. Traduction personnelle).

¹³⁵ Cela passe aussi par la diffusion de nouveaux modes de consommation. En témoignent le succès du commerce équitable, des régimes peu ou non carnés, l'alimentation biologique etc.... (cf. notamment Dobré, 2003).

libéralisation économique, l'intégration croissante des économies émergentes à l'économie mondialisée et la concentration économique qui conduit à la domination sectorielle de firmes multinationales¹³⁶. Ainsi, la croissance économique permet l'accès de plus en plus massif des populations à des biens et services, mais a pour contrepartie l'interdépendance des économies et leur dépendance aux infrastructures de transports et de communication. Les tenants de la reterritorialisation de l'alimentation accusent les transports d'être les plus problématiques, en particulier en termes environnementaux au sein du système alimentaire. « En raison de cette réduction du poste 'transports' [distances plus courtes et moins d'opérateurs dans l'acheminement des produits] [...], on constate que souvent, [les systèmes fondés sur la proximité géographique] concernent les produits frais ou à faible degré de transformation, les produits de saison, et qu'ils emploient une main d'œuvre importante sur des exploitations de faible taille, dont on suppose des bénéfices environnementaux et socio-économiques locaux » (Redlingshöfer, 2008, p. 176), et ces systèmes sont alors considérés comme durables. Cette focalisation sur les impacts négatifs environnementaux des transports et les conséquences positives de leur réduction par l'adoption d'une démarche indexée sur la proximité géographique a conduit certains auteurs et organisations de la société civile à adopter l'unité des kilomètres-alimentaires (*food-miles*) pour rendre compte de retombées positives d'un approvisionnement de proximité¹³⁷ (Paxton, 1994).

La non durabilité environnementale, sociale et économique du système alimentaire dominant est aussi assimilable à l'extension de l'empreinte spatiale des territoires urbains dont le sous-système alimentaire est entièrement dépendant de territoires tiers et lointains (Donaghy, 2012). Le maintien ou le retour de certaines formes de proximité – qu'elle soit géographique ou organisée – au sein des relations entre les acteurs du système alimentaire reposerait alors sur une modification du gouvernement, ou plus précisément de la gouvernance du système. La notion de gouvernance alimentaire est

¹³⁶ En somme, cette mise en relation de tous les marchés d'importation et d'exportation s'est faite dans un contexte où l'énergie était peu chère et abondante (i.e. au sortir de la Seconde Guerre mondiale), et où les contraintes tarifaires des échanges ont été minimisées (accords bi ou multilatéraux dans le cadre des grandes organisations économiques mondiales – OMC, GATT) (Redlingshöfer, 2008).

¹³⁷ Nous nous garderons ici d'examiner plus précisément cet indicateur, vu les limites scientifiques qui ont pu lui être opposées. B. Redlingshöfer (2008) explique l'intérêt limité de ne considérer que le poste « transports » dans l'évaluation des impacts environnementaux du système alimentaire. Elle indique aussi qu'un certain nombre de variables sont éludées de l'analyse par les kilomètres-alimentaires (taux de remplissage des véhicules, trajets de retour à vide, modes d'approvisionnement outre les circuits courts empruntés par les consommateurs, conséquence de la diversification des modes d'approvisionnements qui sont à l'origine de nouveaux déplacements individuels et collectifs, de la part des producteurs et des consommateurs...).

alors introduite dans différents écrits de la littérature concernant les démarches de reterritorialisation¹³⁸ (cf. figure 4.2.).

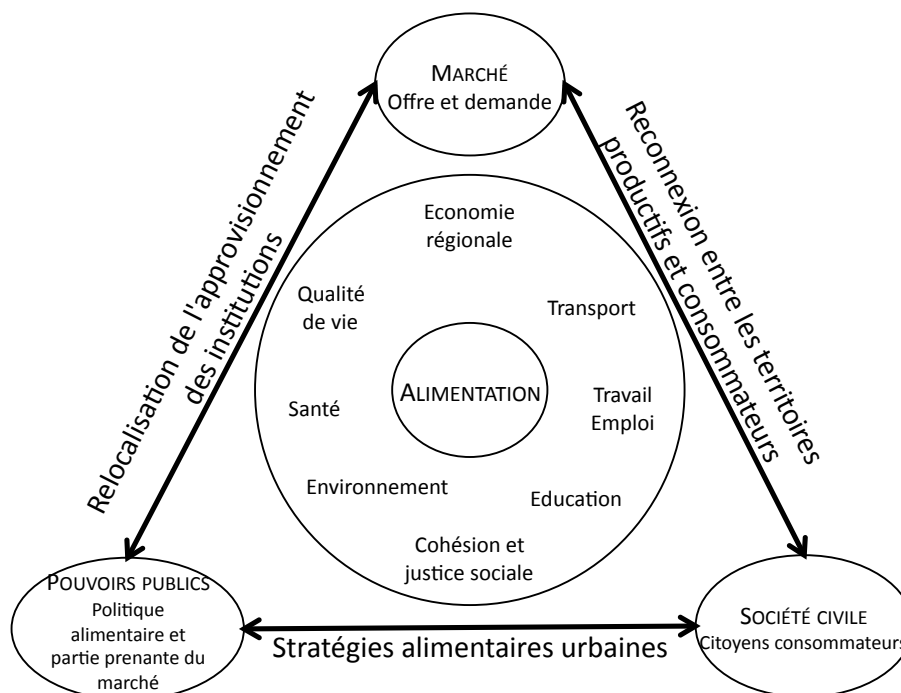


Figure 4.2. Gouvernance territoriale intégrée de l'alimentation durable

NB : les flèches symbolisent l'intrication des trois sphères socio-économiques participant au système alimentaire.

Source : Wiskerke, 2009, p. 376. Traduction personnelle.

La gouvernance territoriale (urbaine) correspond à une mise en relation et en cohérence des jeux d'acteurs stratégiques (publics ou privés) et des règles du jeu institutionnel (plutôt publiques), ainsi qu'à une opérationnalisation de cette mise en relation par des médiations interscalaires (du global au local) (Colletis *et al.*, 1999). Il s'agit par la constitution de cadres d'analyse et d'action d'une gouvernance alimentaire – à différentes échelles – de concilier les impératifs et les attendus d'un système alimentaire plus durable avec les capacités productives de la biosphère. La perspective d'une « gouvernance mondiale de l'agriculture et de l'alimentation » (Calame et Mouchet, 2009, p. 36) est revendiquée par des acteurs opérationnels du système alimentaire et défendue par certains chercheurs¹³⁹ pour palier le découplage constaté

¹³⁸ En France, nous pouvons citer la thématique d'un colloque ayant eu lieu fin 2012, organisé par le Réseau international de l'alimentation urbaine, qui s'intitule *Hungry City. Un premier rendez-vous international autour de la gouvernance alimentaire des régions urbaines*. Mais actons que la thématique du développement durable focalisée sur l'émergence d'une gouvernance alimentaire trouve ses origines dans des réflexions académiques plus anciennes, notamment orientées par le champ de la planification alimentaire (*food planning*) (cf. par exemple, Steel, 2008 ou le numéro spécial d'*International Planning Studies* intitulé « *Feeding the city : the challenge of urban food planning* » ; vol. 14, n°9, 2009).

¹³⁹ M. Calame et C. Mouchet (2009), chercheurs agronomes, rédigent un plaidoyer pour une transition globale questionnant la non durabilité de la conduite de la trajectoire alimentaire : « [...] mais à quelle attitude conduit ce doute [quant à la mise en place d'une gouvernance alimentaire mondiale pour

entre les modes de vie dominants (et vers lesquels tendent l'uniformisation globale) et les capacités de « l'écosystème terrestre » (Calame et Mouchet, 2009, p. 33).

Durabilité et qualité sont donc mobilisées par les acteurs à la fois comme des moyens opératoires, qui permettent de se réapproprier l'approvisionnement alimentaire, et comme une justification de la démarche de reterritorialisation – puisque la proximité autoriserait le développement durable et une meilleure qualité de produits. Ainsi les politiques et démarches alimentaires de proximité se construisent à la croisée de ces trois notions. Les exemples évoqués au paragraphe suivant et développés dans les chapitres 5 à 7 montreront que le barycentre d'un triangle formé par les trois piliers du triptyque durabilité/proximité/qualité se situe à l'endroit où les acteurs en jeu trouvent un compromis le plus large et le plus opératoire possible.

4.3. Essai de typologie des démarches et de leurs stratégies d'application

Ce dernier paragraphe cherche à montrer l'ampleur et la diversité des pratiques alternatives au système dominant qui s'emparent de la proximité comme valeur intrinsèque de l'action. Nous nous situons dans le contexte francilien et n'avons pas l'ambition d'explicitier et de développer toutes les démarches existantes. Néanmoins, cet aperçu permet de saisir la variété et les principales caractéristiques de ces démarches, et nous conduit à en dresser une grossière typologie.

4.3.1. Multiplicité des variables à prendre en compte

Trois critères ont été retenus pour déterminer cette typologie : l'origine des initiatives au sein du système alimentaire, le type de proximité qu'elles mobilisent et la portée, ainsi que la vocation des engagements soutenus par ces initiatives.

D'abord, il nous semble important de qualifier le lieu, au sein du système alimentaire, où les niches s'ancrent. Toutes les composantes principales du système ont potentiellement la capacité de créer des alternatives fondées par la proximité.

Au niveau de la production, citons par exemple les initiatives de producteurs qui vendent en circuit direct, sur le lieu même d'exploitation, ou bien encore le renouveau des démarches d'autoproduction en ville ou à proximité des aires de haute densité urbaine (Chagnot, 1999). En ce qui concerne l'échelon systémique de la consommation, les initiatives alternatives sont celles qui marquent le plus la littérature scientifique en

diminuer les inégalités causées par le système alimentaire actuel], si ce n'est à l'acceptation du pire ? Il est des moments dans l'histoire où présenter comme impossible ce qui est nécessaire c'est se faire le complice des drames à venir » (Ibid., p. 42).

ce qu'elles sont assez représentatives du mouvement d'autonomisation des consommateurs vis-à-vis des acteurs dominants du système (Deverre et Lamine, 2010). Nous pourrions les regrouper sous le terme générique de *groupements de consommateurs* mais cela reviendrait à agglomérer des démarches qui n'ont rien d'autre en commun que leur caractère autonomiste : d'autres critères les discriminent. Enfin, le secteur de la distribution compte aussi quelques niches qu'il convient de souligner. Certaines émergent en soutien des initiatives des consommateurs et des producteurs¹⁴⁰ : la création de marques commerciales fondées par une certaine cohérence territoriale ou plus généralement la valorisation des produits régionaux, producteurs commercialisant eux-mêmes leurs produits dans des boutiques qu'ils gèrent en commun, la recherche par les acteurs publics d'approvisionnement local pour leurs services de restauration collective (Marty, 2010). D'autres, au contraire, sont antérieures au mouvement initié au début des années 2000, mais trouvent un écho particulier dans le paysage actuel, potentiellement transitionnel¹⁴¹ : la valorisation des Marchés d'Intérêt National dits de production ou carreau des producteurs sur les M.I.N. plus classiques¹⁴², celle des produits régionaux dans divers canaux de vente, celle des producteurs sur les marchés forains (cf. chapitre 5), ou encore les stratégies d'approvisionnement de proximité des enseignes de la grande distribution (cf. chapitre 7).

Ensuite, il s'agit de replacer ces initiatives alternatives au sein d'une typologie intégrant les différentes combinaisons de proximités évoquées au chapitre 2 : la typologie dressée par A. Torre (2010) pour donner une dynamique à l'analyse des territoires par les théories de la proximité est ici très utile. Sans nécessairement qualifier les interactions ainsi que nous l'avions fait précédemment (stables ou dynamiques) pour les besoins de la typologie, nous reprendrons l'idée des combinaisons de proximités. Proximités géographique et organisée sont néanmoins toujours teintées pour la première d'un facteur statique, temporaire ou inscrit dans la longévité et pour la seconde d'une inscription dans une logique de similitude ou d'appartenance.

Enfin, la vocation et la portée *a priori* des démarches sont une dernière variable permettant de catégoriser les initiatives de rapprochement entre les différents acteurs

¹⁴⁰ « Ces dispositifs cherchent à augmenter l'accessibilité vers les produits locaux ou labellisés. [...] Ainsi certains types de circuits courts s'inscrivent dans les schémas de consommation classiques, en renouvelant leurs formes de commercialisation sans en changer la finalité » (Berger, 2008, p. 93).

¹⁴¹ « Alors que de nombreuses formes de vente directe se sont construites en réaction au modèle économique dominant d'échange de denrées alimentaires, celui-ci s'approprie des "recettes" développées avec succès » (Berger, 2008, p. 93).

¹⁴² Entretien avec le directeur général du M.I.N. de Montpellier en février 2011.

du système alimentaire. En rapport avec l'articulation des trois piliers du triptyque que nous avons décrits plus haut, il convient de lire l'appropriation de la proximité vis-à-vis de la valeur qualitative défendue et de la durabilité revendiquée par les tenants des démarches de proximité.

Trois critères qualifiant cette vocation sont alors envisageables. L'engagement peut avoir une valeur économique, impliquant par exemple la volonté de réappropriation territoriale des richesses produites localement par exemple. La portée de la démarche peut aussi être politique : du localisme intégriste à la volonté d'indépendance vis-à-vis des acteurs du système dominant ou encore à l'établissement des démarches de proximité comme cadre de l'action publique (cf. chapitre 5). L'engagement peut aussi être socio-écologique au sens d'un renouveau des liens entre la société et la biosphère qui la sustente : les démarches cautionnées par des indicateurs quantitatifs¹⁴³ ou intégrant des critères environnementaux (alimentation biologique de proximité) ou de cohésion sociale (pratique de l'insertion professionnelle ou vocation pédagogique) (cf. chapitre 6).

Parallèlement à leur nature, ces engagements ont une ou plusieurs fonctions revendiquées. Le moteur des démarches de proximité est à chercher dans la volonté des acteurs, leur pouvoir, leur légitimité et leur intérêt (Brullot, 2009), ainsi que leurs attentes vis-à-vis de l'adoption de la proximité comme pilier de leur action. Selon la nature des niches, celles-ci peuvent afficher des fonctions associées aux modalités selon lesquelles elles combinent ou non les proximités géographique et organisée. Il peut par exemple simplement s'agir de réduire des coûts imputables à la distance entre les différents acteurs. Mais les alternatives au système dominant peuvent aussi prétendre à la création de coopération, d'incitation ou de sensibilisation, en fonction de leur place plus ou moins dominante au sein du système alimentaire. Dans ce cas, il peut être convenu de parler d'hybridation : certains acteurs du régime dominant ont une préscience des niches potentielles et s'en inspirent à la marge de leur fonctionnement habituel pour maintenir captifs des consommateurs qui seraient tentés par des démarches alternatives.

¹⁴³ Malgré les controverses scientifiques qu'ils peuvent susciter, ces indicateurs (empreinte écologique ou kilomètres-alimentaires par exemple) sont fortement médiatisés et mobilisés par les acteurs de certaines niches.

4.3.2. Tableau synoptique des démarches de proximité et leurs stratégies d'application territorialisées

Notre typologie n'est pas la première et pêche sans nul doute par son manque d'exhaustivité. À titre d'exemple, nous reproduisons celle qu'établissent L. Kébir et A. Torre (2013) dans leur contribution à la compréhension de la mobilisation de la proximité géographique par les initiatives de circuits courts alimentaires (cf. tableau 4.1.).

Tableau 4.1. Différents types de circuits d'approvisionnement et relations de proximité entre les producteurs et les consommateurs

| | | PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE | |
|---------------------|--------|---|--|
| | | Faible | Forte |
| PROXIMITÉ ORGANISÉE | Faible | <p>Circuit d'approvisionnement à relations lâches</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ventes internationales - Vente en centrales d'achat <p>CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT LONG</p> | <p>Circuit d'approvisionnement local à relations indirectes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points de vente collectifs - Vente directe des producteurs à la grande distribution ou aux grossistes locaux - Vente de paniers avec intermédiaire <p>CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT COURT</p> |
| | Forte | <p>Circuit d'approvisionnement à relations à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vente directe sur internet ou par correspondance - Vente directe de paniers par correspondance <p>CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT COURT</p> | <p>Circuit d'approvisionnement local à relations directes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés de producteurs - AMAP - Vente à la ferme - Foires <p>CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT COURT</p> |

Source : Kébir et Torre, 2013, p. 206. Traduction personnelle.

Le tableau (4.2.) que nous entendons dresser, a pour objectif de donner une idée de la variété des démarches pouvant être reconnues comme niches en tant qu'elles fondent des innovations au sein du territoire francilien.

Tableau 4.2. Tableau synoptique des initiatives de reterritorialisation du système alimentaire

| Type d'initiative / Niche | Origine du flux | | | Acteurs engagés | | | Portée de l'engagement | | | Type de proximité | | | | Facteur de mobilisation des proximités | | | |
|---|-----------------|---------|--------|-----------------|-------|-------|------------------------|------|------|-------------------|-----|-------|------|--|------------|---------|---|
| | Prod. | Distri. | Conso. | Public | Privé | Civil | Éco. | Pol. | Env. | Géo. | | Orga. | | Coop. | Incitation | Sensib. | Réduction des coûts et ou augmentation des marges |
| | | | | | | | | | | PGt | PGp | App. | Sim. | | | | |
| Vente directe, vente à la ferme | + | | ? | | + | | + | | ? | + | ? | | ? | | | | + |
| Marques de territoires | + | + | ? | + | + | | + | ? | ? | + | | + | | + | | ? | + |
| MIN de production | | + | | + | + | | + | + | ? | | + | + | + | + | ? | | |
| Carreau de producteurs | ? | + | | + | + | | + | + | ? | | + | + | + | + | | ? | |
| Grande distribution avec stratégie d'approvisionnement de proximité | ? | + | ? | | + | | + | | ? | | + | + | | | | | + |
| Restauration collective | ? | + | ? | + | + | + | ? | + | + | | + | + | ? | + | + | + | ? |
| Produits régionaux et certification par l'origine | + | ? | ? | + | + | | + | + | ? | ? | + | + | + | | | + | + |
| Boutiques de producteurs | + | | ? | | + | ? | + | + | + | + | + | + | + | + | | + | ? |
| Marché forain | + | ? | ? | + | + | | ? | + | ? | + | + | + | ? | | + | ? | ? |
| Jardins familiaux / ouvriers / collectifs / d'insertion | + | | + | + | + | + | ? | + | | + | ? | + | + | + | | + | |
| Jardins particuliers | + | | + | | + | + | ? | + | | | + | + | + | + | | ? | ? |
| Agriculture intraurbaine | ? | | + | + | + | + | ? | + | + | + | ? | ? | + | + | | + | |
| AMAP | + | | + | | + | + | + | + | + | + | ? | + | + | + | | + | ? |
| Panier paysan ou fermier | + | + | + | + | + | + | + | ? | ? | + | ? | ? | + | ? | | ? | ? |

Origine du flux Prod. : Production – Distri : Distribution – Conso. : Consommation

Portée de l'engagement Éco. : Économique – Pol. : Politique – Env. : Environnementale

Type de proximité (mobilisée) Géo. : Géographique / PGt : Proximité géographique temporaire – PGp : Proximité géographique permanente // Orga. Organisée / App. : logique d'appartenance – Sim. : logique de similitude

Facteur de mobilisation des proximités Coop. : Coopération – Sensib. : Sensibilisation

+: Oui, constaté dans les enquêtes sur le terrain francilien

?: Potentiellement oui (non rencontré sur le terrain francilien / potentiel non revendiqué)

Source : enquête exploratoire auprès d'acteurs du système alimentaire pour cette thèse.

Quelques-unes de ces initiatives (tableau 4.2.) méritent un développement puisque nous n'y reviendrons pas en détail dans la suite de notre recherche.

Par vente directe, nous entendons tout type de transaction monétarisée sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Les ventes à la ferme sont un exemple de vente directe pour lequel il n'existe pas de définition réglementaire. En effet, la mention « fermier » qualifiant les produits vendus à l'exploitation (ou selon d'autres modalités) n'a pas d'existence juridique. Néanmoins, « la jurisprudence a fixé les grandes lignes pour une utilisation non mensongère de ce terme en préconisant des méthodes de production traditionnelle dans un circuit intégré à la ferme, en indiquant que les produits doivent provenir principalement de l'exploitation mais également des fermes voisines si l'exploitation conserve un contrôle direct sur les produits. En revanche, peu importent les modalités de commercialisation et le statut juridique de l'exploitation » (DGCCR, 2009). Historiquement, cette pratique est commune mais a connu un déclin certain. D'une part, l'avènement de la grande distribution en fait un secteur très peu concurrentiel. Et d'autre part la concentration des ventes, notamment en coopératives agricoles qui obligent à une revente totale de la production, est plus sécurisante pour les agriculteurs (Villard, 2008). Cette pratique renaît en tant que niche avec l'attrait des consommateurs pour les produits avec lesquels ils se sentent une proximité géographique ou fantasmée.

Les marques de territoires¹⁴⁴, souvent commercialisées par la grande distribution, émanent généralement de l'action conjointe des secteurs de la production et de la distribution. Il peut s'agir de collectivités territoriales, de chambres consulaires, de syndicats ou de coopératives agricoles, mais aussi de groupes de distribution : l'initiative engage donc des acteurs publics et/ou privés. La portée de leur engagement est avant tout commerciale : il s'agit de mobiliser une proximité géographique souvent fantasmée mais permanente, et des logiques d'appartenance et parfois de similitude. Ces deux logiques de la proximité organisée mobilisée émanent de la coopération créée, dans le temps long, pour la construction de ce type de démarche. Les marques de territoires sont à rapprocher des initiatives de certifications de produits régionaux par l'origine, bien que ces dernières soient institutionnellement encadrées par les référentiels de certifications. Toutes deux mobilisent une rente territoriale fondée par la constitution de contenus immatériels qui donnent à la signification de l'origine géographique une valeur aux yeux du producteur, et surtout du consommateur

¹⁴⁴ Sauf indication supplémentaire, les informations fournies pour la lecture de cet exemple ont été obtenues lors de l'entretien du 22 juillet 2010 avec un professeur de l'École Supérieure de Commerce de Paris.

(Marty, 2013). Notons enfin que la vocation de ces démarches concerne assez peu le métabolisme des territoires qui les produisent, puisqu'ils ont vocations à être exportés vers des destinations plus ou moins éloignées où leur contenu immatériel sera d'autant plus valorisé que les consommateurs extérieurs n'ont qu'une connaissance lacunaire, ou au moins fantasmée des produits qu'ils achètent par le biais de ce type d'initiative (Ibid.)¹⁴⁵.

Nous pouvons aussi citer la communication fournie par certains acteurs du régime dominant qui prévoient l'évolution de la demande des consommateurs concernant l'origine des produits qu'ils consomment (cf. chapitre 7). Ces objets publicitaires constituent une stratégie d'adaptation douce (Dioux et Dupuis, 2009) à l'éventuelle adoption des niches dans un régime transitoire à venir. Par exemple, depuis 2010, l'enseigne Monoprix met en valeur certains produits par la commercialisation de la marque Le Petit Producteur, et un étiquetage présentant l'exploitant et l'exploitation dont les produits sont originaires. Dans la même veine, la marque Nutella mène en 2013 une campagne pour rendre plus transparente la composition de la recette de sa pâte à tartiner :

« Dans un pot de Nutella, qu'est-ce qu'il y a ? D'abord pour le goût, il y a des noisettes, sélectionnées pour leur qualité. Elles sont récoltées en Turquie et en Italie, puis torréfiées et broyées au dernier moment pour préserver leur arôme et leur fraîcheur. Du cacao, cultivé en Afrique et cueilli après les pluies d'été qui rendent les fèves plus savoureuses. Du sucre, extrait de betteraves essentiellement françaises. De la poudre de lait et de petit lait de France et de Belgique ; un peu de vanilline. [...] Dans Nutella, il y a surtout 50 ans de savoir-faire. Nous le préparons avec soin sur notre site de Normandie [le panneau routier de Villers-Ecalles apparaît] [...] »¹⁴⁶.

Revenons aussi plus précisément sur la lecture des lignes qui concernent le commerce de gros¹⁴⁷. Les carreaux de producteurs, tels qu'ils sont représentés à Rungis par exemple, sont mis en œuvre par des acteurs publics et privés (Société d'économie mixte du M.I.N. et commerçants), en charge de la distribution, voire de la production. Leur engagement est avant tout économique – il s'agit de fournir un débouché rentable aux

¹⁴⁵ Notons toutefois que des boutiques de type épicerie fines commercialisent des produits régionaux, certifiés pour leur origine ou non, dans le but de faire connaître à leur clientèle les ressources gastronomiques du territoire qu'ils pratiquent. (Entretien du 8 février 2011 avec la directrice d'une épicerie fine parisienne spécialisée dans les produits franciliens).

¹⁴⁶ Retranscription du texte accompagnant une vidéo promotionnelle. En ligne : <<http://nutellaparlonsen.fr#!/1/videos/>> [Visionnée le 20 mai 2013].

¹⁴⁷ Le développement de cet exemple prend sa source dans les entretiens réalisés entre février et mars 2010 avec le président de la chambre professionnelle des grossistes du Marché de Gros de Lille, le directeur du M.I.N. de Bordeaux, la directrice du M.I.N. de Rennes, le directeur général du M.I.N. de Montpellier, et la responsable du service promotion/qualité du M.I.N. d'Angers.

producteurs de proximité, mais il peut aussi être interprété comme la volonté politique, dans un contexte métropolitain, d'intégrer la dimension rurale des territoires participant à la production de richesses locales. Ce type d'initiative mobilise une proximité géographique permanente et une logique d'appartenance évidente. La construction de ces proximités est mue par la recherche d'une rentabilité économique (souvent associée à la mise en place d'un label identifiant les produits en provenance de cette niche). Cette niche valorisant les producteurs dans les filières de commerce de gros est à mettre en relation avec la valorisation des M.I.N. de production, en contraste des M.I.N. de consommation. Même si juridiquement, cette distinction n'existe pas, les acteurs des marchés de gros distinguent les M.I.N. localisés et approvisionnant un bassin de vie aux secteurs agricole et agroalimentaire dynamiques (M.I.N. de production) d'autres M.I.N situés dans des bassins de vie urbains, où l'activité de production alimentaire est très faible, voire inexistante (M.I.N. de consommation, dont Rungis fait partie). La mise en avant du carreau des producteurs de Rungis relève autant que les M.I.N. de production (comme Agen ou Chateaufort) de la vision nationale des marchés de gros comme catalyseurs de développement local : « ils sont des acteurs incontournables de l'économie locale et régionale [et permettent un] renforcement des circuits courts d'approvisionnement, directement des producteurs aux détaillants [et offrent par ailleurs] des opportunités de commercialisation pour les producteurs locaux afin d'assurer le maintien des «ceintures vertes» autour des grandes agglomérations. [...] [Enfin,] ils s'organisent dans une perspective de développement raisonné et durable [en centralisant] des productions régionales afin d'augmenter la consommation locale des produits de terroirs [et en concentrant] des flux de produits depuis les zones de production jusqu'aux centres de consommation afin de limiter l'encombrement routier et les émissions de CO₂ » (FFMIN, 2010, p. 2).

La restauration collective peut être un canal de commercialisation des produits de proximité. Face à une demande sociale et dans la mouvance politique au fait des injonctions au développement durable (Grenelle de l'environnement par exemple), les collectivités urbaines tentent un verdissement de leurs pratiques d'approvisionnement alimentaire (Aubry, 2012). D'abord orientée par le référencement de produits de l'agriculture biologique¹⁴⁸, cette politique tend peu à peu à s'orienter vers les ressources agricoles et alimentaires produites dans les territoires de sa proximité géographique directe (Marty, 2010). Cette forme collective et coordonnée de consommation est entrée dans la pratique de nombreux acteurs publics locaux (Fassel, 2008). Notons que certaines enseignes de la restauration hors domicile (privée) sont enclines à la

¹⁴⁸ Entretien avec une chargée de mission à l'Agence d'écologie urbaine de la Ville de Paris.

relocalisation de leur approvisionnement et s'attachent depuis peu à proposer des cartes saisonnières, en fonction de la disponibilité de leurs fournisseurs désormais plus proches géographiquement (Barles et Bognon, 2010).

Dans un domaine quelque peu différent, les boutiques de producteurs, rassemblent l'offre de producteurs qui coopèrent pour la vente de leur production dans un même lieu¹⁴⁹. Cela permet une diversité toute relative en comparaison avec les rayonnages de la grande distribution, mais assez importante par rapport à la vente à la ferme. Cette forme de commercialisation permet aussi des roulements entre les producteurs présents en boutique, afin que l'activité de vente ne monopolise pas une part trop importante du temps de travail à l'exploitation (Montet, 2008).

La pratique du jardinage comme source d'alimentation pour les citadins n'est pas nouvelle¹⁵⁰. De la même manière que pour la vente à la ferme, ce mode d'approvisionnement des citadins est délaissé avec le succès de la grande distribution – en particulier, du fait de la commodité comparative qu'elle offre, et différentes formes de jardinage urbain connaissent un regain d'intérêt depuis la fin du xx^e siècle. Qu'ils soient solidaires, familiaux associatifs ou privés, les jardins productifs restent minoritaires dans l'approvisionnement des citadins (Gojard et Weber, 1995) même si ce renouveau pousse à concevoir les territoires urbains comme potentiellement porteurs d'une fonction alimentaire à reconquérir¹⁵¹.

Les groupes de consommateurs qui achètent en direct aux producteurs sont aujourd'hui nombreux et prennent diverses formes. En France, le système le plus médiatisé et le plus documenté est celui des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (A.M.A.P.) (Lamine, 2008). Inspiré de pratiques japonaises et nord-américaines¹⁵², le système des A.M.A.P. évolue et de nombreuses variantes

¹⁴⁹ Le premier groupement de producteurs en boutique serait né dans le Rhône à la fin des années 1970 (Montet, 2008).

¹⁵⁰ Pratiquée en marge ou à l'intérieur de la ville et de ses faubourgs de manière séculaire, la tenue d'un jardin nourricier est vue dès la fin du xix^e siècle comme une activité récréative (jardins familiaux) et moyen de se nourrir à faible coût (jardins ouvriers) (Cabedoce, Pierson (dir.), 1996). Elle est parfois aussi interprétée comme un moyen de contrôle social (Weber, 1998), voire revendiquée comme un modèle de développement urbain, permettant de contrôler la présence de la nature en ville et de rationaliser ses usages (Howard, 1970).

¹⁵¹ Entretien du 2 juillet 2010 avec la responsable de l'association Culture en Herbes, en charge de la gestion du jardin solidaire de la rue Godefroy Cavaignac à Paris.

¹⁵² Ce système concerne souvent des producteurs n'ayant pas l'envergure nécessaire pour intéresser les grossistes et la grande distribution. Leur taille modeste ne leur permet pas forcément non plus d'occuper des places régulières sur les marchés de détail (Aubrée P., 2008). Les consommateurs s'y engagent financièrement et sur le mode associatif pour une durée saisonnière (autour d'un an).

apparaissent pour s'adapter au mieux au territoire qu'il conquiert (Schmutz-Poussineau, 2008).

Les marchés forains, l'agriculture intra-urbaine et les groupements de consommateurs, ainsi que les stratégies d'approvisionnement de proximité mises en œuvres par la grande distribution sont l'objets des développements de la troisième partie de la thèse.

4.4. Conclusion du chapitre 4. Innovation socio-écologique à la marge de la trajectoire alimentaire

D'abord reléguées à l'arrière-plan du développement du système alimentaire, les alternatives au régime dominant prennent de l'ampleur. Leur capacité d'adaptation à des contextes territoriaux précis laisse présager une originalité et la non reproductibilité stricte des expériences à l'identique dans tous les territoires. Les choix d'orientations dans leur structuration sont souvent opérés par la négociation, le dialogue, plus que par la contractualisation *top-down* (Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008). Enfin, elles témoignent d'une capacité d'adaptation au régime conventionnel dominant : le fait que les acteurs dominants du système alimentaire s'emparent de la promotion de l'enracinement territorial de l'approvisionnement alimentaire est caractéristique.

Sans forcément être en opposition radicale avec le système alimentaire dominant, voire même en y étant incluses, ces démarches tendraient-elles à déstabiliser un régime inscrit de manière séculaire dans la trajectoire alimentaire ?

Conclusion de la deuxième partie. Analyse de la trajectoire de l'approvisionnement par les trois composantes socio-écologiques du système alimentaire et territorialisation des dynamiques de proximités

Si l'on considère l'approche originelle de ces théories qui, la première, conceptualise les composantes du système et de sa trajectoire, il faut examiner les reproches faits à la perspective multi-niveaux engagée comme outil de leur compréhension (Smith *et al.*, 2010). Nous nous sommes affranchie du caractère normatif critiqué des trois échelles d'explicitation de la trajectoire – paysage, régime, niche – en circonscrivant, dès le départ, une approche restreinte de la trajectoire socio-écologique que nous observons – sur un territoire limité, avec des bornes temporelles relativement marquées par une logique historique extérieure à notre objet de recherche, et en nous focalisant sur une partie précise du système alimentaire. Partant, il devient plus commode de donner forme à notre raisonnement sur la base de ce cadre typologique, au moins pour les périodes passées. En effet, l'appropriation de ces composantes est relativement aisée, si l'analyse historique de la trajectoire et de ses inflexions ou transitions s'assouplit face aux fonctions *a priori* attribuées aux trois échelles de la perspective multi-niveaux.

Le paysage socio-écologique a pu être exposé comme une trame de fond contextuelle (historique, économique, politique, géographique) de la trajectoire, dans les périodes passées plus qu'à l'heure actuelle. Nous avons mis en avant que certaines modifications de celui-ci ont pu contribuer à la déstabilisation du régime en place, et aux transitions qu'a connues la trajectoire depuis la fin du XVIII^e siècle. Il est aisé de délimiter les contours du régime, d'en percevoir les acteurs clés pour expliciter l'orientation qu'ils donnent à la trajectoire. Les niches sont aussi facilement repérables *a posteriori* puisque les principes et les innovations qu'elles portent sont à l'origine de la stabilité du régime dans les périodes quiètes suivant leur émergence. Cependant, circonscrire les niches comme des lieux de l'innovation conduit à penser leur inscription matérielle dans la société. Notre classification des démarches en marge des logiques du régime dominant ne permet de statuer ni quant à leur localisation (inscription géographique), ni concernant la définition de leur lieu d'exécution (structure, dispositif, politique, etc.). En termes géographiques et concernant l'approvisionnement alimentaire, nous ne pouvons les circonscrire qu'aux milieux urbains : d'autres travaux montrent que les territoires mobilisés par ces types de démarche n'ont rien des structures citadines (voir par exemple Viljoen et Wiskerke, 2012 ou Morgan, Marsden et Morley., 2006). Ensuite leur caractère moteur d'une quelconque transition n'est pas appréciable *a priori* : bien

que s'inscrivant dans un bain idéal contemporain, il n'est pas évident que toutes les démarches recensées portent une vocation transitionnelle – certaines d'entre elles portent la marque du verdissement général de l'opinion publique, tandis que d'autres, malgré leur inscription spatiale microscopique et leurs moyens d'action dérisoires ont des ambitions planétaires. La normativité des trois composantes d'un système sociotechnique n'a pas gêné notre interprétation de la trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire parisien passée et présente ; mais la définition des niches pose question pour la suite de notre développement. Ainsi, la troisième partie de cette thèse se donne notamment pour ambition de clarifier notre contribution à la définition de ces composantes dans une optique prospective.

Notre vision du système alimentaire est attachée à l'étude des systèmes urbains d'approvisionnement et de distribution alimentaires, pour en analyser le paysage, le régime et les niches à différents moments de leur trajectoire.

Ainsi que le souligne A. Guillerme, « l'approche historique de l'écosystème urbain est neuve et par conséquent fragile, espérante et désespérante. Encore marginale dans le monde cloisonné des historiens français, elle cerne de nouvelles problématiques [...] et interpelle de nouvelles méthodes » (2010, p. 45). La trajectoire que nous avons retracée est traitée au long cours : les innovations prises unes à unes nous intéressent moins que les inflexions qu'elles provoquent. Notre borne historique initiale annonce les transformations majeures de la révolution industrielle. C'est aussi alors que la documentation s'intensifie puisque des sources primaires¹⁵³ rendent compte d'une cartographie et d'une statistique en plein essor, à l'échelle nationale et départementale. En outre, « nourrir Paris a toujours été un enjeu capital pour le pouvoir central. [...] L'État au plus haut niveau se faisait fort de subvenir aux besoins de la capitale. Aujourd'hui, ce n'est plus tant la quantité qui pose question que la diversité des filières, la qualité des aliments et la proximité des circuits de promotion et de distribution¹⁵⁴ » (CERVIA, 2009, p. 4). Dans les périodes suivantes, ces préoccupations vont de pair avec la globalisation des échanges qui autorise une diversification des lieux de provenances et interroge la notion de proximité de la production (l'Île-de-France est aussi une région agricole).

Ce récit de la trajectoire autorise un regard éventuellement prospectif, mais de toute manière réflexif sur l'imbrication, pour l'étude du système alimentaire, des champs théoriques de la proximité et des trajectoires socio-écologiques, dans la perspective

¹⁵³ Ces données sont aussi reprises dans les sources postérieures sur laquelle nous fondons notre démonstration.

¹⁵⁴ Ce constat est effectué en 2009 par Jean-Paul Huchon, président de la Région.

d'une analyse sociale du métabolisme urbain, de la gouvernance du flux alimentaire approvisionnant la capitale et de ses répercussions territoriales. En effet, « des efforts pour obtenir et analyser des corpus de données historiques, de nature quantitative autant que qualitative, semblent inéluctables pour étudier la dépendance au sentier à l'échelle régionale¹⁵⁵ » (Henning *et al.*, 2013, p. 1356). Récemment, à la marge du régime dominant le système alimentaire, des démarches apparaissent, visant à la reterritorialisation de l'approvisionnement parisien. Celles-ci constituent des niches en ce qu'elles fédèrent des pratiques alternatives, organisées, mais portent des niveaux de stabilité que nous verrons très variables. Leur rapport au système alimentaire courant est ambivalent : soit elles en proposent une réinterprétation radicalement différente, soit elles tentent d'y conquérir une place en s'y adaptant.

Au deuxième chapitre, nous expliquons aussi l'intérêt de mobiliser les développements théoriques de l'école de la proximité. Initiée pour répondre à des problèmes économiques dont les répercussions peuvent être territorialisées, ils sont disciplinairement cadrés par l'économie régionale et urbaine. Notre analyse de l'approvisionnement alimentaire peut être entendue comme un problème économique mais ne se limite pas à cet aspect. Cette thèse se veut la preuve que le domaine économique est indissociable des sciences du territoire – de la géographie et de l'aménagement – parce qu'il touche l'organisation de la société qui, de fait, s'établit sur un substrat territorial original. L'école des proximités fait de cette nécessité heuristique un postulat pour l'analyse de la nature des effets de proximité.

L'émergence de la variable territoriale, comme combinatoire des proximités géographique et organisée est nouvelle dans la théorisation des effets et des dynamiques de proximité. Cette variable nous semble particulièrement opérante, au vu de ce premier traitement de notre terrain. Les acteurs contemporains s'inscrivent dans une territorialité qui leur est propre et la proximité est un prétexte central qui fait graviter autour de lui les questions de gouvernance et de gestion des territoires et de leurs ressources. La proximité territoriale a le mérite de mettre en avant les mutations récentes de la gouvernance des territoires.

Nous avons évoqué une critique formulée à l'encontre de l'utilisation statique des théories de la proximité. En effet, leur mobilisation s'applique assez bien à l'inertie temporelle des analyses situationnelles : nous démontrons au troisième chapitre que l'approche territoriale de la mobilisation des proximités permet de mettre en lien plusieurs niveaux d'intervention des acteurs. En cela, l'interprétation des théories de la

¹⁵⁵ Traduction personnelle.

proximité confirme que les territoires sont des espaces dont l'histoire connaît des transitions et des ruptures, traduisant des modifications plus ou moins brusques de leur gouvernance. Si l'on se place dans une dimension temporelle dynamique, comme lorsque nous essayons d'évaluer le potentiel transitionnel des démarches analysées, l'opération se complexifie. Il est possible d'expliquer la manière dont les proximités géographiques et organisées conditionnent les étapes de la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire, mais il nous semble encore difficile de conceptualiser en temps réel la mobilisation de ces proximités dans l'analyse de construction situées. Notre travail n'a pas contribué à clarifier les théories de la proximité à l'instant de leur activation au sein d'un territoire. Néanmoins, nous affirmons que l'analyse temporelle de la mobilisation des proximités est possible *a posteriori*. La typologie principale des proximités – géographiques et organisées – implique des sous-catégories – temporaire, permanente ; avec des logiques d'appartenance ou de similitude – qui peuvent révéler la mobilisation située et temporellement marquée de leur mobilisation. Ainsi que pour la définition des niches, il est possible de retracer cette dynamique sur un pas de temps historique, une fois que le temps a confirmé ou infirmé les tendances de la mobilisation territoriale des proximités.

Cependant, toutes les composantes sectorielles du système alimentaire sont potentiellement parties prenantes de ces vellétés de transition et de la conséquente construction de proximités. Pour envisager une éventuelle inflexion de la trajectoire alimentaire du cœur de la métropole parisienne, les chapitres suivants auront pour objectif l'analyse de trois types de démarches à vocation transitionnelle. Nous verrons de quelle manière elles sont apparues, les motivations des acteurs qui les structurent, ainsi que leur éventuel rôle protecteur de formes d'innovations territoriales. L'étude précise de trois cas nous permettra d'examiner la situation du système alimentaire vis-à-vis de pratiques nouvelles pour l'approvisionnement des citoyens.

Entre alternative et hybridation : trois approches actorielles d'une transition vers la reterritorialisation de l'approvisionnement

Cette partie est constituée de trois cas qui donnent à voir un renouveau des modalités de la gouvernance alimentaire en lien avec les territoires d'approvisionnement. Les trois chapitres qui la constituent permettent de dégager des tendances sociétales et territoriales émergentes dans la trajectoire du système alimentaire au cœur de la métropole parisienne.

En tant que canaux d'approvisionnement urbain, les marchés sont « souvent considérés entre les années 1960 et 1980 comme des phénomènes de civilisation relictuels dans nos sociétés axées sur la recherche de l'efficacité économique et technologique » (Wackerman, 1987, p. 316). Ils regagnent aujourd'hui l'intérêt de certains chercheurs qui y voient une manière de réactiver certains circuits courts de proximité (Schmutz-Poussineau, 2008) et d'acteurs publics pour la valorisation d'une alimentation durable (Sancelme, 2013). Très nombreux et souvent cités en exemple sur le plan international (pour leur variété et leur maintien malgré l'évolution du système alimentaire urbain), les marchés découverts parisiens sont l'exutoire de produits venant du Marché d'Intérêt National de Rungis. Depuis 2006, la Ville de Paris prend acte de la disparition des producteurs de proximité parmi les candidats et sur les étals des marchés. Des efforts politiques sont menés pour contrer ce délaissement des producteurs et favoriser leur retour, au profit de Parisiens mieux nourris et plus en contact avec le contenu de leur assiette. Notre analyse de la Ville de Paris en tant qu'acteur public d'une reterritorialisation de l'approvisionnement confirme que les marchés « méritent mieux que cette attention amusée de certains spécialistes du commerce urbanistes ou municipalités. [...] Dans les sociétés de demain plus économes par obligation moins concentrées et moins sensibles au gigantisme les marchés peuvent jouer un rôle économique et social efficace. Ils constituent un nouvel espace géographique et un nouvel outil d'aménagement à découvrir » (Troin, 1980, p. 32). De plus, « le commerce forain constitue un véritable observatoire permettant de suivre les aspirations profondes de populations plus ou moins frustrées par les innovations inhérentes à la rationalisation et à la "désincarnation" des échanges [dénoncées par les alternatives au système dominant] » (Wackerman, 1987, p. 316).

Le deuxième cas est celui de Planète Lilas, association de maraîchage attendue sur le terrain de la reterritorialisation du système alimentaire. Cette expérience, initiée depuis 2007, est intéressante du fait du regard économique et environnemental porté par le collectif associatif sur ses actions. Sa situation au sein d'un parc départemental, le format institutionnel adopté vis-à-vis de sa vocation en termes de production et de distribution, ainsi que son établissement dans une municipalité communiste – notamment marquée par l'histoire des jardins ouvriers – et le portage politique d'élus départementaux en font un cas original. Des effets du contexte de l'établissement de cette association permettent donc de s'extraire quelque peu des considérations habituellement prises en compte dans l'analyse des démarches alternatives de circuits courts alimentaires (Daniel *et al.*, 2013).

Enfin, il nous semble important de ne pas ignorer l'initiative d'une enseigne de la grande distribution, pour réfléchir aux stratégies oscillant entre adaptation et résistance aux inflexions possibles de la trajectoire de cet acteur incontournable du régime dominant¹. Le groupe Casino s'engage depuis le début des années 2010 dans une politique de valorisation de l'approvisionnement de proximité appelée Le Meilleur d'Ici. Il prendrait ainsi acte d'une demande des clients en tentant de s'adapter à leurs désirs, perçus comme de nouvelles exigences. L'approche de ce terrain a été difficile d'un point de vue formel, puisque le secteur de la grande distribution est chargé d'enjeux stratégiques et commerciaux qui dépassent les marges de manœuvre des interlocuteurs qui ont bien souhaité nous répondre. Après avoir nous être confrontée au rejet et à l'absence d'intérêt des acteurs du secteur que nous avons approchés, nous sommes entrée en contact avec le groupe Casino² : nous avons finalement réussi à faire comprendre à nos interlocuteurs que le monde de la recherche, en dehors des rails classiques des écoles de commerce, s'intéresse dorénavant de manière moins marginale à l'élaboration des politiques commerciales.

Les trois chapitres de cette partie suivent des constructions similaires. Après avoir exposé notre approche méthodologique de chacun des cas, nous en présentons le contexte et les enjeux. Puis, suivant la grille d'analyse appliquée pour mener notre

¹ « Malgré le développement de canaux comme la vente directe ou le commerce en ligne, [la grande distribution] demeure très largement majoritaire en France, en Europe et dans le monde. La part des ventes en magasin sur le marché total du commerce de détail représente près de 95 % du total alimentaire [...] » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 21).

² Suite à un colloque où nous communiquions, deux chargés de mission de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France nous ont fait part de leur intérêt pour nos questions de recherche et étaient particulièrement volontaires pour organiser un échange informel autour de nos recherches et de nos premiers résultats. C'est lors de cette rencontre qu'a surgi l'exemple de Casino, alors que nous leur faisons part de nos difficultés pour entrer en contact avec des acteurs de la grande distribution.

recherche, nous expliquons les dispositifs mis en œuvre par chacun des types d'acteurs, et nous apprécions chaque cas suivant la mobilisation des types de proximités en jeu et le potentiel transitionnel des démarches suivies.

Chapitre 5. Paris et ses marchés : vers un retour des producteurs commerçants ?

Même s'ils « [représentent] une part minoritaire du commerce de détail » (Cour des comptes, 2003, p. 671), les marchés de rue sont une marque identitaire de la vie urbaine parisienne (Roncayolo, 2001) et importants dans le paysage économique, urbain et productif de la région capitale. Très nombreux et souvent cités en exemple sur le plan international pour leur variété et leur maintien malgré l'évolution du système alimentaire urbain³, ils semblent attirer une part importante de la population parisienne et sont l'exutoire d'une grande partie des produits vendus sur le M.I.N. de Rungis. L'arrivée en 2001 d'une nouvelle municipalité a conduit à la révision du règlement des marchés qui régit leur fonctionnement. Depuis 2003, la municipalité prend acte de la disparition des producteurs de proximité parmi les commerçants candidats à la tenue d'un étal et déjà installés sur des marchés. L'objectif de ce chapitre est de comprendre dans quelle mesure la Ville de Paris s'inscrit dans une démarche d'écologie territoriale fondée par la construction de nouvelles proximités – géographique et organisée, voire territoriale – au cœur de la métropole capitale. Nous tenterons de mettre au jour la valeur de niche potentielle de cette démarche municipale.

Il s'agit ainsi de rendre compte de la stratégie d'un acteur public apparemment volontariste dans la restauration d'une certaine forme de proximité en amont du métabolisme alimentaire de la métropole parisienne.

Notre approche de ce terrain a concerné plusieurs niveaux. Nous avons d'abord rencontré les services opérationnels de la Ville, avec qui nous avons eu deux échanges semi-dirigés par notre grille d'entretien. Nous avons alors pu recueillir les propos de cet acteur à caractère informatif autant que discursif sur la mise en place de la politique des marchés de Paris. Nous avons obtenu des informations et des données quantitatives que nous avons ensuite mises à profit pour élaborer un questionnaire que nous avons diffusé auprès de tous les producteurs commerçant sur les marchés parisiens (cf. annexe 2.1.), avec l'accord et après validation de la teneur de l'enquête par les services techniques. La figure 5.1. ci-dessous indique les caractéristiques des répondants à notre questionnaire, l'analyse de leur contribution constituant une base importante pour le développement de notre argumentation dans ce chapitre.

³ Entretien du 22 septembre 2010 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

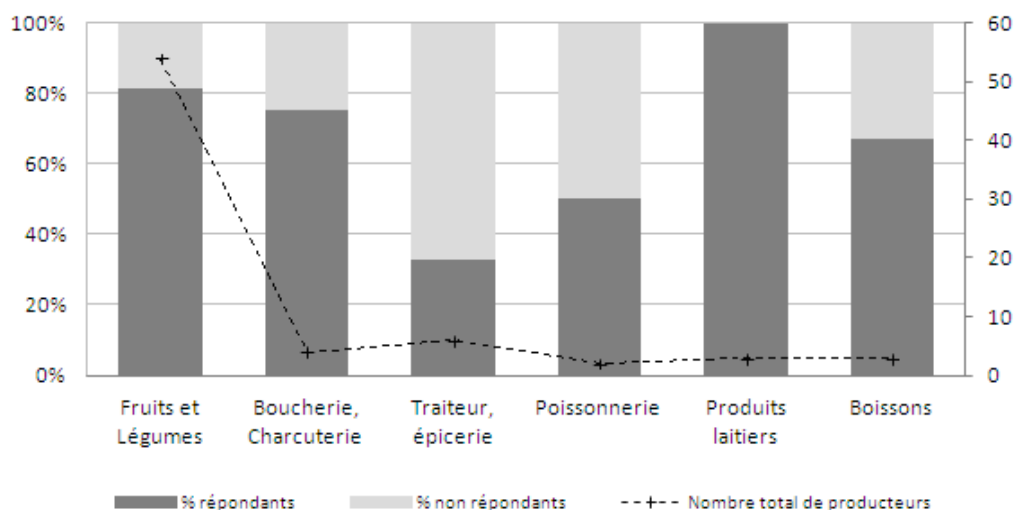


Figure 5.1. Part des producteurs répondant au questionnaire de l'enquête de terrain sur les marchés parisiens par type de produits commercialisés (histogrammes et ordonnée de gauche) et nombre total des producteurs recensés par la Ville (courbe et ordonnée de droite).

Sources : données municipales et enquête de terrain.

Des soixante dix producteurs recensés par la Ville de Paris sur ses marchés, nous avons écarté les neuf producteurs de fleurs. Ainsi, des soixante et un producteurs restants, nous avons recueilli l'accord de 80 % d'entre eux pour répondre à notre questionnaire. Les autres n'ont pas souhaité contribuer à notre enquête, soit qu'ils n'étaient pas disposés à le faire lors de nos passages sur les marchés, soit qu'ils aient formellement refusé de nous répondre. Le graphe montre que les non répondants relèvent principalement des catégories « traiteur et épicerie » (apiculteurs, boulangers par exemple) et poissonnerie (des deux ostréiculteurs considérés comme producteurs, seule une a accepté de répondre à notre questionnaire).

Nous avons ensuite conduit des entretiens plus approfondis avec deux des producteurs rencontrés (un maraîcher et un éleveur), afin d'obtenir leur vision de la politique municipale. Ces entretiens ont eu lieu hors horaires et sites de marchés, avec les deux producteurs qui ont montré un intérêt important pour notre recherche lors de notre enquête par questionnaire.

Nous nous sommes ensuite entretenue avec un délégataire du service public, sur le terrain des marchés, et enfin avec l'élue à laquelle incombe la charge politique des marchés.

7.1 Éléments de contexte et situation problématique

5.1.1. Définition du terrain d'étude

« Un marché est une réunion périodique de commerçants ambulants qui vendent au détail et au comptant, dans un lieu dépendant du domaine public, des marchandises à emporter. [...] un marché peut être alimentaire, non alimentaire, ou mixte » (Schmurtz-Poussineau, 2008, p. 31). Les marchés sont solidement ancrés dans les habitudes d'approvisionnement des ménages français et le maillage de leur tenue⁴ est très dense au cœur de la métropole parisienne. De manière générale, le fonctionnement d'un marché de détail est régi par l'article L. 2224-18 du code des collectivités territoriales et peut être résumé par la figure 5.2.

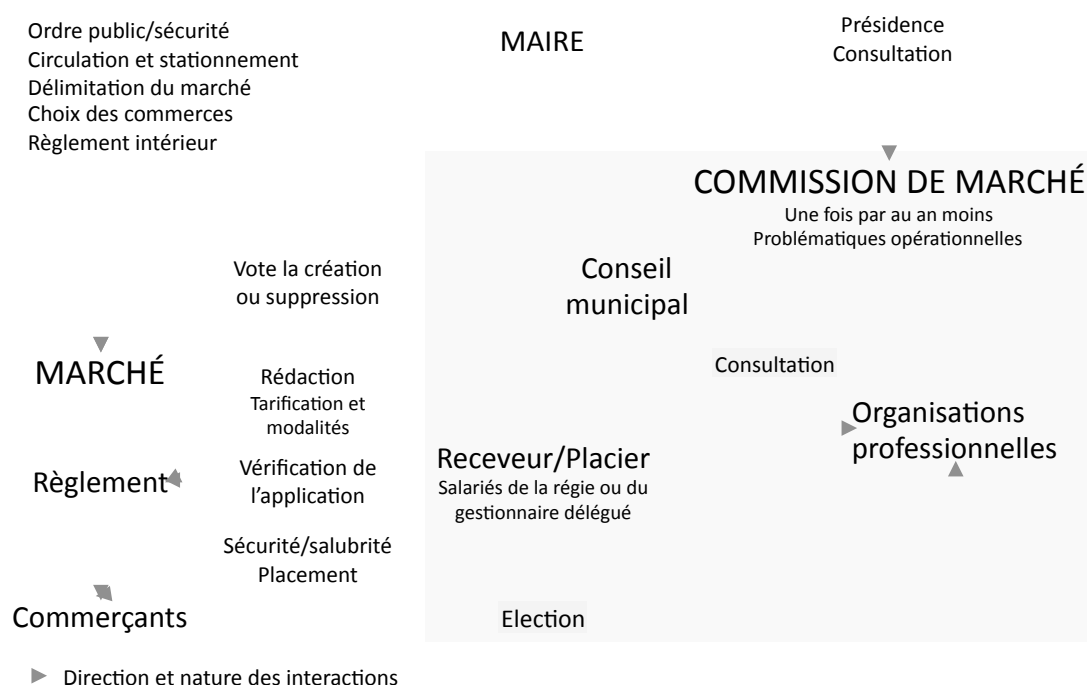


Figure 5.2. Organisation des marchés de détail.
D'après Schmurtz-Poussineau, 2008. Réalisation : S. Bognon, 2013.

L'autorité municipale préside une commission de marché à laquelle participent des représentants des commerçants, des élus et des employés municipaux (dans le cas de marchés en régie) ou privés (dans le cas de délégation de service public) mais non commerçants, travaillant sur les marchés⁵. Cette commission codifie la tenue des

⁴ La tenue d'un marché définit l'endroit et le moment où un marché a lieu. Il peut y avoir plusieurs tenues de marché sur un même site.

⁵ À Paris, les maires d'arrondissements ne sont pas directement concernés par la commission des marchés : cette compétence est laissée à la gestion seule de la mairie de Paris.

marchés par un règlement de marché, outil de référence auquel se rapportent tous les points qui concernent la gestion quotidienne et par lequel se fait la médiation de litiges éventuels.

Les marchés sont particulièrement présents à Paris *intra-muros*, qui se distingue dans la métropole. La figure 5.3. décrit la répartition départementale des marchés à dominante alimentaire en Île-de-France : la densité du maillage des sites où se tiennent les marchés diminue avec l'éloignement de la ville-centre⁶.

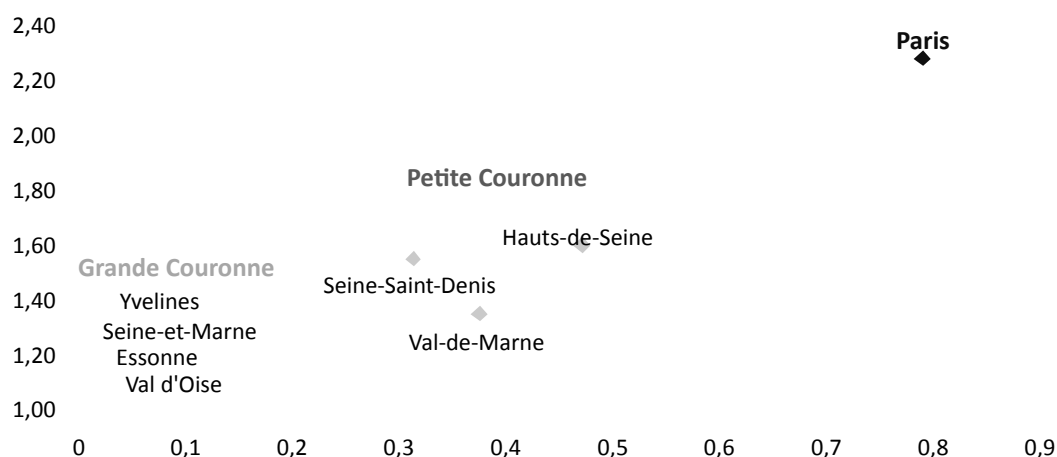


Figure 5.3. Densité des marchés (marché.km⁻²) en fonction du nombre d'habitants (en millions).

Source : marchedefrance.org [Référence du 10 septembre 2012]. Réalisation : S. Bognon, 2013.

Nous focalisons notre étude sur les marchés parisiens exclusivement. D'un point de vue méthodologique, le terrain est ainsi mieux circonscrit et les acteurs mieux cernés. Il existe à Paris un nombre presque aussi important d'étals en marchés couverts qu'en marchés extérieurs : 46 % des forains vendent au sein de marchés couverts alors que la moyenne française atteint à peine les 20 % (Schmutz-Poussineau, 2008)⁷. Cette disparité se traduit aussi par la composition des étals : les marchés couverts concentrent plus de « métiers de bouche » (artisans bouchers, pâtisseries, traiteurs, poissonniers...) que les marchés découverts puisque les conditions d'exercice y sont plus clémentes et permettent une plus grande pérennité des installations (branchements électriques, matériel encombrant, personnalisation de l'espace). La vocation donnée par la Ville aux marchés couverts est de compenser une offre alimentaire peu importante dans les quartiers où ils sont implantés, en ce qui concerne ces types de commerces Nous avons

⁶ Pour la réalisation de cette figure, nous n'avons pris en compte que les sites où se tiennent les marchés. Le résultat aurait été d'autant exacerbé si nous avions pris en compte les linéaires de chaque site et/ou la fréquence de tenue des marchés.

⁷ D'après l'entretien du 22 septembre 2010 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

toutefois choisi de centrer notre analyse sur les marchés découverts, ayant une composante alimentaire et se tenant sur la voie publique.

À Paris, le fonctionnement des marchés est régi par la municipalité, qui délègue à trois sociétés gestionnaires le déroulement quotidien de leur tenue. Ainsi que le montre la figure 5.4., les trois sociétés se partagent le territoire selon un découpage « [cohérent] qui permet à chaque mairie d'arrondissement de n'avoir qu'un contact avec la gestion déléguée et à chaque lot cohérent d'avoir à peu près le même chiffre d'affaires »⁸.

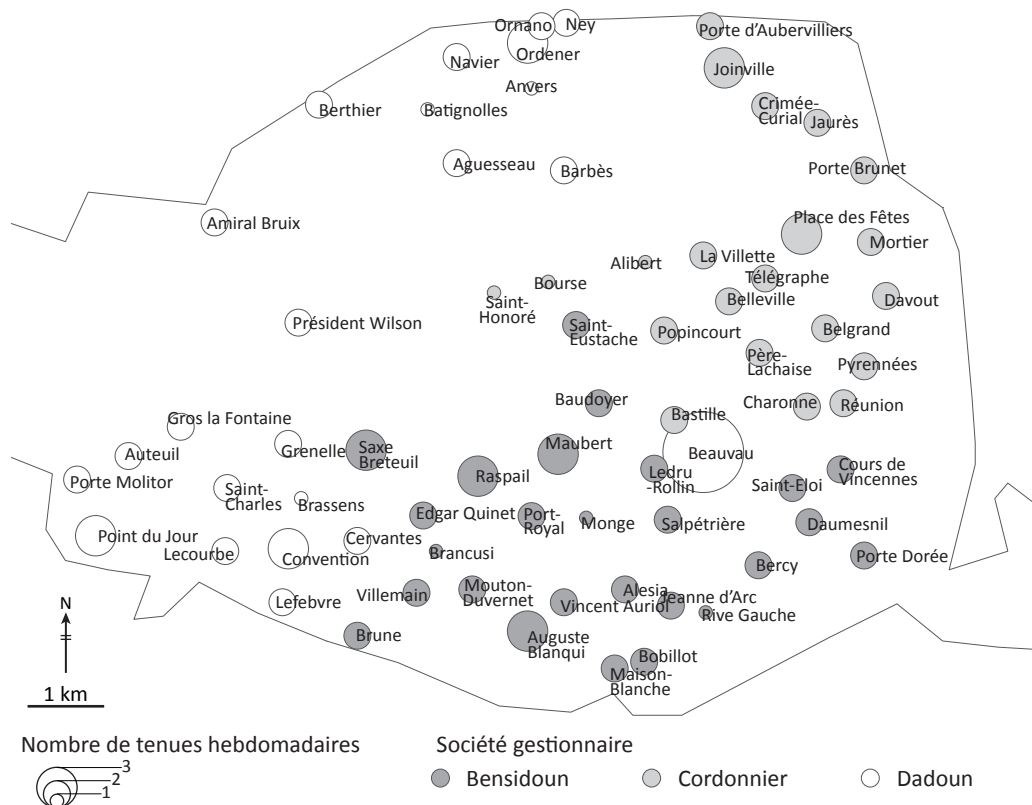


Figure 5.4. Les marchés alimentaires découverts à Paris en 2013.

D'après : <http://marches.equipements.paris.fr/> [Référence du 10 août 2013]. Réalisation : S. Bognon, 2013.

À Paris, les services techniques et de nombreux élus notent une certaine « culture des marchés »⁹ typique de l'agglomération capitale.

« Les marchés découverts structurent la vie économique et sociale de nos arrondissements et de notre Ville »¹⁰.

« [...] les marchés parisiens représentent, au-delà de leur vocation première, à la fois un art de vivre à Paris, au même titre que les cafés, les terrasses, les théâtres ou

⁸ Propos de Lyne Cohen-Solal, conseillère de Paris, adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, issus de la retranscription des débats sur le projet de délibération 34 - 2001, DFAE 96.

⁹ Expression empruntée à la responsable des marchés, mai 2011.

¹⁰ Propos de Marie-Pierre Martinet, conseillère de Paris, issus de la retranscription des débats sur le projet de délibération 34 - 2001, DFAE 96.

les musées, du lien social et une proximité de commerce de produits frais et de qualité »¹¹.

La dimension d'exemplarité internationale dont la collectivité entend se doter vis-à-vis de ses marchés est traduite en ces termes par les services municipaux :

« Nous les contacts qu'on a eu, c'est plus avec les pays du nord ou des pays d'Asie. Donc le Japon, l'Irlande, l'Angleterre... ou... c'est des Hollandais qu'on a reçu... qui eux n'ont pas gardé cette tradition. [...] donc globalement ce sont plutôt des élus, accompagnés forcément de personnes administratives, mais c'est surtout des élus qui se déplacent, parce qu'avant tout la volonté elle est politique. Les politiques souhaitent recréer des marchés donc ils viennent prendre contact, voir comment ça se passe. Souvent c'est à l'occasion d'une visite sur Paris [...] on leur explique comment nous on fonctionne, avec ce qui marche, ce qui marche pas, les difficultés qu'on a. [...] On discute aussi de points techniques : ils sont toujours intéressés de savoir comment est-ce qu'on les gère. [...] Voilà, c'est aussi toutes les questions pratiques, une fois qu'on a décidé de créer le marché : comment est-ce que ça fonctionne, combien ça coûte et qu'est-ce qu'il faut qu'on mette en place ? »¹².

La renommée mondiale des marchés parisiens se lit d'ailleurs dans la promotion qu'en fait l'un de ses gestionnaires qui a développé son activité aux États-Unis :

« En apportant le marché à la française aux États-Unis, Bensidoun USA apporte le sens de la communauté que l'on retrouve dans les marchés en France, en offrant aux résidents d'une communauté un endroit pour se rassembler, tisser des liens sociaux et acheter des produits de qualité à des prix raisonnables »¹³.

Dans le système alimentaire actuel, les marchés parisiens sont un canal d'approvisionnement relativement peu important si l'on considère les dépenses des citadins. L'INSEE indique que dans Paris, les achats alimentaires effectués au marché représentent moins de 7 % du total des dépenses alimentaires et ce chiffre s'élève à un peu moins de 8 % si l'on considère l'agglomération parisienne hors sa ville-centre (INSEE, 2006). Au contraire, la part de marché de la grande distribution (hypermarchés, supermarchés, maxi discount) dans Paris est supérieure à 50 % (Ibid.). La majorité des produits consommés à Paris dépend aujourd'hui des logiques privées des acteurs dominants de la grande distribution. De plus, le faible contrôle des pouvoirs publics sur les denrées arrivant à Paris (du fait de la privatisation du système alimentaire) rend difficile l'établissement d'une statistique concernant le lieu de production des aliments commercialisés sur les marchés. Ceux-ci étaient fournis par les Halles centrales de Paris. L'agro-industrialisation de la production et de la distribution

¹¹ Propos d'Olivier Pagès, conseiller de Paris, issus de la retranscription de la délibération 2007, DDEE 208.

¹² Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

¹³ Traduction personnelle. Citation originale extraite de <http://www.bensidoun-usa.com/cities01.html> [Référence du 18 janvier 2012]

alimentaire, ainsi que le transfert des Halles centrales vers le M.I.N. de Rungis ont notablement affecté l'origine des produits vendus au marché. L'approvisionnement des marchés parisiens dépend des mêmes déterminants que l'approvisionnement urbain en général (cf. chapitre 3) : l'empreinte internationale des marchés parisiens se retrouve ainsi dans la provenance des aliments qui y sont vendus.

De plus, constatant la diminution progressive du commerce de proximité, des élus s'élèvent pour défendre cette culture des marchés qui pourrait prendre le relais d'une offre alimentaire déclinante.

« [...] la disparition du petit commerce de proximité est devenue à Paris inquiétante »¹⁴.

« Nous essayons avec la création de nouveaux marchés de rapprocher les marchés de la Capitale (sic) des habitants et là où le commerce privé a disparu, de suppléer à l'initiative privée par une initiative publique qui nous coûte [...] »¹⁵.

L'élection en 2001 d'une nouvelle équipe municipale après les mandatures successives de deux maires étiquetés à droite de l'échiquier politique est l'occasion de modifier le règlement présidant à la tenue des marchés. La nouvelle municipalité souhaite y introduire un quota de producteurs, pour limiter la présence des revendeurs dont l'origine des produits qu'ils vendent est opaque au choix des consommateurs¹⁶.

5.1.2. Origines et objectifs du projet

- **Acteurs impliqués**

Les acteurs concernés par cette modification du règlement sont ceux qui ont la charge légale de la tenue des marchés, ainsi que le montre la figure 5.5.

¹⁴ Propos de Karen Taïeb, conseillère de Paris, issus de la retranscription des débats autour de la communication du Maire de Paris 103 - 2002, DFAE 123.

¹⁵ Propos de Lyne Cohen-Solal, conseillère de Paris, Adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, issus de la retranscription des débats autour de la communication du Maire de Paris 103 - 2002, DFAE 123.

¹⁶ Cette mesure est assortie d'un quota supplémentaire favorable aux commerçants de produits issus de l'agriculture biologique (AB).

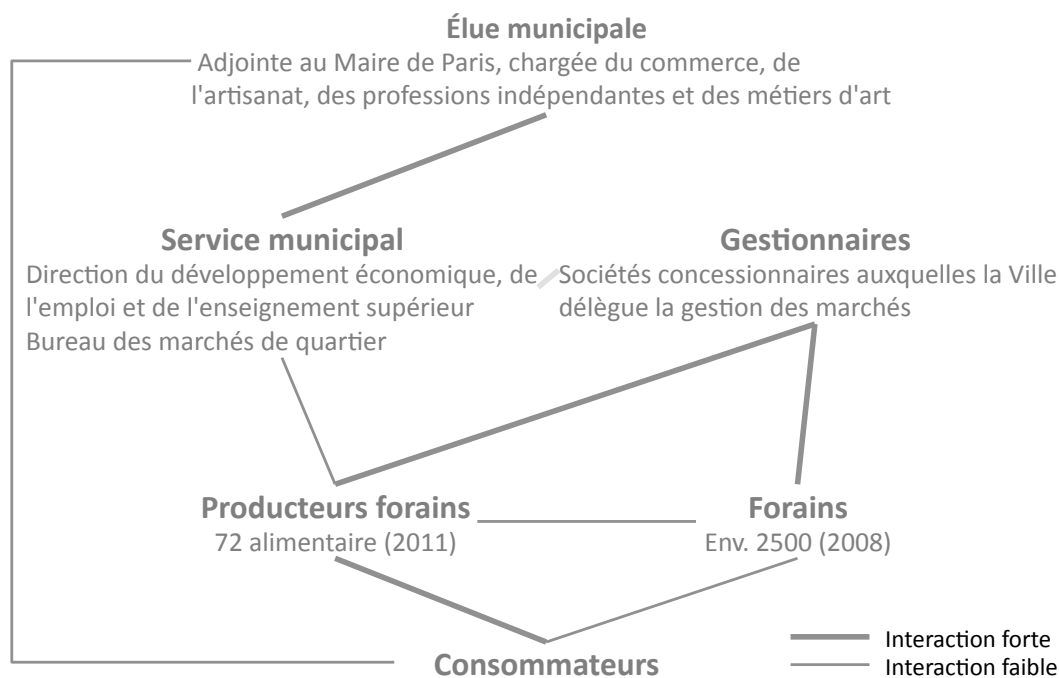


Figure 5.5. Acteurs impliqués dans la modification du règlement des marchés en faveur des producteurs forains.

Source : enquête de terrain. Réalisation : S. Bognon, 2012.

La Ville de Paris est représentée par son élue en charge du commerce ainsi que par le service municipal chargé du développement économique, et plus précisément le Bureau des marchés de quartier. La municipalité ayant délégué la gestion des marchés à des sociétés privées, ces gestionnaires siègent à la commission des marchés. Ils sont en charge de l'application du règlement lors de la sélection des forains candidats ainsi que de leur placement sur les marchés. Les agents des sociétés gestionnaires se voient comme « les yeux et les oreilles de la Ville sur les marchés »¹⁷ : ils sont le relais *in situ* entre la municipalité et les commerçants. Enfin, les forains, producteurs et revendeurs appliquent le règlement et ont des représentants élus à la commission des marchés. Tous ces acteurs œuvrent dans leur intérêt, qui se recoupe avec celui des consommateurs.

• Diagnostic des acteurs et analyse des dimensions du projet

Les acteurs constatent la difficulté de maintenir l'activité commerciale sur les marchés de rue, étant donné le succès sans conteste des formes dominantes d'approvisionnement alimentaire. Dans un rapport au président de la république, la Cour des comptes (2003) indique que cette difficulté se traduit par une diminution de la fréquentation des marchés tant par les commerçants, et en particulier les producteurs, que par les consommateurs.

¹⁷ Selon les termes de l'un d'eux avec qui nous nous sommes entretenue.

Les producteurs tendent à délaisser les marchés forains du fait de la multiplication des sources d'approvisionnements des citadins (Barles et Bognon, 2010). D'une part, les moyens faramineux de la grande distribution lui permettent une perception accrue et une adaptation plus souple à la demande des consommateurs métropolitains¹⁸. D'autre part, les producteurs voient se multiplier les opportunités de distribution : en termes de rentabilité, les possibilités de circuits courts et de vente directe sont de plus en plus courantes et connues des consommateurs. Il s'agit donc de faire revenir sur les marchés les producteurs qui délaissent ce mode de commercialisation.

Pour la Ville de Paris, viser les producteurs pour améliorer la fréquentation des marchés parisiens revient à améliorer la qualité de l'offre alimentaire.

« [...] effectivement c'est pour offrir une qualité de produits qui est différente de la qualité de produits qu'on a habituellement sur nos marchés, puisque la plupart des commerçants s'approvisionnent à Rungis. Alors à Rungis il y a quand même un carreau des producteurs, mais la plupart ne s'approvisionne pas au carreau des producteurs. Et c'est pour offrir au Parisien une qualité de produits qu'il va pas forcément trouver... contrairement aux personnes qui vivent en grande banlieue qui elles peuvent directement aller s'approvisionner à la ferme¹⁹ ».

« [...] dans tous les arrondissements de Paris, [il faut] permettre une large offre de produits (qu'ils soient bio ou non bio) à l'ensemble des habitants [...] »²⁰.

« [...] la dynamisation de ces marchés forains [peut] permettre de faire en sorte que tous les Parisiens soient alimentés correctement »²¹.

Par ailleurs, il semble que cet objectif ait une portée politique. L'élection en 2001 de la nouvelle majorité municipale détenue par le Parti Socialiste a notamment été permise par l'alliance que celui-ci a formée avec les Verts. Il s'agit donc que l'offre alimentaire des Parisiens s'enrichisse d'une teinte de durabilité.

« Quand la gauche est arrivée au pouvoir, elle a eu à cœur de mettre du développement durable dans tous les services, ce qui n'était pas du tout le cas avant. [...] [Il s'agissait de prendre en compte l'évolution des modes de vie, de] travailler sur une offre locavore, avec les bilans carbone, etc. [...]. [La municipalité précédente était] dans un 'laisser-aller'. Il a fallu batailler pour ouvrir des marchés,

¹⁸ L'émergence des *convenience stores* est une de ces adaptations. Ce type d'enseigne propose une large gamme de produits consommables dans l'heure et de produits de dépannage (petite épicerie, produits frais...), sur de larges plages horaires d'ouverture (Vandercammen, Jospin-Pernet, 2010). À Paris, citons l'exemple de Daily Monop'.

¹⁹ Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

²⁰ Propos de Lyne Cohen-Solal, conseillère de Paris, Adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, issus de la retranscription des débats sur le projet de délibération 34 - 2001, DFAE 96.

²¹ Propos de Lyne Cohen-Solal, conseillère de Paris, Adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, issus de la retranscription de la délibération 34 - 2003, DFAE 10 - DDATC 80.

on a créé six ou huit marchés [...]. Le maire de Paris voulait qu'il y ait au moins un marché par arrondissement, ce qui n'était pas le cas dans le 1^{er} et le IV^e par exemple »²².

« Je félicite donc Mme Lyne Cohen-Solal pour cette concertation qui nous permet aujourd'hui d'avoir un règlement qui intègre fort justement les droits des commerçants, les devoirs des gestionnaires, et c'est la moindre des choses, l'intérêt des Parisiens. [...] [il faut] rendre les marchés plus attrayants et plus à même de remplir leur fonction qui est d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens des produits frais et de qualité pour leur consommation. Dans chaque marché, il est demandé aux gestionnaires de prévoir un minimum de 10 % de l'agriculture biologique. Cette clause n'est pas antinomique avec les marchés strictement biologiques sans pour cela devoir traverser la moitié de la capitale. Et puis cette présence peut amener les commerçants à maintenir un haut niveau de qualité »²³.

Le critère de la proximité géographique est mobilisé pour valoriser la présence de producteurs sur les marchés. La municipalité attend une diminution des distances parcourues et donc une atténuation des nuisances environnementales par rapport à l'approvisionnement des étals de vendeurs non producteurs qui s'approvisionnent à Rungis auprès de mandataires dont les provenances sont internationales. Enfin, l'approvisionnement des Parisiens en produits issus d'exploitations agricoles de proximité garantirait la traçabilité d'un produit dont la qualité est peu mise en doute par la Ville.

« [...] sur Paris, les seuls circuits [courts] que les Parisiens trouvent pour avoir des produits issus d'exploitations agricoles, c'est les paniers AMAP qui sont complètement saturés²⁴ ou les magasins bio qui des fois ont des produits issus de productions locales, mais pas toujours d'ailleurs, et les marchés. [...] L'objectif c'est d'offrir au Parisien un produit qu'il a du mal à trouver sur Paris. Parce qu'on connaît effectivement toutes les difficultés d'accès, de contraintes d'acheminement des produits. Et en Île-de-France, l'offre étant largement insuffisante par rapport à la demande, tout ce qui est production locale s'écoule en général assez directement »²⁵.

²² Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

²³ Propos d'Alain Le Garrec, conseiller de Paris, issus de la retranscription des débats autour de la communication du Maire de Paris 103 - 2002, DFAE 123

²⁴ Dans Paris, 40 % des AMAP affichent des effectifs complets (<http://www.amap-idf.org/trouver-une-amap_33.php> [Référence du 18 octobre 2013]). Il convient donc de nuancer les propos de l'élue, et une analyse rapide montre que leur saturation est principalement située dans les arrondissements les plus peuplés de la capitale. Il faut aussi indiquer que le diagnostic de l'élue est peut-être marqué par l'engouement des Parisiens pour les AMAP à l'époque de la révision du règlement des marchés, en 2003 (cf. chapitre 4).

²⁵ Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

Une proximité d'essence plus relationnelle est évoquée par les services municipaux : sont attendus des retombées socio-économiques et politiques régionales positives, le maintien d'un savoir-faire de proximité et de relations entre citoyens et agriculteurs.

La mobilisation de la proximité est formulée par les services municipaux dans son acception géographique autant qu'organisée. Le territoire d'action affiché par la ville pour le recrutement des producteurs est principalement restreint à la région Île-de-France. Le caractère notablement rural de la grande couronne métropolitaine est un critère définissant les attentes de la Ville dans la définition de ses proximités géographique et organisée. Or les marchés parisiens concentrent une demande que l'offre francilienne ne saurait combler, tant du point de vue de la diversité des productions qu'elle propose que des quantités spécifiquement dédiées aux marchés qu'elle est capable de mobiliser (IAURIF, 2000). Les services techniques indiquent donc que le périmètre plus vraisemblable de la proximité inclut aussi les régions limitrophes de l'Île-de-France. Politiquement, la Ville de Paris affiche donc un encouragement à la présence des producteurs des régions productives les plus proches possibles du cœur de la métropole.

7.2 Dispositifs d'action

5.2.1. Instruments de l'action

- **La Ville « à l'écoute » des consommateurs**

Les acteurs municipaux interrogés font état d'une demande latente des consommateurs, qui les aurait encouragés à favoriser les étals de producteurs sur les marchés parisiens. L'adjointe au maire de Paris chargée du commerce indique que les services en charge des marchés ont « su être à l'écoute de la tendance parmi les Parisiens »²⁶.

« Avoir un marché alimentaire près de chez soi doit être un avantage et non une punition. [...] Les marchés découverts doivent vivre et continuer à animer nos quartiers en s'adaptant dans la mesure du possible aux besoins des habitants »²⁷.

« [...] nous voulons aussi conserver la proximité avec les Parisiens pour être au plus près de leurs nouveaux besoins en matière de traçabilité, de prix [...] »²⁸.

²⁶ Idem.

²⁷ Propos d'Alain Le Garrec, conseiller de Paris, issus de la retranscription des débats autour de la communication du Maire de Paris 103 - 2002, DFAE 123.

²⁸ Propos de Lyne Cohen-Solal, conseillère de Paris, Adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, issus de la retranscription des débats autour de la communication du Maire de Paris 103 - 2002, DFAE 123.

Le marché serait un lieu « affectif »²⁹ qui permet l'appropriation par les consommateurs des valeurs qu'ils mettent dans les produits qu'ils achètent. L'objectif du règlement révisé en 2003 est de « monter en gamme sur les marchés face à la concurrence des autres modes de commercialisation (Biocoop, AMAP, etc.) »³⁰. Du côté des services techniques, cet élan est suivi :

« [...] la tendance est en train d'évoluer [...] c'est-à-dire que les gens sont en train de se poser la question sur la manière dont ils consomment. Et les grandes surfaces ne répondent pas forcément aux souhaits d'une partie de la population qui souhaite s'orienter vers des produits de qualité. Et les marchés souvent sont synonymes de produits de qualité. C'est-à-dire qu'ils offrent des produits qu'on ne trouvera pas en grande surface »³¹.

Les acteurs des marchés, producteurs et gestionnaires, se font aussi l'écho de cette tendance sociétale.

« Mais il faut avouer un petit peu que le consommateur a tendance à s'intéresser plus à la consommation locale. [...] Après j'ai eu les réflexions d'un client 'moi à la limite je m'en fous que vous soyez producteur, mais moi, ce qui m'intéresse c'est de manger un légume qui vient pas de loin... il y a pas eu de...'. Bon après chacun a ses idées sur l'environnement, sur tout... mais il y en a qui disent 'celui-là il y pas eu de consommation de gasoil pour le transport...', après il y en a d'autres parce que le produit est plus frais... bon, je pense que c'est surtout parce que le produit est frais »³².

« Et puis ça plaît, le fait d'avoir un producteur, ça plaît à la clientèle parisienne. Voilà, pour eux ça vient directement de la terre, donc... c'est comme la nouvelle mode biologique »³³.

La volonté de favoriser les producteurs sur les marchés à hauteur d'un quota minimum de 10 % d'entre eux par marché s'impose alors et est traduite d'un point de vue administratif dans le règlement des marchés.

• **La politique de quotas et son application**

L'arrêté municipal du 1^{er} janvier 2003 instaure un nouveau règlement des marchés et les producteurs sont dorénavant favorisés par rapport aux autres types de commerces non sédentaires. L'article 3 du règlement stipule que « l'effectif de chaque marché

²⁹ Qualificatif employé par la responsable des marchés.

³⁰ Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

³¹ Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

³² Extrait de l'entretien du 7 octobre 2011 avec un maraîcher, commerçant des marchés parisiens, en G.A.E.C. dans le Val-de-Marne.

³³ Extrait de l'entretien du 27 octobre 2011 avec le gestionnaire du marché de Crimée, Société Cordonnier Frères.

comporte au moins 10 % de producteurs de fruits, légumes ou fleurs [...] dans la limite des postulants inscrits »³⁴. Ce chiffre de 10 %, concernant la proportion de commerçants inscrits par marché, est établi comme un arbitraire, du point de vue politique.

« On ne peut pas mettre des quotas partout ! »³⁵.

Les services techniques évoquent un chiffre choisi pour son réalisme, à l'époque où est rédigé le règlement.

« [...] je pense qu'on s'est fixé un objectif qui nous semblait, à l'époque, assez raisonnable, parce que ça ne paraît pas énorme... et à l'époque on s'est dit 10 %, bon on ne veut pas mettre non plus la barre trop haute pour ne pas se fixer des objectifs qu'on ne peut pas atteindre »³⁶.

Depuis 2003, lorsque la commission des marchés se réunit, elle mobilise la liste des places vacantes (cf. annexe 2.1.) et attribue les postes libres en rendant prioritaires les producteurs en cas de nouvelle attribution ou lors du renouvellement d'un emplacement au départ de son dernier titulaire (figure 5.6.).

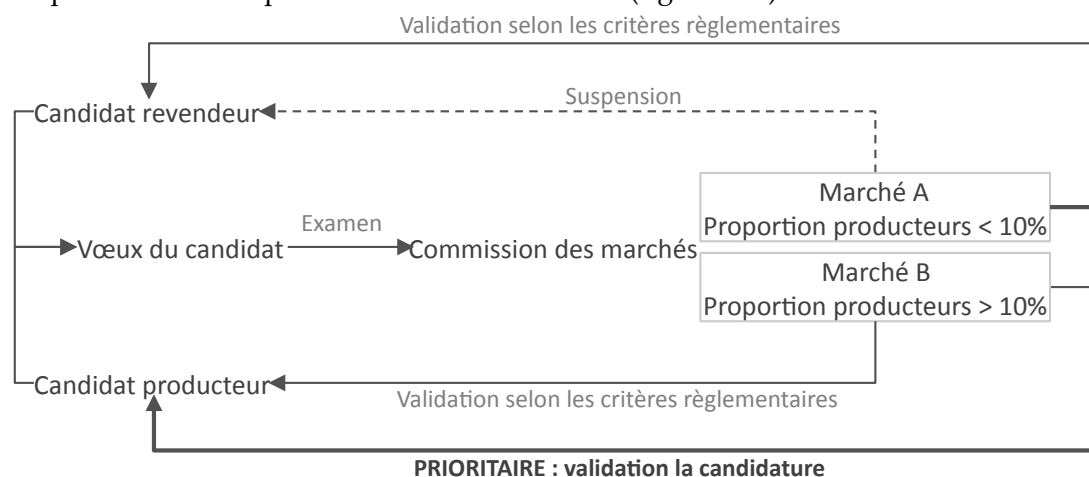


Figure 5.6. Mise en œuvre de la politique des quotas lors de la sélection des commerçants candidats en commission des marchés.

Source : enquête de terrain. Réalisation : S. Bognon, 2012.

Lorsque les vœux identiques d'un candidat producteur et d'un candidat revendeur sont examinés en commission des marchés, celle-ci donnera la priorité au producteur dans l'attribution d'une place et suspendra la candidature du revendeur, sur les marchés dont le nombre de producteurs inscrits est inférieur aux 10 % de quota

³⁴ Extrait du Règlement des marchés découverts alimentaires, document d'information fourni par le Bureau des marchés. Notons que le verdissement de la politique de recrutement de la Ville de Paris pour ses marchés se traduit aussi par l'imposition d'un quota de 10 % des effectifs réservés « aux commerçants en produits alimentaires certifiés biologiques selon les labels en vigueur ».

³⁵ Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

³⁶ Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

minimum. Si ces vœux concernent un marché où le quota est déjà atteint, l'examen des candidatures suit la procédure réglementaire classique (teneur du dossier, priorisation des métiers de bouche, valorisation des places vacantes, etc.).

5.2.2. Vers le retour des producteurs

Tâchons à présent d'établir le constat de la présence des producteurs sur les marchés parisiens.

- **Localisation des producteurs sur les marchés parisiens**

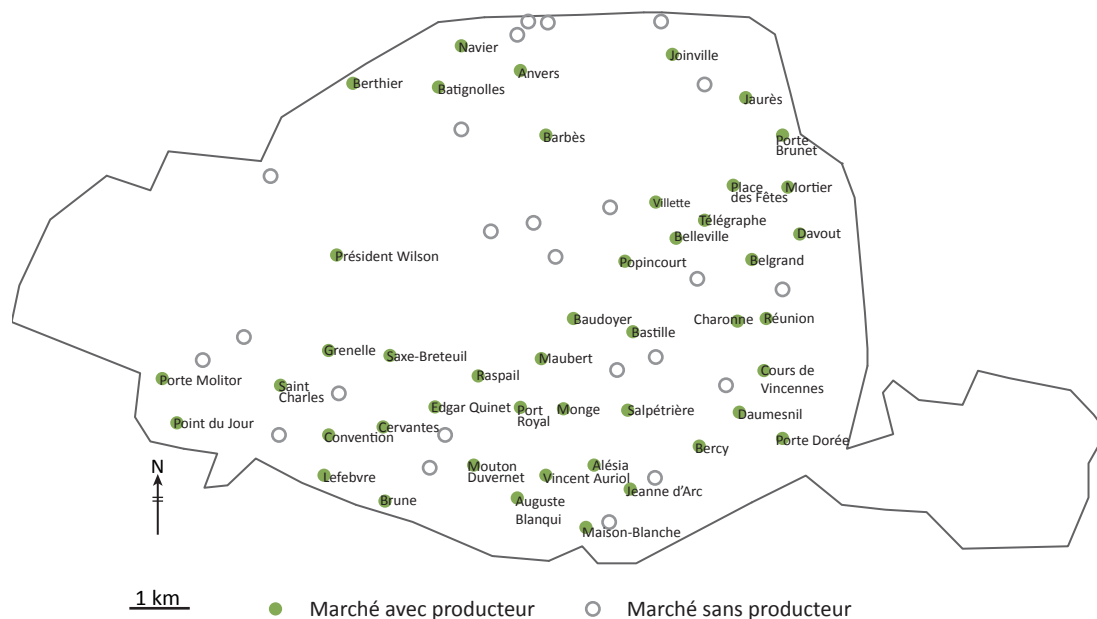


Figure 5.7. Les marchés parisiens impliquant des producteurs en 2011.

Source : données Ville de Paris. Réalisation : S. Bognon, novembre 2011.

La figure 5.7. montre que les producteurs sont principalement situés aux marchés des quartiers touristiques (sud et ouest) et gentrifiés (grand est parisien), « où la clientèle habituée a un plus fort pouvoir d'achat »³⁷. Ces quartiers sont à mettre en relation avec l'explication par A. Clerval (2010) de la dynamique de gentrification à Paris : l'ouest est un pôle émetteur et pionnier (décennie 1970) à partir duquel se succèdent différentes vagues de gentrification ; la période de gentrification la plus récente (1990-2000) est marquée par un front allant des arrondissements centraux (I^{er}, II^{ème}, III^{ème}, IV^{ème} et V^{ème}) et péri-centraux (X^{ème}, XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème}) vers les limites communales. Notre interlocuteur de la société gestionnaire indique d'ailleurs que cette répartition des producteurs résulte du choix des producteurs eux-mêmes, puisqu'ils indiquent une préférence de localisation lors de leur candidature en commission des marchés. Les

³⁷ Extrait de l'entretien du 27 octobre 2011 avec le gestionnaire du marché de Crimée, Société Cordonnier Frères.

quartiers touristiques et/ou embourgeoisés semblent donc connus des producteurs qui viennent proposer à Paris une offre alimentaire spécifique en qualité et en quantité, à laquelle le pouvoir d'achat des consommateurs est en mesure de répondre de manière profitable. Nos observations de terrain montrent que les marchés où sont présents les producteurs ont une offre commerciale importante et diversifiée, ils semblent aussi être ceux où les relations entre consommateurs et commerçants sont les plus avenantes.

- **Origine géographique des productions commercialisées**

La proximité géographique recherchée par la Ville de Paris avec l'instauration du quota est à relativiser sur le terrain. Les trois cinquièmes des producteurs viennent d'Île-de-France, qui constitue la limite du « local » telle qu'appréciée par la Ville de Paris. Le restant des producteurs vient de régions limitrophes, et certains viennent de plus loin (figure 5.8.).

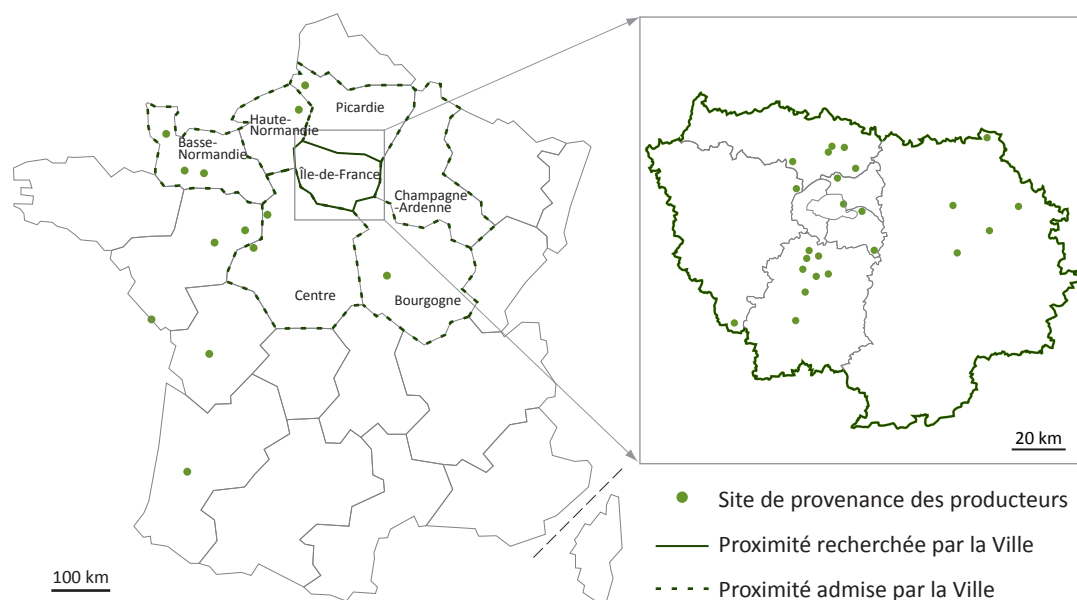


Figure 5.8. Localisation des exploitations dont les producteurs sont commerçants.

NB : pour la France, chaque point représente la localisation d'une exploitation. Pour l'Île-de-France, certains points représentent plusieurs producteurs, faute de quoi, le voisinage rapproché de certaines exploitations compliquerait la lecture de la carte.

Source : résultats de l'enquête de terrain. Réalisation : S. Bognon, novembre 2011.

Le rôle incitatif que revendique la Ville avec le règlement des marchés serait aussi à relativiser. La raison évoquée par les producteurs répondant au questionnaire pour laquelle ils vendent au marché est majoritairement liée à la reprise d'une activité déjà existante (pour deux tiers d'entre eux). Seuls 4 % des répondants indiquent qu'ils se sont établis au marché suite aux sollicitations de la mairie. Ce rôle incitatif est d'autant plus nuancé si l'on observe la chronologie d'installation des producteurs ayant répondu au questionnaire (figure 5.9.).

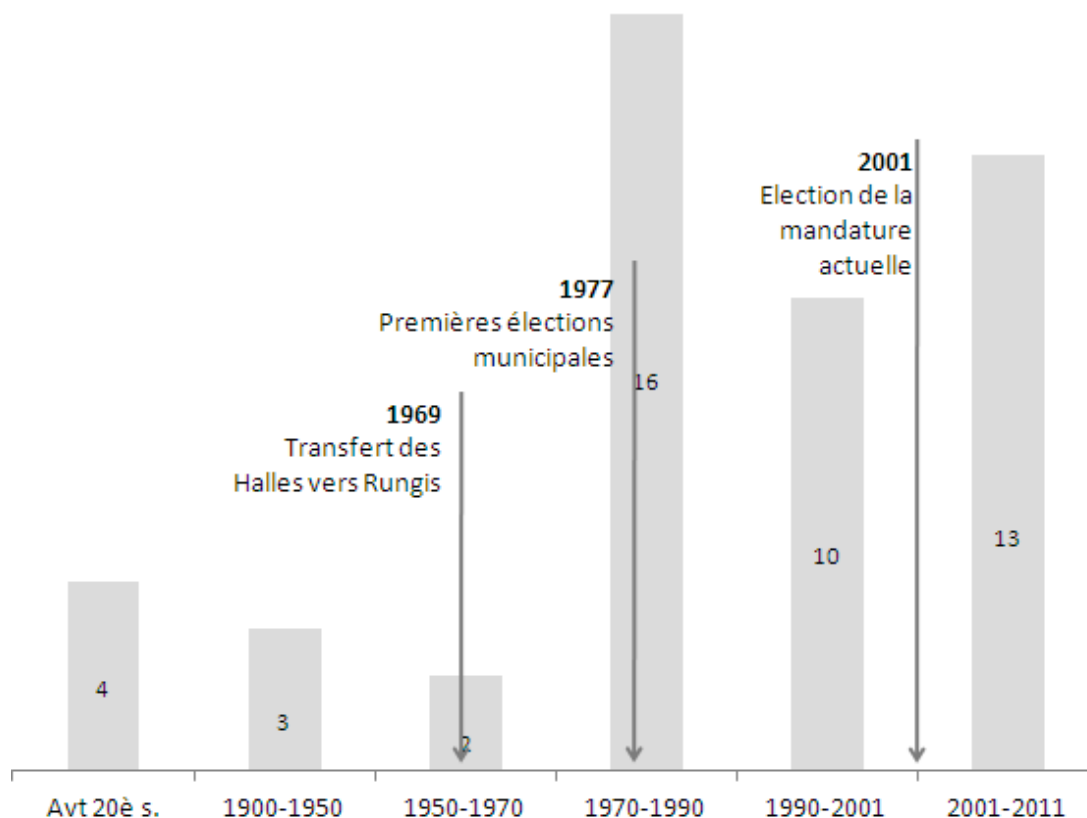


Figure 5.9. Période d'installation des producteurs présents aujourd'hui sur les marchés parisiens.
 Source : résultats de l'enquête de terrain par questionnaire. Réalisation : S. Bognon, novembre 2011.

Il convient ici de rappeler l'importance du temps long lorsque l'on considère les marchés, appartenant au régime dominant, bien que marginalisés depuis l'après-guerre. Il semble que l'avènement du nouveau règlement des marchés ait seulement contribué à faire remonter sensiblement le nombre d'installations, en chute depuis les années 1990. La fermeture des Halles centrales de Paris et leur transfert vers Rungis ont eu une importance bien plus notable car ce sont des événements structurants de la trajectoire alimentaire du cœur de la métropole parisienne.

• **Appréciation du règlement par les acteurs**

Là où ils sont présents, les producteurs sont plébiscités : ils jouissent de la reconnaissance de leur spécificité, et parfois même d'une certaine notoriété.

« Quand ils ne sont pas là, le marché est moche »³⁸.

« Et puis je sais pas, vous pouvez faire le tour... les producteurs sont pas installés pareil que les autres. Ils ont leur bâche derrière, leur étal rangé... »³⁹.

³⁸ Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

³⁹ Extrait de l'entretien du 27 octobre 2011 avec le gestionnaire du marché de Crimée, Société Cordonnier Frères.

Au vu de notre déambulation sur le terrain, leurs stands sont appréciés des consommateurs, qui sont parfois prêts à une longue attente pour être servis, et manifestent, pour certains, une connivence certaine avec les vendeurs de ces stands. Enfin, les producteurs sont plutôt satisfaits de leur sort puisqu'au questionnaire, 11 % des répondants indiquent ne pas voir d'inconvénient spécifique à la vente sur les marchés. Plus spontanément, trois avantages du métier sont unanimement soulignés (figure 5.10.) : la qualité et la quantité de la demande, la rentabilité de l'activité et le plaisir à pratiquer cette forme de vente. Là encore, la relation à la clientèle semble primordiale, de même que la rentabilité de l'activité.

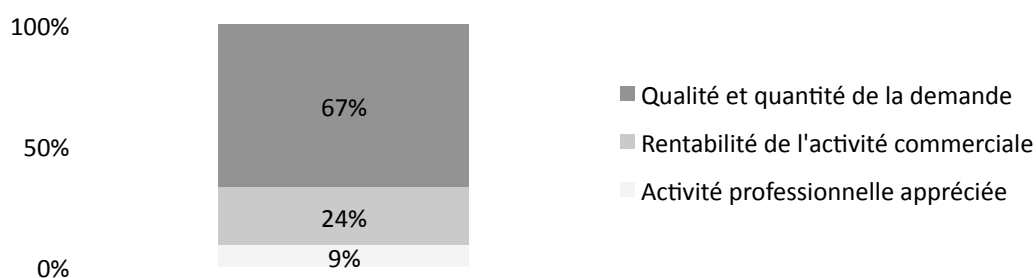


Figure 5.10. Avantages de l'activité foraine évoqués par les producteurs.

NB. L'enquête proposait une question ouverte. La convergence des réponses a permis cette typologie en trois catégories.

Source : résultats de l'enquête de terrain par questionnaire.

La spécificité de la clientèle parisienne vient du fait que la demande est importante en quantité et en qualité, et que les consommateurs admettent un prix d'achat relativement élevé. Vendre sur les marchés est aussi un gage de rentabilité et de valorisation de la qualité :

« Nous on habite réellement à Chabris, et c'est un petit marché. Tu vas à Valençay, il y a une halle et tout, on tient un truc un peu plus grand... donc sur un marché qui fait un quart du marché de Charonne, il y a six producteurs de fromages de chèvre, tous agriculteurs. Donc si tu vas sur le marché c'est pour en vivre. Donc forcément si toi tu veux vendre, ce sera au détriment d'un autre. Nous, c'est pas le but. Et puis la mentalité de la région c'est de faire en grosse quantité, écoulé à pas cher. Et quand tu fais de la grosse quantité tu peux pas faire de la bonne qualité. Et donc en fait, voilà, c'est de la merde et vendu pas cher »⁴⁰.

⁴⁰ Extrait de l'entretien avec un agriculteur fromager, commerçant des marchés parisiens, en S.C.E.A. dans l'Indre.

7.3 Évaluation de la politique des quotas : une réussite mitigée

- **Faits et chiffres**

Les acteurs constatent eux-mêmes une réussite mitigée de l'instauration des quotas. En termes chiffrés, les 10 % réservés aux producteurs sur chaque marché ne sont pas atteints, même si des disparités existent entre les marchés et selon l'interprétation de ce que signifie ce quota.

« On a un objectif de 10 %, il est pas du tout atteint... j'ai pas le pourcentage en tête mais la difficulté c'est ce que je vous disais, c'est que l'offre [est très] inférieure à la demande »⁴¹.

« En général on tourne à 5 %. Après oui, c'est vrai que les producteurs c'est pas évident. Des fois, ils préfèrent les marchés mais il y en a qui préfèrent revendre à Rungis. Des producteurs, il n'y en a plus comme il y en avait avant. Les jeunes ils veulent plus faire dans l'agriculture. Avant on avait plus de producteurs oui c'est sûr ! [...] Donc les 10 % en fait, si on calcule, on arrive quasi à 9 % en moyenne sur l'année. Comme en général, sur un marché comme Bastille on a quatre producteurs d'huitres, cinq producteurs de fruits et légumes, ça fait 10 % »⁴².

Notre surprise vient du fait qu'aucun des acteurs interrogés ne mentionne le fait que le règlement des marchés de la municipalité précédente indiquait aussi une préférence octroyée aux producteurs. L'article 3 du règlement applicable au 1^{er} janvier 1992 stipule : « au moins 10 % d'emplacements sont réservés aux producteurs vendeurs de fruits, légumes ou fleurs dans la limite des postulants inscrits ». La sélection favorable aux producteurs n'est pas la même. Lorsqu'une commission se réunit pour affecter des emplacements aux candidats, les producteurs sont prioritaires dans l'attribution de leur vœu à hauteur de 10 % du total des candidats. Les producteurs surnuméraires sont soumis aux mêmes règles de recrutement que les autres commerçants (90 % des attributions se font de manière conforme aux critères sélection habituels). Cet article du règlement de 1992 est éludé par tous nos interlocuteurs qui ont souligné, sans exception, le caractère inédit de cette innovation de la mandature en place à partir de 2001.

Le règlement actuel est original du fait que la sélection des producteurs leur est favorable marché par marché, et non plus seulement sur la totalité des vœux exprimés par les candidats en commission des marchés : tant que le quota des 10 % de commerçants producteurs n'est pas atteint sur chacun des marchés, ils restent

⁴¹ Extrait de l'entretien du 22 septembre 2010 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

⁴² Extrait de l'entretien du 27 octobre 2011 avec le gestionnaire du marché de Crimée, Société Cordonnier Frères.

prioritaires dans l'attribution des places. La nouveauté de ce règlement concerne aussi un quota identique appliqué aux commerçants de produits biologiques.

5.3.1. Freins constatés et paradoxes

- **Difficultés extrinsèques de fait**

L'accès routier à la capitale est un grief des producteurs interrogés envers leur activité commerciale sur les marchés : 38 % des répondants au questionnaire évoquent le trafic routier et les difficultés de stationnement comme inconvénient de leur activité commerciale sur les marchés parisiens. L'IAURIF souligne que « parmi les principaux problèmes identifiés par les gestionnaires [des marchés], ceux liés à l'accessibilité (absence ou insuffisance de stationnement, localisation inadaptée et mauvaise visibilité du marché) ont été cités dans 38 % des cas » (IAURIF, 2000, p. 5). Ces difficultés sont connues des services de la Ville⁴³ : il est admis que la plupart des producteurs viennent de départements hors de la petite couronne francilienne et rencontrent des difficultés d'accès à la capitale d'autant accentuées qu'ils viennent de loin⁴⁴.

Les acteurs de la Ville revendiquent une plus grande tolérance envers les producteurs commerçants, du fait de la difficulté qu'ils ont à pratiquer deux métiers distincts (agriculteur et commerçant) pour une même activité professionnelle. Alors que l'article 13 du règlement stipule que « tout titulaire [d'un emplacement] doit obligatoirement occuper à chaque tenue de marché la place qui lui a été attribuée sous peine de sanctions [...] », l'élue en charge du commerce indique que « les producteurs ne viennent pas forcément à toutes les fois puisqu'ils ont aussi un métier à la ferme. On est plus tolérants avec eux puisque ce n'est pas leur seul métier »⁴⁵. Il nous faut ici souligner un certain flou entourant la définition formelle par la municipalité de la dénomination de producteur. Dans les faits, il s'agit de tous les professionnels du monde agricole qui commercialisent des denrées brutes (fruits et légumes, aromates, miel, œufs, lait, produits de la mer crus, viande de boucherie) ou transformées (fruits et légumes secs, confitures, jus et nectars, produits issus de la vinification, fromages, préparations charcutières). Mais à ces cultivateurs et éleveurs, il faut ajouter certains

⁴³ Les articles 33 et 34 du règlement des marchés donnent l'ampleur des restrictions de stationnement applicables aux commerçants forains : à l'intérieur d'un périmètre précis, hors des accès aux bâtiments recevant du public et des accès aux réseaux, respect d'un intervalle d'un mètre entre chaque véhicule, gabarit des véhicules limité, etc.

⁴⁴ Entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

⁴⁵ Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

artisans, considérés dans la statistique municipale comme des producteurs (certains boulangers et brasseurs, par exemple). Il n'est pas fait mention dans le règlement de la circonscription professionnelle des activités d'un producteur, ni dans quelles proportions il est autorisé à pratiquer l'achat-revente pour étoffer son stand si ses propres productions ne sont pas suffisantes. Sur le terrain, il nous est ainsi arrivé de rencontrer l'étal de commerçants inscrits comme producteurs et dont les productions se limitent à quelques aromates, l'immense majorité des produits vendus sur le stand étant constitué de produits achetés à Rungis et revendus en l'état.

Un autre obstacle à la présence des producteurs sur les marchés résulte de la variété des canaux de vente dont ils disposent pour écouler leur production. Les marchés se trouvent dans un secteur de vente directe très concurrentiel : « les producteurs écoulent très, très facilement leur production près de chez eux [lorsqu'ils sont franciliens]. Donc ils n'ont pas besoin de Paris », constate la responsable des marchés. Parmi les producteurs que nous avons interrogés seuls 56 % ne produisent que pour Paris et 40 % n'ont que les marchés parisiens comme canal de distribution. Plus de la moitié d'entre eux distribuent aussi leur production par d'autres moyens. La figure 5.11. représente les canaux de vente des producteurs répondant au questionnaire, hors marchés parisiens.

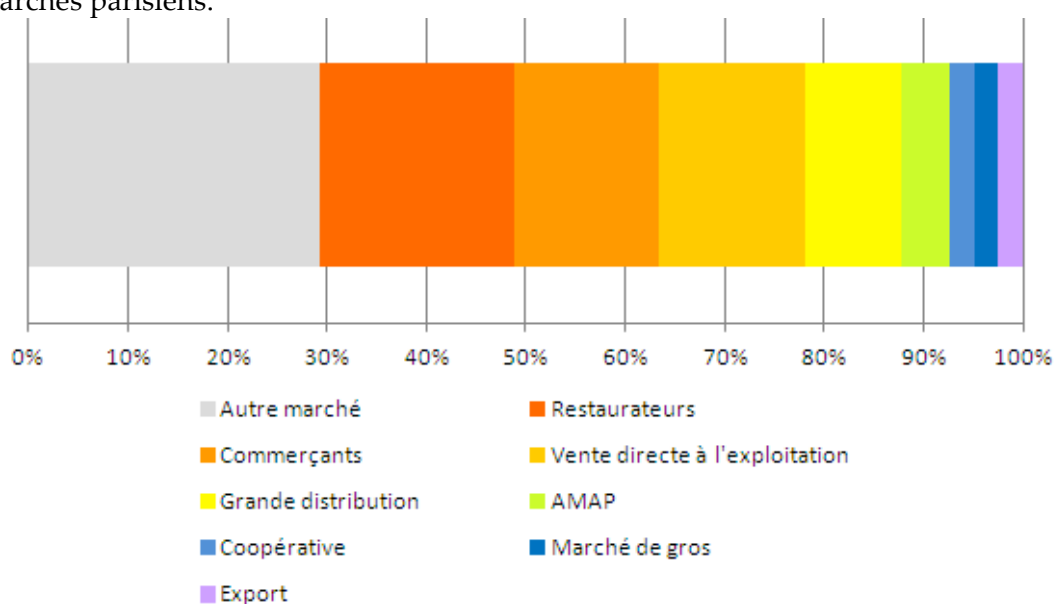


Figure 5.11. Canaux de distributions des producteurs hors marchés parisiens.

NB. L'enquête proposait une question à choix multiples. Toutes les réponses données ont été prises en compte et les pourcentages indiquent la part de chacun des canaux dans les options citées par les répondants.

Sources : résultats de l'enquête de terrain par questionnaire.

Le principal canal de vente de la production des répondants (marchés parisiens exceptés) est le commerce forain hors de Paris (proche de l'exploitation ou en proche banlieue parisienne). Bien que les restaurateurs soient assez mal vus par les producteurs (« les restaurateurs c'est les plus mauvais clients. Quand il y a un client

qui arrive et qui me dit 'je suis restaurateur', on le met à la porte! », rapporte le maraîcher du Val-de-Marne que nous avons rencontré), ils réceptionnent une bonne partie de la production des agriculteurs qui vendent sur les marchés parisiens, de même que les commerçants sédentaires (épiceries fines et commerces spécialisés mais peu d'enseignes de grande distribution sont citées par les répondants). Les canaux de vente directe hors marchés (à l'exploitation, AMAP et apparentés) représentent presque 20 % des canaux de ventes alternatifs aux marchés parisiens. Ce constat est d'ailleurs corroboré par les services techniques de la Ville.

« [...] le développement de tous ces systèmes de distribution à proximité : les paniers AMAP et les ventes de paniers dans les gares aussi (les partenariats qui ont été passés avec la SNCF). Ce sont vraiment des choses très récentes, des choses qui ont moins de dix ans, et donc ça, ça a vraiment impacté de manière assez récente l'intérêt des producteurs pour les marchés parisiens »⁴⁶.

Notons enfin que les canaux de ventes dominants (coopératives agricoles, marchés de gros et grande distribution) représentent une part relativement peu élevée des alternatives aux marchés parisiens.

- **Concurrence interne ignorée**

Aucun commerçant ne cite la restauration collective comme canal de vente alternatif aux marchés parisiens. Néanmoins, une concurrence interne est à l'œuvre entre le service économique et le service environnement de la Ville de Paris sur ce sujet. L'agence d'écologie urbaine, qui dépend du service environnement, souhaite favoriser la commande publique d'aliments certifiés biologiques et produits à proximité de Paris pour l'approvisionnement de la restauration collective⁴⁷.

En février 2010, le *Plan de développement de l'alimentation durable dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux* est mis en place par cette agence et a pour vocation de fournir les restaurants collectifs de la Ville avec au moins 30 % de produits alimentaires « durables » en 2014.

« Et on entend comme alimentation durable : bio, labellisé rouge ou MSC⁴⁸, de saison et de proximité⁴⁹. [...] L'état des lieux part du constat d'un fort décalage

⁴⁶ Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

⁴⁷ Il est question des repas servis dans les établissements scolaires (crèches, écoles maternelles et élémentaires, et collèges hors ces cités scolaires comprenant un lycée), les maisons de retraites et établissements d'accueil social, les établissements de protection de l'enfance et les restaurants du personnel, soit environ 30 millions de repas par an (Ville de Paris, 2010).

⁴⁸ Le Marine Stewardship Council est un référentiel servant pour labéliser les produits issus d'une « pêche durable » : « une pêcherie est certifiée MSC lorsqu'elle a démontré que les stocks qu'elle exploite sont durables, son impact environnemental réduit, et sa gestion adaptée » (<<http://www.msc.org/a-propos-du-msc/21-facts#9-une-p-cherie>> [Référence du 17 octobre 2013].

entre la demande et l'offre sur l'Île-de-France et sur la proximité. [...] Donc le constat qui a été fait au cours de cet état des lieux, c'est que l'offre de proximité était très inférieure à la demande et ne pouvait fournir la demande de notre restauration collective »⁵⁰.

Constatant la difficulté de recruter des producteurs pour approvisionner la restauration scolaire, l'agence d'écologie urbaine se dote de moyens pour augmenter son attractivité envers de potentiels fournisseurs.

« Sur l'offre, on a une action qui vise à soutenir ce qui est fait sur l'Île-de-France et la proximité en termes de recherche de foncier agricole. [...] Sachant que la Ville de Paris n'a pas de compétence agricole... quand on agit à l'extérieur de notre territoire sur ce type de compétence, on doit démontrer un intérêt local. [...] Eau de Paris, la régie municipale qui fournit Paris en eau potable, mène plusieurs actions sur les aires d'alimentation de captage. Elle procède à l'acquisition de terrains, et une fois ces terrains acquis, elle place sur ces terrains des agriculteurs en mode biologiques avec lesquels elle contracte un bail environnemental rural [avec pour objectif de les intéresser à la commande publique] »⁵¹.

Ainsi, l'agence d'écologie urbaine reconnaît qu'elle est « presque en concurrence avec les marchés alimentaires »⁵². Au bureau des marchés, cette concurrence interne est sous-entendue comme un frein au recrutement de producteurs.

« Il y a des créneaux qui se sont créés et on a aussi maintenant le créneau de la restauration collective, qui n'est pas à négliger. C'est-à-dire que chaque collectivité a envie d'offrir dans le cadre de la restauration collective scolaire, souvent, des produits de qualité. On est de plus en plus sur ce créneau là dans la société. Donc c'est à la fois développer le bio et aussi développer des partenariats avec des agriculteurs locaux pour offrir dans la restauration collective, des produits de proximité. Voilà, donc ça aussi c'est quelque chose... Paris n'ayant absolument pas de terres agricoles, nous quand on veut développer ça, il faut aller chercher des producteurs qui sont loin et les producteurs, eux, sont déjà en relation avec des établissements ou des communes à proximité de chez eux, qui leur permettent aussi découler une partie... ou presque l'intégralité d'une production. Un producteur de pommes qui fournit en pommes un restaurant collectif, bah oui, c'est un débouché tout trouvé... assez facile »⁵³.

Pour augmenter la présence des producteurs sur les marchés, la direction économique se trouve en concurrence interne avec la direction de l'environnement pour attirer les producteurs de proximité, d'autant plus s'ils sont certifiés biologiques.

⁴⁹ L'acception durable rassemble des produits très différents en termes de qualité et de durabilité, cela dénote le choix d'une large gamme d'option par dépit (Marty, 2013).

⁵⁰ Extrait de l'entretien du 8 juillet 2011 avec une chargée de mission de l'agence d'écologie urbaine de la Ville de Paris.

⁵¹ Idem.

⁵² Idem.

⁵³ Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

Il faut aussi noter l'absence d'évaluation par la Ville de sa politique de quotas. Notre enquête a pu montrer que les relations de proximité d'ordre relationnel entre la Ville et le terrain des marchés sont absentes hors du cadre des relations institutionnelles qui les lient en commission des marchés. L'enquête que nous avons réalisée au su et avec l'appui statistique des services municipaux compétents n'a pas suscité de réel intérêt quant aux résultats que nous avons produits. Le questionnaire que nous avons diffusé aux producteurs a été vu et corrigé par la Ville et la teneur de cette modification peut être interprétée comme un signe d'une certaine déconnexion des acteurs municipaux du terrain. Dans l'idée d'évaluer la proximité relationnelle entre les acteurs du terrain, nous demandions aux producteurs interrogés d'attribuer une mention pour caractériser la qualité de ces relations par un choix entre trois émoticônes typographiques ou bien d'indiquer l'absence de connaissance des acteurs. Le service des marchés nous indique par courrier électronique :

« [Il est souhaitable] que vous supprimiez du questionnaire la partie liée à l'évaluation des relations avec le délégataire et la ville de Paris. Si les producteurs doivent se positionner sur le travail de la Ville ou du délégataire cela ne peut être fait qu'à la demande de ces entités. Ce point ne me paraît malheureusement pas négociable ! »⁵⁴

Pourtant, un certain nombre d'inconvénients à l'activité foraine ont été pointés par les répondants au questionnaire (figure 5.12.).

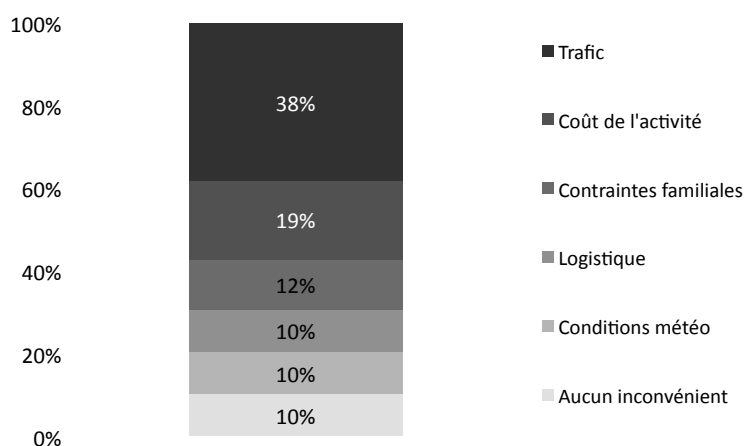


Figure 5.12. Inconvénients de l'activité foraine évoqués par les producteurs

NB. L'enquête proposait une question ouverte. L'analyse des réponses a permis cette typologie en six catégories.
Sources : résultats de l'enquête de terrain par questionnaire.

Nous avons évoqué les contraintes liées à l'accès aux marchés – regroupées dans la catégorie « trafic » à la figure 5.12. – et celles-ci sont aussi peu maîtrisables par les services municipaux que l'inconfort lié aux conditions météorologiques et aux

⁵⁴ Extrait d'un courrier électronique du 9 juin 2011, nous étant adressé par le bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

contraintes familiales qu'implique l'activité foraine. Néanmoins, des solutions pourraient être envisagées pour améliorer les conditions logistiques (déchargement, étalage, stationnement...) des commerçants et alléger le coût de l'activité pour les producteurs. Ce dernier levier est peu envisagé par le bureau des marchés et très nuancé par un producteur.

« il faudrait peut-être aussi réfléchir à une tarification différente pour les producteurs, et encore... »⁵⁵

« [...] le prix des places [...] ça me fait bien rire. Ce serait une connerie, faut pas qu'ils fassent ça, ça sert à rien. [...] D'une, ce serait franchement dégueulasse par rapport aux autres commerçants. Qu'est-ce que c'est le prix des places? Pour nous c'est 15 000 € par an pour sept marchés. Le prix de la place est pas énorme et c'est pas ça qui va décider les gens à venir. Si au lieu de 10 € par mètre on payait 5 €, de toute façon quand tu vends pas, ça sera toujours trop cher. C'est peanuts, c'est débile... c'est une source de revenu en moins pour la Ville »⁵⁶.

Il nous faut aussi souligner la compréhension quelque peu approximative par les services afférents aux marchés de la politique des quotas. À plusieurs reprises, le gestionnaire que nous avons interrogé, ainsi que les producteurs avec qui nous avons discuté lors de l'enquête par questionnaire nous ont fait part d'une compréhension erronée : ils sont nombreux à croire que le quota est un maximum et non un minimum à atteindre par marché.

« C'est maximum 10 % le quota. [...] Dès qu'il y a des producteurs, et qu'on a de la place, on met un producteur. Mais voilà! Après c'est... comme on a des marchés plus ou moins grands, quand on a des marchés avec une dizaine de commerçants j'en mets un, ça fait les 10 % ! Les 10 % c'est sur la quantité de marchands qu'il y a. Par exemple ici [marché Crimée], vous avez 60 commerçants, vous en mettez 6 maximum ! »⁵⁷

Soulignons là aussi une absence de communication, si ce n'est de proximité relationnelle, entre les gestionnaires et la Ville, ou au moins entre les sociétés gestionnaires et leurs agents de terrain.

• **Le paradoxe structurel des fruits et légumes**

Traditionnellement, les fruits et légumes sont la « locomotive » des marchés, selon l'expression de la responsable des marchés. De manière générale, les producteurs répondant au questionnaire pratiquent des cultures végétales seules pour deux tiers

⁵⁵ Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

⁵⁶ Extrait de l'entretien avec un agriculteur fromager, commerçant des marchés parisiens, en S.C.E.A. dans l'Indre.

⁵⁷ Extrait de l'entretien du 27 octobre 2011 avec le gestionnaire du marché de Crimée, Société Cordonnier Frères.

d'entre eux (contre un cinquième en polyculture élevage et un peu plus d'un dixième qui couplent production et transformation agroalimentaires).

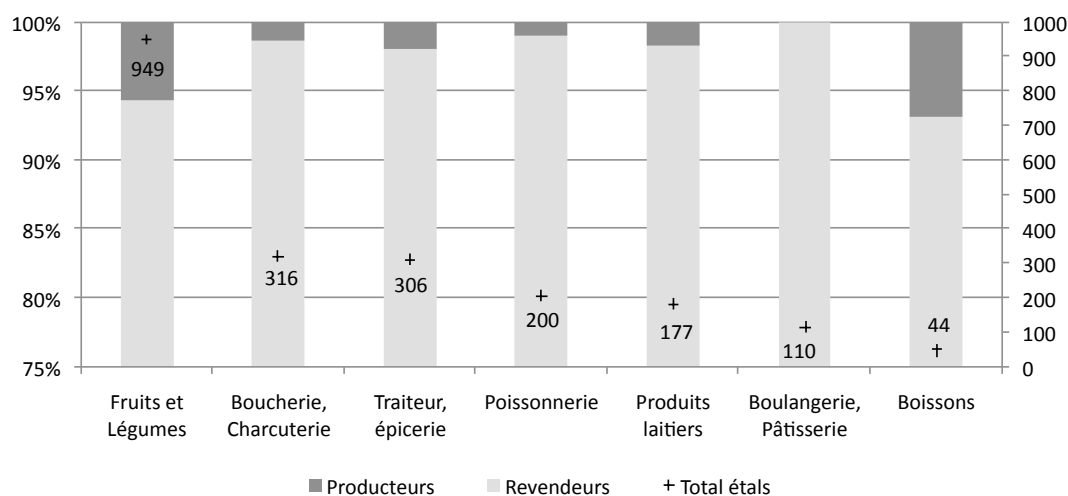


Figure 5.13. Types d'étals sur les marchés parisiens : part des revendeurs et des producteurs par catégorie de produit (échelle des pourcentages à gauche) et nombre d'étals total par catégorie de produits (points et valeurs à lire sur l'échelle numérique de droite) en 2008.

Sources : données Ville de Paris.

La figure 5.13. montre bien leur prépondérance sur les étals en valeur absolue ainsi que parmi les producteurs présents (leur part est la plus importante par catégorie de produit si l'on exclut les boissons et la présence notable des viticulteurs parmi ces commerçants). En outre, la faveur réglementaire accordée aux producteurs sur les marchés est explicitement donnée aux maraîchers et fructiculteurs⁵⁸. Cette domination des fruits et légumes sur les marchés est expliquée ainsi par la Ville :

« Il y a des époques où on a voulu remplir les marchés, donc on a mis des fruits et légumes, on n'a pas fait attention à l'impact que ça peut avoir d'un point de vue commercial. Et aujourd'hui on a aussi une crise des professions. [...] Aujourd'hui même en commerce sédentaire, on s'aperçoit qu'il y a pleins de métiers qui disparaissent : les poissonniers, les bouchers, il y en a quand même aussi de moins en moins dans les rues. Donc l'équilibre n'existe plus. Donc on essaye de faire en sorte que le marché offre des produits qu'on va trouver moins facilement en commerce sédentaire. [...] Donc on souhaite vraiment aller vers plus de diversité commerciale »⁵⁹.

Pourtant, les candidats aux étals de marchés en fruits et légumes sont presque systématiquement repoussés en commission des marchés du fait de cette surreprésentation déjà patente. La politique générale de sélection des candidats vise à atténuer cette domination.

⁵⁸ L'article 3 du règlement indique « 10% de producteurs de fruits, légumes ou fleurs ».

⁵⁹ Extrait de l'entretien du 22 septembre 2010 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

« [...] on a énormément de fruits et légumes sur les marchés parisiens. Beaucoup de revendeurs en fait de fruits et légumes, et donc la Ville souhaite limiter l'implantation de fruits et légumes pour avoir une diversité commerciale plus importante. Alors ça veut pas dire qu'il n'y a plus aucun 'fruits et légumes' qui entre sur le marché. Les marchés où il y a beaucoup de fruits et légumes, quand un 'fruits et légumes' part, on ne va pas faire entrer un 'fruits et légumes', parce qu'on va préférer faire entrer un boucher, un crémier, un charcutier ou un boulanger par exemple... Parce qu'on a des marchés comme les marchés du nord de Paris où on a 70 % du marché avec du 'fruits et légumes' (sic) »⁶⁰.

Le gestionnaire que nous avons interrogé nous explique que la solution de substitution la plus simple pour rester fidèle à l'esprit du règlement reste de recruter des producteurs fleuristes.

Un paradoxe est à souligner : comment souhaiter plus de producteurs de fruits, légumes et fleurs, sans accepter plus de fruits et légumes puisque ces denrées sont prépondérantes parmi les productions de proximité et de fait sur les marchés ? Assurément, c'est un ouoboros puisque la démarche des quotas encourage ce que les services tentent de décourager.

• **Le paradoxe politique de Rungis**

La politique de quota vise au recrutement préférentiel des producteurs, notamment pour contrer la moindre qualité des denrées de l'agriculture industrielle qui arrivent à de Rungis et dont les marchés sont un important exutoire⁶¹.

Pourtant, la responsable des marchés à la Ville de Paris signale justement qu'un carreau des producteurs existe à Rungis et présume que les revendeurs forains ne s'y approvisionnent pas suffisamment. De même, l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce indique que la présence des produits de Rungis n'est pas à bannir :

« [Le M.I.N. constitue] une garantie de fraîcheur et de traçabilité pour laquelle Paris se bat. [...] Sous la présidence Sarkozy, il avait été question de changer le statut des MIN et de les ouvrir à la concurrence, notamment privée. En lien avec la Région, la Ville a pris le parti de défendre Rungis comme unique marché de gros pour l'Île-de-France »⁶².

⁶⁰ Extrait de l'entretien du 20 mai 2011 avec la responsable des marchés, bureau des activités commerciales sur l'espace public, direction de l'économie et de l'emploi de la Ville de Paris.

⁶¹ Nous avons vu au chapitre 3 que les grossistes des Halles centrales vendent aux forains des produits de qualité inférieure à ceux qu'ils vendent aux boutiquiers (commerçants indépendants et restaurateurs principalement), afin que les forains puissent vendre au marché des produits à bas prix (Roy, 1998). Nous pouvons supposer que cette habitude professionnelle s'est maintenue avec le transfert des Halles à Rungis.

⁶² Propos extraits de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

D'un point de vue plus personnel, l'élue reconnaît volontiers le professionnalisme de certains revendeurs de produits de Rungis :

« Sur le marché où je vais, il y a un commerçant qui ne vend que des pommes de terre. Et bien, il s'y connaît très bien, il est capable de me dire que telle variété est mieux que telle autre pour la purée, ou les frites, etc. Et puis il sait me dire quelles sont les espèces de saison aussi... Ils [les revendeurs de produits de Rungis] sont là pour l'aide à la vente »⁶³.

Le télescopage interscalaire entre les différents canaux d'approvisionnement valorisés par la Ville est manifeste. Ce paradoxe politique est pourtant éludé dans la formalisation du discours sur la politique des quotas.

5.3.2. Effets de la mobilisation des proximités

• Construction opératoire d'une proximité géographique

Les limites de la proximité telle qu'entendue par la Ville de Paris – représentée par l'élue et les cadres des directions de l'économie et de l'environnement – relèvent de découpages administratifs préétablis. Elles s'étendent de manière préférentielle à la Région Île-de-France mais englobent aussi les régions limitrophes (Normandie, Centre, Bourgogne, Champagne et Picardie) dans le discours des acteurs.

Si l'on observe une carte de l'origine des denrées produites pour les marchés parisiens (figure 5.8.), l'on se rend compte que cette délimitation (inter-)régionale est plus rhétorique que factuelle. Nous sommes en présence d'une sélection contrainte, par défaut, des territoires de la proximité. Faute d'équilibre entre d'une part les catégories de denrées et les quantités disponibles, et d'autre part, l'offre et la demande francilienne, la Ville est encline à étendre les limites de l'aire de préhension de proximité qu'elle souhaite activer à des régions dont la nature et les quantités de denrées produites sont plus adaptées à la demande parisienne. Dans les faits, cette extension va bien au-delà des limites régionales puisqu'elle montre une réminiscence séculaire d'appropriation du marché francilien, pourvoyeur de fonds pour des denrées à forte valeur ajoutée produites sur le territoire national tout entier (fruits de mer, petits fruits, produits certifiés pour leur origine géographique).

Certains déterminants définissent le report de la proximité hors des limites fixées par la Ville : citons l'accessibilité infrastructurelle et la disponibilité des biens alimentaires dans ces territoires. Ainsi les limites spatiales prédéfinies – région Île-de-France et régions limitrophes – sont dépassées par une réalité construite instaurant les limites de la proximité aux régions effectivement prescrites ainsi qu'au grand ouest français.

⁶³ Idem.

- **Tentatives d'organisation d'une proximité territoriale**

Rappelons que les motivations des pouvoirs publics dans la mobilisation de la proximité géographique pour le recrutement privilégié des producteurs tiennent à des objectifs d'amélioration de la qualité et de la durabilité de l'offre alimentaire.

La figure 5.14. montre que presque la moitié des producteurs interrogés disent pratiquer une agriculture raisonnée (A.R.)⁶⁴. D'une part l'agriculture raisonnée est très critiquée par les tenants d'un renouveau durable de l'activité agricole car elle est plus éloignée des impératifs de la certification biologique (A.B.) que des *minima* sanitaires de l'agriculture conventionnelle, amendés depuis les années 1990 par la réglementation environnementale (Doussan, 2004). D'autre part, il ne s'agit que des déclarations des producteurs, dont toutes n'ont pas été faites avec la même « spontanéité » et nous n'avons vu aucun stand où la mention A.R. est clairement affichée⁶⁵. Presque 45 % des exploitations des répondants s'en tiennent à l'agriculture conventionnelle, très distante des standards admis pour une alimentation de qualité et favorable à l'environnement⁶⁶. Enfin, moins de 10 % des producteurs ayant répondu au questionnaire disent appliquer une agriculture intégrée⁶⁷, plus proche alors des revendications de durabilité mises en avant par la Ville de Paris. Si l'on regarde les modes de mises en culture, les résultats sont plus nuancés. Les deux tiers des répondants pratiquent l'agriculture de plein champ et/ou sous abri froid (i.e. non artificiellement chauffé) ce qui suggère une production saisonnalisée, correspondant au moins en partie à l'idéal qualitatif de la politique municipale.

⁶⁴ L'agriculture raisonnée est définie par le décret n° 2002-631 du 25 avril 2002 relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée. L'article 1 de ce décret indique : « les modes de production raisonnés en agriculture consistent en la mise en œuvre, par l'exploitant agricole sur l'ensemble de son exploitation dans une approche globale de celle-ci, de moyens techniques et de pratiques agricoles conformes aux exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée. Le référentiel porte sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité au travail et le bien-être des animaux ». La suite du décret n'indique aucun cadrage chiffré de ces usages raisonnés.

⁶⁵ La publicité de cette mention est règlementée par le décret n° 2004-293 du 26 mars 2004 relatif aux conditions d'utilisation du qualificatif « agriculture raisonnée ».

⁶⁶ L'agriculture conventionnelle n'est pas définie légalement mais couvre les pratiques les plus couramment utilisées dans les pays développés et correspondant aux savoir-faire admis et acquis par la majorité des exploitants inscrits dans une économie capitalistique.

⁶⁷ L'organisation internationale de lutte biologique intégrée est un groupe de recherche visant la promotion d'une agriculture dite intégrée. Elle définit celle-ci comme « un système agricole qui produit une alimentation et d'autres produits agricoles de haute qualité, en utilisant des ressources naturelles et des mécanismes de régulation se substituant aux intrants polluants et assurant une agriculture durable » (Boller, Avilla, Joerg, Malavolta, Wijnands et Esbjerg, 2004, p. 4. Traduction personnelle).

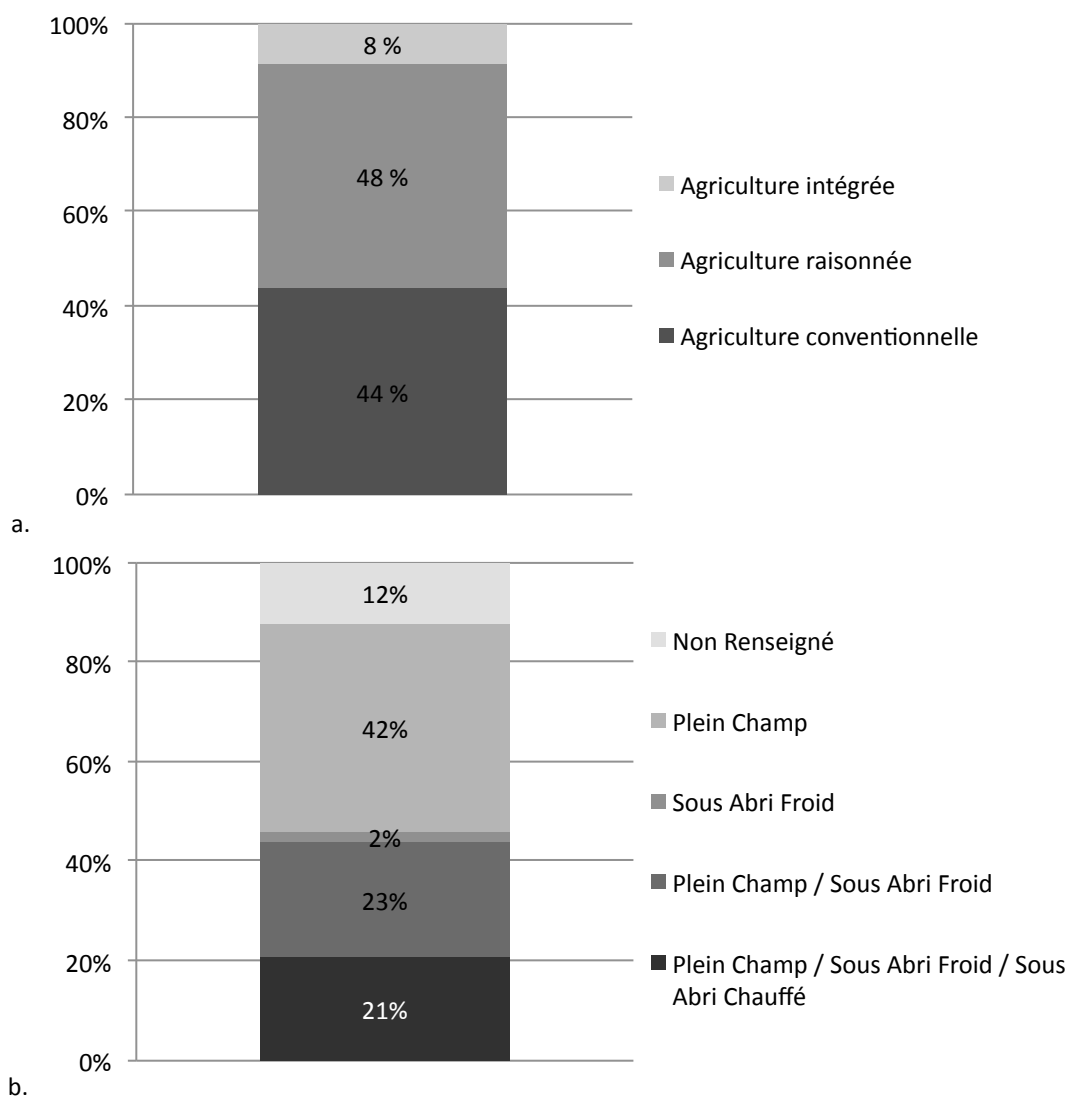


Figure 5.14. Types d'agriculture pratiquée par les producteurs des marchés parisiens.
a. Catégorie culturelle déclarée – b. Mode de mise en culture déclaré.

NB : L'enquête proposait des questions à choix multiples mais à réponse unique. Les pourcentages indiquent la part de chacune des réponses dans les options citées par les répondants.
Sources : résultats de l'enquête de terrain par questionnaire.

Notre questionnaire comprenait aussi une question sur la forme juridique des exploitations, car il nous apparaissait que celle-ci pourrait influencer les pratiques agricoles des exploitants. L'association G.A.E.C. et Sociétés explique que l'agriculture de groupe ne permet notamment de mutualiser les compétences et le matériel ainsi qu'une « ouverture sur l'extérieur qui se traduit [notamment] par [...] une mobilité plus importante, l'accueil d'associés non issus de l'agriculture ou l'engagement dans la vie locale [...] » (G.A.E.C. et sociétés, 2010, p. 29). Il ressort cependant de notre enquête que la moitié des répondants sont au régime très répandu de société en nom propre, sans qu'une corrélation ait pu mettre en avant le lien entre cette forme et les pratiques des répondants. En effet, il semble que la structure juridique n'influe pas tellement sur

la qualité ou la durabilité des denrées produites⁶⁸. L'association nationale G.A.E.C. et Sociétés indique en effet :

« Nous avons plusieurs fois réfléchi à cette question [...]. Nous avons peu, voire pas, de données sur la question des avantages en matière de qualité et de 'durabilité' des productions vis-à-vis de chaque forme juridique. Il faut savoir que les études tendant à établir les différences économiques entre chaque type de société d'exploitation agricole sont rares. [Pourtant, il faut préciser que] l'agriculture sociétaire correspond à un projet de structuration de l'entreprise, alors que l'agriculture de groupe correspond à un projet de structuration des solidarités entre agriculteurs »⁶⁹.

- **Portée de l'action municipale de Paris**

Hormis les décideurs municipaux, les acteurs de terrain n'ont qu'une connaissance partielle ou lacunaire de la volonté politique et la plupart d'entre eux n'ont pas constaté d'évolution marquante depuis la promulgation du décret municipal. En particulier, les concessionnaires délégués à la gestion des marchés notent un certain succès de la politique municipale, affichant même des quotas conformes à la réglementation sur certains marchés. La Ville admet que les 10 % du quota sont loin d'être atteints, tandis que les gestionnaires annoncent entre 5 et 10 % de producteurs sur le total des marchés.

Les statistiques municipales indiquent en 2008 un total de 7,8 % de producteurs sur la totalité des commerçants inscrits. Un calcul plus fin de l'occupation par des stands de producteurs sur chaque site de marché indique un minimum de 2 % (hors les 21 sites qui n'accueillent aucun producteurs) et un maximum de 23 % (figure 5.15.).

⁶⁸ Entretien du 20 septembre 2013 avec un paysagiste en reconversion professionnelle dans l'agriculture biologique.

⁶⁹ Idem.

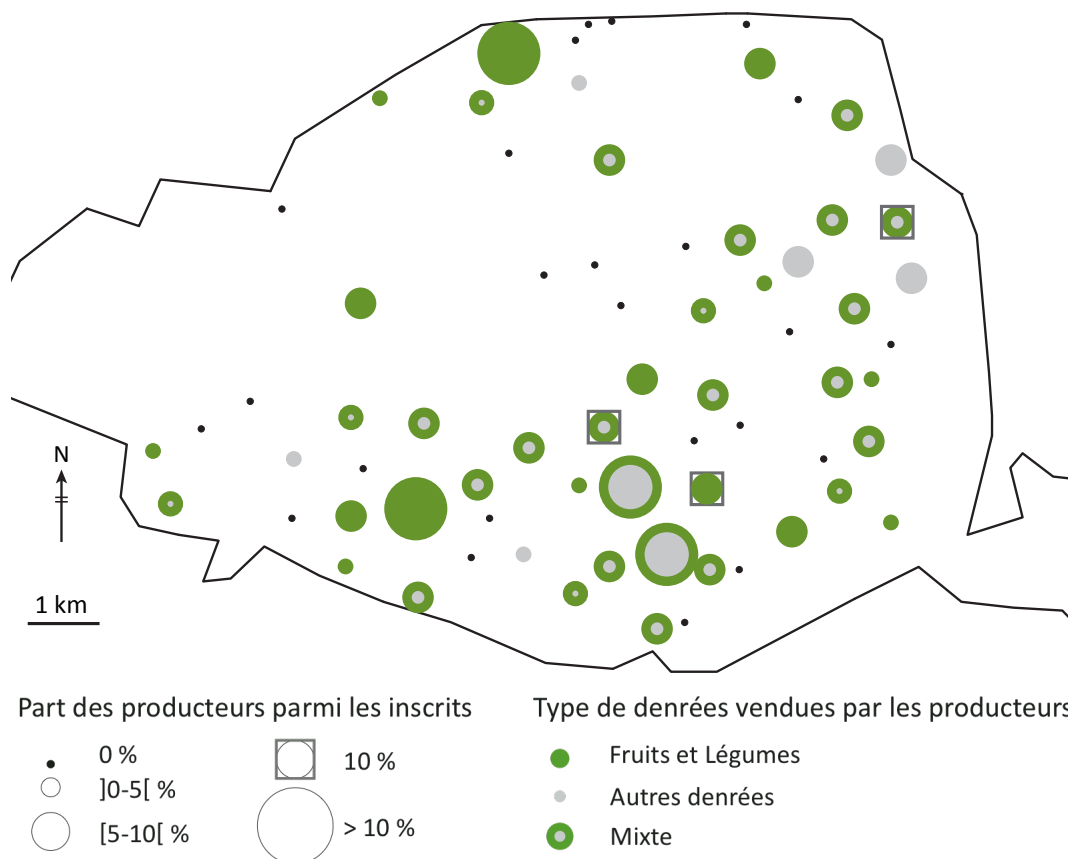


Figure 5.15. Part des producteurs sur le total des commerçants inscrits par site de marché en 2008.
Sources : Données Ville de Paris, 2008.

Pourtant, un constat d'échec est mis en avant et assumé par la Ville dont les acteurs semblent dépassés par la décision politique. Les objectifs affichés d'emprise sur l'amélioration de la durabilité des territoires et sur la qualité des produits fermiers commercialisés ne fait l'objet, encore une fois, d'aucune évaluation. Notre travail de terrain a permis de démontrer que rien de conséquent ne peut être conclu en la matière puisque la plupart des producteurs installés sur les marchés restent confinés aux modes de productions conventionnels.

La portée de cette politique relève de la conscientisation générale de la société en matière d'approvisionnement alimentaire privilégiant les denrées produites à proximité des lieux de consommation. Le code rural refondé en 2008 en porte aussi la trace puisque l'article L.664-1 reprend l'idée d'imposer un quota favorable aux producteurs commerçants :

« Les producteurs-vendeurs de fruits, de légumes ou de fleurs bénéficient sur les marchés municipaux de détail d'un droit global d'attribution d'emplacement de vente minimal de 10 % des surfaces pouvant faire l'objet de concessions. Ce droit est exercé nominativement par les producteurs-vendeurs à l'occasion de chaque

répartition suivant l'ordre chronologique de présentation de leurs demandes à l'organisme répartiteur des emplacements »⁷⁰.

Il n'existe pas de lien apparent entre l'arrêté municipal et l'élaboration du texte de loi⁷¹.

L'adjointe au maire de Paris chargée du commerce nous le confirme :

« Je n'étais pas au courant de l'inscription de ce quota au code rural, mais je ne suis pas étonnée que nous soyons précurseur, et je suis même flattée que l'initiative ait été reprise »⁷².

Enfin, l'extension de l'application de quotas minimum réservés aux producteurs semble être envisagée par la Ville. Déjà en 2008, lors de la révision de la délégation de service public attribuant la gestion des marchés découverts à des sociétés privées, une élue écologiste proposait d'élever le quota des producteurs (« paysans » dans ses propos) et des commerçants de produits biologiques à 25 % par marchés.

« [...] [il faudrait] encourager et favoriser l'implantation de commerçants sur les marchés qui vendent des produits biologiques, donc issus de l'agriculture biologique mais aussi issus de l'agriculture paysanne ou du commerce équitable, ceci afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Nous proposons donc un vœu : pour que les futures conventions d'affermage qui engagent la Ville et les sociétés retenues pour l'exploitation des lots, intègrent des principes de respect de l'environnement et de soutien aux modes d'agriculture et de commerce soucieuses de ces principes : donc agriculture biologique, agriculture paysanne comme les AMAP, commerce équitable, etc., que nous assurons 25 % minimum d'étalage de ces produits puisque nous pensons qu'il faut un engagement quantitatif, et également, il est proposé une incitation tarifaire par une réduction de 25 % du droit des places pour les commerçants issus des catégories dont j'ai parlé auparavant »⁷³.

L'adjointe au maire de Paris chargée du commerce s'en tient à l'heure actuelle à l'éventualité de relever ce quota minimum à 15 %, lors de la révision de la délégation de service public en 2014.

« C'est le début de la réflexion mais en tout cas, comme les quotas sont loin d'être atteints, ils ne vont sûrement pas bouger. Personne ne vient me dire merci ou faire la queue à mon bureau pour augmenter les quotas. Au meilleur des cas, on pourrait monter jusqu'à 15 %, mais encore faut-il en voir l'opportunité »⁷⁴.

⁷⁰ L'article 6 est cité *in extenso* et a été voté dans la loi n° 2008-595 du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés. Vu l'intitulé de la loi, il ne fait pas de doute que la présence favorisée des producteurs est liée au gage de qualité et de traçabilité qu'ils inspirent au législateur.

⁷¹ Nos recherches de connexions notamment politiques entre ces deux faits n'ont pas abouti à la conclusion d'une relation entre la Ville de Paris et les rédacteurs de la loi.

⁷² Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

⁷³ Propos de Charlotte Nenner, conseillère de Paris, issus de la retranscription de la délibération 2007, DDEE 208.

⁷⁴ Extrait de l'entretien du 21 septembre 2012 avec l'adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art.

7.4 Conclusions du chapitre 5

La Ville de Paris se voit au devant des désirs des citoyens en proposant une offre privilégiant les producteurs sur les marchés découverts alimentaires. Nous avons vu que les résultats de cette politique permettent non seulement de nuancer son efficacité⁷⁵ mais aussi son efficience⁷⁶ – d'autant que l'ancienneté du quota réglementaire est occultée dans le discours des acteurs et que ce minimum est repris dans un texte de loi qui disqualifie l'apparente innovation du règlement des marchés. Il semble que la Ville soit au cœur d'un mouvement sociétal de plus grande ampleur, qui rassemblerait toutes les initiatives de rapprochement entre les pôles de consommations et les lieux de production. En outre, la Ville est prise entre différentes mailles du filet de la proximité, et plus largement de la durabilité. Bien que source d'initiatives, la chaîne décisionnelle tend même à s'entraver elle-même⁷⁷, d'autant qu'aucune évaluation en interne ne semble être engagée.

En termes d'écologie territoriale, la gouvernance du système alimentaire est loin d'être embrassée dans sa totalité par l'acteur public (Ville de Paris) et ses partenaires. Cette vision politique reste en effet partielle puisqu'aucune évaluation ni même aucune promotion de l'initiative n'est mise en place par la Ville auprès des consommateurs et des producteurs. Elle est de même fragmentée entre les services en charge de l'économie et de l'environnement qui adoptent des politiques similaires mais se font concurrence. Le cas étudié montre un clair découplage entre les territoires de l'action (territoires productifs de proximité) et le territoire de gouvernement (Ville de Paris). Cela confirme et renforce d'ailleurs l'idée d'une dépendance du cœur de la métropole par rapports aux territoires qui l'approvisionnent : même si Paris est à l'origine d'une politique de rapprochement de son bassin nourricier, pour laquelle elle mobilise des fonds, des acteurs et des mécanismes institutionnels, elle ne voit pour autant pas directement les retombées attendues toucher positivement son territoire et son environnement proches (Bognon et Marty, 2012). Par ailleurs, la concurrence entre les

⁷⁵ i.e. la volonté politique de faire revenir les producteurs par rapport à leur présence effective sur les marchés.

⁷⁶ i.e. la force du quota imposé par le règlement des marchés par rapport à la présence des producteurs sur les marchés.

⁷⁷ Par ailleurs, il est possible de s'interroger sur les conséquences sociales de l'importance donnée aux producteurs. Si l'on attribue aux marchés un rôle modérateur de prix dans la sphère du commerce indépendant (Roy, 1998 et Troin, 1982), que dire de la plus-value qu'espèrent faire un certain nombre de producteurs par rapport aux revendeurs en répercutant sur leurs prix de vente la demande de proximité attribuée aux Parisiens ? En ce sens, quelle est la logique de la Ville de Paris, en termes d'approvisionnement alimentaire qualitatif et à vocation durable ainsi qu'accessible à l'ensemble de la population ?

logiques sectorielles (entre services municipaux) et les logiques scalaires (entre le privilège donné aux producteurs et la valorisation des produits de Rungis) mettent l'initiative parisienne en marge du système alimentaire dominant. Cette forme de gouvernance du flux alimentaire n'est rendue possible que dans la mesure où elle compose avec les déterminants imposés par une gouvernance privée et mondialisée (Ibid.). La relativisation de cette politique est d'autant plus grande si l'on rapporte son ambition aux quantités de flux alimentaires qu'elle met en œuvre (encadré 5.1.).

Encadré 5.1. Quantification approximative du flux alimentaire concerné par la politique des quotas.

La consommation alimentaire nette de produits alimentaires et agricoles s'élève à Paris à 1,4 tonnes par habitant et par an (Barles, 2007). On peut considérer que 28,6 % de cette consommation nette provient de la restauration hors domicile (INSEE, 2006).

L'approvisionnement en produits agricoles et alimentaires destinés à la consommation à domicile s'élève donc à 72,4 % des 1,4 tonnes consommées chaque année par un Parisien, soit environ 1 tonne. Sur cette tonne, seuls 6,9 % de l'approvisionnement alimentaire des Parisiens se fait sur les marchés (Bellamy et Leveille, 2004), soit l'équivalent de 69 kilogrammes par habitant et par an. Si l'on considère la politique de la Ville de Paris de privilégier les producteurs à hauteur de 10 % et que l'on fait l'approximation que tous les commerçants forains vendent sensiblement la même masse de produits, l'on aboutit à une politique qui a vocation d'influencer le système alimentaire à hauteur de 6,9 kilogrammes dans l'alimentation annuelle de chacun des Parisiens chaque année.

La décision de privilégier les producteurs de proximité demeure sinon innovante, au moins audacieuse au cœur de métropole parisienne où l'agriculture de proximité n'est pas abondante – du moins pas en termes d'approvisionnement en denrées du quotidien. La difficulté d'une construction de proximités territoriales par un acteur public doit être envisagée si l'on prend en compte l'approvisionnement alimentaire de l'ensemble du cœur de la métropole parisienne. Les collectivités périphériques – i.e. les nombreuses et puissantes intercommunalités – pourraient revendiquer cette prérogative de rapprochement entre producteurs et consommateurs et concurrenceraient alors sérieusement Paris vis-à-vis des communes et collectivités de la grande couronne francilienne. Si la dynamique est sociétale, comme nous le soutenons, envisager la construction d'une proximité territoriale de cet ordre devrait, pour prendre effet, passer outre les dissonances que nous avons relevées et s'inscrire dans une échelle plus vaste, prenant en compte l'ensemble du cœur de la métropole voire de l'aire urbaine francilienne. Enfin, dans une perspective d'écologie territoriale autant que si l'on considère les théories de la proximité, l'initiative de Paris peut être considérée comme une volonté politique relativement forte, mais dont l'effectivité pâtit sans doute de la construction d'une proximité géographique aux contours flottants et d'une carence de proximité organisée, voire simplement relationnelle, entre les décideurs (politiques et techniques) et les acteurs de terrain.

Chapitre 6. Planète Lilas : redonner une fonction nourricière au cœur de la métropole parisienne ?

Bien que l'hinterland maraîcher et arboricole principalement contenu dans la couronne francilienne ne soit plus effectif depuis le XIX^e siècle⁷⁸, une ceinture agricole approvisionnant le cœur de la métropole francilienne existe, même si sa contribution quantitative à l'alimentation des citadins est très basse (Poulot-Moreau et Rouyres, 2000). L'intérêt pour l'agriculture périurbaine, en tant que source d'approvisionnement pour les centres urbains, connaît un premier élan scientifique dans les années 1970 en lien avec les concurrences foncières entre l'activité agricole et l'étalement urbain. Cette thématique regagne de l'intérêt depuis les années 1980 où elle est plutôt orientée par les innovations sociales que permet l'agriculture à proximité de la ville, voire au cœur des métropoles (soit l'agriculture intraurbaine) (Marty, 2013). Parallèlement, des initiatives politiques pour maintenir les activités agricoles (surtout maraîchère et horticole) périurbaines sont menées depuis les années 1990 : adopté en 1995, le Plan Vert régional d'Île-de-France consacre un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour du cœur de la métropole parisienne, où l'agriculture doit rester présente (IAURIF, 2005). Plus récemment, des initiatives émanant notamment du monde associatif visent à redonner une fonction alimentaire aux espaces (péri-)urbains. C'est le cas de Planète Lilas, une association qui pratique le maraîchage en Val-de-Marne, à vocation des citadins de la première couronne.

Le collectif d'acteurs à l'origine de l'association naît à la fin des années 1990 et formalise un projet associatif en 2005 qui voit institutionnellement le jour en août de l'année suivante ; la mise en culture date d'avril 2007. Ce projet est porté par la « rencontre entre un habitant de Vitry [l'actuel coordinateur de l'association] et une personne expérimentée dans la culture biologique désireuse de s'installer comme paysan en Île-de-France [le chef de culture originel de l'association] » (Planète Lilas, 2007, p. 2).

Planète Lilas a été abordée dès le début de ce travail de recherche, au moment de réaliser des enquêtes exploratoires. Nous avons d'abord rencontré les acteurs associatifs, que nous avons revus à plusieurs reprises entre juillet 2010 et août 2012.

⁷⁸ Le recours à des zones d'approvisionnement plus éloignées est effectif dès la chute de l'Ancien Régime, même si l'agriculture périurbaine ne décline réellement qu'avec le fulgurant étalement urbain du début du xx^e siècle (cf. chapitre 3 de cette thèse).

Ceux-ci nous ont donné accès à leur documentation administrative et de communication (cartes, prospectus, comptes-rendus d'assemblée générale). Par ces entretiens semi-directifs apportant des éléments informatifs autant que nous permettant de nourrir notre analyse, nous avons pu entrer en relation avec des acteurs satellites du projet : des adhérents, d'autres associations, des élus municipaux et départementaux, ainsi que le service technique du conseil général du Val-de-Marne en charge de la gestion de l'espace public sur lequel se tient l'activité associative. Le service technique départemental référent nous a permis d'obtenir un certain nombre d'informations d'ordre juridique et graphique que nous avons mobilisées dans l'analyse de ce terrain. Il faut ici noter que la communication avec le département a été d'autant facilitée que nous nous sommes aperçue au cours de l'enquête que nous avons côtoyé l'actuelle responsable des espaces verts pendant trois années de notre scolarité secondaire.

Ce chapitre explique la construction, par une association et ses partenaires satellites, d'une activité nourricière dans l'immédiate proximité du cœur de la métropole parisienne. Les initiatives de ce type, en particulier d'origine associative, sont aujourd'hui nombreuses en Île-de-France, mais l'originalité de Planète Lilas réside en trois points que nous développerons au long de ce chapitre. D'abord, elle s'établit dans un parc départemental, et nous montrerons les spécificités de ce contexte géographique d'implantation sur le domaine public. Ensuite, Planète Lilas est une expérience aux ambitions et aux moyens protéiformes desquels résulte un fonctionnement spécifique. Enfin, la volonté d'associer la production maraîchère à des activités de distribution pour fournir une alternative au régime dominant de la consommation conduit à des résultats originaux. Nous déduirons de cette analyse contextuelle et factuelle, les modalités de mobilisation des proximités géographique et organisée, voire territoriale.

6.1. Contexte géographique et institutionnel : le parc départemental des Lilas

La figure 6.1. offre un premier aperçu de la situation et du site d'implantation du parc départemental des Lilas. Sis à Vitry-sur-Seine, sur un coteau de la vallée de la Seine, à quelques kilomètres de Paris, le parc des Lilas est l'un des vingt deux parcs départementaux du Val-de-Marne et constitue l'aboutissement du projet de cette collectivité d'une coulée verte le reliant à la vallée de la Bièvre, affluent de la Seine plus à l'ouest, passant par Arcueil, Villejuif, Chevilly-Larue et l'Haÿ-les-Roses (Conseil général du Val-de-Marne, 2008).

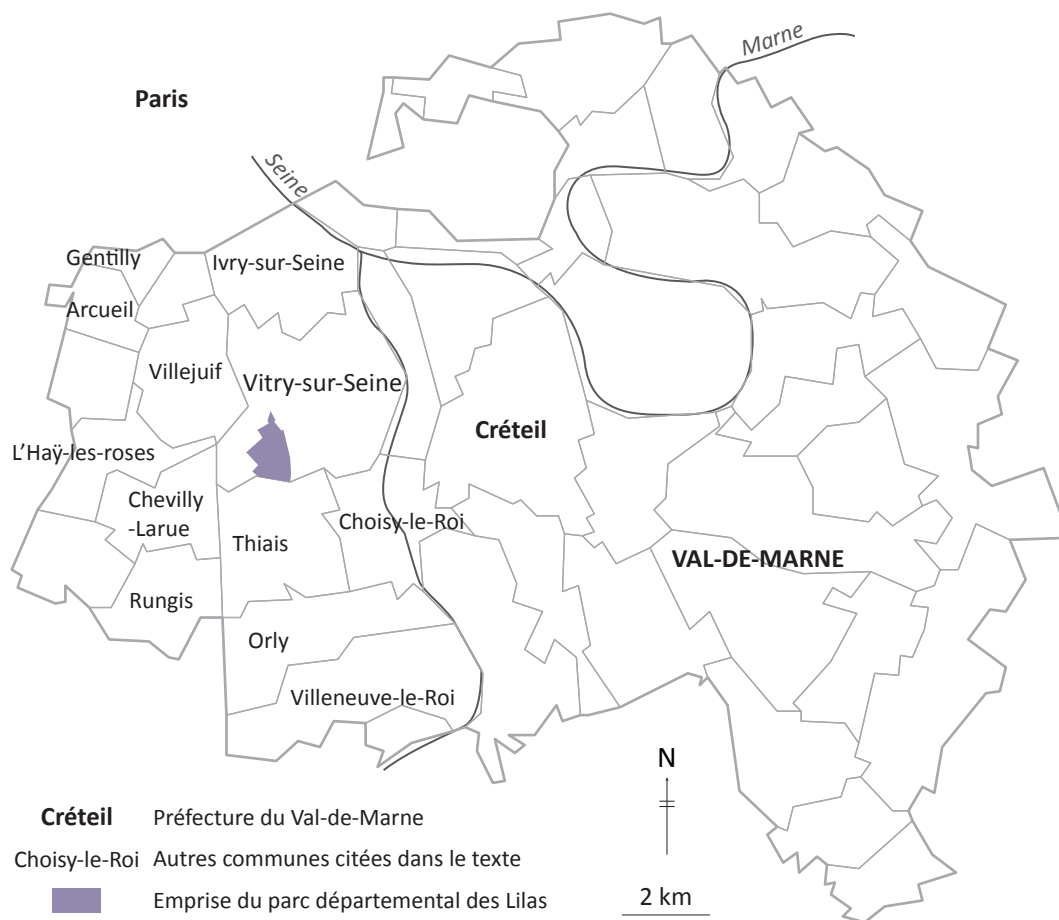


Figure 6.1. Situation et localisation du parc des Lilas dans le Val-de-Marne.
 Réalisation S. Bognon, 2013.

6.1.1. Aux origines du parc

L'histoire du parc départemental des Lilas remonte aux années 1960, bien que sa réalisation date d'une vingtaine d'années seulement. Depuis la première moitié du XIX^e siècle jusque dans les années 1930, des carrières de gypse sont exploitées pour alimenter les industries plâtrières. Ces carrières délaissées par l'industrie ont donné lieu à l'installation de champignonnières finalement abandonnées au milieu du XX^e siècle. À la même période, le plateau de Vitry connaît aussi l'essor des forceries et des pépinières de lilas : « au début du XX^e siècle, les pépinières de lilas occupaient 114 hectares, soit près de 15 % de la surface cultivable de la commune [...]. Vers 1910, Vitry comptait une quinzaine de forceurs de lilas » (Société d'histoire de Vitry-sur-Seine, s.d.). Malgré le déclin progressif de ces activités minières, mycicoles et horticoles, de l'habitat ainsi que des activités agricoles coexistent encore sur le site de l'actuel parc des Lilas. La genèse du parc départemental nous est expliquée par l'ancien vice-président chargé de l'environnement et des espaces verts au conseil général du Val-de-Marne.

« C'est une histoire ancienne, très ancienne parce que je rappelle toujours que si on a ce parc [...] c'est parce que des élus, qui sont maintenant d'ailleurs décédés, dans les années 1960 (sur le bout d'une table je crois, d'après ce qu'ils m'avaient raconté) ont dessiné un parc. Ils se sont dit 'ici à Vitry où il y a des terres agricoles et horticoles, on va faire un parc'. Et donc ce qui les animait à l'époque c'était sans doute le droit au parc pour les ouvriers [...] c'est le fait que dans un lieu très urbanisé, il y avait besoin d'avoir des espaces de respiration, même si ce n'était pas la protection de l'environnement qui devait les mobiliser le plus... c'était de préserver des terres en fait, pour que les gens puissent y aller le week-end »⁷⁹.

Le contexte politique favorise sans doute cette vision d'un parc à vocation récréative pour les classes laborieuses, peu originale au milieu du XX^e siècle dans la banlieue rouge parisienne (Cabedoce, 1991), et dont la conception serait très planifiée.

« [...] cette culture politique de l'époque, de Vitry, du Val-de-Marne... ils avaient tout programmé. [...] il y avait des techniciens qui avaient dessiné le parc, donc ils avaient imaginé plein de choses : [...] un musée du gypse, puisqu'il y a du gypse en dessous, [...] un musée du lilas parce que sur ces terres on forçait le lilas, un musée des forceurs de lilas, [...] et une roseraie contemporaine qui était le pendant de la roseraie de L'Hay-les-Roses [...]. Voilà, ils avaient imaginé tout ça »⁸⁰.

Le plan départemental des espaces verts pour la période 1987-1996 prévoyait que le parc s'étende sur les territoires des communes de Vitry-sur-Seine et de Thiais (Département du Val-de-Marne – Direction de l'aménagement, délégation du paysage, 2000a). Du fait d'enjeux de politiques locales, Thiais abandonne le projet, tel que cela nous est rapporté par notre interlocuteur du conseil général⁸¹.

« Et donc ils avaient dessiné sur un coin de table et dans leur imagination le Parc des Lilas (ils l'appelaient pas Lilas encore), mais le parc en question il était sur Vitry et Thiais : 98 ha sur Vitry et 30 ha sur Thiais. [...] donc le conseil municipal de Vitry a dit d'accord, et le maire de Thiais qui avait dit oui, au dernier moment a dit non. Et donc le parc des Lilas s'est vu amputer de ces 30 ha. Et d'ailleurs si on regarde à Thiais les 30 ha en question, parce qu'ils existent bien, ils sont très urbanisés, souvent avec des pavillons de Broad et Kaufman, qui coûtaient très cher à l'époque (qui coûtent toujours très cher), et qui s'appellent souvent 'Résidence des Lilas'... en fait ils ont vendu par anticipation le parc. Ils ont fait de la spéculation immobilière. J'aime bien raconter cette histoire parce qu'il y a deux logiques : une logique très U.M.P. sur Thiais, enfin très R.P.R., et puis une logique communiste de dire qu'on va protéger ça de la spéculation immobilière »⁸².

⁷⁹ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

⁸⁰ Idem.

⁸¹ L'actuel adjoint au maire Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative, corrobore ce récit dans l'entretien qu'il nous a accordé le 22 février 2012.

⁸² Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

En effet, une coopération étroite entre Vitry-sur-Seine et le conseil général naît de cet abandon de Thiais. La reconnaissance de l'implication de la municipalité dans la genèse du parc départemental est inscrite dans un document programmatique : « pour permettre sa réalisation, la ville de Vitry-sur-Seine, en 1987, décide d'une révision partielle du POS [Plan d'Occupation des Sols] qui classe en zone ND [i.e. urbaine ou naturelle à protéger] le secteur du Plateau (Délibération n° 87.6.31 du 16 décembre 1987). Par cette décision, elle manifeste clairement sa volonté d'aménager celui-ci en espace naturel » (Conseil Général du Val-de-Marne, 1992, p. 9).

Lorsque l'assemblée départementale décide en 1990 la création d'un parc d'une centaine d'hectares, il s'agit de donner un sens urbanistique et paysager au projet (Conseil Général du Val-de-Marne, 2010). Intervient alors l'importance du portage politique de l'ancien vice-président chargé de l'environnement et des espaces verts, qui semble réellement attaché au développement paysager de ce territoire.

« [...] c'est à la fin des années 1980. [...] ... je suis élu à ce moment là, moi. Je deviens élu et je m'intéresse assez spontanément à ce parc là. Une fois qu'on a voté [la réalisation du parc], [...] je dis qu'il faut avoir une conception beaucoup plus évolutive, ça n'empêche pas d'avoir un projet en tête, mais il faut avoir une conception évolutive du parc, qui permette qu'au fur et à mesure que se libère l'espace, on se l'approprie et qu'on est capable de le protéger parce qu'il y a des trous [dus aux anciennes carrières]... et donc voilà, je fais progresser cette idée, elle progresse, elle est actée. Moi j'ai souvent dit à mes collègues élus ici qui parfois rigolaient qu'il n'y a pas de raison de tout décider trente ans à l'avance, parce que d'abord, on ne sait pas bien ce que les gens dans trente ans auront comme attentes vis à vis des parcs. On voit bien que les attentes évoluent »⁸³.

Conforme à sa vision évolutive du parc, le conseiller général instaure un comité participatif nommé Les Amis du Parc, auquel peuvent prendre part les riverains. Cette instance se réunit deux fois par an pour rendre compte aux élus et au personnel technique du parc de leurs attentes quant à ce territoire.

« [Ce comité] contribue à ce que la conception évolutive du parc soit nourrie par les attentes citoyennes, par les aspirations des gens. [...] Il y a un certain nombre de personnes qui reviennent parce qu'ils savent très bien qu'ils sont écoutés et ce qu'ils disent pour la plupart du temps va être mis en place, je crois que 90 % de ce qui a été proposé a été mis en œuvre. Souvent ce n'était pas compliqué, c'était des idées d'usagers, donc des adeptes du parc. Et puis les techniciens se sont pris au jeu et trouvaient que les gens ont une capacité d'expertise qui était intéressante »⁸⁴.

Ce comité participatif disparaît en 2011, malgré les réclamations portées par les riverains en conseil de quartier⁸⁵, à l'issue du mandat de l'élu départemental. Le

⁸³ Idem.

⁸⁴ Idem.

⁸⁵ D'après l'entretien du 15 juin 2012 avec le chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne

portage politique est mis à mal depuis lors car, ainsi que le soulignent les services départementaux, l' élu n'est plus impliqué pour des raisons politiques.

« [...] c'est un parc [...] très investi politiquement par un élu en particulier [...]. [Mais] depuis [que l' élu] a changé de couleur politique l'an dernier aux élections cantonales⁸⁶ [...] il ne parle plus du tout du parc [...] parce qu'on lui a demandé politiquement de pas s'investir... il n'a plus son mot à dire là-dessus. [Depuis,] mon élu, chargé de l'environnement et des espaces verts c'est [un autre conseiller général qui] n'était pas spécialement investi sur le parc déjà à la base [...]. Du coup là il suit ce qu'on fait, mais ça n'est pas vraiment le même portage qu'il y avait avant »⁸⁷.

Nœud d'émulation autant que de crispations politiques, le parc départemental des Lilas présente des spécificités territoriales dont la compréhension est indispensable à celle du contexte de l'installation de Planète Lilas.

6.1.2. Spécificités et enjeux territoriaux du parc des Lilas

- **Caractéristiques et politique foncières**

Programmé en 1994, le parc n'était pas entièrement propriété départementale et l'acquisition des parcelles s'est faite progressivement. Il est convenu que les parcelles exploitées par des sociétés dont l'activité correspond aux vocations du parc – horticulture, pépinières, apiculture – ne sont pas expropriées tant que leurs propriétaires en maintiennent l'usage, soit environ sept hectares de la surface programmée au total pour le parc. L'arrêté préfectoral n°2001/2117 du 18 juin 2001 autorise pour une durée de cinq ans l'application de la déclaration d'utilité publique visant à exproprier les propriétaires. D'un point de vue foncier, le parc compte 500 parcelles cadastrales, dont 230 sont propriété du département en 2000. En 2005, l'arrêté de déclaration d'utilité publique est reconduit car 25,5 hectares restent à être acquis par le département. La figure 6.2. indique l'évolution des acquisitions foncières entre 2000 et aujourd'hui ; la figure 6.3. montre la situation foncière du parc à l'heure actuelle.

⁸⁶ Il quitte le parti communiste pour rejoindre Europe Écologie-Les Verts.

⁸⁷ Extrait de l'entretien du 15 juin 2012 avec la chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne.

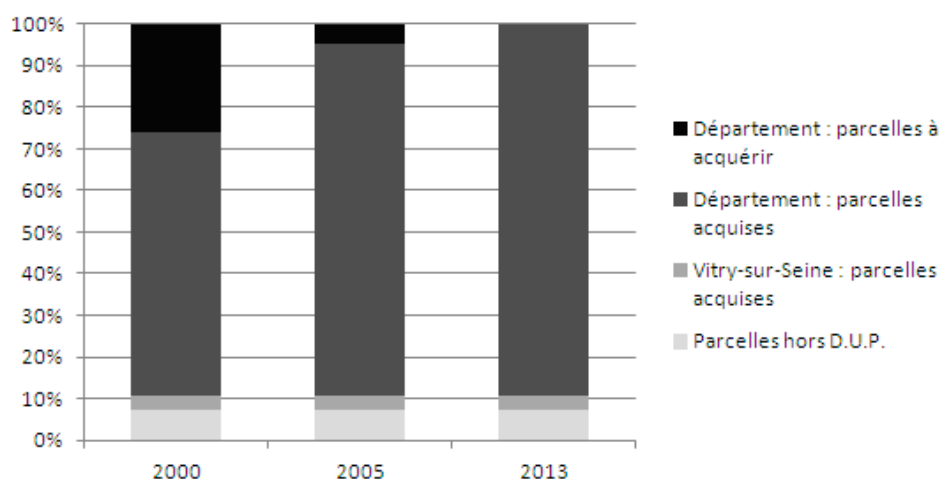


Figure 6.2. État des acquisitions foncières du parc des Lilas avant la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) de 2001 (2000), au renouvellement de la D.U.P. (2005) et à l'heure actuelle (2013).

D'après : données direction des espaces verts et du paysage du conseil général du Val-de-Marne.

Réalisation S. Bognon, 2013.

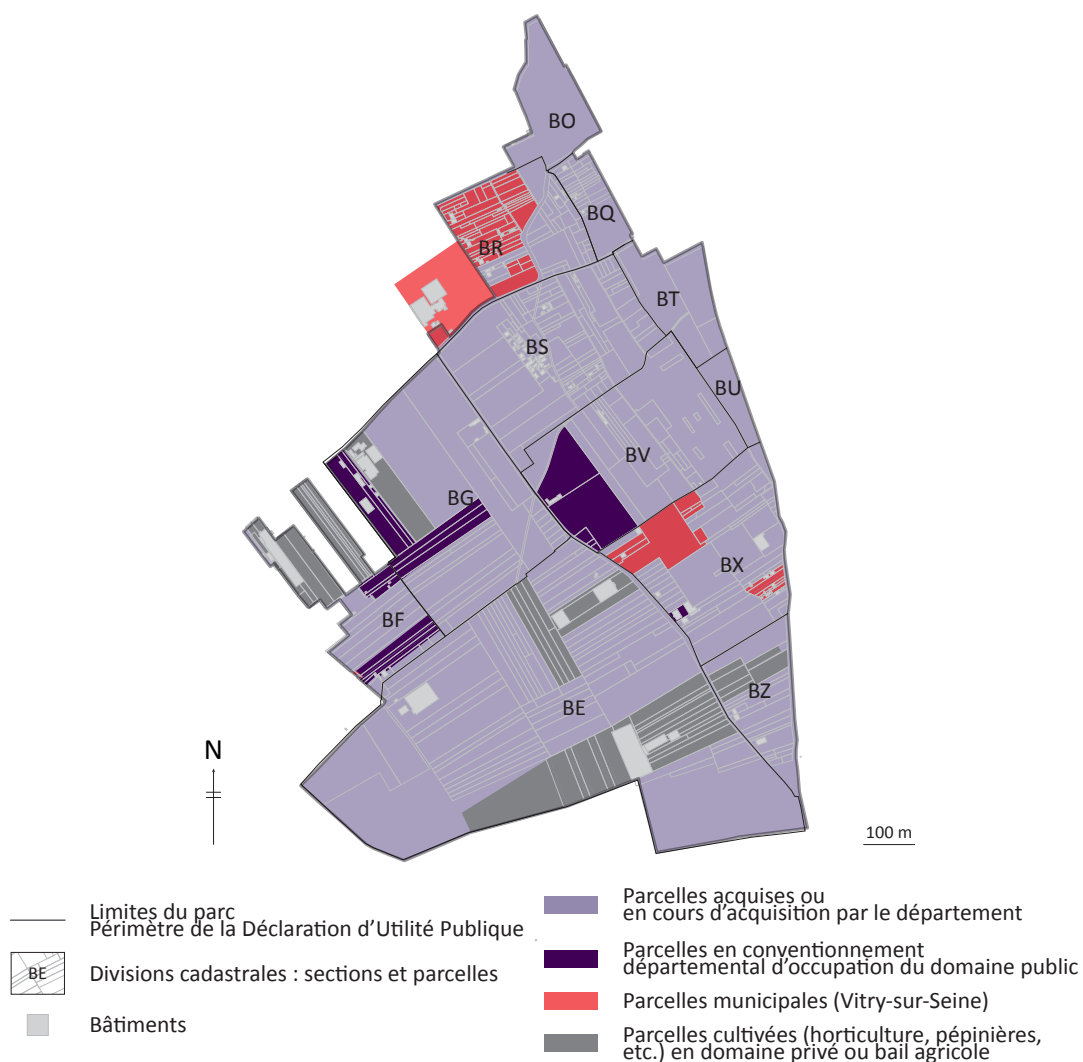


Figure 6.3. Situation foncière du parc départemental des Lilas en 2013.

D'après : données direction des espaces verts et du paysage du conseil général du Val-de-Marne ; cadastre municipal.

Réalisation S. Bognon, 2013.

Nous avons souligné l'importance de l'appropriation symbolique des usagers et riverains du parc à travers leur mobilisation au sein du comité participatif. Conscient de cet attachement, l'élu à l'origine de la réalisation paysagère du parc entend appliquer les déclarations d'utilité publique (D.U.P.) en considérant l'ancrage symbolique (et matériel) des propriétaires de parcelles à exproprier.

« [...] ces gens là habitent là depuis [longtemps], [...] ils sont propriétaires d'une surface de 400 m², qu'ils ont eu en héritage. Il y a plein de petits terrains comme ça, il y a d'ailleurs plein de propriétaires qu'on ne retrouve pas [...] Donc [on essaye] de trouver une solution légale pour [que ceux qui habitent le parc] puissent rester sur place malgré la D.U.P. [...] On acquiert au fur et à mesure, on n'a chassé personne. Il n'y a personne qui peut dire 'j'ai été chassé à coup de pelleuse'. [...], on fait une D.U.P., [mais] on peut laisser [les habitants] là encore un certain temps. Et donc j'ai fait prévaloir que notamment pour les gens les plus âgés, qui avaient des vraies racines sur ce parc, on ne les déracine pas, qu'on respecte aussi cette biodiversité là, et qu'ils restent : donc on rachète leur bien et on les laisse sur place, pour un loyer modique. Évidemment quand ils mourront, ce qui leur arrivera comme à tout le monde, le bien sera au parc »⁸⁸.

La stratégie d'acquisition foncière combine à la fois la recherche des propriétaires inconnus, la considération – assez exceptionnelle – des propriétaires âgés et l'engagement à maintenir les activités productives (i.e. parcelles hors D.U.P. dans la figure 6.3). En conséquence, et vu le morcellement foncier, l'application de la déclaration d'utilité publique à l'intérieur du périmètre départemental de préemption a été très progressive. L'installation de Planète Lilas sur des parcelles départementales est soumise à une convention d'occupation du domaine public (parcelles dans les secteurs BV et BX sur la figure 6.3.).

⁸⁸ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

- **Gestion du risque d'effondrement et de l'environnement**

La totalité du parc est classée Espace Naturel Sensible en 1990 (Conseil Général du Val-de-Marne, 1992), du fait des terrains sous-minés, issus de l'histoire minière du territoire (figure 6.4.).

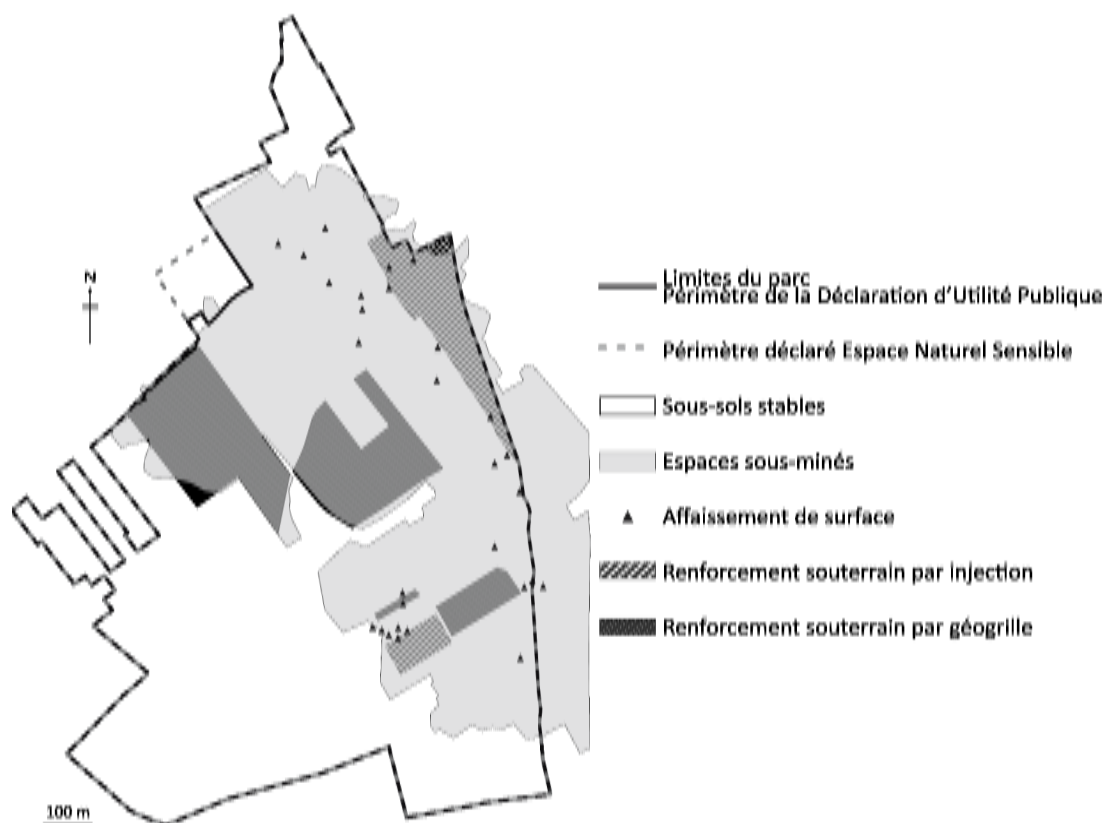


Figure 6.4. État du sous-sol du parc départemental des Lilas en 2011.
D'après : données direction des espaces verts et du paysage du conseil général du Val-de-Marne.
Réalisation : S. Bognon, 2013.

Au fur et à mesure de l'acquisition foncière des parcelles qui constitueront à terme les 98 hectares du parc, les collectivités rendent inconstructibles les parcelles sous-minées. Au départ, le conseil général souhaitait que l'entièreté du parc soit accessible au public et la gestion du risque d'effondrement consistait en du « comblement [...] de type alvéolaire [...] avec ou sans clavage » dans les anciennes carrières (Département du Val-de-Marne – Direction de l'aménagement, délégation du paysage, 2000a, p. 6). Devant la difficulté de contrôler les mouvements de terrains consécutifs à ces injections souterraines, le traitement de ce risque est modifié au profit de la mise en place de géogrilles pour renforcer la portance des sols⁸⁹. Les services autant que l'élu que nous avons interrogés déplorent le coût monétaire et environnemental de cette technique.

⁸⁹ Après excavation d'un mètre de terre, une géogrille est déroulée et maintenue dans le sol par des pieux, puis recouverte de terre végétale pour stabiliser le sous-sol.

« C'est une technique avérée, en Angleterre, ils utilisent beaucoup ça, on peut faire passer des trains dessus. Donc ça protège des écroulements... Bon on a fait ça, et on en est encore revenu »⁹⁰.

« Le principal inconvénient de cette technique c'est que, outre que c'est hyper cher (ce n'est pas intéressant, parce qu'en termes de crédit, c'est une année blanche) [...], ça oblige à remettre à plat tous les sols. Donc en termes de biodiversité... et puis après pour récupérer le potentiel... ce sont des espaces qui ont peu été touchés donc c'est super intéressant [d'un point de vue environnemental]. Donc ça nous fait un peu mal au cœur de remettre tout à plat et de rajouter de la terre végétale après »⁹¹.

La solution adoptée depuis le début des années 2010 consiste en la clôture des espaces sous-minés, voire leur renforcement par une gestion du paysage privilégiant le développement des taillis⁹². Il en résulte des espaces matériellement clos par des dispositifs paysagers légers, mais visuellement accessibles aux promeneurs (figure 6.5.).



Figure 6.5. Gestion différenciée des espaces sous-minés : le taillis (signalés par des ovoïdes rouges) comme alternative aux comblements.

Photographies : S. Bognon, 2013.

⁹⁰ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

⁹¹ Extrait de l'entretien du 15 juin 2012 avec la chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne.

⁹² Idem.

La gestion environnementale du parc passe aussi par la remise en état des sols passablement pollués par des années d'occupation humaine (habitat et modes de vies agrestes, horticulture non sans adjonction de produits phytosanitaires et petites industries⁹³). Le rôle des services départementaux, en particulier pour la mise en culture des terres par Planète Lilas, consiste en cette dépollution élémentaire des sols⁹⁴, même si le personnel associatif indique que l'installation des parcelles maraîchères a nécessité une prise en charge plus spécifique.

« Et bon, nous surtout, on a démarré avec des terres qui n'étaient pas en état. Elles n'étaient pas polluées mais elles étaient tassées... il fallait les aérer, elles étaient... après il y a un délai pour améliorer la biodiversité, pour équilibrer le sol... enfin toutes ces choses là sont longues à mettre en place »⁹⁵.

Les particularités de la gestion du sol – en termes d'administration foncière, de gestion des risques et de l'environnement – font du parc un enjeu sensible du territoire val-de-marnais.

6.1.3. Enjeux politiques de la réalisation du parc

- **Une volonté de maintenir des activités productives**

Le parc départemental des Lilas s'établit au cœur d'un environnement urbain particulièrement dense (tableau 6.1 et figure 6.6.) et dont plus de 80 % de la surface est artificialisée⁹⁶.

Tableau 6.1. Le contexte urbain dense du territoire de Planète Lilas

| | Val-de-Marne (Département) | Créteil (Préfecture) | Vitry- sur- Seine | Autres communes limitrophes du Parc | | | Autres territoires pour comparaison | |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|--|--------|-------------------|--|-------------------|
| | | | | Villejuif | Thiais | Choisy-le- Roi | Paris | Île-de- France |
| Population (10 ³ .hab) | 1319 | 89 | 85 | 55 | 29 | 39 | 2234 | 11728 |
| Densité (hab.km ⁻²) | 5381 | 7798 | 7316 | 10346 | 4584 | 7256 | 21196 | 976 |

Source : INSEE, 2009. En ligne, format html : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=DEP-94&codgeo=REG-11> [référence du 12 mai 2013]

⁹³ D'après l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

⁹⁴ D'après l'entretien du 15 juin 2012 avec la chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne.

⁹⁵ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

⁹⁶ Corine Land Cover, base de données caractérisant l'occupation des sols, indique que 82 % des sols du Val-de-Marne sont des territoires artificialisés ; plus de 90 % du territoire vitriot sont artificialisés selon cette même base de données.



Figure 6.6. Omniprésence du paysage urbain dans le parc départemental des Lilas.
Photographies : S. Bognon, 2013.

Dans la continuité de l'histoire agreste du site et de la ville, le conseil général affiche, dès la création du parc, « la volonté de conservation, de mise en valeur voire de création d'activités de production traditionnelles liées au travail de la terre » (Conseil Général du Val-de-Marne, 2010), ainsi que le présente notre interlocuteur élu du département

« [...] la charte du parc, pour laquelle je m'étais battu, était passée en séance du conseil général. C'était écrit en toutes lettres qu'il fallait protéger, préserver des activités horticoles et agricoles. Voilà, c'était écrit à bon escient parce qu'il y a des activités horticoles, autrefois et il y en a toujours même si elles ont tendance à disparaître. Alors moi j'avais tenu à ce qu'on marque ça et le mot agricole aussi... mais je n'avais pas d'idée... bon donc, le fait que ça soit écrit, gravé dans le marbre, voté par l'assemblée départementale (je ne dis pas qu'ils y avaient vu que du feu mais bon...) »⁹⁷.

Notre interlocuteur fait ici référence au document programmatique de 1992 qui mentionne l'existence ancienne d'activités agricoles : « horticulture, pépinières, jardins familiaux, maraîchage, donnent au site un image séduisante de jardin » (Conseil Général du Val-de-Marne, 1992, p. 7). Le département prévoit ainsi que « le maintien des exploitations [agricoles] existantes [fasse] partie intégrante du programme du parc des lilas »⁹⁸ (Ibid., p. 15). Dans cette optique, Planète Lilas est une des cinq associations

⁹⁷ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

⁹⁸ Le conseil général va plus loin avec l'ambition d'une « relocalisation des exploitations agricoles de production » (Département du Val-de-Marne – Direction de l'aménagement, délégation du paysage, 2000b, p. 3), à laquelle Planète Lilas pourrait contribuer.

qui ont leur siège au sein du parc⁹⁹. Les Croqueurs de Pommes est une association d'envergure nationale dont une antenne est établie à Vitry-sur-Seine : elle rassemble des amateurs bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales. La fédération française des jardins familiaux participe aussi à la vie du parc avec l'installation d'un jardin collectif. L'association Faire (Formation Aide REinsertion) accueille des personnes en réinsertion professionnelle ou sociale. Couleurs Lilas est une association qui entend développer, dans le cadre urbain du parc des Lilas des activités horticoles et agricoles, notamment par le développement d'une ferme pédagogique, et d'une exploitation d'apiculture.

Toutes ces associations participent chaque année à la Fête des moissons, organisée par

Figure 6.7. Extrait du tract de présentation de la Fête des Moissons du 26 août 2012. À l'image des fêtes de jardins ouvriers du début du XX^e siècle (Cabedoce, 1991), cet événement se veut un temps fort de la vie du parc, un moment où les associations à vocation agreste et les riverains se retrouvent autour

Source : Conseil Général du Val-de-Marne, documentation distribuée sur place.

d'activités champêtres de la saison, marqué par un banquet et où les dignitaires locaux viennent marquer leur attachement au parc et leur engagement auprès des associations.

Jardiner, cultiver et consommer autrement...

La Fête des Moissons vous donne cette année rendez-vous avec la nature. Au menu : échanges, rencontres et convivialité, du jardin à votre assiette ! Le Conseil général du Val-de-Marne et ses partenaires vous proposent une multitude d'activités pour apprendre à jardiner, cultiver et consommer en respectant l'environnement. Vous pourrez vous initier aux savoir-faire artisanaux, découvrir techniques et astuces pour jardiner bio et déguster des productions maraîchères et fruitières locales respectueuses de l'environnement. En sus de ces ateliers et démonstrations, des animations ludiques et spectacles artistiques pour toute la famille viendront fleurir ce vaste espace naturel aux portes de Paris.



Parc des Lilas
Fête des Moissons
Animations, démonstrations, dégustations et musique

Le Parc des Lilas fait partie des espaces naturels gérés par le Conseil général du Val-de-Marne. Parce qu'il a toujours fait de la qualité de vie l'une de ses priorités, le Département a choisi, dans un territoire très urbanisé, de réintroduire la nature en ville. Il développe des espaces verts accessibles à tous. Ces lieux de respiration, générateurs de lien social, font l'objet de l'attention constante de ses équipes qui travaillent à leur conception, leur préservation et leur animation.

⁹⁹ D'après l'entretien du 15 juin 2012 avec la chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne.

La volonté du département de maintenir des activités productives et de valoriser le passé agricole du parc, marque la vision politique du « coin de terre [...] [qui] s'oppose à l'urbanisation et à l'industrialisation redoutées » (Cabedoce, 1991, p. 251). Cette vocation assignée au parc peut être interprétée comme une volonté de renforcer la cohésion territoriale (annoncée au « menu » de la fête des moissons comme un moment « d'échange, de rencontres et de convivialités », cf. figure 6.7.) à l'échelle municipale voire départementale.

- **Entre cohésion territoriale et contrôle social**

Le parc des Lilas est reconnu par le département comme un atout territorial de poids dans le contexte urbain dense du Val-de-Marne. « Sa situation et sa taille invitent même à envisager une fréquentation étendue à une échelle territoriale plus large : le sud de la capitale, le nord de la vallée de la Seine etc. Ainsi la première vertu de cet équipement tient à la création d'un 'vide' dans un espace dense [...] » (Département du Val-de-Marne – Direction de l'aménagement, délégation du paysage, 2000b, p. 4). De plus, « la Région [a] inscrit le Plateau [quartier de Vitry-sur-Seine où se situe le parc] dans son Schéma de Ceinture Verte » (Ibid., p. 2). Ce statut et la situation du parc en font un lieu remarquable pour favoriser la cohésion territoriale par la possibilité de rencontres sur l'espace public qu'il offre aux populations très diversifiées mais relativement peu aisées de ses alentours (figure 6.8. a. et b.).

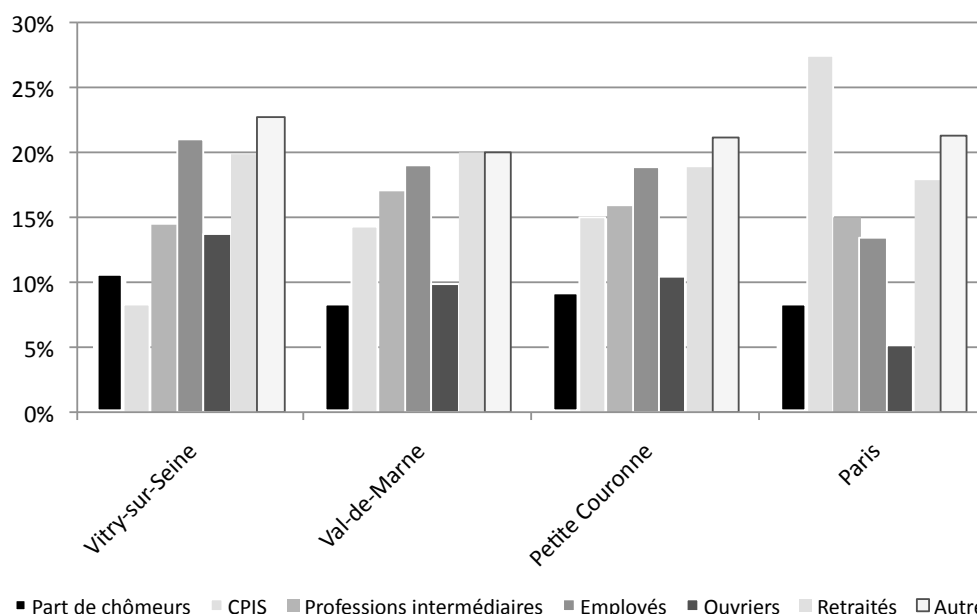
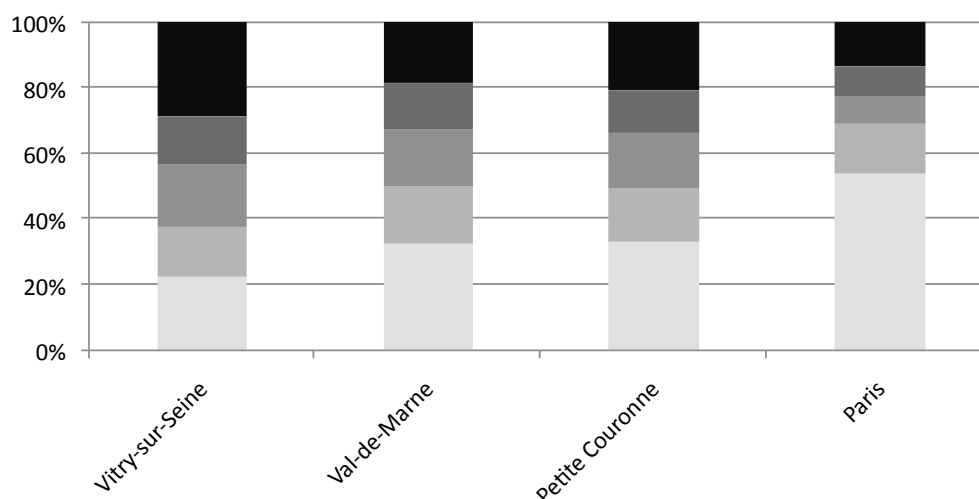


Figure 6.8. a. Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (échelle de gauche) et taux d'actifs au chômage (échelle de droite) à Vitry-sur-Seine, en Val-de-Marne, dans la Petite Couronne et à Paris en 2009.

NB : CPIS : Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Source : INSEE, recensement de la population 2009.



■ Enseignement supérieur ■ Baccalauréat ou brevet professionnel ■ CAP ou BEP ■ Autres ■ Sans diplôme
 Figure 6.8. b. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus à Vitry-sur-Seine, en Val-de-Marne, dans la Petite Couronne et à Paris en 2009.

NB : CAP : Certificat d'aptitudes professionnelles ; BEP : Brevet d'études professionnelles.

Source : INSEE, recensement de la population 2009.

À Vitry-sur-Seine plus que dans le Val-de-Marne et dans la petite couronne, et *a fortiori*, plus qu'à Paris, la part des ouvriers et d'employés dans la population est plus importante que la part des catégories socioprofessionnelles à plus fortes valorisations salariales. De même, le taux de chômage des actifs est plus important qu'ailleurs dans le cœur de la métropole. La formation de la population est plus orientée par les filières professionnelles que vers l'enseignement secondaire ou supérieur et la part de la population non diplômée est plus importante à Vitry-sur-Seine que dans le département ou même dans le cœur de la métropole.

Bien que la transformation des structures d'emploi ait fait changer la composition sociale de la population vitriote, marquée jusque dans les années 1970 par une majorité d'ouvriers, les classes populaires restent bien représentées à Vitry-sur-Seine. Le Département donne donc au parc des Lilas une vocation de cohésion sociale, car il est, plus que son environnement métropolitain, marqué par la présence de classes populaires, et peu ou pas diplômées. La recherche d'identité et de cohésion sociale par la mise en œuvre d'activités productives n'est pas une nouveauté dans le cœur de la métropole, et en particulier en petite couronne parisienne. Dès le XIX^e siècle jusque dans la première moitié du XX^e siècle, des municipalités, des industriels ou des associations profitent de disponibilités foncières pour favoriser l'installation de jardins productifs dans les banlieues ouvrières. À cette époque, « dans la banlieue rouge, le parti communiste participe à la formation de l'identité de la classe ouvrière. L'identité locale de la banlieue rouge désigne alors la 'rencontre' – politique, mais surtout sociale – entre les municipalités communistes et la classe ouvrière en banlieue parisienne »

(Raad, [comm. pers.]). En effet, « [...] ce qui caractérisait ces villes, outre une prédominance statistique du groupe ouvrier, reposait sur l'articulation entre appartenance locale, politique et une forte identité sociale, structurées par l'encadrement municipal » (Bacqué et Fol, 2008, p. 288). Dès lors, le jardin ouvrier était l'avatar d'idéaux regroupant « [...] hygiénisme et défense sociale, mythes anti-urbains et désir de retour à la terre »¹⁰⁰ (Cabedoce, 1991, p. 251). « Le jardinage populaire se trouvait [...] à l'intersection entre une 'autoproduction' (c'est-à-dire d'abord une dépense d'un temps gratuit) et une 'autoconsommation' (c'est-à-dire d'abord une ressource non monétaire) [...] » (Pluvinage et Weber, 1998, p. 98). Offrir un jardin à des ouvriers pouvait alors être associé à une volonté de contrôle social. Aujourd'hui, la pratique du jardinage a bien sûr changé, notamment dans ses usages et sa sociologie¹⁰¹. Néanmoins, certains des propos de l'élu à l'origine du parc des Lilas font écho aux tentatives passées.

« Donc il y a des choses qui ne s'évaluent pas...il y a le rapport social, le fait que ces gens ont une vie sociale intense, bénévole, etc. Ça le bénévolat on ne chiffre jamais tout ce que ça rapporte à la société. Si une personne va au parc des Lilas et devient militante associative, et s'il y avait pas eu le parc elle serait peut-être devenue gangster, ou je ne sais quoi »¹⁰².

La formulation change néanmoins et l'hygiénisme politicien laisse place à la promotion d'un cadre de vie amélioré par la rencontre dans l'espace public de populations diverses. « La montée de la précarisation dès la fin des années 1970 [avec la désindustrialisation du cœur de la métropole parisienne] contribue à envisager autrement la thématique du peuplement [...] [en l'axant sur la lutte contre] l'exclusion sociale. [...] les politiques locales intègrent alors des objectifs relativement nouveaux : elles tentent à la fois d'ouvrir leurs portes à de nouveaux groupes sociaux, pour aller vite, les couches moyennes [...] et de lutter contre la marginalisation d'une autre partie de la population. [...] [Ces politiques de mixité et de cohésion sociale se] fondent

¹⁰⁰ L'historien F. Quellier analyse la présence de jardins ouvriers impulsés par le patronat et souligne qu'ils visent « à contrôler le temps libre des ouvriers, comme le temps de travail l'est à l'usine ou à la mine, et à les rendre plus dociles, mais également à améliorer leurs conditions de vie [...] » (Quellier, 2012, p. 150). S'intéressant au paternalisme industriel, son analyse concorde tout de même avec le paternalisme municipal du parti communiste cherchant à capter l'électorat populaire.

¹⁰¹ « Quoi de commun, en effet, entre le loisir coûteux des cadres friands d'une nature domestiquée et le passe-temps économique des ouvriers d'usine pour qui jardiner c'est bien sûr 'être au grand air' mais aussi faire pousser des légumes et, en définitive, 'savoir ce qu'on mange' ? » (Pluvinage et Weber, 1998, p. 97).

¹⁰² Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

autant sur la crainte de la fragmentation sociale que sur la nécessité d'une revalorisation de l'image sociale des villes » (Bacqué et Fol, 2008, p. 290).

Le conseil général valorise donc le bénévolat qui peut permettre selon lui de soulager une certaine indigence sociale, et de faire se rencontrer au sein du parc des publics d'origines et de classes diverses. Dans les propos du même élu départemental, la qualité de la vie offerte par des alternatives associatives à l'exclusion sociale remplace l'objectif de mixité sociale, qui n'est pas affiché ouvertement.

« Moi je plaide pour ce genre d'expérience, il faut les encourager, les aider [...] il y a des choses qui ne s'évaluent pas, qui n'ont pas de prix. Le fait qu'il y ait [des] familles qui toutes les semaines mangent des légumes sains... si on s'amusait à faire le coût quand les gens mangent des légumes sains ce que ça fait économiser en médicaments, en cancers, en hôpitaux, en infirmières... moi je sais ce que ça coûte ! [...] Donc il faut essayer de parler des coûts réels, de ce que ça rapporte. Donc l'agriculture paysanne en milieu urbain elle rapporte énormément en qualité de vie, et puis elle montre une voie contre l'agriculture qui nous empoisonne »¹⁰³.

En réalité, la vocation productive du parc des Lilas correspond à une volonté politique départementale de « redonner de la vie dans des quartiers abandonnés, déshérités, de recréer du lien social et d'intégrer des populations [...] précarisées [...]. [...] L'objectif premier des jardins partagés n'est pas la production de légumes, contrairement aux jardins ouvriers, mais la production de lien social, d'où la mixité sociale et générationnelle recherchée [...]. Le jardin potager continue ainsi à être vécu comme un espace compensatoire s'opposant à la violence sociale et économique » (Quellier, 2012, p. 187).

Le parc départemental des Lilas présente ainsi des caractéristiques géographiques (de site et de situation), historiques et politiques qui jouent sur l'inscription territoriale de l'action associative de Planète Lilas.

6.2. Planète Lilas : ambitions et moyens d'action

6.2.1. Intentions originelles : un discours axé sur l'économique et le social

- **Prépondérances discursives de l'aspect économique**

Le groupe d'amis et de connaissances à l'origine de Planète Lilas, sur lequel nous reviendrons, observe une certaine injustice qui préside à l'activité économique agricole : les acteurs du système productif alimentaire sont vus comme subordonnés aux capitaux bancaires (subventionnements publics et organismes prêteurs), à ceux des

¹⁰³ Idem.

industries agroalimentaires et des entreprises de distribution. L'un d'entre eux indique :

« [...] j'avais remarqué qu'il y a quand même beaucoup de paysans qui étaient déclassés socialement et économiquement... et que les prix... qu'il y avait une iniquité très importante entre les prix à la production et les prix à la consommation. Il y avait un décalage croissant, donc une injustice économique et sociale, préjudiciable à des paysans qui pour moi sont des travailleurs avec un statut très différent des salariés. [...] Et je me disais que ce serait bien de faire un truc direct entre les producteurs et les consommateurs »¹⁰⁴.

Ils établissent donc le constat que la multiplication d'intermédiaires physiques ou financiers entre les producteurs et les consommateurs bénéficie principalement à ces médiateurs au détriment du revenu des producteurs ; et en font la raison de la restriction de l'accès des consommateurs à des produits de qualité à prix modique. Ils prônent par opposition la rétribution équitable des participants au système alternatif qu'ils entendent créer.

« Chaque intermédiaire, chaque acteur du processus de la production et de la distribution est évalué... chaque travail de chaque acteur est évalué à la juste hauteur »¹⁰⁵.

« L'objectif c'est essayer d'avoir des revenus équitables par le métier de maraîchage, sans subvention sur la partie agricole »¹⁰⁶.

De la critique de la multiplication des intermédiaires émerge l'idée de créer un circuit de production et de distribution plus court, et de la dépendance financière de l'activité agricole à des réseaux économiques vraisemblablement incontrôlables apparaît l'ambition d'y inclure la variable de la proximité géographique.

« La proximité géographique entre producteurs et consommateurs [...] devrait permettre à terme de maintenir, sans besoin de subventions, un accès démocratisé à des produits cultivés de qualité » (Planète Lilas, 2007, p. 6).

« Et puis l'économie agricole est très subventionnée dans notre pays et en Europe, mais c'est malsain. Ce sont des subventions qui compensent des prix trop bas »¹⁰⁷

Les objectifs de l'association, à sa création, sont marqués par la prépondérance des enjeux économiques et sociaux auxquels Planète Lilas entend contribuer. Il s'agit de plus de démontrer aux institutions (ville, département, voire au-delà) que l'alternative créée par Planète Lilas est viable et souhaitable pour la collectivité.

« C'était aussi l'objectif de faire quelque chose d'économique, dès le départ »¹⁰⁸.

¹⁰⁴ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹⁰⁵ Extrait de l'entretien du 16 juillet 2010 avec un volontaire civil associatif, Planète Lilas.

¹⁰⁶ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹⁰⁷ Idem.

¹⁰⁸ Idem.

« [...] c'est quand même de la richesse qui reste sur le territoire. Parce que quand on fait un achat sur le territoire, c'est des revenus qui sont distribués sur le territoire, etc. donc l'argent public réalimente le circuit économique local alors que si on s'approvisionne loin, ça part du territoire. Pour des causes aussi environnementales... ça joue beaucoup ; et puis aussi sur des parcs on peut développer, comme ici, des choses qui sont un lien ville/campagne et faire en sorte qu'un parc puisse s'enrichir aussi d'activité économique sans que celle-ci s'oppose à l'aspect récréatif du parc. Ça c'est vraiment enrichir le territoire de cette façon. Et puis après il y a la sécurité alimentaire aussi, parce qu'on est extrêmement dépendant des territoires extérieurs, s'il y a des problèmes météo, des problèmes... c'est dingue ! »¹⁰⁹.

- **Une réponse possible à la volonté départementale de cohésion sociale du territoire**

Planète Lilas entend par ailleurs contribuer à l'aménagement et à l'attrait du parc. Les parcelles de maraîchage ne sont pas des enclaves privées, il est possible de circuler sur leurs pourtours et elles agrémentent le paysage du parc (figure 6.9.).



Figure 6.9. Disposition paysagère de Planète Lilas dans le parc départemental. En haut, les parcelles mises en culture (au cœur de l'hiver). En bas, accessibilité des espaces cultivés.

N.B. les photographies hivernales ne rendent pas justice aux aménagements réalisés.

Photographies : S. Bognon, 2013.

L'activité se veut facteur de cohésion sociale et territoriale en favorisant des rencontres dans l'espace public. Sans se revendiquer d'aucune couleur politique, l'association

¹⁰⁹ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

valorise l'autogestion et l'appropriation du projet par ses membres, qui contribueraient à l'ancrage territorial des résidents et usagers du parc.

« [...] on veut que les gens s'approprient le projet. Planète Lilas n'appartient à personne et appartient à tout le monde, à tous ceux qui veulent s'y investir »¹¹⁰.

« On n'a rien à prouver quoi, on a juste à montrer et les gens le voient bien. On n'est pas dans une démarche de démontrer. Si, de démontrer que des systèmes économiques... des alternatives économiques en intégrant le social sont possibles. Ça on essaye de le démontrer mais on n'est pas dans l'ostentatoire on est dans 'si ça vous intéresse, ouais, venez'. Juste dans cet état d'esprit-là »¹¹¹.

Ces revendications ont un écho particulier dans les propos du coordinateur sur la mixité sociale que souhaite mettre en œuvre Planète Lilas.

« [...] on n'a pas voulu être un terrain d'insertion simplement par l'activité économique comme certains nous y ont poussé [...]. On a voulu qu'il y ait des gens qui puissent être en insertion, comme Michel [...], qu'il puisse y avoir des gamins, des gens de différentes origines, conditions sociales, et qu'il puisse y avoir des gens de haut niveau, comme les contacts qu'on a avec les gens d'écoles ou de bureau d'études »¹¹².

Planète Lilas prône le renforcement des liens entre les entités productrices et les consommateurs, ce qui n'a rien d'original pour une démarche alternative. La dimension sociale de ce rapprochement et l'appropriation des deux sphères l'une par l'autre sont particulièrement mises en avant par un encadrant associatif.

« Par exemple il y a une bénévole qui m'a dit ça l'autre jour... elle m'a dit 'moi j'adore planter parce que je pense à ceux qui vont manger ce que je plante'. Donc quand on a la vision de ce qu'on fait, ça change... prôner une autre consommation... consommation plus proche... »¹¹³.

L'intimité revendiquée de Planète Lilas avec le secteur de « l'économie sociale et solidaire », ainsi qu'en parlent les acteurs associatifs, est manifeste dans leur discours évoquant leur volonté de participer à un commerce équitable et à la cohésion sociale du territoire au sein duquel ils s'inscrivent. Ces ambitions sociales et économiques surgissent d'autant plus fortement que des économistes universitaires ont participé à l'élaboration du projet associatif et que la formation supérieure de certains membres actifs leur procure la capacité de donner un écho intelligible à ces raisonnements.

¹¹⁰ Extrait de l'entretien du 16 juillet 2010 avec un volontaire civil associatif, Planète Lilas.

¹¹¹ Idem.

¹¹² Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹¹³ Extrait de l'entretien du 16 juillet 2010 avec un volontaire civil associatif, Planète Lilas.

- **Fonctions nourricières et environnementales, un renouvellement des attributions du foncier urbain**

À l'origine du projet, on note aussi un point de vue fort quant au foncier urbain et à sa fonction nourricière perdue. Nous retranscrivons ici le raisonnement du coordinateur de l'association afin de rendre compte du parti-pris relativement subversif de l'implantation de Planète Lilas au cœur de la métropole parisienne.

« La question elle est : [...] pourquoi il n'y a pas d'agriculture en ville, en milieu périurbain ? C'est à cause de la rente foncière. Parce qu'on considère que le foncier est quelque chose qui est marchandise, ce que ne considérerait pas forcément tout le monde au XIX^e siècle, même des libéraux qui étaient pour le capitalisme [...] le capitalisme pour eux ça devait récompenser le bon travail. [...] et le foncier, avoir du terrain, ce n'est pas un travail, c'est juste une rente, quelque chose qui est donné comme ça. En plus [...] les fortunes sont cumulatives et elles se reproduisent d'une génération à une autre, il y a pas beaucoup de variation, même s'il y a quelques entrants nouveaux ou des fois des sortants. [...] Si on a une conception marchande du sol, [...] l'agriculture est une ineptie au niveau urbain. Si on a une conception plus, comme un organisme, avec les complexités et les différentes fonctions, si on a une conception comme ça de l'espace urbain, avec en plus des fonctions métropolitaines nombreuses et complexes [...], là dedans il y a aussi la place pour des activités nourricières, qui peuvent être combinées partiellement avec des activités récréatives ou d'aménagement de l'espace, du territoire, du paysage. Et si on a cette conception, alors on peut avoir de l'agriculture »¹¹⁴.

Signalons que ce plaidoyer pour le retour d'une fonction nourricière au cœur de la métropole intervient au cours d'un entretien semi-directif, après que notre interlocuteur, de formation universitaire en économie, ait demandé à comprendre le champ disciplinaire de cette thèse ainsi que les cadres théoriques qui guident notre réflexion. Sans trop dévoiler notre raisonnement, nous lui laissons entendre quelques mots-clés (métabolisme urbain, écologie territoriale, perspective historique) qui ont un écho particulier dans son discours. Le coordinateur de Planète Lilas poursuit son argumentation en l'armant de la charpente disciplinaire qui lui est familière. La rente foncière, abordée dans la première partie de son raisonnement peut être définie comme le revenu d'un propriétaire ainsi que le loyer payé par le locataire pour utiliser le potentiel productif du sol.

« Mais c'est quand même difficile parce que là on n'est pas soumis à la rente foncière : [...] au niveau productif on n'a pas à payer le sol, on a accès au foncier ici... [...] j'ai lu un papier d'un géographe, là... la ville métropolitaine a tendance à évacuer les fonctions ou les secteurs d'activité où il n'y a pas de grosse valeur ajoutée. Et la grosse valeur ajoutée, elle vient surtout, pour moi, de l'échange inéquitable entre les secteurs d'activité. C'est-à-dire entre les secteurs d'activités où les prix sont bas sans raison, où le travail n'est pas moins qualifié et les secteurs

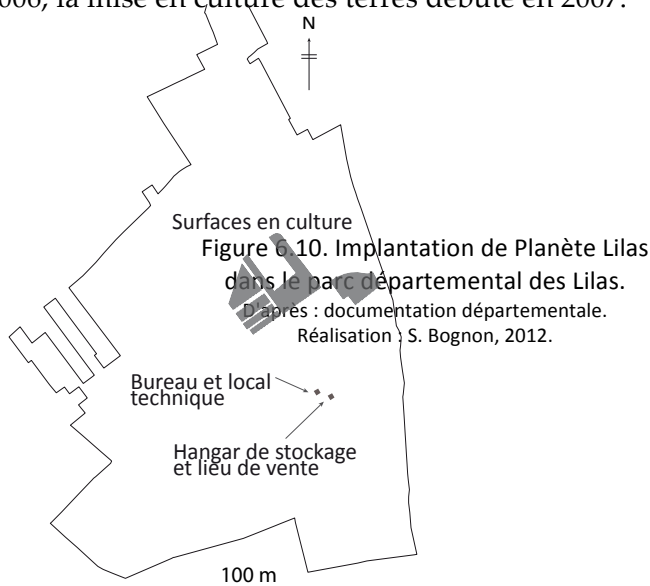
¹¹⁴ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

d'activité où les prix sont hauts comme l'assurance, la finance, etc. ou les directions d'entreprise... ce qui gonfle les prix parce que la valeur ajoutée c'est la valeur marchande qui la détermine. [...] [Vis-à-vis de la rente foncière, au parc des Lilas], il y aurait des endroits qui seraient constructibles : [...] sur les cent hectares [prévus à terme] on pourrait en construire cinquante. Peut-être que ça se fera un jour [...], on pourrait dire trois cents euros par mètre carré (je n'en sais rien je ne connais pas les prix). Donc on calculerait : cinq cent mille mètre carrés multipliés par trois cents euro, on dirait [qu'en ne construisant rien] on perd quinze millions d'euros. Enfin voilà si on calcule comme ça ! »¹¹⁵

Les propos du coordinateur de Planète Lilas sont à replacer dans le débat scientifique de la rente foncière, à sa portée du fait de sa formation universitaire. Si historiquement, la rente foncière s'applique aux facultés productives des sols, et aujourd'hui elle renvoie plus à leurs opportunités de constructibilité. « L'un des débats centraux en aménagement est relatif à la distribution et à l'appropriation de la rente foncière. La collectivité confère de la valeur à des terrains mais la rente ainsi générée est captée par des propriétaires fonciers qui ne financent pas l'aménagement [...]. Plus généralement, [...] on tend à remettre en avant la place de ces revenus et raviver l'idée d'un 'tribut urbain' à acquitter » (Boulay, 2013, pp. 88-89). L'on comprend mieux ainsi les objectifs que le coordinateur confère à l'association. En s'inscrivant au cœur de la métropole francilienne et sur le domaine public du parc départemental, les ambitions de Planète Lilas embrassent la volonté des collectivités (la municipalité et le conseil général) de maintenir un tissu économique et paysager concordant avec le passé du territoire.

6.2.2. Fonctionnement de l'association

Rappelons que le projet associatif prend forme en 2005. Les statuts ayant été déposés en 2006, la mise en culture des terres débute en 2007.



¹¹⁵ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

La figure 6.10. montre l'implantation de Planète Lilas dans le parc départemental : le site de maraîchage comporte environ 2,6 hectares d'exploitation. Deux espaces bâtis sont concédés à l'activité associative au sein du parc : un hangar de stockage pour les légumes cueillis en attente d'être vendus, des locaux administratifs où Planète Lilas a établi son siège social.

Le modèle de circuit court sans intermédiaire est la solution engagée pour entretenir un lien étroit entre production et consommation. C'est la raison pour laquelle la distribution est une pratique relativement limitée : les adhérents viennent s'approvisionner eux-mêmes. Cela est revendiqué par le volontaire civil que nous avons interrogé, et qui semble s'être emparé avec conviction des principes de Planète Lilas.

« Pour avoir accès aux légumes il faut véritablement être membre. Après, la première fois les gens peuvent goûter. [...] nous sommes une association et nous voulons garder aussi ce lien privilégié entre producteur et consommateur. Parce que sinon... voilà on se positionne... [...] ce n'est pas Carrefour. Et on va plus loin que les AMAP, parce que les AMAP sont souvent considérées par les consommateurs comme un panier et puis c'est tout. Et tout ce qui était derrière, de connaître le producteur, être au plus proche du produit... il n'y a pas ça ou très peu... très, très, très peu. [...] Donc nous c'est pour ça qu'on ne fait pas de distribution aussi. Les gens doivent venir ici. Pourquoi ? Ben pour promouvoir aussi ce parc, pour une histoire de frais aussi »¹¹⁶.

L'accès aux légumes cultivés à Planète Lilas est soumis à la condition que le consommateur s'acquitte d'une adhésion à l'association, ainsi que nous l'explique notre interlocuteur.

« L'adhésion est de 10 € par an, donc je pense que c'est assez correct sur une année. Et après, en échange de quoi les gens peuvent venir sur le jardin, travailler avec nous, ils peuvent avoir accès aux légumes, avec deux systèmes de vente. Un système de vente au détail comme au marché et un système de vente style AMAP, avec des paniers, donc avec un préfinancement de la part des consommateurs. [...] On est à 12 € le panier hebdomadaire avec quatre à cinq variétés de légumes minimum et quatre à cinq kilos en moyenne de légumes »¹¹⁷.

La vente au détail a lieu directement au parc des Lilas, tandis que les trois AMAP sont approvisionnées par des responsables associatifs directement à leur point de distribution (cf. *infra*).

L'organisation générale du fonctionnement de Planète Lilas est résumée dans la figure 6.11. ci-dessous.

¹¹⁶ Extrait de l'entretien du 16 juillet 2010 avec un volontaire civil associatif, Planète Lilas.

¹¹⁷ Extrait de l'entretien du 16 juillet 2010 avec un volontaire civil associatif, Planète Lilas.

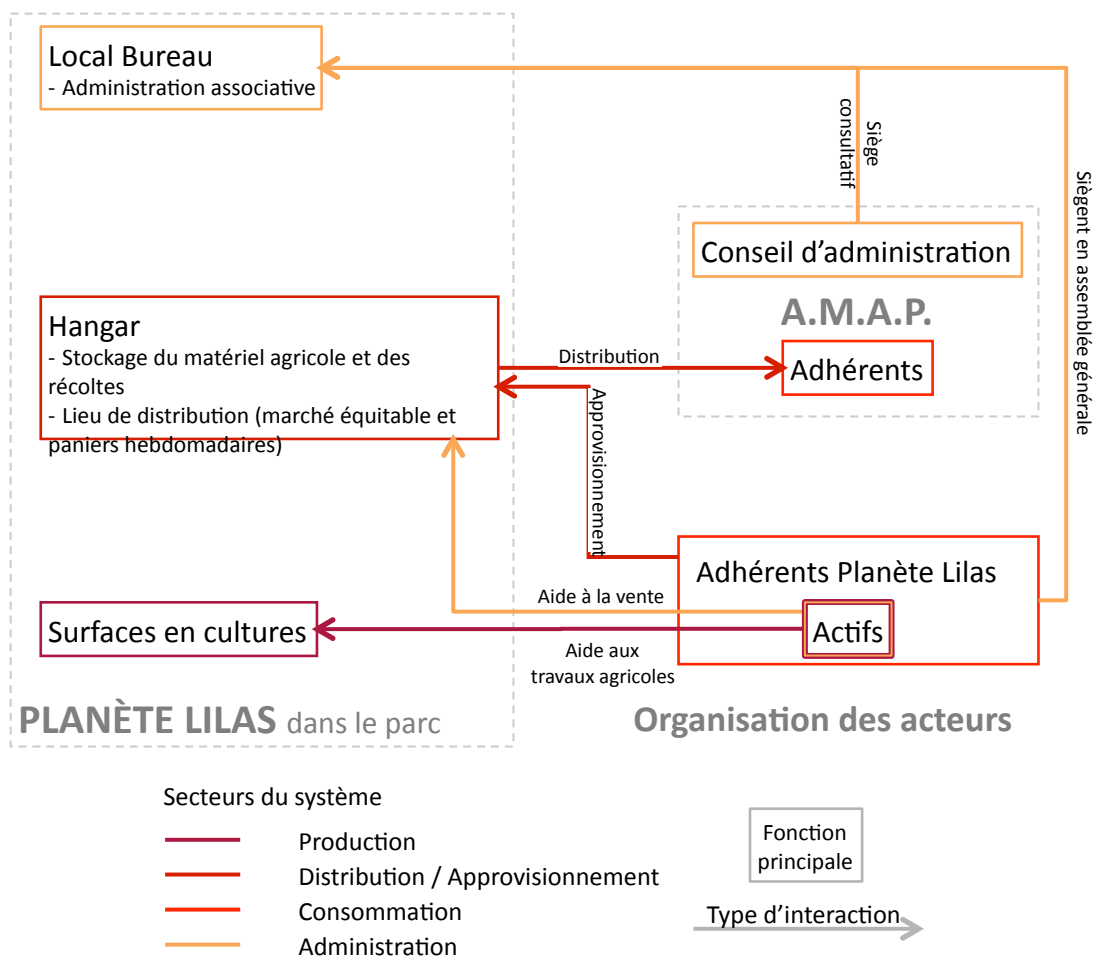


Figure 6.11. Fonctionnement du système alimentaire créé par Planète Lilas.
Sources : Enquêtes de terrain pour cette thèse.

6.2.3. Moyens humains et financiers

- **Concours d'une myriade d'acteurs**

L'impulsion et l'initiative de Planète Lilas viennent essentiellement de son actuel coordinateur. Il manifeste dès les années 1990 la volonté de porter un projet de production alimentaire alternatif, suite à des séjours de villégiature dans un gîte rural en Dordogne. Alors syndicaliste socialiste dans une collectivité francilienne, il poursuit actuellement un travail de thèse de doctorat en économie dans une université francilienne. Aux origines de l'association, un adjuvant de poids contribue au montage de la structure : le portage politique de l'élus en charge des espaces verts et du paysage à la création de Planète Lilas en 2007 est encore une fois à souligner.

« Ça rentrait complètement dans la conception évolutive du parc, ça a été très vite, [...]. C'est en un temps record qu'un espace public dans un département où il y a cette culture très centralisatrice, où le service public c'est le service public... J'entends encore des élus, très attachés au service public me disant que je privatisais le parc, outre le fait qu'ils riaient parce qu'on parlait de circuit court et d'agriculture dans la ville, d'installer des paysans et de permettre à des gens de se

nourrir avec des aliments sains, ça les faisait bien rire. Alors ça a été possible parce qu'au delà du fait qu'il y avait une émergence citoyenne... déjà s'il n'y avait pas eu ça, ça ne se serait pas fait... deuxièmement, il y a eu un élu qui croyait vraiment à ça, et troisièmement il y avait la charte du parc [i.e. le document programmatique de 1992] [...]. Voilà [...] j'ai dit aux services techniques 'chapeau, vous êtes vraiment réactifs' et j'étais content qu'ils rendent possible un projet comme ça. Et un jour j'ai questionné le directeur des services des espaces verts et je lui ai dit "quand même, comment vous avez fait pour aller aussi vite ? ", et il m'a dit 'mais Jacques, tu nous as tellement fait chier avec ta charte quand tu l'as fait voter que nous, une fois qu'on avait cette charte, on était couvert, on pouvait dire qu'on la respectait' »¹¹⁸.

Ce document programmatique, très investi politiquement, doit donc beaucoup à cet élu qui avait à cœur de soutenir les intentions de Planète Lilas.

Autour de l'instigateur qui deviendra coordinateur, se forme un groupe d'amis et de sympathisants aux idées d'équité sociale et d'alternative au système alimentaire dominant. Ses aspirations semblent partagées aussi par le président de l'association, qui travaille dans l'administration d'une collectivité territoriale de Seine-Saint-Denis. L'émulation qu'ils créent permet l'approfondissement de l'idée qu'ils se font de cette alternative, ainsi que le précise le coordinateur de l'association.

« Et puis moi j'y connaissais rien, donc ça c'est quand même un handicap. Autant je pense être bon en gestion, en montage de projet, capacité à développer, à créer une dynamique... j'ai un peu de manque technique [...] »¹¹⁹

Planète Lilas se dote d'un conseil d'administration auquel ce groupe de connaissances, toutes vitriotes, est intégré. Au départ, quatre personnes clés assurent le développement technique de la partie agricole : un chef de culture, assisté d'une maraîchère en formation et d'un employé en insertion. Le coordinateur perçoit aussi le revenu minimum pour assurer ses fonctions.

L'association compte environ 250 adhérents en 2012, dont il est estimé qu'une cinquantaine participe à l'activité de production maraîchère, de manière plus ou moins suivie. De manière générale, l'engagement des membres au sein de Planète Lilas est assez important : il concerne les heures passées au maraîchage et à la vente autant que leur militantisme dans l'action de consommation. Le public concerné par le bénévolat est très éclectique, même si des traits dominants reviennent souvent selon les dires des différents interlocuteurs et nos observations sur le terrain : en semaine, il s'agit de personnes disposant de temps (personnes âgées ou jeunes retraités, personnes isolées), tandis que le week-end s'y ajoutent des personnes attachées aux valeurs véhiculées par

¹¹⁸ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

¹¹⁹ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

l'association, qui sont souvent consommatrices elles-mêmes des produits cultivés (professions artistiques et libérales, jeunes couples de classes moyennes, enfants et adolescents).

Planète Lilas s'inscrit dans le réseau associatif du cœur de la métropole. Elle fournit trois AMAP situées à Paris dans le XIII^e arrondissement, et en Val-de-Marne à Arcueil et à Gentilly. Une grande partie de la production de Planète Lilas leur est vendue. Planète Lilas complète les paniers proposés à la vente par le biais de MINGA, un réseau associatif qui promeut l'équité dans les transactions commerciales. En période de soudure, faute de proposer une diversité ou des volumes assez importants, l'association fait en effet appel à des partenaires de MINGA, en particulier l'épicerie Andines, située à Saint-Denis (93), et pratique l'achat-revente de produits issus du commerce équitable pour les consommateurs de ses paniers.

Enfin, outre le soutien personnel de l'élu départemental, les collectivités territoriales concourent au développement et à la pérennité de l'activité associative de Planète Lilas. Nous reviendrons plus concrètement au paragraphe suivant sur leur rôle financier et moteur de l'activité mais il nous semble important de présenter d'ores et déjà leur implication. Le conseil général est la collectivité référente puisque le parc des Lilas relève du domaine public du département du Val-de-Marne. La ville de Vitry-sur-Seine, sur le territoire communal de laquelle s'inscrit le parc des Lilas, tient une place importante dans l'installation de Planète Lilas. L'élu municipal en charge de l'activité associative insiste sur le rôle de cohésion sociale et l'alternative économique que peut jouer l'association sur le territoire vitriote.

« [...] on est très attentifs à la vie associative dans la ville. Parce qu'on considère que c'est un élément assez déterminant de la qualité de la vie sociale sur un territoire, donc il y a besoin d'être attentif et d'accompagner la vie associative. Donc, concernant Planète Lilas en particulier, on a été très intéressé pour les accompagner à la fois pour leur dimension associative et leur rapport assez immédiat à la population. Je pense notamment aux services qu'ils rendent [...] aux enfants par exemple. [...] moi j'y crois, voilà c'est ça, j'ai le sentiment d'abord que c'est un projet qui s'attaque à un problème réel, un dysfonctionnement qu'il serait bien de corriger [...] : alors qu'il y a de plus en plus de gens qui se concentrent dans les villes, on éloigne de plus en plus la nourriture, c'est un peu absurde, dans la façon d'aménager le territoire. [...] Donc il n'y a pas de raison de ne pas penser ce maillage de territoire aussi avec cette richesse là. Alors Vitry a la chance d'avoir ce parc là. [...] Et puis on est aussi intéressé par le projet économique [...] qui réintroduit de la production maraîchère dans un territoire où il y en avait eu [...] en se disant, on va voir... on va les accompagner, donc on va essayer de voir un peu quel est l'apport [...]. Eux, ils y croient en tout cas, et moi j'y crois... »¹²⁰.

¹²⁰ Extrait de l'entretien du 22 février 2012 avec l'adjoint au maire de Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative.

- **Ressources budgétaires**

Le montage financier de Planète Lilas ne nous a pas été directement fourni par l'association¹²¹. Les propos de nos différents interlocuteurs témoignent d'une composition budgétaire complexe, essentiellement fondée sur le subventionnement public et le bénévolat, mais l'association génère des fonds propres qui sont aussi à comptabiliser dans son bilan financier.

Les contributions municipales et départementales sont à la fois des subventions financières directes et des facilités accordées à Planète Lilas. Par exemple, le département met gratuitement à disposition le terrain de l'exploitation et des locaux pour l'activité associative (bureau et lieu d'entreposage des légumes en attente d'être vendus). Les salariés de l'association le sont grâce à des financements publics. Deux des trois employés sont tributaires de la subvention régionale des emplois-tremplin. Dispositif national appliqué à l'échelle régionale, ils ont pour but « la création d'emplois pérennes dans le milieu associatif, favorisant l'émergence, le maintien ou le développement d'activités d'utilité sociale jugées prioritaires par la Région et destinés à certaines catégories de publics » (Région Île-de-France, 2013, p. 21). Destinés aux personnes en recherche d'emploi, les emplois-tremplin subventionnés pour Planète Lilas sont inclus dans la priorité régionale sectorielle intitulée « agriculture et économie agricole ». Ils concourent ainsi notamment aux réalisations prévues par cette priorité en termes de « développement des modes de commercialisation en circuits courts des productions agricoles ; [de] mise en œuvre de démarches qualité ; [de création de] postes liés à la main-d'œuvre maraîchère, à l'agriculture biologique et postes liés à la gestion des coopératives tournées vers l'agriculture biologique et/ou maraîchère » (Ibid., p. 23).

Par ailleurs, la branche française du service civil international recrute de jeunes volontaires, en service civique¹²², souhaitant travailler sur des chantiers. La prise en charge financière des volontaires est versée par l'État, à laquelle l'organisme d'accueil ajoute des indemnités de transport et de restauration. Planète Lilas bénéficie donc du soutien manuel de ces volontaires sur des périodes inférieures à un an.

¹²¹ La communication d'un bilan financier a été évoquée lors de plusieurs entretiens en 2011 et en 2012 mais notre demande documentaire a été repoussée à des échanges par mails ultérieurs. Malgré notre relance, ces documents ne nous ont pas été fournis et nous ne disposons que du compte-rendu d'une assemblée générale de juin 2012.

¹²² Le service civique est un dispositif mis en place par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 qui permet à des jeunes entre 16 et 25 ans de prendre part à une activité, par exemple associative, qui concourt à la « cohésion nationale ».

Un objectif étant de participer à la cohésion sociale du territoire, Planète Lilas est à l'origine d'animations périphériques prenant l'activité maraîchère pour prétexte : la réception de publics scolaires et périscolaires pour la découverte de l'environnement urbain sur le modèle des fermes pédagogiques, l'accueil de personnes handicapées (mentalement ou physiquement) et de personnes désocialisées et en réinsertion. Le coordinateur de Planète Lilas estime que ces activités doivent donner lieu à des rémunérations quand elles sont sollicitées par certaines institutions.

« [...] il y a des prestations qui peuvent être gratuites quand c'est en direction d'associations ou de particuliers. Mais quand c'est en direction d'institutions il ne faut pas que ce soit gratuit parce qu'on ne fait pas du travail gratuit, c'est inéquitable »¹²³.

L'activité associative est aussi financée par des ressources que génère Planète Lilas. La vente de légumes et les adhésions des membres de l'association sont des postes de recettes non négligeables. Il faut aussi souligner dans les apports financiers de l'association, les dons des adhérents en fonds et en nature. Certains adhérents, pour lancer l'activité associative, ont participé financièrement à l'achat de fournitures ou ont offert de prêter de l'argent sans intérêt pour la constitution de l'appareil productif de la structure. De plus, même s'il est difficile de quantifier « l'importance du poids économique du secteur associatif, aussi bien en matière d'emplois qu'en termes de flux financiers » (Prouteau et Wolff, 2004, p. 4), le bénévolat peut être considéré comme un facteur de production non rémunéré, hors de la sphère des échanges monétaires. Bien que les 250 adhérents que compte Planète Lilas ne participent pas tous aux activités de production maraîchère ou à la gestion associative, le rôle structurant de certains d'entre eux est salué à de nombreuses reprises par nos interlocuteurs. En témoignent les propos d'une adhérente dont le discours semble sous-estimer l'importance du travail qu'elle fournit et pourtant montre ses capacités organisationnelles de coopération dans le fonctionnement associatif.

« Et puis le fonctionnement associatif c'est toujours en dents de scie. Bon, moi je suis active, mais il y a des périodes où je m'engage à faire des trucs et je mets quatre mois à faire un pauvre truc parce que je n'ai pas le temps. Il y a des phases où je vais avoir plein de temps donc mettre en place pleins de choses. Alors les gens vont se dire que je suis super active, et puis pendant cinq mois je ne vais rien faire. Mais le fait de n'avoir que du surplus de temps à consacrer, si l'association fonctionne par ce côté entraide et associatif... il faut qu'il y ait vraiment un maximum d'échanges avec les adhérents pour que ce qui te semble difficile de faire à un, tu puisses t'organiser pour le faire à quatre ou à cinq »¹²⁴.

¹²³ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹²⁴ Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec une adhérente active dans le bénévolat associatif pour Planète Lilas.

Les dépenses de l'association consistent en l'investissement dans du matériel agricole et en biens de fonctionnement associatif. Il faut aussi signaler dans les dépenses l'achat à fins de revente de produits complémentaires à l'épicerie Andines. Il s'agit d'achats collectifs à marge trop faible pour constituer un véritable apport économique : le volontaire civil que nous avons rencontré indique que le taux de marge ne dépasse pas 0,20 %.

Nous résumons le modèle économique qui résulte de cette organisation financière dans le tableau 6.2.

Tableau 6.2. Budget stabilisé de Planète Lilas en 2012.

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|--|--|
| Monétaires | Vente des productions maraîchères (vente directe et AMAP) Cotisations des adhérents Dons des adhérents Subventions emplois publics Subventions financières publiques Prestations aux institutions | Constitution de l'appareil productif (matériel agricole, outils, machines, semences, carburant pour le tracteur) Frais de fonctionnement (locaux, matériel bureautique) Indemnisation des volontaires civils Compléments pour l'achat-revente |
| Non monétaires | Occupation gratuite du domaine public Utilisation gratuite de l'eau Volontariat Civil Bénévolat | Prestations bénévoles ou conventionnées |

Source : enquête de terrain. Réalisation : S. Bognon, 2013.

D'après la documentation associative à laquelle nous avons eu accès, le bilan financier est tout juste équilibré (Planète Lilas, 2012).

6.3. Mobilisation des proximités

Planète Lilas est une association jeune mais ses intentions, son fonctionnement et ses partenariats dénotent d'une certaine mobilisation des proximités géographique et organisée.

6.3.1. Une valorisation de la proximité géographique

La figure 6.12. rend compte de l'ampleur de la proximité géographique revendiquée par Planète Lilas.

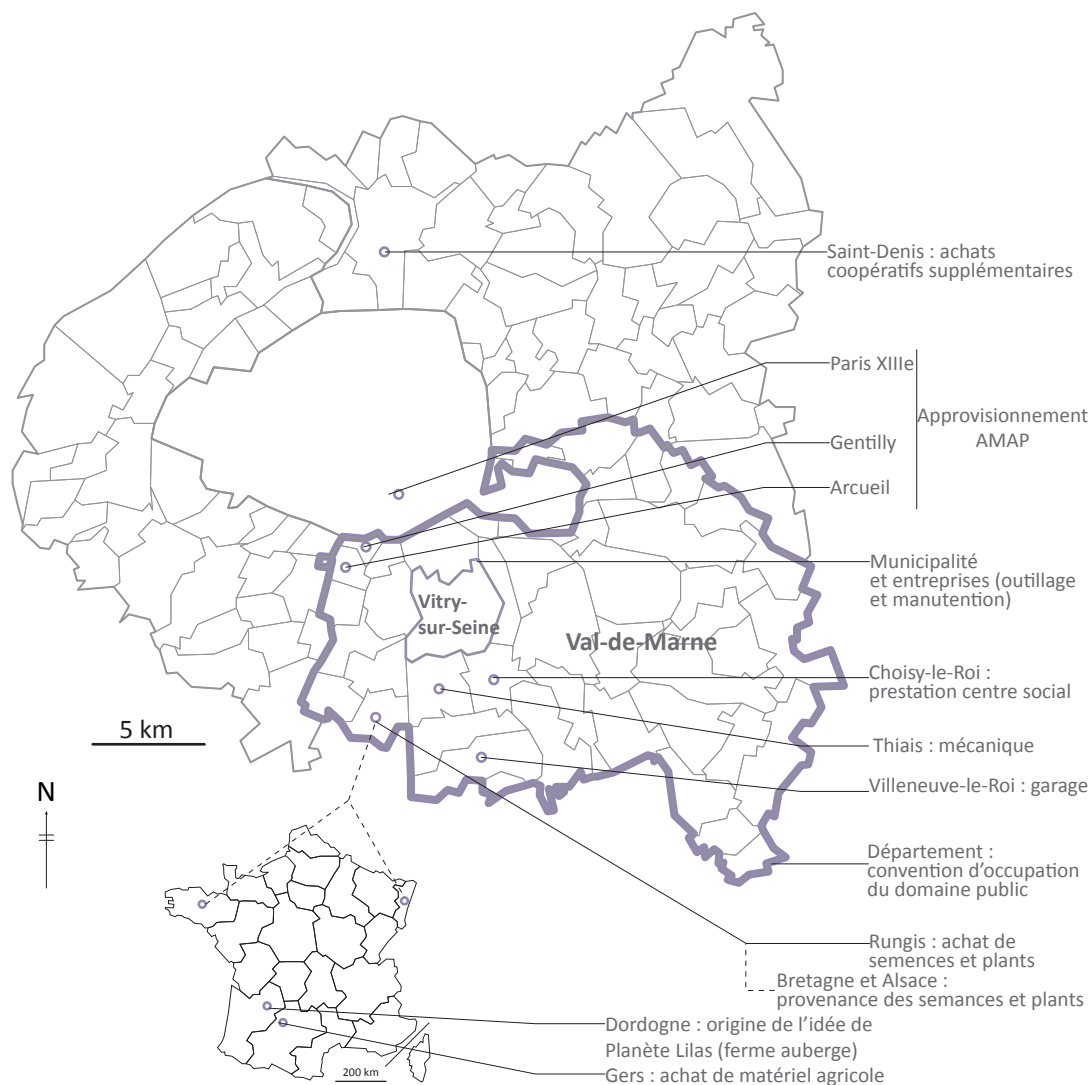


Figure 6.12. Les proximités géographiques de Planète Lilas : recensement et localisation des acteurs et des ressources amont et aval de la production maraîchère.

Source : enquête de terrain. Réalisation : S. Bognon, 2011.

À ce jour, à quelques exceptions près – les machines agricoles ont été achetées dans le Gers et les semences achetées à Rungis viennent de Bretagne et d'Alsace – les fonds investis ne dépassent pas les frontières du département.

Les fondateurs et adhérents à l'association sont principalement vitriots : le volontaire civil estime à 55 % leur nombre parmi les adhérents, ce que corroborent nos observations de terrain à ceci près que les Vitriots occupent aussi tous les postes administratifs et productifs de même qu'ils représentent la quasi-totalité des adhérents actifs. Les consommateurs des produits de Planète Lilas viennent aussi de l'extérieur du territoire municipal mais restent dans un contexte territorial proche : les adhérents de l'AMAP de Gentilly et de celle d'Arcueil (94), ainsi que ceux de l'AMAP parisienne. Les échanges financiers et les relations entre acteurs en aval de l'activité maraîchère

sont donc localisés dans la proximité directe du site d'implantation. Par exemple, les réparateurs de l'outillage et machinerie agricole sont tous situés dans le département. Les participants aux activités de réinsertion sociale, d'accueils scolaire et périscolaire, de thérapie mentale, qui ne sont pas l'objet majeur de cette étude de cas car leur participation n'influence pas directement la production maraîchère, sont situés à Vitry-sur-Seine même ou dans les communes limitrophes du parc (Thiais, Choisy-le-Roi et Villejuif). La proximité géographique alors mobilisée peut être interprétée comme un effet d'entraînement d'une certaine proximité organisée, nous y reviendrons. Enfin, le partenariat avec l'épicerie Andines relève de cette volonté d'ancrage territorial de l'économie associative et des convictions que Planète Lilas partage au sein du réseau MINGA. L'implantation en Seine-Saint-Denis de cette entreprise met toutefois en évidence un certain paradoxe dans la proximité géographique revendiquée par Planète Lilas. Alors que le territoire vitriot, voire plus largement val-de-marnais, semble concentrer la majorité des efforts pour le développement de Planète Lilas (cf. *infra*), l'association choisit une épicerie située à l'opposé du cœur de la métropole pour ses approvisionnements complémentaires. Pourtant, la vocation à ne pas dépasser certaines limites géographiques est clairement revendiquée par les acteurs associatifs. Le coordinateur convoque les principes de la méthode des effets¹²⁵, mise au point par l'économiste du développement M. Chervel (2008) dans les années 1960-70.

« Mais on a parfois dit non aussi, on a eu un groupement qui était sur Paris XVIII^e, on a dit non, c'est trop loin. Ce n'est pas loin, géographiquement ce n'est pas loin mais pour y aller... [...] moi je préfère qu'on aille plus près parce qu'après c'est des coûts de logistique, tout ça, en région Île-de-France... donc Gentilly ça va, c'est le Val-de-Marne, c'est à six ou sept kilomètres d'ici. Et puis Paris XIII^e, enfin c'est le V^e mais c'est des gens du XIII^e, ça va. En plus il y a quelqu'un qui fait la navette, qui vient là et puis... on a trouvé un arrangement pour l'instant, qui convient »¹²⁶.

Cette méthode, par son interprétation systémique du développement économique, se situe à contre courant de l'économie néoclassique qui fonde l'évaluation des projets sur la méthode dite des prix de référence¹²⁷. La méthode des effets consiste à « calculer et retenir comme avantage [économiques d'un projet] les revenus supplémentaires

¹²⁵ Là encore, cette conceptualisation scientifique n'est pas étrangère à la formation universitaire de notre interlocuteur.

¹²⁶ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹²⁷ Introduite dans les années 1960 par des économistes de la coopération française dans des pays en développement, la méthode des effets entend contrer « la technique préconisée par les bailleurs de fonds qui reposait sur l'optimum de Pareto (ce qui est bon pour le marché est bon pour tous) et la théorie de l'avantage comparatif de Ricardo [...]. Contrairement à ce que pensent les économistes dits du *mainstream* il n'y a pas nécessairement de relation positive entre ouverture commerciale et croissance » (Chervel, 2008, pp. 20-21).

entraînés par chaque projet non seulement au niveau du seul entrepreneur du projet [ainsi que le permet l'évaluation financière], mais au niveau de l'ensemble des agents de [la] collectivité [qui supporte le projet] (Ibid., p. 34).

Le militantisme et la vocation profonde de Planète Lilas résident en grande partie dans cette volonté de dynamiser le tissu local en termes économique, social et politique, par la mobilisation active de la proximité géographique. Ainsi que cela transparaît dans les travaux de M. Chervel, les impacts territoriaux dits positifs de la diffusion locale des investissements, même non marchands sont à chercher dans la dynamisation des territoires de la proximité géographique.

6.3.2. Une proximité organisée manifeste

L'ancrage territorial des acteurs en jeu est un des facteurs principaux de la proximité qui s'organise autour de Planète Lilas. L' élu en charge des espaces verts à la création de l'association n'a de cesse de souligner l'attachement des usagers du parc à leur territoire.

« [...] l'attachement extraordinaire des gens à ce parc. [...] Il y a le fait que ce soit aussi leurs racines, on a tous des racines agricoles et ça joue ! »¹²⁸

« [...] il reste qu'ils ont un attachement, qu'ils ont des racines là [...]. [...] Donc oui, il y a un vrai attachement, ce n'est pas pour rien dans le fait que ce parc vive différemment et que dans le comité participatif, il y a beaucoup de jeunes, des nouveaux arrivants sur Vitry qui s'attachent à ce parc à la vitesse grand V et il y a aussi des très vieux qui sont là, qui sont les gardiens de la mémoire, qui sont vigilants. [...] Ce sont des sentinelles de la nature ! »¹²⁹.

Ce récit de l'attachement des riverains du parc à leur territoire concorde avec le fait que l'implantation de Planète Lilas, comme celle d'autres au sein du parc, a été facilitée par le soutien du comité participatif et du portage politique.

La proximité relationnelle à l'origine de la proximité organisée nous semble très fortement attachée aux liens interpersonnels entre les fondateurs de l'association – son président et son coordinateur – avec d'une part des personnalités municipales et d'autre part des élus et personnels départementaux. Par exemple, l'adjoint au maire en charge de la vie associative met en avant l'implication du collectif à l'origine de Planète Lilas en dehors de son cadre strict.

« Ils savent faire ça. Ils sont présents dans les moments associatifs de la Ville. C'est une association qui est très présente, au delà même de ce qu'elle fait sur le terrain. [...] [Puis à propos de leur implication dans l'organisation de débats de sociétés via

¹²⁸ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne

¹²⁹ Idem.

d'autres supports que leur proposition de système alimentaire :] Donc eux, ils sont intervenants dans ces débats, ils nous aident à trouver des intervenants de qualité parce qu'ils ont un réseau ! »¹³⁰.

L' élu départemental que nous rencontrons met très clairement en avant les liens qui l'unissaient aux fondateurs de Planète Lilas lors au moment de la genèse associative.

« Là dessus sont arrivés trois gars [...], et je les connais très bien, c'est quasiment des amis d'enfance. Et ils sont venus, d'abord par... ils connaissaient le parc, ils étaient intéressés et donc ils ont produit cette idée de Planète Lilas, avec des paysans et tout ça. Et bien ils ont eu la chance de venir voir un élu qui n'était pas un génie mais qui était très branché sur ces trucs et qui s'est dit "quelle chance le Département a de rendre possible cette chose là" ! »¹³¹.

Le coordinateur confirme la cordialité et l'efficacité des relations que l'association entretient avec les services municipaux et départementaux dans la création d'une proximité organisée.

« Les gens comme ça, ils sont dans l'administration, ce sont des fonctionnaires mais en fait ils sont vraiment motivés par ce qu'on fait... [Il nous raconte l'accord donné pour la réalisation d'un projet associatif en nous demandant explicitement de ne pas citer cette faveur accordée par les services]. Il y a pleins de fonctionnaires qui auraient attendu le service juridique... elle a dit "allez-y ! ". Sa hiérarchie le sait aussi, mais ils auraient pu jouer le parapluie. Mais elle est super, c'est une battante, moi je l'a vue dans les équipes et tout... elle a envie que ça marche, donc voilà. [Avec les services techniques du département], ça marche bien aussi. [...] Parce qu'en fait, on peut se retrouver... il y a une orientation politique du département qui a permis ça mais il faut que les techniciens et l'administration soient convaincus »¹³².

Sans les juger, nous mettons en avant ces connaissances interpersonnelles, entre des personnes d'une même génération, d'un même territoire et avec des convictions politiques vraisemblablement proches. Elles permettent une proximité organisée qui engage l'avancement d'un projet précis en banlieue rouge où « l'identité locale [construite depuis les années 1920] [...] se caractérise aussi par une dimension sociale, en raison du rôle que le parti communiste a joué dans les sociabilités populaires [...]. [Jusque récemment, il faut souligner] l'omniprésence du parti communiste dans la vie locale, qu'il s'agisse de formes de sociabilité formelles ou moins formelles¹³³. [...] Non

¹³⁰ Extrait de l'entretien du 22 février 2012 avec l'adjoint au maire de Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative.

¹³¹ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

¹³² Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹³³ « La sociabilité formelle renvoie à la vie associative, les groupements d'intérêt communs ; la sociabilité informelle à la vie de quartier, aux relations de voisinage, aux relations de parenté. Mais les deux types de sociabilité ne se distinguent pas toujours clairement et s'entrecroisent souvent [note de l'auteure] » (Raad, [comm. pers.]).

seulement le parti communiste finance de nombreuses associations, mais il est aussi directement impliqué dans leur fonctionnement par le biais de ses militants et même de ses élus qui les contrôlent » (Raad, [comm. pers.]).

C'est l'existence de cette proximité entre les acteurs associatifs et institutionnels qui conduit sans doute Planète Lilas à revendiquer, *a posteriori*, son rôle dans un décroisement entre les services municipaux et départementaux.

« Et l'autre aspect qui est peut-être moins mis en avant, mais ça se fait et moi j'y pousse, c'est le décroisement institutionnel. Parce qu'on est séparés : il y a les associations, les trucs de cultures... on se voit pas entre associations... il y a les catégories isolées, professionnelles, il y a les politiques, les institutions locales, il y a les syndicats et tout... non ! Nous on a vocation à pouvoir travailler quand il y a des causes communes, sur des points communs avec tout le monde. [...] Mais on s'en fout, on peut travailler ensemble... on a déjà fait des trucs avec des syndicats. Mais l'association doit rester indépendante, sur les bases que ça lui convienne »¹³⁴

Cette revendication ne met pas en doute la construction d'une réelle proximité organisée entre l'association et les acteurs qui gravitent autour de son activité. Elle catalyse sans doute voire provoque certaines relations entre le conseil général et la municipalité¹³⁵. Ces liens, et ceux que Planète Lilas entretient avec les acteurs qui participent de près ou de loin à son fonctionnement aboutissent à la structuration d'un réseau d'acteurs original (figure 6.13.).

¹³⁴ Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹³⁵ En 2010, nous constatons une séparation nette entre les politiques municipale et départementale des espaces verts. En septembre 2011, la responsable du parc des Lilas aux services départementaux a été mutée aux services de la municipalité. Proche du coordinateur de Planète Lilas et attachée personnellement et professionnellement au parc autant qu'à l'association, cette personne a renforcé la coopération entre l'association et la municipalité. Sa successeuse au département précise clairement, dans l'entretien qu'elle nous a accordé, que les services départementaux sont en lien de manière plus intense avec les services municipaux, depuis le transfert de sa prédécesseure.

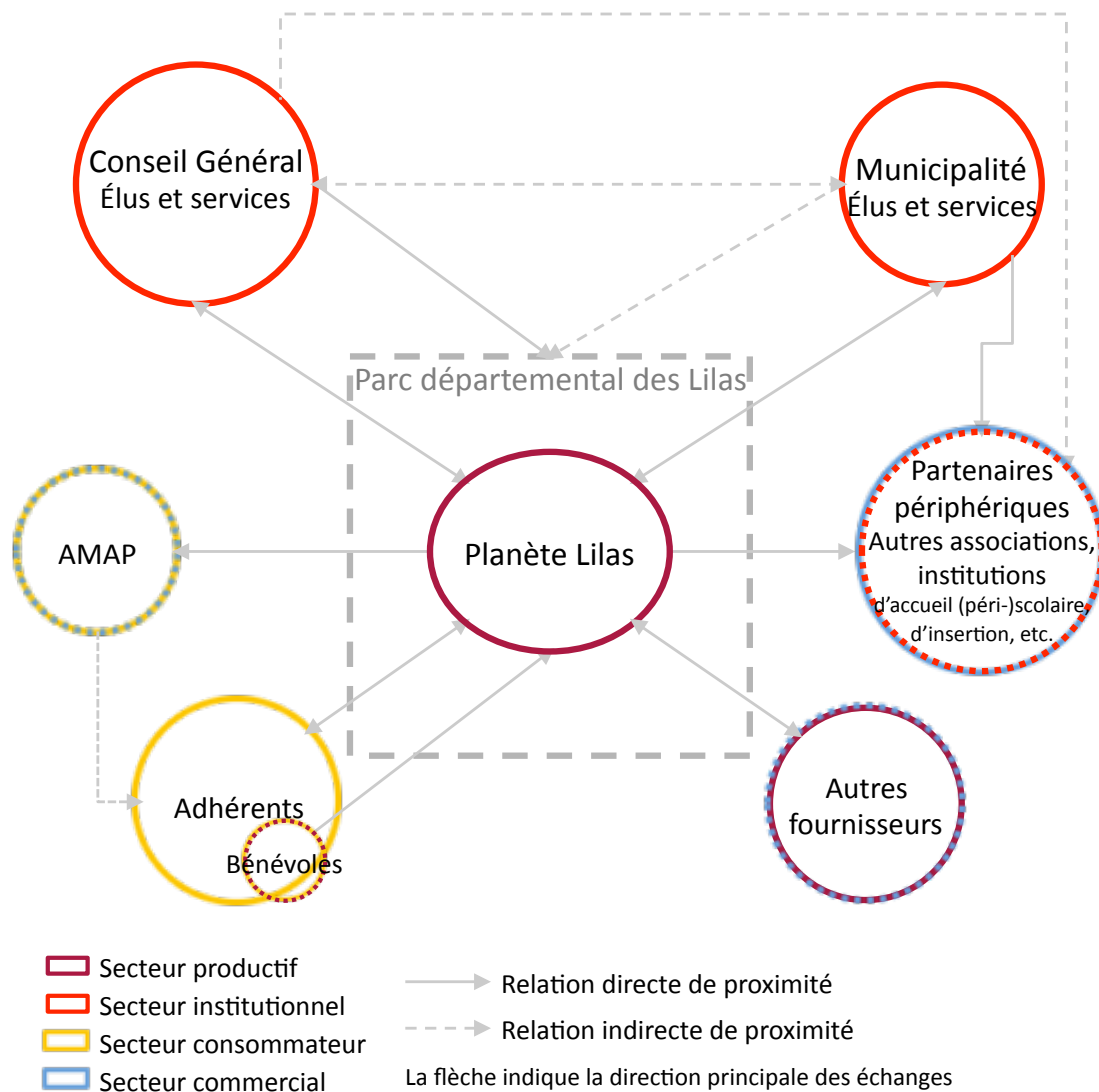


Figure 6.13. Planète Lilas, un réseau d'acteurs inscrits dans une proximité organisée.

Source : enquête de terrain. Réalisation : S. Bognon, 2012.

La vie associative est circonscrite dans une proximité géographique revendiquée par le discours de ses acteurs : la volonté d'ancrage à Vitry-sur-Seine et dans le Val-de-Marne est manifeste, malgré le recours quelque peu paradoxal à une épicerie dionysienne. Tandis que la proximité géographique est sciemment mobilisée comme un objectif dans la dynamique de proximité que l'association entend créer, la proximité organisée est un résultat de son existence sur ce territoire spécifique. D'abord, elle dépend du ressort de secteurs différents – productif, institutionnel, consommateur et commercial – qui entretiennent parfois des liens justifiés par l'existence de Planète Lilas. En particulier, les activités hors démarche alternative au système alimentaire dominant, subventionnées par les collectivités (i.e. accueil de publics scolaires, participation au réseau interassociatif vitriot, etc.) interrogent la nature des effets que produit l'organisation de ces proximités. Les accointances et sympathies qui fondent ce réseau

d'acteurs s'inscrivent dans un pas de temps plus long que la longévité de Planète Lilas. En tant que vecteur de relations territoriales entre des collectivités, l'association démontre sa capacité de catalyser la structuration des territoires de sa proximité autour d'un axe précis – celui du développement d'une activité maraîchère à vocations et ambitions multiples. Cette structuration se fait aujourd'hui au service d'un objet en vogue dans le monde associatif – la reterritorialisation de l'approvisionnement alimentaire – et elle est portée par des acteurs convaincus, mais sur le mode de coopérations au sein d'un territoire de la banlieue rouge qui, en d'autres temps, aurait pu porter sur d'autres thèmes. Les activités périphériques de Planète Lilas (i.e. hors production et distribution alimentaires) peuvent dès lors être envisagées comme un effet indirect de proximité contribuant à l'originalité du réseau d'acteurs qui soutient la proximité organisée par Planète Lilas.

6.3.3. Qualité et durabilité face à ces proximités : mobilisation en transparence des deux variables complémentaires du triptyque proximité-qualité-durabilité

Les habituels piliers du développement durable sont mobilisés dans la documentation associative. L'économie semble dominer l'ambition à l'origine de l'association et deux constats président à la genèse du projet, comme nous l'avons démontré plus haut. L'environnement est interpellé par « l'urgence écologique toujours plus pressante qui impose une certaine relocalisation des activités économiques » (Planète Lilas, 2007, p. 5).

« C'est de l'écologie et de l'économie. On mange des produits de qualité et de proximité. L'argent qu'on ne met pas dans les transports, on l'investit dans la qualité »¹³⁶.

« Dans une société de surconsommation marquée par des peurs alimentaires [...] [et par la vulgarisation des principes du développement durable], le potager biologique offrirait le refuge d'une nature respectée et d'une alimentation saine » (Quellier, 2012, p. 181), ainsi que cela transparait dans les propos de l'élus départemental à l'origine du parc quand il souligne les bienfaits d'une activité vivrière en cœur de métropole. Et l'aspect social est activé par la notion de « vivre ensemble », concordante avec la vocation affichée du parc des Lilas (cf. *infra*) : « il existe des coupures de plus en plus fortes entre catégories sociales distinctes voire entre populations d'origine ou d'âge différents alors même que la mondialisation et les défis planétaires rendent les individus de plus en plus interdépendants » (Planète Lilas, 2007, p. 8).

¹³⁶ Propos du chef de cultures de Planète Lilas jusqu'à juin 2012, extraits du *Parisien* du 9 mars 2009.

- **Dénonciation du régime dominant et valorisation des externalités positives de l'action associative**

Bien que peu présentes dans les récits de la genèse de Planète Lilas, les parties-prenantes de l'association manifestent, tout au long de notre enquête et avec plus de prégnance dans les derniers entretiens, un positionnement en marge du régime dominant. Les valeurs de qualité et de durabilité sont associées à la promotion de la proximité pour marquer l'inflexion de trajectoire que propose Planète Lilas. Les dires d'une adhérente rencontrée à la Fête des moissons traduisent nettement l'affichage de l'agriculture urbaine telle que pratiquée par Planète Lilas comme une alternative au régime dominant d'approvisionnement alimentaire.

« C'est un peu l'envers de la grosse machine, et je pense que ça rassure beaucoup. Il n'y a pas que la notion [...] environnementale. Il y a vraiment un positionnement : où je dépense mes sous, et où je décide d'investir pour ma consommation ? Je préfère consommer dans ce type d'économie que dans l'économie industrielle ou agro-alimentaire de masse »¹³⁷.

De même, l'échange entre une adhérente de l'AMAP parisienne fournie par Planète Lilas et une des maraîchères montre l'intérêt du groupement de consommateur pour le caractère associatif, et donc sous-entendu qualitatif, de la démarche de son producteur.

<La maraîchère de Planète Lilas> : « Nous, c'est de la proximité, donc on pourrait dire que les gens viennent facilement [aider ou visiter l'exploitation] parce que c'est à côté, ce n'est pas une heure de route, de transports... finalement, c'est à côté. Le fait que ce soit à côté, que les gens savent qu'ils peuvent venir tous les samedis, parce que le samedi, il y a des bénévoles qui nous aident... [...]. Alors qu'avec d'autres maraîchers, les sorties sont vraiment bien organisées [...] parce que les consommateurs ont vraiment l'impression de faire une sortie, d'aller à la campagne... » <L'adhérente de l'AMAP> : « Moi, je trouve que ça va encore plus loin... parce qu'il y a le maintien d'une agriculture paysanne, mais il y a aussi un mode associatif... donc effectivement, c'est largement aussi bien que ce soit une association, qui en plus, a des buts sociaux et tout, plutôt qu'un agriculteur classique, qui quelque part pourrait juste chercher à faire du profit. Donc pour moi, [...] c'est même une spécificité »¹³⁸.

Dans le discours des acteurs interrogés, la mobilisation des variables du triptyque proximité-qualité-durabilité relève plus des conséquences concrètes de l'action associative que de la valeur intrinsèque de ces variables. L'association inscrit son discours dans l'action plus que dans la valorisation de l'action. Cela se traduit par la mise en avant, voire la comptabilisation d'externalités positives de cette initiative qui,

¹³⁷ Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec une adhérente active dans le bénévolat associatif pour Planète Lilas.

¹³⁸ Extraits de la discussion du 25 octobre 2011 avec les acteurs de Treize AMAP, approvisionnée par Planète Lilas.

dans d'autres discours alternatifs au système alimentaire dominant, sont omises pour leur évidence aux yeux des acteurs ou du moins, pas nécessairement formulées aussi explicitement.

Nos observations de terrain montrent en effet que les deux cents adhérents ne mangent pas toutes les semaines les productions de Planète Lilas¹³⁹. En outre, il est des nécessités et des habitudes alimentaires qui ne sont pas satisfaites par les seuls paniers proposés à la vente par l'association. En effet, si l'association propose parfois quelques produits d'épicerie en provenance de son partenaire – Andines –, l'immense majorité de ses ventes concerne une quarantaine de légumes différents sur toute l'année¹⁴⁰ – soit quatre à cinq variétés de légumes et cinq kilos en moyenne par panier¹⁴¹ – qui ne peuvent, en l'espèce, constituer la base d'une alimentation équilibrée (voire simplement suffisante) pour les foyers adhérents. Néanmoins, ce discours valorisant la qualité des légumes produits par Planète Lilas est prégnant dans les dires de tous nos interlocuteurs dans la comptabilisation des externalités positives de cette démarche de proximité. D'ailleurs, les productions maraîchères issues de Planète Lilas ne font l'objet d'aucune certification et ne subissent pas plus de contrôle qu'une exploitation maraîchère française banale. L'absence de traitements phytosanitaires conventionnels, l'utilisation d'intrants agricoles biologiques et directement produits à l'exploitation ou par les adhérents, l'utilisation de semences et de plants non issus des circuits industriels amont de l'agriculture sont pourtant les fondements de la pratique maraîchère de Planète Lilas. Le volontaire civil que nous interrogeons indique une claire volonté de l'association de ne pas faire le jeu de la certification.

« Premièrement ça coûte cher. [...] Deuxièmement les gens viennent participer : les clients, les "consommacteurs " viennent participer sur les champs, donc ils voient bien que c'est bio, puisqu'ils font le boulot. Donc il n'y aurait pas spécialement de bénéfice... Aucun même ! Il n'y aurait qu'une perte. Une perte d'argent directe parce que tout le monde... tous ceux qui mangent... déjà ça se voit parce que... ce n'est pas calibré, c'est difforme... Les mauvaises herbes se voient aussi. Il y a beaucoup de choses : ça se voit en fait ! Et les gens viennent participer, et par exemple sur le désherbage, et bien il n'y a pas de Round-Up, c'est la main ou la binette. Donc on n'aurait aucun avantage à labéliser »¹⁴².

¹³⁹ Devant l'ampleur du nombre d'adhérents et la variété des horaires de leur fréquentation des locaux associatifs, nous n'avons pas mené d'enquête précise les concernant. Néanmoins, lors de la rencontre de certains d'entre eux sur le site, et en particulier lors de la fête des moissons en 2012, nous avons procédé à quelques entretiens semi-directifs informels.

¹⁴⁰ Entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

¹⁴¹ Entretien du 16 juillet 2010 avec un volontaire civil associatif, Planète Lilas.

¹⁴² Idem.

À notre étonnement face à l'absence de certification, qui aurait pu être une source d'intensification des ventes, nos interlocuteurs répondent donc par la confiance des adhérents qui voient eux-mêmes les fruits du travail collectif de production agricole. La sociologue C. Lamine examine la construction de la confiance¹⁴³ dans le cadre de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique comme un arbitrage des consommateurs entre trois pôles : « [le pôle] institutionnel, mettant en œuvre des points d'appui codifiés ou repères, fournis par un dispositif (le prix, un label, une marque), et donc accessibles directement ; [le pôle] sensoriel, correspondant aux points d'appui non codifiés [...] [e.g., l'aspect, le goût] directement accessibles eux aussi ; enfin, [le pôle] relationnel, correspondant à des points d'appui non codifiés associés quant à eux aux relations interpersonnelles, c'est-à-dire des liens » (Lamine, 2008, pp. 254-255). L'arbitrage qui échoit aux consommateurs de Planète Lilas relève donc de point d'appuis indirects, nécessitant l'intervention des adhérents actifs de l'association qui jouent le rôle de certificateurs de la qualité des produits cultivés et mis en vente : le contact direct entre la cinquantaine d'adhérents contribuant à l'activité productive et les deux cents autres, simplement consommateurs, permet la diffusion de la confiance (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2005) générée par Planète Lilas quant au caractère raisonnable et respectueux de l'environnement de ses pratiques maraîchères. Conscient de la demande relative aux circuits alimentaires de proximité, le coordinateur de l'association indique que Planète Lilas capitalise donc sur la confiance créée, et reste focalisé, du fait de sa culture professionnelle, sur la viabilité et la durabilité économique de l'association.

« [...] les débouchés sont locaux, ce sont les adhérents les débouchés. Ils savent ce qu'on fait, ils voient, on joue la transparence, ce qu'on met, ce qu'on produit, ce qu'on achète... il y a pas de problèmes de confiance. Donc [les certifications], ce n'est pas que ça coûte trop cher, mais ce sont des procédures, et puis on a d'autres choses à s'occuper que ça. Peut-être qu'on y viendra si on a un intérêt. Et puis on pourrait dire aussi que ce sont les chimiques qui devraient se signaler... quand on ne met rien de particulier... [...] Ce n'est pas parfaitement bio, mais après les méthodes de cultures sont complètement bio. Mais bon, on est bien. Je sais pas si... on passerait en bio, je pense qu'on n'aurait pas de problème dans les critères. Bon, on verra ça... il faut constituer l'outil de travail, l'organisation... et trouver l'équilibre économique, tout ça c'est plus... bon voilà, le bio... »¹⁴⁴.

La proximité entre Planète Lilas et les consommateurs, ainsi qu'avec les collectivités qui soutiennent l'association est valorisée par cette capitalisation sur la confiance et en

¹⁴³ Alors que « la confiance apparaissait presque comme une pathologie dans la théorie économique classique, [...] elle devient un élément central de l'étude des échanges marchands » (Lamine, 2008, p. 250).

¹⁴⁴ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

devient même emblématique du militantisme associatif, comme le souligne Ion ? (Ion, 2012, p. 143 notamment). Le conseil général soutient l'originalité de la proximité qui a été créée avec Planète Lilas en se targuant d'avoir su répondre à une demande inédite dans le département, sans nécessairement demander de strictes garanties conventionnelles quant aux cultures pratiquées par l'association. La confiance des consommateurs envers les produits qu'ils achètent est soulignée par l' élu départemental que nous avons rencontré.

« [à propos de la qualité écologique de l'agriculture pratiquée] Dans la convention je ne sais pas si on l'a mis ! Non, et puis de toutes façons... Ce serait l'inverse. Ce serait un élu écolo qui aurait dit 'je veux faire ça' et qui aurait été chercher un agriculteur, alors il aurait fallu mettre sur la convention que l'agriculture serait bio et on aurait dû faire beaucoup de contrôles [...] »¹⁴⁵.

Le coordinateur de Planète Lilas va plus loin et revendique ouvertement la non-conformité de l'agriculture pratiquée aux normes nationales.

« On commande [les semences et les plants biologiques]... ce n'est pas toujours inscrit au catalogue, ce qu'on commande¹⁴⁶. [...] Mais on a des variétés assez larges et on [...] évite aussi la F1¹⁴⁷, les variétés hybridées. Donc [notre chef de culture] travaille pas mal avec des variétés anciennes »¹⁴⁸.

La combinaison du bénévolat actif et de la confiance qu'il génère et diffuse parmi les acteurs satellites de Planète Lilas sont les deux fondements des externalités positives mises en avant par le mouvement associatif.

- **Portée de l'action associative**

L'impact direct de l'implantation de Planète Lilas concerne une participation à la vie du parc départemental. Les élus que nous avons rencontrés nous ont dit, en creux, l'intérêt qu'ils y voyaient. Les propos du volontaire civil associatif sont très éclairants à ce sujet.

« [...] ça fait partie de la politique de la mairie de Vitry, du conseil général et de l'Île-de-France aussi. Ça fait partie de leur politique. Par exemple, la mairie de Vitry veut en faire sa façade en fait, de ce parc. Donc par exemple il y a plein d'animation et donc nous y participons. Et ce n'est pas véritablement une

¹⁴⁵ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

¹⁴⁶ Sous l'égide du ministère chargé de l'agriculture, un catalogue référence les variétés de semences et de plants autorisées à la commercialisation. Certaines variétés sont réservées aux cultivateurs de potagers amateurs et ne sont donc pas autorisées à la commercialisation (GNIES, s.d.). C'est à ces variétés potagères dites « sans valeur intrinsèque », et uniquement tolérées pour la consommation des jardiniers que notre interlocuteur fait référence.

¹⁴⁷ Les variétés hybrides F1 sont la première génération d'un croisement entre deux variétés.

¹⁴⁸ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

contrainte, au contraire, ça nous fait plaisir de participer à la richesse du parc et de promouvoir aussi ce projet-là »¹⁴⁹.

Tant les élus que les acteurs associatifs voient en Planète Lilas un moyen de démontrer une alternative au système alimentaire dominant. La municipalité communiste y voit une expérience vitrine pour encourager les mutations du paysage économique. Cet affichage politique était déjà visible dès la programmation du parc¹⁵⁰ et cela se traduit dans le discours de l'élu vitriote en charge de la vie associative.

« Mais c'est peut être aussi une façon de repenser l'économie, un métissage entre un projet économique et un projet associatif... ça fait partie de ce qu'on appelle l'économie sociale et solidaire »¹⁵¹.

Ces revendications sont vues comme des leviers par lesquels un type de niche émergeant avec Planète Lilas pourrait conquérir le régime dominant, ainsi que le souligne l'élu départemental.

« La condition nécessaire c'est qu'il y ait propriété publique de ces biens communs, qu'ils ne soient pas privatisés. Mais la condition suffisante c'est qu'il y ait une appropriation sociale, pas seulement une appropriation publique. Et l'expérience de Planète Lilas c'est justement de montrer [...] qu'il y a une réappropriation citoyenne et sociale de biens qui sont communs, et [du point de vue politique] les biens ne sont communs que s'il y a appropriation citoyenne »¹⁵².

Le conseil général met en avant les potentielles mutations du paysage foncier ainsi que la prise en considération par les acteurs publics et les citoyens de la privatisation du système alimentaire.

« [...] le maire de Vitry m'a dit un jour 'mais tu crois quoi ? Que tu vas nourrir tous les Vitriotes avec ton truc ?' ; évidemment que non, moi seulement en aidant ça je crée un nouveau repère mental, un nouveau repère physique, qui fait que, oui on est dans une région agricole et on peut à nouveau retrouver cette question là près des villes ou au cœur de la ville, qui est celle de l'agriculture, de l'alimentation, des circuits courts, d'une alimentation saine. Et on y arrivera, on arrivera à ce que ce champ d'expérience se généralise [...]. Il n'y a pas de raison... ça a fait des petits. Comme conseiller régional, c'est moi qui ai déposé la niche des écologistes sur les jardins solidaires¹⁵³. [...] [C'est] la niche qui consiste à dire qu'à partir du moment

¹⁴⁹ Extrait de l'entretien du 16 juillet 2010 avec un volontaire civil associatif, Planète Lilas.

¹⁵⁰ « Les exploitations [agricoles et horticoles] se répartissent de part et d'autre de la rue [...]. En façade sur la rue et en vis-à-vis, elles contribuent à instaurer l'image du parc le long de cette voie de transit qui le traverse » (Conseil Général du Val-de-Marne, 1992, p. 19).

¹⁵¹ Extrait de l'entretien du 22 février 2012 avec l'adjoint au maire de Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative.

¹⁵² Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne

¹⁵³ La niche évoquée par notre interlocuteur est une proposition pour une sorte de résolution régionale. Il nous explique que chaque année, chaque formation politique représentée en conseil de région peut

où un groupe de citoyens veut utiliser un espace public pour faire du jardinage on les aide, à hauteur de 3000 à 10000 euro. On les aide [...] et donc ça fait levier [...]. Et donc on a déposé cette niche là, il y a à peine un an, et le jury s'est réuni, on a aidé déjà quarante neuf projets dans toute la région parisienne. [...] Voilà, donc ça fait des petits quoi »¹⁵⁴.

L'opportunité de mixité voire de cohésion sociale du territoire du parc des Lilas est ainsi mise en valeur par la portée donnée à Planète Lilas. Dans un territoire en prise avec un peuplement diversifié mais assez marqué par la présence de classes populaires, l'association brigue un « espace compensatoire », selon l'expression avec laquelle F. Quellier qualifie les jardins collectifs. Planète Lilas devient « un lieu propice au rêve d'un autre fonctionnement sociétal. [...] Le potager propose un système d'échanges qui s'oppose au marché. [...] Même si sachets de graines et plants à repiquer sont bien souvent achetés [dans les filières conventionnelles], leur culture leur fait perdre cette origine mercantile. Fruits, légumes et herbes aromatiques récoltés au potager continuent, comme au Moyen Âge ou sous l'Ancien Régime, à incorporer les valeurs positives du jardin » (Quellier, 2012, p. 185).

6.3.4. Une vocation à structurer les territoires de la proximité

La mobilisation des proximités géographique et organisée démontre une vocation de Planète Lilas à la structuration des territoires de ses proximités, en particulier avec les deux acteurs publics qui supportent son action. Les rapports entre la Ville, le Département et l'association sont organisés par une étroite proximité, elle-même régie par des conventions, actives ou en projet, en rapport avec les relations interpersonnelles de ces trois entités.

- **Conventionnement et débat autour d'un bail environnemental avec le conseil général**

L'occupation du domaine public du parc départemental des Lilas est subordonnée, depuis la création de Planète Lilas, à l'application d'une convention passée entre ces deux parties. Nous avons pu montrer précédemment l'engagement de l'élu départemental alors en charge des espaces verts et la proximité relationnelle qui émanait de sa connaissance personnelle des fondateurs du projet. Plus qu'un simple document officialisant les relations cordiales et la proximité entre ces deux entités, la

déposer un nombre de niches limité par son importance numérique. En cas d'adoption de la niche suite à un vote du conseil, la mesure est adoptée sous réserve de financements disponibles.

¹⁵⁴ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

convention d'occupation du domaine public est révélatrice d'une structuration des relations par une proximité territoriale.

Une première convention a été signée à la création de l'association en 2007, prévue pour une durée de trois ans, comme de coutume sur ce territoire pour les conventions temporaires d'occupation du domaine public. L'application de la convention suivante a été augmentée à cinq ans (de 2010 à 2015), comme cela est précisé dans un rapport du conseil général : « Avec ce développement sur deux années, l'association a pris toute sa place dans le parc. [...] Nous proposons de reconduire ce partenariat pour une durée de cinq ans. En effet, la poursuite des actions engagées pendant les deux premières années requiert désormais une phase de développement qui s'inscrit dans une durée plus longue » (Conseil Général du Val-de-Marne, 2010, p. 2). La convention porte sur plusieurs points que nous résumons dans le tableau 6.3.

Tableau 6.3. Résumé du contenu de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le département du Val-de-Marne et Planète Lilas

| Thématique | Engagement du département | Contrepartie de Planète Lilas |
|---|---|---|
| Occupation du sol | Mise à disposition de 3,575 ha du domaine public et d'un local de 45 m ² . « Les biens sont mis à la disposition tels qu'ils existent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve, sans garantie de contenance [...] » (p. 2). | Planète Lilas « est autorisée à [les] occuper à titre précaire et révocable » (p. 1). « La présente convention est consentie à titre [gratuit,] purement et strictement personnel et ne confère aucun droit de propriété, ni aucun droit réel au bénéficiaire » (p. 2). |
| Nature des activités | Autorisation de pratiquer les activités associatives mentionnées dans les statuts. « Les frais de fourniture d'eau ainsi que les autres prestations de services que comporte l'usage normal des lieux mis à disposition sont à la charge du Département » (p. 5). | <ul style="list-style-type: none"> - Distribution et vente de produits de l'exploitation - Activités pédagogiques - Organisation d'un marché équitable - Participation à deux manifestations organisées par le département |
| Gestion du risque d'effondrement | Régulation de la hauteur des sillons plantés. | <ul style="list-style-type: none"> - Obligation de signalement de tout contact accidentel avec les dispositifs techniques relatifs aux risques d'effondrement - Interdiction de construction sur les parcelles concédées |
| Préservation de l'environnement | | <ul style="list-style-type: none"> - Obligation s'acquitter du prix de collecte des déchets générés - Interdiction d'épandage de boues d'épuration de stations urbaines <p>« Le bénéficiaire cultivera les terres en temps et saison convenable [...] en conformité avec les règles de l'art concernant les exploitations agricoles respectueuses de l'environnement. [...] le preneur s'engage à la non-utilisation de produits phytosanitaires » (p. 4)</p> |

D'après Département du Val-de-Marne – Direction des espaces verts et du paysage, 2010.

Planète Lilas se satisfait de l'occupation à titre gratuit des terrains et du local, mais le département trouve aussi des intérêts dans cette convention, ainsi que nous l'explique notre interlocutrice au service des espaces verts.

« Nous on y trouve un intérêt parce que, c'est comme ça que je l'interprète, gérer cent hectares c'est compliqué pour une collectivité de toutes façons. C'est notre plus grand parc départemental, c'est une gestion particulière parce qu'il y a [...] un historique et une identité sur ce parc là et l'un des objectifs, et l'une des vocations de ce parc c'est de maintenir cette activité là. Donc du coup, tout le travail que fait cette association remplit tout à fait la vocation du parc et les missions qu'on souhaite y développer. Donc c'est tout à fait en cohérence avec ce qu'on veut y faire. Et puis nous en termes de gestion, ça fait d'autant moins de surface à gérer, donc concrètement, même financièrement c'est intéressant ! Après, [...] ça ne rentre pas encore dans nos frais de fonctionnement mais voilà. Je pense que c'est vraiment à valoriser [...] et puis ça enrichit le service public des espaces verts... on pourrait dire comme ça... le caractère public du parc »¹⁵⁵.

L'intérêt qu'y trouve le département concerne d'abord l'affichage politique permis par l'association. L'aspect financier mis en avant par notre interlocutrice reste tout de même mineur : au moment de son installation, en 2007, Planète Lilas n'occupe que 4 % de la surface totale prévue pour le parc, et un peu moins de 10 % des parcelles alors acquises.

Fin 2012, deux points de vue s'opposent quant au devenir de la convention départementale. D'abord, malgré l'allongement de la durée de la deuxième convention, Planète Lilas attend du partenariat avec le département un engagement plus important. Ses fondateurs souhaitent orienter le renouvellement de la convention vers une contractualisation plus durable, avec un bail environnemental.

« [...] et on voudrait aller vers un bail environnemental, là ce serait payant, mais ça nous sécuriserait plus. Mais c'est compliqué. [...] C'est un bail rural avec des clauses environnementales. Donc c'est un contrat [...] et c'est très difficile... ça serait une garantie très, très importante [...] pour l'association. Alors que là, une convention c'est unilatéral. Le département peut la dénoncer [...] sans cause valable, en disant 'je veux reprendre ça', sans motif. Donc c'est quand même fragile »¹⁵⁶.

Déjà, lorsqu'il était en charge des espaces verts, l'élu à l'origine de la convention avec Planète Lilas insistait sur la longévité de la convention. Aujourd'hui écarté de ces affaires, il semble garder à cœur la pérennisation et la sécurisation de l'activité productive de l'association.

« Quand j'étais vice-président, je m'étais battu pour que la convention soit la plus longue possible de façon à ce qu'ils puissent prévoir des prêts et qu'ils n'aient pas

¹⁵⁵ Extrait de l'entretien du 15 juin 2012 avec le chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne.

¹⁵⁶ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

d'épée de Damoclès sur le dos. Moi je ne suis pas du tout opposé à un bail. [...] En même temps, moi ce que j'ai toujours dit depuis quelque temps, c'est que celui qui veut toucher à ça... Che Guevara, il s'est fait chasser par les paysans parce qu'il voulait faire la révolution sans eux. Là celui qui touchera à ça, je lui souhaite vraiment du plaisir ! Il aura une armée paysanne... non mais c'est important qu'ils aient une convention d'occupation... »¹⁵⁷.

Quand nous évoquons auprès des services techniques municipaux les velléités de Planète Lilas de recourir à un bail environnemental, la réponse est d'ordre juridique, même s'il semble en fait s'agir de choix politiques affirmés.

« Ça n'a pas été développé ni accepté par nos services juridiques [...]. Pour quelle raison officielle... je ne saurais dire... [...] le bail, ça les fixerait à un endroit [...], je pense que c'est sûrement la raison. La viabilité de leur association, en 2010, on n'en était déjà pas sûrs, on n'en est pas plus sûrs aujourd'hui. Et on ne veut pas les fixer à un emplacement précis pour une durée... donc je pense que c'est la raison. C'est vrai que le bail environnemental ne leur a jamais été accepté, même si eux ils souhaiteraient... C'est des conventions de cinq ans, c'est déjà beaucoup. Nous c'est très rare qu'on fasse des conventions comme ça, aussi longues.

La raison évoquée relève de deux choix politiques. D'une part, d'autres associations déjà établies au sein du parc (cf. *infra*) ou qui souhaiteraient s'y installer pourraient pâtir de cette fixation pérenne de Planète Lilas.

« Oui, et puis nous, ce qu'on aimerait c'est diversifier au maximum les associations sur le parc, pas forcément la fonction des associations mais que ça profite à un maximum d'associations. Donc après, ça donnerait [à Planète Lilas] un poids peut-être trop important par rapport à ce qui est voulu sur le parc. [...] Je pense que déjà les parcelles qu'ils ont aujourd'hui ça les occupe bien, moi c'est l'impression que j'ai. Et en termes humains aussi... faut qu'ils arrivent à trouver du monde »¹⁵⁸.

D'autre part, une tension s'exerce sur une parcelle qu'occupe Planète Lilas. Le département envisage depuis 2012 de l'attribuer à des jardins familiaux, qu'une association de riverains souhaiterait développer. C'est en effet une des rares parcelles bâties et dont le sous-sol est stabilisé. Par ailleurs, la propriété de cette parcelle revient à Vitry-sur-Seine et la ville a l'ambition de la récupérer pour y installer un centre municipal de formation et de conservation horticole. Ces deux projections possibles de l'usage de cette parcelle – associative ou pédagogique et historique – répondent autant que Planète Lilas aux objectifs programmatiques du parc. La ville pour son centre horticole autant que l'installation d'une nouvelle association à vocation sociale et productive sont légitimes pour remettre en cause la convention de 2010. Le service

¹⁵⁷ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

¹⁵⁸ Extrait de l'entretien du 15 juin 2012 avec la chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne.

envisage donc la rédaction d'une nouvelle convention, étant donné l'emprise de Planète Lilas dans le parc, afin de ne pas défavoriser les nouveaux projets.

En 2013, la convention est donc dénoncée par le département et une nouvelle convention (datée du 25 février 2013) met à disposition des immeubles, propriété du département, pour cinq ans et ne maintient alors que l'occupation du local de bureaux et celle des hangars. Cette nouvelle convention mentionne qu'« à compter du 1^{er} janvier 2014, une nouvelle convention sera proposée à l'association Planète Lilas, concernant la mise à disposition de parcelles sur le parc des Lilas ». Les parcelles productives sont donc en question. À l'automne 2013, les solutions envisagées sont encore floues, ou du moins, ne nous sont pas clairement communiquées par le service technique départemental. La proposition du département pourrait être orientée dans une direction qui permettrait à plusieurs associations d'entretenir la vocation productive de cet espace urbain.

« Après, est-ce que ça ne peut pas se faire sur une petite surface et puis d'autres parcelles qu'on mettrait en rotation avec d'autres associations. Moi c'est à ça que je pense... par exemple s'ils veulent s'installer sur des parcelles sous-minées, le système de rotation culture/pâturages, s'ils veulent s'associer avec [...] une autre association [...], pour faire des rotations de cultures. Il y a peut-être une place à trouver, peut-être pas dans le bail mais dans la façon d'occuper le terrain. Mais bon, ça c'est une idée comme ça. Après, comment le formaliser juridiquement ? »¹⁵⁹.

La pérennisation de l'activité de Planète Lilas d'une part, et la volonté du département de concilier les vues d'acteurs tiers d'autre part sont à l'origine d'un débat qui témoigne d'un dialogue entre ces deux entités, porté par la proximité relationnelle et organisée qui les lie. Comme le soulignent A. Torre et J.-E. Beuret, « [...] la fonction régulatrice de la proximité organisée, aux vertus souvent soulignées dans la littérature [peut être mobilisée] par exemple pour rapprocher les points de vue ou permettre aux acteurs de discuter et d'élaborer des projets communs » (Torre et Beuret, 2012, p. 81). Dans le cas de conflits d'usages de l'espace, comme le déplacement de Planète Lilas¹⁶⁰, la proximité organisée peut être mobilisée « pour tenter d'établir des ponts entre les parties opposées. Les rapprochements et les discussions qui se mettent en place vont reposer sur un fonds commun : les protagonistes des conflits se connaissent, appartiennent souvent à des mondes compatibles et à des réseaux proches. On va s'appuyer sur les ressources offertes par la proximité organisée pour construire les négociations des

¹⁵⁹ Extrait de l'entretien du 15 juin 2012 avec le chef de projet Parc des Lilas à la direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne.

¹⁶⁰ Ce débat ne surgit pas comme un conflit au sens belliqueux du terme, mais met en doute pour le département la viabilité de l'association, et pour Planète Lilas la confiance générée par la proximité organisée avec les services départementaux.

accords futurs » (Ibid., p. 82). La nature de la relation peut être remise en question par ces divergences de points de vue quant à l'affectation des terrains associatifs mais, quelle que soit l'issue du problème, il semble clair que la discussion entre les deux entités oriente leurs relations vers un approfondissement fonctionnel de leur coopération.

- **« Échanges de bon procédés »¹⁶¹ et projet de conventionnement avec Vitry-sur-Seine**

À première vue, les entretiens ne font pas mention de relation entre Vitry-sur-Seine et Planète Lilas au-delà de la proximité relationnelle entre une municipalité et une association qu'elle subventionne.

« Nous on n'intervient que par les subventions sur l'association. On n'intervient pas directement sur le terrain départemental, on intervient sur les rapports avec l'association... notre accompagnement. [...] Ce sont des échanges de bons procédés, en retour de l'aide financière, il y a les apports à la population, sans que ça passe par nous. La Ville, elle-même a des intérêts »¹⁶².

Pourtant, des liens plus profonds existent entre les deux entités, qui relèvent d'une proximité organisée et ancrée dans le territoire sur lequel ils se tissent. En premier lieu, le coordinateur de l'association, Vitriot engagé dans la vie publique avant la création de Planète Lilas, met à profit ses capacités de gestionnaire et le réseau d'acteurs qu'il côtoie dans le cadre associatif pour faire évoluer la mentalité de la ville, en tant qu'acteur public, sur son implication dans le système alimentaire municipal.

« Moi j'ai contribué à organiser un marché public avec des producteurs pour le syndicat intercommunal de la restauration, sur les pommes et les poires. Donc voilà, j'ai donné les informations etc. Après le marché public ça répond à des critères de marché public, mais c'est rentré dedans. [...] En plus le circuit court alimentaire c'est contraire au code du marché public mais on arrive à... parce qu'on n'a pas le droit de favoriser des producteurs locaux, mais on arrive à détourner le truc. Moi je voudrais pouvoir le détourner légalement et proposer une autre loi... dans ma thèse »¹⁶³.

Concrètement, il s'est agi de faire entrer un réseau d'associations de jardins d'insertion dans le catalogue des fournisseurs du syndicat intercommunal de la restauration collective. Ses propositions entrent en cohérence avec la vision politique de l'approvisionnement que développent les élus communistes de Vitry-sur-Seine.

¹⁶¹ Expression employée par l'adjoint au maire de Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative.

¹⁶² Extrait de l'entretien du 22 février 2012 avec l'adjoint au maire de Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative.

¹⁶³ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

« [Le coordinateur nous a permis] de travailler pour réfléchir à ces questions, sur la qualité des repas qu'on sert. Aujourd'hui on n'est pas du tout dans une démarche uniquement de bio, on est plutôt dans une démarche de rechercher des productions qu'on appelle raisonnables. On essaye d'éviter d'importer de la viande d'ailleurs... ce n'est pas facile sur ce marché vous savez ! Surtout qu'on a des marchés publics à construire... c'est difficile d'inclure ces exigences éthiques. Et c'est toujours sur le fil du rasoir parce que les exigences éthiques, il y en a qui y voient... ceux qui sont partisans de la concurrence effrénée peuvent considérer que l'éthique est une clause abusive »¹⁶⁴.

Par ailleurs, et même si les acteurs n'en parlent pas en ces termes, une réflexion a été engagée pour créer des synergies entre le métabolisme de Planète Lilas et celui de la ville de Vitry-sur-Seine. La municipalité a souhaité mettre en place une gestion des déchets respectueuse de l'environnement, en discriminant les déchets verts produits par la gestion des parcs et jardins publics et en mettant à disposition des Vitriots une collecte spécifique – la ville comptant bon nombre de quartiers pavillonnaires avec jardins. Ne sachant trop que faire des volumineux déchets collectés et ne possédant pas d'infrastructure dédiée à leur traitement, la municipalité a sollicité Planète Lilas pour ses connaissances agricoles, notamment en matière de compostage. Si l' élu que nous avons rencontré l'omet, le coordinateur de Planète Lilas signale le gain financier que la ville peut dégager de cette collaboration.

« Le compost c'est bien mais il faut l'utiliser. Voilà, c'est ça la coopération : nous on a des déchets qu'on collecte [...] mais l'usage du compost... on ne l'a pas assez. Et eux ils l'ont... et c'est une façon d'ailleurs d'amorcer une coopération qui peut aller au-delà parce qu'on équipe aussi de composteurs les gens qui sont en habitat individuel, et je ne suis pas sûr que les gens qui vont produire du compost en aient forcément l'usage dans leur jardin. Ça veut dire qu'à un moment donné, se pose forcément la question : quelle est la destination du compost que je viens de faire dans mon jardin, alors que moi je n'en ai pas besoin ? »¹⁶⁵.

« Et puis on fait des choses avec le service des espaces verts. Ils nous amènent des tourbes que nous on va utiliser comme compost. Ça leur permet une moindre... un coût d'élimination quasiment nul »¹⁶⁶.

L'approvisionnement de la restauration collective et le traitement des déchets verts sont deux objets de coopération qui concourent à renforcer les liens entre Planète Lilas et Vitry-sur-Seine. En 2012, la concrétisation de cette collaboration était en pourparlers et une forme de conventionnement était évoquée.

« Pour ne rien vous cacher, on est en train de travailler à un conventionnement maintenant, ce qui resserre les liens entre l'association et la Ville »¹⁶⁷.

¹⁶⁴ Extrait de l'entretien du 22 février 2012 avec l'adjoint au maire de Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative.

¹⁶⁵ Idem.

¹⁶⁶ Extrait de l'entretien du 17 février 2011 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

« [...] on a discuté avec les élus... régulièrement on voit des élus (le président de l'association et moi), donc on les tient au courant. Mais dans le conseil municipal, j'ai l'impression qu'il y a un large consensus. Donc là on voit le premier adjoint et [l'élue en charge des associations], on va voir aussi [l'élue notamment en charge de l'environnement et de la propreté], donc on fait le point régulièrement pour voir où ça en est. [...] Déjà on a une subvention de la ville par rapport aux activités qu'on a : le lien social que ça crée, l'accueil des centres de loisirs (ça se passe bien en plus), on a un travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le syndicat intercommunal de la restauration (de conseil sur les circuits courts, le bio et tout ça), et puis le compost... »¹⁶⁸

Les coopérations de divers ordres, mais toutes issues des relations de proximité entre Vitry-sur-Seine et Planète Lilas, traduisent la forte capacité de mobilisation du réseau actoriel de l'association. Outre le potentiel essaimage des valeurs alternatives au régime dominant défendues par Planète Lilas ces relations manifestent peut-être l'émergence voire l'approfondissement d'une proximité territoriale. En effet, c'est une « situation [...] dans laquelle des relations de coopération se mettent en place, au niveau d'un territoire, par le biais des interactions entre les acteurs locaux qui s'engagent dans la concertation. Ces derniers sont fortement contraints par la proximité géographique (subie), qui impose une co-localisation [...]. Mais ils peuvent également chercher à se rapprocher, voire à définir des périmètres communs de travail [...] » (Torre et Beuret, 2012, p. 80).

- **Vers la construction de proximités territoriales**

Avec la ville comme avec le département, il semble que Planète Lilas s'oriente vers le développement et l'intensification des coopérations. « Face à l'implication croissante des acteurs locaux et à l'affaiblissement du pouvoir hiérarchique, le jeu des proximités dans les territoires renvoie à la question de leur gouvernance. [...] Les dispositifs qui se mettent en place visent à faciliter la participation de parties-prenantes [...] de plus en plus diversifiées à des processus de décisions [...] incertains et mouvants » (Torre et Beuret, 2012, p. 22). Planète Lilas fait la démonstration de cette assertion des économistes instigateurs du concept de proximité territoriale.

Le rôle du département est double dans l'activité associative : le soutien des élus, notamment leur appui dans le subventionnement, ainsi que le concours des services techniques des espaces verts sont essentiels. La Ville de Vitry-sur-Seine participe aussi financièrement et d'un point de vue politique et social à la vie de l'association. Mais hors de ces champs institutionnels, la proximité créée par la collaboration entre

¹⁶⁷ Extrait de l'entretien du 22 février 2012 avec l'adjoint au maire de Vitry-sur-Seine, notamment en charge de la vie associative.

¹⁶⁸ Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec le coordinateur de l'association Planète Lilas.

l'association et les collectivités est à l'origine de relations plus fortes et dont le rapport avec l'activité et le fonctionnement associatifs est moins direct.

Ces collaborations ne sont d'ailleurs pas étonnantes si l'on tient compte d'une part du passé politique du territoire et de la tendance des élus à piloter de manière plus ou moins affirmée l'action associative. J. Ion note d'ailleurs que, tous types de territoires confondus et bien qu'en perte de vitesse, ces accointances entre le monde associatif et les institutions politiques gouvernantes ne sont pas originales : Si « pendant longtemps en effet, la plupart des associations ont été en France sous l'influence souvent directe, sinon des partis politiques, du moins de grandes familles de pensée politico-idéologique [...] » (Ion, 2012, p. 22), l'on constate aujourd'hui qu'il « est d'usage de souligner [...] le paradoxe qui veut que l'élu cultive à la fois proximité et distance [...] : d'une part, l'ancrage local et sa dimension de sociabilité et de confiance, d'autre part, [...] l'expression d'une appartenance collective [à une sensibilité idéo-politique] » (Ibid., p. 143).

Ces collaborations entre Planète Lilas et les collectivités municipale et départementale ne se donnent pas nécessairement pour but la structuration d'un territoire des proximités mais, de fait, une certaine forme de proximité territoriale en découle. La proximité relationnelle entre le collectif associatif et des acteurs clés du territoire a eu pour corolaire l'affichage d'une recherche de proximité géographique dans le quotidien de sa démarche, et pour conséquence la construction d'une proximité organisée à caractère réticulaire entre ces acteurs. L'association permet de faire coopérer des entités territoriales qui ont pour habitude de mener des actions plutôt cloisonnées en dehors des collaborations légalement imposées. Elle embrasse les points de vue parfois divergents des acteurs qui concourent à son développement et entend tracer un sillon alternatif dans la trajectoire alimentaire de son territoire.

6.4. Conclusions du chapitre 6

Planète Lilas compte agir sur de nombreux fronts (économique, environnemental, politique, social, paysager, etc.). Depuis sa création, l'association se dote d'outils institutionnels et matériels, de ressources humaines et financières, d'ambitions sociétales, territoriales et politiques, dans le but de contribuer à l'approvisionnement alimentaire de populations avoisinant son site d'implantation. Il nous semble important de revenir, pour conclure, sur deux points importants de la démarche de Planète Lilas.

- **Esquisse des difficultés et défis pour l'avenir : entre alternative et hybridation avec le régime dominant**

Notre enquête de terrain s'achève début 2013, après un événement majeur dans la vie de l'association. Le chef de culture, qui était responsable du développement technique agricole de Planète Lilas, quitte le collectif en juillet 2012, pour des divergences de points de vue et des difficultés dans les rapports humains qu'il entretenait avec les autres membres de l'association. Il était l'un des rares salariés et son savoir-faire constituait une base solide à l'activité maraîchère. Un an après la résolution de ce conflit majeur touchant à l'essence de l'activité associative, Planète Lilas donne à voir un bilan plutôt résilient. Les ressources humaines et matérielles émanant de la proximité géographique se sont diversifiées (essai réussi de nouvelles cultures, malgré la perte de l'expertise agronomique de l'agriculteur) ou approfondies (intérim bénévole puis embauche après formation d'une nouvelle chef de culture, initialement consommatrice des produits cultivés et instigatrice d'une des AMAP approvisionnées). Par ailleurs, rappelons qu'au moment de rédiger cette thèse, la convention d'occupation du domaine public arrive à son terme et la convention signée en février 2013 ne mentionne pas de site pour les parcelles en cultures qu'elle ôte du patrimoine conventionné de l'association.

La situation de Planète Lilas est donc instable mais il semble que la motivation du collectif et les proximités construites par l'association entre une multitude d'acteurs aux pratiques et aux points de vue très différents permettent de maintenir le fonctionnement habituel et, à l'automne 2013, les activités de production et de distribution alimentaire n'ont pas cessé.

- **Entre alternative et hybridation**

Planète Lilas apparaît comme caractéristique des exploitations agricoles périurbaines. Bien que située dans le cœur de la métropole francilienne, elle inscrit son développement dans les logiques de ce type d'exploitation. Le géographe C. Soulard et la sociologue B. Thureau en précisent la teneur : « [...] les dynamiques agricoles périurbaines [sont interprétées] comme un processus socio-historique. Dans cette perspective, nous pouvons observer la co-présence de trois logiques de développement des exploitations agricoles périurbaines : faire de l'abondance de l'espace agricole une ressource pour composer avec la ville ; valoriser l'implantation périurbaine pour assurer un positionnement commercial et capter des opportunités, résidentialiser l'agriculture » (Soulard et Thureau, 2009, p. 37). De ces trois logiques, nous retenons les

deux dernières pour l'analyse de Planète Lilas¹⁶⁹ : « [...] la seconde logique correspond aux entreprises agri-urbaines qui utilisent les marchés urbains pour vendre leur production, recruter de la main d'œuvre ou acheminer leurs expéditions. Leur trajectoire est 'verticale', car il s'agit d'assurer un positionnement commercial tout en développant d'autres activités qui répartissent les risques en diversifiant les revenus, quitte à évoluer vers des structures et des métiers qui placeront la fonction agricole au second plan. [...] Enfin, dans les interstices de l'espace périurbain, se logent des logiques d'agriculture de loisir, d'attente ou de repli, qui épousent les fonctions résidentielles et façonnent un métissage entre les (agri)cultures agricoles et citadines. L'agriculture s'y retrouve 'résidentialisée' » (Ibid., p. 37).

Pour autant, Planète Lilas se positionne difficilement entre alternative au régime dominant et hybridation avec celui-ci, ou avec des niches reconnues par celui-ci. La vocation alternative est clairement énoncée par les acteurs à l'origine de la démarche, et parfaitement comprise par les acteurs qui concourent à son succès, ainsi qu'en témoignent les propos de l' élu départemental que nous avons rencontré.

« [...] il y a les ingrédients d'une nouvelle société. Planète Lilas est un des ingrédients d'une nouvelle société, qui méritent de les regarder, de prendre une loupe pour voir des choses qu'on ne voit pas comme ça au premier abord. Et si on ne les voit pas, on risque de marcher dessus et de les abîmer. Donc quand je pense à mes collègues élus qui rigolaient en disant 'il est un peu fada, on va le laisser faire parce que sinon il ne nous laissera pas... il va nous emmerder'. Il y a plein d'expériences comme ça qui sont en train de se mettre en place et qu'il faut protéger et aider. Et si les pouvoirs publics retrouvent ce rôle là, d'encourager plutôt que de faire à la place des gens, c'est fondamental pour moi... dans ce genre de chose. C'est la dimension spirituelle un peu... Voilà ! »¹⁷⁰

Néanmoins, certains aspects contestés du régime dominant sont ignorés par les acteurs du collectif tandis que d'autres lui sont enviés. D'une part, certains cloisonnements sociaux, dénoncés par Planète Lilas ne sont que peu pris en compte dans la pratique associative. En effet, la demande urbaine en faveur d'un approvisionnement de proximité est si importante et l'offre si peu abondante que les démarches alternatives au système dominant sont souvent en saturation¹⁷¹. Les débouchés de vente pour

¹⁶⁹ L'abondance de l'espace agricole n'est pas la principale caractéristique du cœur de la métropole francilienne. Néanmoins, le parc départemental des Lilas présente une configuration où l'espace ne manque pas, mais où la sécurisation de cet espace et sa gestion départementale peuvent être vues comme un frein au développement de l'activité agricole de Planète Lilas.

¹⁷⁰ Extrait de l'entretien du 29 février 2012 avec le président de la commission « environnement et développement durable », ancien vice-président en charge de l'environnement et des espaces verts au Conseil Général du Val-de-Marne.

¹⁷¹ 15 % des exploitations agricoles franciliennes vendent en circuits courts (chiffre plus bas que la moyenne nationale s'élevant à 21 %) et 54 % d'entre elles se situent en grande couronne (Agreste,

Planète Lilas ne manquent pas et il en résulte une certaine uniformisation dans la typologie des consommateurs : ce sont les classes moyennes à fort capital culturel qui s'approvisionnent auprès de l'association plus que les classes populaires vitriotes qui, bien que participant à la production par les activités périphériques proposées, ne sont pas réellement associées à la consommation des produits. Ce constat pousse certains acteurs associatifs à des raisonnements déterministes cachant la réalité de cette non-conformation aux objectifs initiaux de Planète Lilas.

« Moi par rapport à ce que tu disais sur le cloisonnement social, je pense qu'on pâtit beaucoup du fait de la situation... par exemple toutes les cités qui sont à Vitry, c'est super dur de monter, la côte est super raide, les gens n'ont pas forcément de voiture. Et dans la grande population de proximité, il n'y en a pas tant que ça qui viennent, on sent bien que c'est difficile. Le cloisonnement social, il n'est pas tant par le prix que par la démarche de ne pas aller au supermarché. C'est des modes de consommation qui ne sont pas encore passés dans les mœurs des classes très populaires... [...]. Donc c'est une formule peut-être un peu plus contraignante que la [grande distribution] [...]. Ceci étant, on a quand même quelques personnes qui viennent et qui n'ont pas beaucoup de sous, et du coup... Ce n'est pas élitiste. C'est plus cher qu'en supermarché, c'est sûr mais ce n'est pas très, très cher quand même¹⁷². On a Madame Bâ qui n'a pas beaucoup de sous »¹⁷³.

D'autre part, un des objectifs affichés par le collectif instigateur de Planète Lilas était d'affranchir l'activité agricole des subventionnements jugés « malsains » (cf. *supra*). Nous n'avons pas eu accès aux bilans financiers de l'association, mais le recoupement des informations obtenues en entretiens montre une forte dépendance de l'association aux subventions publiques, et en particulier pour la partie agricole (saliariat) de l'activité. L'idée de départ est donc aujourd'hui assez éloignée du mode de fonctionnement choisi à l'initiative de Planète Lilas.

Enfin, la tentation de l'hybridation avec le régime dominant va plus loin. La volonté de diversifier l'offre alimentaire alternative conduit Planète Lilas à envier un avatar du système dont elle critique les fondements, ainsi que le traduisent les propos d'une adhérente et du coordinateur de l'association.

« [...] ce qui manque à notre association, c'est d'avoir accès à des œufs ou à de l'achat groupé de viande [...]. Quand tu es à Planète Lilas, OK tu as tes légumes (et

2012). Le rôle du cœur de la métropole dans l'approvisionnement alimentaire de proximité est donc très relatif, d'autant qu'il concentre la majorité des citadins de la région.

¹⁷² Rappelons que chaque panier compte environ 5 kg de légumes et sont vendus moins de 15 €. En comparant la composition d'un panier du mois de septembre de Planète Lilas, vendu 17 € à l'AMAP parisienne qu'elle fournit avec le prix moyen à la consommation de chacun des légumes vendus (fourni par l'INSEE, sans distinction de provenance, de destination, ni de distributeur) à la même période (autour de 20 €), les prix pratiqués par Planète Lilas sont effectivement relativement moins élevés.

¹⁷³ Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec une adhérente active dans le bénévolat associatif pour Planète Lilas.

encore pas tous les légumes que tu veux ni dans la variété ni dans la quantité), et surtout tu te débrouilles pour tout le reste [...]. On fait un peu d'épicerie, mais c'est toujours un peu en dents de scie... [...] T'as envie de t'approvisionner autrement, mais à un moment donné si, quand tu travailles, tu dois passer ton samedi après-midi à courir partout dans quinze endroits pour t'approvisionner c'est trop compliqué. Donc nous, c'est quand même une des lacunes qu'on a, sur lesquelles on travaille, c'est de ramener un peu plus de variété et de typologie de familles de produits, pour que l'approvisionnement soit plus complet. [...] Mais c'est complexe à monter »¹⁷⁴.

« C'est l'intérêt des supermarchés : tout est concentré en un seul endroit. Ça correspond aussi à un mode de vie où les gens ont besoin de grouper leurs achats, parce qu'il n'y a pas toujours beaucoup de temps. C'est dans le projet [associatif], simplement là-dessus on a eu des blocages au niveau du conseil d'administration : des désaccords sur le groupement d'achat coopératif »¹⁷⁵.

En définitive, Planète Lilas œuvre pour rapprocher matériellement, mais aussi dans une optique plus relationnelle, immatérielle, les consommateurs des territoires productifs qui les approvisionnent. L'association est jeune, si l'on compare la durée de son existence avec une exploitation agricole pérenne ou une entreprise de distribution installée dans le régime dominant. Les péripéties qu'elle rencontre depuis sa création ne permettent pas de conclure quant à l'établissement réussi d'une fonction nourricière renouvelée en cœur de métropole.

La volonté de renforcer l'élan créé et entretenu par des relations de proximité géographique, organisée, et finalement territoriale fait de l'association un système intégré à son territoire. La mobilisation et la construction de ces proximités sont la marque d'une volonté d'unicité : l'association n'a pas vocation à étendre spatialement ou institutionnellement les territoires de sa proximité. Les actions menées le sont essentiellement à vocation ultra-localisée. Même si les acteurs associatifs ne sont pas fermés à tout essaimage des idées qu'ils ont conçues et développées, ils ne prétendent aucunement fonder eux-mêmes de nouvelles initiatives de cette nature. Planète Lilas est une démarche qui se construit dans une dynamique permanente de composition avec l'existant et les spécificités du territoire au sein duquel elle est investie et par lequel elle s'investit.

¹⁷⁴ Extrait de l'entretien du 26 août 2012 avec une adhérente active dans le bénévolat associatif pour Planète Lilas.

¹⁷⁵ Idem.

Chapitre 7. Le Meilleur d'Ici. Casino et l'approvisionnement de proximité

Le dernier cas que nous abordons concerne un acteur emblématique du régime dominant le système alimentaire actuel. L'étude d'une enseigne de la grande distribution nous semble essentielle si l'on veut essayer de saisir l'état potentiellement transitionnel du système alimentaire. En effet, la théorie de transitions considère que c'est par le régime dominant que se réalise une transition socio-écologique, soit que celui-ci se montre défaillant et laisse une fenêtre d'opportunité suffisamment importante pour laisser émerger des niches jusque là marginales, soit qu'il s'adapte en faisant siennes les revendications des acteurs de ces niches pour mieux les contrôler. À une période potentiellement transitionnelle de la trajectoire alimentaire, qu'il soit affaibli par des conditions structurelles ou qu'il opère des adaptations à son fonctionnement traditionnel, le régime résiste ou s'adapte aux modifications qu'il perçoit dans le paysage perturbé par les niches d'innovations. En effet, la grande distribution est de plus en plus encline à un verdissement de ses pratiques¹⁷⁶, qui passe notamment par des démarches d'approvisionnement de proximité.

Nous avons abordé le secteur de la grande distribution en saisissant toutes les opportunités de rencontres qui nous étaient offertes¹⁷⁷, vues les difficultés que nous avons rencontrées pour entrer en contact avec ce secteur du système alimentaire (cf. introduction générale). Notre premier contact a été établi avec deux personnes du siège social du groupe avec lesquels des entretiens téléphoniques ont été menés, pour obtenir des informations factuelles et commencer une interprétation de la démarche. Ces entretiens ont été suivis d'échanges de courriers électroniques, par lesquels nous avons eu l'autorisation de nous entretenir avec deux directeurs de magasins parisiens dont nous avons obtenu les contacts. Lorsque nous avons précisé notre demande de rencontrer des directeurs de magasins du cœur de la métropole, hors Paris, aucune réponse ne nous a été clairement donnée (nous y reviendrons). D'autres méthodes ont complété cette démarche d'entretiens semi-directifs : la promenade commentée d'un directeur de magasin, une enquête photographique sur site, une enquête de type

¹⁷⁶ Parfois interprété par l'anglicisme *green washing*, faisant référence à la dimension de durabilité que s'appliquent ou qu'affichent certains acteurs.

¹⁷⁷ Il faut ici préciser que l'enquête de terrain a eu lieu aux premier et deuxième trimestre 2013, alors que la politique d'approvisionnement de proximité du groupe Casino entrait dans sa phase de finalisation et que les services étaient très enclins à communiquer autour de cette démarche à l'extérieur, avant le lancement de la campagne de communication au grand public, prévue pour 2014.

lexicographique (comptage et interprétation de l'utilisation de champs sémantiques des termes du triptyque proximité-qualité-durabilité).

Le chapitre sept s'organise de la manière suivante. Dans un premier temps, nous revenons plus en détail sur les stratégies d'approvisionnement de la grande distribution et l'inclusion récente de la variable de proximité dans celles-ci. Puis, nous nous attachons à décrire l'initiative Le Meilleur d'Ici, du groupe Casino, qui met en place une valorisation des produits de proximité spécifiques à chaque région dans tous ses magasins français. Nous tentons enfin d'évaluer et de caractériser cette démarche encouragerait la proximité au sein du régime alimentaire dominant.

7.1 Proximité, grande distribution et approvisionnement

7.1.1. Généralités sur l'approvisionnement de proximité

L'approvisionnement des enseignes de la grande distribution résulte, à l'échelon le plus haut, de la politique du groupe auquel elles appartiennent¹⁷⁸. En fonction des groupes et des formes de vente choisies pour chaque type d'enseigne au sein des groupes, les choix d'approvisionnements laissent des marges de manœuvres variées aux acteurs de la distribution (des directions régionales aux directeurs de magasins).

À une échelle méso, l'approvisionnement dépend des centrales d'achat dont dépendent les magasins. Celles-ci organisent notamment la « recherche (*sourcing*¹⁷⁹), [la] mise au point, [la] négociation et [l']achat des produits et services vendus [en magasins] » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 450). Elles constituent ainsi un catalogue dans lequel les directeurs de magasins peuvent ou doivent puiser les références¹⁸⁰ de leur assortiment¹⁸¹. Le mouvement de concentration de l'activité des centrales d'achat enclenché dans les années 1990 est à l'origine du renforcement de l'internationalisation des provenances des denrées vendues par la grande distribution (cf. chapitre 3). Les

¹⁷⁸ Chaque groupe définit une politique générale qui consiste à faire un maximum de profit à l'heure du bilan financier. Les politiques définies à long terme donnent l'ambition et l'orientation générale du groupe en termes de positionnement sur le marché. À plus court termes, elles exploitent les opportunités rencontrées sur le terrain.

¹⁷⁹ Anglicisme désignant l'identification de potentiels fournisseurs, le *sourcing* comprend la recherche, la localisation et l'évaluation de ceux-ci pour trouver celui qui répondra le mieux aux exigences (économiques notamment) de l'acheteur.

¹⁸⁰ Catégorisation caractéristique d'un article proposé à la vente. Par exemple, « [le] T-shirt modèle A du fournisseur X comprend cinq tailles et quatre coloris dans chaque taille, soit au total vingt références » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 260).

¹⁸¹ Ensemble des références constituant l'offre commerciale d'un point de vente. La littérature commerciale distingue la largeur (nombre de catégories de produits proposés à la vente) et la profondeur (nombre de références proposées dans chaque famille de produits) de l'assortiment.

négociations au moment de la constitution des catalogues se font à l'échelle internationale, au plus offrant économiquement.

Enfin, à l'échelle micro, celle des magasins, des distinctions peuvent être observées : les directeurs de magasins ont une liberté plus ou moins grande dans la constitution de leur assortiment de référence, notamment en fonction de la forme juridique de ceux-ci. Certains succursalistes¹⁸² sont entièrement dépendants du catalogue de la centrale d'achat de leur groupe, tandis que certains franchisés¹⁸³ peuvent se permettre de constituer un catalogue parallèle, avec des fournisseurs qui leur sont propres tout en puisant une partie de leur assortiment dans le catalogue centralisé.

Cette relative liberté laissée par certains groupes est à l'origine de démarches intégrant de fait une dimension de proximité dans l'approvisionnement, mais notre enquête exploratoire de ce terrain montre que cela n'est pas spécifiquement signalé en magasin. L'objectif à toutes les échelles (groupe, centrale, magasin) est le contrôle maximal de la chaîne d'approvisionnement, pour garantir un équilibre profitable au groupe entre les prix de vente aux consommateurs et les marges opérables par rapport aux prix d'achat aux fournisseurs (Ducrocq, 2006).

Avant de nous intéresser plus précisément à l'approvisionnement de proximité, il convient de souligner que la proximité n'est pas une nouveauté dans le vocabulaire courant du secteur de la grande distribution. Il fait appel aux choix de localisation des groupes et de leurs enseignes par rapport à leur clientèle.

En ville, le commerce de proximité est compris comme le canal de vente des produits que les consommateurs achètent dans leur sphère quotidienne : proche de leur lieu de travail, de résidence, de loisir, etc. Autrement appelé commerce de quotidienneté, il « regroupe les commerces pour lesquels les achats des consommateurs sont quotidiens, ou du moins très fréquents : commerce alimentaire spécialisé (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, poissonneries, commerces de fruits et légumes, de boissons, de tabac et autres commerces de détail alimentaire), alimentation générale, supérettes, éventaies et marchés, traiteurs, cafés-tabacs, librairies, marchands de journaux, papeteries et pharmacies » (Solard, 2010, p. 20).

En Île-de-France – comme dans d'autres territoires métropolitains où le maillage des établissements commerciaux est très dense¹⁸⁴ – la grande distribution se situe sur un

¹⁸² Le succursalisme correspond à une extension géographique de la maison-mère. Les succursales sont des commerces financièrement autonomes juridiquement dépendants de leur groupe.

¹⁸³ La franchise est un système contractuel qui lie un franchiseur en amont (vente en gros) et un franchisé en aval (vente au détail) mais dont chacune des parties prenantes possède un patrimoine propre. Des hybridations existent : un groupe intégré peut vendre des franchises par exemple.

¹⁸⁴ Le temps d'accès moyen à un commerce de proximité pour la population résidant dans une commune rurale francilienne est inférieur à quatre minutes (Solard, 2010, p. 3).

terrain très fortement concurrentiel, en particulier au cœur de la métropole. Le secteur développe depuis le milieu des années 2000, de nouvelles formes de commerce de proximité en centre-ville, pour compléter l'offre de supermarchés et de supérettes de proximité de ses réseaux classiques avec l'apparition de *convenience stores* ou *city-markets*¹⁸⁵. La multiplication des sources d'approvisionnement alimentaire – notamment alternatives au régime dominant – n'est donc pas sans rapport avec le renforcement de la stratégie de proximité des enseignes de la grande distribution. Ce commerce de proximité du secteur dominant le marché alimentaire n'a pas de lien *a priori* avec l'approvisionnement de proximité de la grande distribution. Mais, en se positionnant à proximité de ses clients le secteur entend construire une connivence commerciale avec eux. Dans ce contexte, l'extension de la proximité de la simple localisation marchande à la mise en œuvre de réseaux de fournisseurs de proximité peut s'entendre comme une volonté de la part des acteurs dominants d'aller au devant des citoyens en rupture idéologique avec le commerce de masse.

Enfin, il est commun de noter, depuis le début des années 2000, un certain verdissement des pratiques des acteurs dominants du système alimentaire. « Alors que de nombreuses formes de vente directe se sont construites en réaction au modèle économique dominant d'échange de denrées alimentaires, celui-ci s'approprie des "recettes" développées avec succès. [...] Ces dispositifs cherchent à augmenter l'accessibilité vers les produits locaux ou labellisés. [...] Ainsi certains types de circuits courts s'inscrivent dans les schémas de consommation classiques, en renouvelant leurs formes de commercialisation sans en changer la finalité » (Berger, 2008, p. 93). L'appropriation d'une dimension de proximité, souvent assimilée à la construction d'une « offre locavore¹⁸⁶ »¹⁸⁷ est manifeste et certains acteurs des niches en dressent le constat : « l'aliment local est encore largement un passager clandestin mais pourrait ne pas le rester longtemps, comme le montrent les stratégies de certaines GMS [grandes et moyennes surfaces] ouvrant des espaces produits locaux » (Maréchal, 2008, p. 13). Déjà

¹⁸⁵ Ce format de vente apparu aux Etats-Unis propose une large gamme de produits consommables dans l'heure et de produits de dépannage (petite épicerie, produits frais...), sur de larges plages horaires d'ouverture. Ce format s'adresse essentiellement aux citoyens (plutôt jeunes d'ailleurs) et est amené à se développer en proposant de nouveaux services (point de livraison de courses par internet par exemple) (Vandercammen et Jospin-Pernet, 2010).

¹⁸⁶ Le mot locavore est reconnu en 2007 comme le mot de l'année du New Oxford American Dictionary qui le définit comme un adjectif appliqué à « une personne dont le régime alimentaire se compose seulement ou principalement de nourriture cultivée ou produite localement ». Le local est ici compris en termes de distance au consommateur. Celle-ci varie selon les interprétations des mouvements locavores à travers le monde autour d'une centaine de kilomètres (Prentice, 2007).

¹⁸⁷ Expression empruntée à la responsable Développement Durable des enseignes Monoprix (entretien du 3 juin 2011).

en 2002, l'agence d'étude Eurostaf note que pour redynamiser le secteur économique des hypermarchés, il faudrait « approfondir l'offre alimentaire en explorant de nouvelles niches de marché. De nouvelles niches peuvent continuellement être explorées dans l'alimentaire et sont source de croissance et de marges » (Eurostaf, 2002, p. 91). Plus récemment, J. Dioux et M. Dupuis notent, dans leur manuel économique et commercial que « depuis 2007-2008, [il existe] des risques accrus [en rapport avec] le *sourcing* [notamment du fait de la] nouvelle prise en compte du local »¹⁸⁸ (2009, p. 385). « [...] les distributeurs ne sont plus de simples intermédiaires mais peuvent devenir, de par leur position, de véritables garants du 'consommer autrement' dans une approche durable et citoyenne de l'économie » (Ibid., p. 443).

7.1.2. Spécificités du groupe Casino

- **Implantation territoriale en cœur de métropole**

Le groupe Casino est un groupement intégré¹⁸⁹ de distribution dont le mode originel de fonctionnement est succursaliste¹⁹⁰ : les magasins dépendent de la maison-mère qui garde le contrôle juridique et organisationnel des magasins et ceux-ci disposent d'une très relative liberté d'action dans la gestion des ventes. Le siège se situe à Saint-Étienne et des directions régionales assurent le suivi localisé de l'activité et l'application des lignes directrices données par le siège. La figure 7.1. montre la répartition régionale et départementale des points de vente en comparaison avec les chiffres nationaux¹⁹¹.

¹⁸⁸ J. Dioux et M. Dupuis (2009) voient ce nouvel engouement comme un moyen pour les consommateurs de faire valoir leurs aspirations et leurs droits, sur le principe des revendications consuméristes des années 1950 ou des années 1990. Nous nous attacherons plutôt à démontrer une logique inverse : les distributeurs ne tenteraient-ils pas d'adopter des raisonnements actuellement propres aux niches afin de maintenir leur place dominante dans le système et pour éviter leur disparition potentielle face à ces niches grandissantes ?

¹⁸⁹ Les groupes intégrés forment un type de réseau de distribution. Selon s'ils sont cotés en bourse ou non, appartiennent intégralement ou non à un actionariat, qui peut inclure les membres fondateurs (en général une famille) à des degrés divers (ex. le groupe Casino, coté à la bourse de Paris est partiellement géré par la famille Guichard ; tandis que le groupe Mulliez (Auchan notamment) est intégralement contrôlé par la famille du même nom) (Dioux et Dupuis, 2009).

¹⁹⁰ La société est fondée en 1898 par Geoffroy Guichard à Saint-Étienne. Et le premier supermarché Casino ouvre en 1960 à Grenoble (Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services, 2004).

¹⁹¹ Nous n'avons représenté que les enseignes Casino Supermarché et Hypermarché. Les autres enseignes du groupe (dont les discount) n'ont pas adopté la politique que nous analysons dans ce chapitre, et les supérettes sont assez marginales dans cette politique.

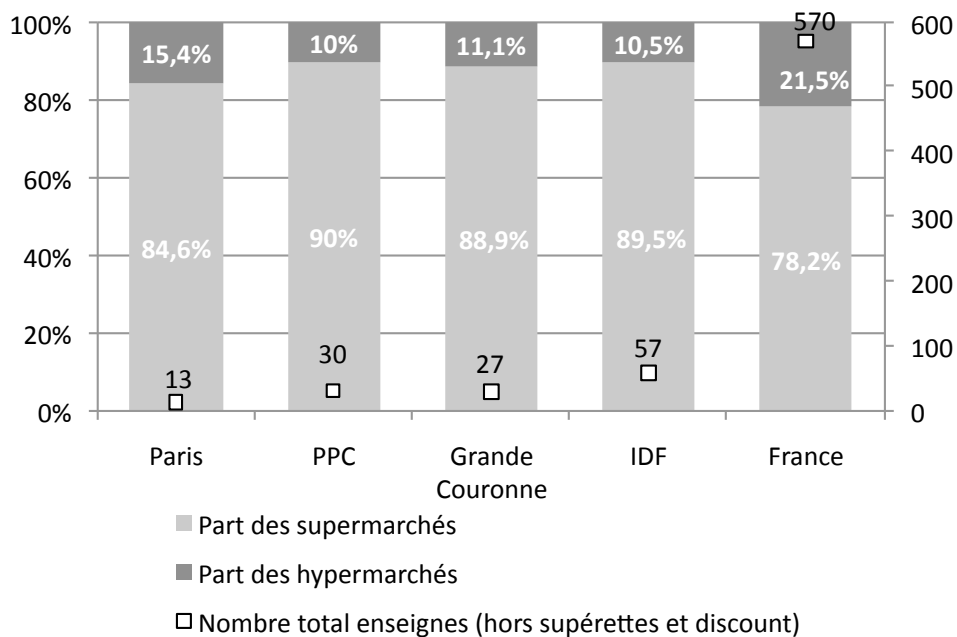


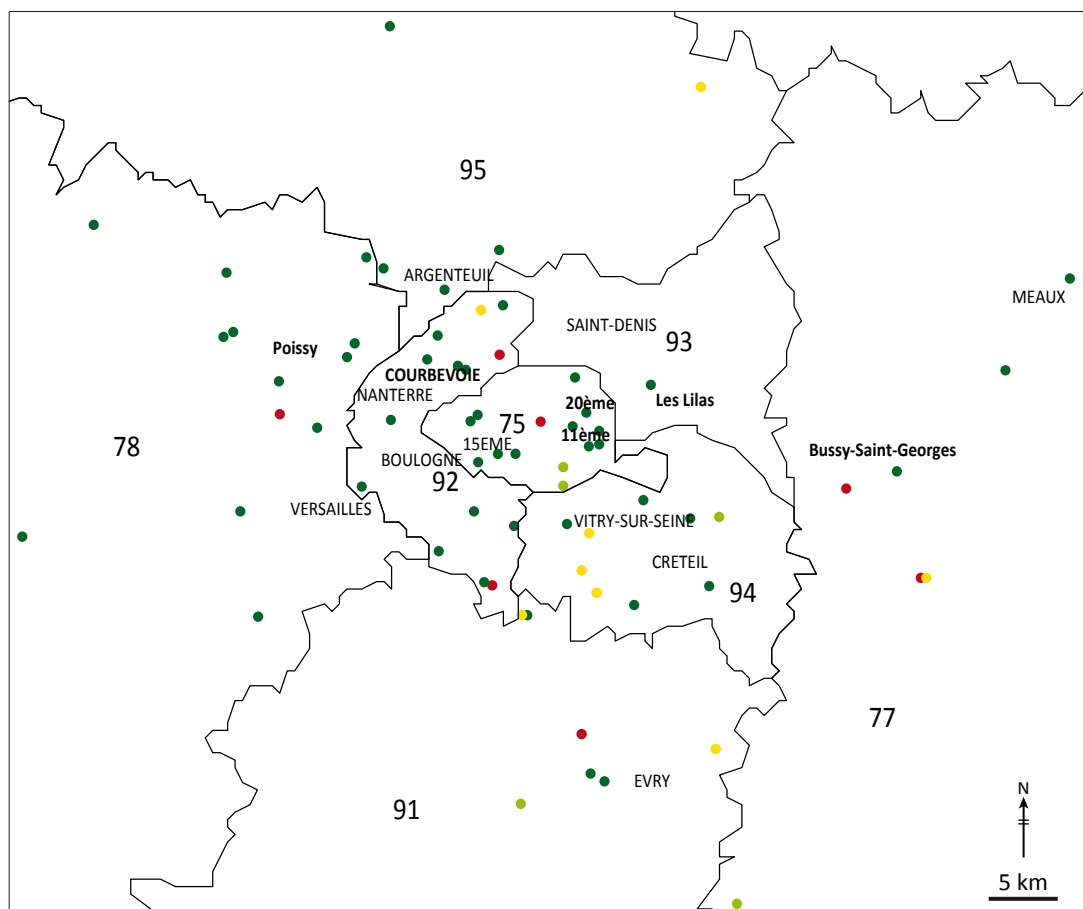
Figure 7.1. Répartition des formats points de ventes du groupe Casino : comparaison aux échelles nationale, régionale et départementale.

D'après : <http://www.casino.fr/magasins/page-1/7-magasin-casino.html?search=ile-de-france> [Consulté le 20 septembre 2013].

En Île-de-France, la direction régionale de Paris compte une majorité de supermarchés mais dans ce contexte, Paris concentre plus d'hypermarchés que le reste des départements franciliens¹⁹². Le maillage en cœur de métropole (Paris et Petite Couronne) est bien plus dense que dans le reste de l'Île-de-France. Cela correspond au positionnement dit de « proximité » du groupe. La proximité est ici comprise en son sens commercial : Casino se positionne comme enseigne de commerce de proximité, en particulier en centre-ville (Casino, 2012). Cela serait d'autant plus flagrant si l'on avait pris en compte d'autres enseignes du groupe, éminemment urbaines (Monoprix et ses déclinaisons, ainsi que Franprix).

La carte de la figure 7.2. représente les implantations de Casino en Île de France.

¹⁹² Cela est dû aux deux hypermarchés du XIII^e arrondissement.



- Centrale d'achat ● Hypermarché NANTERRE Commune parmi les trois les plus peuplées du département
- Entrepôt de stockage ● Supermarché Montrouge Commune parmi les trois les plus denses du département

Figure 7.2. Localisation des implantations du groupe Casino en Île-de-France.

D'après : <http://www.casino.fr/magasins/page-1/7-magasin-casino.html?search=ile-de-france> [Consulté le 20 septembre 2013] et Groupe Libre Service Actualité (ed.), 2008.

Les supermarchés sont plus densément implantés dans le cœur de la métropole. Quelques hypermarchés sont situés au sud du territoire et cela est à rapprocher du contexte régional fortement concurrentiel dans cet espace (Soulard, 2010). Les centrales d'achat sont relativement également réparties dans chaque département pour couvrir les besoins de tous les sous-bassins de consommation. Leur localisation n'est pas nécessairement corrélée avec celle des entrepôts où arrivent les livraisons des fournisseurs et d'où repartent les stocks approvisionnant chaque magasin, via les plateformes logistiques. L'approvisionnement semble fonctionner en flux tendus et le territoire apparaît comme segmenté de manière fonctionnelle. L'activité de vente est polarisée au centre et à l'ouest du cœur de la métropole, le sud-est concentre les « grosses » activités (hypermarchés et entrepôts), et la périphérie accueille ponctuellement des activités de vente (proche des satellites métropolitains) et d'entreposage.

Nous avons collecté sur le site internet du groupe Casino, treize années de littérature institutionnelle, présentée dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque document, nous avons fait manuellement la recherche systématique des termes du triptyque proximité-qualité-durabilité et de leurs dérivés sémantiques, ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. Pour la proximité, nous avons additionné les occurrences du terme local, plus présent dans ce type de littérature, d'autant que la proximité peut faire référence à des localisations commerciales (proximité propose (commerce et service de proximité)).

Verdissement du discours et interprétation sémantique du triptyque proximité-qualité-durabilité

| Termes principaux analysés | Proximité | Durabilité | Qualité |
|----------------------------|--|---|---|
| Dérivés sémantiques | Proximité/Qualité/Durabilité Proximités Proche/Proches Locale/Locales Local/Locaux Locavore/Locavores | Durabilité Durabilités Durable/Durables | Qualité Qualités Qualitative/Qualitatives Qualitatif/Qualitatifs |

Les figures 7.3 et 7.4. donnent une vision de la mobilisation du triptyque proximité/qualité/durabilité en ce qui concerne l'approvisionnement dans les documents officiels publiés par le groupe Casino depuis 2000 (rapports d'activité et rapport de développement durable). La méthode mobilisée pour cette analyse est détaillée dans l'encadré 7.1, ci-dessous.

Nous avons ensuite discriminé la part des termes comptés concernant l'approvisionnement, les fournisseurs et les produits commerciaux réalisés des usages institutionnels, produits par le groupe Casino dans sa fonction de méthode d'analyse des discours institutionnels, produits par le groupe Casino dans sa mobilisation des termes du triptyque proximité/durabilité/qualité.



Avant 2002, la faible importance donnée à la durabilité pourra être interprétée comme le résultat de l'absence d'un rapport dédié. Entre 2002 et 2007, le nombre peu important de pages des rapports de développement durable nous permettra d'envisager l'insertion de ce vocable dans la littérature du groupe sans effet grossissant de l'intérêt pour le champ de la durabilité. En 2008 et 2009, des excès langagiers dans le champ lexical de la durabilité pourront être attribués à la redondance entre rapports de développement durable et rapport d'activité et de développement durable. Enfin, entre 2010 et 2012, comme il n'existe plus qu'un seul type de rapport, confondant activité et développement durable, nous serons en mesure de qualifier plus finement l'appropriation des trois piliers du triptyque par les rédacteurs des rapports.

La figure 7.3. montre la présence de chacun des termes considérés dans les rapports d'activité et/ou de développement durable du groupe. Notons que l'approvisionnement alimentaire est un thème assez présent dans les résultats du groupe lorsque les bilans évoquent les trois termes du triptyque.

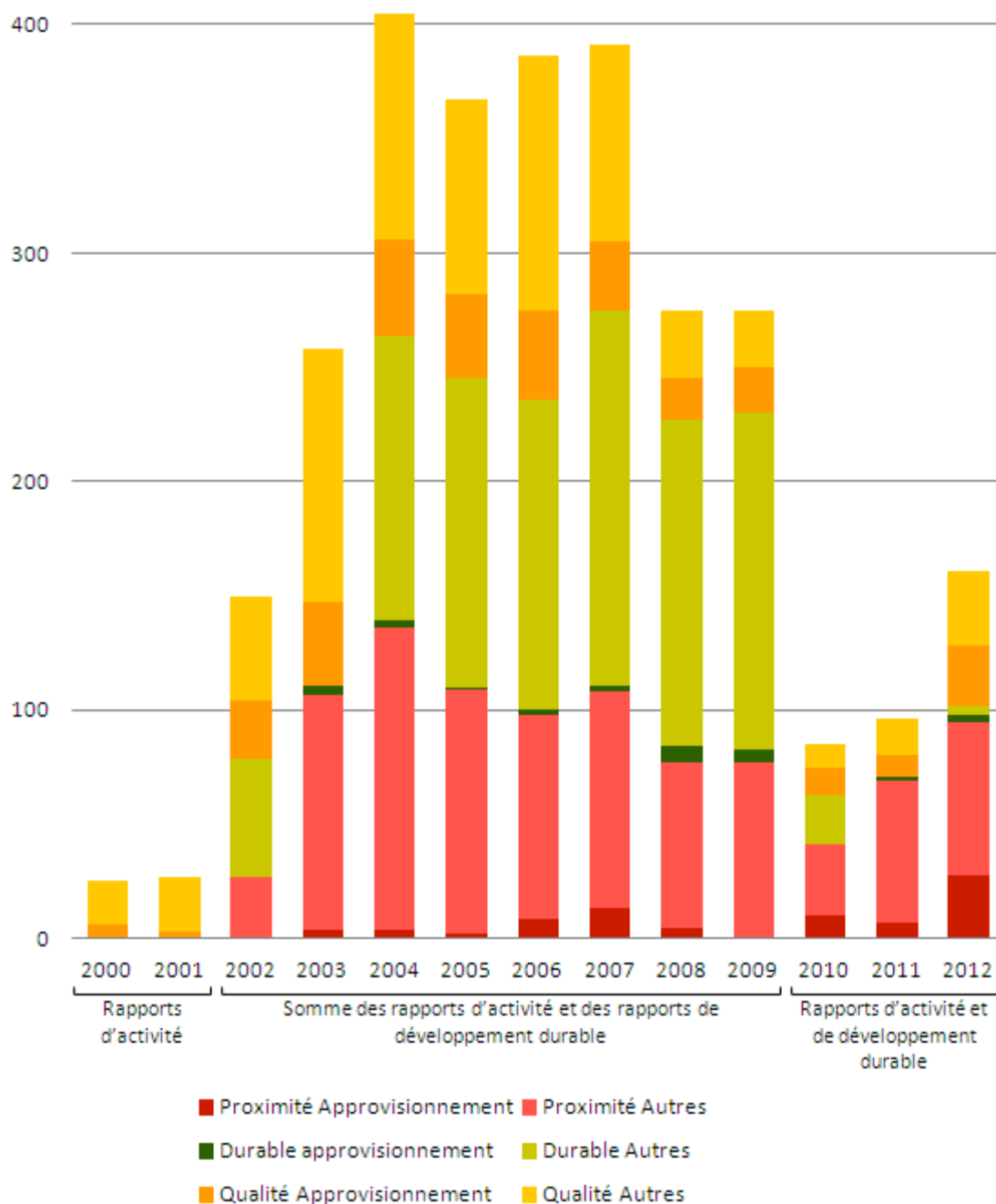


Figure 7.3. Nombre d'occurrences sémantiques des termes du triptyque proximité-qualité-durabilité dans la littérature produite par le groupe Casino entre 2000 et 2012.
D'après Groupe Casino, 2012, 2011, 2010, 2009a et b, 2008a et b, 2007a et b, 2006a et b, 2005a et b, 2004a et b, 2003a et b, 2002a et b, 2001 et 2000.

La qualité et la proximité dominent la période étudiée bien que la proximité prenne réellement de l'importance à partir du milieu des années 2000. Cela corrobore nos observations tendanciennes. Enfin la durabilité est relativement peu mobilisée en dehors de la période 2004-2009¹⁹³.

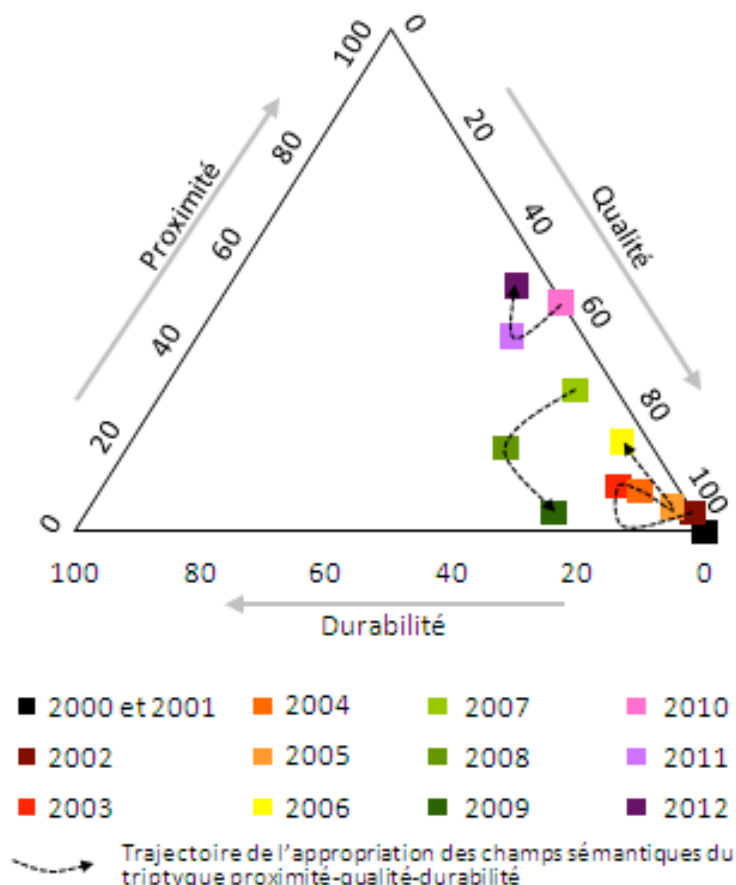


Figure 7.4. Diagramme ternaire montrant le positionnement sémantique du groupe Casino dans le triptyque proximité-qualité-durabilité.

D'après Groupe Casino, 2012, 2011, 2010, 2009a et b, 2008a et b, 2007a et b, 2006a et b, 2005a et b, 2004a et b, 2003a et b, 2002a et b, 2001 et 2000.

La figure 7.4. présente l'appropriation du triptyque par le groupe : chaque document montre un barycentre différent qui permet de suivre l'évolution de la mobilisation des trois variables du triptyque. Le début de la période (2000-2001) étudiée montre une claire absence d'intérêt pour la durabilité et la proximité, en termes d'approvisionnement alimentaire. Entre 2002 et 2006, rien ne change fondamentalement, si ce n'est l'utilisation ponctuelle de ces deux autres variables du triptyque que nous attribuons à un effet langagier, sans doute commun à d'autres institutions commerciales à l'époque, et assimilable à la démocratisation du vocabulaire

¹⁹³ Notre recherche sur ce point ne permet pas d'établir avec certitude qu'un glissement s'est opéré de la catégorie sémantique de la durabilité vers une autre.

du développement durable. La période 2007-2009 montre un renforcement de la variable durabilité, indiquant sans doute l'installation dans les mœurs du groupe de quelques principes de durabilité. Enfin, c'est entre 2010 et 2012 que la littérature institutionnelle du groupe semble progressivement s'attacher à la variable de proximité en lien (faible) avec celle de durabilité, mais toujours proche de celle de la qualité, vue comme une valeur intrinsèque du groupe.

Dans ce contexte institutionnel et territorial, le groupe Casino revendique une politique d'approvisionnement de proximité inscrite dans la durée. Une partie de l'assortiment est laissée libre à chaque directeur de magasin qui peut mettre en place des partenariats avec des fournisseurs de leur proximité. Les responsables de la mise en place de cette politique l'expliquent en ces termes.

« [...] en fait, ça fait plus de 10 ans, mais avant c'étaient plutôt les magasins qui géraient ça. Ils ont toujours été, notamment au niveau des supermarchés, impliqués dans le local. Mais il a fallu structurer tout ça. Parce que quand c'est fait à l'échelle du magasin... »¹⁹⁴.

« Alors, on avait une offre locale [...]. Sur toute la France, on aime travailler chez Casino avec des produits dits locaux ou régionaux. Il y en a toujours eu, principalement sur les enseignes de supermarché (les hypermarchés étaient un peu plus timides là-dessus). Et donc, il y a toujours eu un petit coin avec des produits régionaux. Et là, le local, c'est vraiment depuis mai 2011, où on s'est ciblé sur le local pur, avec le concept Le Meilleur d'Ici mais il y a toujours eu un petit peu de produits locaux chez Casino »¹⁹⁵.

Il faut néanmoins souligner que ces approvisionnements, s'ils relèvent parfois d'une offre de proximité en lien direct avec les producteurs, peuvent le plus souvent être rapprochés des démarches de valorisation des produits régionaux (Fumey, 2010), issus des industries agro-alimentaires.

7.2 Casino en lien avec les producteurs

7.2.1. Aux origines d'une valorisation de la proximité

Au tournant des années 2010, la mise en valeur d'un approvisionnement de proximité par un acteur de la grande distribution commence à être commentée et argumentée dans la littérature scientifique et professionnelle du secteur (Caussil, 2010 ; Riberolles, 2010).

¹⁹⁴ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

¹⁹⁵ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

Tout d'abord, les acteurs du régime dominant sont conscients de leur importance, bien que toute relative, dépendance à leur clientèle. « Dans une économie hautement concurrentielle, il s'agit d'obtenir durablement la préférence du consommateur pour l'enseigne ; c'est pourquoi le consommateur doit être au cœur des préoccupations, dans la mesure où il conditionne sa réussite et ses performances » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 33). Ces acteurs dominants mettent en place des stratégies visant à connaître les préoccupations des consommateurs afin de devancer leur désir ou de créer des besoins qui soient profitables au régime qu'ils dominent. « [...] ces vingt dernières années, les travaux concernant le comportement du consommateur ont particulièrement porté sur les aspects subjectifs et émotionnels de sa personnalité, rompant avec des approches purement utilitaristes [qui avaient cours jusque dans les années 1980] » (Ibid., p. 53). Les auteurs ajoutent que « la crise économique et environnementale mondiale commence à bouleverser un certain nombre d'idées acquises sur le comportement du consommateur, ce qui oblige le distributeur à s'adapter à des changements de fond avec des méthodes d'investigation de plus en plus fines » (Ibid., p. 33). Ainsi, les consommateurs seraient à la recherche d'un renouveau de l'authenticité dans leur activité de consommation. « Un produit, une marque ou une enseigne sont perçus comme authentiques par un consommateur s'ils sont vrais et s'ils sont originaux à ses yeux. L'objet authentique est porteur de racines (par exemple, l'histoire d'un lieu) qui le singularisent. La recherche d'authenticité en tant que racines est parfois rattachée à la nostalgie, regret d'un temps passé idéalisé et transformé¹⁹⁶ » (Ibid., p. 57). « L'objet authentique doit être naturel, c'est-à-dire sans intervention humaine qui vienne le dénaturer. [...] L'authentification peut aussi passer par une mise en avant de l'ancrage géographique et 'terrien' de l'objet (de l'enseigne, par exemple) dans l'imaginaire du consommateur » (Ibid., p. 58-59). La valorisation de l'authenticité fait appel aux ressorts à la fois hypermodernes (au sens de F. Ascher) de la société contemporaine et s'inscrit notamment dans l'émergence sociétale des préoccupations concernant le développement durable Ce signal des consommateurs serait apparu « depuis 2005, et plus particulièrement en 2007-2008 » (Ibid., p. 66). En effet, en 2008, la marque de distributeur¹⁹⁷ du groupe Casino lance un étiquetage des produits présentant l'indice

¹⁹⁶ Les auteurs ajoutent : « ainsi, les petits commerces traditionnels sont pour certains authentiques au regard des grandes enseignes internationales dans la mesure où ils [...] symbolisent la proximité, le lien social » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 57). D'où l'adoption du mot proximité pour caractériser un format d'enseigne se voulant proche des consommateurs.

¹⁹⁷ En créant une marque, le distributeur en est le propriétaire mais rarement le fabricant. La production est généralement gérée en sous-traitance. L'adoption d'une marque de distributeur répond à différentes stratégies : concurrencer à qualité équivalente, les grandes marques industrielles ; gagner en clientèle sur le plan du prix avec une qualité relativement inférieure aux grandes marques ; gagner en clientèle avec une stratégie mixte qualité-prix variable selon les types de produits de la gamme de

carbone développé par le groupe¹⁹⁸ (figure 7.5.), pour permettre au consommateur de faire leur choix en ayant, au moins pour les produits de sa marque de distributeur, le coût « environnemental » de leur achat¹⁹⁹.



Figure 7.5. L'indice Carbone Casino et la « recyclabilité » d'un produit Casino.
Source : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2008, p. 3.

À la fin de notre enquête de terrain en juillet 2013, nous avons trouvé des tracts en magasin qui vantent à la fois l'indice environnemental fondé par la marque et le fait que la majeure partie des produits de la marque de distributeur du groupe sont élaborés en France, témoignant d'une volonté de s'affranchir (toutes proportions gardées) de l'internationalisation du système alimentaire (figure 7.6.).



Figure 7.6. Tract distribué dans un supermarché Casino de l'est parisien à l'été 2013.
Sources : documentation Casino.

marque de distributeur ; créer une opportunité quand le produit proposé n'est pas beaucoup décliné pour contrebalancer le poids d'une marque nationale ou internationale. Elles ont aujourd'hui une puissance symbolique puisque le consommateur a l'impression de faire un choix responsable en qualité et « alternatif » aux marques traditionnelles (Barles et Bognon, 2010).

¹⁹⁸ Cet indice prend notamment en compte la masse de dioxyde de carbone nécessaire à la fabrication du produit, de son emballage, des transports qu'ils impliquent ainsi que de la « recyclabilité » de ceux-ci ([s.a.], 2008).

¹⁹⁹ Comme d'autres indicateurs environnementaux, celui-ci a le mérite d'être accessible au grand public, même si les choix méthodologiques qui président à sa construction sont discutables (choix de la molécule CO₂ par rapport à toute autre, approximations dues à la conversion de toutes les émissions de gaz à effet de serre en émissions CO₂, choix d'un indice environnemental fondé uniquement sur les émissions de gaz à effet de serre, choix des étapes du cycle de vie du produit et approximations dues aux généralisations etc.).

C'est dans le cadre de ce verdissement des pratiques de la grande distribution et de la volonté de satisfaire les désirs d'authenticité des consommateurs que se met en place la politique Le Meilleur d'Ici. Elle vise, à l'échelle de chaque direction régionale, la mise à disposition des clients des enseignes Casino des produits de leur immédiate proximité géographique tout en essayant d'y associer une proximité relationnelle entre le producteur, les directeurs de magasins et les clients.

7.2.2. Le Meilleur d'Ici

- **À l'échelle nationale : acteurs impliqués, mise en place de la politique, premiers résultats**

Le Meilleur d'Ici est une politique initiée à l'échelle nationale par le groupe Casino en mai 2011, ainsi que l'explique la responsable de l'offre locale du siège de l'entreprise.

« [...] on a testé à Saint-Etienne, sur la région stéphanoise, un concept de mise en avant des produits et producteurs locaux, avec un habillage rayon et un regroupement la plupart du temps, des produits pour faciliter le repérage des consommateurs. Donc on a à la fois intensifié l'offre, à la fois on l'a valorisée par de la PLV [publicité sur le lieu de vente²⁰⁰] et de l'ILV [information sur le lieu de vente²⁰¹] spécifiques, pour développer le chiffre d'affaire. Donc on a eu un franc succès sur Saint-Etienne, et donc ensuite on a développé cela sur toute la France, avec un objectif qui était fin décembre 2012. Donc on a développé petit à petit toutes les régions, même si on n'a pas fonctionné par régions mais par grappes de magasins, on a plutôt essayé de regrouper des magasins à proximité, avec une certaine culture, puisque c'est important dans la consommation »²⁰².

L'importance de la demande des consommateurs sera développée plus bas. Il faut souligner que l'initiative de cette politique provient de la perception du groupe de distribution d'une tendance chez les consommateurs à préférer les produits dont ils peuvent identifier la provenance, qu'ils valorisent d'autant plus que le territoire de leur

²⁰⁰ La publicité sur le lieu de vente (PLV) correspond à une mise en valeur de l'offre en magasin qui consiste en de l'animation (« donner la vie, du mouvement à la surface de vente pour 'casser l'aspect clinique' que donnent un ordre et une rigueur visuelle trop importants. [...] Ces animations sont réglées par les fournisseurs », Dioux et Dupuis, 2009, p. 373) et en la démonstration (« vise à montrer, à prouver aux yeux du client, ses qualités, et ce éventuellement en lui faisant utiliser ou déguster » Dioux et Dupuis, 2009, p. 374).

²⁰¹ L'information sur le lieu de vente (ILV) désigne une mise en valeur de l'offre en magasin qui « vise à renseigner le prospect ou le client sur le lieu de vente. Elle est d'autant plus efficace qu'elle est proche du produit, voire sur son conditionnement. Contrairement à la PLV, l'ILV ne comporte pas de publicité pour les produits ni pour les marques. Elle est strictement limitée aux caractéristiques objectives et quantifiables du produit. [...] Pour une dimension et une efficacité optimales, l'ILV doit s'appuyer, au-delà de la simple information technique sur le produit [...], sur les tendances économique-sociétales fortes » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 374).

²⁰² Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

production leur est proche (de manière géographique ou en termes d'identification culturelle).

« [...] on suit toutes les tendances consommateurs, et on avait des études qui nous disaient qu'il y avait un vrai besoin de réassurance par rapport à toutes les crises alimentaires. Parce que ça n'est pas d'aujourd'hui, il y a en ce moment, la dernière crise sur la vente de cheval au lieu de bœuf. Mais il y en a toujours eu des crises. [...] Et donc, pour le client, le fait d'acheter des produits fabriqués à côté de chez lui, c'était un des aspects. Et puis après c'est aussi lié à la crise [économique], un besoin de soutenir l'économie locale : parce que quelque part, acheter des produits qui sont fabriqués à côté, c'est défendre l'emploi d'un voisin, de quelqu'un de la famille, de connaissances... c'est la défense de tout le patrimoine local, de l'économie locale. Ce sont vraiment les deux critères importants pour nos consommateurs, et on avait des études qui nous disaient que c'était de plus en plus impliquant (*sic*) dans leur acte d'achat. C'est vraiment une réponse à la demande des consommateurs. Et puis on a aussi une vraie volonté d'être solidaire dans l'économie locale, parce qu'on est une enseigne de proximité depuis longtemps, on a toujours eu des actions locales, on a toujours été impliqué localement. Donc ça faisait du sens par rapport à nos valeurs intrinsèques »²⁰³.

La mise en place du Meilleur d'Ici a nécessité quelques aménagements dans la politique interne du groupe quant aux modalités d'approvisionnement des magasins. En effet, il fallait concilier la structure régionale de l'approvisionnement (des grappes de magasins²⁰⁴ sont approvisionnées par des centrales d'achats et éventuellement des entrepôts communs) et le caractère national de la politique du Meilleur d'Ici²⁰⁵.

Nous avons évoqué plus haut que l'offre locale de Casino n'est pas perçue par ses décideurs comme quelque chose de nouveau du fait de la valorisation ancienne des produits régionaux, ou de terroir. La mise en place du Meilleur d'Ici a donné un poids plus conséquent à la « cellule dédiée²⁰⁶ » à l'offre de proximité. Le service situé au siège du groupe est dorénavant entièrement voué à la mise en place et au suivi de cette politique : l'approvisionnement de proximité des magasins est dès lors piloté depuis

²⁰³ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁰⁴ Ensemble de magasins regroupés institutionnellement ou dans la pratique professionnelle pour la pertinence (commerciale, managériale, etc.) de leur proximité géographique et éventuellement de leur mode de fonctionnement.

²⁰⁵ C'est d'ailleurs le cas pour toute politique de groupe qui se donne des objectifs localisés : « la recherche de l'équilibre entre la centralisation et la délégation est un objectif très délicat à atteindre car les distributeurs doivent concilier deux objectifs antinomiques : la centralisation en amont (siège) pour la cohérence de l'image et les économies d'échelle ; la délégation en aval (points de vente) pour répondre aux besoins locaux et motiver le personnel sur le terrain » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 275).

²⁰⁶ Selon l'expression de la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

Saint-Étienne. Cet apparent paradoxe qui consiste à mener à l'échelle nationale une politique d'offre de proximité, est justifiée ainsi par la responsable de la cellule dédiée.

« [...] il faut codifier, il faut suivre les prix d'achat, il faut quand même avoir un minimum de garanties sanitaires pour nos consommateurs. [...] Donc il a fallu mettre en place un *process* [i.e. une manière de procéder], de la rigueur, pour structurer, pour avoir des fournisseurs qui tenaient la route financièrement, sur le plan hygiène et qualité, et puis avoir des assortiments sur lesquels on suit les ventes, pour savoir si ça se vend ou si ça ne se vend pas. Parce qu'il ne s'agit pas de tout mettre dans les assortiments, ce n'est pas possible. Apporter plus de rationalité, de pragmatisme, dans le travail qui était fait avant dans les magasins. Et puis c'était leur apporter de l'aide aussi, administrative... parce que c'est assez lourd administrativement, il y a de l'accompagnement à faire avec les producteurs. [...] Donc, la cellule qui existe est vraiment là pour les accompagner sur tous les dossiers à monter »²⁰⁷.

L'importance de la cellule dédiée à l'approvisionnement de proximité est légitimée par la spécificité des négociations à mener avec les producteurs dans chaque région.

« On ne négocie pas et on ne travaille pas de la même manière avec une multinationale, comme avec un petit producteur. [...] [La cellule de Saint-Étienne se distingue des centrales d'achat régionales en ce qu'elle] a en charge justement le référencement, la négociation avec les petits fournisseurs parce qu'il faut déconnecter ça des grandes multinationales, ou des grandes PME... on ne peut pas les travailler de la même manière. Il y a d'autres contraintes, un modèle économique qui n'est pas du tout le même. Et ces producteurs là ne sont pas gérés dans la centrale d'achat, mais par nous ici à Saint-Etienne, donc l'offre locale. Et nous on travaille ensuite en lien avec les magasins, donc toute la partie *sourcing*, donc les études, les comptes d'exploitation²⁰⁸ [...] »²⁰⁹.

Nos interlocuteurs au siège précisent qu'il est parfois difficile de contracter des partenaires qui soient à la fois volontaires et qui correspondent aux exigences du groupe notamment en termes qualitatifs (cf. commentaire la responsable de l'offre locale *infra*). Ces critères de sélection sont établis à l'échelle du groupe et comportent principalement la proximité géographique, l'aspect qualitatif et s'inscrivant dans un savoir-faire valorisable des productions²¹⁰, la capacité des fournisseurs à procurer des volumes suffisants à des prix négociés ainsi que leur volonté de coopérer avec une

²⁰⁷ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁰⁸ Plan de développement prévisionnel d'une entreprise.

²⁰⁹ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²¹⁰ « [...] un producteur de confitures artisanales, vraiment [cuites] au chaudron en cuivre, il faisait ça avec sa femme, il achetait des fruits de producteurs locaux... [...] il apporte vraiment quelque chose avec ses confitures artisanales : c'est deux personnes, une entreprise familiale, c'est fait avec des matières premières locales, et à l'ancienne... ». Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

enseigne de la grande distribution²¹¹. La sélection des produits de proximité dépend moins des caractéristiques habituelles de mise en valeur du patrimoine gastronomique et des spécificités régionales que de la volonté du groupe de valoriser la proximité géographique de produits, qu'ils soient banals ou non.

« En sachant que produits locaux, ça veut pas dire des spécialités culinaires. Ce n'est pas la choucroute en Alsace et la Cancoillotte en Franche-Comté. C'est à la fois bien sûr des spécialités culinaires s'il y en a, et c'est surtout la mise en avant de petits producteurs qui fabriquent localement et qui sont à moins de 80 km des magasins »²¹².

L'organisation de la mise en œuvre du Meilleur d'Ici peut se résumer au schéma de la figure 7.7.

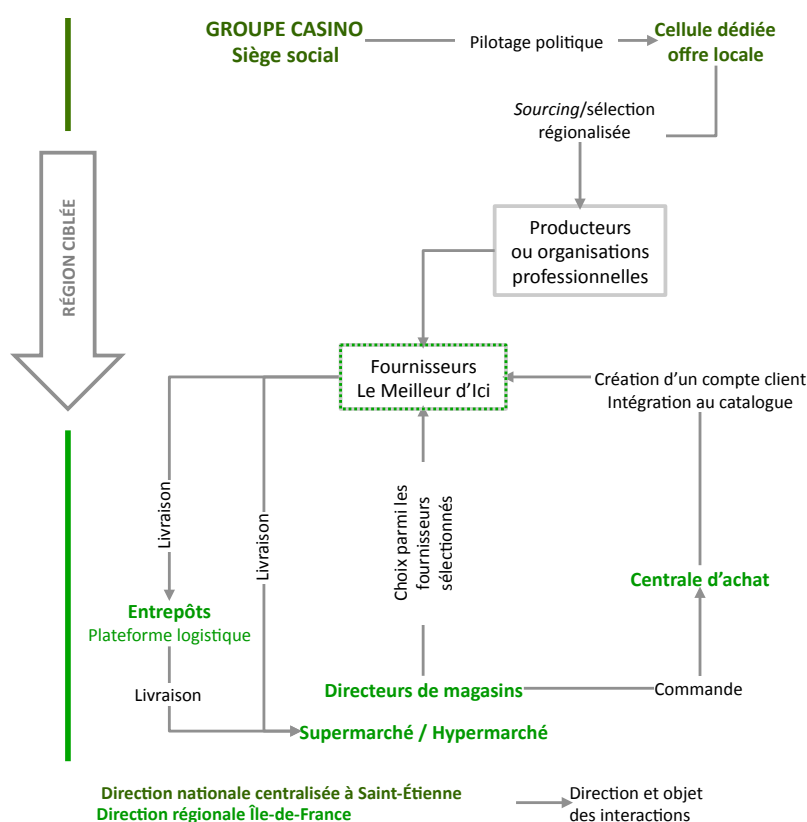


Figure 7.7. Organisation de la mise en œuvre du Meilleur d'Ici par le groupe Casino. Schéma générique à l'échelle nationale.

D'après les entretiens du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino ; et du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²¹¹ « Et certains [fournisseurs] étaient très réfractaires au départ, on n'a pas toujours eu que des gens volontaires pour travailler avec nous. Et il y en a avec qui ça se passe très bien parce qu'on est vraiment là pour travailler, pour avancer ensemble. Après, il y a toujours des difficultés. Mais ça s'est plutôt bien passé, on a bien développé, et aujourd'hui on a quelque chose de fort, avec une offre au consommateur qui est assez développée ». Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²¹² Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

La cellule « offre locale » du groupe référence les potentiels fournisseurs à proximité d'une grappe de magasins, en les contactant directement ou par le biais d'organisations professionnelles locales. Les fournisseurs sélectionnés obtiennent alors un compte-client et sont référencés par les centrales d'achat concernées. Une fois le catalogue établi, les fournisseurs livrent directement en magasin ou dans les entrepôts de la centrale d'achat régionale auprès de laquelle les directeurs de magasins passent leur commande habituelle.

La politique du siège indique que la proximité géographique mobilisée par les fournisseurs référencés par Le Meilleur d'Ici doit s'inscrire dans un rayon de 80 km autour des magasins qu'ils approvisionnent. Néanmoins, la gestion au cas par cas semble primer face à certaines difficultés d'adaptation aux territoires, rencontrées lors de la mise en place du Meilleur d'Ici.

« Mais ces 80 km c'est un ordre de grandeur. Après, plus on est proche mieux c'est mais on va parfois un peu au-delà. [...] En Franche-Comté, c'est limitrophe avec la Bourgogne. Il y a des produits qui sont fabriqués à 30 km mais que vous ne pouvez pas mettre dans Le Meilleur d'Ici en Franche-Comté, parce que le Franc-comtois il ne comprendrait pas. Parce que pour lui, Le Meilleur d'Ici c'est la Franche-Comté, pas la Bourgogne. Donc après, il y a toutes ces notions culturelles qui entrent en compte. Et ça on le voit sur le terrain, quand on travaille avec les magasins, et toutes leurs connaissances de la culture, de la mentalité, qu'on arrive à éviter de faire certaines erreurs. Parce que si c'est que géographique, effectivement, on pourrait aller plus loin. Mais parfois il faut se limiter pour éviter de froisser certaines susceptibilités très fortes. Il y a des ancrages culturels très forts. [...] J'ai le cas d'un producteur sur Lourdes, qui fait des yaourts. Il a commencé par livrer deux magasins en direct, des yaourts fermiers. Et puis il a pris tout Toulouse, et puis maintenant il m'appelle et il voudrait aller beaucoup plus loin. Alors je lui dis 'attention, j'ai d'autres producteurs ailleurs, il ne faudrait pas prendre la place de tout le monde' »²¹³.

En définitive, le déploiement du Meilleur d'Ici sur le territoire français aura pris dix sept de mois. La valorisation de cette politique est particulièrement exposée dans le rapport d'activité du groupe (figure 7.8.).

²¹³ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

Soutenir les filières de production locales

AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DE SES CLIENTS, LE GROUPE CASINO EST AUSSI UN PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE POUR LES PRODUCTEURS LOCAUX, FAVORISANT AINSI UN COMMERCE DURABLE.

VALORISER LES PRODUCTEURS LOCAUX

Signataire du Pacte PME dont l'objectif consiste à favoriser la croissance, l'efficacité et le rayonnement des PME-PMI, le groupe Casino entretient une relation privilégiée avec ses fournisseurs locaux. « Le Meilleur d'Ici » illustre la volonté du Groupe de s'investir aux côtés des producteurs. L'enjeu : proposer des produits locaux, fabriqués à moins de 80 kilomètres des magasins, sélectionnés avec soin pour contribuer au développement économique local. Lancé en 2011 dans la Loire, ce concept a été déployé dans 398 hypermarchés et supermarchés Casino, en partenariat avec 800 producteurs.

EN DIRECT DE LA CRIÉE

Le projet « Criée », initié en 2012 en Bretagne, en Normandie et en Île-de-France, participe de la même volonté. Casino est ainsi, en région parisienne, la seule enseigne de grande distribution à proposer la pêche du jour en direct des criées normandes. Autre illustration, au rayon des produits de la mer, le partenariat mené avec les ostréiculteurs régionaux constitue lui aussi un levier de développement économique partagé et une garantie de qualité pour les clients. Les huîtres Terre et Saveur – une marque comptant près de 254 produits principalement issus de filières locales – sont cultivées dans le respect de leur milieu et des spécificités régionales.

AUX SOURCES DU LAIT DANS LA VALLÉE DU LOT

Franprix développe également des partenariats avec les petits producteurs : en témoigne l'engagement noué avec 26 producteurs de lait de la Vallée du Lot fédérés au sein de l'association Cant'Avey'Lot. Proposé à un prix attractif, ce produit permet aux consommateurs de retrouver le vrai goût du lait certifié Bleu-Blanc-Cœur. Ce label garantit une meilleure composition lipidique, moins de graisses saturées et un équilibre accru entre Omega 3 et Omega 6. Pour les producteurs, cet accord est le gage d'une véritable relation de proximité et de confiance, Franprix s'engageant à acheter 4 millions de litres annuellement.



Figure 7.8. Extrait du rapport d'activité 2012 du groupe Casino présentant la mise en place de la démarche Le Meilleur d'Ici.

Source : groupe Casino, 2012, p. 60.

Il n'est point d'exergue explicite concernant la qualité et la durabilité de l'approvisionnement pour Le Meilleur d'Ici dans les documents du groupe. Casino se positionne comme un partenaire économique de la proximité des territoires dans lesquels il est implanté. Dans les « feuilles de routes » du rapport d'activité 2012²¹⁴, Le Meilleur d'Ici est classé dans la quatrième priorité du groupe (« Partenaire de confiance ») sous l'objectif intitulé « soutenir les filières locales de production »²¹⁵ (Groupe Casino, 2012, p. 86). En 2013, la quasi-totalité des magasins Casino en France participe à la démarche Le Meilleur d'Ici, même si les disparités du tissu économique ne permettent pas la même variété d'offre sur tout le territoire. La politique adressée à

²¹⁴ « Les feuilles de routes [...] illustrent les principales actions prévues pour répondre aux 16 priorités de la démarche de progrès RSE [i.e. responsabilité sociale des entreprises] du groupe. Elles ont pour but de nourrir le dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes » (Groupe Casino, 2012, p. 76).

²¹⁵ Au même titre d'ailleurs que le « développement de la filière locavore » des enseignes Monoprix (groupe Casino, 2012, p. 86).

la clientèle est donc orientée et assujettie aux disponibilités des tissus productifs dont dépendent les directions régionales du groupe.

- **Le Meilleur d'Ici en Île-de-France : dispositif, acteurs et outils**

L'Île-de-France a été la dernière région à mettre en place Le Meilleur d'Ici. Cela s'explique d'une part par le fait que la cellule dédiée n'avait pas spécialement conscience de l'existence d'un territoire productif de denrées spécifiques dans cette région et qu'elle supposait qu'il en allait de même pour les consommateurs.

« C'est-à-dire que moi, quand j'ai préparé mon plan pour faire mon budget et autre, Paris, je l'avais mis à côté, je ne l'avais pas provisionné. Parce que je n'avais aucune connaissance de tout ça. Et puis on s'est posé la question au fur et à mesure où on avançait... on a quand même 50 magasins parisiens... c'est là qu'on est tombé sur le CERVIA [centre régional d'innovation et de valorisation alimentaire de la Région Île-de-France], de par nos relations extérieures qui étaient en contact avec eux. Et c'est là que tout a été déclenché. Je pense que si le CERVIA n'avait pas existé, tout aurait été beaucoup plus compliqué »²¹⁶.

Des contacts ont pu être établis avec de potentiels fournisseurs par l'intermédiaire du centre régional d'innovation et de valorisation alimentaire de la Région Île-de-France (CERVIA), une institution créée en 2007 pour organiser, de manière transversale, la promotion des denrées produites sur le territoire francilien. Le CERVIA résulte de « la fusion de deux organismes : le comité de promotion et un [organisme] chargé du transfert technologique et du soutien aux entreprises. [...] La Région a décidé de créer un organisme unique dans son style, c'est-à-dire qu'on puisse travailler du champ à l'assiette ou de la fourche à la fourchette »²¹⁷. Du fait du potentiel productif de son territoire – près de 50 % de l'Île-de-France sont occupés par des terres agricoles – et des capitaux financiers et culturels de ses consommateurs – surreprésentation des classes moyennes et supérieures –, le CERVIA indique qu'un tournant est pris en 2011 en Île-de-France quant à la conscientisation des acteurs en amont du métabolisme alimentaire²¹⁸. La responsable du marketing de cet organisme indique que des approches avaient été faites par certains groupes de distributeurs entre 2011 et 2013, mais qu'aucune d'entre elles n'a abouti : le groupe Auchan ne parvenant pas à

²¹⁶ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²¹⁷ Extrait de l'entretien du 14 octobre 2011 la directrice Marketing, Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire.

²¹⁸ Notons que la responsable du marketing et de la communication de cet organisme indique une prise de conscience plus précoce des consommateurs, vers 2008.

s'extirper de sa politique centralisée, le groupe E. Leclerc n'ayant donné aucune suite et les enseignes Monoprix n'ayant jamais réellement engagé de discussion²¹⁹.

« [...] sur la problématique de la proximité, c'est une tendance qui s'est confirmée cette année. C'est-à-dire que c'est vraiment une thématique qui a émergé vraiment en début d'année 2011, où tout le monde a préempté cette volonté de se réapproprier les producteurs, de remettre en avant le fait qu'ils étaient en lien avec les producteurs »²²⁰.

Notre interlocutrice souligne d'ailleurs qu'une des actions du CERVIA consiste à faire connaître les ressources alimentaires disponibles sur le territoire francilien, dont de nombreux distributeurs (et les consommateurs qui en dépendent) ignorent l'existence.

« On a aussi une autre spécificité que n'ont pas les autres régions, c'est qu'on a une absence complète et totale d'image et de notoriété alimentaire, que n'ont pas les autres régions, dont on peut dire qu'elles ont des terroirs. [...] En Île-de-France, il n'y a pas de terroir, le consommateur considère qu'il y a un territoire. Et on a une problématique [*sic*, i.e. un problème] c'est qu'on n'est pas capable de l'identifier, c'est aussi lié à son nom. Il y a une méconnaissance des Franciliens de leur propre région, et une très mauvaise image perçue. Ce qui veut dire en résumé qu'on a une vision... la région a perdu son patrimoine gastronomique, elle a laissé la France le préempter et les entreprises alimentaires ne se sont pas attaquées à défendre leur propre territoire... »^{221, 222}

« C'est une idée qu'on se fait. C'est un *a priori* très bête, oui. Pour tout vous avouer moi je suis Parisien d'origine, donc je n'ai pas honte de le dire. On pensait vraiment que sur Paris il n'y avait rien et on se rend compte qu'il y a énormément de choses. [...] Mais dans notre esprit, Paris c'était le brie de Meaux, la moutarde de Meaux et c'était le jambon de Paris et les champignons, et c'était tout. Et en fait, il y a pleins de gens qui font pleins de choses. Il y a énormément de bières, ce qui est assez... qu'on ne soupçonnait pas »²²³.

La mise en place du Meilleur d'Ici en Île de France est ainsi racontée par les deux principaux protagonistes, responsables de l'offre locale au siège du groupe :

« On a, au sein de Casino, des relations extérieures qui sont en contact avec toutes les instances politiques, tout ce qui est agricole et autres, qui nous ont suivi sur le développement du Meilleur d'Ici. Et quand on a commencé à parler de Paris, ils

²¹⁹ Entretien du 23 juin 2013 avec la directrice Marketing du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire.

²²⁰ Extrait de l'entretien du 14 octobre 2011 avec la directrice Marketing du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire.

²²¹ Entretien du 23 juin 2013 avec la directrice Marketing du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire.

²²² Une des actions du CERVIA consiste d'ailleurs en la valorisation des productions franciliennes. La marque Saveur Paris Île-de-France, déclinée en cinq logos a pour objectif de valoriser les produits agricoles, artisanaux, élaborés en Île-de-France (deux de ces logos valorisent spécifiquement les denrées cultivées ou produites dans la région portant une certification AB).

²²³ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

nous ont mis en contact de manière plus officielle avec le CERVIA. Je pense qu'ils ont vraiment une démarche... on a vraiment travaillé sur toute la France et il y a d'autres instances, comme Produit en Bretagne, Vive la Bourgogne, Gourmandie (en Normandie) et Sud de France pour le Languedoc-Roussillon. Et je trouve que la démarche la plus aboutie c'est celle du CERVIA, parce qu'ils sont très exigeants : ils ont des cahiers des charges très précis, ils savent vraiment ce qu'ils veulent mettre en avant. Là, en ce moment, ils [le CERVIA et leurs marques] ont vraiment besoin de se faire connaître. Le problème, c'est plus une question de renommée... que les Parisiens, les Franciliens connaissent. Donc nous on a fait aussi une communication pour eux. Mais ils ont vraiment une très, très belle démarche. Ils sont vraiment dans cette volonté de développer ce qui est francilien, et même d'accompagner les producteurs dans la qualité, dans les produits qu'ils peuvent mettre en place. [...] Ça a été une belle découverte pour nous. On craignait au départ que ce soit très politique, et en fait non, ça ne l'est pas du tout, il y a vraiment des choses derrière, c'est concret. Pour nous il y a des preuves, ce n'est pas juste de la *com* (sic), il y a un vrai travail de fond qui est fait »²²⁴.

« Mon patron [Sabine Pélissier ?] m'a mis en relation avec le CERVIA et Bénédicte Dupont, en nous disant qu'il se passait des choses et que ça pouvait être intéressant de voir un petit peu sur Paris ce qu'on pouvait mettre en place. Donc on a été très vite. Moi j'ai fait un petit peu de *sourcing* sur internet, histoire de voir un petit peu ce qui existait. On a questionné un peu nos magasins pour savoir les fournisseurs qu'il y avait autour de chez eux, avec qui ils seraient intéressés pour travailler. Je n'ai pas eu beaucoup de retour des magasins mais les quelques retours que j'ai eus, on s'est rendu compte que les producteurs qu'ils me nommaient étaient des producteurs déjà adhérents au CERVIA. Donc du coup, on a monté la démarche avec le CERVIA, sachant que le CERVIA a demandé aux producteurs si ça les intéressait de travailler avec la grande distribution – parce qu'on fait un petit peu peur quand on arrive avec notre étiquette de grande distribution, donc ça n'est pas évident. Derrière elle [Bénédicte Dupont] m'a communiqué les noms des producteurs qui souhaitent nous rencontrer pour travailler avec nous »²²⁵.

Suite à cette prise de contact, le responsable offre locale en charge du dossier francilien a recruté trente huit des quarante et un producteurs qu'il avait rencontrés. Il nous explique que l'une estimait ne pas pouvoir se plier aux conditions qualitatives du groupe, qu'un autre n'avait pas de volumes assez important pour soutenir la demande des cinquante points de vente franciliens, et qu'un troisième, qui approvisionne déjà des épiceries fines, ne souhaitait pas mettre de côté les premiers clients qui lui avaient fait confiance. Les producteurs recrutés sont réunis pour présenter leur entreprise aux directeurs de la cinquantaine de magasins franciliens et faire déguster quelques échantillons de leurs produits. Sur ce, chaque directeur de magasin a pu établir le catalogue des fournisseurs qu'il souhaitait voir représentés dans son magasin.

²²⁴ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²²⁵ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

Dans la pratique, Le Meilleur d'Ici consiste en une démarche de publicité et d'information sur le lieu de vente spécifique à la région Île-de-France (figures 7.9. et 7.10.), afin de mettre en valeur aux yeux des clients la politique de proximité de l'enseigne. En ce qui concerne la publicité sur le lieu de vente, les fournisseurs sont régulièrement invités à venir présenter leurs produits en magasin, par le biais d'animations et de dégustations.



Figure 7.9. Publicité sur le lieu de vente mise en place pour Le Meilleur d'Ici en Île de France.
Source : groupe Casino, documentation interne.



Figure 7.10. Information sur le lieu de vente mise en place pour Le Meilleur d'Ici au supermarché Casino Paris Italie.
Photographie : S. Bognon 2013.

La mise en œuvre en magasin dépend de chaque directeur. Des rayons spécifiques peuvent être créés, à la manière d'autres valorisations territoriales (figure 7.11. a.) ou bien, les produits Le Meilleur d'Ici sont mis en valeur dans le rayon de leur univers²²⁶

²²⁶ Dans un magasin, l'univers désigne la surface allouée à un ensemble de produits couvrant les « besoins » des consommateurs de manière thématique. « Par exemple, l'univers 'bébé' regroupe des produits d'habillement, d'hygiène, de jeux d'alimentation (petits pots), des accessoires biberons, des poussettes, etc. » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 277).

de manière spécifique (figure 7.11. b.). Il semble que l'arbitrage se fait en fonction des habitudes des clients, ainsi que l'explique un directeur de magasin.

« Tous les produits des fournisseurs locaux, on a essayé de les mettre, au début, ensemble... en mettant un univers uniquement des produits Le Meilleur d'Ici. Le problème c'est qu'on n'avait absolument aucune vente. Pourquoi ? Tout simplement parce que je pense que les gens, quand ils cherchent du Brie, ils vont dans l'univers où il y a tous les Brie et ils ne vont pas dans un endroit spécifique. Du coup, on les a mélangés et on les a mis avec les Brie ordinaires »²²⁷.



Figure 7.11. Mise en rayon au supermarché Casino Italie à Paris.

a. Un rayon dédié, situé au même niveau que les autres produits distingués par leur origine géographique. b. Mise en valeur Le Meilleur d'Ici (PLV et ILV) dans l'univers boulangerie.

Photographies : S. Bognon 2013.

²²⁷ Extrait de l'entretien du 28 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Italie à Paris, dans le XIII^e arrondissement.

Du point de vue de la logistique, les fournisseurs contractés pour Le Meilleur d'Ici en Île-de-France jouissent d'avantages très concurrentiels par rapport à d'autres modes de commercialisation au cœur de la métropole parisienne. Certains d'entre eux, qui l'ont souhaité, livrent directement en magasin. Deux autres continuent leur mode de livraison habituel, depuis des entrepôts, puisqu'ils étaient déjà fournisseurs des enseignes (leur participation à la démarche consiste seulement en la valorisation en magasin). Enfin, la majorité d'entre eux profite de la présence d'une plateforme logistique du groupe déjà en place à Rungis : ils déposent leurs commandes directement sur le marché de gros (ou dans les entrepôts intermédiaires des centrales d'achats régionales), et l'entreprise de logistique dédiée du groupe Casino (Easydis) se charge de la livraison en magasin. Pour passer commande, chaque magasin procède ainsi que l'explique la figure 7.12.

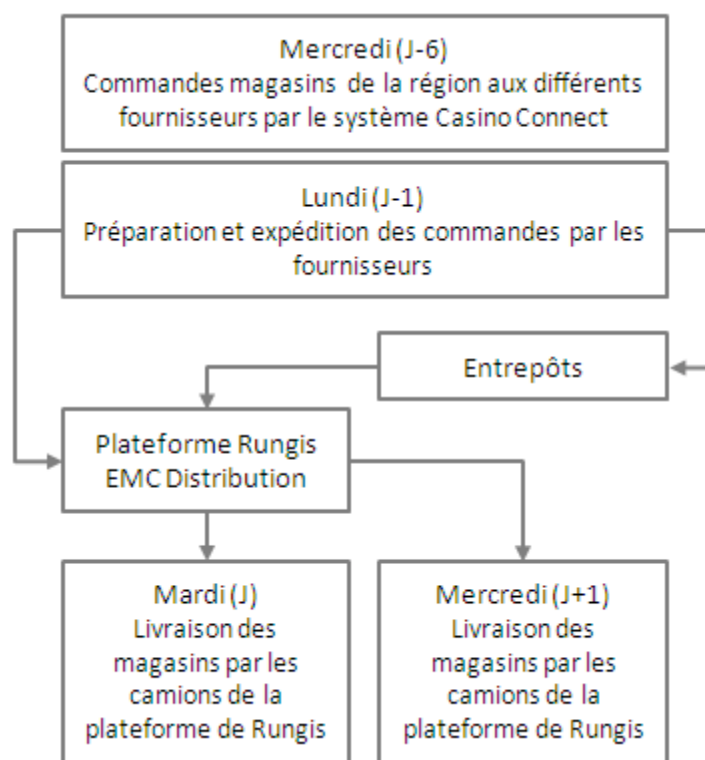


Figure 7.12. Organisation logistique pour les fournisseurs Le Meilleur d'Ici.

D'après les entretiens du 6 mars 2013 avec Sabine Pélissier, Responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino ; et du 15 mars 2013 avec Jean-Charles Jacquemard, Responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

Six jours avant la livraison prévue en magasin, chaque directeur passe commande aux fournisseurs catalogués. La veille, les commandes sont expédiées à la plateforme de redistribution de Rungis, transitant ou non par les entrepôts, d'où elles sont redirigées le lendemain ou le surlendemain en magasin.

7.3 Le Meilleur d'Ici : évaluation d'une politique commerciale

7.3.1. Évaluation de la démarche par les acteurs en interne

- **La différenciation comme critère de réussite : chiffres, offre, clientèle et concurrence**

Notons tout d'abord que les résultats sont plus comptabilisés en termes de performance commerciale qu'évalués en fonction de la réception par la clientèle²²⁸.

« Aujourd'hui on a de très, très bonnes tendances, de très, très bonnes évolutions : ça prend des quotes-parts qui sont vraiment importantes. Donc on est satisfait. [...] le retour pour moi c'est les ventes. Donc si ça progresse bien c'est que quelque part le client y trouve son compte. Donc c'est positif. Mais sinon, on a des magasins où on a vraiment de très bons retours, de très bonnes ventes, et puis ça continue de progresser. Et puis c'est toute une éducation à faire... c'est clair que ça prend un petit peu de temps, mais nous, au global... depuis maintenant presque de deux ans, les chiffres d'affaires, on est sur des évolutions à deux chiffres, les producteurs sont contents, tout le monde s'y retrouve »²²⁹.

Aucune donnée chiffrée ne nous a été communiquée, malgré nos tentatives d'en obtenir lors des entretiens. Néanmoins, il ressort des réponses elliptiques qui nous ont été fournies le caractère différenciant de la politique à l'œuvre avec Le Meilleur d'Ici. Par différenciation nous entendons les moyens mis en œuvre par le groupe, pour se distinguer de ses concurrents par les produits proposés et l'expérience proposée aux clients (Dioux et Dupuis, 2009).

D'abord, les produits mis en valeur par Le Meilleur d'Ici sont différenciés, notamment du fait de leur originalité. Un directeur de magasin nous parle de confitures de poires, inexistantes dans le catalogue général du groupe Casino ; il évoque aussi certains producteurs qui se différencient par les saveurs originales qu'ils proposent :

« [Ce producteur] joue sur des créneaux qui sont très peu exploités. Alperel [est] un producteur de glaces parisiennes [...] qui, c'est pareil, distribue tout un assortiment qui est vraiment très spécifique : vous voyez les sorbets menthe poivrée, on a framboise-basilic, citron-vodka... on a caramel beurre salé qui est excellente »²³⁰.

²²⁸ À cet égard, J. Dioux et M. Dupuis mettent en avant que la « théâtralisation merchandising », le fait de mettre en scène des produits en magasins peut donner l'envie au consommateur d'acheter mais peut aussi avoir un « effet musée [avec lequel] le décor masque le produit [et qui conduit à une] sortie sans achat » (2009, p. 208).

²²⁹ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²³⁰ Extrait de l'entretien du 28 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Italie à Paris

Le Meilleur d'Ici s'adresse à une catégorie de clients ciblés par le groupe pour leur spécificité et leur capacité à répondre favorablement à cette offre différenciée.

« Et puis au niveau cahier de clientèle, on est sur des CSP+ [i.e. catégories socioprofessionnelles supérieures]. Donc vu que ce ne sont pas des produits qui sont donnés (on va dire pas des produits 'premier prix') qu'on fait dans le cadre de ce concept là [...] [le territoire du cœur de la métropole francilienne est l'un des] plus intéressants pour nous »²³¹.

« [...] je ne m'attendais pas à un retour aussi bon de la clientèle. [...] Bon, on essaye de communiquer sur le local aussi. Donc quelque part, s'il y a un succès dans le chiffre d'affaire et forcément sur les volumes... c'est que le client, même s'il ne nous le fait pas savoir directement, y est sensible. Sans doute, chaque personne y voit son intérêt, environnemental parce qu'on n'achète pas forcément bio mais local, et d'autre part, le côté qualitatif des produits. Puisque nous, sur notre magasin on a une clientèle assez gourmet, donc qui recherche des choses qualitatives »²³².

Par ailleurs, l'enseigne « à l'écoute de la clientèle », notamment par le biais des enquêtes de consommation qu'elle réalise, semble assez au fait de l'engouement des consommateurs pour les démarches d'approvisionnement de proximité :

« Et en plus c'est quand même relativement tendance. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les gens veulent avoir des produits qui sont locaux, sur lesquels c'est marqué dessus. Il y a une certaine clientèle qui souhaite ça, qui souhaite avoir des produits locaux »²³³.

En définitive, Le Meilleur d'Ici consiste en une certaine théâtralisation c'est-à-dire en une « mise en scène de l'offre commerciale du point de vente. Le magasin est alors considéré comme un théâtre avec ses acteurs, ses décors, un scénario, c'est-à-dire une ou des histoires racontées au consommateur » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 460). Casino exploite ici le fait que « les magasins [sont] créateurs de lien social. [...] [Ils] exploitent cet engouement en organisant des soirées, travaux, discussions sur les thèmes caractéristiques de l'enseigne » (Ibid., p. 57). La mise en scène de la proximité géographique, des valeurs d'authenticité (qualité et durabilité) qu'elle porte aussi correspond à la pratique du réenchâtement, bien connue des distributeurs. « [Ils] cherchent à reconstruire un univers de vente à la base désenchanté par la massification de la distribution et par son corollaire, la parcellisation des fonctions de détente et d'achat quotidien. [...] Cette théâtralisation passe par la création d'une atmosphère qui transporte le consommateur et une offre davantage sensorielle et globale, grossissant démesurément les caractéristiques de l'offre et du décor qui lui est lié » (Ibid., p. 56).

²³¹ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²³² Extrait de l'entretien du 9 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Saint-Didier à Paris

²³³ Extrait de l'entretien du 28 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Italie à Paris, dans le XIII^e arrondissement

Enfin, une raison n'est pas des moindres, il s'agit pour le groupe Casino de se distinguer de ses concurrents du secteur. Nous avons vu plus haut que quelques enseignes de distribution étaient entrées en contact avec le CERVIA pour mettre en place une offre alimentaire provenant des territoires à proximité du cœur de la métropole francilienne. Les acteurs que nous avons interrogés s'enorgueillissent volontiers d'appartenir au premier groupe ayant mis en place une telle démarche et indiquent que le défi était d'autant plus important que la concurrence commence sérieusement à se pencher sur la question²³⁴.

« Et puis c'était un challenge aussi vis-à-vis de la concurrence, on va pas le nier. [...] on est les premiers à pouvoir mettre des produits locaux dans Paris intra-muros ; chose qui jusqu'ici a foiré chez toute la concurrence, parce qu'il n'y avait pas justement tout le soutien logistique qu'on a pu mettre en place, nous »²³⁵.

La volonté du groupe de mettre l'accent sur les magasins de Paris intra-muros se traduit dans la visibilité donnée à cette démarche relativement pionnière en Île-de-France.

« Dans l'esprit c'est ça : un producteur on le met dans les magasins autour de lui, dans l'esprit local, et puis de faire rentrer les produits dans Paris, c'était important pour nous aussi, parce qu'on voulait être les premiers là-dessus, donc c'était privilégier les magasins dans Paris intra-muros »²³⁶.

• **Freins constatés en interne et paradoxes relevés dans les discours**

Un premier frein est identifié par les directeurs de magasins sur certains produits spécifiques. Soit il s'agit de produits dont la différenciation est trop importante²³⁷, soit le problème est d'essence plus esthétique : les fournisseurs sollicités ne vendent

²³⁴ Une anecdote de terrain est ici assez intéressante à relater. Alors que nous sortons d'un magasin dont nous avons interrogé le directeur, nous cheminons dans les allées afin de prendre quelques photographies de la mise en rayon du Meilleur d'Ici. Il est important de souligner que le directeur vient de nous en donner l'autorisation verbale et est retourné dans son bureau. Une fois l'enquête photographique achevée, nous nous approchons de la sortie et le vigile nous interpelle : « c'est pas bien de déambuler comme ça dans les rayons en faisant des photos ! ». Nous expliquons notre démarche et l'autorisation verbale donnée par le directeur quelques minutes plus tôt, mais cela ne nous épargne pas la confrontation avec le directeur : le vigile nous emmène, sans trop de ménagement, vers la partie administrative du magasin, où le directeur confirme son autorisation. Sur le chemin du retour vers la sortie du magasin, le vigile nous explique qu'il a réagi de cette manière « à cause de la concurrence, qui pourrait venir espionner le magasin ».

²³⁵ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²³⁶ Idem.

²³⁷ L'un d'eux évoque des laitages aux huiles essentielles : « on voit bien que c'est beaucoup, beaucoup plus difficile, et les clients sont beaucoup plus réticents pour aller vers ce type de produits. C'est moderne... [...] Franchement, c'est quand même difficile à faire passer. C'est difficile... ». Extrait de l'entretien du 28 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Italie à Paris

habituellement pas pour une consommation de masse et ne sont pas au fait des canons formels de présentation des produits.

« [...] je ne sais pas s'il faut qu'ils fassent évoluer leur packaging... ça n'est pas très attirant, vous pouvez le voir [il montre les confitures des Vergers du Molien ; cf. figure 7.13.]. Peut-être que s'ils sont plus dans des réseaux de grande distribution, ils se poseront la question de savoir si c'est ce que veulent les clients. Aujourd'hui c'est comme ça, on pourrait se dire qu'effectivement, ça n'est pas très, très moderne. Mais je pense qu'il a dû le faire il y a quelques années, et il n'a pas dû le renouveler, mais ça se vend bien quand même »²³⁸.



Figure 7.13. Packaging des confitures des Vergers du Molien au supermarché Casino Italie à Paris.
Photographie : S. Bognon 2013.

Autres produits que l'on pourrait s'attendre à trouver dans les étals des supermarchés Casino, les denrées agricoles brutes cultivées en Île-de-France²³⁹. Quelques rayons des magasins que nous avons visités sont pourvus mais l'offre reste relativement faible en comparaison avec les produits transformés, d'épicerie ou frais. Le site internet du CERVIA dédié au référencement des établissements proposant des produits franciliens²⁴⁰ répertorie pourtant une cinquantaine de points de vente dits à la ferme. Le choix de Casino s'est principalement porté sur des fournisseurs de produits transformés (cf. annexe 3.) : seuls trois des trente huit fournisseurs sélectionnés produisent des fruits (pommes et poires) et des champignons frais. Lorsque nous abordons cette question avec un directeur de magasin, elle est éludée. Hors entretien, l'un d'eux nous dit qu'il a eu des problèmes avec ces fournisseurs de produits bruts

²³⁸ Extrait de l'entretien du 28 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Italie à Paris

²³⁹ Outre les productions maraîchères attendues, notre interlocutrice du CERVIA a plusieurs fois souligné que l'Île-de-France est autonome en salades et en oignons, mais nous pouvons aussi évoquer les productions céréalières des grandes plaines séquanienues.

²⁴⁰ <<http://www.mangeonslocal-en-idf.com/trouver-en-ile-de-france>>

(sans vouloir préciser la nature de ces problèmes et ni les fournisseurs en question) et admet avoir volontairement omis d'en parler. Il parle de ce manque dans son assortiment comme un axe d'amélioration, de même qu'il souhaiterait pouvoir proposer des céréales (conditionnées ou en vrac, à la manière des magasins bio) puisque l'Île-de-France est une terre principalement céréalière.

En ce qui concerne les disparités de succès du Meilleur d'Ici entre les magasins, nous identifions deux freins principaux, liés à la localisation des implantations du groupe. D'abord, il faut évoquer le site des magasins. La rareté du foncier dans le cœur de la métropole contraint les espaces de vente. Dans les magasins où l'aménagement intérieur est restreint par l'étroitesse des surfaces disponibles, c'est-à-dire au cœur de la métropole où le groupe n'a pas forcément investi d'importantes surfaces, l'arrivée du Meilleur d'Ici a conduit à un remaniement des rayonnages.

« [...] les linéaires ne sont pas extensibles, et des choix sont faits. Il y a peut-être certains rayons qui ont été réduits pour pouvoir développer ces produits là. Après, on a des *corners*²⁴¹ qui avaient été un peu généralisés sur toute la France avec des produits ethniques, mais vraiment de tous les pays. Et puis après on a fait l'analyse en magasin des produits qu'on pouvait enlever et sur lesquels on ne perdrait pas de chiffre d'affaire : il fallait qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le chiffre d'affaire du magasin, c'est évident. [...] Après, à Paris c'est vraiment un problème de place : on a des magasins qui ont pu faire de la place, et dans d'autres c'est réservé à une TG²⁴², parce que c'est vrai qu'à Paris la place est encore plus chère en magasin. Donc on n'a pas pu développer autant qu'on le souhaitait sur tous les magasins »²⁴³.

« [...] moi j'ai beaucoup de place. Faut pas oublier qu'il faut quand même le rajouter à nos mètres linéaires. Donc la place est l'un des principaux freins sur Paris, je pense, dans la mesure où à un moment donné, les rayons sont déjà occupés. Donc il faut avoir la volonté de le faire, mais surtout il faut avoir la place aussi pour le faire. Ce n'est pas le tout d'avoir la volonté, encore faut-il avoir les mètres linéaires disponibles ! »²⁴⁴.

Outre le site, la situation des magasins importe aussi. Compte tenu du fait que Le Meilleur d'Ici n'est pas un concept de vente accessible aux populations les plus démunies (cf. *supra*, propos du responsable de projet), l'implantation dans un tissu socio-économique défavorisé joue en défaveur de la démarche.

²⁴¹ Un *corner* est un espace de vente spécifique dédié à une marque dans un magasin. L'espace de vente est généralement animé par des vendeurs salariés de la marque.

²⁴² Tête de gondole.

²⁴³ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁴⁴ Extrait de l'entretien du 28 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Italie à Paris.

« Après, il y a des magasins où c'est plus compliqué, parce que c'est assez paupérisé, et le client vient pas chercher ça, il vient d'abord chercher du premier prix, ou des produits plus quotidiens, plus basiques, et il ne s'y retrouvera pas »²⁴⁵.
« Après ça dépend aussi des quartiers, c'est vrai que sur Grigny ou à Asnières et compagnie, qui sont pas des quartiers très valorisés, c'est clair que là, il y a moins la possibilité de travailler sur ce type de produits »²⁴⁶.

Enfin, le rôle personnel du directeur de magasin (et plus en amont, de la direction régionale) est aussi souligné par nos interlocuteurs dans l'analyse de la réussite de la démarche. L'implication de ces acteurs de terrain semble indéniable, notamment dans la mise en œuvre d'animations en magasins, dans la promotion esthétique du concept de vente, etc.

« Italie ça marche bien et Saint-Didier ça démarre bien. Même si quand moi je vais les voir je trouve que ça n'est pas bien valorisé, mais ça marche bien... le traitement, le rendu n'est pas forcément le mieux, mais ça marche bien. Il y a beaucoup d'animations sur Italie, le directeur est très impliqué, très volontaire... c'est aussi un dossier qui plaît bien à nos directeurs de magasins, parce que c'est un traitement différent des autres dossiers, où ils réceptionnent de la marchandise, ils la mettent en rayon et ils la vendent. Là, il y a une implication humaine aussi de leur part, et c'est autre chose. Pareil, pour eux, ça crée une dynamique personnelle et professionnelle différente »²⁴⁷.

« [...] c'est toujours pareil, ce qui fait le succès de ce concept, c'est principalement l'implication du directeur de magasin, de l'équipe du magasin et du DR [directeur régional]. Sur Paris [i.e. en Île-de-France], on a cinq directions régionales. Sur certaines, on se rend compte que dès le départ, les directeurs régionaux étaient très impliqués dans la démarche, et sur leur DR [direction régionale], ça fonctionne bien »²⁴⁸.

Le rôle des acteurs en lien direct avec le terrain est d'autant plus important qu'une question d'échelle se pose en termes de diffusion du concept : la publicité se fait à l'échelle du groupe et est valorisée par la politique de chaque magasin. Le Meilleur d'Ici est une politique nationale qui valorise la proximité, notamment géographique, mais dont la mise en œuvre guidée par le groupe peut quelque peu échapper aux directeurs de magasins qui peuvent la voir comme une contrainte de plus imposée par la hiérarchie²⁴⁹. Il nous a été recommandé par nos interlocuteurs du

²⁴⁵ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁴⁶ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁴⁷ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁴⁸ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁴⁹ Une autre anecdote nous permet de montrer que le succès du concept dépend non seulement de l'implication professionnelle du directeur du magasin dans la mise en valeur formelle du Meilleur d'Ici

groupe d'aller voir les directeurs dont les magasins sont considérés comme une réussite de la politique. Leurs noms ainsi que le fait qu'ils ont sans doute été mis au courant en interne de notre démarche nous ont permis d'entrer directement en contact avec eux. Quand nous nous sommes risquée à joindre de nous-mêmes les magasins en demandant à nous entretenir avec les directeurs (dont les noms ne sont pas publics sur le site internet), nous avons essuyé des échecs, tant par téléphone qu'en nous déplaçant directement²⁵⁰.

Enfin, avant de nous pencher plus spécifiquement sur les implications du Meilleur d'Ici en termes de valorisation de la proximité géographique, il convient de souligner une confusion paradoxale entre les acceptions des termes « local » et « proximité » appliqués à la politique d'approvisionnement mise en place par cette démarche. La responsable nationale de l'offre locale rappelle que l'approvisionnement local ne correspond pas à un approvisionnement en produits ou spécialités culinaires emblématiques de la grappe de magasins concernée (i.e. les produits régionaux ou de terroir qui étaient avant Le Meilleur d'Ici l'essence de l'offre locale du groupe). Or, les difficultés soulevées par nos interlocuteurs du groupe, ainsi que par le CERVIA, sont essentiellement liées à la méconnaissance des consommateurs et des distributeurs du « patrimoine gastronomique » de l'Île-de-France. Il semble qu'une difficulté émerge dans la définition de l'offre locale, dorénavant apparentée au recours à des fournisseurs de proximité, qui met en avant une dissociation entre produits du terroir et produits banals issus des territoires de la proximité. Ce hiatus sera plus spécifiquement développé dans le paragraphe suivant mais il nous semblait important de souligner ce paradoxe apparent dans la politique du groupe.

mais aussi de son implication personnelle dans sa valorisation quotidienne. Nous entretenant avec l'un des directeurs de magasins, nous croisons une cliente qu'il reconnaît. Tout en nous expliquant qu'il est important de se remettre en cause quand un produit ne se vend pas comme il faut, il s'interrompt pour orienter la cliente qui cherche de la crème fraîche. Nous sommes alors devant la tête de gondole dédiée aux produits frais estampillés Le Meilleur d'Ici, qui comporte une référence de crème fraîche. Malgré cela, il indique à la cliente le rayon des crèmes fraîches des marques classiques (nationales et du distributeur), puis reprend sa présentation du rayon frais dédié aux produits Le Meilleur d'Ici.

²⁵⁰ Des tentatives directes ont été faites au supermarché de Pantin, à celui de l'avenue de Flandres, de la rue de Ménilmontant et de la place de la Nation à Paris. Ces échecs sont rapportés par mail à nos interlocuteurs du groupe, leur demandant de nous introduire auprès des directeurs concernés ou au moins de personnes des directions régionales, pour obtenir une vision plus large focalisée sur le cœur de la métropole, mais nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour.

- **Bilan et perspectives**

Le Meilleur d'Ici semble s'inscrire dans une dynamique pérenne : le groupe a vocation à ce que cette démarche s'installe dans les pratiques de ses enseignes. Nos interlocuteurs ont souvent mis en avant la souplesse de la démarche, en particulier en ce qui concerne le recrutement des fournisseurs de proximité ou les négociations à mener avec eux. Par exemple, le référencement des producteurs n'est soumis à aucun engagement de durée : chaque directeur de magasin est libre de poursuivre ou non une collaboration avec un fournisseur, et dans l'hypothèse où un fournisseur ne serait plus sollicité par aucun magasin, il n'est pas dit que son compte-client disparaisse.

« Il n'y a aucun engagement de durée. [...] si on se rend compte qu'un produit ne fonctionne pas, on va le supprimer de l'assortiment parce que ça ne sert à rien d'avoir un produit qui ne tourne pas. Mais il n'y a aucun engagement de durée. [...] jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu de suppression de fournisseurs... [...] on vit au jour le jour, chez nous, dans le cadre de ce concept là. C'est un concept qui vit un peu de façon permanente. On a un producteur de fromages de chèvre : là, elle a pas pu nous livrer de fromages depuis le mois de janvier et jusqu'à avril, elle peut pas nous en livrer parce que ses chèvres sont en gestation, donc il n'y a plus de lait, donc on a prévenu tout le monde que sur cette période là, ils ne pourront pas être livrés, parce qu'elle n'a pas de lait. Et puis c'est important aussi, puisqu'on se fait forts d'expliquer aux magasins qu'on est vraiment sur du local et que ce qui est intéressant aussi c'est que ce type de producteurs, il respecte un petit peu ses bêtes, son produit. Et donc c'est logique que dans la démarche, il y ait des moments où on soit un petit peu en pénurie »²⁵¹.

Notons aussi la volonté forte de communiquer à propos du Meilleur d'Ici qui positionne le groupe parmi les premiers distributeurs à adopter une démarche d'approvisionnement de proximité. Au cœur de la métropole francilienne, nos interlocuteurs soulignent la propension des citadins à être très réactifs aux campagnes de communication.

« De toute façon je pense que le Parisien marche beaucoup à la *com* [i.e. communication] et à l'événementiel, je crois que c'est quelque chose de primordial. Dans [le] concept justement on a la bière Gallia sur Paris : c'est une bière qui s'est fait connaître comme ça. Ce sont des petits jeunes qui ont lancé une entreprise, il y a trois ans maintenant. Aujourd'hui, ils ne la fabriquent pas encore, elle est fabriquée par un prestataire, parce qu'ils n'ont pas encore monté de brasserie, mais c'est dans leurs objectifs pour 2014. Et donc pour se lancer, ils sont passés sur tout ce qui est événementiel, soirée V.I.P. et compagnie. Et aujourd'hui elle fonctionne comme ça. Et j'ai croisé quelqu'un à qui j'en ai parlé et qui m'a dit 'ah bah ouais, j'ai vu la bière sur telle soirée', ce qui est assez rigolo²⁵² »²⁵³.

²⁵¹ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁵² Une autre anecdote de terrain prouve la volonté de ce fournisseur de se faire connaître par des opérations de communication événementielle. La bière Gallia a été servie comme boisson de bienvenue

Une autre interprétation de la communication de Casino pourrait trouver ses racines dans les valeurs mises en avant par le groupe. En effet, « la communication sociétale, ou de société au sens plus large, [...] reflète bien la culture et les objectifs de l'entreprise » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 359). La proximité est une valeur très fortement mise en avant par le groupe, même si à l'origine, elle concerne davantage l'idée d'un commerce de proximité (i.e. avec une densité et une intensité d'implantation forte dans les régions où le groupe est présent). L'objectif du groupe en 2014 consiste principalement en une campagne nationale de communication sur le principe et les premiers résultats de la démarche.

Un autre objectif concerne le déploiement du Meilleur d'Ici à travers d'autres canaux de ventes que les supermarchés et hypermarchés. En Île-de-France, l'accent est particulièrement mis sur le potentiel offert par les *drives*²⁵⁴, et le projet porte aussi sur les enseignes de restauration du groupe.

« Alors, Internet, on va le mettre en place sur Paris rapidement. [...] sur Paris où le drive et la livraison à domicile sont des choses qui marchent, là effectivement c'est en cours, donc on est en train de finaliser pour les mettre à disposition. Donc le client qui ira sur le site internet aura une petite fenêtre 'Le Meilleur d'Ici', et pourra aller choisir ses produits, ou bien alors dans chaque rayon, il aura la petite languette 'Le Meilleur d'Ici'. [...] Et pour la restauration, en ce moment, on est en contact. Là, on leur a donné notre base de données, ils vont prendre contact avec les producteurs. [...] Mais là-dessus, on n'est vraiment qu'au démarrage, il n'y a rien d'abouti, ils en sont vraiment au démarrage »²⁵⁵.

Le Meilleur d'Ici est donc une démarche aboutie en termes de déploiement à l'échelle nationale, mais dont le développement et certains ajustements à l'échelle régionale, ainsi qu'au niveau des magasins, restent encore à parachever.

lors de l'inauguration d'un magasin d'équipement sportif haut de gamme et à connotation environnementale positive, dont des amis constituent l'équipe managériale.

²⁵³ Extrait de l'entretien du 15 mars 2013 avec le responsable de projet Produits de Grande Consommation, Direction alimentaire des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

²⁵⁴ Le drive se fonde sur le même principe que le commerce en ligne sauf qu'au lieu d'être livré, le client passe chercher sa commande effectuée par Internet ou depuis une borne avec promesse de livraison. Implanté à l'immédiate proximité des « magasins-pères » (facilité d'organisation logistique) ou au contraire éloignés de ceux-ci (à proximité d'un concurrent, sur une voie fréquentée par les clients ciblés...), le drive est un entrepôt muni d'une chambre froide et d'une aire de stockage (Caussil et Lecocq, 2009).

²⁵⁵ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

7.3.2. Analyse de la démarche

- **Mobilisation commerciale de la proximité géographique**

Le Meilleur d'Ici en Île-de-France fait fortement appel à la proximité géographique. Nous avons vu précédemment que la distance d'approvisionnement pour les produits vendus par le biais de cette démarche ne devait pas excéder une centaine de kilomètres. Il s'agit pour le distributeur de marquer le consommateur et de lui faire découvrir l'identité et les ressources d'un territoire qu'il méconnaîtrait.

Les outils de la publicité sur le lieu de vente mis en œuvre pour Le Meilleur d'Ici en Île-de-France sont spécifiques. Le logo déployé à l'échelle nationale a été modifié pour marquer une identité alimentaire considérée comme absente du paysage parisien (figure 7.14.).



Figure 7.14. À gauche le logo Le Meilleur d'Ici, déployé à l'échelle nationale, représente un deux bâtiments et un arbre sur un territoire visiblement vallonné. À droite, le logo francilien montre les limites régionales, le sillon de la Seine et la Tour Eiffel, comme marqueurs d'une identité territoriale à retrouver grâce aux produits de proximité.

Sources : documentation Casino.

« [...] on a travaillé un logo un peu différent avec la carte de la région Île-de-France, la Tour Eiffel, qui permettait de donner tout de suite une identité, pour qu'il y ait une appropriation immédiate. On a fait une carte pour positionner tous nos producteurs [cf. figure 7.9.], pour bien montrer aux clients que ce sont bien des producteurs de la région. Donc on a créé quelque chose d'un peu plus fort pour nos consommateurs parisiens »²⁵⁶.

Notre enquête établit que trois fournisseurs situés à proximité des magasins franciliens et sélectionnés dans la démarche faisaient déjà partie des fournisseurs habituels du groupe, passant alors par la centrale d'achat. Il s'agit de trois sociétés agro-alimentaires franciliennes (une laiterie, une charcuterie et une boulangerie) assez éloignées de la vision du petit artisan de proximité que cherche à promouvoir Le Meilleur d'Ici. Leur participation à l'approvisionnement des magasins Casino a été réévaluée pour entrer dans les canons de la démarche : la laiterie a décuplé le nombre de ses références cataloguées, la charcuterie a de même augmenté le nombre de ses références en

²⁵⁶ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

ajoutant « des produits [...] un peu plus typés local²⁵⁷ »²⁵⁸ tandis que le boulanger industriel a simplement bénéficié de la mise en valeur en magasin par l'information sur le lieu de vente. La proximité géographique a ici joué en faveur des fournisseurs préalablement vendeurs au groupe Casino. Les nouveaux fournisseurs ont simplement trouvé un nouveau débouché, si et seulement s'ils entraient dans les canons de vente du groupe (en termes de qualité, et dans leurs capacités de production en particulier) et si tant est qu'ils aient souhaité participer à la démarche. À l'occasion d'une animation organisée en magasin, un des nouveaux fournisseurs nous indique que ce nouveau débouché permet d'envisager un développement économique de son entreprise du fait de la sécurité que lui garantissent aujourd'hui les commandes de Casino.

Le choix de la proximité géographique est raconté par les acteurs de terrain comme un moyen de favoriser l'économie locale et de limiter les impacts environnementaux négatifs du groupe.

« Le côté local, où on fait travailler le producteur local, qu'on peut aller voir, lui dire bonjour... le côté environnement, parce que ce qui nous coûte le plus cher en termes d'environnement, c'est l'impact logistique qu'on peut avoir sur les produits. Aujourd'hui, il est moindre, du fait de la proximité du producteur. On le voit aussi avec le développement du bio, on cherche à minimiser notre impact. Et puis bien sûr, du fait de réduire ces coûts là, c'est d'avoir un prix où on s'y retrouve »²⁵⁹.

²⁵⁷ Selon l'expression du responsable de projet au siège du groupe.

²⁵⁸ En outre, l'industrie charcutière disposait de deux antennes de rattachement. Alors que les magasins franciliens (ainsi que d'autres) étaient attachés à l'antenne troyenne, le basculement vers le référencement Le Meilleur d'Ici a conduit à rattacher le groupe Casino à l'antenne argenteuillaise.

²⁵⁹ Extrait de l'entretien du 9 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Saint-Didier à Paris.

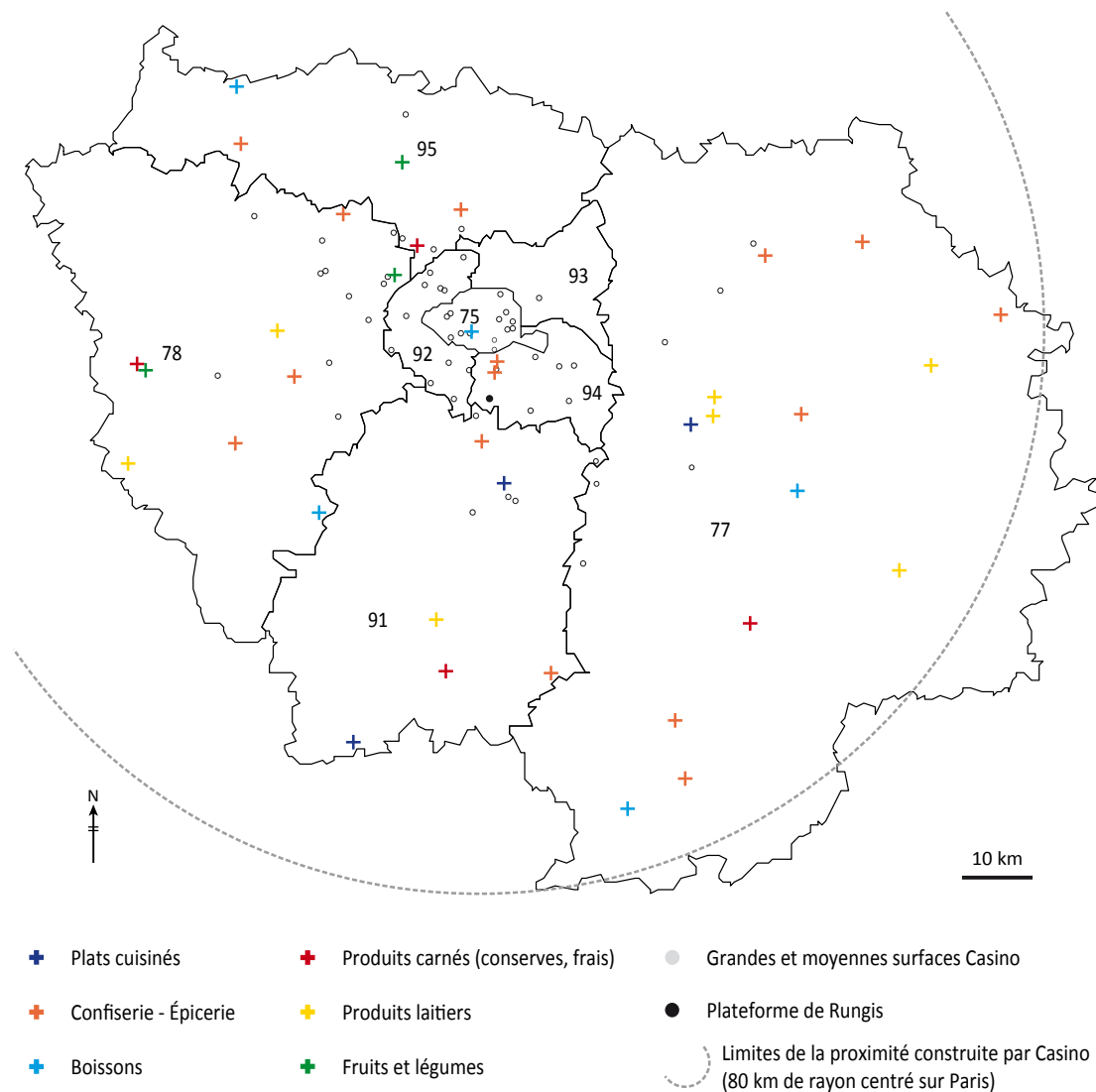


Figure 7.15. Localisation et typologie des fournisseurs du Meilleur d'Ici en Île-de-France.

D'après : documentation Casino. Réalisation : S. Bognon, 2013.

La proximité géographique est de fait une composante du Meilleur d'Ici car la démarche vise la valorisation d'un territoire proche de ses consommateurs (figure 7.15.). Les unités de production d'aliments bruts (fruits et légumes) et surtout transformés (artisanat ou industries) sont intégrés aux 80 kilomètres prescrits par la politique nationale. Néanmoins, aucune source ne nous est fournie quant à la provenance des matières premières de ces entreprises de production et de transformation. Il ne nous est donc pas possible de savoir avec précision le degré de proximité dans l'approvisionnement des magasins franciliens, à moins d'une enquête précise auprès de chacun des fournisseurs. De plus, il n'est pas certain que, hormis ce cadre construit – mais relativement flottant hors du cœur de la métropole – la proximité géographique soit valorisée pour autre chose que comme un argument de

vente à des consommateurs dont la grande distribution saisit quelques envies tendanciennes.

- **Réactivation d'une proximité organisée**

Deux principaux traits du Meilleur d'Ici évoquent l'activation de proximités organisées. Le premier concerne la mise en œuvre d'une logistique adaptée au cœur de la métropole, fondée sur l'organisation antérieure du système de distribution du groupe Casino. Nous avons souligné au chapitre 5 que les difficultés d'accès à la capitale sont une contrainte majeure pour les producteurs qui souhaitent vendre dans le cœur de la métropole. S'agissant des marchés forains, leur déplacement en zone urbaine dense dépend principalement de leur volonté de s'implanter au centre du marché de consommation le plus pourvoyeur de fonds. En ce qui concerne la démarche de Casino, le distributeur est allé vers les fournisseurs potentiels pour répondre à une demande qu'il présentait de la part de ses clients. Nous avons souligné plus haut le rôle majeur de la négociation entre les producteurs et le groupe Casino. Un des termes de cette négociation concernait la logistique, et c'est un point que souligne très fermement le CERVIA. Selon notre interlocutrice, l'originalité de la démarche de Casino réside en sa politique de transports. Le groupe a mis à profit une filiale logistique du groupe qui se charge d'acheminer les produits franciliens à l'intérieur de la zone urbaine dense, ce qui est, selon elle, le principal frein actuel à la mise en place d'une politique efficace et attractive de diffusion et la représentation de produits de proximité dans l'offre commerciale du cœur de la métropole. Comme le montre la figure 7.12., la filière logistique empruntée est assez souple pour le magasin qui peut recevoir, en même temps que le réapprovisionnement de ses rayons classiques, le réassort des rayonnages du Meilleur d'Ici. Ce que ne dit pas la figure, ce sont les arrangements trouvés entre les fournisseurs et les magasins et même entre les magasins eux-mêmes. Les directeurs de magasin connaissant personnellement tous leurs fournisseurs, il peut arriver qu'ils soient réapprovisionnés directement par ceux-ci lorsqu'ils viennent en magasin pour une animation.

« On trouve toujours des solutions si on a un souci. [...] Parce qu'il suffit que j'appelle le patron, je lui demande s'il peut me dépanner exceptionnellement et il va m'amener le produit directement. Si j'ai un problème avec les yaourts Danone, ça n'est pas la peine. À part aller chez un collègue et lui demander s'il peut me dépanner, mais ça n'est pas sûr qu'il puisse. La relation n'est pas du tout la même. Ils [les fournisseurs du Meilleur d'Ici] ont une volonté beaucoup plus poussée de vendre, ils cherchent vraiment à vendre, en venant nous aider, en venant trouver des alternatives »²⁶⁰.

²⁶⁰ Extrait de l'entretien du 28 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Italie à Paris.

La connivence avec les fournisseurs de proximité apparaît telle qu'une immixtion des acteurs distributeurs dans la sphère des producteurs n'est pas unimaginable.

« [...] [les fournisseurs] sont un peu plus proches de nous. Déjà je connais les gens qui le font alors que quand vous travaillez avec une multinationale, vous ne connaissez personne bien sûr. La différence elle est là. Donc c'est sûr que quand on travaille avec Danone, ça n'est pas du tout la même chose. Là, vous avez celui qui fabrique ses produits, qui est capable de vous expliquer comment il fait, il vous explique aussi ses contraintes. Je dirais que pour nous, c'est un autre échange. C'est sûr qu'on ne pourrait pas faire tout notre chiffre avec ça [...]. C'est ciblé »²⁶¹.

Il s'agit du deuxième lien de proximité d'ordre relationnel qui semble ici renouvelé. Alors que la pression de la grande distribution sur les agriculteurs est habituellement dénoncée²⁶² (Chambolle et Allain, 2003), une nouvelle intrusion de cet acteur dominant dans l'activité professionnelle de production agro-alimentaire est ici ravivée, d'un point de vue positif par la grande distribution qui ne cache plus sa disposition interventionniste.

« Le but c'est de les accompagner [les fournisseurs] et parfois de développer petit à petit leur activité, sainement, plutôt que de vouloir aller trop vite et qu'au final, ça crée des problèmes dans leur production. Donc on a quand même beaucoup de petits producteurs, donc le développement est toujours possible, mais il faut toujours y aller avec précaution, prudence, très doucement. [...] Exactement, sauf que si on peut les faire grandir, on sera content, et c'est aussi ce que certains souhaitent. Mais il y en a qui ne voudront jamais devenir énorme, ce n'est pas ce qu'ils souhaitent. Mais s'ils peuvent développer leur activité parce qu'ils vont un peu plus loin régionalement, j'ai envie de dire que tout le monde est content, et puis nous aussi. [...] Et c'est un peu notre rôle aussi »²⁶³.

Les acteurs en lien de manière organisée sont les fournisseurs de la proximité, les clients des enseignes, ainsi que les acteurs du groupe (directement impliqués sur le terrain ou chapeautant Le Meilleur d'Ici depuis le siège du groupe). Ces relations étroites sont un fondement notable de la politique de Casino, soulignée ainsi par une de nos interlocutrices :

« Alors, pour certains [fournisseurs] c'est la découverte de la grande distribution, alors, oui, c'est un débouché avec certains volumes plus faciles à faire. Il y a ce lien

²⁶¹ Idem.

²⁶² C. Chambolle et M.-C. Allain indiquent que le fond du problème des tensions entre producteurs et distributeurs est « le partage des profits [...], de plus en plus inéquitable selon [les fournisseurs] » (2003, p. 77). Les auteurs indiquent que les conflits dépendent de deux catégories de paramètres : la détermination du partage de profit et celle de « la taille du gâteau, c'est-à-dire le profit total » et final à tirer de la vente d'une catégorie de produits (Ibid., p. 96).

²⁶³ Extrait de l'entretien du 6 mars 2013 avec la responsable offre locale, Direction commerciale des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino.

avec nos clients, le contact. Je crois qu'on est vraiment dans une relation tripartite, très humaine, de proximité »²⁶⁴.

Enfin, un troisième point nous semble être assez original et pourtant relever d'un constat déjà effectué par les économistes. Nous avons souligné le rôle médiateur du CERVIA dans la mise en relation puis le recrutement des producteurs franciliens pour Le Meilleur d'Ici en Île-de-France. Sans cet acteur, intermédiaire capital dans la construction de proximités, le groupe Casino n'aurait pas développé cette politique dans le cœur de la métropole, ou du moins pas de cette manière. L'économiste P. Moati, présume que ces « intégrateurs » sont à la base d'une « nouvelle révolution commerciale » (Moati, 2011). Le CERVIA est donc le médiateur nécessaire entre la politique centralisée à l'échelle du groupe, la direction régionale francilienne, et les producteurs qui permettent l'accomplissement de la politique nationale de l'entreprise. Le Meilleur d'Ici permet donc la mise en œuvre d'une organisation de proximités découlant de la valorisation relationnelle puis commerciale de la proximité géographique.

• Une certaine vision du triptyque

Le lien entre les notions de proximité, de durabilité et de qualité n'est pas évident. La qualité est mise en avant au même titre que pour les autres produits dont le groupe est responsable, nos interlocuteurs soulignant la facilitation de la sélection finale des fournisseurs par la présélection effectuée par le CERVIA, qui porte des gages qualitatifs et sanitaires. La durabilité de la démarche n'est envisagée d'un point de vue temporel que sur l'indétermination de la durée de l'engagement avec les fournisseurs, et d'un point de vue environnemental que par la diminution des distances parcourues et la mutualisation de l'outil logistique entre tous les fournisseurs. La proximité étant principalement pensée dans son acception formellement géographique (limite des 80 km), il ne nous est pas permis de conclure quant à une éventuelle construction de proximité territoriale. Il s'agit pour Casino de se positionner par rapport à ses concurrents sur un créneau commercial que le groupe peut rapprocher des valeurs fondamentales qu'il défend depuis une décennie.

« Voila, en tout cas, je pense que c'est une bonne chose que la grande distribution s'investisse... on est concerné, donc c'est une bonne chose. Voila, et ça caractérise bien les valeurs de Casino... ça fait partie des valeurs du groupe, et je pense que c'est aussi un moyen d'être reconnu en tant que tel. On ne fait pas ça pour améliorer notre image, même si ça y contribue »²⁶⁵.

²⁶⁴ Idem.

²⁶⁵ Extrait de l'entretien du 9 mars 2013 avec le directeur du supermarché Casino Saint-Didier à Paris

La démarche est avant tout commerciale et s'attache à répondre à une demande pressentie du consommateur par rapport à son approvisionnement, notamment en grandes et moyennes surfaces.

- **Élargissement comparatif par l'exemple de Monoprix**

Monoprix est une enseigne de centre-ville qui appartient aujourd'hui au groupe Casino²⁶⁶. L'éclairage comparatif de ce cas permet de saisir la lourdeur de la tendance que nous avons montrée avec le développement du Meilleur d'Ici.

Enseignes de magasins populaires (au sens historique du terme) de proximité, Monoprix se présente comme pionnière d'une démarche de développement durable : « en 1990, le pari était osé, mais n'a pas effrayé Monoprix : pour la première fois, un commerçant généraliste proposait des produits issus de l'agriculture biologique. Aujourd'hui, la démarche de développement durable est véritablement inscrite dans les gènes du groupe » (Monoprix, 2010, p. 42). Le rapport d'activité de l'année 2010 marque la volonté de ces enseignes de s'affirmer par la proximité. Dans ce document, le directeur général délégué s'exprime en ces termes : « Monoprix, leader de la proximité 'géographique', doit gagner le cœur de ses clients et ainsi, s'inscrire comme leader de la proximité 'relationnelle' » (Monoprix, 2010, p. 8). La mobilisation des proximités géographique et organisée par le directeur général délégué de l'enseigne passe plus par la relation avec les consommateurs qu'avec les fournisseurs. Il s'agit de s'inscrire dans un maillage urbain très fortement et de plus en plus concurrencé par l'offre des city-markets, émergents à cette période dans d'autres groupes (Carrefour Market en 2007 ou encore Auchan Direct en 2011). Par ailleurs, le changement de l'identité visuelle de la marque de distributeur du cœur de gamme²⁶⁷ doit introduire une connivence avec le consommateur (figure 7.16.) : « les nouveaux emballages sont résolument en rupture avec les codes en vigueur et répondent clairement à l'objectif de renforcer la proximité et la complicité entre Monoprix et sa clientèle. [...] Monoprix ambitionne de changer le regard de ses clients sur les produits du quotidien » (Monoprix, 2010, p. 24).

²⁶⁶ L'enseigne Monoprix qui appartenait au groupe Galeries Lafayette jusqu'en 2012 avant de passer progressivement au groupe Casino en 2013. Communiqué de presse du 24 juillet 2013 du groupe Casino. En ligne, format html : <<http://www.groupe-casino.fr/fr/Casino-finalise-l-aquisition-de.html>> [Référence 10 octobre 2013].

²⁶⁷ Vendue moins cher que les marques nationales, les articles du cœur de gamme d'un univers donné, en marque de distributeur, ont vocation à imposer aux fournisseurs un cahier des charges suffisamment exigeant pour concurrencer les marques nationales dans leur propre univers.



Figure 7.16. a. Identité visuelle du camembert Monoprix avant 2010 : un emballage classique de la marque de distributeur. b. Identité visuelle du camembert Monoprix depuis 2010 : introduction d'une connivence avec le consommateur (jeu de mot « à l'aise sur tout les plateaux » et design vintage évocateur de pop art).

Sources : <http://www.journaldunet.com/economie/distribution/qui-produit-les-mdd/> et <http://courses.monoprix.fr/RIDE/Camembert-au-lait-pasteurise-Normandie-123275> [Références du 21 novembre 2013].

Outre la mobilisation de la proximité hors des cadres de notre analyse, l'enseigne montre sa préoccupation de répondre à une demande de sa clientèle vis-à-vis de la proximité et de la durabilité de son offre alimentaire. « Distribuer des produits agricoles bio, c'est bien, mais Monoprix veut aller plus loin. Aider les agriculteurs à passer au bio, c'est donc mieux ! » (Monoprix, 2010, p. 58). L'enseigne se lance avec le mouvement associatif Terres de Liens dans une politique de soutien à l'installation et à la conversion d'exploitations en agriculture biologique, ainsi que l'explique la responsable en charge du Développement Durable du groupe.

« Avec l'association Terre de Liens, Monoprix a monté [en 2010] une opération pendant la semaine du développement durable qui a permis de dégager 79 000€. En fait, 1% du chiffre d'affaire des ventes en 'produits DD' [i.e. produits développement durable²⁶⁸] a été reversé à l'association, pour soutenir la préservation du patrimoine agricole (Monoprix souhaite apporter son aide à trois projets de rénovation de fermes). Pour le moment, les premiers *feedbacks* [i.e. retours] sont bons du côté de l'association et des clients. Mais bon, pour l'approvisionnement des magasins en produits locaux, il faut dire que les marges de manœuvre des acheteurs sont très limitées... 90% de la gestion des stocks sont centralisés au niveau national... et c'est difficile de faire de la proximité directe un enjeu de *business plan*²⁶⁹. Après, il y a l'exemple du magasin au Plateau de Saclay pour lequel on essaye de monter une coopération avec les Jardins de Cogne pour les fruits et légumes »²⁷⁰.

²⁶⁸ Les produits développement durables incluent les produits issus de l'agriculture biologique, les produits labélisés en commerce équitable et incluent ainsi certains produits en marque de distributeur (Monoprix Bio, Monoprix Vert) (Monoprix, 2010).

²⁶⁹ Plan de développement d'une entreprise.

²⁷⁰ Extrait de l'entretien du 3 juin 2011 avec la responsable Développement Durable des enseignes Monoprix.

Cette même année 2010, Monoprix devient client de la marque Le Petit Producteur. Créé 2007 par une association de producteurs du sud-est de la France, le concept de la marque consiste à apposer aux produits vendus le nom, la photographie et la localisation du producteur²⁷¹. Le Petit Producteur est devenu une marque commerciale, l'association est devenue une entreprise privée qui sert aujourd'hui d'intermédiaire entre la grande distribution et les produits qui la portent²⁷².

L'objectif de Monoprix est donc de développer « une approche locavore », définie par Monoprix comme un « mouvement [qui] encourage les consommateurs à acheter des produits frais et de saison, sur les marchés et/ou aux agriculteurs locaux » (Monoprix, 2010, p. 58), consistant à construire un partenariat avec des producteurs à l'immédiate proximité des villes pour valoriser commercialement leurs produits, avec l'appui d'une « communication pédagogique vers les consommateurs » (Ibid.).

« On est à la limite du locavore... je crois que la distance maximum des locavores c'est 150 km, c'est ça ?... Bon, et pour définir les produits locavores, on peut dire que ce sont des produits peu transformés, qui permettent de valoriser la matière première, et leurs producteurs sont porteurs de savoir-faire et de traditions. Par exemple, les produits [de la marque] Petit Producteurs portent de la proximité... le producteur est identifié. Sur certains fruits et légumes de petits producteurs on peut mettre la distance parcourue jusqu'au magasin... Ou bien, on a des produits laitiers qui sont livrés d'une laiterie dans les Yvelines... Mais bon, pour le moment, on a une vision macro de la question de la proximité. C'est vraiment le début... Monoprix a pris la vague des AMAP et souhaite aller dans le sens de ces initiatives qui sont flexibles et innovantes... Mais tout ça nécessite un déploiement sur le temps long, qu'on n'a pas encore atteint »²⁷³.

Cette expérience menée par Monoprix montre que la proximité est une variable dont la cote commerciale s'amplifie. Début 2014, ce n'est plus une tendance uniquement appropriée par les enseignes de centre-ville : de plus en plus de formats massifs du commerce s'inspirent des recettes que les démarches alternatives mettent en œuvre depuis le début du XXI^e siècle.

²⁷¹ « Cet engagement direct du producteur offre un maximum de traçabilité au consommateur et une garantie de qualité sur le produit qu'il consomme » (<http://www.lepetitproducteur.com/personnalisation.asp> ; consulté le 10 novembre 2011).

²⁷² Notre interlocutrice du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire de la Région Île-de-France indique que l'entreprise Le Petit Producteur prendrait une marge nette de 30 % pour la commercialisation et la mise en marché des produits de sa marque, marge répartie entre le producteur et le distributeur. (Entretien du 14 octobre 2011 avec la directrice Marketing du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire).

²⁷³ Extrait de l'entretien du 3 juin 2011 avec la responsable Développement Durable des enseignes Monoprix.

7.4 Conclusion du chapitre 7

« Les systèmes de distribution sont par nature conservateurs. [...] [Ils] sont cependant contraints périodiquement de bouger et d'adopter des pratiques plus modernes, du fait de l'entrée de nouvelles entreprises agressives dont les fondateurs utilisent les prix bas et des méthodes de gestion plus efficaces pour s'imposer en force sur le marché et s'y développer. Cependant, dans la mesure où les nouveaux entrants se structurent et se sophistiquent, ils ont tendance à rejoindre le courant dominant et, à leur tour, à freiner tout nouveau progrès vers une distribution moins coûteuse et plus rationnelle » (Dioux et Dupuis, 2009, p. 22). Cette vision des enseignes dominantes du système alimentaire, en particulier du système de distribution, est issue d'un ouvrage que nous avons beaucoup mobilisé pour nous familiariser et poser quelques bases du vocabulaire et du fonctionnement de la grande distribution²⁷⁴. Cette citation présente une interprétation des hybridations qui peuvent avoir lieu, en termes d'innovations, dans la trajectoire socio-écologique de la distribution alimentaire. Les acteurs dominants se voient indéfiniment dominants : bien que parfois obligés de changer leurs pratiques pour rester concurrentiels en période d'innovation, ils restent le modèle sur lequel se calque les niches innovantes.

J. Dioux et M. Dupuis soulignent une tendance des consommateurs à trouver des alternatives à leur captivité vis-à-vis du régime dominant : « ce nouveau phénomène de défidélisation des consommateurs se traduit par deux comportements principaux : d'une part, la baisse de leur niveau de confiance dans les marques des industriels et d'autre part, la fréquentation de différentes enseignes pour leurs achats alimentaires ou produits de grande consommation [...] » (2009, p. 355). Avec Le Meilleur d'Ici, Casino reste dans la logique traditionnelle de la grande distribution. Se voulant devancer ou attaché à répondre à une demande de sa clientèle, le groupe stratège élabore un dispositif d'action à la hauteur de ses importants moyens pour contrer toute initiative extérieure, vue comme potentiellement conquérante des parts de marchés qu'il se réserve pour se maintenir en bonne place dans le régime dominant. Le bilan tiré par le groupe va au-delà du succès de la politique que les acteurs de terrain constatent en magasin. Le Meilleur d'Ici n'est pas une politique par laquelle le groupe entend se différencier ponctuellement. Les perspectives sont importantes, nous l'avons vu avec la volonté d'étendre la valorisation de l'approvisionnement de proximité²⁷⁵. Au-delà, la responsable de l'offre locale indique l'optique conquérante de cette politique dans un

²⁷⁴ Ce manuel est destiné aux étudiants (et comme support de cours aux enseignants) des universités et écoles de commerce de second cycle universitaire.

²⁷⁵ Diversifier les canaux de vente (restauration et *drives*).

clip vidéo du groupe présentant Le Meilleur d'Ici: « Notre ambition est également [...] d'intensifier les circuits locaux sur des marchés plus complexes, nouveaux, afin de faire la différence »²⁷⁶. Il s'agit donc de devancer les niches sur les marchés qu'elles ont créés, d'une part pour se substituer à elles dans le portefeuille des consommateurs, et d'autre part pour émerger plus rapidement dans leur esprit vis-à-vis des concurrents du secteur.

Quelques travaux scientifiques dont ceux du géographe L. Dupont expliquent la manière dont les discours commerciaux ont su s'emparer de la valeur identitaire et culturelle des territoires évoqués par la publicité sur certains produits : « le discours tradition s'appuie sur un triptyque histoire/savoir-faire/territoire (terroir), chaque élément donnant lieu à une variante discursive. [...] Ces trois variantes du discours tradition évoquent : le souvenir d'une période simple et humaine ; les manières d'être et de faire préindustrielles ; la connaissance du lieu d'origine du produit » (Dupont, 2011, p. 5). Cette valorisation du terroir change quelque peu par rapport à la mise en valeur du territoire de proximité : l'aspect historique (et identitaire) de la tradition qu'elle convoque devient moins importante que l'aspect géographique (en particulier économique et éventuellement environnemental) qui est alors mis en avant. L. Dupont analyse d'autres formes discursives des emballages alimentaires (le discours exotique, le discours technologique et le discours santé). Il indique néanmoins que le discours qu'il nomme « bio-environnement » est aujourd'hui présent dans toutes les sphères de la communication des marques, en particulier dans la grande distribution : « [ce discours] s'impose aux autres discours qu'il coopte en partie à l'aide d'une nébuleuse de valeurs normatives²⁷⁷ » (Ibid., p. 8). Le discours commercial vantant les mérites d'un approvisionnement de proximité (tant dans les lieux d'achat que dans les produits achetés) se charge dorénavant de valeurs qui étaient jusqu'alors l'apanage des niches, parallèles au régime dominant.

Cette appropriation par un acteur dominant du système alimentaire rappelle l'hybridation qu'évoque la théorie des transitions socio-écologiques : des niches peu structurées mais suscitant un intérêt croissant seraient à l'origine de l'adoption par des acteurs du régime dominant de certaines de leurs pratiques. Pour qu'il y ait hybridation, encore faudrait-il que le régime dominant adopte une posture similaire, sur le fond, des niches dont il s'inspire. Avec Le Meilleur d'Ici et au moment d'écrire cette thèse, nous sommes plutôt en présence d'une imitation, d'un mimétisme

²⁷⁶ Propos de la responsable de l'offre locale dans une vidéo promotionnelle pour Le Meilleur d'Ici. En ligne : <<http://www.groupe-casino.fr/fr/Le-Meilleur-d-Ici,4097.html>> [Référence du 15 juillet 2013]

²⁷⁷ Il cite notamment les valeurs d'authenticité et de savoir-faire territorialisé, particulièrement mis en avant dans Le Meilleur d'Ici et qui relèvent des discours « bio-environnement » et « traditions ».

conquérant, visant à doubler les niches sur leur propre terrain. Les manifestations d'un changement structurel des pratiques du régime dominant sont peu marquées hormis deux faits notables. D'une part, les directeurs de magasin ont une nouvelle emprise sur l'assortiment de leur lieu de vente. D'autre part, les producteurs, artisans et entreprises de transformations sollicités pour contribuer à l'approvisionnement de proximité du groupe en Île-de-France trouvent dans cette démarche un débouché de vente sécurisé (en volumes), commode en termes logistiques et leur permettant une publicité importante – à leur échelle – pour développer leur activité vers de nouveaux canaux de vente.

Conclusion de la troisième partie. Déterminants et invariants de l'accession à la proximité pour une redéfinition des niches

Chacune des trois démarches analysées dans cette partie comporte des caractéristiques propres mais elles partagent des invariants dans leur promotion de la proximité.

Pour l'acteur public observé – la municipalité parisienne – la démarche de valorisation de la proximité est inspirée par les consommateurs, qui sont aussi les électeurs d'une orientation politique particulière : l'action est justifiée par des vellétés pressenties sur le terrain électoral. Cependant, aucune évaluation des impacts de la démarche entreprise sur les choix et les désirs des consommateurs n'est engagée. Il semble donc que l'accession à la proximité se fasse sur le terrain d'intuitions politiques que les services techniques sont enjointés à mettre en œuvre. En ce qui concerne le secteur associatif, la visibilité et la viabilité apparaissent comme des déterminants de l'action. D'une part, l'action associative s'inscrit dans le contexte métropolitain de refonte des collectivités et de pression foncière sur ce territoire ; d'autre part, il convient de questionner le hiatus entre la revendication d'une alternative au modèle dominant et la dépendance presque totale de l'action aux subventionnements publics. Enfin, dans la sphère marchande privée, la quête de proximité passe par les canaux classiques de construction des marchés émergents – étude de marché puis de faisabilité et enfin mise en œuvre. La proximité est vue comme un marché de niche et les procédures de satisfaction des clients de cette niche économique ne semblent pas différentes de celles qui ont démocratisé les produits de terroir ou issus de l'agriculture biologique.

En revanche, quelques traits sont communs aux trois expériences et renforcent notre propos quant à l'avènement de transformations de plus en plus sérieuses du système alimentaire. D'abord, il est notable que malgré l'usage du champ sémantique du local, celui-ci perd définitivement son sens lorsque vient l'heure d'en définir précisément une valeur métrique. Notre réflexion initiale quant à l'adoption d'un raisonnement par proximités et non pas dans la circonscription kilométrique d'une localisation s'avère donc assez juste. Ensuite, les trois démarches que nous avons étudiées de manière approfondie – ainsi que d'autres, analysées dans la littérature scientifique ou aperçues lors de notre première exploration du terrain – sont encore hésitantes, peu formalisées et pas coordonnées à l'échelle des entités économiques du système alimentaire dans lesquelles elles s'inscrivent. Cela confirme d'une part la nécessité de refondre la définition initiale du système donnée par L. Malassis et ses successeurs (production-distribution-consommation). D'autre part, le brouillage des frontières entre ces composantes et le défaut de structuration de ces démarches est sans doute le reflet des

cloisonnements des sphères d'intervention – économique, professionnelle, etc. – des acteurs engagés dans ces démarches. Nous soulignons donc le rôle capital des médiateurs qui permettent le dialogue et le partage des expériences pour une coordination accrue des acteurs souhaitant intervenir sur le régime dominant.

Opérationnalisation des théories de la proximité

À la manière de l'approche néerlandaise des transitions socio-écologiques, il est possible de formuler une vision intentionnelle de la mobilisation des proximités : « si les proximités géographique et organisées jouent un rôle central, comment agir pour les faire naître, les faire évoluer, et favoriser leur recombinaison au gré de nouveaux enjeux ? » (Torre et Beuret, 2012, p. 92). D'après la figure 0.3., les auteurs préconisent la concertation comme voie d'accomplissement de la proximité territoriale, combinaison de la proximité géographique et organisée.

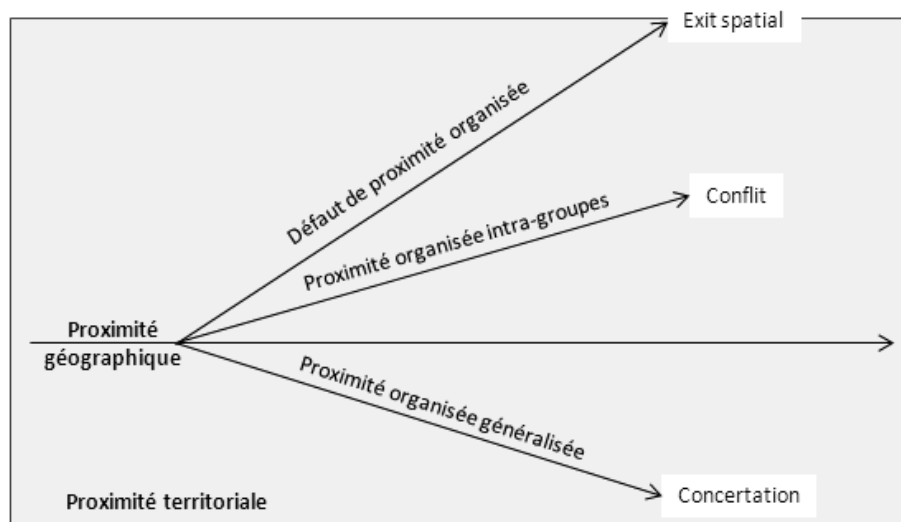


Figure 0.3. Fonctions de l'assemblage des proximités dans la gouvernance d'un territoire.
D'après : Torre et Beuret, 2012, p. 92.

Outre cette prescription pour le développement d'une gouvernance territoriale orientée par la concertation, la figure 0.3. peut constituer une grille d'analyse pour l'interprétation des cas que nous avons étudiés dans les trois chapitres précédents.

Partant d'un territoire où la proximité géographique (recherchée ou subie) domine les relations entre les acteurs sur la question de la gouvernance du flux alimentaire, nous observons avec A. Torre et J.-E. Beuret que les conflits surviennent lorsque la proximité organisée ne soude pas toutes les parties-prenantes ensemble, mais seulement certains groupes en interne. Pour Planète Lilas, à l'heure où nous rendons compte de cet exemple, des proximités relationnelles se maintiennent car elles ont le territoire vitriot pour support. Mais les différents acteurs en jeu (collectif associatif, élu et services départementaux – et municipaux) ne se coordonnent plus aussi bien qu'à la création de

l'association, ce qui met en péril la cohérence de l'action associative. Un « exit spatial » peut aussi se produire, c'est le résultat de « l'impuissance à faire naître ou à maintenir des proximités organisées » (Torre et Beuret, 2012, p. 92) : certains acteurs sortent, se déprennent du territoire. Il en va ainsi avec la définition des limites de la proximité géographique par la Ville de Paris pour le recrutement des producteurs commerçant sur les marchés forains. D'une limite formelle aux confins de la région administrative, une tolérance bien plus large est admise du fait de la difficulté de la municipalité à créer une émulation autour de son projet. Enfin, la proximité territoriale intervient lorsqu'une concertation est possible du fait d'une généralisation des relations de proximité organisée. « Il est possible de créer et de dynamiser le jeu des proximités. C'est le rôle des [...] médiateurs territoriaux qui, avant de penser à la construction d'accords, doivent faciliter les rapprochements et favoriser la construction de nouvelles proximités » (Ibid., p. 92). L'exemple de Casino montre la réussite de l'introduction d'une variable de proximité géographique dans son approvisionnement, tout en permettant aux producteurs franciliens d'être en contact étroit avec les directeurs de magasins. Cette politique, paradoxalement pilotée à l'échelle nationale, n'aurait été possible dans le cœur de la métropole parisienne, sans le concours du CERVIA, qui s'insère comme médiateur entre l'échelle centralisée de la politique de groupe, et l'échelle micro-localisée des producteurs et directeurs des magasins franciliens.

Par ailleurs, la mobilisation sémantique de la proximité sur le terrain suggère quelques réflexions sur ses implications scientifiques.

D'abord, nous avons évoqué le commerce de proximité en tant qu'il envisage l'approvisionnement des ménages effectué dans leur voisinage. P. Moati évoque ces enseignes de proximité et précise que « les concepts explicitement positionnés sur la proximité nourrissent le flux de création de nouvelles enseignes » (2011, p. 232). Notre travail montre que dans une acception plus générale, cette assertion se vérifie dans le domaine de la grande distribution en particulier lorsqu'elle qu'elle fait appel aux éléments de connivence créés par les enseignes de la grande distribution²⁷⁸. Il n'est pas étonnant alors que des enseignes de ce secteur, positionnées sur la proximité en tant que vecteur d'une connivence de voisinage avec leurs clients, soient parmi les premières à mobiliser cette notion dans la modification des pratiques de son approvisionnement. Les deux autres types d'acteurs analysés (Planète Lilas et la Ville de Paris), ne sont pas en reste dans la construction de cette connivence comme préalable à la légitimité de leur action : le positionnement des trois types d'acteurs met en avant un renouveau des liens entre producteurs et consommateurs. Parce qu'ils sont

²⁷⁸ e.g. modification de la sémiologie visuelle de la marque de distributeur des enseignes Monoprix.

proches commercialement (ou cognitivement) et géographiquement des consommateurs qu'ils visent, peut-être ces acteurs sont-ils précurseurs de la perception de leurs velléités en échos avec les modifications du paysage alimentaire qui fait entrer la proximité, la durabilité et la qualité de l'approvisionnement dans les préoccupations de la société hypermoderne.

Ensuite, le langage de la proximité permet, comme nous le soulignons au quatrième chapitre de s'affranchir de sectarismes localistes. Si la proximité géographique est relativement clairement appréhendée par tous les acteurs rencontrés, aucune définition métrique claire n'a émergé du terrain. Or la littérature scientifique (notamment anglophone) a encore assez largement tendance à utiliser le local comme variable d'interprétation des marges du régime dominant. Outre les imprécisions empiriques auxquelles ce vocable conduit, la tentation est grande de normer, de manière kilométrique, les initiatives s'intéressant au rapprochement des diverses entités fonctionnelles du système alimentaire. Enfin, sur ce point et dans le cas de notre terrain, ne s'intéresser qu'au local n'aurait pas permis de montrer de manière satisfaisante, les implications non topométriques des relations de proximité. En effet, il résulte de notre mise à l'épreuve des acceptions relationnelles de la proximité, un concept protéiforme, qui relève moins de l'organisation des acteurs à proprement parler que des aspects réticulaires des jeux d'acteurs, même si ceux-ci ne sont pas sciemment organisés.

Entre alternative et hybridation

Les trois démarches analysées – ainsi que celles succinctement présentées au quatrième chapitre – sont traditionnellement analysées dans le champ des *agro-food studies* comme des alternatives au régime dominant, s'établissant en marge de « la définition classique de l'échange marchand, monétarisé, immédiat et inscrit dans un système d'équivalence [...]. L'ouverture des réseaux agroalimentaires à des modèles organisationnels de production et de consommation alternatifs est d'ailleurs une propriété fondamentale et peut-être trop ignorée de ces réseaux » (Lamine, 2008, p. 302).

A priori, la construction d'une alternative implique un potentiel de substitution de celle-ci au système alimentaire en place. Ainsi, la généralisation de ces alternatives sous-entend que si l'ensemble des acteurs du système alimentaire adoptait l'une ou l'autre de ces démarches, mais plus vraisemblablement une combinaison de ces démarches, le système alimentaire connaîtrait une transition socio-écologique. Or, dans les secteurs que nous avons analysés, et malgré la multiplication des initiatives, nous avons observé que tel ne semble pas être le cas à l'heure actuelle. Cela pourrait être attribué à la construction opérationnelle des démarches analysées. Les acteurs

politiques (publics ou privés) décident, les services techniques encadrent institutionnellement, mais les acteurs de terrain (délégués du service public et commerçants) sont déconnectés, de manière matérielle et organisationnelle, de l'amont de la démarche (à l'étape de la production de biens alimentaires). Les cloisonnements institutionnels des acteurs impliqués conduisent à une fragmentation territoriale des démarches engagées, à l'origine d'un frein à leur succès dans la diminution de l'intensité et de la linéarité du métabolisme critiquées au départ. Les volumes de denrées qui concernent ces initiatives restent marginaux par rapport aux masses matérielles mobilisées par le système alimentaire dominant.

Si l'alternative existe, elle n'est sans doute pas opérationnelle : on ne peut considérer avec sérieux le remplacement du régime dominant par les démarches analysées – ni par leurs semblables décrites dans le quatrième chapitre. Dans une acception moins exclusive, ces initiatives sont peut-être une alternative en ce qu'elles proposent des voies de modification du régime sans pour autant que leur forme et les dispositifs d'actions qu'elles mettent en place soient tangiblement et objectivement substituables aux logiques du régime dominant, lui-même conduit par les pressions du paysage international. Par alternative, nous caractérisons donc les démarches portées par des acteurs, au sein de territoires définis par eux comme pertinents du point de vue de la reterritorialisation du système alimentaire, s'inscrivant dans la trajectoire comme une proposition à la marge du régime dominant, sans nécessaire volonté de conquête de celui-ci. La démarche alternative se présente comme une option de bon sens, cultivée par les acteurs qui la portent afin de contribuer, à leur échelle, à une inflexion, même minime de la trajectoire quotidiennement vécue. Certaines démarches alternatives perdurent depuis des décennies (e.g. essor de l'agriculture biologique et diffusion massive de ses principes entre les années 1970 et aujourd'hui), ont connu des mutations (e.g. des A.M.A.P. des années 1990 aux diverses formes d'approvisionnement urbain sans intermédiaire entre producteur et consommateur) en parallèle de l'évolution du système alimentaire, ou cohabitent avec les pratiques du régime dominant dont elles pourfendent les principes. L'alternative reflète donc les reproches que les individus et les systèmes d'acteurs qui la portent font au régime qui les domine. Si elle ne peut, en l'état actuel se substituer au régime dominant, on peut considérer à l'inverse qu'elle est une source d'inspiration pour celui-ci : les changements de pratiques constatées avec l'exemple de Casino peuvent conduire à penser qu'on assiste à une forme d'hybridation du régime dominant, exalté par les propositions idéelles de ces démarches.

Si le régime dominant est dans une période stable, il n'est pas pour autant statique. L'apparition d'initiatives à ses marges stimule ses tenants pour l'innovation et le

renforcement de sa suprématie (Morgan, Marsden et Murdoch, 2006²⁷⁹). La durabilité en tant qu'axe de développement vertueux – et médiatisé – de la société est mobilisée par tous les acteurs : les professionnels du système alimentaire construisent des indicateurs de leur légitimité²⁸⁰, tandis que les partisans des initiatives marginales les taxent de verdissement superficiel et que le monde académique qui s'y intéresse montre une tentative de normalisation voire un dévoiement des démarches alternatives (Goodman, 1999).

Ainsi que pour l'appropriation du vocabulaire et des dispositifs d'accroissement de la durabilité, la qualité et la proximité sont de plus en plus mobilisées au sein du régime dominant, au point que l'on puisse aujourd'hui assimiler ces adoptions pratiques et sémantiques à l'élaboration de nouveaux marchés hybrides.

Le marché de la qualité est une construction sociale (Stassart et Collet, 2001) « en ce sens il constitue une construction sociale et politique qui participe du monde 'artificiel' » (Coriat et Weinstein, 2005, p. 1) ; au même titre que celui de la proximité, en ce que « la façon dont les acteurs justifient leurs actes et défendent un projet pose la question sous-jacente du sens, de la signification qu'ils accordent à l'action entreprise [par la qualification et/ou l'accent mis sur la proximité]. Le sens porte [...] sur la façon dont [le marché] compose avec les divers acteurs constitutifs du 'monde commun' [i.e. régime hybride] qu'on veut voir se mettre en place » (Stassart et Collet, 2001, p. 176).

Il faut donc comprendre que l'on ne vend pas un produit de qualité (e.g. luxe, raffinement) mais la qualité d'un produit (e.g. labellisé) autant que le produit lui-même ; et de même, on tend de moins en moins à vendre un produit de proximité (e.g. spécialité de terroir) que la proximité entre les territoires d'élaboration et de consommation de ce produit (e.g. identification du producteur). Comme pour le marché du tirage photographique qu'analysent les économistes N. Moureau et D. Sagot-Duvaurox, celui de la qualité alimentaire en lien avec l'origine et spécifiquement sa proximité géographique, s'est construit de la base « avec l'initiative pionnière de quelques individus » (2006, p. 58 ; i.e. les démarches alternatives au régime dominant) et tend à gagner les institutions les plus conventionnelles (entreprises de distribution et pouvoirs publics). Lorsque « les entreprises, intéressées

²⁷⁹ Dans leur chapitre sur les mondes parallèles de modèles alimentaires opposés (dominant et alternatifs) en Californie, ils montrent une cohabitation entre les alternatives au régime agro-industriel tertiarisé tout en observant que celui-ci adopte le vocabulaire et certaines des postures de ces alternatives pour se maintenir en bonne position sur le marché.

²⁸⁰ Dans le chapitre précédent, nous avons prouvé l'investissement du champ sémantique ainsi que des symboles de la durabilité plus habituellement attribués aux systèmes alternatifs (Deverre et Lamine, 2010).

par la médiatisation de ce nouveau marché, [...] participent à l'explosion des ventes, [...] le marché devient autonome » (Ibid.).

Le fait que le marché soit à présent construit ne signifie pas qu'il est apte à dominer le régime en place, mais qu'il a acquis une légitimité dans le système. Pour autant, des difficultés de mise en œuvre sont soulevées sur le terrain, qui ont trait à la culture professionnelle des acteurs à l'origine des démarches. En effet, des dysfonctionnements apparaissent au sein même de ces initiatives et des difficultés existent quant à la diffusion des modèles de ces démarches à l'échelle du système alimentaire tout entier. Ces entraves à un fonctionnement efficace des démarches et à leur essaimage peuvent être expliquées par leur état hybride, leur caractère mutant. L'exemple communément donné de cette hybridation est la démocratisation des produits issus de l'agriculture biologique. L'appropriation de ce créneau commercial par les enseignes de la grande distribution conduit C. Lamine à parler de « récupération ou 'endogénéisation' par le capitalisme de la critique sociale portant sur les systèmes agroalimentaires » (2008, p. 303).

Ainsi, l'hybridation serait le résultat d'une immixtion des composantes économiques du système alimentaire (production, approvisionnement, consommation) les unes à l'intérieur des autres. En découlent des problèmes de délimitation des domaines de l'action : dans le cadre sectorisé des cultures professionnelles, le regard des entités urbaines sur le système productif agricole et industriel laisse présager une redistribution du partage des fonctions dans le système alimentaire. Les lignes de fractionnement de ces sous-systèmes sont déjà réinterrogés par les acteurs de la grande distribution (Moati, 2011)²⁸¹, mais aussi par la Ville de Paris lorsqu'elle favorise les producteurs franciliens pour ses marchés découverts ou bien par l'association Planète Lilas qui montre l'engagement de citoyens dans la production et la distribution alimentaire alors même que les ressorts principaux de son activité sont l'animation territoriale du parc des Lilas. Pour délier ces nœuds de friction entre les différentes sphères traditionnellement attachées à une étape de la gouvernance du flux alimentaire, P. Moati présente la figure de l'intégrateur comme un acteur nouveau au sein du commerce de masse²⁸². Ainsi, le CERVIA a-t-il servi d'intégrateur pour la mise en place voire pour la réussite du Meilleur d'Ici en Île-de-France. Une hybridation entre

²⁸¹ C'est le cas du groupe Mousquetaires qui intègre à son activité commerciale des activités de transformation industrielle (cf. annexe 4.).

²⁸² « Exercer la fonction d'intégrateur suppose [...] l'intelligence des attentes des clients, la capacité à nouer une relation dense et interactive pour permettre la coproduction de la solution [i.e. proximité organisée], l'aptitude à former et à animer un réseau de partenaires [i.e. proximité géographique temporaire] [...] » (Moati, 2011, p. 270).

les démarches marginales et les acteurs du régime dominant peut alors passer par ces intégrateurs qui mettent en lien les valeurs que les premières portent et les moyens qu'ont les seconds pour les mettre en œuvre.

Par hybridation, nous définissons donc les démarches qui procèdent par métissage entre pratiques alternatives et fonctionnement du régime dominant. Sans filer trop loin la métaphore génétique, nous nous permettons l'incise que la longévité de ces démarches n'est pas démontrée. Les acteurs du régime dominant (sphère privée marchande) ou contribuant au bon fonctionnement de celui-ci (pouvoirs publics, société civile) sont stimulés par une perception d'un air du temps pour insuffler un renouveau dans certaines de leurs pratiques en danger d'asphyxie.

Enfin, si l'on se détache des points de vue cloisonnés du monde économique et de la société civile, il semble qu'alternatif et dominant ne s'opposent plus diamétralement : il n'est pas question d'affirmer que les entreprises de grande distribution « trompent leurs clients en s'appropriant les discours 'alternatifs' [...], mais [il faut considérer plutôt] le brouillage des frontières entre 'alternatif' et 'dominant'²⁸³ » (Jackson, Russel et Ward, 2007, p. 325). Par l'hybridation, les acteurs du régime dominant « essaient de tirer le meilleur des deux mondes [le leur et celui des démarches alternatives], en combinant la fiabilité et l'assurance de qualité associée avec les modes de productions intensifs et scientifiquement [validés] avec la traçabilité et l'intérêt pour le savoir-faire et le goût que les consommateurs requièrent de plus en plus²⁸⁴ » (Ibid., p. 329).

²⁸³ Traduction personnelle.

²⁸⁴ Traduction personnelle.

Conclusion générale

Dans cette conclusion, un rapide retour sur les hypothèses de recherche permet un aboutissement des investigations empiriques. Puis, une relecture des cadres théoriques est proposée à l'aune des résultats obtenus. Enfin, quelques pistes de discussion sont proposées dans la perspective de poursuites de ce travail de recherche.

Bilan de la recherche

Notre analyse qui allie les principes émergents de l'écologie territoriale avec la théorisation des transitions socio-écologiques d'une part et les positions de l'école de la proximité d'autre part a permis de matérialiser un métabolisme territorial et de rendre tangible sa gouvernance dans la contextualisation historique de la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire autant que dans ses actuelles transformations.

En introduction, nous interrogeons le sujet de l'approvisionnement alimentaire de la région capitale par deux entrées hypothétiques : il s'agissait de comprendre de quelle manière s'organise l'approvisionnement – ses mécanismes, les acteurs et les territoires qu'il implique –, et par ailleurs d'envisager l'avènement d'une transition socio-écologique de la gouvernance du flux alimentaire induite par la construction de nouvelles proximités.

À la première question, nous répondons en contextualisant la trajectoire de l'approvisionnement dans une temporalité relativement longue, qui explique son état actuel. Cette approche historique confirme que « si les transitions observées de façon macroscopique [avec le recul de l'histoire] apparaissent en quelque sorte comme inéluctables [*a posteriori*], elles se sont déroulées dans des lieux et selon des processus variés, ont dans certains cas été subies, dans d'autres encouragées, dans d'autres encore fait l'objet de résistance, voire ne se sont pas produites » (Barles, 2013, p. 2). Notre contribution consiste aussi en la matérialisation de la gouvernance du métabolisme : l'analyse permet de situer les acteurs et les territoires de l'approvisionnement parisien, ainsi que les liens qu'ils entretiennent tout au long de la trajectoire alimentaire du territoire à l'étude.

Nous construisons une réponse à la deuxième hypothèse à l'issue des chapitres analysant la période récente. S'il est clair que le système alimentaire connaît une redéfinition des paramètres de la période de stabilité qui dure depuis l'après-seconde guerre mondiale, il n'est pas possible, en l'état de trancher entre de simples ajustements du régime dominant et une réforme approfondie du système dans son ensemble. Des facteurs d'inflexion potentielle de la trajectoire autant que des forces encore prégnantes du régime dominant et qui guident le métabolisme de la région capitale depuis la

seconde moitié du ^{xx}e siècle ont néanmoins pu être discriminés. En outre, notre approche empirique du terrain parisien permet de saisir l'ampleur de la mobilisation de la proximité – sans restriction kilométrique de son acception géographique –, allée aux valeurs de qualité et de durabilité, par les acteurs à l'œuvre d'une construction sociale du marché de la proximité. L'analyse des motivations de trois types d'acteurs – public, associatif, privé – et leur mise en perspective avec les champs théoriques ont montré que la notion de métabolisme territorial et la recherche d'efficacité dans la gestion des flux alimentaire entrent en ligne de compte au moment de définir les politiques de rapprochement géographique et institutionnel entre le cœur de la métropole parisienne et ses aires d'approvisionnement.

Réinterprétation des cadres théoriques et résultats empiriques

Une trajectoire en transition ?

- **Approche d'une transition selon les cadres théoriques admis**

La perspective multi-niveaux établit des sentiers transitionnels selon quatre catégories (cf. figure 2.3.) : un scénario de transformation implique l'adoption par le régime de caractéristiques des niches ; un dévoiement-revirement peut être opéré lorsque le régime est affaibli par des niches conquérantes dont l'une parvient à fonder un nouveau régime ; un sentier de substitution peut être envisagé lorsque des niches suffisamment structurées conquièrent le régime dominant ; la quatrième catégorie de sentier concerne la combinaison de plusieurs caractéristiques des trois précédents scénarii transitionnels. Le caractère alternatif ou hybride des démarches analysées ne nous permet l'adoption d'aucun de ces sentiers dans la construction de proximités territoriales. S'attacher à la prescience de l'un de ces types de sentiers transitionnels reviendrait en effet, à nier les capacités et les spécificités propres aux objets observés, aux acteurs à l'œuvre et aux territoires concernés.

L'approche néerlandaise des transitions socio-écologiques les envisage par l'opportunité de leur gestion, d'un point de vue volontariste, poussant à la transition. Nos observations de terrain ne montrent pas la prise en main d'une transition par une catégorie ou un réseau d'acteurs : dans les trois cas d'étude, aucune démarche ne se dégage qui pousse clairement à la transition et se donne les moyens d'y aboutir.

L'histoire de la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire s'inscrit dans la perspective des recherches récentes sur la dépendance des trajectoires régionales à certains sentiers de développement. « La dépendance au sentier, néanmoins, va au-

delà de la dépendance au passé. [...] En substance, la différence la plus importante entre les deux concepts est que la dépendance au sentier conditionne, mais ne détermine pas, un résultat spécifique¹ » (Henning *et al.*, 2013, p. 1350). Dans le cas où une trajectoire ne suit pas le sentier construit par la force du régime dominant et un paysage favorable à ce régime, de nouveaux sentiers peuvent être créés : il s'agit alors d'inflexions dans la trajectoire qui conduisent à une transition d'un système à un autre. Alors, « le fait qu'un sentier [...] domine l'évolution d'un système ne signifie pas que les expérimentations d'autres sentiers [i.e. les innovations des démarches alternatives ou hybrides] seront érodées. Au contraire, ces réminiscences peuvent être à l'origine de futures recombinaisons avec le sentier dominant² » (Ibid., p. 1351). L'établissement d'un diagnostic transitionnel par les théories de la dépendance au sentier se heurte donc, à la difficulté de prédire un état non encore avéré de la trajectoire.

En considérant enfin le cadre d'occurrence des transitions socio-métaboliques (cf. tableau 2.1.) d'après les travaux de M. Fischer-Kowalski (2011), prêtons nous à l'analyse de l'état actuel de la trajectoire alimentaire. Les ressources du système alimentaire sont intactes, voire abondantes³ et des opportunités nouvelles apparaissent, notamment avec la demande supposée des consommateurs de proximité entre eux-mêmes et les territoires de leur approvisionnement. Selon cette approche, la trajectoire se situerait dans le cadre d'une défense du régime dominant, avec une expansion à venir de celui-ci, donc aucunement dans une dynamique de transition socio-écologique. Malgré les informations que nous pourrions réunir sur l'état réel des ressources qui fondent la trajectoire alimentaire et sur la perception de nouvelles opportunités par l'ensemble des acteurs du système alimentaire, il nous semblerait encore difficile de statuer sur le diagnostic définitif d'un état transitionnel.

Notre approche s'inscrit dans une tendance propre aux champs émergents : décrire de manière empirique une situation et la rapporter à un cadre théorique en construction permet d'en confirmer ou d'en invalider certaines hypothèses. De ces cadres fondateurs, nous rejetons l'idée que les transitions seraient contrôlables, prédictibles

¹ Traduction personnelle.

² Traduction personnelle.

³ D'abord, la finitude prochaine des ressources alimentaires – source d'insécurité alimentaire – n'est pas à l'origine des cas étudiés. En outre, en l'état actuel du système alimentaire, la disponibilité énergétique alimentaire globale est encore supérieure aux rations requises par l'humanité. 2860 kcal par humain et par jour sont potentiellement mobilisables à l'échelle du monde tandis que la ration alimentaire moyenne est estimée à 2500 kcal par humain et par jour (FAO, 2013). Partant, l'inégale répartition spatiale et donc sociale de cette disponibilité est plus problématique que la finitude des ressources ou leur disponibilité.

selon leur histoire ou des sentiers préétablis, et que la trajectoire dépend uniquement de la disponibilité des ressources de la biosphère. Ainsi passée au crible de ces trois approches théoriques des transitions, la trajectoire actuelle ne peut pas être clairement définie comme étant dans une phase transitionnelle.

- **Enjeux transitionnels : tentative de diagnostic**

En prenant le parti d'une hypothèse transitionnelle, la trajectoire est infléchie d'une manière qui n'a pas été décrite par les cadres théoriques socio-écologiques. Des interactions innovantes ont lieu entre les trois échelons de la trajectoire. Nos observations exploratoires du terrain étaient loin des réalisations dont nous rendons compte au moment de rédiger ce manuscrit : la trajectoire semble aujourd'hui au-delà des signaux faibles qui semblaient la faire à peine frémir à la fin des années 2000⁴.

Si l'on envisage les années 2010 comme la période d'inflexion de la trajectoire alimentaire, les cas étudiés permettent de caractériser la bifurcation au seuil de laquelle pourrait se trouver cette trajectoire. Ce qui semble se dessiner en cœur de métropole parisienne relève de deux mouvements non exclusifs prenant la forme d'alternative et d'hybridation.

Les alternatives et les hybrides de la trajectoire alimentaire se nourrissent du constat de la vulnérabilité du système actuel. Nous avons montré le rôle des crises alimentaires dans la défiance envers le régime dominant et envers un système apparemment hors de tout contrôle d'un garant de l'intérêt général et de l'intérêt des individus. La perception de cette vulnérabilité se lit dans l'émergence de nouveaux modèles de commercialisation et de consommations (tableau C.1.).

⁴ Voir par exemple l'évolution du nombre d'AMAP entre 2010 et 2013 dans le territoire français et singulièrement à proximité des pôles urbains (figure 4.1.).

Tableau C.1. Révolution commerciale et nouveaux modes de consommation : points de vue d'un économiste et d'une sociologue.

| | La nouvelle révolution commerciale (d'après Moati, 2011) | Théorie de la résistance ordinaire (d'après Dobré, 2002) |
|---|---|--|
| Principes fondateurs | Vulgarisation et appropriation des principes du développement durable | La consommation n'est plus seulement une activité économique : essor du consumérisme politique (Micheletti, 2004) et de la consommation comme source d'épanouissement individuel. |
| Facteurs de développement | Crise du capitalisme post-fordien fondé sur l'économie industrielle | « L'univers du quotidien est celui que l'on pense maîtriser et que jusqu'à un certain point, on peut parvenir à maîtriser » (Dobré, 2002, p. 329). « Un ensemble multiple et hétérogène d'actions [...], visant à préserver ou à créer des îlots d'autonomie [vis-à-vis du régime dominant] à l'intérieur et de l'intérieur [...] de la sphère de la vie quotidienne » (Ibid., p. 311). |
| Conséquences sur le système alimentaire | Avènement d'une économie de l'immatériel qui consacre l'économie de fonctionnalité (« économie des effets utiles ») | Positionnement des consommateurs : – autolimitation en quantité (frugalité) – autoproduction – combinaison de ces possibilités |
| | Émergence de styles de vie et de modes de commercialisation visant à « consommer mieux » | |

D'après Moati, 2011 et Dobré, 2002.

Que l'on envisage la question de la transition par le biais des réflexions économiques sur l'attitude des clients du régime dominant ou par les modifications des comportements des consommateurs analysées d'un point de vue sociologique, les fondements du système alimentaire dominant la trajectoire semblent inéluctablement fragilisés : l'évaluation de cette vulnérabilité peut d'ores et déjà être mesurée par une rapide revue de la presse professionnelle du secteur⁵. Les acteurs de la grande distribution et les journalistes qui analysent leur activité estiment en effet que le régime à la tête duquel ils sont établis serait peu adapté si des chocs trop importants l'affectaient. L'idée revient souvent d'un étau entre lequel serait pris le régime, formé par la volonté de la clientèle (démarches alternatives) et par la structure en crise de l'économie occidentale (paysage du système alimentaire). D'un point de vue qualitatif, la réactivité des institutions du régime dominant face aux velléités changeantes des consommateurs est très fortement mise en doute (Moati, 2011, p. 54). D'un point de vue plus quantitatif, le fonctionnement propre au régime dominant, caractérisé par une tension des flux de marchandises – limiter les ruptures de stock tout en restant

⁵ Pour la réalisation de cette recherche, un examen attentif de la revue *Libre-Service Actualités* a été réalisé en 2011, puis de manière moins suivie en 2012 et 2013.

compétitif sur les prix de vente et en faisant face à l'augmentation des prix du foncier dans le cœur des métropoles – contraint les capacités de réponse du système dominant en cas de choc transitionnel portant sur des modifications de la demande en volumes. Néanmoins, les démarches hybrides et alternatives montrent encore aujourd'hui une portée et une longévité peu significatives, malgré leur base commune fondée sur un positionnement au sein du triptyque proximité-qualité-durabilité.

Nous résumons dans le tableau C.2. les avenir potentiels de la trajectoire alimentaire de l'approvisionnement alimentaire du cœur de la métropole parisienne, tels qu'ils se présentent au regard de la trame générale qu'elle suit depuis presque trois siècles et des cas étudiés dans la période récente.

Tableau C.2. Potentiels de transition dans la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire du cœur de la métropole parisienne.

| Impacts des chocs* sur le paysage | Structuration des démarches | | Régime | Fenêtre d'opportunité | Modification de la trajectoire |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------|------------|-----------------------|--------------------------------|
| | Alternative | Hybridation | | | |
| Importants et (multi)sectoriels | Attestée | Confirmée | Vulnérable | Oui | Transition radicale |
| Atténués | Faible | Attestée | Mutant | Oui/Non | Inflexion |
| Imperceptibles ou surmontés | Muette, rencontrant peu d'écho | | Renforcé | Non | Stagnation |

*Les chocs sur le paysage relèvent de plusieurs dimensions : impacts sur le système alimentaire du changement global, de la crise économique, de la crise sociale et de la vulgarisation du vocabulaire transitionnel.
D'après Moati, 2011, et Dobré, 2002.

En l'état actuel de notre recherche, la trajectoire est déstabilisée et peut-être à l'orée d'une inflexion ou d'une transition non encore définie et encore moins accomplie. Si au début de notre travail, une transition n'était que très lointainement envisageable (période de stagnation), la trajectoire actuelle semble favorable à l'esprit des démarches étudiées sans que nous puissions précisément en définir le dénouement.

• Conceptualisation des niches : précisions et posture

Dans l'approche originelle des transitions, le rôle instigateur et protecteur de l'innovation censé être porté par les niches de même que leur positionnement radicalement opposé au régime dominant est vivement critiqué (Smith *et al.*, 2010). Dans la période actuelle de la trajectoire du système alimentaire, nous concordons avec cette critique. En effet, un acteur du régime dominant tel que Casino est initiateur d'une démarche innovante, malgré toutes les limites que nous avons soulignées quant à sa portée et à la profondeur des impacts qu'elle peut avoir sur le régime. De plus, si des innovations sont produites de manière inédite par ces niches, leur rôle protecteur est tel qu'il permet l'essaimage de démarches similaires sans que les résultats de ces innovations soient tangibles au point d'influencer le régime dominant. Au vu de

l'appropriation par certains acteurs du régime dominant de certains traits innovants des démarches alternatives, il faut raisonner de deux choses l'une : soit on établit qu'une transition est amorcée – et c'est un peu présomptueux dans la mesure où l'on se fixe une conduite analytique de non linéarité du temps ; soit on considère que des niches peuvent émerger dans le régime dominant, et l'on remet à plat l'approche multi-niveaux qui considère que les niches apparaissent parallèlement au fonctionnement du régime dominant. Ainsi nous considérons que ce type d'initiatives peut porter des « réformes incrémentales [agissant par accumulation de valeur ajoutée] [qui] peuvent conduire à des transformations radicales si l'on considère des périodes longues » (Smith *et al.*, 2010, p. 442), comme le souligne aussi N. Buclet (2011b).

Les niches ne sont donc pas à mettre à l'écart du système, elles en font partie mais ne diffèrent du régime que parce que les innovations qu'elles portent s'inscrivent dans un schéma idéal ou opérationnel distinct.

Les institutions et les acteurs à l'origine de ces niches peuvent en outre émerger de toutes parts au sein du régime : si l'on donne au lieu d'émergence des niches l'acception métaphorique du réseau d'acteurs, nos études de cas n'ont pas fait la preuve d'acteurs plus singulièrement innovants que d'autres. Les acteurs publics se disant à l'écoute de la société et de leurs électeurs, affichent une politique apparemment innovante. La société civile, si elle est très présente dans les démarches alternatives, initie des mouvements mais peine à s'affranchir des conditions inhérentes au régime qu'elle critique. Les acteurs du régime dominant s'emparent des velléités d'innovation qu'ils pressentent dans la société et parmi leurs pourvoyeurs de fonds.

La niche est donc une partie du système qu'il est commode de se représenter comme un préposé idéal à l'innovation. Dans la pratique de la reconstitution d'une trajectoire, et *a fortiori* si l'on s'intéresse à la construction en cours d'une alternative innovante, la niche s'apparente à une nébuleuse difficilement circonscrite et dont on ne peut extraire les caractéristiques et les fonctions qu'une fois la transition et l'établissement d'un nouveau système stable parachevés. Plutôt que niche, nous proposons de nous en tenir à la désignation flottante de démarche ou d'initiative que nous avons employée au long de notre démonstration : ces opérations sont construites par des acteurs, dominant ou non la trajectoire en cours, mais s'inscrivent à la marge du régime qui la guide.

Contribution au champ de l'écologie territoriale

Il semble que la trajectoire du métabolisme urbain de la capitale soit marquée par trois tendances fondamentales entre le XVIII^e et le XX^e siècle : l'extraterritorialisation du métabolisme, l'importance grandissante de sa réticulation et l'augmentation de

l'emprise urbaine sur des territoires ruraux (Barles, 2013). Nous soutenons qu'il en va de même avec la trajectoire alimentaire.

- **Vers un nouveau partage territorial de la gouvernance du flux alimentaire**

Si « l'espace rural [peut être envisagé] comme un espace de compétition et le 'champ de bataille' entre les secteurs conventionnels et alternatifs du système alimentaire⁶ » (Morgan, Marsden et Morley., 2006, p. 72), il faut alors envisager les enjeux de cette bataille.

Les décideurs de l'approvisionnement que nous avons rencontrés indiquent tous, selon une formule presque identique, que « produire et distribuer sont deux activités très différentes ». Abondant dans ce sens, le géographe ruraliste C. Potter signale que « les agriculteurs ont un rôle particulier en tant que producteurs privés de biens publics, les aides gouvernementales n'étant qu'une juste compensation de leur contribution à la sécurité de l'approvisionnement » (cité dans Morgan, Marsden et Morley., 2006, p. 27). De même, les quelques agriculteurs avec qui nous avons abordé le sujet indiquent clairement que l'approvisionnement alimentaire d'une ville n'est pas leur préoccupation, contrairement au fait de trouver un débouché pour les denrées qu'ils produisent. Renvoyés dos à dos, les acteurs de la distribution déplorent un manque d'intérêt pour leur domaine de la part des agriculteurs et lorsque ceux-ci reconnaissent le rôle qu'ils pourraient avoir compte tenu des politiques d'approvisionnement de proximité, ils reprochent à ceux-là d'ignorer la plupart de leurs contraintes professionnelles.

En considérant que la métropole parisienne a abandonné sa prérogative alimentaire aux mains d'entreprises d'envergure (inter)nationale, on ne peut que dresser le constat contemporain de l'extraterritorialisation passive du métabolisme urbain et de sa gouvernance, tant d'un point de vue géographique (vers des territoires productifs éloignés et aux contours méconnus) qu'institutionnelle. C'est donc la confirmation de « l'urbanisation des paysages [due] à la multiplication des extraterritorialités urbaines, malgré la perte de certaines compétences pour les villes » (Barles, 2013, p. 2).

- **Vers une transparence accrue de la gouvernance du flux alimentaire**

Notre recherche montre que le système alimentaire met en jeu des acteurs, des territoires et des ressources qui forment des réseaux dont le flou des rouages est aujourd'hui remis en question par les velléités de reterritorialisation de

⁶ Traduction personnelle.

l'approvisionnement, émanant de diverses composantes du système. Or, cette idée est discordante de la complexification et de l'intensification de la réticulation du système alimentaire depuis la fin du XVIII^e siècle.

Cette mise en réseau des acteurs du système alimentaire émane de leur « [interconnexion planifiée et gérée] de manière centralisée [par la puissance publique puis par le paysage économique mondialisé] à une échelle tantôt locale tantôt plus large et offrant un service plus ou moins homogène sur un territoire donné qu'il contribue ainsi à solidariser » (Coutard, 2009, p. 6). De fait, les réseaux qui supportent le système alimentaire fournissent des solutions efficaces à la subsistance de populations non agricoles. Le socio-économiste O. Coutard souligne que les récentes remises en questions de la réticulation (et donc singulièrement aussi du réseau qui soutient le système alimentaire contemporain) sont imputables à la croissance de ce réseau et à son manque de contrôle aux échelles locales : « [leur] développement est allé de pair avec celui d'une forme spécifique de territorialité commandée par un principe de connexité plutôt que de contiguïté et caractérisée par un télescopage des échelles spatiales – territorialité réticulaire dont les villes participent et bénéficient » (Ibid.). Cette critique de la réticulation se fait au profit de sous-systèmes qui proposent de nouveaux modes de fonctionnement fondés sur la construction de relocalisations, de créations de proximités.

Nous constatons donc « l'importance de la part infrastructurelle du métabolisme » (Barles, 2013, p. 2). La réticulation du système alimentaire a d'abord été matérielle, jusqu'au milieu du XX^e siècle. Son pendant immatériel – la gouvernance réticulée du flux – prend ses racines dès la fin de l'Ancien Régime (répartition des pouvoirs dans les rouages institutionnels de l'approvisionnement) et ne se renforce que depuis la fin des années 1950 avec la privatisation de la gouvernance alimentaire (stratégies internes aux grands groupes commerciaux et agro-industriels). La transparence du réseau qui soutient le métabolisme alimentaire des territoires urbains semble de plus en plus défendue par les acteurs contemporains que nous avons rencontrés. Cette requête, pour les trois études de cas, s'annonce donc comme une mise en conformité entre les exigences des consommateurs (d'ordres plus variés que l'unique objectif sanitaire) et les pratiques des gestionnaires et des acteurs en charge de la gouvernance du flux alimentaire.

- **Diversification du pilotage du métabolisme**

« L'écologie territoriale associe [à la caractérisation et à la quantification des flux] l'analyse des acteurs, institutions, politiques, techniques qui sont à l'origine de ces flux, c'est-à-dire de la dimension sociale du métabolisme, au côté de celle des processus

naturels qui le guident » (Barles, 2010b). Notre approche est complémentaire des études de métabolismes urbains menées jusqu'aujourd'hui.

Une partie de notre recherche porte sur la quantification de ces flux, car elle nous a semblé inéluctable pour rendre compte de faits objectivés dans les modifications du métabolisme au cours de sa trajectoire historique. Les éléments chiffrés qui ont nourri notre analyse ont été essentiellement contextuels ou ont permis d'évaluer la portée des actions revendiquées par les acteurs contemporains de l'approvisionnement, prompts à l'adoption des principes du développement durable pour revendiquer une réduction de l'emprise de leur activité sur l'environnement.

Entre alors en jeu la question de l'échelle de gouvernance du flux alimentaire. Jusqu'au XX^e siècle, le système alimentaire s'établit dans la « tradition [selon] laquelle les collectivités publiques octroyaient à leurs administrés des services nécessaires à la vie collective en fonction d'une offre normée et standardisée » (Jaglin, 2002, p. 4). Puis, les pouvoirs publics se dessaisissent de la prérogative alimentaire et le système passe aux mains d'un monopole de la sphère économique privée. Dorénavant, le flux alimentaire est tellement ancré dans le domaine privé que sa gestion ne pose pas la question de la transparence au-delà des exigences sanitaires minimales de rigueur. La décennie écoulée a connu un regain d'intérêt pour l'approvisionnement parmi des entités privées (associatives ou du régime monopolistique dominant) autant que chez des acteurs publics. Nous soutenons que, comme d'autres flux matériels et énergétiques gérés par des monopoles privés, des modifications de la gouvernance de ces flux sont peut-être à l'œuvre. La portée de la voix des usagers dans cette gouvernance du flux alimentaire augmente : ils ne constituent plus désormais « ni un collectif homogène ni une base silencieuse [...]. [Sans bouleverser] les relations au sein des systèmes de fournitures, la présence accrue des usagers [...] participe, plus largement, d'une démocratisation protéiforme » (Ibid., p. 6). Ainsi, pourrait-on faire une analyse similaire à celle de l'ingénieure G. Pflieger, qui explique les mutations de la figure de l'utilisateur des réseaux d'approvisionnement en eau. « Alors que les réflexions sur le développement de la participation animent la sphère de l'action publique locale depuis les années soixante, les réseaux urbains [...] sont restés dans l'ombre de la démocratie locale. Bien que la distribution d'eau constitue une des plus anciennes compétences des collectivités, les usagers ne semblaient pas préoccupés par la gestion de l'eau, une ressource abondante et bon marché. [...] la distribution d'eau semblait, par son haut niveau de technicité, inaccessible au débat public » (Pflieger, 2002, p. 20). De ce fait, la société civile s'impose dans le débat de la gestion de l'eau par le biais d'associations

locales qui entrent en conflit avec les acteurs dominant de la gouvernance de ce flux⁷. S'en est suivi, visiblement un « décloisonnement des registres de la consommation et de l'action publique » (Ibid., p. 32).

Notre principal objectif dans la mobilisation de l'écologie territoriale réside dans la démonstration des constructions politiques, économiques et sociales de la gestion du métabolisme territorial, d'une gouvernance du flux alimentaire. Ceci dit, l'écologie territoriale peut aussi s'entendre comme un champ de l'action et notre travail ne s'inscrit pas spécialement dans ce domaine, mais quelques pistes d'opérationnalisation transparaissent parmi des résultats de la thèse. Ces pistes trouvent un écho particulier dans les propos de S. Barles, N. Buclet et G. Billen qui soulignent que de nouveaux modes de coordination dans la gouvernance des flux peuvent être trouvés en favorisant « une proximité tant physique qu'organisationnelle et institutionnelle entre les acteurs [...] ; [l']autonomie [de ces acteurs] et leur maîtrise des enjeux reliant besoins exprimés et ressources disponibles, en termes de modes de coordinations ; des processus décisionnels collectifs et participatifs, permettant à chacun de s'approprier les enjeux en termes de gouvernance des flux et de relier cette gouvernance à la constitution de stratégies de développement territorial » (Barles, Buclet et Billen, 2011, p. 20). Le concours des théories de la proximité a permis de rendre saillants les problèmes économiques et sociétaux qui ont des répercussions situées. La validité de la typologie duale de cette approche – géographique et organisée – a été démontrée : depuis la fin du XVIII^e siècle, l'approvisionnement alimentaire de la région capitale est un enjeu économique autant que politique et plus largement social, dont les conséquences territoriales peuvent être examinées par la mobilisation et la combinaison des proximités organisées et géographiques par les acteurs du système alimentaire.

En concluant que le métabolisme est aussi un objet socialement construit, dont la gouvernance est pilotée par des acteurs divers aux objectifs et aux intentions différentes sinon divergentes, nous contribuons aussi à un éclairage empirique des réflexions théoriques qui fondent le champ émergent de l'écologie territoriale en tant que domaine de recherche interdisciplinaire.

⁷ Dans le cas des réseaux de distribution d'eau, la déstabilisation du régime dominant date aussi des années 1990 et a pour cause une défiance croissante envers les opérateurs privés du fait de la hausse des prix de l'eau (et non de crises sanitaires, contrairement à la déstabilisation du système alimentaire).

Thématiques transversales pour une relecture des hypothèses et de leurs résultats

Le système alimentaire : un objet social

Le récit de la trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire parisien invite à regarder le système alimentaire sous un jour quelque peu différent de celui que décrivait L. Malassis.

Replacées un contexte sociologique nos conclusions font émerger une nouvelle grille pour la lecture des transformations contemporaines de la trajectoire. L'individuation de la société réinterroge les structures purement économiques mises en place par L. Malassis pour comprendre le fonctionnement du système alimentaire. Le constat de la déprise publique de la question alimentaire n'est alors que temporaire. Des individus et collectifs de la société civile s'en emparent et prennent en charge la conscientisation des citoyens – qui prennent tour à tour la figure du citoyen et du consommateur – quant à leur perception du fonctionnement de leur système alimentaire. Ainsi, si au début de notre travail, l'intérêt scientifique et sociétal pour les questions alimentaires (hors crises sanitaires et économiques) n'était que frémissant, il semble que cette tendance s'inscrive en lame de fond du fonctionnement des sociétés urbaines et touche aujourd'hui tous les acteurs du système alimentaire.

Le système alimentaire ne peut plus être segmenté par les sous-secteurs économiques de la production/transformation, de la distribution et de la consommation. L'individualisation progressive des choix – malgré leur construction souvent collective – oblige les acteurs dominants à revoir leur stratégie et leur positionnement, et pousse aussi le monde de la recherche à avoir une approche de plus en plus ouverte, en termes disciplinaires, pour comprendre les nouveaux modes de fonctionnement à l'œuvre dans un système alimentaire mouvant.

La valorisation de la proximité serait donc une construction cognitive qui permettrait de pallier les excès de la globalisation – et donc la distanciation spatiale et relationnelle des acteurs de l'approvisionnement – tout en se servant de ses ressorts pour exister. Ainsi, la recherche de proximité géographique ou cognitive avec les aliments ingérés, s'allie avec la diffusion des principes du développement durable pour légitimer l'affection des consommateurs, d'abord pour les produits de terroir, puis plus récemment pour les producteurs d'un territoire dont ils sont proches. « On ne mange pas les machines... mais on mange de plus en plus de l'information » (Ascher, 2005a, p. 130), et c'est ainsi que naît la légitimité de l'approvisionnement de proximité en ce qu'il

est gage de qualité (par sa traçabilité et les liens intellectualisés et/ou fantasmés entre les producteurs et les consommateurs) et porteur d'un espoir de durabilité.

L'économiste P. Moati constate « le passage d'un commerce principalement concentré sur l'efficacité dans l'écoulement des produits selon une logique industrielle de masse à un commerce davantage préoccupé d'optimiser ses réponses aux attentes des consommateurs en adoptant une orientation servicielle » (2011, p. 11). Si la société valorise la construction immatérielle de valeurs, la démassification du commerce serait le signe de la compréhension par les acteurs du régime dominant des « limites du modèle de consommation issu du capitalisme industriel » (Moati, 2011, p. 13). La révolution servicielle du commerce, notamment alimentaire passe dès lors par les ressorts désormais classiques du secteur (la segmentation et la différenciation) en adaptant les modalités aux désidératas hypermodernes des consommateurs.

Approvisionnement alimentaire et aménagement du territoire

Nous avons choisi d'écarter les approches frontales de l'aménagement et de l'urbanisme car elles autorisent essentiellement la mise en évidence de leviers d'opérationnalisation des résultats empiriques, et cela n'était pas l'objet de notre travail. Pourtant, ces champs n'étant pas en reste lorsque l'on aborde la thématique de l'approvisionnement alimentaire urbain, nous présentons ici deux axes qui pourraient en être inspirés.

La logistique de l'approvisionnement alimentaire est une autre thématique de l'aménagement du territoire urbain que nous avons distanciée de notre démonstration. Pendant la période allant grossièrement des années d'après-guerre aux années 1980, l'approvisionnement n'était envisagé que par la question du transport de marchandises. Depuis, la réduction des coûts et l'optimisation des transports est telle, que la logistique ne représente plus un enjeu majeur : « à tout le moins, le système de transport est-il désormais si fluide et homogène qu'il n'ait plus d'effet discriminant sur l'espace économique, dont l'isotropie serait à cet égard totale ? » (Savy, 1984, p. 160). Les questionnements environnementaux et sociétaux concernant l'approvisionnement ne (ré)apparaissent de manière significative que depuis les années 1990 : la diffusion des principes du développement durable a entraîné une mutation et une réactivation de ces interrogations en imaginant la possibilité d'une logistique durable (voir par exemple FNE, ADEME, 2010). Ainsi, les nouvelles préoccupations orientées par la recherche de proximité gagneraient-elles à être diffusées dans le milieu scientifique de

la recherche sur la logistique, aujourd'hui dominé par des aménageurs guidés par des questionnements économiques et environnementaux⁸.

Par ailleurs, la confusion de plus en plus prégnante, voire la superposition des territoires de la production, de la distribution et de la consommation interrogent le rôle de l'agriculture dans la ville⁹.

Aujourd'hui, l'agriculture n'est pas considérée comme un outil de planification de l'aménagement métropolitain à part entière. C'est ce que défendent pourtant les partisans du *food planning*, à la croisée des mondes de l'action et de la recherche, et à l'interface des problématiques de gouvernance alimentaire et d'aménagement des territoires métropolitains¹⁰. Envisager l'approvisionnement alimentaire, et donc les mécanismes de la production à la consommation par les cadres cognitifs de l'aménagement, pourrait toutefois offrir des pistes stimulantes aux urbanistes et autres spécialistes de la ville¹¹. Dans la perspective d'une modification volontaire de la trajectoire, les acteurs de la planification alimentaire des territoires pourraient prendre toute leur place (Morgan, 2009), si tant est que ceux-ci constituent une catégorie d'acteurs tangible et crédible pour mettre au jour les arcanes de moins en moins mystérieux du régime dominant.

Discussion et perspectives de recherche

Le cadre théorique de l'écologie territoriale autorise la mobilisation du concept de métabolisme, qui s'avère opérant pour territorialiser l'approvisionnement alimentaire d'une métropole et montrer les rouages actoriels de sa gouvernance. La pluridisciplinarité, voire l'interdisciplinarité qu'il convoque concourt à l'appréhension d'un territoire consommateur de ressources en termes de flux. Notre contribution est à chercher dans sa conceptualisation qualitative.

⁸ Voir à ce propos les travaux de la chaire Frelon (FREt et LOGistique en milieu urbain) de MinesParistech.

⁹ Ici, nous envisageons moins leur recouvrement en termes productifs que le flou de leurs limites dans le partage des fonctions attribuées au foncier métropolitain.

¹⁰ Les principaux obstacles relèvent de quatre facteurs répertoriés par J. Pourias (2013) : la faible valeur écologique des sols urbains (artificialisés si ce n'est au moins pollués), le manque de compétences professionnelles en agriculture parmi les aménageurs, les lourds enjeux politiques et financiers du foncier qui restreignent les opportunités de développement de l'agriculture en milieu urbain, la faible valeur économique attribuée aux potentialités de ce type d'activités dont l'initiative revient à des structures marginales de la gouvernance urbaine.

¹¹ Bien que cela relève moins de notre compétence académique, il semble que la vision métabolique des systèmes urbains pourrait aussi bénéficier au renouvellement des pratiques professionnelles du monde agricole et agro-alimentaire.

Le choix du cœur de la métropole parisienne comme terrain de recherche a été discuté en introduction de la thèse. Si l'on envisage la généricité de ce choix, quelques limites sont à souligner de nouveau, au regard des résultats que nous en avons tiré. Dans la société de satiété que nous considérons en étudiant le cœur de la métropole parisienne, il faut garder à l'esprit le luxe alimentaire que propose cette région capitale. En outre, la région capitale conditionne un effet de masse. D'une part, le poids de démarches de proximité concerne certes, des volumes très faibles relativement aux volumes à mobiliser pour approvisionner toute la population. Mais en contre partie, les populations concernées par ces démarches sont d'autant plus nombreuses et concentrées par la densité métropolitaine. Enfin, les enjeux de l'approvisionnement de proximité d'une région capitale dépassent l'échelle du territoire régional ou interrégional, et peuvent émerger dans d'autres métropoles et *a fortiori* dans des agglomérations de moindre importance¹².

En guise de perspective, et au-delà des prolongements traditionnellement admis pour une recherche focalisée sur un territoire spécifique¹³, nous proposons deux opportunités de poursuite de ce travail.

D'une part, nous pourrions reconsidérer la partialité de traitement adopté dans notre démarche diachronique. L'analyse rétrospective pourrait être poussée de manière plus détaillée quant à l'examen des démarches alternatives et hybrides qui ont conduit les transitions socio-écologiques. De même, le diagnostic transitionnel que nous proposons pour la période contemporaine pourrait être approfondi par des recherches complémentaires. À cet effet, le tableau synoptique des initiatives de reterritorialisation du système alimentaire – présenté au quatrième chapitre – peut générer un grand nombre d'études de cas complémentaires des trois que nous avons fournies. Dans une autre direction, la recherche pourrait être approfondie auprès des trois types d'acteurs enquêtés, notamment par l'examen de parties-prenantes secondaires de ces initiatives, en particulier les consommateurs. Il est aussi possible d'envisager d'autres secteurs d'intervention de ces types d'acteurs (restauration collective publique, restauration commerciale, cantines associatives par exemple). Dans une optique prospective, il serait aussi intéressant de revenir sur le tableau synoptique construit dans cette thèse, dans un avenir proche, afin de

¹² À titre de comparaison, il semble que la question alimentaire ait été moins abandonnée par les collectivités enchassées dans un tissu rural que par la métropole parisienne (voir Marty, 2013).

¹³ Comparaison avec des territoires d'envergure, de culture ou de statut économique différents pour dégager les invariants et les divergences vis-à-vis des résultats profilés dans le cas initial.

confirmer ou d'infirmier l'essor de chacune des démarches envisagées et leur rapport à la construction de proximité.

D'autre part et d'un point de vue plus théorique, notre contribution à la combinaison théorique de l'écologie territoriale et des trajectoires socio-écologiques n'est pas la première. Cet apport incrémental semble caractéristique de la construction de connaissance lors de la constitution d'un champ pluridisciplinaire, et pourrait servir de base à une nouvelle théorie de l'évolution des systèmes alimentaires, distincte du traité d'agro-économie de L. Malassis. La lecture des relations entre sociétés et biosphère par le biais de leur alimentation se prêterait de manière stimulante à une analyse des préoccupations sociétales contemporaines relevant de la sécurité¹⁴ et de la sûreté¹⁵ alimentaires.

¹⁴ Quantité de nourriture disponible, équité économique et alimentaire entre les différentes parties du monde, etc.

¹⁵ Qualité de la nourriture consommée, altération des milieux productifs et impacts du système alimentaire sur l'environnement planétaire, etc.

Ressources documentaires

NB : dans la version initiale du manuscrit, une bibliographie thématique était proposée au lecteur. Suite aux remarques du jury pendant la soutenance et en vue de sa mise en ligne, les sources sont ici organisées selon leur origine documentaire.

Ressources scientifiques et universitaires

Abad R., 2002. *Le Grand Marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*. Paris : Fayard, 1030 p.

Allain M.-L., Chambolle C., 2003. *Économie de la distribution*. Paris : La Découverte, 120 p.

Allain M.-L., Chambolle C., Vergé T., 2008. *La loi Galland sur les relations commerciales. Jusqu'où la réformer ?* Paris : Rue d'Ulm – Centre pour la recherche économique et ses applications, 72 p.

Angeon V., Caron P., Lardon S., 2006. « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoire*, Dossier 7 « Proximité et Environnement », 20 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 4 janvier 2012].

Arcusa V., Besson C., Bigot C., Bossu V., Grewer U., Joanicot M., Mazodier M., Mensah E., Mwanza J., Schindler J., Pernis M., Rault C., Santos A., Tumwesigye S., Vassy A., Zanella M., 2011. *Rennes Métropole, Ville vivrière ?*. Mémoire de master, Spécialité, Systèmes de Production et Développement Rural, Darrot C., Boudes P. (dir.), 149 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 6 janvier 2014].

Ascher F., 2005a. *Le mangeur hypermoderne. Une figure de l'individu éclectique*. Paris : O. Jacob, 330 p.

Ascher F., 2005b. *La société hypermoderne ou Ces événements qui nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*. La Tour d'Aigues : L'Aube, 300 p.

Ascher F., 2009. *L'âge des métapoles*. La Tour d'Aigues : L'Aube, 388 p.

Aubry C., 2012. « Concilier cantines bio et agriculture locale, les voies possibles », *Métropolitiques*. En ligne, [format html](#) [Référence du 12 septembre 2013].

Augé-Laribé M., 1945. *Situation de l'agriculture française, 1930-1939 : ses capacités de développement, sa part dans les échanges internationaux d'après les documents officiels*. Paris : Berger-Levrault, 309 p.

Avadikyan A., 2009. *Transitions technologiques, stratégie d'investissement et options réelles. Le cas des véhicules hybrides*. Bureau d'économie théorique et appliquée, rapport final de recherches en socio-économie de l'innovation : systèmes d'innovation et innovation de système dans le domaine des véhicules électriques et hybrides à batterie et/ou piles à combustibles, 118 p.

Aydalet P., 1984. « À la recherche de nouveaux dynamismes spatiaux », in Aydalet P. (ed.), *Crise et espace*. Paris : Economica, p. 38-59.

Aydalet P., 1985. *Économie régionale et urbaine*. Paris : Economica, 487 p.

Aydalet P., Decoster E., Henrard J., 1976. *Critique de l'économie urbaine*. Paris : Cujas, 273 p.

- Bachelard M., 1981. *Foires et marchés en Touraine*. Blois : La Clairmirouère du Temps, 239 p.
- Bachelard M., 1987. « Les politiques commerciales des municipalités », in Metton A. (dir.) *Recherches géographiques et activités commerciales*, Actes du colloque international, Paris 1985, p. 135-145.
- Bacqué M.-H., Fol S., 2008. « La mixité sociale dans les communes de la banlieue rouge », in Jaillet M.-C., Perrin E., Ménard F. (dir.), *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*. Lyon : PUCA, p. 287-300.
- Bairoch P., 1998. « La proximité urbaine, une perspective historique », in Huriot J. M. (dir.), *La ville ou la proximité organisée*. Paris : Economica, p. 7-14.
- Barles S., 2005. La consommation de pain à Paris au XIX^e siècle : sources, estimations, tendances, 4 p. [comm. pers.].
- Barles S., 2005. *L'invention des déchets urbains. France : 1790-1970*. Seyssel : Champ vallon, 297 p.
- Barles S., 2007. « Le métabolisme parisien aujourd'hui. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », *Annales de la recherche urbaine*, n° 103, p. 65-72.
- Barles S., 2009. « Urban metabolism of Paris and its region », *Journal of Industrial Ecology*, vol. 13, n° 6, p. 898-913.
- Barles S., 2010a. « Écologie urbaine, industrielle et territoriale », in Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), *Écologies urbaines*. Paris : Economica, p. 61-83.
- Barles S., 2010b. « Écologie territoriale », in Merlin P., Choay F. (eds), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : PUF, p. 276-277.
- Barles S., 2013. « Socio-ecological trajectories: the urban dimension. Paris, 18th-20th centuries » (17 p.). *Actes du colloque de l'European Society for Ecological Economics "Ecological Economics and Institutional Dynamics"*, Lille, 17-21 juin 2013.
- Barles S., Bognon S., 2010. *Synthèse de l'enquête sur la provenance des produits alimentaires consommés en ville*. Rapport de recherche intermédiaire pour le projet CONnaissances des FLux Urbains, EmpreINTes environnementales et gouvernance durable du programme Villes Durables de l'Agence Nationale de la Recherche. Champs-sur-Marne : Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, 50 p.
- Barles S., Buclet N., Billen G., 2011. « L'écologie territoriale : du métabolisme des sociétés à la gouvernance des flux d'énergie et de matière », Actes du Colloque international *Fonder les sciences du territoire*, organisé par le Collège International des Sciences du Territoire, Paris, 23-25 novembre 2011. Paris : CIST, p. 16-21.
- Beaujeu-Garnier J., Chabot G., 1963. *Traité de géographie urbaine*. Paris : Armand Colin, 493 p.
- Beaujeu-Garnier J., 1984. « Avant-propos. Mutations commerciales et études géographiques », in Metton A. (dir.), *Le commerce urbain français*. Paris : PUF, p. 9-12.
- Beaurepaire P.-Y., Marzagalli S., 2010. *Atlas de la Révolution française*. Paris : Autrement, 80 p.
- Bellet M., Colletis G., Lung Y., 1993. « Économie de proximités », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 357-607.
- Berkhout F., 2002. « Technological regimes, path dependency and the environment », *Global Environmental Change*, vol. 12, n° 1, p. 1-4.

- Berger B., 2008. « Nouveaux circuits courts et nouveaux services », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 93-101.
- Betsill M.M., Bulkeley H., 2004. « Transitional networks and global environmental governance: the cities for climate protection program », *International Studies Quarterly*, vol. 48, n° 2, p. 471-493.
- Billen G., 2003. « From ecology of natural systems to industrial ecology: the need for an extension of the scope of ecology », in Bourg D., Erkman S. (eds), *Perspective on Industrial Ecology*. Sheffield: Greenleaf publishing, p. 324-338.
- Billen G., Barles S., Chatzimpiros P., Garnier J., 2012. « Grain, meat and vegetables to feed Paris: where did and do they come from? Localising Paris food supply areas from the eighteenth to the twenty-first century », *Regional Environmental Change*, vol. 12, n° 2, p. 325-335.
- Billen G., Garnier J., Barles S., 2012. « History of the urban environmental imprint: introduction to a multidisciplinary approach to the long-term relationships between Western cities and their hinterland », *Regional Environmental Change*, vol. 12, n° 2, p. 249-253.
- Billen G., Garnier J., Thieu V., Silvestre M., Barles S., Chatzimpiros P., 2012. « Localising the nitrogen imprint of the Paris food supply: the potential of organic farming and changes in human diet », *Biogeosciences*, vol. 9, n° 1, p. 607-616.
- Billen G., Toussaint F., Peeters P., Sapir M., Steenhout A., Vanderborght J.P., 1983. *L'écosystème Belgique. Essai d'écologie industrielle*. Bruxelles : Centre de recherche et d'information sociopolitiques, 163 p.
- Block D., Dupuis M., 2001. « Making the Country Work for the City: Von Thünen's Ideas in Geography, Agricultural Economics and the Sociology of Agriculture », *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 60, n° 1, p. 79-98.
- Bognon S., Marty M., 2012. La réappropriation de la question alimentaire par les villes : de nouveaux rapports entre territoires aux marges des dynamiques agro-alimentaires globales, Communication au colloque annuel de l'Association de Science Régionale De Langue Française, Belfort, 14 p.
- Boller E.F., Avilla J., Joerg E., Malavolta C., Wijnands F.G., Esbjerg P., (eds), 2004. « Integrated Production Principles and Technical Guidelines », *IOBC WPRS Bulletin*, vol. 27, n° 2, 54 p.
- Boschma R.A., Kloosterman R.C. (eds), 2005. *Learning from clusters: a critical assessment from an economic-geographical perspective*. Dordrecht : Springer, 427 p.
- Boulay G., 2013. « Rente foncière », in Boulay G. et Buhot C. (dir.), *Les mots du foncier, dictionnaire critique*. Paris : ADEF, p. 88-89.
- Boutier J., 2006. Atlas de l'histoire de France. La France moderne XVI^e-XIX^e siècle. Paris : Autrement, 95 p.
- Bozonnet J.-P., 2007. De la conscience écologique aux pratiques. Comment expliquer le hiatus entre attitudes environnementalistes et les comportements ? 18 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 12 avril 2010].
- Brand C., Bonnefoy S., 2011. « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains », *VertigO*, vol. 11, n° 2, 15 p.

- Bretagnolle A., Giraud T., Verdier N., 2010. « Modéliser l'efficacité d'un réseau. Le cas de la poste aux chevaux dans la France pré-industrielle (1632-1833) », *L'Espace géographique*, vol. 39, n° 2, p. 117-131.
- Brings Jacobsen N., 2006. « Industrial Symbiosis in Kalundborg, Denmark. A Quantitative Assessment of Economic and Environmental Aspects », *Journal of Industrial Ecology*, vol. 10, n° 1-2, p. 239-255.
- Buclet N., 2011a. *Écologie industrielle et territoriale. Stratégies locales pour un développement durable*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 309 p.
- Buclet N., 2011b. *Le territoire entre liberté et durabilité*. Paris : PUF, 213 p.
- Bureau J.-C., 2007. *La politique agricole commune*. Paris : La Découverte, 121 p.
- Cabedoce B., 1991. « Jardins ouvriers et banlieue : le bonheur au jardin ? », in Faure A., *Les premiers Banlieusards*. Paris : Creaphis, p. 249-279
- Cabedoce B., Pierson P. (dir.), 1996. *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers : 1896-1996*. La ligue française du coin de terre et du foyer. Grane : Créaphis, 221 p.
- Calame M., Mouchet C., 2009. « Alimentation et agriculture : une nécessaire gouvernance mondiale », *Économie et politique*, vol. 2009/1, n° 38, p. 22-42.
- Celecia J., 1999. « L'écologie urbaine : la biodiversité et les enjeux contemporains des inventaires », in Lizet B., Wolf A.-E., Celecia J. (dir.), *Sauvages dans la ville : de l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine, hommage à Paul Jovet (1896-1991)*. Paris : Publications scientifiques du Muséum, p. 241.
- Chabrol D., 2008. « Manger, un acte culturel », *Projet, un avenir en commun*, vol. 307, n° 6, p. 54-60.
- Chatriot A., Chessel M.-E., 2006. « L'histoire de la distribution : un chantier inachevé », *Histoire, économie et société*, vol. 25, n° 1, p. 67-82.
- Chatzimpiros P., Barles S., 2013. « Nitrogen food-print: N use related to meat and dairy consumption in France », *Biogeosciences*, Vol 10, n° 1, p. 471-481.
- Chemla G., 1978. *Les conséquences du transfert des Halles à Rungis*. Mémoire de Maîtrise de Géographie urbaine, Bastié J. (dir.), Université Paris IV, 163 p.
- Chemla G., 1994. *Les ventres de Paris : les Halles, la Villette, Rungis. L'histoire du plus grand marché du monde*. Grenoble : Glénat, 222 p.
- Chiffolleau Y., 2008. « Les circuits courts de commercialisation en agriculture : diversité et enjeux pour le développement durable », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 21-30.
- Chiffolleau Y., Dreyfus F., 2010. « L'ancrage territorial des compétences : une question de réseau, d'objets et d'éthique », in Muchnik J., Sainte-Marie C. de (coord.), *Le temps des SYAL. Techniques, vivres et territoires*. Versailles : Quæ, p. 281-295.
- Choay F., Brun J., Roncayolo M., 2001. « Production de la ville », in Roncayolo M. (dir.), *Histoire de la France urbaine. La ville aujourd'hui. Mutations urbaines, décentralisation et crise du citadin*. Paris : Seuil, p. 251-344.
- Claustre P.-F., 2000-2001. « L'octroi de Paris (1798-1943). Bilan historiographique et perspectives de recherches », *Recherches contemporaines*, n° 6, p. 299-316.

- Clément A., 1999. *Nourrir le peuple : entre État et marché. XVI^e-XIX^e siècles*. Paris : L'Harmattan, 320 p.
- Clergeau P., 2010. « Écologie urbaine et biodiversité », in Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), *Écologies urbaines*. Paris : Economica, p. 154-165.
- Clerval A., 2010. "Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris", *Cybergeo : European Journal of Geography*. En ligne, format PDF : <<http://cybergeo.revues.org/pdf/23231>> [Référence du 2 septembre 2013].
- Collet E., 2001. « Modes d'évaluation et de justification de l'action : tension, diversité, mouvement et sens du projet » in Mormont M., Van Huylbroek G. (dir.), *À la recherche de la qualité. Analyses socioéconomiques sur les nouvelles filières agro-alimentaires*. Liège : Les éditions de l'université de Liège, p. 159-180.
- Colletis G., 1998. « Rencontres avec la ville », in Huriot J. M. (dir.), *La ville ou la proximité organisée*. Paris : Economica, p. 131-139.
- Colletis G., Gilly J.-P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F., Zimmermann J.-B., 1999. « Construction territoriale et dynamiques productives », *Sciences de la société*, n° 48, p. 25-46.
- Combris P., Hossenlopp J., Zitts E., 1977. « L'évolution des associations de consommateurs et leur impact sur les industriels », *Économie rurale*, n° 121, p. 67-72.
- Coriat B., Weinstein O., 2005. « La construction sociale des marchés », *La lettre de la régulation*, n° 53, p. 1-5.
- Courtin R., Fromont P., 1930. « Essai sur la crise agricole, production et population », *Revue d'économie politique*, vol. 44, n° 4, p. 1084-1128.
- Coutard O., 2009. « Les réseaux transformés par leurs marges : développement et ambivalence des techniques 'décentralisées' », *Flux*, vol. 2009/2-3, n° 76-77, p. 6-13.
- Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), 2010. *Écologies urbaines*. Paris : Economica, 371 p.
- Crutzen P., 2002. « Geology of mankind », *Nature*, vol. 415, n° 6867, p. 23.
- Da Lage A., Métaillé G. (coord.), 2000. *Dictionnaire de biogéographie végétale*. Paris : CNRS, 579 p.
- Daniel A.-C., Aubry C., Thouret A., Devins A., 2013. « Naissance et développement des formes commerciales de l'agriculture urbaine en région parisienne », in Duchemin E. (ed.), *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*. Montréal : VertigO, p. 203-216.
- Dansereau P., 1970. « L'écologie et l'escalade de l'impact humain », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 22, n° 4, p. 683-706
- Daumas J.-C., 2006a. « L'invention des usines à vendre. Carrefour et la révolution de l'hypermarché », *Réseau*, n° 135-136, p. 61-91.
- Daumas J.-C., 2006b. « Consommation de masse et grande distribution. Une révolution permanente (1957-2005) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 91, p. 57-76.
- David P.A., 1985. « Clio and the economics of QWERTY », *The American Economic Review*, vol. 75, n° 2, p. 332-337.
- Demangeon S., 1928. « L'approvisionnement de Paris en fruits et légumes », *Annales de géographie*, vol. 37, n° 206, p. 97-121.

- Deverre C., Lamine C., 2010. « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, vol. 2010/3, n°317, p. 57-73.
- Dioux J., Dupuis M., 2009. *La distribution*. Paris : Pearson Education, 481 p.
- Dobré M., 2002. L'écologie au quotidien : éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire. Paris : L'Harmattan, 352 p.
- Dobré M., Juan S. (dir.), 2009. *Consommer autrement : la réforme écologique des modes de vie*. Paris : L'Harmattan. 320 p.
- Donadieu P., 1998. *Campagnes urbaines*. Versailles : École nationale supérieure du paysage, 219 p.
- Donaghy K.P., 2012. « Urban environmental imprints after globalization », *Regional Environmental Change*, vol. 12, n° 2, p. 395-405.
- Doussan I., 2004. « Entre contrainte et incitation : analyse juridique de la qualification au titre de l'agriculture raisonnée », *Recherche en économie et sociologie rurales*, n° 3, 4 p.
- Dubuisson-Quellier S., Le Velly R., 2008. « Les circuits courts entre alternative et hybridation », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, pp.105-112.
- Ducrocq C., 2006. *La nouvelle distribution. Marketing, management, développement : des modèles à réinventer*. Paris : Dunod, 205 p.
- Dupont L., 2011. « Discours commerciaux et produits alimentaires », *Géographies et cultures*, n° 77, 12 p.
- Dupâquier J. (ed.), 1995. *Histoire de la population française. Volume 3, de 1789 à 1914*. Paris : PUF, 548 p.
- Dupeux G., 1981. *Atlas historique de l'urbanisation de la France : 1811-1975*. Paris : CNRS, sans pagination.
- DuPuis E.M., Goodman D., 2005. « Should you go 'home' to eat?: toward a reflexive politics of localism », *Journal of Rural Studies*, vol. 21, n° 3, p. 359-371.
- Emelianoff C., 2010. « Durabilité urbaine, modes de vie et solidarités à long rayon d'action », in Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), *Écologies urbaines*. Paris : Economica, p. 302-327.
- Erkman S., 2004. *Vers une écologie industrielle*. Paris : C. L. Mayer, 251 p.
- Faure A., 1991. *Les premiers banlieusards : aux origines des banlieues de Paris (1860-1940)*. Paris : Créaphis, 283 p.
- Fassel V., 2008. « Les ventes à la restauration collective : consommer local et biologique », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 77-91.
- Fischer-Kowalski M., 1998. « Society's metabolism. The intellectual history of material flow analysis, part 1, 1860-1970 », *Journal of Industrial Ecology*, vol. 2, n° 1, p. 61-78.
- Fischer-Kowalski M., 2011. « Analyzing sustainability transitions as a shift between socio-metabolic regimes », *Environmental Innovations and Societal Transitions*, vol. 2011, n° 1, p. 152-159.
- Fischer-Kowalski M., Rotmans J., 2009. « Conceptualizing, observing, and influencing social-ecological transitions », *Ecology and Society*, vol. 14, n° 2, 18 p.

- Fischer-Kowalski M., Haberl H. (eds), 2007. Socioecological transitions and global change. Trajectories of social metabolism and land use. Cheltenham : Edward Edgar, 263 p.
- Fischler C., 2001. *L'omnivore : le goût, la cuisine et le corps*. Paris : Odile Jacob, 440 p.
- Flandrin J.-L., 2005. « Les temps modernes », in Flandrin J.-L., Montanari M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*. Paris : Fayard, p. 549-575.
- Fourcaut A., 2007. « Les relations entre Paris et les banlieues, une histoire en chantier », in Fourcaut A., Bellanger E., Flonneau M. (dir.), *Paris/Banlieues, conflits et solidarités. Historiographie, anthologie, chronologie. 1788-2006*. Paris : Creaphis, p. 9-43.
- Frosch R., Gallopoulos N., 1989. « Des stratégies industrielles viables », *Pour la Science*, n° 145, p. 106-115.
- Fumey G., 2008. « L'alimentation de qualité », in Charvet J.-P. (dir.), *Nourrir les hommes*. Paris : SEDES, p. 250-258.
- Fumey G., 2010. *Manger local, manger global : l'alimentation géographique*. Paris : CNRS, 160 p.
- Geels F.W., 2002. « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, vol. 31, n° 8-9, p. 1257-1274.
- Geels F.W., Schot J., 2007. « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, vol. 36, n° 3, p. 399-417
- Gilly J.-P., Torre A. (dir.), 2000. *Dynamiques de proximité*. Paris : L'Harmattan, 301 p.
- Gojard S., Weber F., 1995. « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », *Recherches en économie et sociologie rurales*, 4 p.
- Goodman D., 1999. « Agro-food studies in the 'age of ecology': nature, corporeality, biopolitics », *Sociologia Ruralis*, vol. 39, n° 1, p. 17-38.
- Goodman D., 2003. « The 'quality turn' and alternative food practices: reflections and agenda », *Journal of rural studies*, vol. 19, n° 1, p. 1-7.
- Grafmeyer Y., Joseph I., 2004. *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*. Paris : Flammarion, 377 p.
- Grenard F., 2007. « Les implication politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 2007/2, n° 94, p. 199-215.
- Guillerme A., 1991. « Réseau : Genèse d'une catégorie dans la pensée de l'ingénieur sous la Restauration », *Flux*, vol. 7, n° 6, p. 5-17.
- Guillerme A., 2010. « Historiographie de l'environnement urbain », in Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), *Écologies urbaines*. Paris : Economica, p. 37-57
- Haberl H., Krausmann F., 2007. « The local base of historical agrarian-industrial transition and interaction between scales », in Fischer-Kowalski M., Haberl H. (eds), *Socioecological transitions and global change. Trajectories of social metabolism and land use*. Cheltenham : Edward Edgar, p. 116-138.
- Henning M., Stam E., Wenting R., 2013. « Path dependence research in regional economic development: cacophony or knowledge accumulation? », *Regional Studies*, vol. 47, n° 8, p. 1348-1362.

- Hoekstra A.Y., Chapagain A.K., 2007. « Water footprints of nations: Water use by people as a function of their consumption pattern », *Water Resources Management*, vol. 21, n° 1, p. 35-48.
- Ion J., 2012. *S'engager dans une société d'individus*. Paris : Armand Colin, 220 p.
- Jackson P., Russel P., Ward N., 2007. « The appropriation of 'alternative' discourses by 'mainstream' food retailers », in Maye D., Holloway L., Kneafsey M. (ed.), *Alternative food geographies. Representation and practice*. Bingley : Emerald group publishing limited, p. 309-330.
- Jaffe J., Gertler M., 2006. « Victual vicissitudes: consumer deskilling and the (gendered) transformation of food systems », *Agriculture and human values*, vol. 23, n° 2, p. 143-162.
- Jaglin S., 2002. « Usagers et régulation des services publics : des participations plurielles », *Flux*, vol. 2002/2-3, n° 48-49, p. 4-6.
- Joly P.-B., Paradeise C., 2003. « Agriculture et alimentation : nouveaux problèmes, nouvelles questions », *Sociologie du travail*, vol. 45, n° 1, p. 1-8.
- Kaplan S. L., 1988. *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*. Paris : Fayard, 702 p.
- Kaplan S. L., 2002. « Idéologie, conflits et pratiques politiques dans les corporations parisiennes au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 49, n° 1, p. 5-55
- Kébir L., Torre A., 2013. « Geographical proximity and the new short supply food chains », in Lazzaretti L. (ed.), *Creative industries and innovation in Europe. Concept, measures and comparative case studies*. New-York : Routledge, p. 194-211.
- Kennedy C., Cuddihy J., Engel-Yan J., 2007. « The changing metabolism of cities », *Journal of Industrial Ecology*, vol. 11, n° 2, p. 43-59
- Kim E., Barles S., 2012. « The energy consumption of Paris and its supply areas from the eighteenth century to the present », *Regional Environmental Change*, vol. 12, n° 2, p. 295-310.
- Kim E., 2013. *Les transitions énergétiques urbaines du XIX^e au XXI^e siècle : de la biomasse aux combustibles fossiles et fissiles à Paris*. Thèse de doctorat, Géographie et Aménagement, Barles S. (dir.), Université Paris 1, 390 p.
- Kloppenborg J., Hendrickson J., Stevenson G.W., 1996. « Coming in to the foodshed », *Agriculture and human values*, vol. 13, n° 3, p. 33-42.
- Kneafsey M., 2010. « The region in food – important or irrelevant? », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, vol. 3, n° 3, p. 177-190.
- Kneafsey M., Venn L., Schmutz U., Balázs B., Trenchard L., Eyden-Wood T., Bos E., Sutton G., Blackett M., 2013. *Short Food Supply Chains and Local Food Systems in the EU. A State of Play of their Socio-Economic Characteristics*. Bruxelles : Joint Research Center, Scientific and policy reports, 177 p.
- Lamine C., 2008a. *Les AMAP : un nouveau pacte entre les producteurs et les consommateurs*. Gap : Y. Michel, 163 p.
- Lamine C., 2008b. *Les intermittents du bio. Pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*. Versailles : Quae, 341 p.

- Le Brun Y., 1987. « La liberté de la boulangerie à Rennes sous le Second Empire », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 94, n° 2, p. 167-184.
- Le Galès P., 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, p. 57-95.
- Le Naire C., Chrétien M., Couturier M., Sureau M., Lejaille M., Declerck E., Giorgis D., Pristur O., Rives C., Limtanf E., Leray A., Rigaud J., Delafoulhouze M., Daudin T., Henner L., Decouzon J., Entsminger J., Lallemand L., Tchuissieu R., Nunez C., Kombou Wandji A., 2012. *Rennes Métropole, Ville vivrière (2) ?*. Mémoire de master, Spécialité, Systèmes de Production et Développement Rural, Darrot C. (dir.), 149 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 6 janvier 2014].
- Lepetit B., 1995. « Le peuplement », in Dupâquier J. (dir.), *Histoire de la population française. Volume 2, de la Renaissance à 1789*. Paris : Presses universitaires de France, p. 81-98.
- Leteux S., 2009. « L'impact des transports ferroviaires sur la filière et la consommation carnée à Paris (1850-1920) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, vol. 2009/2, n° 41, p. 189-203.
- Lévy J.-P., 2010. « Ville et environnement : pour un changement de paradigme », in Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), *Écologies urbaines*. Paris : Economica, p. 3-14.
- Lhermie C., 2001. *Carrefour ou l'invention de l'hypermarché*. Paris : Vuibert, 215 p.
- Lussault M., 2003. « Local », in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie, et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, p. 572-574.
- Malassis L., 1973. *Économie agro-alimentaire, tome 1. Économie de la consommation et de la production agro-alimentaire*. Paris : Cujas, 437 p.
- Malassis L., 1994. *Nourrir les hommes*. Paris : Flammarion, 126 p.
- Malassis L., 1997a. *Économie agro-alimentaire, tome 2. Les trois âges de l'alimentaire. Livre 1. L'âge pré-agricole et l'âge agricole*. Paris : Cujas, 329 p.
- Malassis L., 1997b. *Économie agro-alimentaire, tome 2. Les trois âges de l'alimentaire. Livre 2. L'âge agro-industriel*. Paris : Cujas, 376 p.
- Malassis L., Padilla M., 1986. *Économie agro-alimentaire, tome 3. L'économie mondiale*. Paris : Cujas, 449 p.
- Maréchal G., 2008. « Introduction », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 11-18.
- Maréchal G. (coord.), 2008. *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, 213 p.
- Marty P., 2010. « La réappropriation de la question agricole par la ville : le cas de la restauration scolaire de Brive », in Deconinck F., Deroubaix J.-F. (dir.), *Transformations des horizons urbains. Savoirs, imaginaires, usages et conflits*. Paris : L'Œil d'or, p. 239-253.
- Marty P., 2013. *Les réappropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012*. Thèse de doctorat, Géographie et Aménagement, Barles S. (dir.), Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 609 p.
- Mathieu J.-L., 2003. « Thünen, Johann Heinrich von (1783-1850) », in Lévy J., Lussault M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, p. 923-924.

- Matteaccioli A., 2004. *Philippe Aydalot pionnier de l'économie territoriale*. Paris : L'Harmattan, 413 p.
- Maxey L., 2007. « From 'alternative' to 'sustainable' food », in Maye D., Kneafsey M., Holloway L. (ed.), *Alternative food geographies. Representations and practices*. Bingley : Emerald group publishing limited, p. 55-75.
- Maye D., Kneafsey M., Holloway L., 2007. « Introducing alternative food geographies », in Maye D., Kneafsey M., Holloway L. (eds.), *Alternative food geographies. Representations and practices*. Bingley : Emerald group publishing limited, p. 1-20.
- Mazoyer M., Roudart L., 2002. *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Seuil, 705 p.
- Meadows D.H., Meadows D.L., Randers J., Berhens W.W., 1972. *Halte à la croissance?* Paris : Fayard, 314 p.
- Mérenne-Schoumaker B., 2003. *Géographie des services et des commerces*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 239 p.
- Mermet A.-C., 2011. « Repenser la consommation pour repenser les espaces de consommation », *Géographie et cultures*, n° 77, p. 25-44.
- Metton A. (dir.), 1984. *Le commerce urbain français*. Paris : PUF, 280 p.
- Metton A., 1987. « Les recherches françaises en géographie des activités commerciales », in Metton A. (dir.) *Recherches géographiques et activités commerciales*, Actes du colloque international, Paris 1985, p. 15-24.
- Micheletti M., 2004. « Le consumérisme politique. Une nouvelle forme de gouvernance transnationale ? », *Sciences de la société*, n° 62, p. 118-141.
- Moati P., 2011. *La nouvelle révolution commerciale*. Paris : O. Jacob, 315 p.
- Montet C., 2008. « Les points de vente collectifs », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 55-64.
- Morgan K., 2009. « Feeding the city: the challenge of urban food planning », *International planning studies*, vol. 14, n° 4, p. 341-348.
- Morgan K., 2013. « The rise of urban food planning », *International planning studies*, vol. 18, n° 1, p. 1-4.
- Morgan K., Marsden T., Morley A., 2006. *Worlds of food: place, power, and provenance in the food chain*. Oxford : Oxford University Press, 256 p.
- Moureau N, Sagot-Duvaurox D., 2006. « La construction sociale d'un marché : le cas du marché des tirages photographiques », in Eymard-Duvernay F., *L'économie des conventions, méthodes et résultats*. Paris : La Découverte, p. 45-60.
- Muchnik J., Sainte-Marie C. de (coord.), 2010. *Le temps des SYAL. Techniques, vivres et territoires*. Versailles : Quæ, 314 p.
- Muchnik J. (ed.), 1996. *Systèmes agroalimentaires localisés : organisations, innovations et développement local*. Proposition issue de la consultation du CIRAD "Stratégies de recherches dans le domaine de la socio-économie de l'alimentation et des industries agroalimentaires. 27 p.

- Murdoch J., Marsden T., Banks J., 2000. « Quality, nature and embeddedness: some theoretical considerations in the context of the food sector », *Economic Geography*, vol. 76, n° 2, p. 107-125.
- Ngo M.-A., 2010. *La mention obligatoire de l'origine géographique des produits : évolution ou révolution du droit communautaire*. Communication aux 4^e journées de recherches en sciences sociales, AgroCampus-Ouest, Rennes, 9-10 décembre 2010, 15 p.
- Odum E.P., 1976. *Écologie. Un lien entre les sciences naturelles et les sciences humaines*. Montréal : HRW, 254 p.
- Odum E.P., 1989. *Ecology and our endangered life-support systems*. Sunderland : Sinauer Associated Inc. Pub., 283 p.
- Pécout G., 2007. Atlas de l'histoire de France. La France contemporaine XIX^e-XXI^e siècle. Paris : Autrement, 95 p.
- Pecqueur B., Zimmermann J.-B. (dir.), 2004. *Économie de proximités*. Paris : Lavoisier, 264 p.
- Pedrocco G., 2005. « L'industrie alimentaire et les nouvelles techniques de conservation », in Flandrin J.-L., Montanari M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*. Paris : Fayard, p. 779-794.
- Péhaut Y., 2005. « L'invasion des produits d'outre-mer », in Flandrin J.-L., Montanari M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*. Paris : Fayard, p. 747-778.
- Penker M., 2006. « Mapping and measuring the ecological embeddedness of food supply chains », *Geoforum*, vol. 37, n° 3, p. 368-379.
- Peters Ch.J., Bills N.L., Wilkins J.L., Fick G.W., 2009. « Foodshed analysis and its relevance to sustainability », *Renewable Agriculture and Food Systems*, vol. 24, n° 1, p. 1-7.
- Pflieger G., 2002. « Domination du consommateur et résistance du citoyen. Les tensions entre les figures de l'usager au sein du système de régulation de l'eau en France », *Flux*, vol. 2002/2-3, n° 48-49, p. 20-34
- Piguet P., Blanc I., Corbière-Nicollier T., Erkman S., 2007. « L'empreinte écologique : un indicateur ambigu », *Futuribles*, n° 334, p. 5-24.
- Pinto L., 1990. « Le consommateur : agent économique et acteur politique », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 2, p. 179-198.
- Pluvillage M., Weber F., 1993. « Le jardinage ouvrier : ressource alimentaire et affirmation de soi », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n° 27, p. 95-122.
- Poncet P., 2003. « Commerce », in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, p. 175.
- Pothukuchi K., Kaufman J., 2000. « The food system: a stranger to the planning field », *Journal of the American planning association*, vol. 66, n° 2, p. 113-123.
- Poulot-Moreau M., Rouyres T., 2000. « La ceinture maraîchère et horticole francilienne entre production économique et production de paysage », *Méditerranée*, n° 95, p. 51-57.
- Pourias J., 2013. « Intégration de l'agriculture urbaine dans le système alimentaire et dans l'aménagement du territoire urbain », in Duchemin E. (coord.), *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*. Montréal : Les éditions en environnement VertigO, p. 129-147.

- Poussou J.-P., Lepetit B., 1995. « Migrations et peuplement – L'urbanisation de la France », in Dupâquier J. (dir.), *Histoire de la population française. Volume 3, de 1789 à 1914*. Paris : Presses universitaires de France, p. 198-213.
- Rigint-Simonin A.-H., Hérault-Fournier C., 2005. « The role of trust in the perception of the quality of local food products: with particular reference to direct relationships between producer and consumer », *Anthropology of food*, n° 4, 13 p.
- Prouteau L., Wolff F.-C., 2004. « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Économie et statistique*, n° 372, p. 3-39.
- Quellier F., 2012. *Histoire du jardin ouvrier*. Paris : A. Colin, 191 p.
- Raad L. [comm. pers.]. Transformations sociales et politiques locales de l'habitat en banlieue rouge, stratégies résidentielles et ancrage territorial des classes moyennes. Thèse de doctorat en préparation, Géographie et Aménagement, Fol S. (dir.), Université Paris-Diderot, [sans pagination].
- Rastoin J.-L., 2008. « Les multinationales dans le système alimentaire », *Projet*, n° 307, p. 61-69.
- Rastoin J.-L., Ghersi G., 2010. Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques. Versailles : Quae, 565 p.
- Ray, G., 1943. *Les industries de l'alimentation*. Paris : Presses universitaires de France, 128 p.
- Redlingshöfer B., 2008. « L'impact des circuits courts sur l'environnement », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 175-185.
- Rees W., Wakernagel M., 1996. « Urban ecological footprints: why cities cannot be sustainable and why they are a key to sustainability », *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 16, n° 4-6, p. 223-248.
- Ribeill G., 2009. « Les "Services agricoles" des grands réseaux : de grands moyens pour quelle efficacité ? », *Revue d'histoire des chemins de fer*, vol. 2009/2, n° 41, p. 61-87.
- Rip A., Kemp R., 1998. « Technological change », in Rayner S., Malone E.L. (eds), *Human choice and climate change*, Columbus : Battelle Press, p. 327-399.
- Roche D., 1997. Histoire des choses banales. Naissance de la consommation. xvii^e-xix^e siècle. Paris : Fayard, 329 p.
- Roncayolo M., 2001. « Nouveau cycle ou fin de l'urbanisation », in Roncayolo M. (dir.), *Histoire de la France urbaine. La ville aujourd'hui. Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*. Paris : Seuil, p. 21-156.
- Rotmans J., Kemp R., Van Asselt, M.B.A., 2001. « More evolution than revolution: transition management in public policy », *Foresight*, vol. 3, n° 1, p. 15-32.
- Roy J.-M., 1998. « Les marchés alimentaires parisiens et l'espace urbain du xvii^e au xix^e siècle », *Histoire Économie et Société*, vol. 17, n° 4, p. 693-710.
- Saint-Julien T. (dir.), 2000. *Atlas de France. Volume 11, Transports et énergie*. Paris : La Documentation Française, 143 p.
- Sancelme V., 2013. *Géographie des marchés alimentaires de plein vent*. Mémoire de stage de Master 2, Cerdan C., Perrin C. (dir.), Supagro Montpellier, 96 p.

- Savy M., 1984. « Transport de marchandises et division spatiale du travail », in Aydalot P. (ed.), *Crise et espace*. Paris : Economica, p. 160-179.
- Schmurtz-Poussineau A.-M., 2008. « La vente directe sur les marchés », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 31-44.
- Silvestre M., [à paraître]. « Amstram, a webmapping application based on trade and production statistics for modelling the origin of good supply ».
- Smith A., Voß J.-P., Grin J., 2010. « Innovation studies and sustainability transitions: the allure of the multi-level perspective and its challenges », *Research Policy*, vol. 39, n° 4, p. 435-448.
- Solard G., 2010. « Le commerce de proximité », *Insee Première*, n° 1292, 4 p.
- Sonnino R., 2009. « Feeding the city: towards a new research and planning agenda », *International urban planning*, vol. 14, n° 4, p. 425-435.
- Soulard C., Thureau B., 2009. « Les exploitations agricoles périurbaines : diversité et logiques de développement », *Innovations agronomiques*, vol. 5, p. 27-40.
- Stanziani A., 2005. Histoire de la qualité alimentaire (xix^e-xx^e siècle). Paris : Seuil, 400 p.
- Stassart P., Collet E., 2001. « Construction sociotechnique de la qualité », in Mormont M., Van Huylenbroek G., *À la recherche de la qualité. Analyses socioéconomiques sur les nouvelles filières agro-alimentaires*. Liège : Les éditions de l'université de Liège, p. 51-86.
- Stöhr W.B., 1984. « La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional ? Vers un nouveau paradigme du développement régional », in Aydalot P. (ed.), *Crise et espace*. Paris : Economica, p. 183-206.
- Sundkvist A., Jansson A., Larsson P., 2001. « Strengths and limitation of localizing food production as a sustainability-building strategy. An analysis of bread production on the Island of Gotlan, Sweden », *Ecological economics*, n° 37, p. 217-222.
- Teureberg H.J., Flandrin J.-L., 2005. « Transformation de la consommation alimentaire », in Flandrin J.-L., Montanari M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*. Paris : Fayard, p. 726-746.
- Torre A., 2010. « Jalons pour une analyse dynamique des proximités », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, vol. 2010, n° 3, p. 409-437.
- Torre A., Beuret J.-E., 2012. Proximités territoriales. Construire la gouvernance des territoires, entre convention, conflits et concertation. Paris : Eco
- Troin J.-F., 1982. « Les marchés forains : un domaine géographique à explorer et exploiter », *Annales de Géographie*, vol. 91, n° 506, p. 490-498.
- Tuillier J., 2013. « Les marchés de proximité franciliens dans l'air du temps », *Enjeux Île-de-France*, n° 156. Paris : Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services, 4 p.
- Van Cleef E., 1941. « Hinterland and Umland », *Geographical Review*, vol. 2, n° 31, p. 308-311.
- Vandercammen M., Jospin-Pernet N., 2010. *La distribution*. Bruxelles : De Boeck. 544 p.
- Villard S., 2008. « Les ventes directes à la ferme », in Maréchal G. (coord.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Dijon : Educagri, p. 45-54.
- Villermet J.-M., 1991. *Naissance de l'hypermarché*. Paris : Armand Colin, 167 p.

- Vivien F.-D., 2003. « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en développement*, vol. 121, n° 1, p. 1-21.
- Wackerman G., 1987. « Les spécificités de l'évolution récente du commerce forain en Europe occidentale et centrale », in Metton A. (dir.) *Recherches géographiques et activités commerciales*, Actes du colloque international, Paris 1985, p. 315-327.
- Wauthy X., 2011. « La proximité et la ville en économie », in Mincke C., Hubert M. (dir.), *Villes et proximité. Approches pluridisciplinaires*. Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis, p. 11-29.
- Weber F., 1998. *L'honneur des jardiniers : les potagers dans la France du xx^e siècle*. Paris : Belin, 287 p.
- Williot J.-P., 2009. « Introduction », *Revue d'histoire des chemins de fer*, vol. 2009/2, n° 41, p. 9-19.
- Winter M., 2003. « Embeddedness, the new food economy and defensive localism », *Journal of rural studies*, vol. 19, n° 1, p. 23-32.
- Wiskerke J.S.C., 2009. « On places lost and places regained: reflections on the alternative food geography and sustainable regional development », *International planning studies*, vol. 14, n° 4, p. 369-287.
- Wiskerke J.S.C., Viljoen A., 2012. « Sustainable urban food provisioning: challenges for scientists, policymakers, planners and designers », in Viljoen A., Wiskerke J.S.C. (eds), *Sustainable food planning, evolving theory and practice*. Wageningen : Wageningen Academic Publishers, p. 19-36.
- Wolman A., 1965. « The metabolism of cities », *Scientific American*, vol. 3, n° 213, p. 179-190.

Ressources littéraires et journalistiques

- Baltard V., Callet F., 1863. *Monographie des halles centrales de Paris construites sous le règne de Napoléon III et sous l'administration de M. le baron Haussmann*. Paris : A. Morel et Cie, 36 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 avril 2013]
- Bréault H., 2009. « L'agriculture bio prend racine au parc des Lilas », *Le Parisien*, 9 mars 2009.
- Caussil J.-N., 2010. « Le local fait son grand retour », *LSA. Le magazine de la consommation*, n° 2119, p. 50-52.
- Caussil J.-N., Lecocq F., 2009. « Les magasins drive prennent leur essor », *LSA. Le magazine de la consommation*, n° 2082, p. 10-14.
- Deléage J.-P., 1996. « Vache folle et crise de civilisation », *Écologie et Politique*, n° 18-19, p. 95-98.
- Devleeshouwer L., 2011. *Écosocialisme ou Écologie Sociale ?*, 8 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 30 janv. 2013].
- Diamond J., 2006. *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Paris : Gallimard, 873 p.
- Diderot D., 1751a. « Approvisionnement », in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Tome premier*. Paris : Briasson, p. 558. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 avril 2013].

- Diderot D., 1751b. "Provision", in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Tome treizième*. Paris : Briasson, p. 523. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 avril 2013].
- Goudeau J.-C., 1977. *Le transfert des Halles à Rungis*. Paris : Lattès, 260 p.
- Hausmann G., 1890-1893a. *Mémoires du Baron Haussmann. Tome 2 : Préfecture de la Seine*. Paris : Victor-Havard, 576 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 avril 2013].
- Hausmann G., 1890-1893b. *Mémoires du Baron Haussmann. Tome 3 : Grands travaux de Paris*. Paris : Victor-Havard, 573 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 avril 2013].
- Hopkins R., 2010. *Manuel de Transition*. Montréal : Écosociété, 212 p.
- Howard E., 1970. *Garden cities of tomorrow*, Londres : Faber, 168 p.
- Larousse P., 1867-1890. "Approvisionnement", in *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle. Tome 1*. Paris : Larousse, p. 525-526. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 avril 2013].
- Mamère N., 1996. « Prométhée réenchaîné », *Écologie et Politique*, n° 18-19, p. 149-151.
- Mercier L.-S., 1781. *Le tableau de Paris. Tome Second*. Hambourg : Virchaux et compagnie, 354 p.
- Mercier L.-S., 1782. *Le tableau de Paris. Tome Premier*. Amsterdam : [s.n.], 319 p.
- Prentice J., 2007. « The Birth of Locavore », *Oxford University Press's blog*. En ligne, [format html](#) [Référence du 25 septembre 2013].
- Riberolles V., 2010. « La tendance bio. Protéiforme, le consommateur bio tisse sa toile », *LSA. Le magazine de la consommation*, n° 2118, p. 44-46.
- Vadrot C.-M., 2010. Des fraises en hiver et autres besoins inutiles de notre alimentation. Lonay : Delachaux et Niestlé, 173 p.
- Zola E., 2002. *Le ventre de Paris*. Paris : Gallimard, 470 p.
- [s.a.], 1771a. « Approvisionnement », in *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Tome 1*. Paris : Compagnie des libraires associés, p. 440. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 16 avril 2013].
- [s.a.], 1771b. « Provision », in *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Tome 7*. Paris : Compagnie des libraires associés, p. 32-33. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 16 avril 2013].

Ressources administratives et institutionnelles (y. c. archives)

- Agreste, 2012. « Deux-tiers de la production francilienne de légumes et de fruits commercialisés en circuit court », *Agreste Île-de-France*, n° 117, 6 p.
- Autorité de la concurrence, 2010. Avis n°10-A-26 du 7 décembre 2010 relatif aux contrats d'affiliation de magasins indépendants et les modalités d'acquisition de foncier commercial dans le secteur de la distribution alimentaire, 67 p.
- Bellamy V., Leveille L., 2004. « Consommation des ménages. Quels lieux d'achat pour quels produits ? », *INSEE Première* 1165, 4 p.

- Bosman F., 2002. « Des Halles de Paris au Marché international de Rungis, 1953-1990 », Archives versées par la Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne dite SEMMARIS : répertoire numérique de la sous-série 2447 W-dépôt. Créteil : Archives départementales du Val-de-Marne, 263 p.
- Bureau de l'Approvisionnement, 1889. *Notes sur les abattoirs, entrepôts, halles, marchés et établissements divers concernant l'approvisionnement des Paris*. Archives de la Préfecture du département de la Seine, 302 p. [cote : 44 Db 5].
- Bureau de l'Approvisionnement, 1897. *Rapport annuel de l'année 1896 sur les services municipaux de l'approvisionnement de Paris*. Archives de la Préfecture du département de la Seine, 358 p. [cote : 44 Db 5/2].
- Bureau de l'Approvisionnement, 1911. *Rapport annuel de l'année 1910 sur les services municipaux de l'approvisionnement de Paris*. Archives de la Préfecture du département de la Seine, 211 p. [cote : 44 Db 5/6].
- CERVIA, 2009. Nourrir la région capitale. Réalités et défis. Paris, Actes du colloque du 4 juin 2009, 23 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 1er février 2010]
- Chagnot I., 1999. « Les jardins familiaux d'Île-de-France, réalités et perspectives », *Note rapide sur l'Environnement (IAURIF)*, n° 22, 4 p.
- Commission mondiale de l'environnement et le développement, 1989. *Notre avenir à tous*. Montréal : Ed. du Fleuve, 432 p.
- Conseil général du Val-de-Marne, 1992. Le parc départemental des lilas à Vitry-sur-Seine, 57 p.
- Conseil général du Val-de-Marne, 2008. *Guide des parcs et des espaces naturels*, 83 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 21 décembre 2013].
- Conseil général du Val-de-Marne, 2010. Convention avec l'association 'Planète Lilas'. Occupation temporaire du domaine public concernant un local et des parcelles de terrain au parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine, 6 p.
- Cour des Comptes, 2003. « L'organisation et la gestion des marchés forains en Île-de-France », Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations, collectivités, organismes et entreprises, p. 671-687.
- De La Mare N., 1722. « Du commerce des vivres en général », in *Traité de la police*, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les loix et tous les reglemens qui la concernent. Livre cinquième : des vivres. Tome premier, p. 1-17. [En ligne, format PDF](#) [Référence du 10 avril 2013].
- Département du Val-de-Marne – Direction des espaces verts et du paysage, 2010. Convention d'occupation temporaire du domaine public concernant un local et des parcelles de terrain au parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine, 4 p.
- Département du Val-de-Marne – Direction de l'aménagement, délégation du paysage, 2000a. Rapport n° 2620, support des discussions ayant conduit à la délibération n° 2620-065-34 du conseil général du Val-de-Marne, 7 p.
- Département du Val-de-Marne – Direction de l'aménagement, délégation du paysage, 2000b. Notice explicative, support des discussions ayant conduit à la délibération n° 2620-065-34 du conseil général du Val-de-Marne, 7 p.

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services, 2004. *Grande et moyenne distribution en France monographie des entreprises*. Paris : La documentation française, p. 283-290.
- Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), 2009. "Fermier", *une mention valorisante contrôlée*. En ligne, [format html](#) [référence du 2 juillet 2013].
- Eurostaf, 2002. *La remise en cause de l'hypermarché*. Paris : Eurostaf, 92 p.
- FAO, 2013. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, 69 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 18 novembre 2013].
- FFMIN, 2010. *Les marchés de gros. À vos côtés de l'approvisionnement des villes au développement local*, 2 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 février 2010].
- FNE, ADEME, 2010. *Logistique urbaine : agir ensemble. Un guide d'aide aux élus, associations, professionnels, pour organiser le transport de marchandises en ville*, 106 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 janvier 2011].
- G.A.E.C. et Sociétés, 2010. "Perspectives économiques et agriculture de groupe : nos stratégies gagnantes", *Rapport d'orientation*, 30 p.
- GNIES, [s.d.]. *Catalogue des variétés, catalogue français, catalogue européen*. En ligne, [format html](#) [Référence du 4 novembre 2013].
- Groupe Casino, 2000. *Rapport annuel 2000*, 155 p.
- Groupe Casino, 2001. *Rapport annuel 2001*, 173 p.
- Groupe Casino, 2002a. *Rapport annuel 2002*, 212 p.
- Groupe Casino, 2002b. *Rapport développement durable 2002. Qualité, proximité, solidarité, respect*, 27 p.
- Groupe Casino, 2003a. *Rapport annuel 2003*, 236 p.
- Groupe Casino, 2003b. *Rapport développement durable 2003*, 60 p.
- Groupe Casino, 2004a. *Rapport annuel 2004*, 272 p.
- Groupe Casino, 2004b. *Rapport développement durable 2004*, 56 p.
- Groupe Casino, 2005a. *Rapport annuel 2005*, 276 p.
- Groupe Casino, 2005b. *Rapport développement durable 2005*, 60 p.
- Groupe Casino, 2006a. *Rapport annuel 2006*, 280 p.
- Groupe Casino, 2006b. *Rapport développement durable 2006*, 64 p.
- Groupe Casino, 2007a. *Rapport annuel 2007*, 292 p.
- Groupe Casino, 2007b. *Rapport développement durable 2007*, 60 p.
- Groupe Casino, 2008a. *Rapport d'activité et de développement durable 2008*, 67 p.
- Groupe Casino, 2008b. *Commerçant responsable, faits et chiffres, développement durable*, 24 p.
- Groupe Casino, 2009a. *Rapport d'activité et de développement durable 2009*, 99 p.

- Groupe Casino, 2009b. Commerçant responsable, faits et chiffres, développement durable, 44 p.
- Groupe Casino, 2010. Rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales 2010, 95 p.
- Groupe Casino, 2011. Rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales 2011, 108 p.
- Groupe Casino, 2012. Rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales 2012, 112 p.
- Groupe Libre Service Actualité (ed.), 2008. *Atlas de la distribution alimentaire*. Paris : LSA, 336 p.
- IAURIF, 2000. « État des lieux des marchés forains en Île-de-France », *Note rapide sur l'économie*, n° 179, 6 p.
- IAURIF, 2005. *Schémas directeurs et ceinture verte d'Île-de-France, note de synthèse*, 31 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 2 septembre 2013].
- INSEE, 2006. *Dépenses alimentaires et part de la restauration dans le budget des ménages*. En ligne, [format html](#) [Référence du 4 juillet 2010].
- Larcher G., 1998. *La Poste, opérateur public de service public face à l'évolution technique et à la transformation du paysage postal européen*. Sénat, Commission des Affaires économiques et du Plan : Rapport D'information n° 42. En ligne, [format html](#) [Référence du 2 avril 2012].
- Lavoisier A. L., 1792. *De la richesse territoriale du royaume de France*. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 15 avril 2013].
- Lavoisier A. L., 1787. *Mémoire sur les encouragements qu'il est nécessaire d'accorder à l'agriculture*. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 15 avril 2013].
- Michel N., 2006. *Hypermarché : définition du concept et évolution*. En ligne, [format html](#) [Référence du 22 mars 2010].
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2008. *L'Indice Carbone Casino, le premier étiquetage environnemental complet en France*. Communiqué de presse du 11 juin 2008, 6 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 2 octobre 2013].
- Monceau C., Blanche-Barbat E., Echampe J., 2002. « La consommation alimentaire depuis quarante ans. De plus en plus de produits élaborés », *INSEE Première*, n° 846, 4 p.
- Monoprix, 2010. Rapport d'activité et de développement durable 2010, 70 p.
- Observatoire de la grande distribution, 2007. *Enjeux et projets des acteurs de la grande distribution alimentaire en France*. 35 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 22 mars 2010].
- Observatoire prospectif du commerce, 2008. *Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire - Rapport de branche 2008*. 81 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 3 mars 2010].
- Paxton A, 1994. *The Food Miles Report. The dangers of long-distance food transport*. Londres : Safe Alliance, 60 p.
- Planète Lilas, 2007. *Descriptif du projet Planète Lilas*, 20 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 juillet 2011].
- Planète Lilas, 2012. *Compte-rendu de l'assemblée générale du 22 juin 2012*, 10 p.

- Quin C., 1969. *Tableau de bord de la distribution française*. Paris : Centre d'études des techniques économiques modernes. 2 tomes, 289 p.
- Région Île-de-France, 2013. *Règlement d'intervention Emploi-tremplin projet*, 46 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 octobre 2013].
- SEMMARIS, 2013. *Qui fait quoi à Rungis ? Guide officiel des produits et services*. 469 p. En ligne, [format PDF](#) [Référence du 10 mars 2013].
- Société d'histoire de Vitry-sur-Seine, [s.d.]. « Rubrique rurale », « Rubrique industrielle ». En ligne, [format html](#) [Référence du 20 octobre 2013].
- Tuillier J., 2013. « Les marchés de proximité franciliens dans l'air du temps », *Enjeux Île-de-France*, n° 156. Paris : Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services, 4 p.
- Ville de Paris, 2010. *Plan de développement de l'alimentation durable dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux*, 155 p.

Entretiens réalisés

| Date | Fonction de l'interlocuteur | Organisme | Type d'entretien |
|-------------------|--|--|---|
| Février-mars 2010 | Président de la Chambre Professionnelle des grossistes du Marché de Gros de Lille | Marché de Gros de Lille | Téléphonique Questionnaire à réponses ouvertes < 30 min |
| | Directeur | M.I.N. de Bordeaux | |
| | Directrice | M.I.N. de Renne | |
| | Directeur général | M.I.N. de Montpellier | |
| | Responsable du service promotion/qualité | M.I.N. d'Angers | |
| 2 mars 2010 | Expert en certification agroalimentaire biologique | Indépendant | Semi-directif < 1 h |
| 9 juin 2010 | Professeur | École Supérieure de Commerce de Paris | Discussion ≈ 1 h |
| 22 juillet 2010 | | | Semi-directif < 1 h |
| 2 juillet 2010 | Responsable de l'association Culture en Herbes | Jardin solidaire rue Godefroy Cavaignac (Paris XI) | Semi-directif < 1 h |
| 16 juillet 2010 | Volontaire associatif, mandaté par le ministère de la Jeunesse et des Sports | Planète Lilas (Vitry-sur-Seine) | Semi-directif < 1h30 |
| 20 juillet 2010 | Chargé de mission île de France | Programme Autoproduction et Développement Social | Semi-directif < 1 h |
| 22 sept. 2010 | Responsable des marchés, adjointe à la chef du bureau des activités commerciales sur l'espace public | Direction de l'Economie et de l'Emploi, Ville de Paris | Semi-directif < 1h30 |
| 8 février 2011 | Directrice | Echoppée locale, épicerie fine de produits franciliens | Semi-directif ≈ 1 h |
| 17 février 2011 | Coordinateur | Planète Lilas | Semi-directif < 1h30 |
| 20 mai 2011 | Chef du bureau des activités commerciales sur l'espace public | Direction de l'Économie et de l'Emploi, Ville de Paris | Semi-directif < 1h30 |
| 3 juin 2011 | Responsable Développement Durable | Groupe Monoprix | Téléphonique Discussion < 30 h |
| 8 juillet 2011 | Chargée de mission | Agence d'écologie urbaine de la Ville de Paris | Semi-directif < 1h30 |
| 7 octobre 2011 | Maraîcher, commerçant des marchés parisiens | G.A.E.C. en Val-de-Marne | Semi-directif < 1 h |

| Date | Fonction de l'interlocuteur | Organisme | Type d'entretien |
|-----------------|--|--|--|
| 8 octobre 2011 | Agriculteur fromager, commerçant des marchés parisiens | La Ferme de la Prairie (Indre) | Semi-directif < 1h30 |
| 14 oct. 2011 | Directrice Marketing | Centre Régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (CERVIA) | Semi-directif < 1h30 |
| 25 oct. 2011 | Maraîchère à Planète Lilas | Treize AMAP (approvisionnée par Planète Lilas) | Discussion croisée Semi-directif < 1 h |
| | Président de Treize AMAP | | |
| | Adhérente, initiatrice du projet Treize AMAP | | |
| 27 oct. 2011 | Agent gestionnaire du marché de Crimée | Société Cordonnier Frères | Semi-directif + visite commentée du marché |
| 25 nov. 2011 | Animatrice régionale | Terre de Liens | Discussion < 1 h |
| 22 février 2012 | Adjoint au maire notamment chargé de la vie associative | Ville de Vitry-sur-Seine | Semi-directif < 1 h |
| 29 février 2012 | Président de la 5e commission "environnement et développement durable", ancien Vice-président chargé de l'environnement et des espaces verts | Conseil Général du Val-de-Marne | Semi-directif < 2 h |
| 23 mai 2012 | Coordinateur | Planète Lilas | Non directif < 2 h |
| 14 juin 2012 | Responsable Développement Durable | Groupe Monoprix | Téléphonique Semi-directif < 1 h |
| 15 juin 2012 | Chef de projet Parc des Lilas | Direction des espaces verts et du paysage, Conseil Général du Val-de-Marne | Semi-directif < 1h30 |
| 26 août 2012 | Coordinateur | Planète Lilas | Discussion croisée Semi-directif < 2 h |
| | Adhérente | | |
| 21 sept. 2012 | Adjointe au maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art | Ville de Paris | Semi-directif < 1 h |

| Date | Fonction de l'interlocuteur | Organisme | Type d'entretien |
|---------------|--|--|---|
| 6 mars 2013 | Responsable Offre Local | Groupe Casino Directions Commerciales des hypermarchés et supermarchés | Semi-directif < 1 h |
| 9 mars 2013 | Directeur de magasin | Casino Saint-Didier | Semi-directif < 1 h |
| 15 mars 2013 | Responsable de projet, Produits de Grande Consommation | Groupe Casino Directions Alimentaire des hypermarchés et supermarchés | Semi-directif < 1 h |
| 28 mars 2013 | Directeur de magasin | Casino Italie | Semi-directif + visite commentée du magasin < 1 h |
| 23 juin 2013 | Directrice marketing | CERVIA | Téléphonique Questionnaire à réponse ouvertes < 30 min |
| 10 sept. 2013 | Directeur adjoint | G.A.E.C. et sociétés | Échange de mails informatifs |
| 20 sept. 2013 | Agriculteur en formation | Indépendant | Semi-directif > 1 h |

Tables et index

Table des figures

| | | |
|----------------|--|-----|
| Figure I.1. | Évolution de la population à Paris, dans le département de la Seine, confondu après 1967 avec Paris et sa première couronne départementale (PPC : 75, 92, 93 et 94), la population de l'Île-de-France (IDF) et la population agglomérée, entre 1700 et 2006. | 13 |
| Figure I.2. | Grille de conduite et d'analyse des entretiens semi-directifs conduits | 19 |
| Figure 1.1. | Le métabolisme urbain de Bruxelles au début des années 1970, vu par P. Duvigneaud | 29 |
| Figure 1.2. | Circulation des matières alimentaires en Belgique entre 1974 et 1976 | 34 |
| Figure 1.3. | Métabolisme des transformations industrielles des produits alimentaires en Belgique entre 1974 et 1976, en 1012 kcal/an | 34 |
| Figure 1.4. | La symbiose industrielle du cluster de Kalundborg en 2002 | 35 |
| Figure 1.5. | Consommation d'eau à la centrale d'Asnaes, entre 1990 et 2002, en milliers de m ³ et en valeur relative | 35 |
| Figure 1.6. | a. L'iniquité écologique – b. De combien de planètes aurions-nous besoin si tout le monde vivait comme les résidents des pays suivants ? | 40 |
| Figure 1.7. | Une méthode de comptabilité des flux de matière | 41 |
| Figure 1.8. | L'hinterland, composante matérielle et spatialisée du métabolisme d'une ville | 43 |
| Figure 1.9. | Consommation nette de matières en région parisienne, en 2003, en t.hab ⁻¹ | 45 |
| Figure 1.10. | Système alimentaire en aval des activités productives | 46 |
| Figure 2.1. | Visualisation topographique du paysage au sein duquel évoluent les trajectoires sociotechniques | 58 |
| Figure 2.2. | Composantes d'un système sociotechnique dont la trajectoire entre en transition | 59 |
| Figure 2.3. | Sentiers transitionnels d'une trajectoire sociotechnique | 60 |
| Figure 2.4. | Modalités de l'émergence des transitions socio-écologiques selon l'école néerlandaise | 65 |
| Figure 3.1. a. | Paris : nœud de transports terrestres à la fin de l'Ancien Régime | 84 |
| Figure 3.1. b. | Paris : nœud de transports par voies d'eau à la fin de l'Ancien Régime | 85 |
| Figure 3.2. | Régulation et organisation de l'approvisionnement alimentaire parisien à la fin de l'Ancien Régime | 86 |
| Figure 3.3. | Extension de l'emprise des Halles entre 1650 et 1789 | 88 |
| Figure 3.4. | Hinterland alimentaire parisien à la fin de l'Ancien Régime | 90 |
| Figure 3.5. | Régime centralisé et polarisé de l'approvisionnement alimentaire de Paris à la veille de la Révolution Française | 94 |
| Figure 3.6. | Réseau routier principal vers 1820 | 107 |
| Figure 3.7. | Voies navigables entre 1800 et 1945 | 108 |
| Figure 3.8. | Développement du réseau ferré entre 1860 et 1930 | 109 |

| | | |
|----------------|---|-----|
| Figure 3.9. a. | a. Gravure de la "Vue extérieure du corps de l'est, prise de la rue Rambuteau" – b. Photographie aérienne des Halles (non datée) | 113 |
| Figure 3.10. | Les Halles de Paris entre la fin du XIX ^e et le début du XX ^e siècle | 114 |
| Figure 3.11. | Organisation de l'approvisionnement des Halles de Paris au XIX ^e siècle | 117 |
| Figure 3.12. | Aires d'approvisionnement alimentaire de la capitale en 1896 | 120 |
| Figure 3.13. | Régime ouvert et décentralisé de l'approvisionnement alimentaire de Paris entre le début du XIX ^e siècle et le milieu du XX ^e siècle | 124 |
| Figure 3.14. | Situation géographique de l'implantation du M.I.N de Rungis | 141 |
| Figure 3.15. | Site du M.I.N. de Rungis | 142 |
| Figure 3.16. | Types d'actionnaires et leur participation au budget de la SEMMARIS en 1992 et en 2012 | 143 |
| Figure 3.17. | Localisation des centrales d'achat des principaux groupes de distribution en France en 2008 | 146 |
| Figure 3.18. | Provenances des denrées consommées dans le cœur de la métropole parisienne (départements 75-92-93-94) en 1993 | 149 |
| Figure 3.19. | Découplage entre le potentiel de production de l'hinterland et l'évolution des besoins alimentaires du cœur de la métropole parisienne | 152 |
| Figure 4.1. | Nombre et variation du nombre d'AMAP entre 2010 et 2013 | 168 |
| Figure 4.2. | Gouvernance territoriale intégrée de l'alimentation durable | 179 |
| Figure 5.1. | Part des producteurs répondant au questionnaire de l'enquête de terrain sur les marchés parisiens par type de produits commercialisés et nombre total des producteurs recensés par la Ville | 201 |
| Figure 5.2. | Organisation des marchés de détail | 202 |
| Figure 5.3. | Densité des marchés (marché.km ⁻²) en fonction du nombre d'habitants (en millions) | 203 |
| Figure 5.4. | Les marchés alimentaires découverts à Paris en 2013 | 204 |
| Figure 5.5. | Acteurs impliqués dans la modification du règlement des marchés en faveur des producteurs forains | 207 |
| Figure 5.6. | Mise en œuvre de la politique des quotas lors de la sélection des commerçants candidats en commission des marchés | 212 |
| Figure 5.7. | Les marchés parisiens impliquant des producteurs en 2011 | 213 |
| Figure 5.8. | Localisation des exploitations dont les producteurs sont commerçants | 214 |
| Figure 5.9. | Période d'installation des producteurs présents aujourd'hui sur les marchés parisiens | 215 |
| Figure 5.10. | Avantages de l'activité foraine évoqués par les producteurs | 216 |
| Figure 5.11. | Canaux de distributions des producteurs hors marchés parisiens | 219 |
| Figure 5.12. | Inconvénients de l'activité foraine évoqués par les producteurs | 222 |
| Figure 5.13. | Types d'étals sur les marchés parisiens : part des revendeurs et des producteurs par catégorie de produit et nombre d'étals total par catégorie de produits en 2008 | 224 |
| Figure 5.14. | Types d'agriculture pratiquée par les producteurs des marchés parisiens. a. Catégorie culturelle déclarée – b. Mode de mise en culture | 228 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| Figure 5.15. | Part des producteurs sur le total des commerçants inscrits par site de marché en 2008 | 230 |
| Figure 6.1. | Situation et localisation du parc des Lilas dans le Val-de-Marne | 237 |
| Figure 6.2. | État des acquisitions foncières du parc des Lilas avant la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) de 2001 (2000), au renouvellement de la D.U.P. (2005) et à l'heure actuelle (2013) | 241 |
| Figure 6.3. | Situation foncière du parc départemental des Lilas en 2013 | 241 |
| Figure 6.4. | État du sous-sol du parc départemental des Lilas en 2011 | 243 |
| Figure 6.5. | Gestion différenciée des espaces sous-minés : le taillis comme alternative aux comblements | 244 |
| Figure 6.6. | Omniprésence du paysage urbain dans le parc départemental des Lilas | 246 |
| Figure 6.7. | Extrait du tract de présentation de la Fête des Moissons du 26 août 2012 | 247 |
| Figure 6.8. | a. Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle et taux d'actifs au chômage à Vitry-sur-Seine, en Val-de-Marne, dans la Petite Couronne et à Paris en 2009 – b. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus à Vitry-sur-Seine, en Val-de-Marne, dans la Petite Couronne et à Paris en 2009 | 248 |
| | | 249 |
| Figure 6.9. | Disposition paysagère de Planète Lilas dans le parc départemental. En haut, les parcelles mises en culture (au cœur de l'hiver). En bas, accessibilité des espaces cultivés | 253 |
| Figure 6.10. | Implantation de Planète Lilas dans le parc départemental des Lilas | 256 |
| Figure 6.11. | Fonctionnement du système alimentaire créé par Planète Lilas | 258 |
| Figure 6.12. | Les proximités géographiques de Planète Lilas : recensement et localisation des acteurs et des ressources amont et aval de la production maraîchère | 264 |
| Figure 6.13. | Planète Lilas, un réseau d'acteurs inscrits dans une proximité organisée | 269 |
| Figure 7.1. | Répartition des formats points de ventes du groupe Casino : comparaison aux échelles nationale, régionale et départementale | 295 |
| Figure 7.2. | Localisation des implantations du groupe Casino en Île-de-France | 296 |
| Figure 7.3. | Nombre d'occurrences sémantiques des termes du triptyque proximité-qualité-durabilité dans la littérature produite par le groupe Casino entre 2000 et 2012 | 298 |
| Figure 7.4. | Positionnement sémantique du groupe Casino dans le triptyque proximité-qualité-durabilité | 299 |
| Figure 7.5. | L'indice Carbone Casino et la "recyclabilité" d'un produit Casino | 302 |
| Figure 7.6. | Tract distribué dans un supermarché Casino de l'est parisien à l'été 2013 | 302 |
| Figure 7.7. | Organisation de la mise en œuvre du Meilleur d'Ici par le groupe Casino. Schéma générique à l'échelle nationale | 306 |
| Figure 7.8. | Extrait du rapport d'activité 2012 du groupe Casino présentant la mise en place de la démarche Le Meilleur d'Ici | 308 |
| Figure 7.9. | Publicité sur le lieu de vente mise en place pour Le Meilleur d'Ici en Île de France | 312 |

| | | |
|--------------|---|-----|
| Figure 7.10. | Information sur le lieu de vente mise en place pour Le Meilleur d'Ici au supermarché Casino Paris Italie | 312 |
| Figure 7.11. | Mise en rayon au supermarché Casino Italie à Paris. a. Un rayon dédié, situé au même niveau que les autres produits distingués par leur origine géographique. b. Mise en valeur Le Meilleur d'Ici (PLV et ILV) dans l'univers boulangerie | 313 |
| Figure 7.12. | Organisation logistique pour les fournisseurs Le Meilleur d'Ici | 314 |
| Figure 7.13. | Packaging des confitures des Vergers du Molien au supermarché Casino Italie à Paris | 318 |
| Figure 7.14. | À gauche le logo Le Meilleur d'Ici, déployé à l'échelle nationale. À droite, le logo francilien. | 324 |
| Figure 7.15. | Localisation et typologie des fournisseurs du Meilleur d'Ici en Île-de-France | 326 |
| Figure 7.16. | a. Identité visuelle du camembert Monoprix avant 2010. b. Identité visuelle du camembert Monoprix depuis 2010 | 331 |
| Figure C.1. | Fonctions de l'assemblage des proximités dans la gouvernance d'un territoire | 338 |

Table des tableaux

| | | |
|---------------|---|-----|
| Tableau 2.1. | Cadre d'occurrence des transitions socio-métaboliques | 67 |
| Tableau 2.2. | Modalités d'articulation des proximités géographique et organisée en fonction des périodes quiètes ou transitionnelles d'une trajectoire socio-territoriale | 72 |
| Tableau 3.1. | Principaux textes réglementaires relatifs à l'approvisionnement de Paris en pain entre 1791 et 1870 | 103 |
| Tableau 3.2. | Variations des provenances et modes d'acheminement des denrées vendues aux Halles entre 1896 et 1910 | 122 |
| Tableau 3.3. | Typologie des points de ventes alimentaires dans les années 1950 | 132 |
| Tableau 3.4. | Documents réglementaires favorisant l'essor de la grande distribution | 135 |
| Tableau 3.5. | Inutilité des transactions directes et importance des intermédiaires de commerces, revendiquées par les économistes de la distribution | 136 |
| Tableau 3.6. | Typologie des points de ventes alimentaires à la fin des années 1990 | 139 |
| Tableau 3.7. | Documents réglementaires en défaveur de l'omnipotence de la grande distribution | 143 |
| Tableau 3.8. | Typologie des stratégies d'approvisionnement extrapolée d'après la localisation des centrales d'achat | 148 |
| Tableau 3.9. | Provenances des produits commercialisés à Rungis au milieu des années 1970 et au début des années 2000 | 151 |
| Tableau 3.10. | Les étapes du développement agro-alimentaire occidentale entre 1800 et 1990 | 153 |
| Tableau 3.11. | Caractéristique des périodes de la trajectoire alimentaire de l'approvisionnement parisien entre les années 1750 et les années 1990 | 154 |
| Tableau 4.1. | Différents types de circuits d'approvisionnement et relations de proximité entre les producteurs et les consommateurs | 183 |
| Tableau 4.2. | Tableau synoptique des initiatives de reterritorialisation du système alimentaire | 184 |
| Tableau 6.1. | Le contexte urbain dense du territoire de Planète Lilas | 245 |
| Tableau 6.2. | Budget stabilisé de Planète Lilas en 2012 | 263 |
| Tableau 6.3. | Résumé du contenu de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le département du Val-de-Marne et Planète Lilas | 277 |
| Tableau 0.1. | Révolution commerciale et nouveaux modes de consommation : points de vue d'un économiste et d'une sociologue | 350 |
| Tableau 0.2. | Potentiels de transition dans la trajectoire de l'approvisionnement alimentaire du cœur de la métropole parisienne | 351 |

Table des encadrés

| | | |
|--------------|--|-----|
| Encadré 2.1 | De la théorie à la pratique : les initiatives de transition | 66 |
| Encadré 3.1. | Méthode d'élaboration de la carte de l'hinterland alimentaire parisien à la fin de l'Ancien Régime (figure 3.4.). | 90 |
| Encadré 3.2. | Méthode d'élaboration de la carte des aires d'approvisionnement alimentaire de la capitale en 1896 (figure 3.12.) | 120 |
| Encadré 3.3. | Méthode d'élaboration de la carte des provenances des denrées consommées dans le cœur de la métropole parisienne (75-92-93-94) en 1993 (figure 3.18.) | 149 |
| Encadré 3.4. | Méthode de reconstitution des provenances des produits commercialisés à Rungis au milieu des années 1970 et au début des années 2000 (tableau 3.9.) | 150 |
| Encadré 5.1. | Quantification approximative du flux alimentaire concerné par la politique des quotas | 233 |
| Encadré 7.1. | Méthode d'analyse des discours institutionnels produits par le groupe Casino dans sa mobilisation des termes du triptyque proximité/durabilité/qualité | 297 |

Table des sigles mentionnés

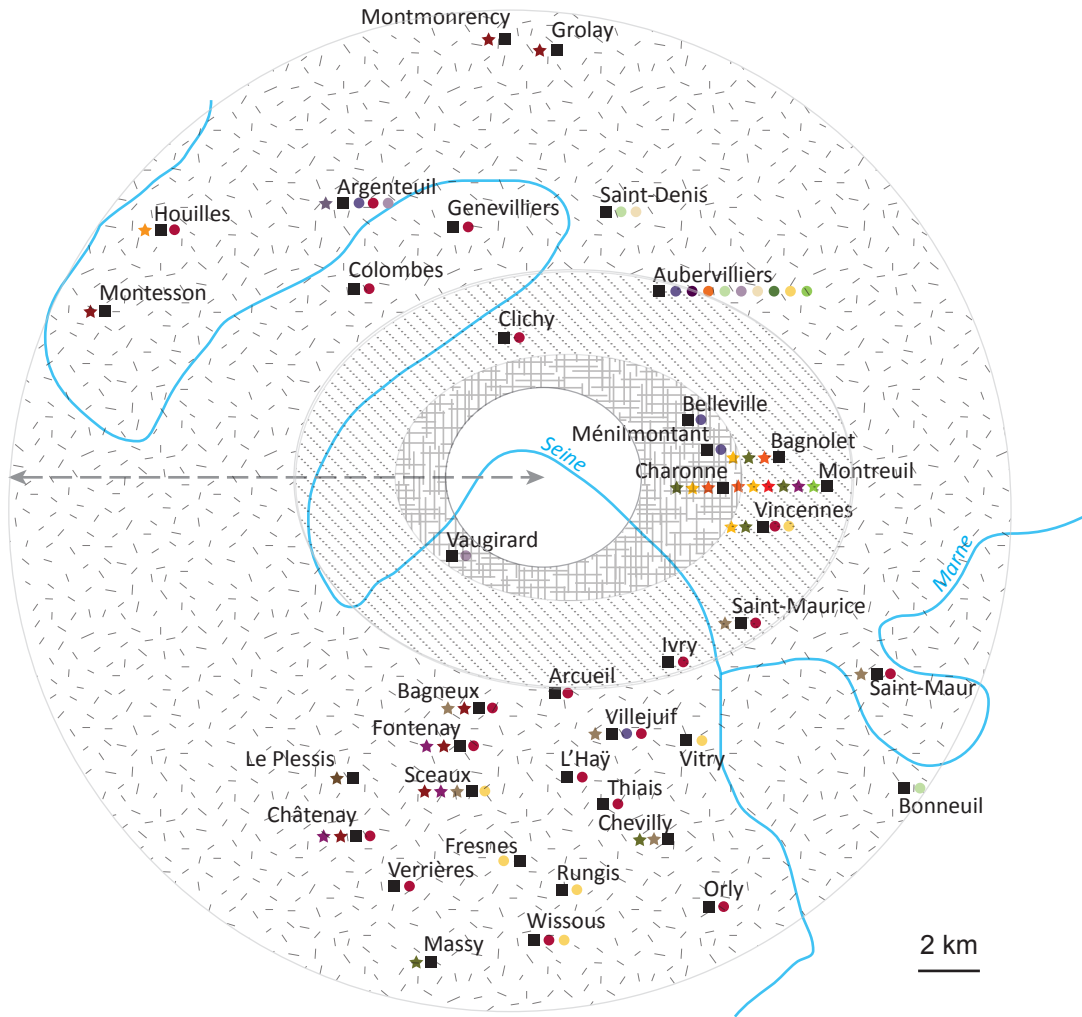
| | |
|---------------|--|
| AB | Agriculture biologique |
| AMAP | Association pour le maintien de l'agriculture paysanne |
| CERVIA | Centre régional d'innovation et de valorisation alimentaire de la Région Île-de-France |
| CONFLUENT | Connaissances des flux urbains, empreintes environnementales et gouvernance durable |
| GMS | Grande et moyenne surface |
| IAU (IAURIF) | Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France (anciennement, jusqu'en 2008 Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France) |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| IDF | Île-de-France |
| LSA | Libre-service Actualités |
| MAB | <i>Man and Biosphere</i> |
| MDD | Marque de distributeur |
| MIN | Marché d'intérêt national |
| MSC | Marine Stewardship Council |
| MLP | <i>Multi-level perspective</i> (perspective multiniveaux) |
| PNUE | Programme des Nations unies pour l'environnement |
| PG (t) ou (p) | Proximité géographique temporaire ou permanente |
| PO | Proximité organisée |
| PLV – ILV | Publicité sur le lieu de vente – Information sur le lieu de vente |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| PPC | Paris et petite couronne (départementale) |
| RERU | Revue d'économie régionale et urbaine |
| RGA | Recensement général de la population |
| S3A | Système agro-alimentaire alternatif |
| SEMMARIS | Société anonyme d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis |
| STS | <i>Science and technology studies</i> |
| SYAL | Système agroalimentaire localisé |

Annexes

Annexe 1

Cultures fruitières et légumières des alentours de Paris à la fin de l'Ancien Régime.

D'après Abad, 2002. Réalisation : S. Bognon, 2011.



Fruits cultivés

- ★ Abricots
- ★ Cerises
- ★ Châtaignes
- ★ Figues
- ★ Fraises et framboises
- ★ Groseilles
- ★ Melons
- ★ Noix
- ★ Pêches
- ★ Pommes et poires
- ★ Raisins

Légumes cultivés

- Asperges
- Betteraves
- Carottes
- Choux
- Epinards
- Pois, fèves, haricots
- Navets
- Oignons, échalottes
- Poireaux
- Pommes de terre
- Salades (chicorée et laitue)

← → Aller-retour en une journée maximum

| | Cultures intensives | Cultures extensives |
|---------|------------------------------|---|
| Fruits | <p>espalier (pépinières)</p> | <p>verger</p> |
| Légumes | <p>maraîchage</p> | <p>potager (plein champ ou jachère)</p> |

Annexes 2

2.1. Questionnaire distribué aux producteurs des marchés parisiens

Réalisation : S. Bognon, 2011.

Cher-e producteur-trice, bonjour. Je suis étudiante et je m'intéresse à l'alimentation des citoyens, et plus particulièrement des Parisiens.

Les marchés de Paris sont réputés partout dans le monde et de nombreux touristes les visitent. Ils viennent non seulement pour l'image du Parisien avec son saucisson et sa baguette sous le bras, mais aussi pour l'éclat des étals du marché et la qualité réputée des produits vendus.

Pourtant, les producteurs sont rares en comparaison avec le grand nombre de commerçants qui revendent des produits achetés en gros. C'est pour mieux comprendre votre intérêt pour les marchés de Paris mais aussi peut-être vos difficultés que je distribue ce questionnaire.

Il n'a aucune vocation statistique légale, ce n'est pas une commande ni de la Mairie, ni des gestionnaires et les **réponses confidentielles** concernent uniquement l'étude : aucun nom ne sera divulgué. Merci de prendre le temps (**5-10 min**) d'y répondre. Pour toute information concernant l'étude que je mène, mes coordonnées : Sabine Bognon : 06.07.27.03.58.

Vous : producteur-trice

Nom Prénom : _____

(Non diffusé mais utilisé pour ordonner les données obtenues dans l'enquête)

Âge : _____ Femme Homme

Votre exploitation

Lieu de l'exploitation (code postal) : _____

Vivez vous dans la même commune : Oui Non

Si non, à quelle distance vivez vous :

<1 km 1-5 km 5-10 km >10km

Combien de personnes travaillent sur l'exploitation? : _____

Raison sociale : GAEC EARL GFA SCEA

Syndicat (Facultatif) : Non Oui, lequel ? _____

Superficie exploitée : _____ ha

Chiffre d'affaire annuel approximatif (Facultatif) : _____ €

Elevage

Non

Oui

Cultures végétales

Non

Oui

en plein champ sous abri "froid" sous abri chauffé

(Plusieurs réponses possibles)

Quelle est la diversité des produits sur votre exploitation?

<10 produits 10-20 produits 20-30 produits >30 produits

Faire les marchés de Paris...

Comment avez-vous eu l'idée de vendre sur les marchés parisiens?

| Avantages | Inconvénients |
|------------------|----------------------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

Depuis quand votre exploitation commercialise ses produits sur les marchés parisiens?

A quelle fréquence vendez-vous sur les marchés parisiens?

- Toute l'année En saison, laquelle ? _____
 1 x par semaine 2 x par semaine 3 x par semaine 4 x par semaine

Quelle est la longueur de votre étal : _____ m

Types d'agriculture pour les produits vendus :

(Plusieurs réponses possibles)

- Conventiennelle Raisonnée Intégrée Biologique

Sur votre étal vendez-vous d'autres produits que ceux qui viennent de votre exploitation?

- Non Oui, lesquels ? _____

Vendez vous une partie de votre production ailleurs que sur les marchés de Paris?

- Oui Non

Si oui, quelle part approximative de votre production est destinée aux marchés de Paris?



- <20 % 20-50 % 50 % > 50 %

Si oui, quels sont les autres modes de commercialisation pour les produits de votre exploitation?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> AMAP | <input type="checkbox"/> Marché proche de l'exploitation |
| <input type="checkbox"/> Vente directe ferme | <input type="checkbox"/> Commerçants (primeurs, alimentation générale...) |
| <input type="checkbox"/> Coopérative | <input type="checkbox"/> Grande distribution |
| <input type="checkbox"/> Marché de gros | <input type="checkbox"/> Restaurateurs / Restauration collective |
| <input type="checkbox"/> Collectivité | <input type="checkbox"/> Export |

Pouvez-vous attribuer une note à vos relations professionnelles?

(Cocher la case correspondante)

| | Les autres producteurs du marché | Les autres commerçants du marché |
|---|---|---|
|  | | |
|  | | |
|  | | |
| Je ne les connais pas | | |

2.2. Liste des places vacantes en novembre 2013

Source : Documentation Ville de Paris.

| MARCHES ALIMENTAIRES - PLACES VACANTES | | | | | |
|--|-------|-------------------------|-----------------------------------|---|---------------------------------|
| MARCHE | Arrdt | jours de tenues | Places / Métrage disponible | Commerce recherché en priorité | DELEGATAIRE A CONTACTER |
| AGUESSEAU | 8 | Ma / Ven | 4 mètres | boulangerie | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| ALESIA | 13 | Me / Sam | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| ALIBERT | 10 | Dim | COMPLET | | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| AMIRAL BRUIX | 16 | Me / Sam | 55 mètres | tous commerces sauf poissonnier | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| ANVERS | 9 | Ven AMidi | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| AUGUSTE BLANQUI | 13 | Ma / Ven / Dim | 18 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| AUTEUIL | 16 | Me / Sam | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| BARBES | 18 | Me / Sam | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| BASTILLE | 11 | Jeu / Dim | COMPLET | | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| BAUDOYER | 4 | Me Amidi / Sam | 4 mètres | boulangerie | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| BELGRAND | 20 | Me / Sam | 42 mètres | boucherie, triperie, charcuterie | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| BELLEVILLE | 11 | Ma / Ven | 72 mètres | tous commerces sauf F&L | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| BERCY | 12 | Me Amidi / Dim | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| BERTHIER | 17 | Me / Sam | 10 mètres | crêpier, produits libanais | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| BIO BATIGNOLLES | 17 | Sam | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| BIO BRANCUSI | 14 | Sam | 8 mètres | Que des produits bio ! | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| BIO RASPAIL | 6 | Dim | COMPLET | Que des produits bio ! | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| BOBILLOT | 13 | Ma / Ven | 4 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| BOURSE | 2 | Ma AMidi / Ven AMidi | 24 mètres | tous commerces sauf F&L | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| BRUNE | 14 | Jeu / Dim | 32 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| CERVANTES | 15 | Me / Sam | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| CHARONNE | 11 | Me / Sam | 32 mètres | fleuriste, boucherie, tous produits biologiques | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| CONVENTION | 15 | Ma / Jeu / Dim | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| COURS DE VINCENNES | 12 | Me / Sam | 25 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| CRIMEE CURIAL | 19 | Ma / Ven | 28 mètres | tous commerces sauf F&L | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| DAUMESNIL | 12 | Ma / Ven | 280 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| DAVOUT | 20 | Ma / Ven | COMPLET | | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| EDGAR QUINET | 14 | Me / Sam | 3 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| GEORGES BRASSENS | 15 | Ven AMidi | 110 mètres | tous commerces sauf poissonnier | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| GRENELLE | 15 | Me / Dim | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| GROS LA FONTAINE | 16 | Ma / Ven | 12 mètres | PTAO, volailler | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| JEAN JAURES | 19 | Ma/ Jeu / Dim | 40 mètres | tous commerces sauf F&L et poissonnerie | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| JEANNE D'ARC | 13 | Jeu / Dim | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| JOINVILLE | 19 | Jeu / Dim | COMPLET | | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| JOURDAN | 14 | Me / Sam | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| LECOURBE | 15 | Me / Sam | 10 mètres | BOF, boulangerie | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| LEDRU ROLLIN | 12 | Jeu / Sam | 6 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| LEFEBVRE | 15 | Me / Sam | 20 mètres | boucherie, triperie, PTAO, volailler | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| MAISON BLANCHE | 13 | Jeu / Dim | 10 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| MAUBERT | 5 | Ma / Jeu / Sam | 4 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| MONGE | 5 | Me / Ven / Dim | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| MORTIER | 20 | Jeu / Dim | 50 mètres | tous commerces sauf F&L et poissonnerie | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| MOUTON DUVERNET | 14 | Ma / Ven | 8 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| NAVIER | 17 | Ma / Ven | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| NEY | 18 | Jeu / Dim | 6 mètres | fleurs | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| ORDENER | 18 | Me / Sam | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| ORNANO | 18 | Ma / Ven / Dim | 20 mètres | boucherie, boulangerie, volailler, fleurs | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| PARIS RIVE GAUCHE | 13 | Ven Après Midi | 140 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| PERE LACHAISE | 11 | Ma / Ven | 100 mètres | tous commerces sauf F&L | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| PLACE DES FETES | 19 | Ma / Ven / Dim | COMPLET | | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| POINT DU JOUR | 16 | Ma / Jeu / Dim | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| PORTE DOREE | 12 | Jeu / Dim | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| POPINCOURT | 11 | Ma / Ven | 80 mètres | charcuterie, triperie, tous produits biologiques | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| PORT ROYAL | 5 | Ma / Jeu / Sam | 8 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| PORTE BRUNET | 19 | Me / Sam | 32 mètres | rôtisserie, marchand d'herbes, charcuterie, BOF, fleuriste | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| PORTE MOLITOR | 16 | Ma / Ven | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| PRESIDENT WILSON | 16 | Me / Sam | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| PYRENEES | 20 | Jeu / Dim | 32 mètres | tous commerces sauf F&L | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| RASPAIL | 6 | Ma / Ven | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| REUNION | 20 | Jeu / Dim | 6 mètres | boucherie | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| SAINT CHARLES | 15 | Ma / Ven | 6 mètres | produits libanais | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| SAINT ELOI | 12 | Jeu / Dim | 4 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| SAINT EUSTACHE | 1 | Jeu Amidi / Dim | COMPLET | | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| SAINT HONORE | 1 | Me Amidi / Sam | 15 mètres | boucherie | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| SALPETRIERE | 13 | Ma / Ven | 33 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| SAXE BRETEUIL | 7 | Jeu / Sam | COMPLET | | Dadoun (☎ 01.45.11.71.11) |
| TELEGRAPHE | 20 | Me / Sam | 38 mètres | tous commerces sauf F&L | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| VILLEMARIN | 14 | Me / Dim | COMPLET | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |
| VILLETTE | 19 | Me / Sam | 6 mètres | boucherie | Cordonnier F (☎ 01.43.24.74.39) |
| VINCENT AURIOL | 13 | Me / Sam | 37 mètres | | Bensidoun (☎ 01.48.85.93.30) |

Annexe 3

Fournisseurs Le Meilleur d'Ici pour les magasins Casino en Île-de-France.

Source : Extrait du dossier de presse fourni par le groupe Casino (juin 2013)



Les Fournisseurs « Le Meilleur d'ici » à Paris et en Ile-de-France

| | | | | |
|--|---|-------|------------------------|--|
| Janic | Ferme de l'Ecluse | 77830 | PAMFOU | Escargots |
| Bières Gallia Paris | 62 Bd du Montparnasse | 75015 | PARIS | Bières |
| Aux Anysetiers du Roy | 11 place Maurice Thorez | 94800 | VILLEJUIF | Fondue de Chocolat |
| Les Vergers de Malien | 24 rue Samuel Beckett | 77260 | USSY-SUR-MARNE | Confitures, jus de fruits |
| Ferme de Grand'maison | 18 rue de Carrouge | 77540 | LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX | Huile, Farine |
| Les Assaisonnements Briards | ZA des Bordes Rouges, 5 avenue Louise Michel | 77100 | NANTEUIL-LÈS-MEAUX | Moutardes, Vinaigres |
| Ferme du Clos d'Artois / Herbier de Milly | 16 place du Marché | 91490 | MILLY-LA-FORÊT | Herbes aromatiques Menthe de Milly La Foret |
| Gatinorge SARL | Ferme de filbois | 77570 | AUFFERVILLE | Bières |
| GAEC du Pot au Lait | Souplainville | 78660 | ALLAINVILLE-AUX-BOIS | Produits laitiers |
| Ferme de la Tremblaye | Chemin de la Tremblaye | 78125 | LA BOISSIÈRE ÉCOLE | Fromages Coupes |
| Huilerie Avernoise | 10 rue du Ruisseau | 95450 | AVERNES | Huiles |
| Des Lis Chocolat | 6 rue Louis Blériot | 77140 | NEMOURS | Chocolats, Biscuits, Sirops, Confiserie |
| Domaine de Grignon Agroparistech | Ferme expérimentale | 78850 | THIVERVAL-GRIGNON | Produits laitiers |
| SARL Ferme du grand clos | 18 bis rue de Vaupailard | 91150 | PUISELET-LE-MARAIS | Conserves de canard |
| Chocolaterie guyaux | 1 avenue des Cures -ZI | 95580 | ANDILLY | Chocolats |
| Délices de la ruche | 72 rue Charles de Gaulle | 77780 | BOURRON-MARLOTE | Confiserie à base de Miel |
| GAEC des Rochettes | 6 rue des Rochettes | 91580 | VILLENEUVE-SUR-AUVERS | Fromages de chèvre |
| Kubli | 17 rue Gustave Eiffel | 91420 | MORANGIS | Bonbons |
| Rero Charles Keller | 13 rue Jean-Pierre Timbaud | 95100 | ARGENTEUIL | Charcuterie |
| Lefevvre Ets | 10 rue Denis Diderot | 91350 | GRIGNY | Crêpes |
| Glaces de France | 2 avenue le Verrier | 78190 | TRAPPES | Glaces et sorbets |
| Société Fromagère de la Brie- Parilait | 1 rue de Ville | 77220 | TOURNAN-EN-BRIE | Lait et produits laitiers |
| Ferme de Juchy | 1 chemin de Lizines | 77370 | LEUDON LIZINES | Fromages dont Brie de Melun AOP |
| Brasserie de la Vallée de Chevreuse | 65 avenue de la division Leclerc | 78830 | BONNELLES | Bières |
| Ferme Brasserie Rabourdin | Gaillon | 77540 | COURPALAY | Bières |
| Le Clos Au Roi Ferme du Loup Ravissant | 1 et 3 route de Richebourg | 78550 | BAZAINVILLE | Conserves de canard |
| EARL Vergers d'Hardeville | 11 route de la Mare | 95420 | NUCOURT | Jus de pommes |
| Biscuiterie Erté | ZI du Chemin Vert | 78610 | LE PERRY-EN-YVELINES | Pâtisserie, Biscuiterie |
| Bonny S.A.S | 14-16 impasse Denis Papin - ZI | 77220 | GRETZ-ARMAINVILLIERS | Plats Traiteurs |
| Cressonnières de la Villa Paul | 17 route de Courcelles | 91660 | MEREVILLE | Soupe de Cresson |
| EARL Veron Apiculture | 23 rue de Chalons | 77510 | VILLENEUVE-SUR-BELLOT | Miel |
| Compagnie Fromagère Edmond de Rothschild | Ferme des 30 Arpents | 77220 | FAVIERES | Brie de Meaux Fermier |
| Fromagère de la Brie | 19 avenue du Grand Morin | 77169 | SAINT-SIMÉON | Fromage Brie |
| Andresy Confitures | 24 rue Maurice Bertraux | 78780 | MAURECOURT | Confitures |
| Champignonnière les Alouettes | 36 rue Alouettes | 78420 | CARRIERE-SUR-SEINE | Champignon de Paris Frais |
| L'atelier Pain Moisan | 8 rue Rene Thibert | 94800 | VILLEJUIF | Pains Bio |
| ETS Vassoult | 63 route Perdreauxville | 78950 | GAMBAIS | Pommes et Poires |
| Bruno Zembrera | 14 rue Pontoise | 95540 | MERY-SUR-OISE | Champignon |

Retrouvez la liste des magasins Casino proposant les produits « Le Meilleur d'ici » à Paris et en Ile-de-France à l'adresse suivante :
www.groupe-casino.fr/fr/Magasins-IDF-Meilleur-d-ici.html

Annexe 4

Sites de transformation agroindustrielle et centrales d'achat du groupe Mousquetaires en 2009.

Source : LSA, 2009. Réalisation : S. Bognon, 2010.

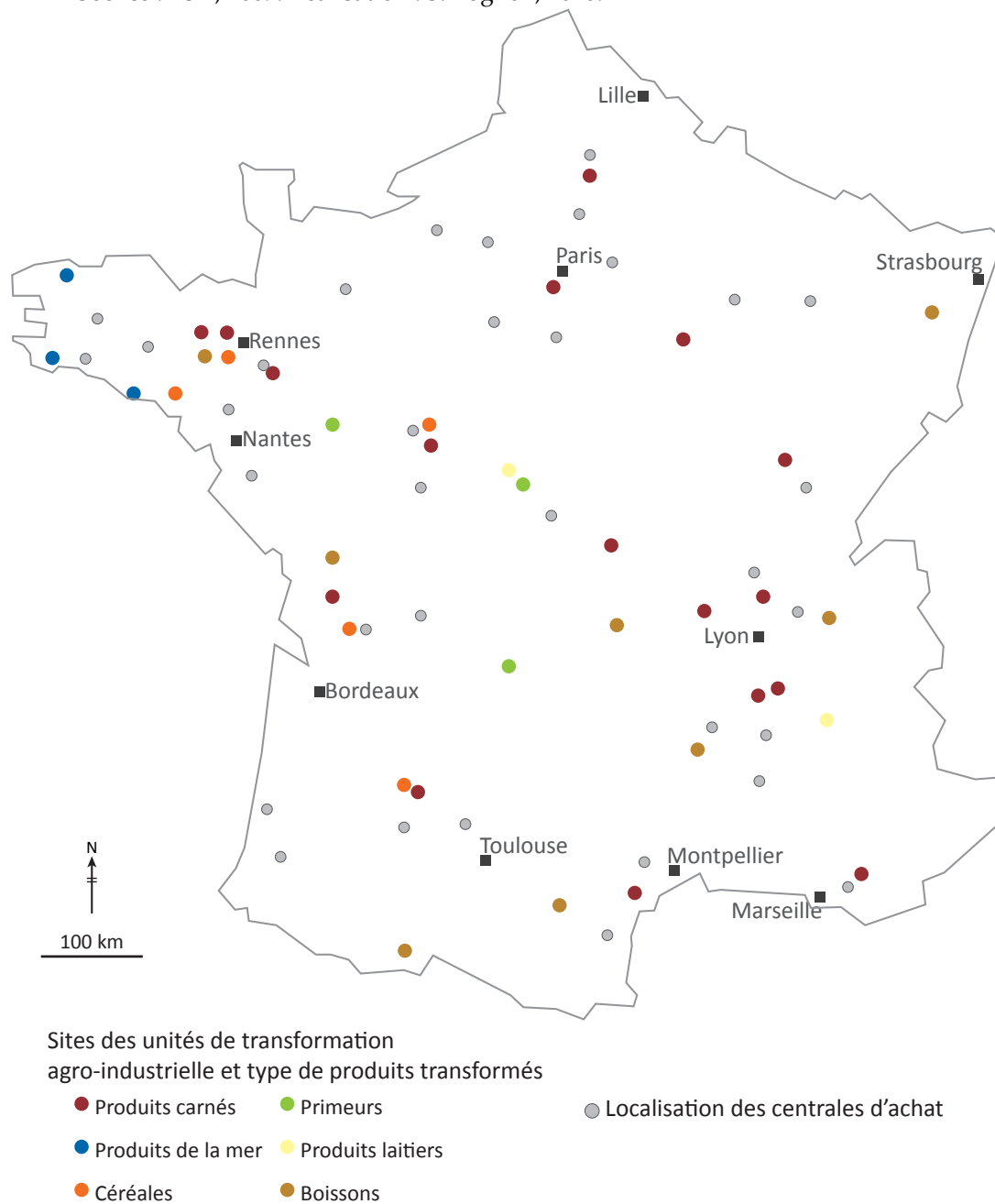


Table des matières

| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| Avant-propos | 3 |
| Introduction générale | 5 |
| Système et approvisionnement alimentaires | 6 |
| Azimuts académiques | 6 |
| Un objet intemporel qui renaît dans l'actualité scientifique | 10 |
| Terrain de la recherche | 12 |
| Problématiques et hypothèses | 15 |
| Méthodologie de la recherche | 17 |
| Une nécessaire approche par diverses entrées disciplinaires | 17 |
| Méthodes | 18 |
| Progression de la démonstration | 20 |
| Première partie | 23 |
| Approche théorique pluridisciplinaire du système alimentaire | 23 |
| Chapitre 1. Écologie territoriale, métabolisme urbain et système alimentaire | 25 |
| 1.1. Fondements épistémologiques et conceptuels de l'écologie territoriale | 25 |
| 1.1.1. Écologie urbaine | 25 |
| • Diversité des approches écologiques de la société | 25 |
| • Écologies urbaines et pluridisciplinarité | 27 |
| • Le métabolisme comme outil d'analyse des sociétés humaines | 28 |
| • L'organicisme : débats scientifiques | 29 |
| 1.1.2. Écologie industrielle | 32 |
| • Spécificités des sociétés industrielles | 32 |
| • Outils et méthodes : du métabolisme à la symbiose | 33 |
| • Limites conceptuelles des méthodes de l'écologie industrielle | 37 |
| 1.1.3. Écologie territoriale | 38 |
| • Réfléchir au territoire | 38 |
| • Outils et méthodes | 39 |
| 1.2. Système alimentaire et environnement urbain | 42 |
| 1.2.1. Métabolisme urbain et approvisionnement alimentaire | 42 |
| 1.2.2. Système et gouvernance du flux alimentaires | 45 |
| • Système alimentaire | 45 |
| • Gouvernance du flux alimentaire | 47 |
| 1.3. Conclusions du chapitre 1. Les finalités théoriques (et empiriques) d'une démarche d'écologie territoriale | 48 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre 2. Proximité et trajectoire : cadres analytiques connexes pour l'analyse dynamique de l'approvisionnement alimentaire | 51 |
| 2.1. La notion de proximité : les apports de l'économie | 51 |
| 2.1.1. Les héritages d'Aydalet | 51 |
| 2.1.2. Les théories de l'école de la proximité | 54 |
| 2.2. La notion de trajectoire pour l'analyse de l'approvisionnement alimentaire | 57 |
| 2.2.1. Fondements du concept de trajectoire : l'apport critique des <i>Science and Technology Studies</i> à l'étude des territoires et des sociétés | 57 |
| 2.2.2. Régimes socio-métaboliques, trajectoire et transitions socio-écologiques | 63 |
| • Balisage spatiotemporel théorique | 63 |
| • Approche néerlandaise des transitions socio-écologiques | 64 |
| • École autrichienne issue de l'écologie sociale | 66 |
| • Positionnement | 68 |
| 2.3. Dynamiques de proximité et trajectoire socio-écologique des modalités de l'approvisionnement alimentaire urbain | 70 |
| 2.4. Conclusions du chapitre 2. Vers un dépassement des cloisonnements scientifiques | 74 |
| Conclusion de la première partie Vers un décloisonnement disciplinaire pour une compréhension systémique de l'approvisionnement alimentaire | 76 |
| Deuxième partie. | |
| Trajectoire de l'approvisionnement alimentaire de la région capitale : analyse historique et enjeux contemporains | 79 |
| Chapitre 3. Trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire parisien | 81 |
| 3.1. Au XVIII ^e siècle : un régime dominant centralisé par le pouvoir royal et polarisé par le statut capital de Paris | 81 |
| 3.1.1. Polarisation capitale : enjeux politiques et territoriaux de l'approvisionnement alimentaire | 81 |
| • Nourrir le peuple : une assise du pouvoir royal | 81 |
| • Paris : un carrefour infrastructurel | 82 |
| • Administrer et organiser l'approvisionnement alimentaire | 85 |
| • Les Halles ou l'approvisionnement au quotidien | 87 |
| 3.1.2. Convergence des provenances : l'hinterland "littéral" | 89 |
| • Cartographie de l'hinterland | 89 |
| 3.2. La fin du régime centralisé et polarisé | 93 |
| 3.2.1. Situation du système alimentaire à la fin du régime centralisé par la monarchie et polarisé par Paris | 93 |
| 3.2.2. Signaux d'une inflexion de la trajectoire et essor d'une transition | 95 |
| • De nouveaux cadres intellectuels pour penser l'économie de la subsistance | 95 |
| • Transformations du paysage productif | 97 |
| • Émergence de niches marginales et remodelage du gouvernement du flux alimentaire | 99 |
| | 101 |

| | |
|---|------------|
| 3.3. Du XIX ^e siècle aux années 1950 : instauration d'un régime dominant ouvert et décentralisé | |
| 3.3.1. Nourrir Paris : une prérogative capitale | 101 |
| • Renouveau de la gouvernance du flux alimentaire | 101 |
| • Enjeux démographiques | 104 |
| 3.3.2. Innovations techniques et infrastructurelles et leurs conséquences sur l'approvisionnement alimentaire | 105 |
| • Agriculture et agronomie | 105 |
| • (R)évolution des transports | 106 |
| • Naissance de l'agro-industrie | 110 |
| 3.3.3. Pratiques de l'approvisionnement alimentaire de la capitale | 112 |
| • Le Ventre de Paris : les Halles et leur administration | 112 |
| • Diversification géographique et organisationnelle de la provenance des denrées | 119 |
| 3.4. Limites du régime ouvert décentralisé | 123 |
| 3.4.1. Situation du système alimentaire parisien à la fin du régime industriel | 123 |
| 3.4.2. Signaux et essor d'une période transitionnelle | 126 |
| • Déficiences internes au système en place | 126 |
| • Facteurs conjoncturels, mais structurants des guerres mondiales et de la reconstruction | 128 |
| 3.5. Établissement du système alimentaire tertiarisé et mondialisé depuis les années 1950 | 130 |
| 3.5.1. Contexte favorable à l'émergence de la grande distribution | 130 |
| • Modifications dans le paysage du système alimentaire | 130 |
| • Caractéristiques de l'appareil commercial dans les années 1950 | 131 |
| 3.5.2. Essor et âge d'or d'un nouveau système d'approvisionnement alimentaire | 134 |
| • Du libre-service à la grande distribution | 134 |
| • Approvisionnement de la grande distribution | 135 |
| • Modernisation du marché central : ambitions et relatif insuccès | 139 |
| 3.5.3. Conséquent modelage d'aires d'approvisionnement fragmentées à l'échelle globale, selon des modalités floues | 144 |
| • Mondialisation de l'approvisionnement | 145 |
| • Tentative de cartographie des provenances alimentaires | 148 |
| 3.5.4. État du régime dominant de l'approvisionnement au tournant du XXI ^e siècle | 151 |
| 3.6. Conclusions du chapitre 3. Esquisse d'une trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire parisien | 153 |
| 3.6.1. Trois étapes entrecoupées de périodes transitoires | 153 |
| 3.6.2. Du gouvernement à la gouvernance | 155 |
| 3.6.3. D'un hinterland littéral à des aires d'approvisionnement fragmentées et spécialisées à l'échelle internationale | 156 |
| Chapitre 4. Des frémissements à la marge du régime dominant | 159 |
| 4.1. Contexte d'émergence de voies nouvelles | 160 |
| 4.1.1. Une dynamique contingente des territoires historiquement moteurs de la trajectoire alimentaire | 160 |
| 4.1.2. Aux marges du système alimentaire dominant | 160 |
| 4.2. L'engouement pour les démarches de proximité | 162 |
| 4.2.1. La proximité comme grille de lecture de l'approvisionnement alimentaire | 162 |
| • Diverses formes de l'enracinement | 162 |
| • Reterritorialisation du système alimentaire | 163 |

| | |
|--|-----|
| 4.2.2. Analyse des facteurs, limites et dérives potentielles de ces initiatives constatées sur le terrain | 165 |
| • Crises de confiance | 165 |
| • Des initiatives urbaines | 167 |
| • Les dérives localistes | 170 |
| • Des produits de consommation courante | 172 |
| 4.2.3. Lecture de ces démarches par le triptyque proximité-qualité-durabilité | 173 |
| • Proximité | 173 |
| • Qualité | 174 |
| • Durabilité | 177 |
| 4.3. Essai de typologie des démarches et de leurs stratégies d'application | 180 |
| 4.3.1. Multiplicité des variables à prendre en compte | 180 |
| 4.3.2. Tableau synoptique des démarches de proximité et leurs stratégies d'application territorialisées | 183 |
| 4.4. Conclusions du chapitre 4. Innovation socio-écologique à la marge de la trajectoire alimentaire | 189 |
| Conclusion de la deuxième partie | |
| Analyse de la trajectoire de l'approvisionnement par les trois composantes socio-écologiques du système alimentaire et territorialisation des dynamiques de proximités | 191 |
| Troisième partie | |
| Entre alternative et hybridation : trois approches actuelles d'une transition vers la reterritorialisation de l'approvisionnement | 196 |
| Chapitre 5. Paris et ses marchés : vers un retour des producteurs commerçants ? | |
| 5.1. Éléments de contexte et situation problématique | 202 |
| 5.1.1. Définition du terrain d'étude | 202 |
| 5.1.2. Origines et objectifs du projet | 206 |
| • Acteurs impliqués | 206 |
| • Diagnostic des acteurs et analyse des dimensions du projet | 207 |
| 5.2. Dispositifs d'action | 210 |
| 5.2.1. Instruments de l'action | 210 |
| • La Ville "à l'écoute" des consommateurs | 210 |
| • La politique de quotas et son application | 211 |
| 5.2.2. Vers le retour des producteurs | 213 |
| • Localisation des producteurs sur les marchés parisiens | 213 |
| • Origine géographique des productions commercialisées | 214 |
| • Appréciation du règlement par les acteurs | 215 |
| 5.3. Évaluation de la politique des quotas : une réussite mitigée | 217 |
| • Faits et chiffres | 217 |
| 5.3.1. Freins constatés et paradoxes | 218 |
| • Difficultés extrinsèques de fait | 218 |
| • Concurrence interne ignorée | 220 |
| • Le paradoxe structurel des fruits et légumes | 223 |

| | |
|--|-----|
| • Le paradoxe politique de Rungis | 225 |
| 5.3.2. Effets de la mobilisation des proximités | 226 |
| • Construction opératoire d'une proximité géographique | 226 |
| • Tentatives d'organisation d'une proximité territoriale | 227 |
| • Portée de l'action municipale de Paris | 229 |
| 5.4. Conclusions du chapitre 5 | 232 |
| Chapitre 6. Planète Lilas : redonner une fonction nourricière au cœur de la métropole parisienne ? | 235 |
| 6.1. Contexte géographique et institutionnel : le parc départemental des Lilas | 236 |
| 6.1.1. Aux origines du parc | 237 |
| 6.1.2. Spécificités et enjeux territoriaux du parc des Lilas | 240 |
| • Caractéristiques et politique foncières | 240 |
| • Gestion du risque d'effondrement et de l'environnement | 243 |
| 6.1.3. Enjeux politiques de la réalisation du parc | 245 |
| • Une volonté de maintenir des activités productives | 245 |
| • Entre cohésion territoriale et contrôle social | 248 |
| 6.2. Planète Lilas : ambitions et moyens d'action | 251 |
| 6.2.1. Intentions originelles : un discours axé sur l'économique et le social | 251 |
| • Prépondérances discursives de l'aspect économique | 251 |
| • Une réponse possible à la volonté départementale de cohésion sociale du territoire | 253 |
| • Fonctions nourricières et environnementales, un renouvellement des attributions du foncier urbain | 255 |
| 6.2.2. Fonctionnement de l'association | 256 |
| 6.2.3. Moyens humains et financiers | 258 |
| • Concours d'une myriade d'acteurs | 258 |
| • Ressources budgétaires | 261 |
| 6.3. Mobilisation des proximités | 263 |
| 6.3.1. Une valorisation de la proximité géographique | 263 |
| 6.3.2. Une proximité organisée manifeste | 266 |
| 6.3.3. Qualité et durabilité face à ces proximités : mobilisation en transparence des deux variables complémentaires du triptyque proximité-qualité-durabilité | 270 |
| • Dénonciation du régime dominant et valorisation des externalités positives de l'action associative | 271 |
| • Portée de l'action associative | 274 |
| 6.3.4. Une vocation à structurer les territoires de la proximité | 276 |
| • Conventionnement et débat autour d'un bail environnemental avec le conseil général | 276 |
| • "Échanges de bon procédés" et projet de conventionnement avec Vitry-sur-Seine | 281 |
| • Vers la construction de proximités territoriales | 283 |
| 6.4. Conclusions du chapitre 6 | 284 |
| • Esquisse des difficultés et défis pour l'avenir : entre alternative et hybridation avec le régime dominant | 285 |
| • Entre alternative et hybridation | 285 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre 7. Le Meilleur d'Ici. Casino et l'approvisionnement de proximité | 290 |
| 7.1. Proximité, grande distribution et approvisionnement | 291 |
| 7.1.1. Généralités sur l'approvisionnement de proximité | 291 |
| 7.1.2. Spécificités du groupe Casino | 294 |
| • Implantation territoriale en cœur de métropole | 294 |
| • Verdissement du discours et interprétation sémantique du triptyque proximité-qualité-durabilité | 297 |
| 7.2. Casino en lien avec les producteurs | 300 |
| 7.2.1. Aux origines d'une valorisation de la proximité | 300 |
| 7.2.2. Le Meilleur d'Ici | 303 |
| • À l'échelle nationale : acteurs impliqués, mise en place de la politique, premiers résultats | 303 |
| • Le Meilleur d'Ici en Île-de-France : dispositif, acteurs et outils | 309 |
| 7.3. Le Meilleur d'Ici : évaluation d'une politique commerciale | 315 |
| 7.3.1. Évaluation de la démarche par les acteurs en interne | 315 |
| • La différenciation comme critère de réussite : chiffres, offre, clientèle et concurrence | 315 |
| • Freins constatés en interne et paradoxes relevés dans les discours | 317 |
| • Bilan et perspectives | 322 |
| 7.3.2. Analyse de la démarche | 324 |
| • Mobilisation commerciale de la proximité géographique | 324 |
| • Réactivation d'une proximité organisée | 327 |
| • Une certaine vision du triptyque | 329 |
| • Élargissement comparatif par l'exemple de Monoprix | 330 |
| 7.4. Conclusions du chapitre 7 | 333 |
| Conclusion de la troisième partie | |
| Déterminants et invariants de l'accession à la proximité pour une redéfinition des niches | 337 |
| Opérationnalisation des théories de la proximité | 338 |
| Entre alternative et hybridation | 340 |
| Conclusion générale | |
| Bilan de la recherche | 346 |
| Réinterprétation des cadres théoriques et résultats empiriques | 347 |
| Une trajectoire en transition ? | 347 |
| • Approche d'une transition selon les cadres théoriques admis | 347 |
| • Enjeux transitionnels : tentative de diagnostic | 349 |
| • Conceptualisation des niches : précisions et posture | 351 |
| Contribution au champ de l'écologie territoriale | 352 |
| • Vers un nouveau partage territorial de la gouvernance du flux alimentaire | 352 |
| • Vers une transparence accrue de la gouvernance du flux alimentaire | 353 |
| • Diversification du pilotage du métabolisme | 354 |
| Thématiques transversales pour une relecture des hypothèses et de leurs résultats | 357 |
| Le système alimentaire : un objet social | 357 |
| Approvisionnement alimentaire et aménagement du territoire | 358 |
| Discussion et perspectives de recherches | 359 |

| | |
|--|-----|
| Ressources documentaires | 363 |
| Ressources scientifiques et universitaires | 363 |
| Ressources littéraires et journalistiques | 376 |
| Ressources administratives et insitutionnelles | 377 |
| Entretiens réalisés | 382 |
| Tables et index | 385 |
| Table des figures | 385 |
| Tables des tableaux | 390 |
| Table des encadrés | 391 |
| Liste des sigles | 392 |
| Annexes | 393 |
| Table des matières | 399 |

Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités

Les villes n'ayant pas vocation à produire elles-mêmes leurs moyens de subsistance sont un point de départ pour l'étude du système alimentaire. L'approvisionnement alimentaire du cœur dense des métropoles participe à l'amont au métabolisme territorial, impliquant des échanges matériels entre la société organisatrice du système alimentaire et la biosphère qui la sustente. Si des analyses historiques des modalités de l'approvisionnement alimentaire de la capitale ont été produites, ses mécanismes contemporains complexes sont aujourd'hui méconnus. Un objectif de la thèse réside en l'établissement d'un récit de la trajectoire socio-écologique de l'approvisionnement alimentaire du cœur de la métropole parisienne, de la fin de l'Ancien Régime à nos jours.

Inscrites dans un paysage économique mondialisé, les aires de préhension alimentaire de Paris confirment l'existence d'une empreinte globale du système alimentaire parisien.

Le tournant 2010-2011 marque l'essor de démarches nouvelles qui promeuvent un retour à un approvisionnement de proximité, initiatives jusqu'alors ignorées ou marginalisées tant par le grand public que par la plupart des acteurs décisionnaires du système alimentaire. La reterritorialisation de l'approvisionnement est issue d'une construction sociale de proximités tant géographique qu'organisée, dont les prétextes et les intérêts des acteurs qui l'encouragent sont multiples. Un second objectif est donc d'analyser les politiques de trois acteurs (public, associatif et privé) impliqués dans un rapprochement entre les aires de production et les bassins de consommation.

Prenant appui sur un cadre théorique fondé par l'écologie territoriale, l'analyse des trajectoires et transitions socio-écologiques et les apports de l'école de la proximité, cette thèse propose une vision pluridisciplinaire de l'évolution du système alimentaire du cœur de la métropole parisienne.

Mots-clés : système alimentaire, approvisionnement urbain, écologie territoriale, trajectoire socio-écologique, proximités, métropole parisienne.

Food supply transformations in Paris. Socio-ecological pathways and proximity constructions

Cities are not meant to produce their own livelihood, and so, they are an interesting starting point to the study of the food system. Based on a threefold theoretical framework – territorial ecology, socio-ecological paths and transitions, and proximity strategies – this thesis aims at a multidisciplinary analysis attesting how the food system has been evolving inside the Paris metropolis.

Food supply in dense metropolises contributes to shaping the territorial metabolism, thus inducing material exchanges between urban societies and the biosphere feeding them. Though there have been historical analyses, contemporary knowledge on food systems is fragmented. One goal of the thesis is to give a detailed account of the food supply's socio-ecological trajectory, from the end of the Ancien Régime to the present day.

In our economically globalized world, food seizing areas confirm an existing imprint of the Parisian food system. Even so, today, various groups – in both business and research communities – are at work to rebuild and share their understanding of the food systems, encouraging closer supplying areas. The 2010-2011 turning point settles these new initiatives – which had hitherto been ignored altogether or considered marginal and minor. Reterritorialization of the supply is the result of social constructions of geographical and organized proximities; and food system stakeholders' interests in promoting proximity are manifold. That is why our second goal is to investigate the policies of three food-system stakeholders (public, community and private) regarding an impending transition in the socio-ecological pathway that would imply a merger between production and consumption foodsheds.

Key-words : food system, urban supply, territorial ecology, socio-ecological pathways, proximity, Paris dense area.

Transformaciones del suministro de alimentos en la metrópoli parisina. Trayectoria socio-ecológica y construcción de proximidades

Porque las ciudades no se dedican a producir los alimentos que comen los ciudadanos, constituyen un punto inicial para estudiar el sistema alimentario. Apoyándose en una estructura teórica triple – la ecología territorial, la análisis de trayectorias y transiciones socio-ecológicas, y las teorías de la proximidad – esta tesis propone una visión pluridisciplinaria de la evolución del sistema alimentario de la metrópoli parisina.

El suministro de alimentos de los centros densos de las metrópolis contribuye en el metabolismo territorial, implicando intercambios materiales entre las sociedades que organizan el sistema alimentario y la biosfera que les abastece. Estudios históricos han sido hechos sobre el suministro de alimentos en la capital francesa ; pero los mecanismos contemporáneos son complejos y bastante desconocidos. Un objetivo de la tesis es establecer un relato detallado de la trayectoria socio-ecológica del suministro de alimentos en la metrópoli parisina, desde el fin del Ancien Régime hasta hoy día.

Instituidas en la globalización, las áreas geográficas del abastecimiento alimentar de Paris aprueban la realidad de una huella mundial de su sistema alimentario. Por lo tanto, recientes ánimos promocionan un suministro fundamentado en la noción de proximidad. Hasta 2010-2011, estos ánimos quedaban inadvertidos o considerados como marginales. La reterritorialización del abastecimiento es una construcción social de proximidades tan geográficas como organizadas ; los que les promueven tienen varios intereses. Otro objetivo de la tesis es analizar las políticas de actores públicos, voluntariados y privados frente al advenimiento de una transición que implicaría un acercamiento de las áreas de producción con las cuencas de consumo.

Palabras claves : sistema alimentario, suministro urbano, ecología territorial, trayectoria socio-ecológica, proximidades, metrópoli parisina.

